BD=c-
D858di

H995
027
v.3

B.1768

# DICTIONNAIRE

DE

# CONVERSATION

A L'USAGE

DES DAMES ET DES JEUNES PERSONNES.

PARIS. IMPRIMÉ PAR BÉTHUNE ET PLON.

1731

# DICTIONNAIRE

DE

# CONVERSATION

A L'USAGE

## DES DAMES ET DES JEUNES PERSONNES,

OU

COMPLÉMENT NÉCESSAIRE DE TOUTE BONNE ÉDUCATION;

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

DE M. W. DUCKETT,

Rédacteur en chef du Dictionnaire de la Conversation et de la Lecture;

AVEC LE CONCOURS

des principaux collaborateurs à ce grand ouvrage.

TOME TROISIÈME.

PARIS.

LANGLOIS ET LECLERCQ, ÉDITEURS,

RUE DE LA HARPE, 81.

1841

QUEBEC

# DICTIONNAIRE

DE

# CONVERSATION

A L'USAGE

## DES DAMES ET DES JEUNES PERSONNES.

---

## C

**Cheville.** Ce mot, diminutif de *chef*, signifie, suivant son étymologie, *petite tête*. On s'en est servi pour désigner un morceau de fer ou bois, long et pointu, terminé ordinairement par une tête ronde ou plate, et remplissant des trous en joignant des tenons. — Les *chevilles* du *violon*, de la *guitare*, du *piano*, sont de même de petits rouleaux sur lesquels s'enroulent les cordes et à l'aide desquels on les tend jusqu'à ce qu'elles soient montées au ton convenable. — La *cheville du pied*, est la partie de l'os de la jambe qui s'élève en bosse des deux côtés, et sur laquelle le pied joue comme sur une cheville; sa forme et son usage lui ont fait donner ce nom. — On appelle *cheville*, dans les vers, un mot qui n'est là que pour la rime ou pour la mesure, qui vient par conséquent *boucher un trou*, comme fait une cheville. Rien de plus pitoyable que les vers où les chevilles abondent.

**Chèvre**, femelle du bouc, quadrupède ruminant, originaire des régions chaudes de l'ancien continent, manquait au Nouveau-Monde et aux îles de l'Océanie. La chèvre aime à grimper sur les coteaux et à brouter les jeunes pousses des arbres. Son humeur est capricieuse; elle s'attache pourtant sans peine à l'homme. Elle donne un lait avec lequel on fait d'excellents fromages et qui possède des qualités efficaces en médecine. A Madrid, des troupeaux de chèvres parcourent les rues de grand matin et portent elles-mêmes aux consommateurs de lait ce liquide qui, extrait immédiatement, ne peut être ni mélangé, ni altéré comme celui qu'on débite dans les rues de Paris. — Les variétés de la chèvre sont nombreuses; on remarque surtout les chèvres du Tibet, dont le poil sert à fabriquer des étoffes très-estimées.

**Chèvre** (mécanique). C'est une machine pour élever des fardeaux.

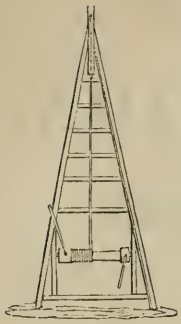

*Chèvre.*

Elle se compose ordinairement d'une poulie et d'un treuil; sur ce treuil s'enroule une corde qui passe dans la gorge de la poulie, et soulève le poids que l'on veut enlever. Les efforts dont cette machine est capable dépendent du nombre d'hommes qu'on y applique, et du rapport entre la longueur du levier et le rayon du treuil. — Lorsqu'il s'agit d'élever des fardeaux très-pesants, comme des pierres de gros calibre, on emploie des *chèvres doubles*, composées effectivement de deux systèmes tels que celui qu'on vient de décrire, qui est la *chèvre simple*. Les deux parties de la chèvre double sont réunies par le sommet, où elles tournent sur un axe commun, comme les échelles doubles dont on fait usage dans les appartements, les jardins, etc. — Les scieurs de bois donnent aussi le nom de *chèvre* au support des bûches sur lesquelles ils font agir la scie, et qui est formé de deux croix de saint André.

**Chèvre** (astron.). C'est l'étoile la plus brillante de la constellation du *Cocher;* on nomme ainsi un grand pentagone irrégulier dans l'hémisphère boréal, dont trois étoiles plus brillantes que les autres forment un triangle isocèle. — On remarque auprès de la *Chèvre* trois petites étoiles nommées les *Chevreaux* ou les *Boucs*, qui forment un triangle isocèle étroit et qui font distinguer facilement la *Chèvre* de toutes les autres étoiles du même éclat.

**Chèvrefeuille**, arbrisseau monopétale, de la famille des caprifoliacées, grimpant, dont les fleurs, nombreuses, grandes et disposées en bouquet terminal, exhalent une odeur délicieuse. On en forme des berceaux, on conduit ses feuilles et ses fleurs au-dessus et autour des fenêtres d'une habitation. Cette plante croît spontanément dans les haies des contrées méridionales de l'Europe; et l'art du jardinier sait en faire un arbrisseau à tige dont il arrondit la tête en la taillant aux ciseaux. La culture en est facile, mais elle réussit mieux en plein vent qu'à l'ombre.

**Chevreuil**, quadrupède fauve qui tient de la chèvre et du cerf. Quoique les chevreuils, dit Buffon, puissent s'apprivoiser, ils retiennent toujours quelque chose de leur naturel sauvage. La femelle du chevreuil se nomme *chevrette*. Cet animal se tient dans les lieux élevés et dans les bois peu fournis; en hiver il se retire dans les taillis les plus épais. Bien plus adroit que le cerf, pour se dérober à la poursuite de ses ennemis, il n'attend pas comme lui, pour employer la ruse, que la force lui manque.

**Chevron**, pièce de bois équarrie, de moins de 16 centimètres d'épaisseur, employée par les charpentiers dans la construction des toits. Les chevrons assemblés deux à deux se rencontrent au sommet pour former le faîte. — En termes de blason, le chevron est l'une des pièces honorables de l'écu qui représente deux chevrons de charpente assemblés sans aucune division (v. *Blason*).

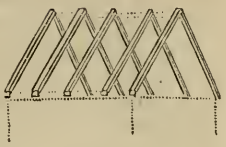

*Cherrons.*

**Chevrons d'uniforme.** On appelle ainsi des galons placés sur la manche de l'habit d'uniforme et qui servent à indiquer le nombre d'années de service du soldat ou du sous-officier. Le 1er se place après 5 années de service; le 2e après 8 ans, et le 3e et dernier après 12 ans. Chaque chevron donne droit à une augmentation de solde.

**Chevrotine,** balle de plomb de petit calibre, ainsi nommée parce qu'on s'en sert surtout pour tirer le chevreuil.

**Chic**, expression usitée depuis une cinquantaine d'années dans les ateliers de peintres, espèce de louange négative. Un artiste qui a du *chic* fait vite et peut gagner beaucoup d'argent; mais ses œuvres ne vivent pas long-temps.

**Chicane**, en terme de palais, se prend pour l'abus que l'on fait des procédures judiciaires. Ainsi une partie qui est hors d'état de défendre le fond se retranche dans des exceptions et autres incidents illusoires et de mauvaise foi, pour tirer l'affaire en longueur ou pour fatiguer son adversaire, et quelquefois pour surprendre le juge lui-même. Ce mot a passé dans le langage familier avec le sens de mauvaise querelle.

**Chicorée**, genre de plantes qui se compose de plus de 20 espèces différentes. Quelques-unes sont employées dans les usages domestiques et mangées en salade; le plus grand nombre sert dans la pharmacie. On croit généralement la chicorée dite *endive* originaire de l'Inde. Toutes ont un goût d'amertume plus ou moins prononcé. —La *chicorée à grosses racines* est une conquête récente faite en Allemagne sur la chicorée sauvage ordinaire. On en fait le *café de chicorée*.

**Chien**, genre de mammifères de l'ordre des carnassiers. Cet animal dont la forme, la taille, l'instinct, l'intelligence, le caractère varient, suivant l'espèce, rend à l'homme des services importants. Ami fidèle, serviteur dévoué, il veille sur sa fortune et sur sa vie, toujours prêt à se jeter sur celui qui menacerait l'une ou l'autre. En général le chien est d'une taille moyenne, les proportions de son

corps annoncent la force et l'agilité ; il a la tête effilée, le cou long et épais, la poitrine large, les cuisses et les épaules charnues, les muscles fortement articulés. Les organes des sens et surtout l'odorat sont extrêmement développés chez certaines races que l'on dresse pour la chasse. — Les chiens, sans en excepter le loup, le chacal et le renard, tous chiens sauvages, sont sujets à une maladie bien terrible, l'hydrophobie. La morsure faite par un de ces animaux, lorsqu'il est atteint de ce mal, communique promptement le virus, si par une cautérisation immédiate on n'en détruit pas le germe. — Parmi les diverses races dont nous ne pouvons faire ici la nomenclature, nous citerons le *dogue*, gardien incorruptible de nos maisons ; l'*épagneul*, chasseur infatigable et intelligent ; le *barbet*, courtisan souple et adroit ; le *lévrier*, aux formes sveltes et effilées ; et enfin le *chien de Terre-Neuve*, dont l'intrépidité et le dévouement luttent, et souvent avec succès, contre une mer en fureur. — N'oublions pas ces *chiens du mont St-Bernard*, qui, dressés avec soin par les solitaires de l'ermitage, sont la prévoyance des malheureux. Sur ces monts sauvages, où chaque pied de neige couvre un précipice, un soupir se fait-il entendre, un voyageur pousse-t-il le dernier cri que lui arrache la faim et la douleur, ces chiens le flairent, le découvrent, le déterrent, et jusqu'à ce qu'ils soient parvenus à lui, ne cessent d'aboyer pour ranimer l'espoir du mourant, en lui annonçant de prompts secours, dont ils lui portent d'ailleurs les plus essentiels, puisqu'ils ont le corps chargé d'un manteau et le collier garni d'une gourde remplie de vin généreux.

*Chien du mont St-Bernard.*

**Chien de mer**, espèce de poisson du genre *squale* et plus particulièrement du *requin*, ainsi nommé à cause de la ressemblance que son intelligence et son instinct lui donnent avec le chien.

**Chiendent**. On connaît sous ce nom la racine de deux plantes de la famille des graminées. Elles font le désespoir des laboureurs ; car elles sont au nombre des mauvaises herbes qui nuisent aux moissons. Leurs racines, convenablement préparées et séchées, sont employées en pharmacie comme apéritives et diurétiques.

**Chiffon**, vieux morceau de toile ou d'étoffe qui n'est plus bon à

aucun usage. On donne aussi le nom de *chiffon* à des choses de peu de valeur. Par extension, un papier froissé est un *chiffon*, le billet d'un débiteur insolvable est un *chiffon*. — Le chiffon de linge sert à la fabrication du papier, et celui d'étoffe est employé pour faire le gros papier d'emballage.

**Chiffonnier.** C'est celui qui cherche, qui achète ou vend les chiffons. Armé d'un crochet, et une hotte sur les épaules, il va fouillant tous les tas d'ordures que l'on dépose sur la voie publique. C'est surtout pendant la nuit que le chiffonnier exerce sa triste et pénible industrie.

**Chiffres.** On entend par *chiffres* des caractères destinés à représenter les nombres. Les chiffres sont en général de deux sortes, car ils peuvent avoir une valeur absolue et immuable, ou leur valeur peut varier selon la place qu'ils occupent; du 1er genre sont les chiffres romains et les chiffres grecs. Les chiffres romains sont encore usités chez nous pour les dates monumentales, pour indiquer l'ordre des rois ou des papes, et dans les livres où l'on veut distinguer la pagination de la préface, de celle du corps de l'ouvrage. Les chiffres romains ne sont autre chose que les sept lettres I, V, X, L, C, D, M, auxquelles on donne les valeurs *un*, *cinq*, *dix*, *cinquante*, *cent*, *cinq cents*, *mille*; les lettres I, X, C, M, peuvent se répéter jusqu'à quatre fois. Alors on ajoute leurs valeurs; c'est-à-dire que II vaut 2; III, 3; CC, 200; XXX, 30, etc.; les lettres V, L, D, ne se répètent pas. La règle générale, pour l'emploi des chiffres romains, est qu'un chiffre placé après un chiffre plus fort, s'y ajoute, et qu'au contraire, placé devant, il s'en retranche : ainsi XI vaut 11, et IX vaut 9; LX vaut 60, et XL vaut 40, et ainsi de suite. Ce système est extrêmement borné et fort incommode dans la pratique. Les chiffres grecs ne valaient pas beaucoup mieux; ceux qu'on représentait avec lettres capitales Ι, Κ, Δ, Η, Χ, Μ, et qui signifiaient *un*, *cinq*, *dix*, *cent*, *mille*, *dix mille*, avaient tous les défauts du système romain; les chiffres représentés par les petites lettres de l'alphabet étaient moins incommodes peut-être, mais aussi bornés que les chiffres romains. Les chiffres arabes, dont nous nous servons, n'ont aucun de ces défauts; ils sont à la fois simples, clairs et illimités : car s'ils ne sont que 10 en tout, comme leur valeur dépend de la position qu'ils occupent, ils peuvent exprimer très-facilement tous les nombres possibles sans aucune obscurité. (v. *Numération*).

**Chiffres** (écriture en). On appelle aussi *chiffres* des caractères convenus entre deux personnes qui les tiennent secrets pour toutes les autres, et peuvent alors s'écrire sans craindre que leurs lettres

soient lues si elles tombent entre les mains d'un tiers. Cette sécurité, toutefois, serait bien trompeuse, si le chiffre était simple, c'est-à-dire si l'on se contentait de remplacer les lettres alphabétiques par un pareil nombre de signes ayant la même valeur; en effet, comme nos lettres ne sont pas également usitées dans notre langue, et qu'on sait, à fort peu près, combien, sur une quantité donnée de lettres, il y aura d'*a*, de *b*, de *c*, etc., on comprend qu'il est bien facile, par une simple proportion, de déterminer quelle lettre représente tel ou tel caractère, selon qu'il se présente plus ou moins fréquemment. On rend cette recherche plus difficile en compliquant son chiffre; par exemple, quelques personnes représentent les lettres selon un ordre convenu par les notes placées sur la partie musicale, et conviennent que tout changement de clef dans le courant du morceau amènera dans la valeur des notes un changement particulier dont personne ne peut se douter. On peut aussi ajouter au commencement, au milieu ou à la fin des mots, des signes sans aucune valeur, comme on peut représenter abréviativement par des signes particuliers les terminaisons des genres, des nombres, des personnes, des adverbes, etc.; tous ces moyens, surtout s'ils sont employés ensemble, doivent bien dépayser les curieux. Un moyen ingénieux et qui déjoue presque toutes les tentatives d'explication consiste en ce que deux personnes ont la même édition du même livre; elles conviennent de signes au moyen desquelles elles se marquent telle page et telle ligne dont il faut prendre la première, la seconde ou telle autre lettre convenue. On voit, qu'à moins que la même édition du même livre ne se trouve, par grand hasard, entre les mains de l'examinateur, et qu'il n'ait, de plus, la clef des signes indiquant les pages et les lignes, il est presque impossible qu'on découvre la signification de ce chiffre.

**Childebert Ier.** Lors du partage irrégulier fait entre les 4 fils de Clovis du territoire gaulois soumis par ce chef des Francs (l'an 511), Childebert, le second, né de son mariage avec Clotilde, fut reconnu comme chef de cette partie des bandes franciques dont Paris devait désormais être le siége; Senlis, Meaux et l'Albigeois, par surplus quelques cantons mal limités, voilà quel fut son lot. Les premières années du règne de Childebert (comme celles de ses frères) sont enveloppées de ténèbres épaisses. Il essaya d'enlever l'Auvergne à Thierri Ier, tandis que celui-ci subjuguait la Thuringe; puis il alla défendre sa sœur Clotilde contre les insultes de son époux Almaric, roi des Wisigoths d'Espagne. Il délivra Clotilde, pilla Narbonne, et revint à Paris avec d'immenses trésors dont il enrichit le clergé.

D'accord avec ses frères, il déclara la guerre à Sigismond, roi des Bourguignons, et contribua à la mort odieuse de ce prince. On sait avec quelle cruauté il égorgea, de concert avec son frère Clotaire, les enfants de Clodomir, roi d'Orléans. En 548, il fit, toujours avec Clotaire, une guerre d'abord heureuse aux Wisigoths d'Espagne. Childebert Ier mourut en 558, ne laissant que 2 filles; Clotaire les exila ainsi que leur mère, et s'empara des richesses et du royaume de ce frère qui, pour le dépouiller, avait soutenu la révolte de son fils Chramne.

**Childebert II**, roi des Francs-Austrasiens, fils de Brunehaut et de Sigebert, succéda en 675 à celui-ci, lorsqu'il eut été assassiné devant Tournay par les émissaires de Frédégonde. Comme Brunehaut, le jeune Childebert était prisonnier de l'implacable reine des Neustriens. Un duc austrasien, Gondebaud, le sauva, l'enleva de Paris, et le conduisit à Metz où, à l'âge de 5 ans, cet enfant fut proclamé roi. Ce fut alors que triompha l'aristocratie austrasienne et qu'elle imposa à ses rois le joug des maires du palais. Le roi de Neustrie, Chilpéric, acheva la conquête de l'Aquitaine austrasienne (576 et 577), quoique Gontran, roi de Bourgogne, fût venu au secours de son neveu, qu'il adopta après la mort de ses 2 fils. La vie de Childebert se passa en débauches, en querelles avec ses leudes, en brouilleries et en raccommodements avec Gontran. A la mort de celui-ci (593) il s'empara du royaume de Bourgogne; la mauvaise issue d'une première tentative le détourna de l'idée de conquérir la Neustrie. Son armée combattit avec plus d'avantage contre les Warnes, nation germanique qui voulut secouer la domination franque et fut anéantie par le fer. En 596, le poison mit fin aux jours de Childebert II; et l'on accuse de ce crime tantôt Brunehaut, sa propre mère, tantôt Frédégonde.

**Childebert III**, fils de Thierri III, remplaça son frère Clovis III, lorsque celui-ci mourut en 695, comme souverain des 3 royaumes d'Austrasie, de Neustrie et de Bourgogne. Pepin d'Héristal régna réellement sous le nom de Childebert III, qui n'a point laissé de souvenir, auquel on a donné le surnom de *Juste* sans qu'on sache pourquoi, et qui mourut en 711 laissant le trône à son fils Dagobert III.

**Childéric Ier**, fils de Mérovée, lui succéda sur le trône des Francs-Saliens vers 457. S'abandonnant à la débauche, il se fit chasser par les Francs et chercha un asile en Thuringe, mais il emportait l'espérance du retour. Guinomand, un de ses fidèles partisans, devait ramener les esprits et instruire son chef du moment favorable pour reparaître en lui envoyant la moitié d'un anneau rompu dont Chilpéric

gardait l'autre moitié. Durant son absence les Francs obéirent à Egidius, maître de la milice romaine dans les Gaules (457-461). On raconte que Guinomand sut se concilier les bonnes grâces d'Egidius, et, par ses conseils, le pousser à des mesures qui lui attirèrent la haine de la nation. Alors il fit passer la moitié de l'anneau à Childéric, qui fut de nouveau reconnu. Childéric rappelé mourut en 481, au retour d'une expédition contre les Allemands. Pendant son exil, il avait séduit Basine, femme de Basin, roi de Thuringe; elle le suivit lors de son retour et lui donna Clovis. — En 1654 on découvrit près de Tournay le tombeau de Childéric Ier. Les ornements qu'on y trouva se voient aujourd'hui à Paris au Cabinet des médailles, à la Bibliothèque royale.

**Childéric II**, l'un des 3 fils de Clovis II, était encore en bas âge lorsqu'en 651 il devint roi d'Austrasie après la déposition du fils de Grimoald. En 670 il se vit roi de tous les états francs par la mort de Clotaire III et par la retraite forcée de Thierri. Il abandonna une partie de l'Austrasie à Dagobert II, fils de Sigebert. Tant que Childéric suivit les conseils de Léger, évêque d'Autun, il se conduisit bien; mais, dès qu'il les rejeta, il tomba dans le mépris. En 673, Bodillon, seigneur parmi les Francs, ayant été traité indignement par Childéric, pour lui avoir représenté un peu vivement le danger d'une imposition excessive qu'il cherchait à établir, l'assassina dans la forêt de Livry.

**Childéric III** fut tiré du fond d'un couvent, en 742, par Pepin-le-Bref, pour être placé sur le trône. On ne sait ni son âge ni son origine. La plupart des anciens chroniqueurs parlent pour la première fois de lui au moment de sa déposition; elle eut lieu en 752. Il fut enfermé dans le couvent de Sithieu, depuis St-Bertin, à St-Omer, où il reçut la tonsure ecclésiastique. Il mourut en 755. Avec lui finit la dynastie mérovingienne.

**Chili**, république de l'Amérique méridionale, qui occupe un territoire long et étroit, enfermé entre la chaîne des Andes et l'Océan, sur la côte occidentale de l'Amérique méridionale. Le Chili s'étend du 24e parallèle de latitude au 44°, y compris l'archipel de Chiloë. Cette contrée, par sa position sur le versant d'une grande chaîne de montagnes, se présente comme un vaste amphithéâtre, couronné par des cimes neigeuses ou fumantes. Sa surface est entrecoupée par un grand nombre de ramifications des Andes, qui courent de l'est à l'ouest. L'intérieur et les bords de la mer offrent de larges et belles vallées, des plaines et des collines. Au nord s'étend une partie du désert d'Atacama. Les Andes présentent un désordre extraordinaire dans leur configuration et sont d'un accès très-difficile; les cols y

sont en général très-élevés ; celui de Cumbre, l'un des plus fréquentés, est à près de 3,974 mètres. On ne compte pas dans cette chaîne moins de 14 volcans en ignition et plusieurs autres qui ne jettent que de la fumée. Leur position au milieu des montagnes rend leurs éruptions peu nuisibles; elles paraissent diminuer, tandis que les tremblements de terre deviennent plus fréquents. On en éprouve ordinairement 3 ou 4 par an; ils sont quelquefois terribles, et l'on n'a pas encore oublié celui de 1822. Les rivières ont généralement la même direction que les vallées qu'elles arrosent, c'est-à-dire qu'elles vont de l'est à l'ouest, et se jettent dans l'océan Pacifique. Sur 123 qu'on en compte, 2 seulement, la Maule et le Biobio, sont navigables sur une certaine étendue. Il n'y a de grands lacs que dans l'Araucanie, où l'on admire celui de Villa-Rica, qui a 120 kilomètres de circonférence. La température est assez douce, et ressemble en général à celle du midi de la France. Le sol du Chili est presque partout d'une fertilité extraordinaire ; les richesses métalliques y sont très-abondantes en or, en argent et en cuivre. Les pâturages sont de toute beauté et nourrissent des moutons, des bœufs et des chevaux importés d'Europe et dont la race n'a pas dégénéré. Du reste, le règne animal y est très-varié en espèces indigènes.— L'industrie est à peu près dans l'enfance au Chili, qui tire d'Europe presque tous les objets manufacturés. Le commerce est entre les mains des Anglais. La population n'est guère que d'un million d'habitants. La religion catholique est celle de l'état et de tous les habitants. La langue espagnole est l'idiome généralement usité. Le Chili forme une république indépendante. Le pouvoir exécutif est confié à un président dont les fonctions durent 4 ans; le pouvoir législatif se compose d'un sénat permanent et d'une chambre nationale dont les membres sont électifs. Le pays est divisé en 5 départements; Coquimbo, Santiago, Conception, Valdivia et Chiloë. Il a pour capitale Santiago. Le Chili faisait partie de l'empire des Incas. Almagro y fit une incursion qui eut peu de succès; Valdivia, en 1540, en fit la conquête, mais il ne put réduire les Araucaniens, qui, l'ayant fait prisonnier, le mirent à mort. Depuis lors les Espagnols n'ont pas été plus heureux. En 1558 D. Garcia de Mendoça découvrit l'archipel de Chiloë. Plus tard le Chili fut annexé à la vice-royauté du Pérou et resta dans cet état jusqu'en 1810, époque de l'invasion des Français en Espagne. Le parti qui se déclara pour l'indépendance du pays obtint d'abord quelque succès; mais en 1814 un corps d'armée royaliste venu du Pérou rétablit les choses sur leur ancien pied; ce qui subsista jusqu'en 1817, époque à laquelle le général San-Martin, à la tête d'un corps de troupes buénos-

ayriennes, battit les Espagnols dans diverses rencontres et remporta enfin la victoire de Maypu, qui décida de l'indépendance de ce pays.

**Chilpéric Ier**, 3e fils de Clotaire Ier, roi des Francs, voulut, après la mort de son père, avoir Paris pour partage; ses trois frères s'y opposèrent; on tira au sort les 4 lots et il fut roi de Soissons. Il imposa de grands tributs, et ses sujets rebutés abandonnèrent leurs possessions. En 568, Chilpéric Ier épousa Galsuinthe, fille aînée d'Athanagilde, roi des Wisigoths, et lui abandonna pour dot, selon l'usage d'alors, une partie des domaines qu'il avait hérités de son frère Caribert. Galsuinthe fut trouvée morte : le soupçon de cette mort, qui tomba sur Frédégonde, favorite de Chilpéric, se confirma quand Chilpéric l'eut épousée après la mort de Galsuinthe. Brunehaut, sœur de cette princesse, la vengea en faisant prendre les armes à Sigebert, son mari, et à Gontran. Chilpéric perdit une partie de ses états, et obtint enfin la paix en cédant à Brunehaut, pour l'apaiser, les domaines qu'il avait donnés en dot à Galsuinthe. Poussé par Frédégonde (570–572), il profita d'une querelle survenue entre ses deux frères et envoya contre Sigebert son fils Clovis, qui enleva à ce prince Tours et Poitiers; les deux frères s'étant réconciliés s'unirent contre Chilpéric et lui reprirent ce qu'il avait injustement conquis. Sigebert et Gontran s'étant de nouveau brouillés (573), Chilpéric en profita à son ordinaire et envoya son fils aîné Théodebert contre Sigebert; Théodebert remporta un avantage. Sigebert eut recours aux troupes d'outre-Rhin. Gontran se joignit à Chilpéric contre ces barbares; Sigebert menaça Gontran de se jeter sur la Bourgogne; Gontran resta neutre, et Chilpéric demanda la paix, que Sigebert lui accorda. En 575, Chilpéric se lia de nouveau avec Gontran contre Sigebert, et fit marcher son fils Théodebert contre lui; Théodebert fut défait et tué dans le combat. Chilpéric, épouvanté de ce malheur, se sauva dans Tournay. Brunehaut pressa Sigebert, son mari, d'achever la défaite de Chilpéric; en effet, Sigebert s'empara de tous ses états et vint l'assiéger dans Tournay, lorsqu'il fut assassiné par 2 émissaires de Frédégonde. Chilpéric sortit de Tournay, emprisonna Brunehaut, son fils Childebert et ses deux filles. Mérovée, fils de Chilpéric, épousa Brunehaut à Rouen et la délivra; mais bientôt après, son père, qui ne pouvait lui pardonner, le força de se faire volontairement donner la mort. Frédégonde, qui avait vu périr ses trois enfants, fit assassiner Clovis, dernier fils du premier lit de Chilpéric, en l'accusant de les avoir empoisonnés. En 584, la paix se fit entre les trois rois. Chilpéric fut assassiné à Chelles en revenant de la chasse, et Frédégonde est encore accusée de ce crime. Chilpéric mérita le surnom de *Néron des Francs*, que lui a donné Grégoire de

Tours. Comme Néron, il était raffiné dans sa cruauté; comme lui, il avait la prétention d'être homme de lettres, poète, grammairien, et de plus théologien. Il essaya de faire des vers latins et voulut introduire dans l'alphabet et faire recevoir par force de nouveaux caractères.

**Chilpéric II**. Après la mort du roi de Neustrie, Dagobert III (715), le maire du palais Raginfred tira d'un couvent un prince nommé Daniel, fils prétendu de Childéric II, et que les Francs neustriens reconnurent pour roi. Ce fantôme ne fut qu'un instrument entre les mains de Raginfred d'abord, et ensuite dans celles de Charles Martel; il mourut en 720.

**Chimai**, ville, seigneurie et pairie du Hainaut, fut portée dans la maison de Nesle-Soissons vers le milieu du XIII^e siècle. Elle passa ensuite à Jean de Hainaut, sire de Beaumont, puis aux Chatillon, comtes de Blois, ensuite aux Croy. En 1486, Charles de Croy fut créé prince de Chimai et du St-Empire. De 1612 à 1686, elle fut la propriété de la maison de Ligne-Aremberg. En 1750, elle devint le patrimoine de la maison de Caraman.

**Chimborazo**, montagne de la Colombie, qui fait partie de la chaîne des Andes ou Cordilières, dont le sommet est perpétuellement couvert de neige, et qui, vue des côtes du grand Océan, offre un coup d'œil imposant. Cette montagne, si célèbre par les travaux de Bouguer, de la Condamine, et surtout par ceux de M. de Humboldt, n'est pas la plus haute du globe, comme on l'a cru long temps, et n'est pas même la cime la plus élevée des Cordilières, puisqu'elle n'a que 6,700 mètres au-dessus de la mer, et que celle de *Nerado de Sorata* en a 6,896.

**Chimère** (mythologie), monstre célèbre, né d'Echidna et de Typhon. La Chimère avait trois têtes, qui vomissaient continuellement des flammes, celle d'un bouc, celle d'un taureau et celle d'un lion. Son corps ressemblait au lion par le haut, au bouc par le milieu, et au dragon par l'extrémité. Ce monstre vivait dans la Lycie, où il fut tué par Bellérophon.— On explique cette fable en disant que la Chimère était une montagne volcanique de Lycie dont le sommet était habité par des lions, le penchant cultivé et couvert de chèvres, et le pied marécageux et rempli de serpents. Les poètes disent que Bellérophon vainquit la Chimère, parce qu'il habita le premier cette montagne. Plutarque suppose

*Chimère.*

que la Chimère n'était que le vaisseau d'un pirate, dont la proue portait la tête d'un lion, le corps celui d'une chèvre, et la poupe la queue d'un serpent. On dit que la Chimère eut d'Orthos le Sphinx et le lion de Némée. — Dans les beaux arts, on appelle *chimère* un assemblage d'un masque réuni à plusieurs animaux ; ces grotesques figures étaient fort du goût des anciens. — La *chimère* à la tête de lion, au corps de chèvre, à la queue de dragon, est, en termes d'architecture, une gargouille ou corbeau en usage seulement dans les monuments gothiques, et d'un effet très-pittoresque. — En histoire naturelle, on appelle *chimère* un genre de poissons remarquable par la bizarrerie de sa figure, qui paraît monstrueuse lorsqu'on la dessèche avec soin.— En morale, on appelle ainsi le résultat d'une opération de l'esprit qui suppose comme existant ou pouvant exister, ce qui n'existe pas ou n'existera jamais. Bien des théories philosophiques, bien des projets de constitution sociale ne sont que des *chimères.* Toutes les hypothèses, toutes les idées dont la réalisation est jugée impossible, doivent être caractérisées par le même mot. C'est enfin le nom de tout système que ne vient pas sanctionner l'expérimentation.

**Chimie.** La chimie est une science toute moderne confondue longtemps avec l'absurde *alchimie* (v.), et jusqu'au siècle dernier avec la physique, à laquelle on l'accusait de vouloir disputer la prééminence. Des hommes d'un mérite réel, mais imbus de préjugés ridicules et incapables de pressentir l'appui que plus tard la physique et la chimie devaient se prêter mutuellement, regardaient un chimiste comme un ouvrier d'opérations, un préparateur d'arcanes, qu'il fallait d'autant mieux surveiller que son prétendu savoir n'était que de la folie. — Ces préjugés ont subsisté pendant long temps. « La » chimie est peu cultivée parmi nous, » dit l'Encyclopédie de d'Alembert et Diderot. « Cette science n'est que très-médiocrement ré- » pandue même parmi les savants, malgré la prétention à l'uni- » versalité des connaissances qui fait aujourd'hui le goût dominant. » Les chimistes forment encore un peuple à part très-peu nom- » breux, ayant sa langue, ses lois, ses mystères et vivant presque » isolé au milieu d'un grand peuple, peu curieux de son commerce, » n'attendant presque rien de son industrie. » — Faire l'histoire de la chimie et dire le nom de chacun de ceux qui ont contribué à l'élever par leurs travaux au rang de science, ce serait s'égarer sans résultat dans une aride nomenclature. Nous nous bornerons à faire sommairement connaître l'état actuel de cette science. Elle a pour objet d'étudier la nature intime des corps, l'action réciproque de leurs molécules, et les résultats de cette action. On la divise en

*chimie minérale*, *végétale* et *animale* : on appelle *corps simples*, ceux dont les molécules sont adhérentes par cohésion ; ceux dont les molécules sont adhérentes par affinité prennent le nom de *corps composés*, et un corps composé peut être *ternaire, binaire,* etc., selon qu'il a deux, trois éléments, etc. Le principal corps élémentaire est l'*oxygène*, qui se combine avec presque tous les autres; on l'appelle aussi *élément comburant* parce qu'il est l'agent de la combustion. Le corps brûlé est celui qui se combine avec l'oxygène. Le corps brûlé peut être un acide ou un oxyde. Le corps neutre est celui qui n'est ni un acide ni un oxyde. L'alcali est un oxyde de saveur analogue à celle de la potasse.—On a inventé des noms qui, au moyen de leurs terminaisons diverses, servent à distinguer les corps simples des corps composés. On a donné à leur réunion le nom de *Nomenclature chimique*. — La *chimie minérale* attira d'abord les investigations des savants et parvint la première à l'état de science. Aussi le vulgaire a-t-il confondu pendant long-temps les hommes qui s'en occupaient avec les charlatans connus sous le nom d'alchimistes. — De nos jours, et grâce aux Chaptal, aux Fourcroy, aux Berthelot, la *chimie végétale* et la *chimie animale* se sont élevées au niveau de leur aînée. — Aujourd'hui la chimie minérale s'appelle *chimie inorganique*, et la chimie animale et végétale *chimie organique :* ensemble elles forment un corps de science qui n'est pas moins étonnant par les découvertes presque miraculeuses qu'il a produites, que par la simplicité des procédés qui en ont fait une science pratique à la portée de tout le monde. La chimie a été appliquée à presque tous les arts et est devenue d'un usage presque vulgaire dans l'économie domestique. C'est à la chimie moderne que nous devons la fabrication du sucre de betteraves, et du pastel destiné à remplacer l'indigo. C'est à elle que tous nos arts mécaniques doivent les immenses progrès qu'ils ont faits dans une période de 40 ans ; elle a soulevé un coin du voile qui couvre les mystères de la nature. Si on la considère à un point de vue plus élevé que celui des commodités de la vie, que d'actions de grâces ne doit-on pas à des hommes qui, au péril de leurs jours, ont trouvé les moyens de neutraliser les poisons les plus actifs et les plus dissolvants, de les chercher et de les saisir dans les parties les plus cachées de notre organisation, et jusque dans les lambeaux de chair du cadavre parvenu à l'état de complète dissolution! aussi la chimie est-elle aujourd'hui une science que tout le monde veut savoir. Chaque jour nous amène des découvertes nouvelles ; à mesure qu'elle avance l'horizon s'étend devant elle. Elle semble n'avoir d'autres bornes que l'univers, et ne devoir se reposer que lorsque

la nature entière n'aura plus un seul secret à cacher dans ses entrailles.

**Chimpansé.** Cuvier propose de réserver ce nom pour distinguer les orangs-outangs dont les bras ne descendent que jusqu'aux genoux, de ceux dont les bras sont assez longs pour atteindre à terre quand ils sont debout, et qui sont les orangs proprement dits. — On ne connaît qu'une seule espèce de *chimpansé;* mais les dénominations que lui ont données les auteurs varient. Ainsi le *singe des cavernes*, le *satyre d'Angola*, le *pygmée*, le *joko*, le *quimpesé* et le *pongo* ne sont qu'un seul et même animal, celui qui fait le sujet de cet article.

*Chimpansé.*

**Chinchilla**, petit quadrupède de l'Amérique méridionale, appartenant au genre *hamster*. C'est une sorte de rat des champs, très-estimé pour sa fourrure, qui consiste en un poil épais, d'un gris cendré, assez long pour être filé, très-doux au toucher, et comparable, pour le soyeux et la finesse, aux fils tissés par les araignées des jardins. Les caractères physiques et les mœurs du chinchilla sont encore fort peu connus.

**Chine.** Cette vaste région asiatique, appelée en chinois *Tath-Ching-Koun* (le céleste empire), est confinée au nord par la Sibérie, au N.-O. par la Tartarie indépendante, à l'ouest par l'Hindoustan, et au sud par les empires d'Annam et des Birmans; à l'est et au S.-E., ses côtes sont baignées par l'océan Pacifique. L'étendue des côtes est d'environ 1,600 kilomètres, et tout le pays s'étend entre les 18° 37' et 41° 35' de latitude nord, et entre 120° 55' et 140° 10' de longitude est. L'empire chinois contient, dit-on, une superficie d'environ 2,600,000 kilomètres carrés, ce qui serait presque la 5e partie de toute la terre habitable; il comprend : 1° la Chine proprement dite; 2° les pays incorporés, savoir : la Mandchourie, la Mongolie et la petite Boukharie; 3° les pays tributaires,

qui sont : le Tibet, le Kaoli et les îles de Lieu-Kieu. La Chine a de hautes montagnes, surtout du côté de l'ouest, où les chaînes de l'Asie centrale étendent leurs ramifications; une autre chaîne sépare la Chine de l'Annam et s'étend dans le pays des Birmans. Les principaux fleuves sont le Houang-Ho ou fleuve Jaune, qui prend sa source dans plusieurs lacs du plateau central, et le Takiang-Yandsou, c'est-à-dire le grand fleuve, dont le cours, d'abord embarrassé par des rochers, traverse ensuite paisiblement toute une vaste étendue jusqu'à l'océan Pacifique. D'autres l'appellent Yantsé-Kiang, ce qui signifie, disent-ils, fleuve bleu. Il y a aussi dans ce pays un grand nombre de lacs, dont plusieurs lacs salants; et des canaux achèvent d'y rendre les communications intérieures très-faciles : on en compte, dit-on, 550. Le climat en est plutôt chaud que froid; l'hiver y est sec, l'été pluvieux; du reste, l'état de la température varie suivant la situation géographique. Les principales productions du sol sont le riz, le thé et le bambou; le midi est particulièrement riche en arbres, tels que le palmier, le cannellier, le cocotier, le cèdre, l'érable, le cyprès, le pin, le mûrier, etc. Il produit aussi la canne à sucre, du coton, du tabac, du poivre, du bétel, etc. Les grands animaux indigènes ou naturalisés en Chine sont l'éléphant, le rhinocéros, la vache de Tatarie, le tapir, le buffle, l'ours, le tigre, le léopard, la panthère, le musc. Parmi les oiseaux indigènes, on remarque le faisan doré, le faisan d'argent et le paon; dans l'île de Formose, il y a des oiseaux de paradis. Les poissons dorés, transplantés depuis long-temps en France, sont originaires de la Chine. Les productions de ce pays suffisent à presque tous les besoins de son immense population : aussi ne tire-t-il de l'étranger que de petites quantités de drap fin, de métaux, de fourrures et de coton. On a donné trop d'éloges à l'état de l'agriculture en Chine, qui réellement est fort peu avancée. Le régne minéral offre de l'or et de l'argent, mais que l'on exploite peu et dont on ne fait pas usage pour la monnaie; il fournit aussi du cuivre, du mercure, de l'étain, de l'arsenic, du marbre, de la terre de porcelaine, etc. Une suite non interrompue de grandes villes et de villages entourés de hautes murailles, ornés de pagodes et de tours magnifiques; de larges rivières, unies par des canaux artificiels, les uns et les autres couverts de barques pleines de voyageurs et de marchandises, offrent aux regards de l'étranger un tableau animé de l'activité et de l'industrie des Chinois. Il sera étonné de trouver que même les moindres îlots des lacs et des rivières se parent de beaux villages et de maisons de plaisance. Il ne verra pas sans surprise, dans ces contrées du fond de l'Asie, des

voitures mues par le vent et des barques marchant au moyen de roues comme des bateaux à vapeur; il reconnaîtra dans la plus humble cabane le même plan, les mêmes formes de construction que dans le palais du vice-roi. S'il parvient à entrer dans une des grandes villes, comme Péking, Nanking ou Hang-Tchéou, il pourra, en voyant les petites maisons basses à toiture en forme de tentes, le grand nombre de mâts et de pieux surmontés de drapeaux, de pavillons et de flammes, se croire au milieu d'un vaste camp. L'éclat des dorures et des vives couleurs dont les façades des boutiques sont ornées; les lanternes en corne, en mousseline et en papier, également peintes de brillantes couleurs; les masses d'hommes qui se meuvent en tous sens dans les rues (on n'y voit guère de femmes); les cris des marchands, la forme bizarre de leurs enseignes, où on lit souvent ces mots : *Ici on ne trompe pas;* le bruit confus des chaudronniers, forgerons, savetiers et autres industriels en plein vent ou à ateliers portatifs; les processions d'hommes conduisant une mariée chez son époux, au son d'une musique bruyante, ou portant à sa dernière demeure un parent, un ami, en poussant des lamentations et des gémissemens; les longs éclats de rire et les battements de mains que provoquent les comédiens, musiciens, saltimbanques et charlatans de toute espèce qu'on rencontre à chaque pas; les magistrats et autres fonctionnaires publics qui marchent gravement, suivis de leur escorte ou de leurs esclaves, portant des drapeaux, des ombrelles, des lanternes peintes ou autres images bizarres de leurs rangs et de leurs emplois; tout cela lui offrira le spectacle le plus nouveau et le plus fantastique, dont son imagination restera frappée, mais qu'elle reproduirait difficilement dans son ensemble. La Chine proprement dite, qui peut avoir environ 888,000 kilomètres carrés, est divisée en 18 ou 19 provinces : elle compte 1,572 villes, dont 183 sont du 1er rang (*fou*), 225 de 2e rang (*tcheou*), et les autres 1,164 du 3e rang (*hiang*). On croit assez généralement que la population de la Chine s'élève à 170 millions d'individus, et celle de tout l'empire à 300 millions. La plupart des auteurs font descendre les Chinois des Tatars. Partout, dans cet empire, malgré la grande variété de ses climats, le caractère moral du peuple est aussi identique et aussi invariable que les lois et coutumes qui l'ont formé. Telle est la force des anciens usages et la crainte de toute innovation que, dans les cas extraordinaires; le Chinois ne se demande jamais ce qu'il doit faire, mais ce que Chun et Yao ont fait en pareille circonstance, il y a 4,000 ans. Ce culte de l'usage se remarque aussi dans leurs maisons, leurs meubles et jusque dans la forme de leurs habits, qui sont encore les mêmes que dans l'antiquité la plus

reculée. Les Chinois sont en général de taille moyenne; on ne trouve parmi eux que très-peu d'hommes grands, et encore moins de nains. Ils ont le teint jaune, la tête de forme conique et la figure triangulaire; leurs sourcils sont placés très-haut et forment presque une ligne droite; la racine du nez est large, et la mâchoire supérieure fait saillie sur l'inférieure; ils ont très-peu de barbe. Linné, dans son *Système de la nature*, les place parmi les hommes monstres. Le peuple chinois est officiellement divisé en 4 classes, qui sont : 1° les lettrés ou la noblesse (v. *Mandarins*); 2° les agricul-

*Mandarins.*

teurs; 3° les industriels; 4° les commerçants. L'agriculture est celui des travaux industriels qui a toujours été le plus encouragé par le gouvernement, et l'on sait qu'une fois par an l'empereur lui-même conduit solennellement la charrue et ouvre un sillon, pour prêcher d'exemple à son peuple. La Chine, par sa situation, son climat et ses productions, serait plus propre qu'aucun autre pays à faire un commerce étendu, mais la population ne sait pas tirer parti de cet avantage. Le commerce avec l'extérieur est systématiquement entravé. Le gouvernement est monarchique et absolu. L'empereur passe pour être fils du ciel et seul souverain du monde, car les souverains des autres régions de la terre sont regardés comme ses vassaux. Il ne peut avoir qu'une femme légitime partageant son

rang suprême; ses autres femmes sont ordinairement au nombre de 3 : on les qualifie de reines (*fulchines*). L'empereur choisit son

*Empereur de Chine sur son trône.*

successeur indistinctement parmi ses fils légitimes; sa résidence est à Péking, capitale de l'empire, mais en été il séjourne à Deke-Hol, situé dans le haut pays, en dehors de la grande muraille. Le pouvoir impérial se compose essentiellement de deux branches : en vertu de sa qualité de pontife, l'empereur est l'unique médiateur entre son peuple et le ciel, et lui seul peut officier dans les grandes fêtes, lorsqu'on veut apaiser la divinité par des sacrifices. L'autorité paternelle, celle qui appartient au père et à la mère, forme la seconde branche du pouvoir impérial, et à cet égard il est relativement à ses sujets ce que le ciel est par rapport à lui. Il est au-dessus de la loi. L'un des premiers principes gouvernementaux en Chine tend à élever l'empereur au-dessus du commun des hommes; et les Chinois ne l'appellent pas seulement fils du ciel, mais ils croient qu'il l'est réellement. Ils adorent sa personne, plient les genoux devant lui, font des offrandes à son image et à son trône, etc. Si l'empereur se montre en public, 2,000 gardes-du-corps, portant des haches, des chaînes et autres emblèmes du despotisme oriental, l'enveloppent de toutes parts. L'autorité pa-

ternelle, absolue dans la personne du souverain à l'égard de tous ses sujets, ne l'est pas moins au sein des familles et forme la base de la législation chinoise. L'administration centrale est composée de 6 départements, dirigés chacun par un président. Ces 6 présidents et les princes du sang forment un conseil que l'on pourrait appeler le conseil d'état. — Sous le rapport des lois pénales, on a, non sans raison, comparé la Chine à une vaste école d'enfants, dirigée poar des maîtres toujours armés de leur férule; cette férule est le bambou dont les magistrats font un très-fréquent usage. — Les coups de bâton sont, chez les Chinois, le grand moyen de correction et l'accessoire obligé des peines plus graves. Le grand nombre et la sévérité des punitions corporelles que les lois ordonnent auraient lieu de nous surprendre si l'on ne savait pas que les tribunaux admettent une foule de circonstances atténuantes et d'exceptions qui ôtent à ces lois le caractère de la barbarie qu'elles portent. Il en est de même de la peine de mort. Les arrêts de la justice criminelle sont exécutés en automne, et tous le même jour, dans toutes les parties de l'empire. Quant aux revenus publics, les éléments nous manquent pour pouvoir en fixer le montant. — Trois cultes différents règnent dans la Chine et jouissent de droits égaux. Le premier est le culte national ou l'ancienne religion de la Chine, qui a été rétablie par Confucius. Cette religion reconnaît un être suprême; elle a des temples, mais point de prêtres; l'empereur seul, en sa qualité de pontife, remplit les devoirs religieux pour tout son peuple, et il se prépare aux actes du culte

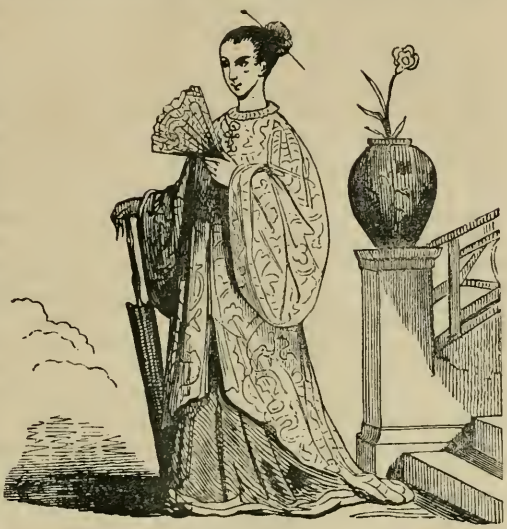

*Dame chinoise.*

par des jeûnes, des abstinences et des œuvres de charité envers ses sujets. C'est aux équinoxes qu'ont lieu les grands sacrifices, et pendant cette cérémonie toutes les affaires et tous les amusements sont suspendus dans la capitale. Les premiers devoirs de cette religion sont : la piété filiale, le respect pour les vieillards et le culte des morts. Chaque famille d'un rang élevé et qui n'est pas sans fortune fait construire un petit temple en mémoire de ses ancêtres, et toute personne, pour peu qu'elle soit dévote, visite les tombeaux de ses parents au moins une fois par an. Les Chinois ont l'habitude de retirer les cercueils de leurs parents et de leurs amis du lieu où ils sont enterrés, si ce lieu est devenu humide ou malpropre; aussi voit-on partout en Chine des bières placées sur la surface de la terre, parce que ceux dont elles renferment les parents n'ont pu trouver une place convenable pour y construire un tombeau. Beaucoup de Chinois ont chez eux leur propre cercueil; ils l'essaient souvent et contemplent philosophiquement cette étroite maison, destinée à recevoir leur dépouille mortelle. — Le deuxième culte est celui de Toa-Tsé ou de la mission primitive, dont le premier auteur est le philosophe Lao-Tseu, qui vivait environ 600 ans avant notre ère. Dans son origine, cette religion reconnaissait la raison comme Être suprême, et prescrivait l'amour du prochain et la modération dans les passions ; mais, dans les temps modernes, elle a dégénéré en une espèce de polythéisme. Les prêtres et les prêtresses de Tao-Tsé vivent dans le célibat, s'occupant de magie et d'astrologie. — Le troisième culte est celui de Bouddha (appelé en chinois *fo-tho* ou, par abréviation, *fo*), qui a été importé de l'Inde vers l'an 70 après J.-C. Les doctrines des Bouddhistes ressemblent beaucoup à celles des Pythagoriciens; ils croient à la métempsycose, et pour cette raison ils s'abstiennent de tuer des êtres vivants et ne prennent aucune nourriture animale. Ils ont un grand nombre de couvents et de temples remplis d'images sacrées, dont chacune passe pour exercer sur eux des influences particulières. Leurs prêtres gardent le célibat. Indépendamment de ces cultes, les Chinois de toutes les classes se livrent à des superstitions absurdes : ils croient qu'il existe de bons et de mauvais génies, dont les uns protègent les hommes tandis que les autres les persécutent; ils adorent les divinités tutélaires des fleuves, des montagnes, des portes, des maisons, etc. ; les offrandes qu'ils leur font consistent ordinairement en vin et en thé. Nulle part, pas même en Angleterre, on ne trouve autant de patriotisme et d'amour du travail que chez les Chinois ; ce sont là leurs plus grandes vertus : mais on peut leur reprocher le libertinage, le mensonge, un trop grand amour du gain et la lâcheté.

Il en est peu qui sachent lire et écrire. La langue chinoise écrite était primitivement hiéroglyphique, et elle est aujourd'hui monosyllabique. Ses caractères idéographiques lui donnent plusieurs avantages et aussi plusieurs désavantages sur les autres langues. Il a fallu un peuple d'une ouïe aussi fine que les Chinois pour former une langue composée de 330 syllabes, auxquelles 6 accents donnent autant d'acceptions différentes, et dont les nuances sont si délicates, qu'elles ne peuvent être saisies que par ceux qui ont vécu sur les lieux mêmes. La langue parlée, qui en diffère, est imparfaite et désagréable. La littérature des Chinois est riche en poésie, en compositions dramatiques, etc., et surtout en romans, en nouvelles et en livres de morale. Leur musique est inférieure à celle des Arabes, des Persans et des Indous. Ils connurent bien long-temps avant les Européens l'imprimerie en planches gravées, la poudre à canon, les bombes, les feux d'artifices, les télégraphes, les puits salins et les puits à feu, la boussole, l'art dramatique. Rien n'égale l'élégance de leurs bateaux (*sanpans*), la solidité de leurs porcelaines, la beauté de leurs laques, de leurs ports et de leurs canaux. Les sciences physiques et mathématiques n'ont pas fait en Chine de grands progrès, et les arts du dessin y sont fort imparfaits. La marine militaire des Chinois mérite à peine d'être citée. Leur armée est une espèce de milice forte de 900,000 hommes, dont l'uniforme n'est rien moins que militaire, et conviendrait mieux sur un théâtre que sur les champs de bataille; il se compose de casques en papier, d'habits ouatés, d'une espèce de jupon également ouaté et de bottines en satin. Il n'y a en Chine aucune forteresse proprement dite, mais presque toutes les villes sont entourées de remparts en terre revêtus de briques et flanqués de tours; c'est d'après le même système qu'est construite la grande muraille en granit qui s'étend depuis la province de Chensi jusqu'à la mer Jaune, et dont la longueur est d'environ 4,800 kilomètres. L'étiquette exerce un empire absolu sur les Chinois, et réduit ceux des hautes classes à n'être que des automates vivants. Les femmes, qui sortent peu et ne reçoivent que les personnes de leurs familles, sont pourtant très-recherchées dans leur toilette; une de leurs beautés est d'avoir le plus petit pied possible, et elles se blesseraient plutôt que de le laisser paraître dans son développement naturel. — L'ancienne histoire des Chinois

*Pieds d'une dame chinoise.*

est remplie de fables. Ils en font remonter le commencement à plus de 3,000 ans avant J.-C. Dans ces temps reculés, ils placent leur 1er législateur Fo-Hi et Chu-Noung, le *divin agriculteur;* puis 3 dynasties jusqu'à l'an 147 av. J.-C. De l'an 720 avant J.-C. à l'an 247, la Chine était partagée en un grand nombre de petits états dont les souverains se faisaient continuellement la guerre : aussi cette période est-elle appelée celle des *rois combattants.* En 247 avant J.-C., un guerrier chinois, Chi-Hoang-Ti, fondateur de la dynastie des Tsin, réunit sous sa domination tous ces états et fit construire l'immense muraille qui sépare la Chine de la Tar-

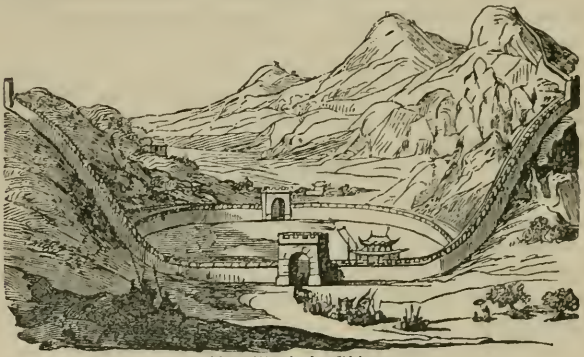

*Muraille de la Chine.*

tarie. C'est à lui qu'il faut attribuer les grandes lacunes qu'il y a dans l'histoire des temps anciens; car, voulant passer aux yeux de la postérité pour le seul fondateur de l'empire, il fit brûler tous les écrits historiques afin que l'on commençât de nouvelles annales à partir de son règne. Chi-Hoang-Ti mourut l'an 207 av. J.-C. Sous son fils Sel-Chi l'empire fut morcelé; mais en 197 il fut rétabli par Lieu-Pang. Celui-ci prit le nom de Hang et devint l'auteur de la dynastie de ce nom, qui plus tard se divisa en 2 branches, dont l'aînée gouverna jusqu'à l'an 24 de notre ère, et la cadette jusqu'en 220. Les Hang agrandirent l'empire par de vastes conquêtes, encouragèrent les sciences et les arts, firent rechercher les ouvrages historiques perdus, et publièrent les œuvres de Confucius.— De 220 à 386, l'empire passa successivement sous le sceptre des dynasties Tsin et Song. A l'époque où, par suite des grandes migrations de peuples, l'Occident reçut une forme nouvelle, la Chine était divisée en 2 empires, l'un septentrional et l'autre méridional. Ce dernier fut successivement gouverné par les 5 familles de Song, de Tsin, de

Lang, de Tchin et de Sui. L'empire du nord, auquel une invasion des Tatars donna naissance, obéit simultanément aux 2 familles Goéi et Heu-Tchin, dont les membres s'en étaient partagé le territoire. Ces 2 empires furent réunis en 617 sous l'empereur Li-Ien qui devint l'auteur de la dynastie Tang, laquelle conserva le pouvoir pendant 3 siècles. Plus tard, la Chine fut en proie à des révolutions qui firent passer le pouvoir suprême par bien des mains, jusqu'à ce qu'en 990 la nation élut pour empereur Tchao-Quang-Iu. Sous les successeurs de ce prince la Chine fut souvent envahie par les Tatars; en 1125, ceux-ci s'emparèrent de toute la partie septentrionale de l'empire et étendirent même leur domination sur les provinces du sud, en forçant l'empereur Tao-Tsong à leur payer tribut. Pour secouer le joug étranger, l'empereur King-Tsong s'allia, en 1180, avec Tchighin-Khan, et bientôt après les Tatars-Niudchi furent vaincus par ce grand conquérant. Cependant les Mongols ne tardèrent pas à tourner eux-mêmes leurs armes contre la Chine, et en 1260 Khublai-Khan se trouva maître de tout l'empire. Il fonda la dynastie de Iuen, qui se maintint sur le trône jusqu'en 1368. La plupart des souverains de cette famille furent bons et sages. Mais après la mort de Tsing-Tsang (1307) et plus particulièrement après celle de Tai-Ting (1318) des dissensions dans la famille impériale firent naître des guerres civiles qui affaiblirent la puissance des Mongols. Enfin, en 1368, un homme du peuple détrôna l'empereur Chun-Ti, et, devenu empereur sous le nom de Tai-Tsong IV, fut la souche de la dynastie Ming, qui fournit à la Chine 16 empereurs, presque tous fort distingués, et dont les règnes durèrent jusqu'en 1644. A cette époque habitaient sur les frontières de la Chine des peuplades de Tatars-Niudchi, que l'empereur Chin-Tsong II admit à s'établir dans quelques parties de la province de Leao-Ting; mais lorsque plus tard on voulut les en expulser, ils résistèrent et se rendirent maîtres de toute la province. Leur chef Taï-Tsong prit alors le titre d'empereur des Tatars et continua jusqu'à sa mort la guerre contre les souverains de la Chine, Quan-Tsong et Hi-Tsong. Sous le fils de Taï-Tsong, les Mandchoux vécurent en paix avec les Chinois; mais appelés en Chine au secours de Hon-Pouan, par suite de l'insurrection d'une grande partie de l'empire qui reconnaissait Li-Tchin pour chef, ils profitèrent de l'occasion pour s'emparer de Péking et de la plupart des autres provinces chinoises. Choun-Chi acheva, dans les années 1646 et 1647, la conquête de la Chine, et devint l'auteur de la dynastie actuelle, qui porte le nom de Taï-Tsing. Son fils, Khan-Hi, qui lui succéda en 1662, vainquit le khan des Mongols et subjugua l'île de Formose ainsi que plusieurs autres grandes

contrées. A Khan-Hi succédèrent Yong-Tching (1722) et Kien-Long (1735). Ce dernier, guerrier intrépide, conquit Hasgar, Jerken, la majeure partie de la Zoungarie, la partie N.-E. du Tibet et de Hlassa, les royaumes de Miao-Tsé et de Sias-Kin-Tchuen ; il étendit les limites de son empire jusqu'à l'Hindoustan et à la Boukharie, et il peupla la Kalmoukie, devenue déserte par l'expulsion des Zoungares, avec les Torgoetes et les Zoungares, émigrés de la Russie. Deux fois (en 1768 et 1770) ce prince porta la guerre dans le pays des Birmans, mais ces expéditions lui coûtèrent plus de la moitié de son armée. Il abdiqua en 1795 en faveur de son fils, Kia-King, dont le règne fut troublé par des séditions sanglantes. A celui-ci succéda, en 1821, son 2e fils, l'empereur Mia-Ning, qui, depuis son avénement au trône, porta le nom de Tao-Kouang, c'est-à-dire *splendeur de la maison*. Il a battu, dans ces dernières années, un chef de rebelles qui s'était fait de nombreux partisans. Tout récemment la vente de l'opium a donné lieu à des querelles avec les Anglais. Elles se sont terminées, dit-on (juillet 1841), par un traité avantageux pour ces derniers, et qui permettra de mieux connaître ce vaste et bizarre empire. (v. *Péking, Macao et Missionnaire*).

**Chio**, île de l'archipel grec, au sud de Lesbos, et séparée seulement par un canal de la côte asiatique. Une des plus remarquables par sa fertilité et l'active industrie de ses habitants, elle a toujours joué dans l'histoire de la Grèce un rôle important quoique secondaire, et se signala surtout par sa marine. Sa capitale, Chio, était l'une des 7 villes qui réclamaient l'honneur d'avoir donné le jour à Homère. Successivement soumise aux Romains, aux Français (en 1204), aux Vénitiens, aux Génois, elle appartient aujourd'hui aux Turcs, dont elle a vainement cherché à secouer le joug lors de la grande insurrection grecque de 1821.

**Chirac**, né en 1650 à Conques dans le Rouergue, mort en 1732. Après être entré dans les ordres sacrés il se rendit à Montpellier où M. Chycoineau, chancelier de l'université, le chargea de l'éducation de ses enfants. Chirac prit en 1682 le diplôme de docteur en médecine et acquit une assez grande réputation pour que ses confrères cherchassent à l'éloigner. Il fut attaché à l'armée de M. de Noailles, d'où il passa à celle du duc d'Orléans (1693-1713) ; il vint ensuite à Paris, dut à son mérite une prompte célébrité, fut nommé en 1715 médecin du régent, et en 1718 intendant du jardin du roi. En 1720, lorsque la peste désolait Marseille et que tous les fonctionnaires abandonnaient leur poste, Chirac écrivit au régent : *Je vais à Marseille, où tout le monde meurt, prenez un autre médecin*, et il se disposait à partir lorsque le duc d'Orléans, qui avait fait cerner sa

maison, vint le trouver et lui dit ces seules paroles : *Je ne veux pas;* puis il ajouta : « Ordonnez, mon cher général, vous serez obéi comme Turenne, mais vous commanderez comme Louvois, de loin, de votre cabinet. » En effet, Chirac prit toutes les mesures nécessaires pour que le fléau fût combattu et il réussit bientôt à en apaiser la violence. Chirac exerça jusqu'à sa dernière heure et conserva une renommée noblement acquise.

**Chirographaire**, créancier en vertu d'un acte sous-seing-privé qui, dès lors, ne peut emporter hypothèque. On appelait autrefois *chirographe* ce qu'on appelle aujourd'hui *sous-seing-privé.* — *Chirographe* signifie *écrit de la main* même des parties.

**Chiromancie** (de deux mots grecs signifiant *divination par les mains*), l'art prétendu de deviner, de prédire par l'inspection de la main. La chiromancie et l'astrologie ont eu une grande importance dans le moyen âge et l'on a écrit des livres de rêveries absurdes sur un sujet qui en était si peu digne. Aujourd'hui, la chiromancie partage, avec tous les arts divinatoires, le discrédit le plus profond et le plus mérité.

**Chiron** (mythologie), fils de Saturne et de Philyra ; c'était un *centaure* (v.). Il vivait dans les forêts, où il se livrait à la chasse avec Diane; il étudia les propriétés des plantes et cultiva la médecine, qu'il enseigna à Esculape. Il eut encore pour élèves Achille, Castor et Pollux, Hercule, Thésée. Lorsqu'Hercule combattit les centaures, ceux-ci se réfugièrent auprès de Chiron et Hercule le frappa par mégarde. La blessure étant incurable, le vieux centaure demanda la mort comme une grâce et Jupiter le plaça parmi les signes du zodiaque où il prit le nom de *sagittaire.* La race des *centaures* (v.) est dans l'ancienne mythologie une race symbolique dont l'histoire cache probablement les révolutions politiques d'une classe de conquérants ou de nobles, distingués par le privilége de monter à cheval, et qui furent vaincus et dépossédés par Hercule, c'est-à-dire par la classe inférieure.

**Chirurgie** (de deux mots grecs signifiant *opération faite par la main*). Partie de la médecine qui consiste à faire diverses opérations sur le corps de l'homme pour la guérison des blessures, des plaies, des fractures, des abcès, etc. Elle se divise en *pathologie chirurgicale* et en *médecine opératoire.* La première s'occupe des *maladies chirurgicales* ou de celles qui sont déterminées par des blessures ou par des opérations; la seconde traite de l'art d'opérer. Esculape fut, dit-on, le premier qui tenta des opérations chirurgicales. La chirurgie, depuis ce temps, a fait des progrès beaucoup plus rapides que la médecine. Elle est moins conjecturale et l'ob-

servation des phénomènes est pour elle beaucoup plus facile. Pendant long-temps cependant, la profession de chirurgien fut confondue avec celle de barbier; et il en est encore à peu près ainsi en Espagne. En Italie, les médecins et chirurgiens abandonnent encore aujourd'hui aux barbiers le soin d'opérer les saignées.

**Chiva**, l'une des trois personnes de la *trimourti* ou trinité indienne. C'est le principe destructeur, tandis que *Vishnou* (v.) est le principe conservateur, et que *Brahma* (v.), qui résume les deux autres, a été tour à tour sanglier, poisson, vache; on croit même qu'il a été dindon, et les Indous ont l'habitude de l'adorer sous toutes ces formes.

*Chiva.*

**Chivie** ou *Khivie*, appelée par les Arabes *Khovaresm* et par les Russes et les Tartares *Karism* ou *Kharismie*, contrée importante de l'Asie, au sud du lac Aral, tire son nom de la plus importante de ses villes; et sur 76,000 kilomètres environ de superficie, compte une population de 900,000 âmes. L'air de ce pays est tempéré, et les gelées n'y durent que peu de jours; cependant le thermomètre y descend fréquemment à 16 ou 18 degrés au-dessous de 0, et le froid y est très-sensible à cause des vents perçants et continuels auxquels on est exposé. Les chaleurs de l'été seraient insupportables, si l'atmosphère n'était rafraîchie par des vents d'est et de S.-E. qui soufflent avec force. Les montagnes qui forment la chaîne de Chik-Djin renferment des mines d'or jadis exploitées, des émerandes, des sardoines et autres pierres précieuses. La plus grande partie du pays est en plaines où la végétation est magnifique et qui produisent toutes sortes de fruits du goût le plus exquis et des vignes en abondance. Le raisin y mûrit parfaitement, mais la religion mahométane, qui est celle des Chiviens, empêche qu'on en fasse du vin. Les habitants, presque tous de race turque, sont principalement des Ouzbecks et des Turcomans. Ils obéissent à

un khan qui peut mettre 12 à 15,000 hommes sous les armes; cette armée ne se compose que de cavaliers. Le commerce de ces contrées se fait à Orenbourg par le moyen de caravanes qui y apportent les productions du sol et remportent en échange celles de l'étranger. — Chiva, la capitale, est une ville qui compte 3,000 maisons et 10,000 habitants.

**Chlamyde**, manteau qui se mettait sur la tunique; il était ouvert et s'attachait sur l'épaule droite au moyen d'une agrafe ou d'une boucle. Les Grecs portaient la chlamyde en tout temps, les Romains ne la revêtaient qu'en temps de guerre. Il y avait plusieurs sortes de manteaux du même genre qui recevaient différents noms suivant la forme qu'on leur donnait : comme le *pallium*, le *palliolum*, le *synthèse*, le *paludamentum*, etc.

**Chlamyphore**, animal de l'ordre des *édentés*. Il est couvert d'une cuirasse, qui, contrairement à ce qui a lieu pour les tatous, les pangolins, etc., est séparée du corps dans presque toute son étendue; on peut introduire la main entre la face inférieure et la peau qui revêt le dos et les flancs de l'animal, de sorte que l'on serait presque tenté de croire qu'il peut à volonté quitter ou revêtir ce corselet. Cet animal a été connu pour la première fois en 1824, époque où il fut apporté du Chili à Philadelphie par M. R. Harlan. La taille du chlamyphore atteint à peine celle de la taupe, dont il a presque toutes les habitudes. Les yeux sont également très-petits, et ses pattes antérieures très-fortes, et armées d'ongles durs et tranchants. La partie du corps que ne recouvre pas la cuirasse est couverte d'un poil soyeux et brillant. Le chlamyphore porte dans la langue chilienne le nom de *Pechichiago*.

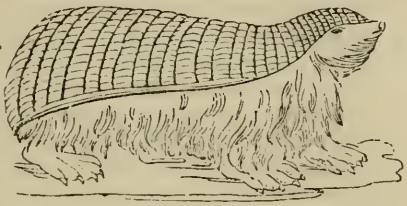

*Chlamyphore.*

**Chlorate**, sel neutre résultant de la combinaison de l'acide chlorique avec une base quelconque. Les chlorates sont tous les produits de l'art; on en extrait du gaz oxygène pur en les décomposant par le feu. Combinés avec des corps très-avides d'oxygène, ils produisent des poudres fulminantes qui s'enflamment et détonent au contact de la chaleur ou à un simple choc, et qui servent d'amorces pour les armes à feu. — Le *chlorate de baryte* est employé dans la préparation de l'acide chlorique. — Le *chlorate de potasse* est solide, inodore et d'un blanc azuré. On s'en sert pour faire de la poudre ;

mais trop facilement inflammable, cette poudre expose à de grands dangers. Il est encore employé dans la fabrication des briquets oxygénés. La médecine le prescrit aussi dans certaines maladies.

**Chlore**, substance simple, gazeuse, d'un jaune verdâtre, d'une odeur suffocante, d'une saveur âcre, plus pesante que l'air, soluble dans l'eau. Le chlore asphyxie les animaux et éteint les bougies allumées. Il fut découvert en 1771 par Scheck, qui l'appela *acide marin déphlogistiqué*. Le nom qu'il porte aujourd'hui lui a été imposé par le chimiste Davy. On l'obtient en chauffant un mélange de 1 partie de peroxyde de manganèse, 4 parties de sel de cuisine et 2 parties d'acide sulfurique à 70 degrés. On l'emploie dans l'industrie au blanchîment des toiles, à la recherche des matières vénéneuses dissoutes dans les liquides diversement colorés, etc. Guyton de Morveau s'en servit pour la première fois en 1773, afin de désinfecter l'air chargé de miasmes putrides; enfin il est appliqué au traitement de plusieurs maladies, comme la phthisie, les maladies cutanées chroniques, etc.

**Chlorose**, maladie propre aux femmes. Elle a pour symptômes principaux la pâleur générale de la peau, la décoloration des lèvres, divers accidents nerveux; elle est ordinairement déterminée par un tempérament lymphatique, une constitution débile, un mauvais régime alimentaire. On doit lui appliquer surtout un traitement hygiénique : le grand air, l'exercice, une nourriture substantielle, peuvent détruire cette affection, lorsqu'elle n'est pas encore arrivée à un grand développement. La *chlorose* s'appelle aussi *pâles couleurs*.

**Chlorure**, nom générique des corps composés de chlore et d'une substance simple autre que l'oxygène et l'hydrogène. Ses combinaisons sont en très-grand nombre. Les chlorures peuvent être aussi formés par la combinaison du chlore et d'un oxyde; ils s'appellent chlorures d'oxydes. On les emploie dans les arts, dans l'agriculture, dans la thérapeutique; ils sont également utiles à la salubrité publique. Ils hâtent la végétation, servent à la conservation de plusieurs substances alimentaires, et combattent avec succès les asphyxies produites par infection, le scorbut, les maladies cutanées, les brûlures, les ulcères, les ophthalmies purulentes, etc.

**Choc des corps**, rencontre brusque de deux corps qui se heurtent. Les lois qui régissent le choc des corps sont très-compliquées, et le calcul de l'effet produit se modifie selon les rapports de vitesse, d'élasticité ou de masse des corps qui se heurtent. On appelle *choc droit* celui qui se fait dans la direction d'une ligne qui passe par les centres de gravité des corps qui se choquent; *choc oblique*, celui

qui a lieu d'après une ligne oblique relativement à celle qui réunit les centres de gravité des corps qui se choquent. Deux corps égaux, en masse, en vitesse et en élasticité, qui éprouvent un choc droit, devront s'arrêter après le choc. Si cette égalité n'a pas lieu, ils rebondiront avec une vitesse et des forces différentes; si le choc est oblique, les deux corps prendront des directions qui peuvent varier à l'infini, d'après le point de contact avec des vitesses et des forces également variables.—On appelle *choc en retour* la commotion électrique produite par le rétablissement de l'équilibre entre les deux électricités d'un corps, lorsqu'un nuage électrisé qui rompait cet équilibre vient à se décharger au loin. On peut être foudroyé par un choc en retour sans que le bruit de la foudre ait été entendu au point où a eu lieu le choc.

**Chocolat**, pâte alimentaire composée de cacao, de sucre et de cannelle ou de vanille. Son nom vient, dit-on, de deux mots mexicains qui signifient *eau* et *bruit*, parce que ces peuples, desquels nous le tenons, battaient le chocolat dans de l'eau bouillante. Le chocolat fut importé en Europe par les Espagnols. Chez les Mexicains, les chefs avaient seuls le droit de s'en nourrir. Il est tellement recherché encore au Mexique que les dames de Chiapa s'en font apporter dans les églises. C'est à l'époque d'Anne d'Autriche, mère de Louis XIV, qu'on commença à en faire usage en France. Si Delille a chanté le café, on doit à Métastase une cantate au chocolat.

**Chœur** (littérature dramatique). On appelait chœur, chez les anciens, une réunion de plusieurs personnages qui chantaient, soit dans le cours de la pièce, soit entre les actes, et qui prenaient une certaine part à l'action. Avant Eschyle, le chœur composé de deux parties qui se répondaient formait à lui seul toute la pièce. Zeuxis le premier introduisit un personnage isolé qui prenait quelquefois la parole pendant le cours de l'action; et enfin Eschyle réduisit le chœur au rôle d'accessoire, mais d'accessoire important. Le chœur servait quelquefois d'intermédiaire entre le spectateur et l'acteur, en décrivant les passions qui agitaient celui-ci, quelquefois il figurait des abstractions ou les passions elles-mêmes; souvent encore c'était la voix de la sagesse et de la raison conseillant le héros. Racine a cherché à faire revivre les chœurs dans ses belles tragédies d'Athalie et d'Esther.

**Chœur** (musique). C'est un morceau à plusieurs parties, chanté par des musiciens dont la réunion s'appelle aussi *chœur*. Le chœur a le plus ordinairement quatre parties; quelquefois tous les exécutants chantent à l'unisson. Les chœurs étaient autrefois peu remarquables dans la musique française; Gluck leur donna une grande

et véritable importance, et Rossini, dans *Guillaume Tell* notamment, a élevé jusqu'à la perfection les compositions de ce genre. On appelle encore ainsi la partie de l'église où l'on chante l'office divin, et qui est séparée de celle qu'on appelle *nef*.

**Choiseul-Stainville** (Étienne-François, duc de), né en 1719, mort le 8 mai 1785. Premier ministre de France sous Louis XV, tint à la fois les trois portefeuilles des affaires étrangères, de la guerre et de la marine, et fut mêlé à presque tous les événements politiques jusqu'à l'époque de sa disgrâce, en 1770. Esprit vif et frondeur, homme habile, il sut à la fois se faire aimer et se faire craindre. La protection de la marquise de Pompadour, qu'il avait blessée d'abord par ses sarcasmes, mais dont il sut reconquérir les bonnes grâces, lui valut l'ambassade de Rome. Appelé en 1758 au ministère des affaires étrangères, il conclut la paix avec l'Angleterre, concourut à l'expulsion des jésuites, et au mariage de Marie-Antoinette avec le Dauphin de France. Un mémoire remis au roi et composé par deux jésuites fut la cause de sa disgrâce. Exilé en 1770 à Chanteloup, il s'y rendit comme en triomphe, au milieu d'une double haie des carrosses de tous les personnages les plus importants de France, qui lui témoignaient leur sympathie. Il reparut un instant à la cour de Louis XVI dont Marie-Antoinette ne put détruire les préventions, et mourut à Paris en 1785.

**Choiseul-Gouffier** (Marie-Gabriel-Auguste-Laurent, comte de), né en 1752. Il publia un *Voyage pittoresque en Grèce*, fut reçu en 1779 membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres, et en 1784 membre de l'académie française. Nommé ambassadeur à Constantinople, il se retira des affaires à l'époque de la révolution, se fixa pour un temps en Russie, rentra en France en 1802, fut nommé pair de France et membre du conseil privé en 1814, et mourut à Paris en 1817.

**Choix**, préférence donnée à une personne ou à une chose sur une ou plusieurs autres. On ne *choisit* pas toujours ce qu'on *préfère*, mais on *préfère* toujours ce qu'on *choisit*. — *Choisir* se dit des choses dont on veut faire usage; *faire choix* se dit proprement des personnes qu'on veut élever à quelque dignité, charge ou emploi. — Louis XV *choisit* Versailles pour le lieu de sa résidence ordinaire; et il fit *choix* du maréchal de Villeroy pour être gouverneur de son petit-fils.

**Choléra-morbus**, maladie caractérisée par des vomissements douloureux et fréquents, avec anxiété générale, avec altération profonde de la face, des crampes et des syncopes. Il y a 2 sortes de choléra, le *choléra sporadique* et le *choléra épidémique*. Le 1er est

très-commun dans les pays méridionaux, et est provoqué par les refroidissements ou les excès de table. Les évacuations sont quelquefois assez abondantes pour que le malade maigrisse en quelques heures. Le 2e appelé aussi *choléra-morbus asiatique*, se reconnaît aux mêmes symptômes, il se développe sous toutes les latitudes et dans tous les climats, et il a éclaté à Paris en 1832, après avoir parcouru une partie de l'Asie et l'Europe entière.

**Chorée**, maladie qu'on nomme encore *danse de Saint-Guy*. Les personnes atteintes de cette maladie agitent continuellement et involontairement un ou plusieurs membres; quelquefois même les muscles de la face et du tronc éprouvent des contractions du même genre.

**Chorége** (de deux mots grecs signifiant *qui conduit le chœur*). Chez les Grecs, c'était le chef des chœurs et un magistrat athénien qui réglait la dépense des spectacles. Chaque tribu avait un *chorége*, il choisissait la pièce qui devait être représentée et on disait alors qu'il lui *donnait le chœur;* le chorége employait aux dépenses l'argent qui lui était alloué par sa tribu, mais, comme le plus souvent il se piquait de surpasser ses confrères des autres tribus, cette charge était toujours onéreuse pour celui qui en était investi. Thémistocle étant chorége donna des fêtes magnifiques qui furent jugées supérieures à toutes les autres, et il fit dresser un monument en souvenir de cette victoire.

**Chorégraphie** (de deux mots grecs signifiant *description de la danse*), art de noter les pas et les figures de danse, de composer des ballets. La chorégraphie fut probablement imaginée en France du temps de Catherine de Médicis, et le 1er qui écrivit sur ce sujet fut le chanoine de Langres Thoinel-Arbeau qui publia, en 1588, un livre intitulé *Orchésographie*.

**Chorévêque**, ancienne dignité ecclésiastique attachée à des fonctions aujourd'hui inconnues. On suppose cependant, avec quelque raison, que le chorévêque était le vicaire de l'évêque.— En Allemagne, on donne ce nom au chef ou au surveillant du chœur.

**Choriste**, musicien qui chante au théâtre dans les chœurs (v. *Comparse*).

**Chorographie**, art de dresser une carte particulière ou la description d'une province, d'une région. Ce mot, dérivé de la langue grecque, a un sens plus étendu que celui de *topographie* (v.), qui ne désigne que la description d'un canton très-restreint; mais son sens est moins étendu que celui de géographie, qui indique la description de toute la terre.

**Chorus.** Ce mot emprunté du latin n'est usité que dans cette phrase, *faire chorus*, en parlant de plusieurs personnes qui chantent.

et qui répètent en chœur et à l'unisson ce qu'une d'elles vient de chanter; cette phrase signifie encore donner son approbation à une opinion ou à des paroles quelconques.

**Chose.** Ce mot a une signification très-vague; il indique *ce qui est*, et il se dit indifféremment de tout.— En termes de jurisprudence, il désigne tout ce qui est distinct des personnes et des actions, et qui peut être de quelque usage à l'homme : *Les personnes, les choses, les actions.* — *La chose jugée* est un point de contestation qui a été décidé par les tribunaux. *La chose jugée doit être réputée la vérité même* est un principe de droit sans lequel la conservation des vérités civiles ne serait pas possible. — Tout ce qui appartient à l'homme en toute propriété est *sa chose.* Les esclaves dans l'antiquité étaient *la chose* du maître comme ses meubles ou ses bêtes de somme. — Les *choses* sont *corporelles* ou *incorporelles;* ces dernières sont les droits et actions considérés en eux-mêmes et indépendamment des objets auxquels ils s'appliquent.

**Chosroës,** *Khosroës* ou *Khosrou.* Ce nom a été porté par deux rois de Perse : 1° Chosroës Ier, dit *le Grand*, qui succéda en 531 à Cobadès son père, fit la guerre aux empereurs romains après avoir conclu avec eux un traité de paix, et fut battu en 542 par le général romain Bélisaire. Rentré dans ses états, il resta quelque temps moffensif; mais, après la mort de Justinien, il recommença ses invasions sur les terres de l'empire qu'il ravagea, fut vaincu en 579 par l'armée de Tibère II après une trêve qu'il rompit, et mourut dans cette même année. — Chosroës II, dit *le Généreux*, fit en 590 assassiner son père Hormisdas IV et monta sur le trône à sa place. Obligé de fuir ses états, il se réfugia auprès de l'empereur Maurice, le mit dans ses intérêts, et fut par son secours rétabli sur son trône. Après l'assassinat de Maurice, Chosroës II déclara la guerre aux Romains en 604, les battit, pilla plusieurs provinces et fut défait et mis en fuite par Héraclius. Chosroës II mourut assassiné dans un cachot où l'avait fait jeter Siroës son fils aîné, auquel il avait préféré un fils cadet qu'il avait désigné pour son successeur.

**Chou,** genre de plante de la famille des crucifères qui renferme 12 à 15 espèces. Toutes, excepté le *chou d'Orient* et le *chou de la Chine*, sont originaires de l'Europe. Parmi ces espèces, la plus connue et la plus utile est le *chou proprement dit;* elle est divisée en plus de 100 variétés que l'on peut réduire à 9 races principales : 1° *chou colza;* 2° *chou non pommé;* 3° *chou pommé à feuilles frisées;* 4° *chou pommé à feuilles entières;* 5° *chou pommé rouge;* 6° *chou-fleur;* 7° *chou-brocoli;* 8° *chou-rave;* 9° *chou-navet.* La plupart de ces espèces fournissent un aliment très-peu coûteux et

très-précieux pour les classes peu aisées. La tige du chou est bisannuelle, herbacée et quelquefois demi-ligneuse; ses feuilles sont charnues et vertes, ses fleurs sont jaunes.

**Chouannerie.** On appelle ainsi la guerre que firent, au commencement de la révolution, et au nom de Louis XVIII, les populations de la rive droite de la Loire, dans la Bretagne, l'Anjou, le Maine et une partie de la Normandie. Les chouans combattaient comme des *guérillas* (v.), débandés, et derrière les buissons, mais ils firent courir à la république des dangers plus réels que ceux auxquels l'exposèrent les Vendéens qui, réunis en corps d'armée, furent plus facilement détruits. Dès l'année 1792, des paysans Manceaux commencèrent à se soulever. Les chefs de cette insurrection furent les frères Cotterau, contrebandiers, qui avaient été surnommés *chouans*, parce que, dans leurs expéditions de contrebande, ils avaient adopté un cri qui imitait celui de la chouette. Jean, l'aîné, avait été condamné comme contrebandier, et avait obtenu sa grâce du roi. Leur surnom devint le nom de tout leur parti. Les *chouans*, après avoir combattu d'abord dans les bois de Misolon, la forêt de Fougère et celle du Tertre, se réunirent à l'armée catholique de la Vendée, recommencèrent la guerre après sa défaite, s'étendirent, et firent de nouvelles recrues parmi lesquelles il faut compter Georges Cadoudal. Le comte Joseph de Puisaye se mit à la tête de l'insurrection, l'organisa avec habileté, échoua dans une tentative sur Rennes, et fit retraite vers le Morbihan. Rentré dans la Haute-Bretagne, il fut battu près de Rennes, perdit beaucoup de monde et n'échappa qu'avec peine. Bientôt Puisaye fit des démarches auprès du cabinet anglais pour obtenir des secours d'hommes et d'argent, et partit lui-même pour Londres laissant le commandement à Désoteux de Cormatin. Reçu d'abord en Angleterre avec quelque défiance, il parvint bientôt à se concilier la faveur des ministres et des émigrés français. Il obtint 3,000,000 fr. en argent et des armes, et concerta l'expédition de Quiberon; mais un de ses lieutenants, au lieu d'exécuter ses ordres, signa avec Hoche un traité de pacification par lequel les chouans traitaient de puissance à puissance et se réservaient d'importants priviléges (1795); traité qui ne fut pas exécuté. La guerre continua: Hoche fit arrêter Cormatin et son état-major. Des combats nouveaux furent livrés, et les chouans eurent d'abord le désavantage. Enfin, le 27 juin 1795, 4 régiments d'émigrés, amenés par l'amiral Waren, débarquent sur la côte de Carnac, rallient les divisions royalistes, remportent quelques avantages sans importance et tentent de s'emparer de la presqu'île de Quiberon; mais dans leur ardeur n'ayant pas attendu un renfort

amené par M. de Sombreuil, leur attaque fut repoussée, et leur camp, livré par des transfuges républicains, devint le théâtre d'un massacre général. Après cette horrible journée, les chouans ne désespérent pas; ils essayèrent de continuer la guerre, demandèrent encore une fois des secours à l'Angleterre, mais le comte d'Artois, envoyé sur les côtes de Bretagne, refusa de débarquer. Enfin, accablés par le général Hoche, Charrette et Stofflet périrent en 1796, et la chouannerie finit réellement avec eux. Les expéditions qui suivirent, conduites sans unité, sans force, ne peuvent être considérées que comme des efforts individuels et ne méritent pas d'occuper l'histoire.

**Choucroute** (en allemand *sauerkraut*), aliment qui se compose le plus ordinairement de choux cabus blancs que l'on coupe par rouelles. On met au fond d'un tonneau une couche de sel, une couche de ces feuilles de choux, une couche de genièvre, et ainsi de suite; on laisse fermenter ce mélange en ayant soin de faire écouler l'eau qui s'échappe des feuilles et de la remplacer par de la saumure nouvelle. Au bout de 15 ou 20 jours, la choucroute, convenablement préparée, forme un aliment très-sain, d'une digestion facile, d'un goût agréable, fort recherchée en Allemagne et fort utile dans les expéditions maritimes à cause de sa facile conservation et de son influence heureuse sur la santé des hommes de l'équipage.

**Chouette**, oiseau de la famille des *oiseaux de proie*. La tête de ces oiseaux est très-grosse; leurs yeux, dirigés en avant, ont des pupilles très-grandes et voient dans l'obscurité. Les chouettes sont divisées en deux espèces : les *hiboux*, qui ont sur le front deux aigrettes qu'ils relèvent à volonté; les *chouettes* proprement dites, qui en sont privées. Les chouettes habitent les bois, où elles se cachent pendant le jour sous des buissons touffus ou dans quelques troncs d'arbres, d'où elles sortent pendant la nuit pour aller à la chasse des oiseaux, des taupes et des insectes dont elles se nourrissent. — Dans l'antiquité la chouette était consacrée à Minerve; on la lui avait donnée comme un symbole de prudence.

**Chrématistique**, science de l'acquisition, de la conservation et de l'emploi des *biens*, des *choses* que l'on possède, appliquée à l'intérêt des possesseurs et au plus grand avantage de la société; en un mot, *science des richesses*. — C'est la dénomination qu'Aristote donne à la science que l'on désigne aujourd'hui sous le nom d'*économie politique*.

**Chrême** (d'un mot grec signifiant *onction*), huile sacrée, mêlée de baume, dont on se sert pour l'administration du sacrement de baptême, de la confirmation et de l'ordre. Pour l'extrême-onction,

on ne mêle pas de baume à l'huile d'olive. Le saint-chrême est consacré tous les ans par l'évêque au jour du jeudi-saint. Dans la composition l'huile et le baume représentent les deux natures de J.-C. : l'huile marque la nature humaine et le baume la nature divine. Dès les premiers temps de l'église, le saint-chrême était en usage dans quelques cérémonies.

**Chrétien** (d'un mot grec signifiant *oint*, *sacré*), nom par lequel on désigne aujourd'hui tous ceux qui sont baptisés et qui font profession de la foi de J.-C., à quelque église, à quelque secte qu'ils appartiennent d'ailleurs. Il fut pris pour la première fois au concile d'Antioche, l'an 41, par les disciples de J.-C., qui se donnaient aussi entre eux plusieurs autres noms, tels que *élus*, *saints*, *croyants*, *Nazaréens*, *purifiés*, tandis que les païens les nommaient Juifs ou Galiléens. Les chrétiens établirent d'abord des églises à Jérusalem et à Antioche, puis à Rome, à Alexandrie et dans les autres villes de l'Orient, d'où ils se répandirent sur toute la terre. Les chrétiens, aussitôt qu'ils parurent, firent connaître au monde des vertus que l'antiquité n'avait pas même nommées. Les moins fervents, dit Origène, étaient tellement supérieurs aux autres hommes, que les églises chrétiennes brillaient partout comme des astres. La prière, la lecture, le travail, les œuvres saintes composaient la vie des premiers chrétiens; à la prière et au travail succédaient les jeûnes, les abstinences, les méditations dans la retraite. Jusqu'à la conversion de Constantin les chrétiens furent partout des modèles accomplis. Tant de vertus et d'innocence devaient leur attirer la haine des païens, et l'on comprend que les persécutions exercées contre eux aient été si longues et si sanglantes. Cent fois l'église, à peine naissante, a vu le monde entier déchaîné contre elle, employer le fer et le feu pour la détruire; et cent fois, sans autres armes que sa charité et sa résignation, elle est sortie victorieuse de ces luttes sanglantes. Quel héroïsme que celui de ces hommes qui, à tant de mépris et de tortures n'opposant qu'une inaltérable patience, priaient pour leurs tyrans et leurs bourreaux! Aussi leur sang fut comme une semence féconde qui fit germer partout de nouveaux fidèles, et, malgré les efforts des puissances humaines, le monde entier devint chrétien. L'histoire témoigne que l'église fut belle aux premiers jours, qu'elle resta pure, et qu'il est impossible de lui trouver aucune tache au moins pendant trois siècles. Dans la suite, et quoique la foi restât toujours intacte, la paix amollit ceux que la persécution n'avait pu vaincre; la discipline faiblit peu à peu, et c'est de ce relâchement que naquirent les nombreuses hérésies qui déchirerent si long-temps le sein de l'église.

**Chrétienté,** mot qui sert à désigner tous les peuples chrétiens, toutes les régions où domine la religion du Christ. A l'exception de la Turquie et de quelques tribus septentrionales qui croupissent encore dans l'ignorance et l'idolâtrie, la chrétienté embrasse aujourd'hui à peu près toute l'Europe, la plus grande partie de l'Amérique, de vastes contrées dans l'Asie, où les missionnaires anglais font tous les jours des progrès nouveaux, des populations déjà fort nombreuses dans l'Océanie, et des territoires importants sur les côtes de l'Afrique. Le protestantisme, d'ailleurs peu propre au travail apostolique, et qui par la tendance de ses dogmes vers le rationalisme doit faire peu d'impression sur les peuples idolâtres, tente cependant des efforts persévérants; tandis que des missions catholiques organisées avec ensemble, poursuivies avec talent, augmentent tous les jours le nombre des fidèles et servent puissamment la cause de la civilisation religieuse. On peut estimer à 250,000,000 le nombre des chrétiens répandus sur toute la terre.

**Christ** (Jésus), le Messie (v. *Jésus-Christ*).

**Christ** (ordre du), ordre militaire fondé, en 1318, par Denys Ier, roi de Portugal. Cet ordre était destiné à récompenser les services des nobles dans les guerres contre les Maures. Jean XXII donna aux chevaliers du Christ la règle de saint Benoît, en leur permettant toutefois de se marier. Les rois de Portugal sont administrateurs perpétuels des biens de l'ordre. Lors de la séparation du Brésil et du Portugal, l'empereur don Pédro créa à l'usage du Brésil un 3e ordre du Christ. — Il existe aussi sous la même dénomination un ordre militaire institué en 1205, par Albert, évêque de Riga. Il avait été établi en Livonie, afin de protéger contre les barbares restés idolâtres les barbares qui se convertissaient. Il fut réuni à l'ordre teutonique. — Il y eut aussi des religieux de l'ordre du Christ, qui s'établirent sous le règne de Jean III, roi de Portugal.

*Ordre du Christ.*

**Christian.** Huit rois de Danemark ont porté ce nom. Les plus célèbres furent : 1° *Christian Ier*, roi de Danemarck, de Suède et de Norwége. Il fut élu roi de Suède en 1457, après avoir fait valoir, les armes à la main, ses droits au trône dont Charles VIII avait été récemment chassé par une révolte de l'archevêque Joens Bengston; mais bientôt le peuple suédois, indigné du mauvais gouvernement

de Christian, se souleva en 1464, et chassa ce prince, qu'il détestait. Christian mourut à Copenhague, le 23 mai 1481. — 2° *Christian II, le Cruel*. Ainsi que Christian Ier, il réclama la Suède comme un royaume sur lequel il croyait avoir des droits, en vertu du traité de l'union de Calmar; et recommença, en 1517, la guerre que les rois de Danemarck, ses prédécesseurs, avaient faite pendant 50 ans à ce royaume. Repoussé d'abord, il réussit enfin à monter sur le trône, malgré le courage de Sture, administrateur de la Suède, et de son héroïque épouse, Christine de Gyllentsjerna. Maître de Stockholm, Christian y fit son entrée le 7 septembre 1520; et deux mois à peine s'écoulèrent que, sous prétexte de crimes imaginaires, les citoyens les plus recommandables étaient par ses ordres traînés au supplice. Après avoir parcouru la Suède et ordonné partout de sanglantes exécutions, Christian, las d'assister en personne à ces boucheries, retourna en Danemarck; mais il en fut chassé bientôt, perdit ses deux autres couronnes, fut même fait prisonnier en 1532, et mourut le 22 janvier 1569 dans le château de Kallundborg.

**Christiana**, capitale du royaume de Norwége, et siége du gouvernement. Elle est située à 59° 53′ de latitude nord, à l'extrémité du golfe du même nom. Population, 24,000 habitants. Elle est le siége d'un évêché, et possède une université fondée en 1815; son commerce ne manque pas d'importance, et consiste principalement en planches et en fer. Christiana possède des fabriques de verre, de savon, de cordages et de grosses toiles. Elle exporte des poissons, du vitriol, de l'alun, du fer, du cuivre et des bois de construction.

**Christianisme.** C'est la loi et la religion de notre divin Seigneur J.-C. Le christianisme fit de rapides progrès dans l'empire romain, où tout semblait préparé pour le recevoir. Le paganisme était tombé dans le plus profond discrédit; depuis long-temps les classes élevées ne le considéraient plus que comme un tissu de fables absurdes, et la doctrine nouvelle n'eut pas de peine à prouver sa supériorité. Elle envahit bientôt une partie de l'Asie et de l'Afrique, où furent autrefois les églises les plus florissantes; de là le christianisme se répandit en Italie et dans la Gaule; mais bientôt les empereurs, inquiets des progrès d'une religion qui cependant respectait leur puissance, lui firent subir les persécutions les plus rigoureuses. Quelques-uns pourtant, plus intelligents, la protégèrent, et même, dit-on, la pratiquèrent en secret. Enfin Constantin l'embrassa publiquement en 306, et en fit la religion de l'état. Depuis ce temps elle n'a pas cessé de dominer le monde occidental, dont elle a changé la face. Le christianisme a en effet fondé l'égalité morale de l'homme et

a aboli l'esclavage; il a ennobli la position de la femme, et a fait d'elle la compagne de l'homme, dont elle n'était auparavant que la servante et l'esclave; il a donné au monde des exemples d'une pureté de mœurs dont on n'avait pas même l'idée, il a fait succéder les liens d'une charité universelle aux liens incomplets d'un patriotisme exclusif; et s'assimilant de plus en plus à nos mœurs, il a rendu supérieurs aux anciens, sous le double rapport de la moralité et de la science, des peuples qui avaient bien autrement d'obstacles à vaincre pour sortir d'une barbarie que semblait devoir perpétuer le rude climat sous lequel ils vivaient.

**Christine**, reine de Suède, née le 8 décembre 1626, de Gustave-Adolphe et de Marie-Éléonore de Brandebourg, monta sur le trône à l'âge de 6 ans. Pendant sa minorité, qui dura jusqu'à 18 ans, elle reçut une éducation brillante, apprit 8 langues, entre autres le latin et le grec, et conçut pour les lettres et pour les sciences un goût qui ne s'affaiblit jamais. Les hauts fonctionnaires chargés de la régence, en suivant le plan qu'avait tracé Gustave-Adolphe, gouvernèrent avec le même succès jusqu'au 7 décembre 1644, époque à laquelle Christine, devenue majeure, prit les rênes de l'état. Guidée par les membres de la régence, elle fit, en 1645, la paix avec le Danemarck, et concourut, en 1646, à la paix de Westphalie. Bientôt, pressée de se choisir un époux, elle déclara qu'elle garderait le célibat, et fit reconnaître, en 1647, pour héritier du trône, son cousin Charles-Gustave, en faveur duquel elle abdiqua le 6 juin 1654. Elle parcourut alors l'Europe, travestie en homme, visita Paris, se rendit à Rome où elle se convertit au catholicisme le 24 décembre de la même année, et y mourut, le 16 avril 1689, après avoir vainement tenté de remonter sur un trône qu'elle avait volontairement quitté.

**Christophe** (saint), naquit à Samo, en Lycie, et eut la tête tranchée l'an 250, sous le règne de l'empereur Dèce. La tradition donnait à ce saint une taille colossale, et l'on plaçait sa statue sous le portail des églises, à cause de l'opinion fort répandue autrefois qu'on n'était pas exposé à mourir de mort subite le jour où on avait vu cette statue. — La fresque de la grande église de Séville est occupée tout entière par un saint Christophe.

**Chromate**, nom générique des sels composés d'acide chromique et d'une base quelconque. Ils sont jaunes ou rouges. Le *chromate de potasse* est employé à la teinture des toiles et quelquefois des soies et des cotons; le *chromate de plomb* est cette substance que l'on nomme encore plomb rouge de Sibérie, et qui se trouve à l'état natif.

**Chromatique**, adjectif pris quelquefois substantivement, désigne

un genre de musique qui procède par plusieurs demi-tons de suite. La *gamme chromatique* est donc celle qui procède par demi-tons.

**Chrome**, substance métallique, d'un blanc grisâtre, très-cassante, insoluble et fixe. Le chrome fut découvert en 1797, par Vauquelin, dans le plomb rouge de Sibérie, auquel il donne sa couleur. On le trouve à l'état d'oxyde dans la mine verte qui accompagne la rouge, et dans l'émeraude, qui prend aussi de lui sa couleur ; le rubis doit aussi la sienne à l'acide de chrome. Toutes les combinaisons du chrome avec d'autres corps sont colorées, et c'est de là qu'il a tiré son nom dérivé d'un mot grec signifiant *couleur*.

**Chroniques** (d'un mot grec signifiant *temps*), histoires rédigées suivant l'ordre des temps. Ce mot ne s'applique qu'aux histoires composées pendant le moyen âge. Le premier chroniqueur de France est Grégoire de Tours, qui écrivit vers le milieu du VIe siècle, et qui est rempli de fables en même temps que de faits curieux. Les chroniques les plus célèbres sont celles que l'on connaît sous le nom de *Grandes Chroniques de France* ou *Chroniques de St-Denis*. Elles furent rédigées dans l'abbaye de St-Denis, et contiennent des faits relatifs à l'histoire de France jusqu'en 1355. On doit, dit-on, l'idée de ce recueil, qui fut commencé pendant le IXe siècle, à Suger, abbé de St-Denis. Il comprend les ouvrages d'Aymoin, d'Éginhart, de l'Astrologue, de Gralier et Guillaume de Jumièges, de Suger, Rigord, Guillaume le Breton et Guillaume de Nangis, qui le traduisit en français, du latin dans lequel il avait été primitivement écrit. Ces chroniques furent continuées pour les règnes de Charles V et de Charles VI, par des extraits de Juvénal des Ursins et de Jean Chartier.

**Chroniques** (maladies), maladies qui durent long-temps et dont les symptômes ne se développent qu'avec lenteur. Les maladies aiguës, négligées ou soignées d'une façon incomplète, se transforment souvent en maladies chroniques.

**Chronologie** (de deux mots grecs signifiant *discours du temps*), science qui s'occupe de la division du temps, de la détermination des époques historiques et des dates auxquelles se sont passés les événements de l'histoire des peuples. La chronologie n'est pas la même pour tous les peuples ; mais ils partent tous, pour bien déterminer les places des événements, de certaines époques fixes nommées *ères*. — Les Grecs comptaient par *olympiades* (v.) depuis l'établissement des jeux olympiques ; les Romains prenaient pour point de départ l'année de la fondation de Rome ; les chrétiens fixent la première année de leur *ère* à la mort de N.-S. J.-C. ; les mahométans à la fuite de Mahomet. — La chronologie des peuples anciens est toujours fort obscure, et donne lieu à une foule de systèmes ; la

chronologie prise depuis la naissance du monde jusqu'à la venue de J.-C. n'est pas la même d'après le texte hébreu, le texte samaritain ou le texte grec des livres saints; les Septante comptent 5228 ans de la création du monde à J.-C., les Samaritains 4293, les Hébreux 3992. — L'étude de la géologie, de l'astronomie et de l'archéologie, sont d'un grand secours pour l'éclaircissement de la chronologie ancienne. — On a dit avec raison que la chronologie et la géographie étaient les deux yeux de l'histoire.

**Chronomètre** (de deux mots grecs signifiant *mesure du temps*), nom générique des instruments qui servent à *mesurer le temps*; on ne l'emploie que pour indiquer ceux de ces instruments qui marchent par l'action d'un ressort, comme les montres, dont ils diffèrent seulement par une exécution assez parfaite pour pouvoir servir aux observations des marins et des astronomes. — On désigna d'abord sous ce nom des instruments destinés à marquer le temps des morceaux de musique, et à fixer le mouvement qui convenait à leur exécution; on les appelle aujourd'hui *métronomes* (v.).

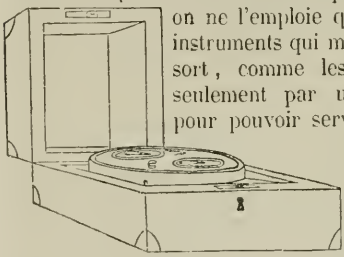

*Chronomètre.*

**Chrysalide** (d'un mot grec signifiant *or*). On appelle ainsi la *nymphe* ou le troisième état sous lequel se présentent les insectes vulgairement appelés *papillons*. — Ce nom lui a été donné à cause de la couleur dorée ou argentée de quelques-unes de ces nymphes; cependant la plupart des chrysalides sont d'un brun clair ou foncé, quelquefois rougeâtre ou marron. L'insecte, dans cet état, ne donne presque aucun signe de vie; sa croissance cesse, ses parties extérieures se durcissent, et sous les apparences de la mort il subit le travail organique d'une transformation nouvelle; c'est le sépulcre d'où il doit sortir paré de ses plus brillants atours.

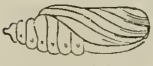

*Chrysalide.*

**Chrysès** et **Chryséis.** Chrysès était grand-prêtre d'Apollon à Lyrnesse, lorsque Achille s'empara de cette dernière ville et la livra au pillage. Le butin fut partagé entre tous les Grecs, et Chryséis, fille de Chrysès, échut au roi Agamemnon; celui-ci refusa de la rendre à son père, qui implora Apollon, et ce dieu, favorable à la prière de son pontife, envoya une peste violente ravager l'armée des Grecs. Calchas, leur grand-prêtre, conseilla alors de rendre Chyséis à son père; ce conseil fut suivi, et la peste cessa aussitôt. Agamemnon, pour se venger, voulut s'emparer de Bryséis, autre

captive qui était échue à Achille. L'indignation que ressentit ce dernier fait le sujet de l'*Iliade*. Chryséis eut d'Agamemnon un fils nommé Chrysès, comme son aïeul, et qui lui succéda dans la charge de grand-pontife.

**Chrysippe**, philosophe et antagoniste d'Épicure, naquit à Solos en Cilicie, l'an 280 av. J.-C. Il s'attacha aux fondateurs de la secte des stoïciens, mais il s'écarta un peu de leur doctrine et les combattit sur plusieurs points. On assure qu'il composa plus de 700 volumes. La logique fut sa principale étude; il y porta tout le raffinement qu'on pouvait attendre de l'habileté de son esprit, et débita des dogmes monstrueux qui font frémir la raison et la morale. On ne put cependant jamais l'attaquer sous le rapport de ses mœurs privées. Il mourut à Athènes dans la 148e olympiade, à l'âge de plus de 80 ans. Sa statue figurait dans le *céramique* (v.).

**Chrysocalque**, composition métallique de cuivre et de zinc, qui offre l'apparence de l'or.

**Chrysolithe** (de deux mots grecs signifiant *pierre d'or*), pierre précieuse d'un jaune d'or, mêlée d'une légère teinte de vert. On a donné ce nom à diverses substances minérales, comme la *prehnite*, l'*idocrase*, le *cymophane*, la *topase*, la *chaux phosphatée* et le *péridot*. La dixième pierre précieuse du rational du grand-prêtre des Hébreux était une *chrysolithe;* on y avait gravé le nom de la tribu de Zabulon.

**Chrysostôme** (saint Jean- [de deux mots grecs signifiant *bouche d'or*]). Saint Jean Chrysostôme, l'un des pères de l'église, naquit à Antioche en 344, étudia la philosophie sous Andragathias, et l'éloquence sous Libanius. Il plaida plusieurs causes avec éclat, et son talent acquit un grand retentissement dans l'empire. La lecture des livres saints le porta à se consacrer à la religion. Ordonné lecteur par saint Mélèce, il prit la fuite pour échapper aux honneurs de l'épiscopat, auquel on voulait l'élever, et se retira chez les anachorètes qui peuplaient les montagnes des environs d'Antioche. Après deux ans il revint dans cette ville, en 583, reçut le diaconat de saint Mélèce, et fut ordonné prêtre par saint Flavien. Chrysostôme, vicaire de l'évêque d'Antioche, se livra avec un zèle ardent au ministère de la parole évangélique. Lorsque cette ville se révolta contre Théodose, il composa avec saint Flavien le discours qui devait toucher l'empereur et obtenir la grâce des rebelles. Sacré en 398 patriarche d'Alexandrie, il sauva par son éloquence le ministre Eutrope, menacé par la populace, et éloigna le Goth Gaïnas, qui assiégeait Constantinople. Ses critiques au sujet de la conduite de l'impératrice le firent citer devant le conciliabule de Chalcédoine; il refusa de comparaître, fut déposé et

exilé en Bithynie. Un tremblement de terre, qui arriva précisément à cette époque, effraya l'empereur ; l'évêque fut rappelé et ramené en triomphe ; mais s'étant opposé à l'inauguration d'une statue élevée en l'honneur de l'impératrice Eudoxie, il fut exilé de nouveau par un concile convoqué contrairement à toutes les formes. Il se retira à Nicée en Bithynie ; mais un ordre impérial le fit reléguer dans les déserts du mont Taurus, où il n'arriva qu'après 70 jours de marche, pendant lesquels il eut tout à souffrir de l'inclémence du climat et de la brutalité de ses guides. Parvenu à Cucuse, terme de son exil, saint Jean avait déjà organisé des missions pour la Perse, lorsqu'un nouvel ordre de l'empereur le confina à Pithiause, aux extrémités de l'empire. Le saint ne put résister aux fatigues de ce voyage fait à pied et pendant lequel on l'accabla de mauvais traitements ; il expira le 14 septembre 407 dans l'oratoire de St-Basilisque, à Comane, dans le Pont. Ses restes furent transportés 30 ans après à Constantinople. — On ne conçoit que difficilement comment dans une vie si agitée il a pu trouver le temps de composer un si grand nombre d'ouvrages. On a en effet de saint Chrysostôme plus de 700 homélies, 20 livres sur divers sujets, 3 grands traités, 28 discours, 21 panégyriques, une multitude de lettres, 2 exhortations à Théodose, 2 catéchèses et d'autres livres. Tous ces écrits brillent par l'élégance et la pureté du style, par l'ordre, l'élévation et la clarté des pensées ; on y admire une imagination brillante, une dialectique pressante, une profonde connaissance des passions, une rare onction de parole et une inépuisable fécondité. Son éloquence tient à la fois de celle de Démosthène et de celle de Cicéron ; et un critique moderne l'a surnommé l'*Homère des Orateurs*. — Son glorieux surnom de Chrysostôme ne lui fut donné qu'après sa mort, par la grande voix de la postérité qui avait tout aussitôt commencé pour lui. Il est resté le synonyme de l'éloquence la plus entraînante et la plus parfaite.

**Chute d'eau**, nappe d'eau courante qui tombe brusquement d'un certain niveau dans un autre ; ce mot est alors synonyme de *cascade* (v.). Il s'entend encore de pentes qu'on ménage à dessein pour l'écoulement des eaux.

**Chyle** (d'un mot grec signifiant *suc*), liquide blanchâtre qui se sépare des aliments pendant l'acte de la digestion. Il est formé dans l'intestin grêle, et est versé dans le sang veineux avec lequel il se combine pour être ensuite changé en sang artériel par l'action de l'oxygène. Le *chyle* peut être considéré comme un sang encore imparfait ; celui de l'homme n'a été encore qu'incomplétement observé, parce qu'il ne peut l'être que dans les cadavres de suppliciés

livrés immédiatement aux recherches des chimistes et des anatomistes, ou en cas de blessures qui tuent instantanément.

**Chyme** (d'un mot grec signifiant *suc*). On appelle ainsi la matière grisâtre et semi-liquide provenant des aliments et qui est renfermée dans l'estomac pendant les premiers instants de la digestion; elle contient encore alors les parties les plus grossières des aliments dont elle est composée. Le *chyme*, suffisamment élaboré, passe de l'estomac dans le *duodénum* ou intestin grêle, où il subit l'action de diverses humeurs; il se divise alors en deux parties : la première, nommée *chyle* (v.), est formée des parties nutritives des aliments; la seconde, inutile à l'économie animale, est bientôt rejetée au dehors. Différentes substances dont nous nous nourrissons ne sont pas chymifiables au même point, c'est-à-dire qu'elles exigent, pour être chymifiées, une activité plus ou moins grande de la part des organes destinés à cette fonction.

**Chypre** ou *Cypre*, île de la Méditerranée, appelée aujourd'hui par les Turcs Kibris, au sud de la Caramanie et à l'ouest de la Syrie. Sa longueur, du N.-E. au S.-E., est d'environ 200 kilomètres, et sa largeur moyenne de 60 à 80. Elle a une superficie de 17,700 kilomètres carrés et une population de 70.000 habitants. L'île de Chypre donne son nom à un pachalik. Sa capitale est l'ancienne Nicosia, appelée aujourd'hui *Lifkoscha;* elle renferme 15,000 habitants. C'est dans l'île de Chypre qu'était autrefois le port de Paphos, aujourd'hui *Raffa*, et la ville d'Amathonte, aujourd'hui *Limasol*, si célèbre dans la mythologie ancienne. Elle était anciennement composée de 9 royaumes, dont chacun renfermait plusieurs villes florissantes, et elle avait environ un million d'habitants. Elle fut soumise aux rois de Perse (352 av. J.-C.), aux rois d'Egypte (313), aux Romains (58). Conquise par Richard-Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre, elle fut donnée à la maison de Lusignan comme fief anglais; elle passa dans le xv^e siècle aux Vénitiens, et les Turcs en firent la conquête en 1570. Les grands-visirs la possèdent aujourd'hui comme apanage de leur place, et, pour en tirer profit, ils en afferment au plus offrant la charge d'intendant ou de *mameline*.

**Cible** (du vieux allemand *scheibe*, mot qui signifie *but*), planche ou but contre lequel on tire avec un arc ou un fusil, etc., et qui a au milieu un point noir où l'on vise. — Autrefois les archers s'exerçaient sur un but que l'on appelait *papegai*, parce qu'il était en forme de perroquet.

**Ciboire**, vase sacré où l'on conserve les saintes hosties pour la communion des fidèles. Autrefois on gardait ce vase dans une colombe d'argent suspendue dans le baptistère ou dans le tombeau des

martyrs au-dessus de l'autel. — On appelle encore ainsi un dais supporté par quatre colonnes et fixé au-dessus de l'autel; ce dais était probablement pour les premiers chrétiens ce qu'était l'arche pour les juifs.

**Cicatrice, Cicatrisation.** La *cicatrice* est la marque des blessures ou des plaies qui reste après la guérison; la peau et le tissu de nouvelle formation qui renaît, en couvrent les parties divisées ou ulcérées. La *cicatrisation* est l'action d'une plaie qui se cicatrise. Elle suit ordinairement une marche régulière : à l'inflammation succède la formation de bourgeons membraneux; une suppuration se manifeste, ensuite dans ces bourgeons, dont les cellules s'affaissent, se rapprochent et forment un nouveau tissu qui comble la plaie.

**Cicéro**, nom donné à un caractère d'imprimerie qui tient le milieu entre le *saint augustin* et la *philosophie*. Le corps du *cicéro* est de 11 points ou un peu plus de 4 millimètres. On l'a appelé ainsi, parce que c'est avec ce caractère que les premiers imprimeurs de Rome imprimèrent en 1467 les lettres familières de Cicéron.

**Cicéron** (Marcus Tullius), né à Arpinum, l'an de Rome 647 (106 ans av. J.-C.), fit des études très-distinguées et annonça de bonne heure les talents qui le rendirent illustre. Il servit pendant quelque temps sous Sylla, voyagea en Grèce et en Asie et étudia l'éloquence à Athènes. Après avoir exercé en Sicile les fonctions de questeur, il revint à Rome, parvint à l'édilité, plaida contre Verrès accusé de dilapidations nombreuses pendant sa préture en Sicile, et gagna sa cause. Préteur, il refusa le gouvernement d'une province, resta à Rome, et fut nommé consul. Pendant son consulat, Catilina, jeune débauché de famille patricienne, ayant réuni autour de lui tous les hommes turbulents de Rome, tenta de s'emparer de la ville, de la piller, et, dit-on, de la livrer à l'incendie. Cicéron à qui tout avait été révélé par Fulvie, déjoua la conjuration, fit périr les coupables, sauva Rome, et reçut le surnom de *père de la patrie*. Quand le premier triumvirat fut formé entre César, Pompée et Crassus, Cicéron s'étant déclaré pour Pompée, Clodius, tribun du peuple, ameuta contre lui la multitude, et le célèbre orateur fut obligé de s'exiler. Bientôt rappelé et reçu à Rome avec des marques d'enthousiasme, il se rapprocha du parti de César. Envoyé gouverneur en Cilicie, il livra quelques combats et remporta même des victoires; mais trop éloigné de Rome à son gré, il y revint avant que le temps de son gouvernement fût écoulé. Au milieu des guerres civiles qui désolaient sa patrie, il se prononça une seconde fois en faveur de Pompée; mais après la bataille de Pharsale il chercha à faire sa paix avec le vainqueur et à éteindre les discordes civiles. Rentré dans la vie privée, il éprouva de

grands chagrins domestiques dont il chercha à se consoler par l'étude.— Après l'assassinat de César, Cicéron se réunit à Octave, et prononça contre Antoine ses fameuses *Philippiques*. Aussi, lorsque ces 2 rivaux formèrent avec Lépide un nouveau triumvirat, Antoine exigea-t-il d'Octave la mort de Cicéron. Ce dernier voulut fuir, mais des soldats envoyés à sa poursuite l'assassinèrent: sa tête et ses mains furent clouées à la tribune aux harangues, théâtre de ses plus beaux succès.— Pendant une vie si troublée et si remplie, Cicéron trouva le moyen d'écrire de nombreux ouvrages. Les principaux sont les *Verrines*, les *Catilinaires*, la *Milonienne*, les *Philippiques*, le *Traité de l'Orateur*, les *Questions académiques*, les *Tusculanes*, le *Livre de la nature des Dieux*, le *Traité des lois*, celui des *Devoirs*, et celui de la *République*. — Cicéron est à la fois l'un des plus grands orateurs, et des plus grands philosophes que le monde ait jamais produits. Quoique sa naissance ne fût point obscure, l'aristocratie romaine, qui l'attacha à sa cause, le considéra toujours comme un *homme nouveau;* épithète qui, sans son immense talent, eût équivalu à celle d'*homme de peu*. On a comparé avec justesse le rôle que Cicéron joua dans les troubles de son pays à celui de ces plébéiens de talent, qui, dans le parlement anglais, servant l'aristocratie de toute la puissance de leur éloquence, parviennent, à force de services, à vaincre ses préjugés et à s'en faire adopter. —On a disserté sur les noms de Cicéron; voici ce qu'il y a d'avéré à ce sujet : *Marcus* était son nom personnel, celui que les Romains donnaient à leurs enfants 9 jours après leur naissance. *Tullius* était le nom de sa famille; il signifiait *ruisseau*. Enfin *Cicéron* était un surnom venant d'un ancêtre qui avait eu sur le nez une verrue de la forme d'un pois, que les Romains appelaient *cicer*. Beaucoup de gens croient que c'était Cicéron qui avait cette verrue au bout du nez.

**Cicérone.** Mot italien désignant un homme dont le métier est de montrer aux étrangers les curiosités d'une ville, et dont la loquacité est le caractère distinctif.

**Cid** (**le**). Rodrigue Diaz-de-Bivar, surnommé le *Cid*, d'un mot arabe signifiant *seigneur*, naquit à Burgos vers l'an 1040, et fut armé chevalier à l'âge de 20 ans par Ferdinand Ier, roi de Castille et de Léon. Il se rendit fameux par ses combats contre les Maures, et prit part en 1063 à la bataille de Graos où périt Ramire Ier, roi d'Aragon. Il assista au siége de Zamora en 1072, et exigea du roi Alphonse VI, qui succéda à Don-Sanche, assassiné à ce siége, le serment qu'il n'avait pas pris part au meurtre. La fermeté du Cid ayant indisposé Alphonse, Rodrigue pour éviter sa vengeance se retira de la cour et alla faire la guerre aux Maures, sur lesquels il

remporta de brillantes victoires, et fut plus tard rappelé par Alphonse.—Le Cid est le héros populaire et national de l'Espagne; ses victoires ont été embellies par beaucoup de fables au milieu desquelles il est très-difficile de discerner la vérité: la célèbre tragédie de Corneille l'a immortalisé.

**Cidre.** Boisson faite avec du jus de pommes pressurées. Cette boisson est en usage dans une grande partie de la France; 17 départements le produisent en grand, et 13 en font une notable quantité. Le produit total est annuellement de 13,200,000 hectolitres.

**Ciel**, l'espace indéfini dans lequel se meuvent tous les astres, la partie de cet espace que nous voyons au-dessus de nos têtes. Les anciens considéraient le ciel comme une voûte qui venait s'appuyer de tous côtés sur les extrémités de la terre qu'ils croyaient plate. Les étoiles étaient fixées, selon eux, à cette voûte comme des diamants. Le soleil la parcourait chaque jour de l'est à l'ouest, et revenait à son point de départ, par des routes inconnues. Ils supposaient autant de cieux qu'il y a de mouvements réguliers dans les astres; Fracastor les porte jusqu'à 70. Le dernier était réuni aux étoiles. — La couleur azurée que nous voyons au ciel est produite par l'épaisseur de l'atmosphère, dont le poids total est estimé à 55,000,000,000,000 kilogrammes, et dont la colonne qui pèse sur chaque individu est du poids d'environ 16,800 kilogrammes. On ne sait pas encore d'une manière certaine, si l'espace qui s'étend au-dessus de l'atmosphère dont l'épaisseur ne dépasse guère 64 kilomètres est complétement vide, ou rempli d'un fluide très-subtil. Ce fluide dont quelques savants affirment l'existence est nommé *éther*, et c'est selon eux dans son sein que nagent tous les corps célestes. On compte au ciel 14 planètes: *Mercure, Vénus,* la *Terre, Mars, Junon, Vesta, Pallas, Cérès, Jupiter, Saturne*, *Uranus.* La plus rapprochée du soleil (*Mercure*) en est à 52 millions de kilomètres; la plus éloignée (*Uranus*), à 3,648 millions de kilomètres. Toutes ces planètes gravitent dans une orbite elliptique autour du soleil. Celle dont la marche est la plus rapide est *Mercure*, elle parcourt 2,612 kilomètres par minute; la plus lente (*Uranus*) en parcourt 56. La vitesse de la terre est de 1648.—Plusieurs de ces planètes ont des lunes ou satellites, la *Terre* en a une, *Jupiter* 4, *Saturne* 7 et un anneau (v.) Le soleil doit être placé au nombre des étoiles fixes, c'est celle autour de laquelle nous gravitons. Il est à 140 millions de kilomètres de la terre, tandis que l'étoile *Sirius*, la plus rapprochée de nous, n'est pas à une distance moindre de 14,264,000,000,000 kilomètres. Le soleil a 1,300,000 kilomètres de diamètre et est 1,300,000 fois plus gros que la terre. On voit à l'œil nu environ 3,000 étoiles, mais on peut en

découvrir plus de 75 millions à l'aide du télescope. Il en est parmi ces dernières qui sont si éloignées de nous, qu'en supposant que la lumière, comme il a été calculé, parcoure 280,000 kilomètres par seconde, les rayons lumineux qu'elles émettent emploient pour arriver jusqu'à nous plus de 2,000,000 d'années ! — On appelle *nébuleuses* des étoiles si éloignées qu'elles semblent réunies en groupes, et que ces groupes formés de plusieurs milliards d'étoiles n'ont à nos yeux que l'apparence d'un brouillard. — C'est la loi de l'attraction découverte par Newton qui préside aux mouvements de tous ces astres, dont le génie de l'homme est parvenu à calculer avec une irrécusable certitude les distances, les vitesses, les directions, le volume, et même pour quelques-uns la densité et le poids absolu. Les comètes, au milieu de tous ces astres, parcourent le ciel en tous sens et d'après des lois qui ne sont pas bien connues, quoique l'on considère ces astres comme de véritables planètes.

**Ciel**. On entend par ce mot le séjour des bienheureux et même le séjour de la divinité. Les anciens Grecs et Romains se figuraient le ciel comme un palais magnifique dans lequel les dieux, présidés par Jupiter, se livraient à d'éternels festins, et s'abreuvaient des plaisirs les plus grossiers. — Les Scandinaves croyaient qu'au ciel ils se livreraient des combats qu'interrompraient seulement des repas copieux, où l'hydromel leur serait servi en abondance. Et ainsi chaque peuple, selon ses mœurs et son culte, se figurait des jouissances éternelles plus ou moins grossières. Le christianisme seul s'est fait, aussi incomplétement que nous y oblige l'imperfection de notre nature, une idée épurée des recompenses réservées à la foi et à la vertu dans une vie meilleure. Pour les chrétiens la jouissance éternelle qui les attend, c'est la contemplation de Dieu qui est la beauté infinie et qui doit remplir d'une infinie volupté l'âme de ceux qui le voient face à face.—Dans le langage des peintres, le mot *ciel* signifie la partie d'un tableau qui représente l'air et les nuages, toute décoration imitant le ciel; dans cette acception, il fait au pluriel *ciels*.

**Cierge**, chandelle de cire que l'on emploie dans les cérémonies de l'église. Les cierges furent connus de toute antiquité, et les païens les brûlaient sur l'autel de leurs dieux. Les chrétiens d'abord persécutés et obligés de célébrer les divins mystères dans des souterrains, dans des catacombes ou dans d'autres lieux obscurs, s'éclairaient à l'aide de cierges, et l'usage s'en est conservé depuis. — Le *cierge pascal* est un grand cierge que l'on bénit le samedi-saint avant la messe, pour la fête de Pâques; il est le symbole de la résurection de N.-S. J.-C. On fait remonter plus haut

que le pape Zozime l'origine de cette cérémonie. — En botanique, on appelle ainsi un genre de plantes de la famille des *cactus*. Il y en a plusieurs espèces; les principales sont : 1° le cierge du Pérou, à tiges octogones, à fleurs rares à l'extérieur et blanches à l'intérieur; il s'élève à de grandes hauteurs; 2° le cierge à grandes fleurs; ses tiges sont grêles, diffuses, grimpantes; ses fleurs sont très-grandes, s'épanouissent pendant la nuit, et répandent une odeur délicieuse. On ne les cultive en Europe que dans des serres.

**Cigale**, genre d'insectes *hémiptères* qui ont 4 ailes membraneuses, et dont les antennes ont 7 articles; leurs yeux, au nombre de 3, sont très-saillants. Le mâle a un organe spécial à l'aide duquel il fait un petit bruit aigu; la femelle en est privée. Réaumur est le premier qui ait fait connaître cet organe d'une manière complète. Les femelles sont pourvues d'une tarière dont elles percent les arbres à une certaine profondeur, afin d'y déposer leurs œufs. Les cigales se divisent en 66 espèces, dont 9 se trouvent en Europe, 22 en Asie, 17 en Afrique, 15 en Amérique et 3 dans la Nouvelle-Zélande. La *cigale plébéienne* a jusqu'à 16 centimètres d'envergure. On a observé en Amérique une espèce de cigales dont les individus ont une durée de 17 ans; ils vivent seulement 50 jours dans l'air, et passent le reste de ce temps enfouis dans la terre à l'état de larves.

**Cigognes**, oiseaux de l'ordre des *échassiers*. Leur bec est gros et peu fendu; leurs pieds ont 4 doigts, 3 en avant palmés, et 1 en arrière. Ils vivent dans les marais, où ils se nourrissent de reptiles, d'oiseaux et de poissons. On divise ce genre en 5 espèces. Deux se trouvent en France; ce sont : la *cigogne blanche*, longue d'environ 1 mètre 12 centimètres; et la *cigogne noire*, longue d'un mètre. Dans les pays du nord d'Europe, les paysans attachent des idées superstitieuses à cet oiseau, et regardent comme un indice de bonheur pour une famille qu'il vienne percher près de sa maison. Le chasseur imprudent qui en tuerait un risquerait de se faire un mauvais parti. — La *cigogne marabout*, originaire de l'Inde, et la *cigogne argale*, que l'on rencontre au Sénégal, produisent ces belles plumes souples et flottantes si recherchées par les dames et que l'on nomme *marabouts*.

**Ciguë**, plante de la famille des *ombellifères*. Ce genre se divise en 5 espèces : 4 croissent en Afrique et une seule en Europe. Les feuilles de cette dernière deviennent vénéneuses quand elles arrivent à une complète maturité; mais quand elles sont encore vertes on peut en manger sans danger. A Athènes, les condamnés à mort devaient boire le suc de la ciguë, et ce fut par un breuvage de cette nature qu'on fit périr Socrate et Phocion.

**Cilice**, vêtement fait de poil de chèvre, et dont se servirent d'abord les Ciliciens. Les Hébreux s'en couvraient dans les jours de deuil pour exprimer leur douleur. — On appelle maintenant *cilice* une large ceinture faite de poil de chèvre, de crin de cheval ou d'autres poils rudes et piquants, que l'on porte par mortification. Les religieux des ordres de St-Dominique, de St-François et de St-Bruno sont les premiers qui aient porté le cilice par esprit de pénitence.

**Cilicie**, ancienne contrée de l'Asie-Mineure ; elle était bornée au nord par la chaîne du Taurus, au sud par la mer, à l'est par l'Euphrate, à l'ouest par la Pisidie et la Pamphilie. Elle fut d'abord peuplée par des Phéniciens conduits en ce lieu par Cilix, père de Cadmus, qui lui donna son nom. Après la mort d'Alexandre, la Cilicie devint un royaume indépendant que gouverna Plistarque, fils d'Antipater (306 av. J.-C.). Vespasien la réduisit à l'état de province romaine. Elle fait aujourd'hui partie de la Caramanie.

**Cils**, poils qui garnissent le bord des paupières. Ils sont destinés à garantir les yeux du contact des corps étrangers, comme la poussière, etc. Ils diminuent aussi l'intensité de la lumière et divisent les rayons lumineux dont le trop grand éclat pourrait blesser nos yeux. Tous les mammifères ont des cils, excepté les cétacés et les lamentins.

**Cimabué** (Giovani), né en 1230 à Florence, mort en 1300. Instruit par les peintres grecs que le sénat de Florence avait appelés, il commença la restauration des arts en Italie. Sa réputation lui valut la visite de Charles Ier, roi de Naples, qui passait par Florence. Ses peintures sont faites à la détrempe, parce que de son temps on n'avait pas encore inventé la peinture à l'huile. On en voit quelques restes à Florence. Cimabué fit dans cette ville un tableau représentant la Vierge qu'on trouva d'une si grande beauté, qu'on le fit porter à l'église de *Ste-Marie-la-Nouvelle* au son des tambours et des trompettes. L'élan donné par Cimabué produisit successivement Masacio, Le Perrugin, Bellino, Léonard de Vinci, Titien, Raphaël, Michel-Ange, auxquels il avait ouvert la route.

**Cimarosa** (Dominique), né à Naples en 1754, mort dans les cachots de Venise le 11 janvier 1801. Il étudia la musique au conservatoire de Loretto, et fut appelé à St-Pétersbourg en 1787 par l'impératrice Catherine II. Un peintre disait à cet homme de génie qu'il le croyait supérieur à Mozart. « Moi ! répondit Cimarosa, que diriez-vous à un musicien qui viendrait vous assurer que vous êtes supérieur à Raphaël ? » Ses opéras et surtout *Il matrimonio segretto*, excitèrent un enthousiasme qui ne s'est pas encore refroidi, et l'em-

pereur d'Autriche, qui venait d'entendre ce dernier ouvrage au théâtre, voulut l'entendre une seconde fois dans ses appartements. Cimarosa fut emprisonné à l'époque de la révolution de Naples pour avoir mis en musique des odes à la liberté.

**Cimbres** ou *Kimris*. Quelques historiens prétendent que les *Kimris* appartiennent à la race celtique issue du nord de l'Europe que l'historien goth Jornandès appelle *la grande fabrique du genre humain*, et vinrent très-anciennement s'établir dans la partie septentrionale de la Gaule, en chassant devant eux les Galls ou Gaulois proprement dits, tribus de la même famille, et qui avaient occupé les premiers la Gaule. Une nouvelle tribu de Cimbres, qui habitait la Chersonèse cimbrique ou le Jutland, et qui en fut chassée par l'invasion des Azes, se réunit aux Teutons repoussés comme eux, et émigra dans les régions méridionales. Les Cimbres entrèrent en Gaule par l'Helvétie, culbutèrent l'armée du consul Papirius Carbo, lui tuerent 80,000 hommes, et ravagèrent la Gaule (113 av. J.-C.). Les Romains furent encore plusieurs fois vaincus (109, 108, 107) et perdirent beaucoup de monde. Les Cimbres tentèrent vainement d'entrer en Espagne. Ils se divisèrent alors en deux grands corps pour marcher à la conquête de l'Italie. Les Teutons et les Ambères s'acheminèrent par les Alpes maritimes, les Cimbres et les Tigurins par l'Helvétie et les Alpes rhétiennes. Marius arrêta les premiers près d'Aix, les battit, leur tua 20,000 hommes, et fit 30,000 prisonniers (102). Aussitôt après cette victoire, il courut vers l'Italie au secours de Catulus, chargé d'arrêter l'autre corps de Barbares, rencontra les Cimbres sur les bords de l'Athésis, les tailla en pièces, et les anéantit, malgré leur vive résistance. On peut porter à 200,000 le nombre des Barbares qui furent tués ou pris dans cette fameuse journée (101 av. J.-C.).

**Cime**, le sommet, la partie la plus haute d'une montagne, d'un rocher, d'un arbre. Les poètes appellent communément le Parnasse la *double cime* ou le *mont à double cime*, à cause de son double sommet. — *Cime* ou *cyme* se dit, en botanique, d'un assemblage de fleurs dont les pédoncules, nés d'un même point de la tige, se ramifient ensuite irrégulièrement, et se terminent tous à peu près de la même hauteur, comme la fleur du sureau.

**Ciment**, toute matière gluante, tenace, propre à lier et à faire tenir ensemble des pierres, des briques, etc. Le ciment fut connu dès la plus haute antiquité; et les anciens, les Romains surtout, apportaient dans sa fabrication une perfection attestée par la durée de leurs constructions. Les Égyptiens s'en servirent pour les pyramides d'Égypte. Les Grecs et les Étrusques en firent également usage. —

On emploie, pour composer du ciment, des tuileaux pulvérisés ou de la brique pilée.— Quand on y introduit des parties grasses ou bitumineuses, la pâte s'appelle *mastic*.

**Cimeterre**, espèce de sabre en usage chez les Orientaux, et qui a une lame très-large, recourbée à son extrémité.—Ce nom lui a été donné par corruption du mot persan *chimchir*, qui sert à le désigner dans l'Orient.

**Cimier.** On appelle ainsi un ornement placé à la cime ou au sommet d'un casque. On attribue aux anciens l'invention des cimiers. Les rois d'Égypte en portaient de formes bizarres. Ils plaçaient sur leurs casques des têtes de lion, de dragon ou de taureau ; et peut-être la tradition des métamorphoses de Protée n'a-t-elle pour origine que la multiplicité des cimiers qu'il portait sur son casque.

*Cimier de casque romain.*

Dans le moyen âge, les chevaliers faisaient aussi usage de cimiers, et leur donnaient également des formes singulières. Il était pour eux une marque de noblesse, et ils le portaient dans les tournois.— *Cimier* signifie, en termes de blason, la figure de quelque animal ou de quelque autre objet qui se place au-dessus du *timbre* (v.).—Ce mot désigne encore, en vénerie, une partie du cerf prise sur le quartier du derrière.

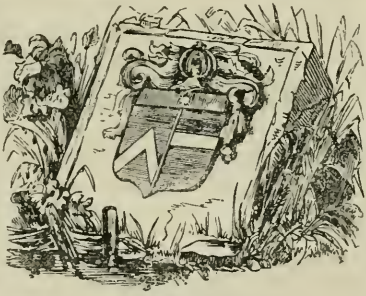

*Cimier (blason).*

**Cimon**, général athénien, fils de Miltiade et d'Hégésipyle, eut d'abord une jeunesse très-dissipée. Après la mort de son père, qui mourut en prison après avoir été condamné à une amende de 50 talents (270,000 fr.), il rejoignit l'armée, se distingua d'abord à la bataille de Salamine, fut recommandé par Aristide aux Athéniens

et chargé avec lui de combattre les Perses à la tête des flottes grecques combinées. Devenu seul commandant, Cimon, aussi incorruptible que brave, chassa les Perses de la Thrace, les poursuivit jusqu'en Pamphylie, détruisit leur flotte composée de plus de 200 vaisseaux, tailla leur armée en pièces, et fit accepter la paix à leur roi. De retour à Athènes, il y fit d'immenses largesses; mais s'étant montré partisan des Lacédémoniens et ayant combattu le pouvoir de Périclès, il encourut l'ostracisme, s'exila en Béotie, fut rappelé à la demande de Périclès lui-même, combattit de nouveau les Perses, et mourut, l'an 449 av. J.-C., d'une blessure qu'il reçut dans cette guerre.

**Cinabre**, minéral rouge fort pesant qui résulte d'une combinaison naturelle ou artificielle du mercure avec le soufre. Il est insoluble dans l'eau, fusible et volatil à une température voisine de la chaleur rouge. On exploite les dépôts de cinabre naturel pour en extraire le mercure. Le cinabre artificiel, plus beau et plus pur, est employé en peinture. Les dames romaines enduisaient leurs lèvres de cinabre pour leur donner de l'éclat, et les triomphateurs s'en peignaient le corps à leur entrée dans Rome.

*Cincinnatus* (ordre).

**Cincinnati** (ordre des). Cet ordre, qui fut établi le 14 avril 1783 dans les États-Unis de l'Amérique septentrionale, était le signe d'une société composée des officiers supérieurs de l'armée de terre ou de la marine. Ses membres portaient sur la poitrine un aigle d'or suspendu à un ruban bleu liseré de blanc, avaient des assemblées régulières, et constituaient une sorte de noblesse militaire. Ils furent dans l'origine au nombre de plus de 10,000. L'ordre est aujourd'hui tombé en désuétude. Les reproches que l'on a faits à l'ordre des Cincinnati et qui l'ont tué, rappellent à certains égards ce que les amis éclairés de la liberté ont pu dire avec raison contre notre décoration de juillet.

**Cincinnatus** (Lucius-Quintius). Il reçut ce nom à cause de la coiffure frisée qu'il portait. Ruiné par les amendes qu'avait encourues son fils, il se retira dans un petit champ qu'il cultivait de ses mains (en 461 av. J.-C.), lorsqu'il en fut tiré malgré lui et élevé au consulat; après avoir battu les Sabins, il refusa le consulat pour l'année suivante et retourna à sa charrue. Appelé à la dictature en 458, il courut au secours du consul Minutius cerné par les Éques, les défit, les contraignit à passer sous le joug et abdiqua. Dix-neuf ans

après, Cincinnatus octogénaire fut fait pour la seconde fois dictateur par son frère Titus-Quintius-Barbatus-Capitolinus; il s'agissait de défendre l'aristocratie contre les projets ambitieux de Spurius Melius, chevalier romain qui avait ouvert ses greniers au peuple en proie à la famine. Cincinnatus fit décapiter Melius, raser sa maison, et pour la seconde fois abdiqua la dictature. Cincinnatus, guerrier cultivant son champ, est devenu de notre temps le type idéal du *soldat laboureur*.

**Cinération**, réduction en cendres par le feu.

**Cinna** (Lucius-Cornélius), l'un des plus fougueux partisans de Marius. Élevé au consulat l'an 665 de Rome, il voulut faire adopter une loi qui avait pour objet de distribuer dans les anciennes tribus tous les nouveaux citoyens qui formaient 8 tribus séparées. Cette proposition souleva le peuple. Cinna, expulsé et déclaré déchu du consulat, rejoignit l'armée près de Nole, la mit dans ses intérêts, marcha contre Rome, la prit, fit rappeler Marius, remplit pendant 3 ans la ville de meurtres et de deuil, et mourut au moment où Sylla arrivait d'Orient pour le punir.

**Cinnamome**, sorte d'aromate. Il en est question dans l'Écriture, et on suppose que c'est la même substance que la cannelle.

**Cinq-Mars** (Henri Cœffier, dit Ruzé d'Effiat, marquis de), second fils du maréchal d'Effiat, fit un chemin rapide à la cour de Louis XIII grâce à la protection du cardinal de Richelieu. Il devint en peu de temps capitaine aux gardes, maître de la garde-robe et grand-écuyer de France (15 novembre 1639). Le cardinal l'avait placé auprès du roi comme un homme dévoué, sur l'obéissance duquel il croyait pouvoir compter, comme un espion qui devait épier toutes les démarches et toutes les paroles de Louis XIII. Cinq-Mars, fatigué de jouer ce rôle infâme, entreprit, pour s'en affranchir, une conspiration contre Richelieu. Il entraîna dans son projet le duc d'Orléans, le duc de Bouillon, son ami de *Thou* (v.), conclut avec l'Espagne un traité secret dont le cardinal, toujours bien servi par ses espions, parvint à se procurer une copie; et la perte du favori, qui ne visait rien moins qu'à lui enlever le pouvoir, fut aussitôt résolue. Arrêté à Narbonne, Cinq-Mars fut condamné et exécuté le 12 septembre 1642. Louis XIII fit à cette occasion preuve d'une inqualifiable insensibilité. Il n'avait qu'un mot à dire pour que l'homme qu'il avait honoré de son amitié eût au moins la vie sauve; il n'ignorait pas que tout son crime était de s'être attiré l'inimitié du terrible cardinal, d'un homme qu'il abhorrait lui-même autant et peut-être plus que qui que ce soit, et ce mot il ne le prononça pas! Il savait à quelle heure Cinq-Mars devait être exécuté : tirant sa

montre pour l'interroger, il dit froidement : « Je crois qu'à cette heure-ci le *cher ami* fait une triste figure. » Atroce propos que l'histoire a enregistré, car sa mission est de flétrir la mémoire des grands de la terre qui oublient ce qu'ils doivent à Dieu et à leur conscience.

**Cintre,** forme d'une arcade d'une voûte dont la concavité regarde le sol. On appelle *plein cintre* celui qui a la forme d'une demi-circonférence; *cintre surmonté* ou *surbaissé* celui dont le point le plus élevé est au-dessus ou au-dessous du point par lequel passerait une demi-circonférence qui aurait un même diamètre.

**Cipaye,** soldat indien au service des Européens. En 1826, il y avait 250,000 cipayes dans l'armée anglaise des Indes-Orientales; et ce nombre s'est encore accru depuis.

**Cippe,** petite colonne, ordinairement sans base et sans chapiteau, sur laquelle on gravait quelquefois des inscriptions en mémoire de quelque événement ou en souvenir d'une personne qui n'était plus. Dans ce cas, l'inscription commençait toujours par les lettres D. M., abréviation de *Diis Manibus* (aux Dieux Mânes); venaient ensuite le nom, prénom et surnom du mort. — Les cippes servaient encore à indiquer le nom des routes, les distances parcourues. C'étaient alors des colonnes milliaires, ou bien ils formaient les limites entre des propriétés particulières. La forme et les ornements des cippes les ont souvent fait prendre pour des autels; mais il est constant qu'ils n'étaient consacrés qu'aux dieux mânes et aux divinités infernales. Lorsque l'on traçait avec la charrue l'enceinte d'une ville nouvelle, on fixait d'espace en espace des cippes sur lesquels on offrait d'abord des sacrifices et où l'on bâtissait ensuite des tours.

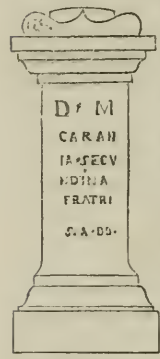

*Cippe funéraire.*

**Circassie,** contrée d'Asie au nord du mont Caucase, située entre le Daghestan, la Georgie, l'Iméréthie, l'Alenzie, la mer Noire et le Caucase. On la divise en Circassie occidentale et Circassie orientale. Elle contient 550,000 habitants sur une superficie d'environ 64,800 kilomètres carrés. Les principales villes sont Taman, 6,000 habitants; Kepli ou Kaplan, 4,000 habitants; Temruk, 3,000 habitants; Anapa, 3,000 habitants. Les Circassiens sont restés indépendants malgré les efforts constants de la Russie pour les soumettre, et ils soutiennent encore aujourd'hui contre cette puissance une guerre acharnée dans laquelle ils obtiennent parfois de notables avantages. Pour les dompter plus facilement, le gouvernement russe enlevait comme ôtages les fils des principales familles et en formait

un corps des gardes de l'impératrice. Après quelques années de service, ils étaient renvoyés dans leur pays pour y répandre des idées favorables à la Russie. Le gouvernement des Circassiens est féodal. Leur langue est un patois tartare mêlé de mots siamois, slaves, italiens, et de plusieurs autres dont l'origine est inconnue. Très-ignorants en religion, ils ne sont mahométans que de nom.

**Circé**, célèbre magicienne, était fille du Soleil et de la nymphe Perséis, sœur d'Œtès, roi de Colchide, et de Pasiphaé, femme de Minos. Elle fut chassée du pays des Sarmates, dont elle avait épousé le roi, pour l'avoir empoisonné. Réfugiée en Italie, elle rendit victimes de ses enchantements les compagnons d'Ulysse, qu'elle changea en pourceaux, et ne les délivra qu'à la prière du héros. Toutefois, la dépravation de Circé ne lui ferma pas l'Olympe ; elle fut mise au rang des déesses.

**Circée**, genre de plantes de la famille des *onagraires*. Elles croissent dans les forêts et dans les lieux ombreux. Une des espèces de ce genre, appelée *circée pubescente*, reçoit aussi le nom d'*herbe à la magicienne* ou d'*herbe aux sorciers*, parce qu'on l'emploie pour de prétendus charmes.

**Circonférence** (de deux mots latins signifiant *porter autour*), ligne courbe fermée qui détermine la grandeur d'un cercle. Tous les points de la circonférence sont à égale distance du centre; le rapport de la circonférence au diamètre ne peut pas être exprimé d'une manière exacte, et si loin qu'on pousse l'approximation, il y a toujours une erreur inévitable. Le rapport donné par Archimède est 22/7, c'est-à-dire que le diamètre étant égal à 7, la circonférence est égale à 22. Il y a un autre rapport plus approché et très-facile à retenir, parce qu'il est exprimé par les 3 premiers nombres impairs, pris deux à deux. On l'énonce ainsi. Le diamètre est à la circonférence comme 113 sont à 355.

**Circonflexe** (de deux mots latins signifiant *tourner autour*) ; il se joint ordinairement avec le mot *accent*, et en parlant de la langue française il indique l'accent qui est fait comme un v renversé (^), et dont on se sert pour marquer les voyelles qui sont restées longues après la suppression d'une lettre, comme *âge*, *blâme*, *fête*, qui s'écrivaient autrefois *aage*, *blasme*, *feste*. — En anatomie plusieurs organes portent ce nom.

**Circonlocution** (de deux mots latins signifiant *parler autour*), périphrase, circuit de paroles, forme de langage à l'aide de laquelle on *tourne*, en quelque sorte, *autour* de la pensée, quand on ne peut pas ou quand on ne veut pas l'exprimer directement par le mot propre ou par la formule la plus courte et la plus précise.

**Circonstance** (de deux mots latins signifiant *se tenir autour*), certaine particularité qui accompagne un fait, une nouvelle ou quelque chose de semblable. — *Circonstancier* un fait, c'est indiquer les circonstances qui l'ont produit ou qui l'ont accompagné, le particulariser, et par là le rendre plus vraisemblable.

**Circonstances aggravantes** ou **atténuantes.** On appelle ainsi, dans le langage judiciaire, les circonstances au milieu desquelles un fait s'est produit qui le rendent plus ou moins coupable, et qui doivent influer sur le jugement et augmenter ou diminuer la peine infligée au coupable.

**Circonstance** (pièce de), ouvrage dramatique ou livre inspiré par les circonstances, et qui le plus souvent n'est pas plus durable.

**Circonvallation** (de deux mots latins signifiant *fossé autour*), tranchée à parapet, à redoutes, à place d'armes, etc.. que des assiégeants font autour de leur camp pour se garantir des attaques du dehors et pour empêcher qu'il n'entre du secours dans la place assiégée.

**Circonvolution** (de deux mots latins signifiant *tourner autour*). Il se dit : 1° de plusieurs tours faits autour d'un centre commun ; 2° en anatomie ce sont des contours qui forment les interstices dans l'abdomen et des saillies sinueuses du cerveau et du cervelet dans le crâne.

**Circulation** (de deux mots latins signifiant *aller autour* [anat.]). La *circulation du sang* fut un phénomène ignoré pendant long-temps. Ce

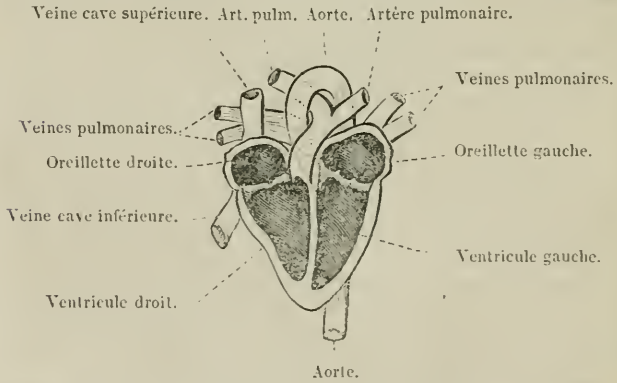


fut seulement au XVIe siècle que Césalpian Columbo et Servet en firent la découverte; mais Harvey, médecin anglais, fut le premier qui expliqua (1619) d'une manière complète le mouvement circulatoire du sang dans l'économie animale. Il fallut beaucoup de temps et beaucoup de luttes pour que cette vérité fût complétement adoptée

dans la science. Le centre de la circulation dans les animaux supérieurs est le cœur. Il se divise en deux parties, composées chacune d'un ventricule et d'une oreillette. Les artères portent le sang du cœur aux extrémités, les veines le rapportent au cœur (v. ci-contre, page 56). Ce phénomène a lieu de la manière suivante : l'oreillette gauche, étant pleine de sang, se contracte et le fait passer dans le ventricule gauche, qui subit une contraction semblable et le pousse dans les artères. Parvenu à leurs extrémités, le sang, qui sur son passage s'est dépouillé de ses particules nutritives, a perdu sa couleur; de vermeil qu'il était il est devenu noirâtre; les veines alors le reprennent pour le conduire à l'oreillette droite; mais avant son entrée il s'est emparé du *chyle* (v.). De l'oreillette droite le sang passe dans le ventricule droit, dont les contractions le poussent dans l'artère pulmonaire ; celle-ci le répand dans les cellules des poumons, où il est mis en contact avec l'air extérieur; il en absorbe l'oxygène, et le sang veineux devient sang artériel; ainsi vivifié, les veines le reportent à l'oreillette gauche, d'où il est parti dans le principe. La circulation se divise en *circulation générale* ou celle qui porte le sang dans les organes, et *circulation pulmonaire* qui comprend le trajet du sang dans les poumons. Les contractions du cœur sont plus ou moins fréquentes, selon l'âge, le tempérament et l'état de santé. On en compte environ 70 par minute chez les adultes, 140 chez l'enfant naissant, et 60 seulement chez le vieillard. Cette contraction échappe en général à l'empire de la volonté; cependant quelques individus sont doués de la faculté d'arrêter les battements de leur cœur et d'interrompre par conséquent la circulation. Le cœur n'existe pas chez un grand nombre d'animaux inférieurs, et le phénomène circulatoire obéit alors à des lois toutes différentes de celles qui le régissent

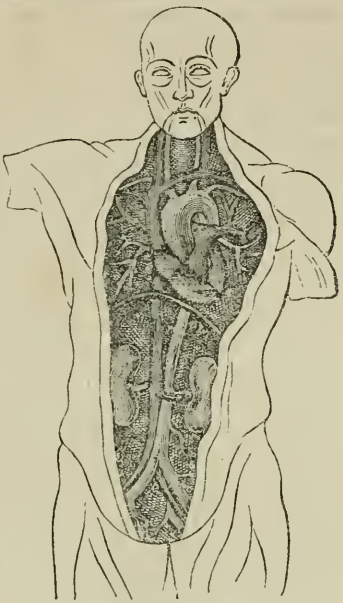

*Circulation du sang.*

chez les animaux supérieurs dont nous nous sommes occupés plus haut. On a observé aussi dans ces derniers temps une véritable circulation de la sève dans les végétaux.

**Circulation** (économie politique). Ce mot se dit du mouvement des marchandises et du numéraire qui passent d'une main dans l'autre, du producteur au consommateur. La circulation ne produit pas la richesse, puisqu'elle n'ajoute aucune valeur aux objets auxquels elle s'applique. — Tout objet, toute marchandise qui est à vendre est dans la circulation, il cesse d'y être aussitôt qu'il a été acquis par le consommateur. La monnaie reste toujours dans la circulation, parce qu'on ne la consomme pas et qu'elle n'est jamais qu'un moyen d'échange. — La facilité de la circulation est un des éléments les plus importants de la prospérité commerciale.

**Circumnavigation** (de deux mots latins signifiant *naviguer autour*). Ce mot s'applique aux voyages autour du monde. Les voyages de *circumnavigation* ne furent possibles qu'après la découverte de la boussole, qui seule permet de suivre en mer une direction assurée malgré les circonstances atmosphériques les plus défavorables. Le premier voyage de cette espèce fut entrepris par le portugais Ferdinand Magalhaens, que nous nommons Magellan. Il s'engagea au service d'Espagne, et partit de Séville, le 20 septembre 1519, avec 5 vaisseaux, pour chercher un passage occidental aux Indes, et mourut aux Philippines. Jean-Sébastien Casto, son lieutenant, revint par le cap de Bonne-Espérance, et arriva à Séville le 15 septembre 1522. L'anglais François Drake entreprit un autre voyage de circumnavigation en 1578, et l'acheva en 1,051 jours. L'amiral Georges Anson en fit un troisième, et après 3 ans et 1/2 aborda en Angleterre le 4 juin 1744. Il faut encore nommer parmi les marins qui ont entrepris le tour du monde Byron, oncle du poète, Bougainville, Cook, Lapeyrouse, d'Entrecasteaux, Vancouver, Flinders; et parmi les contemporains, les capitaines français Duperrey, de Freycinet, Dumont d'Urville et Laplace.

**Cire,** matière molle très-fusible et ordinairement jaunâtre, avec laquelle les abeilles construisent les gâteaux de leurs ruches. La cire jaune qui est dans le commerce est produite par la fonte de ces gâteaux. Elle est presque insipide, cassante, et exhale une odeur agréable. Nous recevons de la cire jaune de Russie, de Hambourg, du Sénégal et d'Amérique. La Bretagne, le Gatinois et la Bourgogne en produisent des quantités assez importantes. Les cires russes ne sont guère employées que pour le frottage des appartements, parce qu'il est difficile de les blanchir. La cire du Sénégal, au contraire, se blanchit facilement, de même que celle de Bretagne. On fait en cire

une grande quantité d'objets d'art, de figures, de fleurs, et surtout des pièces anatomiques. Déjà dans l'antiquité les Grecs et les Romains connaissaient l'art de modeler la cire. Il produit d'admirables résultats quand il est appliqué à l'imitation de certains objets, pour l'usage de la science, mais il n'a pas la même importance appliqué à la statuaire.

**Cirier** ou *arbre à cire,* arbre originaire de l'Amérique, et qui peut être transplanté en Europe. Il appartient à la famille des *amentacées*. Ses racines sont rameuses, pivotantes et roussâtres, ses feuilles raides et pointues. Il produit une petite baie charnue et globuleuse, dans laquelle est renfermée une matière odorante, luisante, sèche, friable, et qui ressemble un peu à la cire des abeilles ; pour dégager cette matière il suffit de faire bouillir dans de l'eau les baies de l'arbre à cire. — On appelle encore ainsi l'ouvrier qui travaille la cire, qui la purifie et en fabrique des cierges ou des bougies.

**Ciron,** petit insecte presque imperceptible qui s'insinue sous l'épiderme de la peau de l'homme. Redi constata la présence de cet animal dans les boutons de la gale humaine, et depuis on l'a souvent observé. On le rencontre aussi dans la gale du chien, du cheval et du mouton. M. Raspail a découvert, en 1829, que cet insecte, appelé encore *acarus*, était aussi le même que celui qui se développe dans la farine et dans le fromage.

**Cirque,** lieu destiné chez les anciens Romains aux jeux publics et particulièrement aux courses de chevaux et de chars. — Le premier cirque fut construit à Rome par Tarquin-le-Superbe. Il avait des gradins en bois, que plus tard on établit en briques. Jules César le fit rebâtir avec un grand luxe : il était alors en marbre, avait environ 1,300 mètres de long sur 40 de large, et pouvait contenir de 150 à 200,000 spectateurs. Il y eut dans la suite à Rome 9 cirques principaux, parmi lesquels on remarquait surtout ceux d'Auguste et de Néron. Un fossé rempli d'eau séparait de l'arène les spectateurs, qui prenaient aux courses le plus vif intérêt. Les coureurs ou les conducteurs de char étaient divisés en quadrilles, distingués par les couleurs de leurs vêtements ; et dans le Bas-Empire les habitants de Constantinople prenaient parti pour les uns ou pour les autres assez chaudement pour se livrer des combats et donner lieu à des séditions violentes. C'est encore dans le cirque, chez les Romains, que l'on faisait combattre les gladiateurs, et qu'on livrait aux bêtes féroces les premiers chrétiens.

**Cisalpine** (république). Cette république (dont le nom, emprunté à la langue latine, veut dire *en deçà des Alpes*), fut fondée, en 1797, par le général Bonaparte. Elle fut d'abord divisée en 2 états distincts,

puis réunie sous un même gouvernement. Son administration se composait de 5 directeurs. Elle était bornée au nord par la Suisse, à l'est par l'Illyrie, au S.-E. par la mer Adriatique, au sud par les États-Romains et les états de Parme et de Plaisance, à l'ouest par le Piémont; elle avait une superficie de 34,000 kilomètres carrés environ. Milan était sa capitale, et elle comprenait 20 départements. Le 28 mars 1804 elle fut abolie et forma le royaume d'Italie, qui, par le traité de 1814, fut rendu à l'Autriche et porte aujourd'hui le nom de royaume *Lombardo-Vénitien*.

**Ciseau**, instrument plat tranchant par l'un de ses bouts et qui sert à travailler le bois, le fer, la pierre, etc. Il est ordinairement ajusté à un manche, et on l'emploie en frappant dessus avec un marteau ou un maillet. Les sculpteurs travaillent à l'aide de cet instrument.

**Ciseaux, Cisailles**, instrument composé de deux branches mobiles tranchantes en dedans et jointes ensemble par une vis ou par un clou. Les ciseaux servent à découper les broderies, à couper les étoffes et tous les corps qui ne sont ni d'une grande épaisseur ni d'une grande tenacité. Les cisailles sont des ciseaux plus forts; on les emploie à trancher les barres métalliques et à équarrir les feuilles de tôle ou de cuivre.

**Ciseleur**, artiste ou artisan qui façonne et sculpte les métaux ou la pierre à l'aide du ciseau. On appelle plus ordinairement ainsi un artiste qui exécute des bas-reliefs de peu de saillie sur les métaux. Quelquefois, les ciseleurs achèvent au ciseau des statues ou des bas-reliefs fondus et faits dans un moule. Benvenuto-Cellini sous François Ier, Jean Goujon sous Charles IX, Germain sous Louis XIV, se sont acquis une grande réputation comme ciseleurs.

**Cispadane** (république [ce mot, forgé à l'aide de mots latins, signifie *en deçà du Pô*]), état indépendant qui fut constitué en Italie par le général Bonaparte; il n'eut que très-peu de durée, et fut bientôt réuni à la république *transpadane*, avec laquelle il forma la *république cisalpine* (v. ce mot).

**Cisplatine** (république *en deçà de la Plata*). (v. *Banda oriental*).

**Ciste** (d'un mot grec signifiant *boîte*, *capsule*), genre de plantes dicotylédones, solipétales, dont toutes les espèces portent leurs graines renfermées dans de petites capsules. Ce sont des arbustes ou arbrisseaux d'un port élégant; très-communs au midi de l'Europe et particulièrement sur les bords de la Méditerranée. Le bois de plusieurs d'entre eux est employé en Espagne comme bois de chauffage. — C'est aussi le nom d'une espèce de corbeille qui servait chez les anciens à la célébration des mystères de Cérès et d'Isis.

**Citadelle.** On appelle ainsi une forteresse de 2e ordre attachée à une forteresse plus grande, et qui n'y est pas complétement renfermée; on y place ordinairement les casernes des troupes. Presque toutes les villes anciennes avaient des citadelles : Ilion était la citadelle de Troie, Acropolis celle d'Athènes, le Capitole celle de Rome; mais ce n'est que dans le xve siècle qu'on a bâti des citadelles d'après le système adopté aujourd'hui. Elles sont construites, non-seulement pour arrêter les ennemis du dehors, mais pour contenir la population de la forteresse. La garnison chassée de la 1re enceinte s'y réfugie et soutient un 2e siége.

**Citation.** Allégation d'un passage, d'une autorité, soit que l'on rapporte le passage, soit que l'on indique où il se trouve. Dans les ouvrages d'imagination, les citations ne pourraient être employées sans annoncer une prétention ridicule; ce serait faire étalage d'une érudition tout à fait inutile et par conséquent déplacée. S'il est permis d'en faire, il faut au moins que ce soit avec une grande modération et beaucoup de goût. Il n'en est pas ainsi dans les ouvrages scientifiques, et l'on a souvent besoin de s'appuyer sur l'autorité d'un nom illustre qui ébranle à lui seul la conviction du lecteur, lorsqu'on ne peut pas discuter soi-même et prouver le fait allégué. C'est un devoir de citer l'auteur, auquel on emprunte une pensée ou l'allégation d'un fait, lorsque cette pensée a quelque importance, ou lorsque le premier il a constaté ce fait.—On reproche avec raison aux orateurs politiques anglais leur manie de citations grecques et latines, qui les porte à farcir de lambeaux d'Horace, de Virgile, d'Ovide, de Lucain ou de Juvénal, de longs et emphatiques discours sur les sujets les plus prosaïques du monde. C'était aussi là le défaut de notre ancien barreau. Racine, dans son admirable comédie des *Plaideurs*, a fait une bonne et plaisante justice de ce ridicule.

**Citation.** C'est, en termes de droit, l'acte notifié à la partie qu'on veut obliger à comparaître devant un juge de paix ou devant un tribunal de police. Toute citation doit contenir la date des jours, mois et an, les nom, profession et domicile du demandeur; les nom, demeure et immatricule de l'huissier; les nom et demeure du défendeur. Elle doit encore énoncer sommairement l'objet et les moyens de la demande, indiquer le juge de paix qui doit en connaître, ainsi que le jour et l'heure de la comparution.

**Cité.** On doit entendre par ce mot une contrée ou une portion de territoire dont les habitants se gouvernent par des lois particulières. Il fut d'abord synonyme de peuple ou de nation, et il renferme toujours l'idée de gouvernement démocratique; quelquefois même il signifie l'ensemble des habitants ayant directement ou in-

directement droit de participer à l'administration en vertu des chartes locales. La cité, c'est la patrie; non pas le sol, mais les institutions politiques, les libertés et les priviléges qui appartiennent aux *citoyens*. Les *droits de cité* sont de deux natures : les uns s'exercent collectivement et dans les assemblées de *citoyens* ou de bourgeois, comme les élections des représentants, le vote des impôts, la répartition des charges; les autres sont individuels, et chaque individu ou chaque famille peut en réclamer l'exercice dans un intérêt privé.— Le *citoyen*, c'est l'homme de la cité, comme le bourgeois est l'homme de la ville ou du bourg. Il n'est *citoyen* que s'il jouit des droits de *cité;* l'esclave n'est pas citoyen.

**Citeaux**, ordre religieux qui date de l'année 1098; il eut pour fondateur saint Robert, abbé de Molesme, qui éleva un monastère dans la forêt de Citeaux, en Bourgogne, près de Nuits. Saint Bernard et beaucoup d'autres novices se présentèrent bientôt pour y entrer, et 15 ans après sa fondation on forma les maisons de la Ferté, de Pontigni, de Clairveaux et de Morimond, qui furent dans la suite appelées les *premières filles de Citeaux*. La maison de Clairvaux, fondée par saint Bernard en 1115, acquit bientôt une grande célébrité; et le nom de Bernardin que prirent les moines passa à tous ceux de l'ordre. L'abbaye de Citeaux conserva toujours la suprématie sur toutes les autres maisons de l'ordre; mais les 4 abbayes, détachées d'abord, devinrent elles-mêmes chefs d'ordre, et donnèrent naissance à une foule d'autres monastères, dont on peut fixer le nombre à 1,800 pour les hommes, et à presque autant pour les filles. — Les feuillants et les trappistes sont des moines réformés de l'ordre de Citeaux. — L'abbé de Citeaux était général de l'ordre et conseiller au parlement de Dijon. L'abbaye de Morimond eut sous sa dépendance jusqu'à 700 bénéfices et les ordres militaires de Calatrava, d'Alcantara, de Montara, en Espagne; de Christ et d'Avis, en Portugal.

**Citerne**, réservoir souterrain pour recevoir et garder l'eau de pluie; on emploie dans sa construction des briques attachées avec du ciment romain. Ces réservoirs sont indispensables dans certains pays, comme la Syrie ou la Hollande, qui, sans cette précaution, seraient complétement privés d'eau potable; on en voyait en Palestine qui n'avaient pas moins de 50 mètres de longueur sur 20 de largeur. — On a trouvé des citernes dans presque toutes les cours des maisons de Pompéï, et l'on admire encore à Rome les ruines d'un immense bassin de ce genre construit près des bains de Titus, et appelé les *sept salles;* il était divisé par des murs parallèles formant des corridors voûtés.

**Citharre**, instrument de musique chez les anciens. On n'en connaît pas bien exactement la forme; mais l'on suppose, avec beaucoup de probabilités, qu'il ne différait que très-légèrement de l'instrument que nous appelons *guitare*. — On pense que le *chélys* était un instrument du même genre.

**Citheron**, montagne de la Grèce, dans la Béotie, qu'elle séparait de l'Attique.

**Citoyen** (v. *Cité*).

**Citrates**, combinaisons de l'acide citrique avec des bases salifiables. Elles sont nombreuses, mais une seule offre de l'importance; c'est le *citrate de chaux*, que l'on forme avec la craie et le suc des citrons, dans la vue d'en extraire plus tard l'acide citrique pur et cristallisable, que ces fruits contiennent en grande quantité.

**Citronnier**, arbre du genre *oranger* et de la famille des *hespéridées*. Le citronnier, qui ne croît que dans les basses latitudes, paraît être l'arbre sauvage qui a donné naissance à tous ceux de la même famille. Les fleurs du citronnier ressemblent à celles de l'oranger, et exhalent la même odeur. Son bois est blanc et très-dur; on l'emploie dans l'ébénisterie. Ses fruits, appelés *citrons*, servent dans les préparations culinaires; ils sont de plusieurs espèces : on distingue les *citrons* et les *limons*. Ce sont des fruits de cette dernière espèce que l'on vend souvent en France sous le nom de *citrons*. Aux Antilles, les citronniers venus de pépins s'élèvent à une très-grande hauteur et se couvrent d'épines.

**Civette**. On appelle ainsi un petit mammifère de la famille des *digitigrades*. Il a la tête longue et le museau pointu. Il produit une substance odoriférante appelée aussi *civette*, qui est d'un très-grand prix, et que l'on emploie dans la parfumerie; ce parfum est sécrété par un organe spécial formé d'une poche ou follicule. Lorsque la poche est remplie, l'animal paraît en être incommodé, et cherche, par des contractions répétées, à l'expulser au dehors. Les Indiens le recueillent et en font le commerce. Les civettes n'habitent que dans les régions brûlantes de l'Asie et de l'Afrique. Le parfum qu'elles produisent ressemble au musc pour son odeur; mais il est plus doux, et son emploi n'offre pas les mêmes inconvénients.

*Civette.*

**Civil** (Code), collection de toutes nos lois civiles en un seul corps. Le projet de rédaction d'un Code civil est dû à l'assemblée consti-

tuante. Plusieurs projets furent proposés, et un arrêté des consuls, du 24 thermidor an VIII (12 avril 1800), nomma MM. Tronchet, Portalis, Rigal, de Préameneu et Malleville, pour comparer l'ordre suivi dans la rédaction de ces divers projets, et en proposer un nouveau. Ce dernier fut discuté au conseil d'état à partir du mois de juillet 1800; à mesure que chaque titre était adopté, il était envoyé au tribunat pour être voté par cette assemblée et décrété par le corps législatif. Toutes ces lois ont été réunies en un seul corps par celle du 30 ventôse an XII (21 mars 1804), et leur promulgation a abrogé la législation antérieure; plusieurs articles du Code ont été depuis ce temps modifiés.—On entend par *droit civil* la collection des lois qui règlent l'état des personnes, les biens et les différentes manières d'acquérir la propriété; il s'est dit par opposition au *droit canon*, qui était le droit religieux appliqué par des tribunaux ecclésiastiques. Il est encore opposé au *droit politique*, qui règle les droits de chaque *citoyen* dans l'administration de la *cité*, ou au *droit criminel*, qui fixe les peines encourues par les individus qui troublent l'ordre et commettent des crimes ou des délits.

**Civil** (état). On appelle ainsi la condition d'une personne, en tant qu'elle est enfant naturel ou adoptif, de tel père ou de telle mère, légitime ou illégitime, mariée ou non mariée, vivante ou morte naturellement ou civilement.

**Civile** (liste). On appelle ainsi la somme votée par le corps législatif, pour les dépenses de la couronne, dans les monarchies constitutionnelles.

**Civilis** (Claudius), chef batave, qui se souleva contre l'empire romain dans le Ier siècle de l'ère chrétienne. Il avait été arrêté et mis en prison par ordre de Néron, et il fut délivré par Galba. Pour se venger de l'injure qui lui avait été faite, il souleva ses compatriotes et marcha contre les Romains. L'empire était alors divisé entre deux rivaux, Vitellius et Vespasien. Vitellius avait ses forces dans la Gaule. Civilis prit parti contre lui, et feignit de soutenir Vespasien, quand il ne voulait en réalité que combattre Rome. Il défit en plusieurs rencontres les lieutenants de Vitellius, Lupercus et Herennius Gallus; mais lorsque Vespasien fut arrivé à l'empire, et que Civilis n'eut plus de prétexte de continuer la guerre, il leva le masque, et fut battu près de Trèves par Petilius Cerealis. Après quelques autres défaites, il fit sa paix avec les Romains.

**Civilisation.** On désigne sous ce nom le perfectionnement progressif qu'apporte un peuple dans ses lois, dans ses mœurs et dans ses rapports de tout genre; c'est encore ou l'état de ses lois, de ses mœurs et de ses rapports à un instant donné de son existence. Des causes

multiphées et diverses ont une grande influence sur l'activité des peuples ; il en est qui appartiennent à l'ordre physique, et d'autres à l'ordre moral. Les premières sont le climat, la constitution physiologique des hommes, leur tempérament, le régime alimentaire et la facilité des communications, qui tient le milieu entre les causes physiques et les causes morales, puisque les communications servent au transport plus ou moins rapide, plus ou moins facile des idées et des opinions ; cependant il ne faudrait pas s'exagérer outre mesure l'importance des causes physiques. Sans doute, dans les climats brûlants de la zone torride, les populations, au milieu d'une grande abondance, sous un ciel favorable, n'ont pas besoin de combattre la nature et de cultiver les arts, à l'aide desquels on se crée des abris ou l'on pourvoit aux besoins de la vie. Enervées d'ailleurs par une température constamment élevée, elles tendent à rester dans un état stationnaire, et font généralement peu de progrès. Il est aussi des races d'hommes dont les aptitudes sont moins grandes, et qui doivent à leur constitution physique une fatale infériorité, augmentée encore par un régime alimentaire qui développe les forces physiques au détriment des facultés intellectuelles ; mais on a beaucoup exagéré dans ces derniers temps l'influence de ces causes. Sous presque toutes les latitudes du globe on a vu apparaître et briller tour à tour des civilisations qui se sont éteintes sur le sol qui les avait produites, et qui se sont continuées dans d'autres climats. Les anciens peuples de l'Asie et de l'Egypte ont été dans un état très-florissant, et pendant long-temps ont vécu sous des lois admirables autant que puissantes. Ce sont eux qui nous ont initiés aux arts et aux sciences, cultivés maintenant dans le monde occidental, et oubliés dans ces contrées autrefois célèbres. L'Amérique, jeune encore, accomplit un progrès rapide, et nul ne peut savoir à quel avenir elle est aujourd'hui appelée. Peut-être un jour héritera-t-elle des connaissances acquises à l'aide de tant d'efforts par l'ancien monde, et la civilisation, dans sa marche de l'orient à l'occident, fera-t-elle ainsi le tour du globe. D'ailleurs, un système qui s'appuie sur de solides preuves considère tous les peuples plongés aujourd'hui dans les ténèbres de la barbarie ou de l'état sauvage, comme des peuples depuis long-temps dégénérés, et qui se sont éloignés de leur état de civilisation à mesure qu'ils ont perdu les traces de la civilisation divine. Ce système, loin de voir dans les différences de constitution physique chez les hommes la cause de leur marche plus ou moins rapide dans la civilisation, y voit l'effet de leur dégénération et de leur chute. Les mobiles les plus importants de la civilisation doivent donc être

cherchés dans les causes morales, et principalement dans les différentes religions, qui produisent elles-mêmes les lois et les mœurs. « L'état extérieur du monde, dit un célèbre écrivain moderne, n'est jamais que l'expression fidèle de l'état des intelligences; point de chimère plus vaine que celle d'un ordre purement matériel. Les institutions, les lois, les gouvernements, tirent toute leur force d'un certain concours général des pensées et des volontés. Qu'est-ce que le pouvoir sans l'obéissance? Qu'est-ce que le droit sans l'obéissance? L'individualisme, qui détruit l'idée même d'obéissance, détruit donc le pouvoir, détruit donc le droit, et alors que reste-t-il? qu'une effroyable confusion d'intérêts, de passions, d'opinions diverses. » On trouve une preuve incontestable de la grande influence des religions sur la civilisation des peuples, dans la supériorité évidente des nations chrétiennes, qui, seules, possèdent la vérité religieuse, et seules aussi brillent aujourd'hui dans le monde par la culture des arts et des sciences, et par la perfection au moins relative de leurs institutions politiques.

**Civilité**, honnêteté, courtoisie, manière honnête de vivre et de converser dans le monde. Il y a une partie de la civilité qui est purement arbitraire et qui varie selon les différents peuples : les Européens ôtent leur chapeau pour saluer, les mahométans saluent en gardant leur turban sur la tête, et dans ces deux cas ce signe extérieur n'a d'autre importance que celle qu'on y attache. Mais il est une autre civilité qui a des fondements plus rationnels, et qui prend sa source dans la plus pure morale. Elle est le sacrifice continuel de soi aux autres, et est aux rapports ordinaires du monde ce qu'est le dévouement dans les rapports plus intimes de l'amitié. Cette civilité n'a pas besoin d'être apprise et le cœur la dicte assez. Supporter les défauts des autres avec patience et n'obliger personne à supporter les nôtres, faire au prochain ce que nous voudrions qu'il fît pour nous, tel est en deux mots le secret de cette civilité, qu'on pourrait appeler la charité chrétienne appliquée au commerce de la société. Ne pas la posséder, ce n'est pas seulement prouver qu'on a reçu une mauvaise éducation, mais c'est encore montrer qu'on a un mauvais cœur.

**Civisme.** C'est le zèle du citoyen pour les intérêts de son pays. Ce mot est nouveau et a été introduit dans notre langue par la révolution de 1789.

**Civita-Vecchia**, port de commerce sur la Méditerranée. Cette ville fait partie des états du pape et est comprise dans la délégation de *Viterbe* et de *Civita-Vecchia*. Elle renferme une population de 7 à 8,000 habitants; elle est bien bâtie et l'air y est moins malsain

qu'à *Ostie*. Défendue par des fortifications que le pape Urbain VIII a fait élever, Civita-Vecchia, qui renferme un arsenal militaire, des chantiers de construction et un port qui jouit de la franchise, fait un commerce assez important de soufre brut, d'alun, de laine, d'huile, de soude et de grains.

**Claie**, ouvrage à claire-voie, en forme de carré long, fait de brins d'osier ou de branches entrelacées. Les jardiniers se servent de claies pour tamiser la terre et pour la débarrasser des pierres et des graviers qui s'y trouvent.—Autrefois, on traînait sur une claie ceux qui avaient été tués en duel ou qui s'étaient donné la mort. — On appelle *clayon* une *claie* de très-petite dimension.

**Claire** (sainte), née à Nice en 1193, morte en 1253. Elle se fit, en 1212, pénitente à la maison de la Portionculo, et y reçut l'habit des mains de saint François. Elle resta pendant 42 ans enfermée dans l'église de St-Damien, et fonda un ordre de religieuses appelées en France *clarisses* ou *dames de sainte Claire*. Sa fête se célèbre le 12 août.

**Claire-voie**, manière d'espacer les poteaux d'une cloison, les solives d'un plancher, les chevrons d'un comble, de telle sorte qu'il reste un intervalle entre chaque pièce. Les grilles, les treillages, les claies et la plupart des ouvrages d'osier sont à *claire-voie*. — Les jardiniers se servent également de cette expression : *semer à claire-voie*, c'est jeter la graine en petite quantité dans des sillons écartés les uns des autres.

**Clair-obscur**. Cette expression bizarre et dont il est difficile de bien rendre la justesse exprime une des parties constitutives de la peinture. C'est l'imitation de l'effet que produit la lumière en éclairant les surfaces qu'elle frappe, et en laissant dans l'ombre les parties qu'elle ne frappe pas. Cette distribution de la lumière dans un tableau est indépendante du coloris de ce tableau, de sorte qu'une peinture très-faible sous le double rapport du dessin et de la couleur, peut avoir un grand mérite sous le rapport du *clair-obscur*.

**Clairon**, instrument de musique semblable à la trompette, mais dont le tube est moins gros ; c'est comme l'octave aiguë de la trompette ordinaire. Il fut d'abord en usage chez les Maures, qui le transmirent aux Portugais. On l'a adopté dans nos régiments d'infanterie légère et les compagnies de voltigeurs.

**Clairon** (Claire-Josèphe-Hippolyte Leyris de Latude, plus connue sous le nom de), née en 1723 dans un village près de Condé, dans la Flandre française. A l'âge de 12 ans, Clairon, maltraitée par sa mère, s'échappa de la maison paternelle et vint débuter sur le théâtre de la Comédie-Italienne (8 janvier 1736) ; elle en sortit bientôt,

parcourut la province et joua successivement à Rouen, au Hâvre, à Lille, à Gand et à Dunkerque. Clairon obtint, en 1743, un ordre de début pour l'Académie royale de musique, et chanta avec succès le rôle de Vénus dans l'opéra d'*Hésione*. Elle quitta bientôt ce théâtre pour s'engager à la Comédie-Française dans l'emploi des soubrettes; mais sa vocation l'appelait aux rôles tragiques, et elle débuta, le 19 septembre 1743, dans celui de Phèdre, qu'elle créa avec un brillant succès. Elle resta au théâtre jusqu'en 1765, et partagea avec mademoiselle Dumesnil les applaudissements du public. En 1766, ayant refusé de jouer avec un acteur nommé Dubois, qui avait manqué à l'honneur, elle fut enfermée au For-l'Évêque, y resta 5 jours et se retira du théâtre après avoir été mise en liberté. Elle passa quelque temps à Ferney, auprès de Voltaire, se retira en Allemagne, revint en France en 1786, et mourut à Paris le 28 janvier 1803.

**Clairvaux** (abbaye de). Le vallon de Clairvaux fut donné, en 1115, par Hugues de Champagne à saint Bernard, qui y fonda une maison de l'ordre de Citeaux. L'abbaye de Clairvaux s'accrut rapidement, et elle eut bientôt en France, sous sa dépendance, 18 abbayes d'hommes, 28 abbayes de filles et 2 prieurés titulaires; et en pays étrangers, 40 abbayes d'hommes ou de filles. Les religieux de Clairvaux élisaient leur abbé, et le pape confirmait l'élection. Cette abbaye a eu jusqu'à 700 religieux et 800,000 fr. de revenu. Ses bâtiments servent aujourd'hui de maison centrale de détention pour les condamnés des tribunaux criminels de l'Ain, des Ardennes, de l'Aube, de la Côte-d'Or, du Jura, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meurthe, de la Meuse, de la Moselle, de la Nièvre, de Saône-et-Loire et de l'Yonne. Cette maison renferme plus de 1,000 condamnés employés à fabriquer des draps, des mérinos, des tissus de paille ou de soie, des couvertures, etc.

**Clairvoyance**, sagacité et pénétration dans les affaires.

**Clameur**, grand cri; il se dit ordinairement des cris confus de plusieurs personnes réunies. Ce mot, qui a vieilli, s'employait autrefois dans le langage judiciaire, et désignait plusieurs espèces d'instances et spécialement les actions en *retrait* ou en *complainte*. — La *clameur de haro* était particulière à la coutume de Normandie; c'était le droit qu'avait tout créancier qui rencontrait son débiteur, de crier *haro sur lui*, et de le conduire devant le juge. Le débiteur devait s'arrêter à ce cri, et les assistants étaient tenus de prêter main forte au créancier. Cette formule était si respectée par les Normands, qu'on raconte qu'un paysan nommé Asselin *cria haro* sur le cercueil de Guillaume-le-Conquérant au moment où on le portait

en terre, et que la cérémonie fut interrompue jusqu'à ce que ce paysan eût touché l'argent qu'il réclamait.

**Clan**, nom qu'on donne en Irlande et en Écosse à des tribus formées d'un certain nombre de familles. Ces clans étaient gouvernés patriarcalement par un chef héréditaire, qui donnait son nom à la tribu tout entière, et qui était aidé dans le gouvernement par un conseil de vieillards. Les anciens Galls, ou les premiers habitants de la Gaule, étaient organisés en clans, mais cette constitution féodale et militaire fut détruite par les Kimris ou Cimbres, qui envahirent très-anciennement la Gaule et y établirent la forme de gouvernement sacerdotale et druidique. Jusqu'en 1743, les Écossais furent divisés en clans, et ce n'est qu'après la bataille de Culloden qu'ils furent obligés de renoncer à cette constitution.

**Clandestin** (d'un mot latin signifiant *secrètement*), terme qui désigne tout ce qui se fait secrètement, et plus particulièrement les actes ou actions que l'on a intérêt à tenir cachés parce qu'ils sont de nature à porter atteinte à l'honneur. Aussi cette expression n'est-elle jamais prise qu'en mauvaise part et ne s'applique-t-elle d'ordinaire qu'à ce qui est défendu par une loi positive. Elle sert en droit surtout à caractériser les marchés illicites fondés sur des causes immorales, et certains mariages qui ne réunissent pas toutes les conditions de légalité et de publicité nécessaires.

**Clapier.** On appelle ainsi certains petits trous creusés exprès et où les lapins se retirent; c'est encore une machine de bois où l'on nourrit les lapins domestiques et qui est faite à l'imitation des clapiers de garenne; on nomme aussi *clapiers* les lapins élevés dans ces sortes de machines.

**Clapperton** (Hugues) naquit en 1788 à Annan, en Écosse; il s'embarqua à l'âge de 13 ans, fut fait enseigne de vaisseau en 1806, et, après plusieurs voyages dans lesquels il exposa sa vie pour sauver ses compagnons, fut mis à la demi-solde en 1817. En 1820, il accompagna le docteur Oudney dans un voyage de découvertes en Afrique, découvrit le royaume de Bornou, s'avança jusque chez les Fellatahs, peuple important de ces contrées, entra dans leur capitale nommée Sakatou, et chercha à lier des rapports commerciaux avec Mohammed-Bello, sultan de ce pays, dont il reçut un accueil favorable. Il revint en Europe et fut chargé d'une mission nouvelle pour le pays des Fellatahs; mais des rapports faits au sultan nuisirent à Clapperton, qui échoua dans ses projets, et mourut après un mois de maladie, abandonné de tout le monde, excepté d'un vieux domestique qu'il avait emmené avec lui.

**Claqueurs**, applaudisseurs à gages, gens payés par les adminis-

trations théâtrales pour applaudir la pièce et les acteurs (v. *Applaudissements*).

**Clarendon** (Édouard-Hyde, comte de), né dans le Wiltshire en 1608, chancelier d'Angleterre sous le règne de Charles II. Cet homme illustre joignait à une connaissance approfondie des lois de son pays un caractère plein de droiture et de loyauté. Il chercha vainement à diriger dans une bonne voie le gouvernement de son souverain, et ne fit que hâter sa disgrâce par sa fermeté et par ses nobles conseils. Le mauvais succès de la guerre de Hollande, à laquelle il s'était pourtant opposé, fut le prétexte que saisit le roi pour lui retirer les sceaux (en 1667). Accusé par la chambre des communes, frappé d'un arrêt de bannissement, il se retira à Rouen, où il mourut en 1674. Clarendon est auteur d'un ouvrage fort estimé qui a pour titre : *Histoire de la rébellion depuis 1641 jusqu'au rétablissement de 1660*. Sa fille, *Anna Hyde*, épousa le duc d'Yorck, depuis Jacques II.

**Clarification**, action par laquelle on rend une liqueur claire, on purifie une substance fluide. On emploie plusieurs procédés différents pour la *clarification* des liqueurs : quelquefois il suffit de les faire passer au travers d'un filtre ou de les laisser reposer, d'autres fois on les étend par de l'eau ou de l'alcool; mais dans beaucoup de cas on est obligé de les combiner avec une substance étrangère, comme l'albumine du sang ou l'albumine des œufs. C'est à l'aide de ce dernier procédé qu'on clarifie le vin, le cidre et la bière.

**Clarinette**. Instrument de musique qui se compose comme la flute d'un cylindre de bois percé de trous qu'on bouche ou qu'on ouvre pour produire les tons, mais qui se termine à son extrémité supérieure par une anche, et à son extrémité inférieure par un pavillon. La clarinette peut donner près de 4 octaves à partir du *mi* au-dessous du plus grave dans le violon. Cet instrument découvert seulement vers 1700 à Nuremberg est encore imparfait, la manœuvre des clefs rend certains traits impraticables et quelques tons nécessairement faux. La clarinette est le fondement des orchestres militaires; elle y tient le même rang que le violon dans la symphonie ou la musique dramatique.

**Clarke** (Samuel), célèbre savant anglais, né en 1675 à Norwich, mourut en 1729. C'était tout à la fois un théologien, un métaphysicien, un mathématicien et un philologue distingué. Après s'être livré avec le plus grand succès à l'étude de la théologie, il s'adonna à la prédication et fut nommé chapelain de la reine Anne, et serait sans doute parvenu aux plus hautes dignités de l'église anglicane, s'il n'avait pas été véhémentement soupçonné d'arianisme. Les doctri-

nes philosophiques qu'il émit dans ses *discours sur l'existence de Dieu* l'engagèrent avec Leibnitz dans des controverses fort animées, qui roulèrent principalement sur l'immortalité de l'âme et la liberté. Ardent prosélyte de la doctrine philosophique de Newton, il publia une traduction latine du *Traité d'optique* de ce grand homme, traduction aujourd'hui beaucoup plus répandue que l'original même, et se fit un nom parmi les critiques de l'époque par ses belles et savantes éditions de César et d'Homère.

**Clarté.** Il se dit figurément de cette qualité du discours ou du style, qui les rend propres à être facilement compris. C'est une des qualités les plus précieuses, ou pour mieux dire c'est la plus précieuse de toutes, puisque sans elle les œuvres de l'esprit se transformeraient en un assemblage de bruits, qui n'apporteraient aucune idée à l'intelligence. Boileau a dit avec beaucoup de justesse : *Ce que l'on conçoit bien s'exprime clairement ;* et en effet, l'obscurité du langage tient toujours à l'obscurité de la pensée chez celui qui parle ou qui écrit. L'opinion que certaines matières ne peuvent être exposées que d'une manière obscure, favorise la vanité de ces demi-savants qui nous donnent pour des lueurs brillantes les vapeurs confuses de leurs cerveaux. Mais les grands hommes ont toujours trouvé le moyen d'être *clairs* en explorant les sujets les plus profonds et les plus nouveaux.

**Classe.** C'est l'ordre suivant lequel on range, on distribue, diverses personnes ou diverses choses. Il ne peut y avoir d'ordre dans la science aussi bien que dans un état quelconque, si les divers êtres organisés n'y sont pas rangés et distribués par classes. Les classes dans l'état facilitent l'action du gouvernement, assignent à chacun sa place, ne lui permettent d'en sortir que lorsqu'il a mérité de s'élever dans une classe supérieure, mettent un frein à l'ambition, et rendent le pouvoir plus respectable en faisant comprendre la différence qu'il y a entre ceux qui l'exercent et ceux qui en sont l'objet. Si les classes sont détruites, tout ordre est renversé et le chaos naît du pêle-mêle de tous les intérêts et de tous les amours-propres. Il ne faut pas confondre d'ailleurs les *classes* avec les *castes* qui sont infranchissables. — Dans la science, les classes facilitent l'étude, et en faisant apercevoir entre les êtres des rapports nouveaux et nombreux de ressemblance ou de dissemblance, permettent à l'esprit d'embrasser un grand nombre de connaissances qu'il ne pourrait acquérir s'il voulait les entasser confusément.

**Classes** (impôt des). On appelle ainsi la charge qui est imposée à tout citoyen français de servir personnellement ou par un remplaçant dans les armées, pendant une durée qui est fixée à 7 ans par

les lois actuelles.—On nomme *classe* la réunion de jeunes gens appelés pendant une même année, et l'on dit *la classe de* 1837, *de* 1840.

**Classification**. Distribution méthodique ou systématique des objets ou de différents êtres de la nature, en certaines classes dans chacune desquelles les individus sont réunis par des caractères communs que ne présentent pas les individus des autres classes. Les classifications sont faites en vertu de *systèmes artificiels* ou de *méthodes naturelles*. Les premières sont celles dans lesquelles les êtres sont réunis d'après un certain caractère commun, arbitrairement choisi. On peut citer dans les classifications de ce genre, celle de Tournefort, où les plantes sont rangées d'après la forme de la corolle des fleurs, et celle de Linné, où elles sont classées d'après le nombre de pistils et d'étamines qu'elles présentent : de telle sorte que le *chêne* se trouve dans la même classe que la *pimprenelle*. Les secondes sont celles que l'on a faites en considérant l'ensemble de l'organisation des êtres, et le plus grand nombre possible de leurs caractères communs.

**Classique**. On entend par *auteurs classiques* les auteurs du 1er rang qui sont devenus modèles dans une langue quelconque. Platon, Aristote, Homère, Démosthène, Cicéron, Tacite, Tite-Live, Virgile, Horace, etc., sont des auteurs classiques dans les langues grecques et latines. Bossuet, Fénelon, Pascal, Corneille, Racine, Boileau, Buffon sont des auteurs classiques dans la langue française. Mais on ne doit pas conclure de ce que ces écrivains sont des modèles, qu'ils fassent autorité souveraine, qu'ils échappent à la critique et que les hommes venus après eux n'aient plus qu'à les imiter. Il ne peut être donné à personne de borner le champ de l'esprit humain, et l'on n'est grand homme que parce qu'on agrandit ce champ, et qu'on découvre de nouveaux horizons. Cependant, il est vrai de dire que ceux qui veulent cultiver les lettres doivent se former par la lecture de ces grands génies, étudier leurs procédés, approfondir les raisons très-souvent justes qui les engageaient à se soumettre à certaines règles trouvées depuis gênantes, et n'accueillir qu'avec goût et avec une extrême modération ces innovations que des esprits quelquefois plus audacieux qu'heureusement inspirés cherchent à introduire dans les lettres. — On a appelé dans ces derniers temps *genre classique*, par opposition au *genre romantique*, une école qui voulait se borner à l'imitation servile des modèles, et ne composait que d'insipides pastiches, tandis que les *romantiques* avançaient les théories les plus ridicules, refusant de soumettre à aucune règle leur prétendu génie et produisant des œuvres dont bien peu survivront, et dont pas une

certainement ne mérite d'être comparée aux écrits du grand siècle. Les querelles des romantiques et des classiques, qui d'ailleurs n'avaient troublé que le domaine de l'imagination et de la fantaisie sont aujourd'hui oubliées ; au-dessus du bruit qu'elles ont fait, se sont élevés de ces beaux génies qui n'appartiennent à aucune école, et sont de tous les temps, tels que de Maistre, de Bonald, de Lamennais, Chateaubriand, Lamartine, Hugo, etc. — Il se forme aujourd'hui une école littéraire plus raisonnable, plus modérée, et qui pourra produire des œuvres estimables.

**Claude**. Deux empereurs romains ont porté ce nom : 1° Claudius-Tiberius-Drusus né à Lyon dans les Gaules, 10 ans av. J.-C., était fils de Drusus et d'Antoine. Timide jusqu'à la stupidité, et repoussé par sa mère et par Livie son aïeule, il se livra à l'étude du droit et de la grammaire avec des savants sans renom qu'il fréquentait à Rome. Lorsque Caligula fut assassiné, les prétoriens en parcourant le palais trouvèrent un homme tremblant et caché dans le logement d'un portier ; ils s'en emparèrent, le saluèrent de leurs acclamations et en firent un empereur romain, c'était Claude.— Sa plus chère occupation était de juger lui-même les procès civils ou criminels, et on l'accuse d'avoir envoyé ainsi à la mort 35 sénateurs et 300 chevaliers. Ce stupide empereur fut gouverné d'abord par sa femme Messaline qu'il fit bientôt mourir en punition de ses désordres ; il épousa en secondes noces Agrippine, qui lui fit adopter son fils Néron à l'exclusion du jeune Britannicus, et qui, craignant que l'affranchi Narcisse, favori de l'empereur, ne détruisît son influence, prit le parti de l'empoisonner avec un plat de champignons, l'an de J.-C. 54. — 2° Marius-Aurélius-Favius-Claudius, surnommé le *Gothique*, né en Dalmatie le 10 mai 214 ou 215, fut élu à l'empire par ses soldats l'an 261, obtint des succès contre les Goths, défit le rebelle Auréole, et mourut regretté en 270.

**Claude-de-France**, fille de Louis XII, et d'Anne-de-Bretagne, née à Romorantin en 1499. En 1514 elle fut mariée à François-de-Valois, comte d'Angoulême, qui monta depuis sur le trône de France, sous le nom de François Ier. Elle mourut à Blois en 1517.

**Claude-Gelée**, dit *le Lorrain*, peintre, né en 1600 dans le diocèse de Toul en Lorraine, mort à Rome en 1682. Issu de parents fort pauvres, il fut d'abord envoyé à l'école, et comme on n'en pouvait rien faire on le mit en apprentissage chez un pâtissier ; incapable d'apprendre cet état, il s'engagea comme soldat. Arrivé en Italie, il entra chez le peintre *Augustin Tulli*, élève de *Paul Bril*. Son maître s'amusa à lui donner quelques principes de peinture auxquels il ne comprit rien d'abord ; mais, peu à peu, son esprit se déve-

loppant, il prit le goût de l'étude, et devint un grand peintre. Il travaillait avec beaucoup de peine, mais il arrivait à d'admirables effets; Claude Lorrain est regardé comme le 1er des paysagistes.

**Claudication** (d'un mot latin qui signifie *boîter*). Cette infirmité peut être produite par un grand nombre de maladies ou d'accidents divers, et elle est souvent incurable.

**Claudien** (Claudius Claudianus), poète latin né à Alexandrie vers l'an 365. Tribun et notaire, ami du vandale Stilicon, ministre tout-puissant d'Honorius, il épousa en Afrique par son crédit une riche héritière. A la disgrâce de Stilicon, il se trouva exposé à la vengeance d'Adrien, préfet du prétoire, qu'il avait offensé; mais il obtint son pardon et consacra à l'étude les dernières années de sa vie. Le sénat lui fit élever de son vivant une statue sur la place Trajane. On a de lui un grand nombre de panégyriques versifiés, une *Invective* contre le ministre Rufin, et un poème en 3 chants intitulé l'*Enlèvement de Proserpine*.

**Claudius Pulcher** (Publius, fils d'Appius-Claudius-Caius). Il fut consul l'an de Rome 503 et perdit 2 batailles navales contre les Carthaginois. Avant de livrer la 2e de ces batailles, il consulta les poulets sacrés, et comme ceux-ci ne voulaient pas manger, il les fit jeter à la mer en s'écriant : *S'ils ne veulent pas manger, qu'ils boivent.*

**Clause**, disposition particulière faisant partie d'un traité, d'un édit, d'un contrat ou de tout autre acte public ou particulier. On appelle clause *comminatoire* (v.) celle qui stipule une certaine peine contre les parties qui contreviennent à quelque disposition; *clause irritante* celle qui annule tout ce qui serait fait au préjudice d'une loi ou d'une convention; *clause résolutoire* la condition qui, par son accomplissement, opère la révocation de l'obligation.

**Claustral**, qui appartient au cloître ou au monastère. *Offices claustraux*, certains bénéfices qui sont du corps d'une abbaye ou d'un prieuré; *prieur claustral*, le religieux qui est le supérieur des autres dans un prieuré.

**Clavecin**, instrument de musique. Sorte de longue épinette avec un ou plusieurs claviers, dont les cordes sont de métal et doubles. Ces cordes sont attaquées ou pincées par un brin de plume ou de cuir. Les clavecins sont aujourd'hui remplacés par le *piano* (v.).

**Clavecin oculaire**. Clavecin inventé par le père Castel. Dans cet instrument les tons de la gamme étaient remplacés par des couleurs, et l'inventeur prétendait qu'en faisant paraître successivement ou simultanément quelques-unes d'entre elles, on procurait aux yeux un plaisir analogue à celui qu'éprouve l'ouïe en entendant un morceau de musique. Cette gamme était ainsi composée : *ut* répondait

au *bleu*, *ut* ♯ au *céladon*, *ré* au *vert gai*, *ré* ♯ au *vert olive*, *mi* au *jaune*, *fa* à l'*aurore*, *fa* ♯ à l'*orangeur*, *sol* au *rouge*, *sol* ♯ au *cramoisi*, *la* au *violet*, *la* ♯ au *violet bleu*, *si* au *bleu d'iris*.

**Clavelée**, maladie qui attaque les bêtes à laine et qui ressemble à la petite vérole. Lorsque cette maladie sévit contre un troupeau, elle y exerce de très-grands ravages et ne peut être que difficilement combattue.

**Clavicule.** C'est le nom des 2 os longs par lesquels les épaules sont attachées à la partie supérieure de la poitrine. Ils sont situés entre le sternum et l'éminence acromion de l'omoplate, et sont courbés en forme d'*S* italique. La clavicule sert d'arc boutant au bras dans ses grands mouvements, et elle est exposée à des luxations et à des fractures fréquentes.

**Clavier.** On appelle ainsi l'assemblage de toutes les touches du *clavecin*, lesquelles représentent ou doivent représenter tous les tons qui peuvent être employés dans l'harmonie. — On appelle encore *clavier*, au figuré, la portée générale des tons de tout le système, qui résulte de la position relative des 3 clefs. Les notes ou touches du clavier, qui sont toujours constantes, s'expriment par des lettres de l'alphabet, à la différence des notes de la gamme, qui, étant mobiles et relatives à la modulation, portent des noms qui expriment ces rapports.

**Clarence** (Georges, duc de), frère d'Édouard IV, roi d'Angleterre, après avoir contribué au succès de la lutte que celui-ci soutint contre la maison de Lancastre, fit un instant cause commune avec ses ennemis, dont le comte de Warwick était le chef, puis les trahit et entraîna dans sa défection une partie des troupes aux ordres du comte. Bien que cette trahison eût décidé le succès de la cause d'Édouard IV, celui-ci conservait de la défection passagère de son frère un implacable ressentiment. Il épia l'occasion favorable, et le fit arrêter. Le duc de Clarence, dont on instruisit le procès rapidement, fut condamné à mort par le parlement. La seule grâce que lui fit le roi son frère, fut de lui laisser le choix de son supplice. Le duc demanda alors à être noyé dans un tonneau de Malvoisie : ce qui fut exécuté le 10 mars 1479.

**Claymore,** longue épée écossaise dont il est souvent fait mention dans les ballades et dans les chants nationaux, ainsi que dans les romans de Walter-Scott.

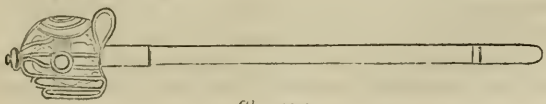

*Claymore.*

**Cléaque**, Spartiate qui se fit couronner roi à Bysance à la faveur des troubles qui s'y élevèrent, se retira bientôt après vers Cyrus, frère du roi de Perse Artaxerxès, et fut condamné à mort par ce dernier, l'an 403 av. J.-C.

**Clé** ou *clef*, instrument ordinairement de fer ou d'acier, qui sert à ouvrir ou à fermer une serrure. La clef se compose d'un *anneau*, d'une *tige* et d'un *panneton* fendu ou percé de différentes manières suivant que le demande la confection de la serrure et des gardes qui y sont placées. La *clef forée* est celle dont la tige est percée, et la *clef bénarde* celle dont la tige est terminée par un bouton. Sous Henri IV, Louis XIII et Louis XIV on fabriquait ces instruments avec un grand luxe; et l'anneau en était orné de ciselures d'un travail très-fini. Les clefs sont très-anciennement connues; les Grecs s'en servaient avant la guerre de Troie, et il en est parlé dans la Genèse et dans le livre des Juges. — On s'est servi du mot *clé* pour désigner, dans un cintre ou dans une arcade, la pierre que l'on place en dernier, et qui, fermant la voûte, presse et affermit les voussoirs. — On dit au figuré qu'un oiseau qui quitte sa cage, *a pris la clé des champs, etc.*

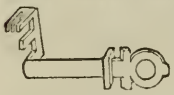
*Clef antique.*

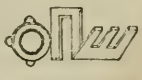
*Clef antique.*

**Clé**, caractère de musique qui se met au commencement d'une portée pour déterminer le degré d'élévation de cette portée dans le clavier général, et indiquer les noms de toutes les notes qu'elle contient dans la ligne de cette clé. Ce caractère, en faisant connaître les noms et les degrés d'intonation que l'on doit donner aux notes, ouvre pour ainsi dire la porte du chant; et de là lui vient le nom de clé. Nous avons 3 clés à la quinte l'une de l'autre : la clef de *fa*, qui est la plus basse; la clé d'*ut*, qui est une quinte au-dessus de la première; et la clé de *sol*, qui est une quinte au-dessus de celle d'*ut*. Il y a 2 positions des clés, savoir : la clé de *sol*, sur la première ligne; et la clé de *fa*, sur la troisième, dont l'usage est aujourd'hui aboli. La notation musicale par le moyen des *clefs* peut se plier aux diapasons variés de toutes les voix et de tous les instruments. Les clés les plus usitées et les seules que l'on voie paraître dans la musique de salon, sont la clé de *fa*, 4e ligne, et la clé de *sol*, 2e ligne. La 1re correspond aux voix de *basse* et de *baryton*, la 2e aux voix de *ténor* et de *soprano*.

**Clématite**, genre de plantes de la famille des *renonculacées*. La clématite grimpe sur les treillages, sur les troncs des gros arbres, pousse avec une grande rapidité et couvre en peu de temps des berceaux d'une assez grande dimension. Elle renferme un grand nombre

d'espèces. La plus connue est la *clématite colorante* très-commune dans nos jardins, et dont les fleurs disposées en grappes et d'une blancheur éclatante répandent au loin une odeur très-suave.

**Clémence**, vertu qui consiste à pardonner les offenses et à modérer les châtiments. Ce mot ne se dit proprement que de Dieu, des souverains et de ceux qui sont dépositaires de leur autorité. — Les anciens avaient divinisé la clémence comme toutes les autres qualités morales, mais ils ne lui élevaient pas de statues et n'en faisaient pas de tableaux parce que, disent Stace et Claudien, cette déesse ne veut habiter que dans les cœurs.

**Clémence Isaure** (v. *Isaure*).

**Clément.** 14 papes ont porté ce nom. 1° saint Clément, 4e pape, né à Rome d'un citoyen nommé Faustin, monta sur le trône pontifical l'an 67; quelques auteurs prétendent qu'il reçut le martyre en l'an 100, mais cette opinion n'est pas accréditée; 2° Clément II, succéda, en l'an 1046, à Grégoire VI, et fut nommé par l'empereur Henri III dit le Noir. Il était Saxon de naissance, se nommait *Midgen*, et mourut le 9 octobre 1047; 3° Clément III, 180e pape, élu à Pise le 20 décembre 1187. Il fit prêcher une croisade et mourut le 28 mars 1191; 4° Clément IV, 189e pape, succéda à Urbain IV le 22 février 1265. Il mourut à Viterbe le 29 octobre 1260; 5° Clément V, 201e pape, succéda à Benoît XI en 1305, et abolit l'ordre des Templiers en 1312 et mourut en 1314; 6° Clément VI, 204e pape, succéda à Benoît XII en 1342 et mourut en 1352; 7° Clément VII, 227e pape, qui succéda le 19 novembre 1523 à Adrien VI, était de la famille des Médicis. Il fit partie de la *ligue sainte* contre Charles-Quint. Sous son pontificat, Rome fut saccagée en 1527; et Henri VIII, roi d'Angleterre, se sépara de l'église catholique. Ce pape mourut le 25 septembre 1534; 8° Clément VIII, 240e pape, succéda à Innocent XI le 30 janvier 1592. Il vit avec peine l'expulsion des Jésuites sous Henri IV; mais le roi négocia avec lui et obtint son absolution. Clément apaisa les dissensions des catholiques d'Angleterre et termina le différend qui divisait les ambassadeurs de France et d'Espagne à Londres; 9° Clément IX, 247e pape, succéda en 1667 à Alexandre VII et mourut en 1669, après avoir allégé les impôts de ses peuples et avoir rétabli la paix au sein de l'épiscopat français, divisé sur les propositions de *Jansenius* (v.); 10° Clément X, 248e pape, lui succéda le 29 avril 1670 et mourut le 22 juillet 1676; 11° Clément XI, 252e pape, succéda le 3 novembre 1700 à Innocent XII. C'est pendant le règne de ce pontife que les querelles du jansénisme troublèrent la France. Il donna en 1713 la bulle *unigenitus* contre la 101e proposition du livre du père Quesnel et mourut le 19 mars 1721;

12° Clément XII, 255e pape, succéda le 21 juillet 1730 à Benoît XII, et mourut le 6 février 1740. Les Romains lui érigèrent une statue de bronze; 13° Clément XIII, 257e pape, succéda le 6 juillet 1758 à Benoît XIV. C'est sous son pontificat et malgré ses efforts que les jésuites furent expulsés de Portugal, de France, d'Espagne et du royaume de Naples. Il mourut le 2 février 1769 de mort subite, la veille du jour où devait se tenir le consistoire chargé de terminer les différends entre l'Espagne, la France qui avait fait saisir le comtat d'Avignon, et le roi de Naples qui s'était emparé de Bénévent; 14° Clément XIV, 258e pape, lui succéda le 19 mai 1769. Il abolit la Compagnie de Jésus en 1773 et mourut en 1774.

**Clément d'Alexandrie** (Titus-Flavius-Clemens), naquit vers le milieu du IIe siècle. Il étudia les lettres et la philosophie à Athènes, et vint à Alexandrie, où il fut élu catéchiste. En 202 l'empereur Sévère faisant persécuter l'église, Clément se retira en Cappadoce, puis à Antioche. Il revint à Alexandrie après la persécution et mourut en 217. Il a laissé des œuvres assez considérables qui forment 2 vol. in-fol., et parmi lesquelles on doit nommer les *Stromates*, le *Pédagogue* et les *Hippotyposes* ou instructions.

**Clément** (Jacques), naquit en 1567, et entra au couvent des Jacobins de Paris. Bourgoing, prieur de ce couvent, proposa au duc de Mayenne, aux sieurs de la Chastre et de Villeroy, de charger ce fanatique d'assassiner Henri III, qui était avec Henri de Navarre devant Paris dont il faisait le siége. On accepta la proposition. Clément fut chargé de lettres écrites en secret à Henri III par les membres du parlement détenus à la Bastille et saisies par les ligueurs, et s'introduisit le 31 juillet 1589 auprès du roi, qui était alors à St-Cloud, sous prétexte de les lui remettre. Henri III, frappé pendant qu'il en prenait lecture, arracha le couteau de sa plaie et en fit des blessures au visage de Clément, en s'écriant : *Ah! le méchant moine! il m'a tué, qu'on le tue.* Les gardes se jetèrent en effet sur lui et le percèrent de coups. Henri III expira le lendemain. Dans ces temps de fanatisme, le crime de Jacques Clément fut regardé comme acte méritoire. A Paris, on honora le meurtrier comme un saint, et l'on alla jusqu'à placer son portrait sur les autels.

**Cléopâtre**, reine d'Égypte, fille de Ptolémée XI dit Aulète, ou le *joueur de flûte*. Elle devait régner conjointement avec son frère Ptolémée XII, mais elle chercha à le déposséder, et celui-ci l'obligea à fuir d'Alexandrie. Lorsque, après le meurtre de Pompée, César aborda en Égypte, il eut à juger, en qualité de tuteur, le différend entre le frère et la sœur, et partagea entre eux le pouvoir. Ptolémée voulut en appeler à la force contre cette décision, attaqua César,

fut tué et laissa Cléopâtre seule maîtresse du trône. Mais César, selon la loi égyptienne, lui fit épouser Ptolémée son second frère, qu'elle empoisonna bientôt. Cléopâtre fut accusée d'avoir pris part au meurtre de César. Antoine lui ordonna de venir se justifier en Cilicie, et elle séduisit son juge. A la bataille d'Actium, Cléopâtre ayant pris la fuite, Antoine abandonna sa flotte pour la suivre, et ils se retirèrent ensemble en Égypte. Antoine résistait à Octave, lorsque la fausse nouvelle se répandit que Cléopâtre était morte. Il se tua, et la reine, redoutant l'arrivée du vainqueur, se donna elle-même la mort en se faisant piquer par un aspic, l'an 30 av. J.-C.

**Clepsydre** (de deux mots grecs signifiant *dérober de l'eau*) ou *Horloge d'eau*, instrument qui indique la marche du temps par l'écoulement d'une certaine quantité d'eau ou même de mercure. Le clepsydre était en usage chez les anciens. La rapidité de cet écoulement et l'abaissement de niveau obtenu dans un certain temps donné sont l'objet de calculs très-compliqués. — A Athènes, les orateurs étaient si enclins à abuser de la parole, que force avait été de leur mesurer le temps pendant lequel ils avaient pouvoir de parler. Au moment donc où un orateur montait à la tribune, on plaçait devant lui un clepsydre, et l'espace de temps que l'eau devait employer à s'écouler était aussi celui qu'on lui accordait pour son discours. On trouve dans les anciens auteurs beaucoup d'expressions figurées empruntées à cet usage, et nous y voyons qu'on accordait un, deux, trois clepsydres, ou seulement un demi-clepsydre.—Nos *sabliers* (v.) actuels n'en donnent pas une idée fort exacte. C'était simplement un entonnoir au col très-rétréci. On l'emplissait d'eau chaque fois qu'un nouvel orateur commençait à parler.

**Clerc**, celui qui est entré dans l'état ecclésiastique en recevant la tonsure. On le disait autrefois de tout homme gradué ou du moins lettré. Pendant une grande partie du moyen âge, les clercs ecclésiastiques furent les seuls hommes du royaume de France qui eussent reçu quelque instruction, et aussi toute l'influence qui est due à la science leur avait été légitimement accordée. A mesure que les clercs laïques s'élevèrent à côté d'eux, ils partagèrent cette influence et finirent par l'absorber tout entière.

**Clergé** (d'un mot grec signifiant *partage*, *héritage*, c'est-à-dire *partage*, *héritage* du Seigneur). C'est le corps des ecclésiastiques. Il se dit aussi du corps particulier des ecclésiastiques qui desservent une église ou une paroisse. Il est impossible d'apprécier tous les services que le clergé catholique a rendus à l'Europe. C'est lui qui a réellement civilisé le monde occidental et qui a adouci les mœurs féroces des Germains, envahisseurs de l'empire. Intermédiaire tou-

jours puissant et presque toujours écouté, c'est lui qui, pendant 12 siècles, a protégé les vaincus contre la cruauté des vainqueurs, les serfs contre la sévérité des maîtres, les sujets contre les mauvaises passions des rois; c'est lui enfin qui a organisé la justice en France. Il fut pendant tout le moyen âge un admirable foyer de lumières trop peu appréciées aujourd'hui, et c'est dans son sein qu'il faut aller chercher la source de toutes les sciences et de toutes les connaissances qui ont jeté depuis un si vif éclat. L'Europe est la fille du clergé; et elle commence, grâce aux études historiques, à en devenir la fille reconnaissante.

**Cléricature**, l'état ou la condition du clerc, de l'ecclésiastique. Autrefois la cléricature comportait de certains priviléges et entre autres celui de n'être justiciable que des tribunaux ecclésiastiques.

**Clermont** (conciles de). En 1095 un concile fut convoqué à Clermont et présidé par le pape Urbain II. La 1re croisade y fut résolue et le roi de France Philippe Ier y fut excommunié à cause de la dissolution de son mariage avec la reine Berthe de Flandre. — En 1130 un autre concile tenu dans cette ville et présidé par Innocent II exclut du trône pontifical l'antipape Pierre, fils de Léon Romain, qui avait été élu par quelques cardinaux, et avait occupé le siége sous le nom d'Anaclet II.

**Clermont-Ferrand**, ville de France, chef-lieu du département du Puy-de-Dôme, située à environ 344 kilomètres sud de Paris; population : 32,000 habitants. Clermont est le chef-lieu d'un évêché suffragant de celui de Bourges; il renferme des tribunaux de 1re instance et de commerce, une académie universitaire et une société des sciences, lettres et arts. C'est l'ancien Augustomentum; il conserva jusqu'au VIIe siècle un sénat, reste de l'organisation romaine, devint capitale du comté d'Auvergne, et fut réuni à la couronne sous Philippe-Auguste, en 1212. Il eut pour évêque Massillon, et Pascal naquit dans ses murs.

**Clèves** (comtes et ducs de). Le comté de Clèves devint, vers le Xe siècle, un état important, et Conrad, comte de Clèves, fut reconnu, en 996, le 1er des 4 comtes héréditaires de l'empire. Jusqu'en 1368 les comtes de Clèves prirent une grande part à toutes les guerres ou à toutes les querelles qui désolèrent l'empire, et cherchèrent quelquefois avec succès à agrandir leurs domaines. A cette époque le comté passa à Adolphe de la Marck, qui n'était pas de la famille des anciens comtes; puis, en 1417, il fut érigé en duché sous le gouvernement de son fils. En 1666 ce duché passa à l'électeur de Brandebourg. En 1804 il fut donné par Napoléon à son beau-

frère Murat. Il fait aujourd'hui partie de la Prusse et du gouvernement de Dusseldorf. Capitale : *Clèves*. Population : 7,400 habitants.

**Cliché.** On appelle ainsi, en termes d'imprimerie, une planche solide qui reproduit en relief l'empreinte d'une composition faite en caractères mobiles, et que l'on peut dès lors garder pour en faire des tirages au fur et à mesure des besoins.

**Clients**, ceux qui chargent de la défense ou de la conservation de leurs droits un avocat, un avoué ou un notaire. — On appelait ainsi à Rome des citoyens placés sous la protection d'un sénateur, qui faisaient partie de sa famille ou de ses *gens*, et qui étaient soumis à des obligations que l'on peut comparer à celles du vassal à l'égard de son suzerain, et quelquefois à celles du serf à l'égard de son seigneur. En effet, Rome n'était rien moins qu'une république; c'était au contraire l'aristocratie la plus oppressive et la plus tyrannique, et le peuple romain, sous le nom de *clientèle*, était sous l'influence directe de la race sénatoriale.

**Climat.** En géographie, c'est la partie du globe de la terre comprise entre deux cercles parallèles à l'équateur et telle, que le jour du solstice d'été est plus long d'une demi-heure, par exemple, sous le second de ces cercles que sous le premier. Ce mot se prend ordinairement pour *pays, région*, principalement eu égard à la température de l'air. La science moderne fondée sur la seule observation, et dont la tendance est de tout rattacher à des causes matérielles, a beaucoup exagéré l'influence du climat sur la constitution morale et physique des hommes et des peuples; cette influence existe, mais elle est bornée.

**Clinique** (d'un mot grec signifiant *lit*). *Médecine clinique*, celle qui s'exerce auprès du lit des malades. On appelle substantivement *clinique*, au féminin, l'enseignement qui se fait auprès du lit des malades. C'est à Boerhaave qu'on doit l'institution des cliniques, ou des visites de médecins accompagnés d'élèves dans les hôpitaux, pour enseigner à ces élèves la pratique de la médecine. Corvisart en fonda une en France, et chaque hôpital de Paris en possède une aujourd'hui.

**Clinquant**, petite lame d'or ou d'argent qu'on met dans les broderies, les dentelles, etc. Il se dit figurément en parlant des ouvrages de l'esprit, des fausses beautés qu'ils renferment.

> A Malherbe, à Racan préférer Théophile,
> Et le *clinquant* du Tasse à tout l'or de Virgile.

**Clio**, la 1re des 9 muses, fille de Jupiter et de Mnémosine. Elle présidait à l'histoire.

**Clisson** (Olivier de), né en 1336 au château de Clisson, à 32 kilomètres de Nantes, fils d'Olivier de Clisson, gouverneur de Vannes, qui livra cette ville aux Anglais, et que fit décapiter Philippe-de-Valois; Jeanne de Belleville, sa mère, femme de courage et de tête, lui fit jurer de venger la mémoire de son père. Clisson se distingua d'abord au siége de Vannes, en 1357. Il soutint Montfort et concourut à la victoire d'Aurai, qui, en 1364, assura la Bretagne à celui-ci; mais choqué de la préférence que Montfort accordait aux Anglais, et charmé de l'accueil qu'il avait reçu de Charles V, auprès duquel il était envoyé comme ambassadeur, il s'attacha à son service, fut nommé *lieutenant pour le roi* dans la province de Guienne, devint le frère d'armes de Duguesclin, combattit contre les armées anglaises, fut élevé à la dignité de connétable le 28 octobre 1380 par Charles VI, gagna la bataille de Rosbec, et devint tout-puissant dans le royaume. Clisson soumit les Flamands, combattit contre les Anglais en Bretagne et fut persécuté par le duc de Bourgogne, régent pendant la démence de Charles VI. Cité au parlement de Paris, il refusa de comparaître, et fut condamné comme *faux traître* au bannissement et à une amende d'un million de notre monnaie. Il mourut le 23 avril 1407.

**Clitus,** ami d'Alexandre, et assassiné par lui au milieu d'une orgie.

**Cloaque**, aqueduc souterrain propre à recevoir les immondices. On fait remonter à Tarquin-l'Ancien la construction des premiers *cloaques*. Ils se divisaient en plusieurs branches, qui, après avoir parcouru les différents quartiers de la ville, aboutissaient tous à la place publique dans le grand égout appelé *Cloaqua maxima:* et celui-ci, par un canal unique, allait se jeter dans le Tibre. Ils avaient 5 mètres 30 centimètres de large et 3 mètres 30 centimètres de haut, en sorte qu'une charrette chargée de foin pouvait y passer aisément. — On appelle encore ainsi, en anatomie comparée, la cavité qui, dans certains animaux, sert d'issue aux excréments et à l'urine.

**Cloche**, instrument fait de métal, mais le plus souvent de fonte; il est creux, ouvert, va en s'élargissant par en bas, et on en tire du son au moyen d'un battant suspendu à l'intérieur et qui, mis en mouvement, va en frapper les parois. L'usage des cloches est d'une haute antiquité. Les Égyptiens s'en servaient dans la célébration des fêtes d'Osiris. Le grand-prêtre des Hébreux portait un grand nombre de petites clochettes d'or au bas de sa tunique. Les Grecs et les Romains ont connu de très-bonne heure les cloches. On croit qu'elles furent introduites dans nos églises au VIe siècle. Une des plus grosses était celle de Rouen, appelée *Georges-d'Amboise*, et qui pesait, dit-on, 20,000 kilogrammes. Lorsque les cloches

sont d'un poids un peu considérable, on les suspend dans une cage de charpente qu'on appelle *beffroi;* cette cage, qui occupe ordinairement le milieu de la tour du *clocher* (v.), ne doit pas en toucher les murs, puisqu'elle est destinée à amortir les secousses produites par le balancement des cloches.— On appelle encore ainsi certains ustensiles de cuisine en fer, cuivre ou terre cuite, qui ont la forme de cloche, et qui servent à faire cuire les fruits. C'est aussi un ustensile de même forme dont on couvre les mets pour les empêcher de se refroidir; et de certains vases de verre qu'on met sur les plantes délicates, comme des melons et des concombres, pour les garantir du froid.

**Cloche de plongeur**, machine dans laquelle on peut rester quelque temps sous l'eau et y respirer. Elle est ainsi nommée de sa forme primitive, mais on lui donne maintenant celle d'un parallélipipède. Cet appareil est encore fort imparfait; car à une certaine profondeur la compression de l'air produite par le poids de la colonne d'eau qui pèse dessus est trop grande pour que la respiration soit facile, et il n'est guère possible de descendre à plus de 15 ou 20 mètres au-dessous de la surface de l'eau. On fait cet appareil en bois recouvert de feuilles de plomb, de cuivre ou de fer; on en fait même en fonte, coulés d'une seule pièce. Le plongeur se place sur une planche fixée à la la base de la cloche; de forts poids l'entraînent au fond de l'eau; et des cuves, hermétiquement fermées et

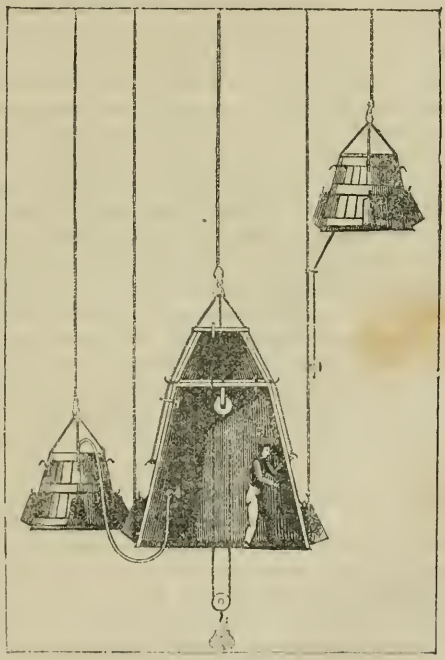

*Cloche à plongeur.*

remplies d'air atmosphérique, communiquant avec l'intérieur de la cloche, lui permettent de séjourner sous l'eau, jusqu'à ce que, cette provision d'air étant épuisée, il donne à l'extérieur, au moyen d'une sonnette, le signal de remonter la cloche. On fait usage de la cloche à plongeur pour visiter les constructions hydrauliques, telles que les jetées, les quais, les piles de pont, etc.

**Clocher**, bâtiment de maçonnerie ou de charpente dans lequel sont placées les cloches, et qui est ordinairement élevé au-dessus d'une église. La cathédrale de St-Pierre de Rome n'a pas de clocher, et la plupart des églises d'Italie ont les leurs complétement isolés; on les appelle *campaniles* (v). Le clocher le plus élevé est celui de Strasbourg; il a 142 mètres de hauteur (la grande pyramide d'Égypte n'en a que 146). Commencé en 1277, il ne fut achevé qu'en 1439. — C'est une erreur de croire que plus les clochers sont élevés et plus les cloches qu'ils contiennent doivent s'entendre de loin. La sensation que nous appelons *son* (v.) est produite sur l'organe de l'ouïe par l'agitation de l'air qui nous environne. Une cloche mise en branle dans une région élevée de l'atmosphère déplace une masse d'air dont les agitations ne se propagent que faiblement jusqu'à l'oreille de l'observateur placé sur la terre. Lorsqu'au contraire la cloche retentit à peu de distance du sol, les mouvements de l'air agité s'étendent en haut et au loin, parce que les molécules de ce fluide sont repoussées par la surface de la terre comme des balles élastiques. C'est en vertu de ce principe que toutes les ouvertures des clochers élevés sont garnies d'espèces d'*abat-vent* dont l'office est de rabattre le son des cloches vers le sol.

**Clodion**, surnommé le *Chevelu*, parce qu'il avait prescrit aux princes du sang royal et à ses compagnons francs de porter les cheveux longs, tandis que le reste des vaincus ou des Gaulois devait les porter très-courts. Clodion, est selon toute apparence, le premier chef franc qui s'établit dans la Gaule, car l'existence de Pharamond, son prédécesseur, est tout au moins problématique. Après avoir passé le Rhin, pris Tournay, Clodion fut vaincu par le général romain Aëtius et obligé de rétrograder; mais il revint bientôt, s'empara de l'Artois, consolida sa puissance sur les pays situés entre le Rhin et la Somme, et mourut vers 447.

**Clodius** (Publius-Appius), d'une ancienne famille sénatoriale de Rome. Débauché, mauvais citoyen, il fut surpris déguisé en musicienne dans le temple, au moment où l'on célébrait le mystère de la *bonne déesse*, dont la vue était sévèrement interdite aux hommes; mis en accusation pour ce fait, il corrompit ses juges et fut absous. Élevé au tribunat, il força Cicéron à s'exiler, se déclara le rival de

César et de Pompée, qui avaient été ses protecteurs, et fut tué par Milon, l'an 53 av. J.-C.

**Cloître**. C'est la partie d'un monastère où sont les cellules, et qui, construite en forme de galeries, entoure un jardin ou une cour; ce jardin s'appelait *préau* et servait à la récréation ainsi qu'à la promenade des moines. Autrefois, des cloîtres étaient construits à côté de presque toutes les églises, et c'est là qu'étaient réunis les jeunes gens qui apprenaient les sciences ou les belles-lettres; c'étaient alors autant de véritables écoles. — On entend aujourd'hui par *cloître* un couvent ou un monastère tout entier.

**Cloporte**, insecte de la famille des crustacés isopodes terrestres. Il habite de préférence les lieux humides et obscurs.

**Clos Vougeot**, célèbre vignoble dans le département de la Côte-d'Or, près de Nuits.

**Clotaire**. Après la mort de Clovis, ses états furent partagés entre ses fils. *Clotaire Ier*, né en 497, fils de Clovis, hérita du royaume de Soissons, qui s'étendait de St-Quentin jusqu'à l'Aquitaine (511). Il fit avec Thierri, son frère, roi d'Austrasie, la conquête de la Thuringe, et épousa sainte Radegonde, fille du roi vaincu; mais Clotaire ayant fait assassiner le frère de Radegonde et exterminer les Thuringiens, cette sainte femme renonça aux honneurs du trône, se retira à Portien et y fonda un monastère. Bientôt Clotaire épousa Gondioque, veuve de son frère Clovérius, tué dans une guerre contre les Bourguignons, fit égorger ses 3 neveux, et partagea leur patrimoine avec Childebert, qui l'avait aidé à la conquête de la Bourgogne. Vainqueur des Saxons, il fut bientôt vaincu lui-même et obligé de demander la paix. Enfin, la mort de ses frères l'ayant mis en possession de toutes les conquêtes de Clovis son père, il fut obligé de combattre son propre fils Chramne, révolté contre lui; et s'en étant emparé, il le fit brûler vif dans une cabane, avec sa femme et ses enfants. Ce prince, cruel autant que dissolu, mourut en 561. — *Clotaire II*, fils de Chilpéric et de Radegonde, succéda à son père en 585, à peine âgé de 4 mois. Il soutint une longue guerre contre Childebert, roi d'Austrasie. Lorsqu'il fut arrivé à l'âge de régner par lui-même, Brunehaut, l'ennemie de sa mère, tomba en son pouvoir, et il la fit mourir dans les tourments. Comme son prédécesseur, il régna sur tous les états francs de la Gaule, et mourut en 628. Deux autres rois francs ont encore porté ce nom.— *Clotaire III*, roi de Neustrie en 656, mourut en 670; Ébroïn régna sous son nom. — *Clotaire IV*, proclamé roi d'Austrasie par Charles-Martel, mourut en 619.

**Clotho**. Les anciens appelaient ainsi la plus jeune des Parques.

C'était elle qui filait les jours de l'homme, et sa sœur Atropos coupait le fil de la vie quand l'ordonnait le Destin. Quelques-uns font Clotho fille de Jupiter et de la Mer, d'autres de la Nécessité et du Destin.

**Clotilde** (sainte), fille de Chilpéric, le frère de Gondebaud, roi de Bourgogne. Ce roi avait tué son frère pour le dépouiller, et avait gardé près de lui Clotilde, dont il avait aussi fait mourir les frères. Renommée pour sa beauté, Clotilde fut demandée en mariage par Clovis, qui l'épousa à Soissons, en 493. Elle était catholique, bien qu'elle eût été élevée au milieu des Ariens, et elle fit tous ses efforts pour convertir son époux. Elle échoua pendant long-temps; mais enfin Clovis, sur le point d'être vaincu à la bataille de Tolbiac, promit d'embrasser la foi chrétienne si le Dieu de Clotilde lui donnait la victoire; il triompha et fut baptisé à Reims en 496. Après la mort de son époux, Clotilde se retira à Tours, près du tombeau de saint Martin, et finit sa vie dans la prière et les austérités. Elle mourut le 3 juin 545.

**Clôture.** On appelle ainsi l'obligation que les religieuses ont prise de ne point sortir de leurs couvents.—Ce mot se dit encore de l'action d'arrêter, de terminer une chose ou de déclarer qu'elle est terminée : la *clôture d'une assemblée*, la *clôture d'une discussion*. Dans nos assemblées politiques, les membres qui désirent voir cesser une discussion et passer au vote demandent *la clôture*.

**Clou** (v. *Furoncle*).

**Cloud** (St-), bourg de 2,000 habitants, près de Paris. Il renferme un château royal. — St-Cloud s'appelait autrefois *Novigentum* (Nogent); il reçut le nom qu'il porte aujourd'hui de *Chlodovald* ou *Cloud* (saint), 3e fils de Chlodomir, roi de Paris, qui échappa à la mort par l'intervention des chefs francs, lorsque Childebert et Clotaire, frères de Chlodomir, égorgèrent leurs neveux pour s'emparer de leur royaume. Il se fit tonsurer et se retira à Nogent, où il vécut saintement.

**Cloutier,** nom donné à l'artisan qui forge des clous. On distingue dans l'art du cloutier trois espèces de clous : 1° les *clous forgés*, dont la fabrication, quoique assez compliquée, est pourtant si rapide qu'un bon ouvrier en fait de 12 à 20 par minute. L'usage est de les vendre au poids, et leur prix augmente en raison de leur petitesse; — 2° les *clous découpés;* — 3° les *clous fondus*. — L'usage des clous remonte à la plus haute antiquité. A Rome, dans les temps de calamités, les consuls nommaient un dictateur qui se transportait au Capitole, où, après avoir adressé des prières aux dieux, il enfonçait dans la muraille du temple un clou appelé *clou sacré*. Le peuple s'imaginait qu'aussitôt après cette cérémonie, la colère des dieux devait être apaisée.

**Clovis**, né, vers l'an 466, de Chilpéric et de Bazine. Il succéda à son père en 481 et mourut le 27 novembre 511. Clovis envahit la Gaule, passa le Rhin à la tête des Francs-Saliens, et conquit sur l'empire romain les terres que n'avaient pas encore occupées les Goths et les Bourguignons, et sur lesquelles des tribus frankes avaient déjà fait de nombreuses incursions ou avaient déjà formé des établissements. Clovis épousa *Clotilde* (v.), lui dut sa conversion au catholicisme et la protection des évêques des Gaules, tout puissants alors, et qui voyaient avec regret la Gaule envahie par les Bourguignons et les Goths livrés aux erreurs de l'arianisme. Après la bataille de Tolbiac qu'il gagna sur les Allemands et les Suèves, qui étaient descendus du fond de la Germanie pour lui disputer ses conquêtes, il s'empara de l'Aquitaine et de la Bourgogne, soumit l'Armorique, fixa sa résidence à Paris et fut créé patrice par l'empereur d'Orient Anastase. Clovis n'agrandit pas ses états seulement par sa valeur et par ses armes, mais il eut pour politique de tendre des piéges à tous les autres chefs francs qui l'avoisinaient et de s'emparer de leurs domaines. C'est ainsi qu'il fit mourir Sigebert, chef établi à Cologne; Rynacaire, roi de Cambrai; Richarius, son frère; Regnomer, chef du Mans. Clovis doit être considéré comme le premier roi franc solidement établi dans la Gaule et comme le fondateur de la monarchie française. Il rendit amplement au clergé la protection qu'il en avait reçue. On lui doit un grand nombre de fondations pieuses et la construction de l'église des apôtres saint Pierre et saint Paul à Paris, sur l'emplacement où est aujourd'hui Ste-Geneviève. C'est lui qui fit rédiger pour ses Francs le Code connu sous le nom de *loi Salique* (v.), et en vertu duquel les femmes sont exclues du trône de France.

**Club**, mot emprunté, ainsi que l'usage qu'il représente, à la langue et aux mœurs des anglais. Il se dit au propre d'une société de personnes qui s'assemblent à jours fixes pour s'entretenir des affaires publiques. En Angleterre, toutes les classes de la société ont leurs clubs particuliers qui, par leur composition et leur fractionnement, représentent parfaitement les opinions politiques, les préjugés et les mœurs des masses. On a vu à Londres un club d'*athées* dont tous les membres devaient faire profession de nier toute espèce de vérité religieuse et se poser les ennemis personnels de J.-C.; monstrueuse association qui, au reste, ne tarda pas à être dissoute par les magistrats. Le plus célèbre club de Londres est celui des *Voyageurs*, le *Traveller's club*, où les étrangers sont accueillis avec un noble et courtois empressement. La première société de ce genre qui ait porté en France le nom de *club* fut établie par le feu duc

d'Orléans au Palais-Royal, peu de temps après la guerre d'indépendance en Amérique. Les *clubs* jouèrent un grand rôle pendant la révolution française. Quelques-uns réunirent alors les hommes les plus considérables par leur savoir ou par leur position politique. Les plus célèbres furent ceux des *jacobins* et des *cordeliers*. Quand la monarchie s'écroula le 10 juillet 1792, à la suite d'une insurrection dont les *clubs* eurent l'initiative, ces réunions devinrent le véritable gouvernement français, et leurs motions furent autant d'ordres absolus pour la Convention. Des sociétés semblables tentèrent de s'élever après la révolution de 1830, mais elles furent dissoutes par des lois spéciales; et le nom de *club*, parmi nous, n'appartient plus guère aujourd'hui qu'au *Jockey's club*, société formée à Paris par quelques jeunes gens à la mode, à l'instar d'une réunion du même genre et du même nom qui existe depuis plus d'un siècle à Londres (car l'Angleterre est la terre classique des jockeys), et dont les membres s'occupent de l'amélioration des races chevalines, de courses et de paris sur la vitesse des chevaux.

**Cluny** (abbaye de). Cette abbaye fut fondée, entre 826 et 910, par quelques moines de l'ordre de saint Benoît, qui se réunirent dans la vallée de Cluny, en Bourgogne, près de Mâcon, et y construisirent un monastère. Cette abbaye s'éleva rapidement à un haut degré de prospérité, et, vers le milieu du XVI^e^ siècle, l'abbé de Cluny commandait à plus de 2,000 maisons en Europe. Les bénédictins de Cluny, qui relevaient directement du saint-siége, eurent pour premier abbé Bernon, abbé de Gigny, célèbre par l'austérité de ses mœurs. Les clunistes ayant peu après abandonné la règle qui leur avait été donnée par saint Odon, leur second abbé, saint Bernard l'imposa aux moines de Citeaux. Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, touché de ce saint exemple, rétablit parmi ses moines une règle qu'ils avaient trouvée trop sévère. Les religieux de Cluny sont célèbres par les immenses travaux littéraires dus à des membres de leur congrégation, et dont le seul catalogue forme un volume in-f°. La bibliothèque de cet ordre, formée par des hommes si instruits, devait renfermer d'incommensurables trésors littéraires; malheureusement au XVI^e^ siècle les calvinistes, dignes émules des sectaires de Mahomet, la brûlèrent; et, en 1793, l'abbaye fut pillée, détruite et livrée à l'autorité séculière.

**Clytemnestre**, fille de Tyndare, roi de Sparte et de Léda, sœur d'Hélène, de Castor et de Pollux, et femme d'Agamemnon. Elle fut confiée à Égiste par ce roi lorsqu'il partit pour le siége de Troie; mais une passion criminelle fit oublier à Clytemnestre tous ses devoirs, et lorsqu'Agamemnon revint de Troie, elle médita sa mort

avec Égyste, son complice. Oreste, fils d'Agamemnon, tua sa mère Clytemnestre pour venger le meurtre de son père.

**Co-accusé,** celui qui est accusé avec un ou plusieurs autres. D'après nos lois, lorsqu'un individu non militaire est accusé d'un crime et a des co-accusés militaires, ces derniers échappent à la justice rapide des conseils de guerre, et sont cités, conjointement avec leur co-accusé, devant les tribunaux ordinaires.

**Co-adjuteur,** celui qui est adjoint à un prélat pour l'aider à remplir ses fonctions, et qui est ordinairement destiné à lui succéder après sa mort. Parmi les religieux, *coadjuteur* se dit de certains pères ou frères qui ont différentes fonctions, selon la différence des ordres.

**Coagulation,** action par laquelle une substance liquide prend de la consistance, s'épaissit. — La coagulation peut être lente ou instantanée.

**Coalition,** réunion accidentelle et momentanée d'hommes appartenant à différents partis, et qui, bien que n'ayant pas de doctrines politiques communes, font taire leurs inimitiés et combattent ensemble un parti plus puissant et qu'ils ont un intérêt commun à renverser. Notre histoire parlementaire nous offre beaucoup d'exemples de coalitions semblables, et dans ces dernières années on a vu les membres les plus opposés de la chambre des députés former une coalition devenue célèbre, afin de renverser un ministère qui leur semblait compromettre les intérêts du pays. Les coalitions sont inévitables quand les partis sont tellement fractionnés, qu'aucun d'eux n'a sur les autres une supériorité réelle ; mais elles sont pour ces partis une ressource bien précaire : elles peuvent tout détruire, et elles ne savent rien fonder. — On entend encore par *coalition* une ligue formée par plusieurs états contre un autre. L'empire de Napoléon a été renversé par la coalition des puissances de l'Europe.—Enfin une *coalition d'ouvriers* est une réunion de travailleurs qui se concertent pour exiger des maîtres certaines conditions avantageuses, et qui refusent de travailler avant qu'on leur ait accordé leur demande. Il y a en France des lois sévères contre les coalitions d'ouvriers.

**Coati,** mammifère carnassier plantigrade. Sa tête est très-effilée et terminée par un nez en forme de boutoir, long de 4 à 5 centimètres, et remarquable par sa mobilité. Sa queue est aussi longue que son corps, redressée en haut et droite, ses pieds à demi palmés. Les coatis vivent en troupes dans les forêts, et peuvent être facilement apprivoisés. Il y a 2 espèces de coatis, le *roux* et le *brun*.

**Cobalt,** métal d'un blanc peu brillant, cassant, très-peu ductile, très-peu malléable, nuancé de bleu et très-difficile à fondre. On le trouve

ordinairement uni à l'arsenic ou au soufre. On n'emploie guère que son oxyde ou sa mine grillée, qu'on nomme *safre*, pour donner à des matières artificielles une couleur bleue, et faire une sorte d'émail que l'on appelle *smalt ;* finement pulvérisé, il porte le nom d'*azur*, et sert aux blanchisseurs pour donner à certaines étoffes blanches une teinte particulière. Dissous dans l'acide *hydrochlorique*, le cobalt forme l'*encre de sympathie*, invisible tant qu'elle n'est pas chauffée, mais qui, exposée à une légère chaleur, produit en beau vert céladon les caractères ou dessins qu'elle a servi à tracer sur papier ou sur étoffe.

**Coblentz**, ville de Prusse, dans la province du Bas-Rhin et dans le cercle de Coblentz. Population, 26,000 habitants. Elle est située sur le Rhin, à l'embouchure de la Moselle, et entourée de fortifications qui forment un camp retranché dans lequel on pourrait renfermer 100,000 hommes. Coblentz possède 14 églises catholiques, 1 collége, 1 séminaire, 1 superbe aqueduc qui conduit les eaux les plus limpides dans tous les quartiers de la ville. Sous la domination romaine cette ville était nommée *Confluentes*. A l'époque de la révolution de 1792, les émigrés français se réunirent à Coblentz pour former l'armée du prince de Condé; mais l'armée républicaine s'en empara le 23 octobre 1794.

**Cobourg**, principauté du duché de Saxe-Cobourg-Gotha. Elle est formée de la principauté de Cobourg proprement dite, du bailliage de Themar et de celui de Saalfield ; sa population totale est d'environ 60,000 âmes. Elle est gouvernée en vertu d'une constitution promulguée le 8 août 1821. Cobourg, sa capitale, ville commerçante de 8,000 habitants, fabrique plusieurs tissus et de la porcelaine ; on y fait divers objets de luxe en bois pétrifié; mais son principal commerce consiste en tabac, en vins et en étoffes de laine.

**Cobourg** (Frédéric-Jonas, duc de Saxe-), né en 1737, mort en 1815, fit, en 1788, avec Souvarof, la guerre contre les Turcs, les battit à Forkchum, et prit Bucharest. Nommé, en 1793, général de l'armée autrichienne dirigée contre la France, il eut d'abord quelques succès; mais il éprouva près de Maubeuge une défaite complète, après laquelle il déposa le commandement. Le prince de Cobourg était le grand-oncle du duc actuel régnant, ainsi que du prince Léopold, qui, veuf de la princesse Charlotte, fille de Georges IV, épousa la princesse Louise, fille du roi des Français, et fut élu roi de Belgique en 1831.

**Cocagne**. *Pays de Cocagne*, pays où tout abonde et où l'on fait bonne chère. — *Mât de cocagne*, espèce de mât long et lisse planté en terre, au haut duquel sont suspendus des prix qu'il faut aller dé-

tacher en grimpant sans aucun secours. — Les étymologistes ne sont pas d'accord sur l'origine du mot *cocagne* : quelques-uns veulent, avec Furetière, qu'il vienne du nom d'un petit pain de pastel, composé d'une herbe qui ne croît que dans les pays très-fertiles, tels que le haut Languedoc; ils ajoutent que comme on mange ces petits pains dans un lieu nommé Cocagne, ils auraient fait donner à ce lieu le nom de *pays de Cocagne*. D'autres pensent que l'on a appelé *pays de Cocagne* un pays où l'on vit en abondance, par allusion au petit canton de *Coccagna*, près de Rome, qui est extrêmement fertile.

**Cocarde**, signe qui diffère de couleur pour chaque nation et que les militaires portent à leur coiffure. Il consiste en un morceau d'étoffe taillé en rond et plissé, en une plaque de métal peinte ou bien en un simple nœud de ruban. — On appelait ainsi autrefois un ornement de ruban qu'on mettait à son chapeau ou à son vêtement et dont se paraient les *coquardeaux*, c'est-à-dire les élégants, les merveilleux, ceux qui faisaient les *coqs*. — L'usage des cocardes dans les armées ne commença qu'à partir de la fin du XVII^e siècle. Elles étaient en papier et avaient pour objet de permettre aux soldats de se reconnaître malgré la variété et l'irrégularité de leurs costumes. Les soldats d'Eugène et de Marlborough avaient pour cocardes une poignée de paille ou de verdure, et ce n'est que vers le temps de la guerre de Succession que la troupe porta des cocardes d'une façon uniforme. Enfin, c'est seulement en 1767 que la cocarde française fut blanche; jusque là elle avait varié de couleur selon les temps et les emplois divers des hommes qui faisaient partie de l'armée.

**Cochenille**, genre d'insectes de la famille des *hémiptères*, section des *plantisuges* ou *phytadelges*. Les femelles des cochenilles n'ont jamais d'ailes et leurs pattes sont si courtes qu'elles ne marchent que difficilement, de sorte qu'on les prendrait pour des excroissances, ce qui leur a fait donner le nom de *gallinsectes*. Les mâles sont beaucoup plus petits, ils ont des ailes et de longs filets de queue. La femelle ne pond point ses œufs, elle meurt, son corps se gonfle, se dessèche et au printemps suivant les petits sortent vivants de son cadavre. — Il y a beaucoup d'espèces de cochenilles, mais la plus remarquable est celle qui vit au Mexique sur l'arbre appelé *nopal* et dont on extrait le précieux carmin contenu dans le corps des femelles.

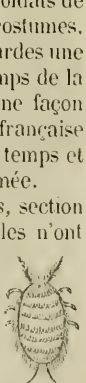
*Cochenille.*

**Cocher**, celui qui mène un carrosse ou toute autre voiture que ce soit, à l'exception des *charrettes*, dont le conducteur s'appelle *charretier*. — C'est aussi le nom d'une des constellations boréales connues des anciens. Elle se compose de 66 étoiles, parmi lesquelles

on remarque la *chèvre*, magnifique étoile que les mythologues disent être la chèvre qui allaita Jupiter.

**Coches**. Ce mot se disait autrefois de certains chariots couverts dont le corps n'était pas suspendu et dans lesquels on voyageait. Les coches ne marchaient que pendant le jour et à petites journées, et ils étaient encore en usage au XVII^e siècle. Henri IV s'excusait auprès de Sully de n'avoir pu aller le voir, parce que sa femme avait pris son *coche*. — Les *coches d'eau* sont des bateaux établis pour transporter d'une ville à une autre les voyageurs et les marchandises. Ces bateaux, traînés par des chevaux, sont un moyen de transport extrêmement imparfait et qui a été admirablement remplacé par les bateaux à vapeur. — On dit au figuré de celui qui n'a pas su profiter d'une bonne occasion : *qu'il a manqué le coche*.

**Cochinchine** ou *An-Nam méridional*. L'empire d'*An-Nam* contient 3 royaumes : ceux de *Tonquin* ou d'*An-Nam septentrional*, de *Cochinchine* ou d'*An-Nam méridional* et de *Kambodje*. Sa superficie est d'environ 600,000 kilomètres carrés, sa population de 13,000,000 âmes, ses revenus de 90,000,000 francs, son armée de 100,000 hommes. La Cochinchine est située au sud du Tonquin, elle s'étend sur la côte depuis ce royaume jusqu'au Tsiampa sur une longueur de 500 kilomètres et une largeur de 180 à 200. Elle se compose de 8 provinces : celle de *Hué* ou *Hoé*, au nord, a pour capitale *Hué* ou *Hue-Fo* fortifiée par des ingénieurs français, et la première place forte de l'Asie. Sa population est de 30 à 40,000 habitants. Dans la riche province de Quin-Nang est la ville du même nom, peuplée de 10,000 habitants et ancienne capitale de tout le royaume. Ce pays est partagé en *pays de plaines* et *pays de montagnes*. Dans celles-ci on jouit d'un climat tempéré, mais les étrangers y périssent à cause de la mauvaise qualité des eaux. On y exploite des mines de fer, d'or et d'argent, ses forêts fournissent du bois de rose, de fer, d'ébène, de santal, d'aigle et de calambac ; elles sont habitées par les tribus sauvages de *Mays* ou *Kemoys* qui adorent le soleil. Le pays de plaines est exposé à des chaleurs insupportables ; il produit du riz, du maïs, du millet, presque tous les fruits de l'Inde et de la Chine, du sucre, du thé, de l'indigo vert, et beaucoup d'autres denrées dont les habitants font commerce avec la Chine, l'Inde et l'Europe. La population de ce pays est l'une des plus actives et des plus intelligentes de l'Asie.

**Cochléaria**, plante dicotylédone de la famille des *crucifères* de Jussieu ; parmi les nombreuses espèces dont ce genre se compose, nous ne citerons que celles dont on a jusqu'ici utilisé les feuilles : 1° le

*cochléaria officinal,* dont les feuilles âcres et amères possèdent au plus haut degré des propriétés anti-scorbutiques ; on en prépare avec l'alcool des élixirs et des vins anti-scorbutiques ; 2° le *cochléaria armoricain* dont la racine, possédant aussi d'efficaces propriétés anti-scorbutiques, sert encore à faire une moutarde comestible appelée moutarde des Allemands ou des capucins.

**Cochon**, mammifère de la famille des *pachydermes*, appelé ainsi à cause de l'épaisseur de sa peau. Les nombreuses espèces de cochons sont : le *sanglier* ou *cochon sauvage*, le *sanglier d'Amérique* ou *peccari*, le *babi-roussa* ou *cochon-cerf*, le *cochon d'Inde*, le *cochon cuirassé* ou *tatou d'Amérique*, le *cochon de fer* ou *porc-épic*, etc. Réduit à l'état de domesticité, le *sanglier* change de forme et ses oreilles deviennent pendantes. Le mâle s'appelle alors *verrat* et la femelle *truie*. Les cochons sont d'une grande voracité, et quoiqu'ils se nourrissent ordinairement de glands et de substances végétales, ils recherchent avec tant d'avidité les substances animales, que l'on a vu souvent les femelles dévorer leurs petits.

**Coclès** (Publius Horatius), ainsi nommé (*Coclès*, en latin veut dire *borgne*) parce qu'il avait perdu un œil dans un combat. Pendant la guerre que les Romains soutinrent contre Porsenna roi des Étrusques, peu de temps après l'expulsion de Tarquin-le-Superbe, ils fuyaient en désordre poursuivis par l'ennemi, lorsque Coclès les engagea à couper le pont du Tibre ; et pendant qu'ils mettaient le fleuve entre eux et les Étrusques, il défendit seul la tête du pont. L'opération terminée, il se jeta dans le Tibre et rejoignit à la nage ses compagnons, au milieu d'une grêle de traits.

**Cocon**, enveloppe que plusieurs espèces d'insectes se fabriquent pour s'y renfermer avant de se transformer en chrysalide. — Plus ordinairement c'est la coque qui contient le ver à soie quand il a achevé de filer et dont on sépare la soie en la dévidant.

**Cocotier**, plante de la classe des *monocotylédones* et de la famille des palmiers. Deux espèces sont surtout importantes, ce sont le *cocotier mucifère* et le *cocotier butiracca*, de la noix duquel on extrait l'huile de palme. Sa feuille est placée au sommet de la tige. Le *cocotier mucifère* produit un fruit très-gros et de forme ovale, dont on mange l'amande et dont on boit le lait que l'on trouve au milieu de l'amande lorsqu'elle n'est point encore très-mûre. La sève qui découle de l'extrémité tronquée des spathes est une liqueur vineuse qui produit par la distillation une espèce d'eau-de-vie connue sous le nom d'*arracka* ou de *rack*. Avec les fibres du tronc on fait d'excellents cordages. Les feuilles servent à couvrir les maisons, et avec les petites on fait des chapeaux impénétrables à l'eau comme

aux rayons du soleil tropical. Cet arbre, qui parvient à une hauteur de 20 à 25 mètres, croît lentement et ne donne guère de fruits qu'à l'âge de 20 à 25 ans.

**Cocyte**, lac fangeux de l'Épire qui versait ses eaux dans le lac Acherusia et dont la mythologie des Grecs avait fait un des 4 fleuves de l'enfer. Il était alimenté par les larmes des coupables, et les âmes des morts privés de sépulture erraient pendant 100 ans sur ses bords avant de pouvoir entrer dans les enfers.

**Code**. Ce mot a indiqué d'abord un recueil ou une compilation de lois, constitutions ou rescrits, faite par ordre de certains empereurs romains. Il se dit maintenant de toutes lois, de tout corps de lois qui renferme un système complet de législation sur certaine matière. Le code *Théodosien* fut publié à Acre en Gascogne le 2 février 506. Le code *Justinien*, rédigé par les ordres de l'empereur de ce nom, fut promulgué l'an 534 de notre ère; un grand nombre de lois françaises sont réunies en codes et forment des corps de législation tels que le *Code civil* (v.), le *Code de procédure civile*, le *Code de commerce*, le *Code d'instruction criminelle*, le *Code pénal*, le *Code forestier* et le *Code rural*. C'est à Napoléon que la France doit ce bienfait; le 1er titre du Code civil fut décrété le 5 mars 1803 et le dernier le 5 mars 1804.

**Code alexandrin.** On nomme ainsi un précieux manuscrit qui fait aujourd'hui partie de la bibliothèque du musée britannique et que l'on suppose appartenir à la 2e moitié du VIe siècle de notre ère. Comme il comprend dans 4 forts volumes in-folio tout l'Ancien-Testament, traduction des *septante* (v.) et le Nouveau-Testament, traduit également en grec, il est d'une haute importance pour la critique biblique. Son nom d'*alexandrin* lui vient de ce que, en l'an 1098, il faisait partie de la bibliothèque du patriarche d'Alexandrie. Cyrille Lucaris, patriarche grec de Constantinople, en fit cadeau au roi Charles Ier. — Employé dans ce sens le mot *code* signifie en général *livre*, *volume*, *manuscrit*.

**Code noir.** C'est le nom sous lequel on désigne un édit rendu en 1685 par le roi Louis XIV pour la police des Antilles françaises. Il se compose de 60 articles dont le plus grand nombre est relatif aux esclaves de ces colonies. Il contient les dispositions les plus sages et les plus humaines, et fut un véritable progrès social; car il améliora sensiblement la position des esclaves. Momentanément aboli par une loi de l'an II, il a été remis en vigueur en l'an X, et subsiste encore aujourd'hui sauf quelques modifications de détail.

**Codex**, mot latin qui signifie *code*, et qui désigne un recueil de formules médicales approuvées; on prétend que le 1er fut composé

par Hérophile, 570 ans av. J.-C. — Les *Codex* sont approuvés par l'autorité, et donnent aux malades une garantie puissante, mais qui n'a pas toujours été infaillible contre les erreurs des pharmaciens.

**Codicille,** acte postérieur à un testament, et qui a pour objet d'y ajouter ou d'y changer quelque chose. Les codiciles ne sont aujourd'hui que des testaments postérieurs en date, et qui annulent les premiers. Ils renferment des clauses qui y dérogent; mais sous la loi romaine ils étaient soumis à des formes particulières, et ne pouvaient contenir les mêmes dispositions.

**Codification**, réunion des lois en codes. La codification est un travail très-difficile et qui demande une grande force d'esprit et d'intelligence. Toutes les lois, dans un code, doivent s'enchaîner et se déduire les unes des autres. La plus grande unité de vues et de systèmes doit présider à sa rédaction, et il faut qu'il contienne toutes les dispositions sur les matières qu'il se propose de réglementer. On peut dire que, dans une époque où les révolutions et les luttes des partis sont aussi fréquentes et donnent si souvent le pouvoir à des intérêts opposés, il est impossible de faire un travail de codification qui soit à la fois complet et stable; or, un code qui ne remplit pas ces deux conditions d'unité et de stabilité n'est plus qu'une loi particulière qui peut bien simplifier le mécanisme de la justice, s'il renferme sous un même titre beaucoup de dispositions, mais qui ne forme pas un corps philosophique de lois et, pour ainsi dire, le symbole d'un état social.

**Codrus,** fils de Melanthe et dernier roi d'Athènes. L'an 1095 av. J.-C., les Athéniens étant en guerre avec les Héraclides, la Pythie de Delphes annonça que la victoire resterait au peuple dont le chef serait tué par l'ennemi; Codrus s'introduisit alors, à l'aide d'un déguisement, dans le camp des Héraclides, se fit tuer dans une lutte qu'il souleva à dessein, et assura de la sorte la victoire à sa patrie. C'est avec Codrus que finit l'antique royauté à Athènes, qui se constitua dès ce jour en république, sous des magistrats appelés archontes, et dont Médon, fils de Codrus, fut le 1er.

**Coëfficient.** C'est le nombre ou la quantité connue ou censée telle, qui s'écrit au-devant d'une quantité algébrique inconnue et qui se multiplie. Ainsi, au lieu d'écrire en algèbre $a$ plus $a$, on écrit $2a$, c'est-à-dire $a$ multiplié par 2; le chiffre 2 est dit coëfficient de la quantité $a$.

**Coërcitif**, qui renferme le droit de contraindre quelqu'un à faire son devoir, ou de l'empêcher de s'en écarter. Ce mot exprime toujours la contrainte exercée par des moyens physiques. La saisie et

la vente des biens, l'emprisonnement d'un débiteur, sont des *moyens coërcitifs*, dont le but est d'arriver au payement de la dette.

**Cœur.** Ce viscère, qui est le principal organe de la *circulation du sang* (v.), est situé, dans la poitrine, vers le côté gauche. Il consiste dans un muscle creux, dont la forme est à peu près celle d'un cône renversé, légèrement aplati à ses deux côtés, arrondi à la pointe et ovoïde à la base. Le cœur est composé de 4 cavités, dont 2, plus petites, appelées oreillettes; et les 2 autres, plus grandes, nommées ventricules. On nomme *cœur droit* ou *cœur à sang noir*, le ventricule et l'oreillette droits, qui reçoivent le sang des différents organes, et le portent aux poumons, et *cœur aortique*, *cœur gauche* ou *cœur à sang rouge*, le ventricule et l'oreillette de l'autre côté, qui reçoivent le sang oxygéné des poumons pour le pousser dans l'*aorte*, d'où il se répand par les artères dans toutes les parties du corps. C'est seulement chez les mammifères et les oiseaux que le *cœur* est ainsi composé; mais chez les animaux d'un ordre inférieur, il n'est pas aussi complet, et même il disparaît tout à fait. Il est remplacé chez les insectes par un simple vaisseau dorsal. Le cœur, dans l'ancienne médecine, était considéré comme le siége des passions et l'organe de la sensibilité morale, cette faculté qui nous rend capables d'affection, d'amitié, d'amour, de zèle; dans le langage figuré, on prend encore le mot *cœur* dans ce sens, bien que tous les phénomènes de notre sensibilité ou de notre volonté se passent dans l'entendement et arrivent des organes par l'intermédiaire du cerveau, centre unique de la sensibilité organique. On dit : *les qualités du cœur*, *avoir bon cœur*, *avoir le cœur touché*, *attendri*. — Les *qualités du cœur* sont les premières de toutes, et c'est par elles seulement que l'on doit chercher à plaire et à se faire aimer. Il dépend toujours de nous de les accroître et d'en régler les mouvements, et c'est pour nous un tel devoir, que ce sont les seules dont nous puissions et dont nous devions avouer la possession. On peut se vanter d'avoir le cœur noble, haut, bien placé; mais il serait souverainement ridicule de dire que l'on a de l'esprit ou de la beauté. — On dit au figuré le *cœur* de l'été, de l'hiver; le *cœur* d'un arbre, d'une pomme, d'un fruit; le *cœur* d'une cheminée. — *Cœur* signifie aussi *mémoire* : apprendre *par cœur*, etc.

**Cœur** (Jacques), né à Bourges d'une famille obscure, fit dans le commerce une fortune immense en armant des navires qui parcouraient le monde alors connu. Il secourut Charles VII, réduit à la ville de Bourges et épuisé d'hommes et d'argent, et coopéra par sa fortune à la conquête de la Guyenne. Plus tard, il prêta 200,000 écus au roi pour l'aider à recouvrer la monarchie. Devenu son

argentier, il rétablit l'ordre dans les finances, et fut nommé ambassadeur, à l'occasion des difficultés que souleva le schisme de l'anti-pape Félix V. Ses ennemis profitèrent de son absence, et le roi, oubliant ses services, le frappa de sa disgrâce. Jeté en prison, on lui donna pour juge Chabannes de Dammartin, son ennemi le plus acharné. Condamné, le 19 mai 1453, à la confiscation de ses biens et au bannissement, Jacques s'évada, se retira à Rome, devint capitaine général des galères du pape Calixte III, s'établit et se maria à Chio, où il fit de nouveau une fortune considérable, et mourut en 1456.

**Cognac**, chef-lieu d'arrondissement du département de la Charente; population, 3,500 habitants. Cette ville est située sur une éminence au pied de laquelle coule la Charente; elle est célèbre par l'excellente qualité des eaux-de-vie que l'on distille dans les communes environnantes, et dont elle est l'entrepôt. C'est à Cognac que fut conclue, le 21 mai 1526, une ligue entre le pape Clément VII, François Ier, les Vénitiens et Henri VIII, qui en fut déclaré protecteur, contre l'empereur Charles-Quint. C'est aussi à Cognac qu'eut lieu l'assemblée de princes et d'évêques, qui s'opposa à l'exécution du traité imposé par cet empereur au roi de France.

**Cognassier**, arbre dont le fruit est une pomme à plusieurs cases, couronné par le calice. Le *coing* ou *cognasse* est un fruit de la grosseur et de la forme d'une grosse poire, de couleur jaune, couvert d'un duvet épais; d'un goût acide et d'une saveur âpre, fort astringent, et dont on fait des confitures estimées. On distingue le cognassier du Portugal, celui de Chine et celui du Japon. Le cognassier commun est originaire de l'Europe méridionale; c'est un sujet de greffe pour le poirier qu'il détermine à produire plutôt du fruit.

**Cohésion**, *adhérence*, force par laquelle les parties d'un corps adhèrent entre elles. La *cohésion* est plus forte dans les corps solides que dans les corps liquides, et elle est presque nulle dans les corps gazeux, qui tendent sans cesse à se dilater ou à occuper un espace plus vaste.

**Cohorte.** La cohorte, chez les Romains, était un corps d'infanterie qui formait la 10e partie de la légion. Elle fut d'abord de 3, ensuite de 4, de 5, de 600 hommes; elle était, ainsi que la légion, composée de 4 sortes de soldats : de *hastats*, de *princes*, de *triaires* et de *rélites* ou soldats armés à la légère. Jusqu'à Marius, toutes les cohortes furent égales, seulement la première était dépositaire de l'aigle; mais, depuis, la première cohorte devint plus nombreuse que les autres. Les commandants de cohortes étaient des tribuns. Il y avait aussi des cohortes qui ne dépendaient pas des légions.

**Cohue**, mot qui dérive probablement de *chaos*, et signifie une assemblée où il y a beaucoup de bruit, de mouvement, de confusion; il existait autrefois un droit de *cohuage* prélevé sur toutes les marchandises apportées aux *cohues* ou marchés.

**Coiffure.** La coiffure des femmes grecques et romaines variait très-souvent, de même que celle de nos femmes, et était pour elles l'objet d'une grande coquetterie. Les femmes lacédémoniennes seules ne connurent point l'usage des coiffures; pendant plus de 6 siècles elles laissèrent flotter leurs cheveux au vent et en public elles se couvraient le visage d'un voile. Les filles les laissaient tomber sur leurs épaules en les attachant avec un ruban. Il n'en était pas de même des Athéniennes; leur luxe était déjà si excessif du temps de Solon, que ce fut le seul abus qu'il n'osa entreprendre de réformer; cependant il nomma des magistrats pour empêcher qu'il ne fût porté plus loin. Les Athéniennes nouaient leurs cheveux avec des petites chaînes, ou des anneaux d'or, ou encore avec des rubans blancs couverts de pourpre et garnis de pierreries. Les modes varièrent à Rome autant qu'à Athènes. D'abord les femmes donnèrent leurs cheveux en offrande aux dieux, et les statues des temples en furent couvertes; ensuite on les laissa pousser, et on les porta en nattes ou relevés. L'usage des faux cheveux n'était pas inconnu dans ce temps, et les femmes qui voulaient paraître jeunes achetaient la chevelure dont elles se paraient. Quelques-unes donnaient à leur coiffure la forme d'un casque qui leur enveloppait toute la tête; d'autres lui donnaient celle d'un bouclier. La beauté consistait à avoir le front petit, et on en cachait une partie sous les rubans et les bandelettes. Beaucoup de femmes et quelques hommes efféminés mettaient dans leurs cheveux de la poudre d'or. La coiffure n'a pas subi chez les modernes des transformations moins nombreuses et moins importantes; tantôt les cheveux ont été longs et tombants; tantôt relevés sur la tête et tressés ou renfermés dans des bonnets de différentes formes; tantôt crépus et poudrés. Il nous serait impossible de décrire, même incomplétement, tant de modes diverses; et la vue des tableaux et des gravures des différentes époques en apprendra, à cet égard, plus que toutes les descriptions.

**Coimbre**, ville de Portugal, chef-lieu de la province de Beïra; population, 15,200 habitants. Cette ville, bâtie sur le flanc d'une colline qui domine la rivière de Mondego, fut fondée, dit-on, par les Romains 300 ans av. J.-C. Elle est fort triste et d'un séjour désagréable, quoique située dans une contrée magnifique; elle doit quelque réputation à son université, instituée en 1290 par le roi

Denis. Elle renferme 9 églises paroissiales, 18 colléges, 8 couvents, 1 hôpital et 1 maison de charité. Elle est située par 40° 12' de latitude nord, et 10° 45' de longitude ouest.

**Coin**, morceau de fer trempé et gravé en creux dont on se sert pour frapper la monnaie et les médailles; une médaille bien conservée est *à fleur de coin;* on dit au figuré qu'une œuvre est frappée au *coin* du génie. — *Coin* est aussi l'angle rentrant ou sortant formé par la rencontre de deux lignes : *le coin de l'œil*, *le coin de rue*. On dit par extension : le *coin* du feu, un petit *coin*.—C'est encore une pièce de fer ou de bois ayant la forme d'un prisme triangulaire et dont on se sert pour tenir béantes les deux parties déjà entamées d'un bloc de pierre ou de bois que l'on veut séparer entièrement.

**Coke** ou *coak,* mot anglais qui est passé dans notre langue pour désigner du charbon de terre dégagé, par la carbonisation, des substances fluides et gazeuses qu'il contenait. On l'emploie aujourd'hui non-seulement dans les usines, mais pour le chauffage dans les maisons particulières, et même pour l'usage de la cuisine. Il est beaucoup moins coûteux que le charbon de bois. — La houille renfermée dans des cornues de fonte fermées hermétiquement et chauffées à une très-haute température, perd ses principes volatils et devient alors du coke.

**Colbert** (J.B.), né à Rheims en 1619, mort le 6 septembre 1683, était fils d'un drapier. Placé en 1648 auprès du ministre Letellier, il obtint bientôt toute sa confiance; recommandé à Mazarin, il fut par lui chargé de l'administration générale du domaine de la couronne, remplit ses fonctions avec un zèle infatigable, et succéda en 1661, après la mort de Mazarin, à Fouquet, sous-intendant des finances, son ennemi personnel, et au procès duquel on peut lui reprocher d'avoir pris une part trop active. Sans avoir le titre de 1er ministre Colbert en exerçait le pouvoir, réunissant en ses mains les 3 portefeuilles des finances, de la marine et de la maison du roi. Il organisa avec génie le service de la marine, protégea les arts et les sciences, rétablit les finances, fonda un système administratif savamment combiné, et donna à la France un éclat qui a fait du siècle de Louis XIV le plus grand de notre histoire. C'est à sa sage prévoyance et à son habile direction des finances, qu'on doit en partie les victoires qui ont fait la gloire de ces temps; et le commerce, véritablement fondé par lui en France, fut toujours soutenu par sa haute et savante protection. Colbert, par son génie administratif, consolida la monarchie de Louis XIV que la politique de Richelieu avait fondée, et ces deux grands hommes d'état se complètent admirablement.

**Colchide**, contrée de l'Asie-Mineure, bornée au N.-E. par le Caucase, au sud par l'Arménie et le Pont, à l'ouest par le Pont-Euxin. Ce pays était fameux autrefois parmi les Grecs, qui en faisaient le théâtre d'un grand nombre de fables de leur mythologie, ou de faits que leur imagination embellissait en y ajoutant des circonstances merveilleuses. La Colchide était la patrie de la magicienne *Circé* (v.), et de la coupable *Médée* (v.). Vers l'an 1390 av. J.-C., les Argonautes, sous la conduite de Jason, tentèrent une expédition pour conquérir la *Toison-d'Or*, c'est-à-dire probablement la peau de mouton dans laquelle on recueillait les paillettes d'or que roulait le fleuve du Phase. — La Colchide fut occupée par Mithridate le grand, soumise par Pompée, envahie par Pharnase, reprise par les Romains; mais elle ne fut complétement réunie à l'empire que sous le règne de Trajan. — On l'appelle aujourd'hui *Mingrélie*.

**Colcotar**, oxyde rouge de fer qui provient de la calcination du sulfate de fer, et sert à polir les glaces et les métaux.

**Coléoptères**. Ce nom dérivé du grec signifie *ailes en étui*. Il a été donné à des insectes qui ont 4 ailes, dont 2 nommées *élytres*, sont dures, épaisses, courtes, supérieures aux 2 autres, et leur servent *d'étui* ou de fourreau. Les 2 ailes inférieures sont membraneuses et se plient en travers sous les 2 autres. Les coléoptères ne se contentent pas de sucer leurs aliments comme les lépidoptères, mais ils ont une bouche dont la conformation leur permet de les diviser et de les mâcher. Ils proviennent tous d'œufs à coque molle et se divisent en un très-grand nombre d'espèces bien caractérisées. On en a formé 4 grandes sections d'après le nombre des articles dont les tarses de leurs pattes sont formés. Ce sont 1° les *pentanières* (5 articles), 2° les *hétéromères* (5 articles aux tarses de devant, 4 à ceux de derrière), 3° les *tétramères* (4 articles), 4° les *triamères* (3 articles).—On rencontre des coléoptères partout : dans la terre, dans le sable, dans le bois vif ou mort, dans les murs, les boiseries, sous l'eau, sur l'eau, sur les fleurs, etc.; aucun n'est armé d'aiguillon, mais certaines grosses espèces mordent et pincent vigoureusement la main qui les saisit. Les Indiens et les Américains préparent avec les larves du charançon-palmiste un mets qu'ils mangent avec délices. A l'exception de la *cantharide vésicatoire*, et du *milabre* de la chicorée, aucun coléoptère n'est utilisé par la médecine et les arts.

*Coléoptère.*

**Colère,** mouvement désordonné de l'âme par lequel nous sommes excités avec violence contre ce qui nous blesse. On peut dire de la colère, comme de toutes les autres passions mauvaises, que si certaines constitutions y sont plus naturellement disposées, elle n'échappe jamais à l'empire de la volonté, et qu'il suffit d'efforts persévérants pour se délivrer d'un vice détestable, qui nous fait perdre tout moyen d'apprécier ce qui se passe autour de nous, nous réduit à l'état avilissant d'un animal furieux, et nous dégrade plus que tout autre. La colère prend sa source dans l'amour de soi, qui nous porte à soumettre les autres à nous et à en faire les instruments de nos caprices. On dit assez ordinairement que la violence du caractère est rachetée par la bonté du cœur et la facilité ; c'est une erreur, car un homme en colère fait souvent des injures irréparables, et se rend coupable d'un mal que, revenu à lui-même, il lui est impossible de faire oublier. Quelles que soient les violences du caractère, un bon cœur doit savoir les réprimer et comprendre qu'il n'est pas un juge impartial dans une cause où il est intéressé. La colère, si détestable chez un homme, est véritablement horrible dans une femme. Les personnes à complexion maigre, aiguë, dont les fibres sont sèches, excitables; les malades, ceux que fatiguent de longues veilles, entrent facilement en colère, et cette passion dénote alors un symptôme de souffrance. L'habitude de la colère est un péril toujours menaçant pour la santé et même pour la vie; on a vu des hommes, effrénés de colère, se mordre et se déchirer avec fureur; les colériques sont sujets à des ruptures de vaisseaux, à des squirrhes, à des spasmes qui peuvent devenir mortels. Les femmes éprouvent, peut-être plus encore que les hommes, les ravages de cette affreuse passion, à cause de la mobilité de leur système nerveux; la colère imprime bientôt à leur beauté les profonds sillons de la laideur. Il ne faut donc pas se jouer de cette passion; et l'on doit au contraire réprimer dès le jeune âge les naturels qui y sont trop enclins.

**Colibri,** très-petit oiseau de la famille des passereaux. Les colibris ont le bec droit et arqué, leurs plumes, remarquables par la variété de leurs couleurs et par l'éclat métallique changeant dont elles brillent, les ont fait comparer à des pierres précieuses, et on les désigne sous les noms de *topazes*, *améthystes*, *émeraudes*, etc. On les divise en deux sections : *colibris* proprement dits et *oiseaux mouches*. Leur vol est très-rapide; jamais ils ne marchent ni ne se reposent à terre; ils se nourrissent du suc des fleurs et quelquefois d'insectes, et habitent les contrées les plus chaudes de l'Amérique. — La chasse aux colibris se fait, soit avec des pois lancés au moyen d'une sarbacane, soit en les inondant d'eau à l'aide d'une se-

ringue, soit avec une arme à feu chargée de sable; on les prend aussi avec des filets à papillon.

**Colifichet**. Ce mot, qui signifie *attaché avec de la colle*, désignait autrefois de petits morceaux de papier, de carte ou de parchemin représentant diverses figures et collées sur du bois, du velours, etc. Les religieuses étaient surtout habiles dans ces sortes d'ouvrages. Aujourd'hui ce mot sert à nommer une bagatelle, un objet de fantaisie et de peu d'importance, un ajustement de femme qui ne sert qu'à la parure, ou de petits ornements mal placés et qui n'ont point de rapport ou de convenance avec les lieux où ils sont mis. — C'est à cause de sa légèreté qu'on a donné le nom de *colifichet* à l'espèce d'échaudé que l'on donne aux serins.

**Coligny** (Gaspard, comte de), amiral de France, gouverneur et lieutenant-général de Paris, de l'Ile de France, de Nevers, de Honfleur, colonel-général de l'infanterie, naquit le 16 juin 1516, au château de Châtillon-sur-Loing. Il avait pour mère Louise de Montmorency, sœur du connétable. Après avoir fait ses premières armes à l'armée des Pays-Bas, sous le duc d'Orléans, et s'y être signalé, il passa en Italie et se fit remarquer à la bataille de Cérisolles. Nommé colonel en 1544, il se maria en 1547. Lors de sa première campagne Coligny s'était lié d'une étroite amitié avec le duc de Joinville, frère du duc Claude de Guise ; partout ils avaient combattu l'un auprès de l'autre, et avaient été, après la bataille de Cérisolles, reçus chevaliers par le duc d'Enghien. Mais cette fraternité d'armes n'eut qu'une bien courte durée : devenu chef de sa maison par la mort de son père, le duc de Joinville ne vit plus en lui qu'un ennemi dont il redoutait le mérite, et tandis que Coligny prenait une part glorieuse à toutes les campagnes et assurait les succès de la France, il le desservait à la cour. Coligny, fait prisonnier en défendant St-Quentin, embrassa le protestantisme. Lorsqu'il fut rendu à la liberté, il se rendit au sein de sa famille où Catherine le fit inviter à venir délivrer le roi de l'oppression que les Guises faisaient peser sur lui. Coligny répugnait à la guerre civile et voulait seulement obtenir pour les protestants persécutés la liberté de conscience, mais il ne put y réussir ; les persécutions continuèrent, et l'amiral songea alors à fonder pour les dissidents un établissement en Amérique. Lorsqu'après le massacre de Vassy, commandé par le duc de Guise, il se fut convaincu que l'on voulait la perte de tous les protestants, il résolut enfin de prendre les armes et de se mettre à leur tête ; mais il voulut tenter encore les voies de la persuasion, et entra en conférence avec Catherine de Médicis. Ses efforts restèrent sans succès, on le chargea d'absurdes accusations, et l'on attenta plusieurs fois à ses jours. Enfin la *St-*

*Barthélemy* (v.) fut ordonnée, et Coligny en devint une des premières victimes. Il périt assassiné le 23 août 1572, par un nommé Besme, domestique de la maison des Guises; son cadavre fut livré pendant 3 jours à la fureur populaire, et pendu par les pieds au gibet de Montfaucon.

**Colimaçon**, mollusque *gastropode* de la famille des *adélobranches* (v. *Limaçon*).

**Colin-Maillard**, guerrier fameux du pays de Liége, et qui devait la seconde partie de son nom au maillet dont il se servait dans les combats avec autant d'adresse que de vigueur; il fut fait chevalier en 999 par Robert, roi de France. Dans la dernière bataille qu'il livra à un comte de Louvain, il eut les deux yeux crevés; mais, guidé par ses écuyers, il ne cessa de combattre tant que dura l'action.—C'est sans doute à la mémoire de ce guerrier que nous devons l'invention du jeu de *colin-maillard*.

**Colique**, douleur vive qu'on éprouve dans le ventre et dans l'abdomen. Dans le langage médical, ce mot se restreint beaucoup et ne désigne que les souffrances éprouvées dans le tube intestinal. Ces douleurs peuvent être produites par beaucoup de causes diverses comme l'inflammation de l'estomac, les empoisonnements, etc., et elles exigent des médications différentes. Elles sont quelquefois les symptômes de maladies plus graves, comme le *choléra* (v.). — Le plomb exerce sur l'homme une action toxique dont il résulte des coliques dites *de plomb* ou *saturnines*, parce que ce métal était appelé *saturne* par les alchimistes. Cette affection est un des inconvénients des professions qui nécessitent la manipulation du plomb et de ses combinaisons. On l'appelle aussi *colique métallique*.

**Colisée** (en latin *Colosseum*). Les Romains avaient donné ce nom à l'un de leurs plus vastes cirques, à cause d'une statue colossale de Néron dont il était orné. Cette statue est tombée avec l'empereur qu'elle représentait; mais le nom de Colisée est resté à ce monument, dont les ruines, encore debout aujourd'hui,

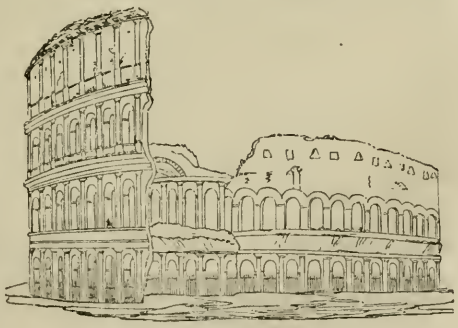

*Colisée.*

attestent le caractère grandiose. Le Colisée offre à l'intérieur 3 rangs de 80 arcades ornées de colonnes à demi engagées; au-dessus du dernier rang, s'élève un mur orné par 80 pilastres. La circonférence extérieure est de 560 mètres, et la hauteur de 52. 80,000 spectateurs trouvaient place sur les 50 rangs de gradins revêtus de marbre de ce magnifique amphitéâtre; un mécanisme ingénieux déployait au-dessus de leurs têtes des toiles qui les protégeaient contre les ardeurs du soleil, et une pluie d'eaux de senteur se répandait de temps à autre sur l'assemblée. On montre à Rome un modèle en petit du Colisée restauré; c'est un chef-d'œuvre de sagacité patiente. A quelque distance du Colisée, il existe encore quelques ruines d'un amphitéâtre encore plus grand. Pour le luxe des spectacles, notre civilisation actuelle est restée fort en arrière de l'ancienne. L'arène du Colisée est, comme dans tous les amphithéâtres anciens, de forme elliptique; le grand diamètre compte 95 mètres, le petit 63. En honneur des martyrs chrétiens qui furent livrés aux bêtes dans cette enceinte, on a élevé une grand'croix au centre, et 12 chapelles tout à l'entour; deux fois par semaine un capucin vient y prêcher.

**Collaborateur** (de deux mots latins signifiant *travailler ensemble*). On appelle ainsi les auteurs d'un ouvrage intellectuel exécuté par plusieurs personnes; les bénédictins *collaboraient* au grand ouvrage intitulé : l'*Art de vérifier les dates*. — Aujourd'hui on collabore encore à de grands travaux historiques; mais surtout pour le théâtre et pour les romans. Le travail de l'esprit s'associe malheureusement moins souvent dans l'intérêt de l'humanité qu'au profit de la spéculation privée.

**Collatéraux,** terme de droit qui vient de deux mots latins signifiant *ensemble* et *côté*. La ligne des collatéraux ou *latérale* est la suite des degrés de parenté entre personnes qui ne descendent point l'une de l'autre, comme dans la ligne *directe*, mais qui remontent à un auteur commun; ce sont les frères, les cousins-germains, et pour les ascendants, les oncles, grands-oncles, etc. Les degrés de parenté se comptent par générations; deux frères sont des collatéraux au 2e degré, et ainsi de suite, en descendant les échelons de la parenté. Le Code reconnaît, dans certain cas, des droits à la successibilité chez les collatéraux; au delà du 12e degré, c'est-à-dire de la 11e génération, en remontant vers son auteur commun, les collatéraux ne succèdent plus, et l'état exerce le droit de déshérence. Le fisc représente le grand parent commun auquel toutes les lignes collatérales viennent se rattacher; c'est une bonne leçon pour nous rappeler que nous sommes tous frères.

**Collation**. Ce mot vient du latin. Dans la législation ecclésiastique, il représente l'action de conférer un bénéfice, une prélature, une abbaye, sous l'approbation du supérieur. En France, le roi seul a le droit de collation aux cures et aux évêchés; le pape a celui d'institution canonique pour les évêchés. Dans l'église gallicane, le roi *nomme;* le pape ou l'évêque *institue.*

**Colle**, matière gluante et tenace, qui sert à joindre, à unir deux choses ensemble. Il y a différentes espèces de colles : la *colle forte*, faite avec de la gélatine, que l'on extrait par l'ébullition des matières animales : les rognures de peau, les issues du bétail abattu, etc. Cette colle se vend en feuilles plus ou moins épaisses et étendues, colorées du blanc jaunâtre au jaune rougeâtre et au brun. Pour la fondre, on la laisse tremper à froid pendant 5 à 6 heures, puis on la fait chauffer au bain-marie. — La *colle à bouche* est une préparation obtenue avec l'une des meilleures qualités de colle forte; on masque sa mauvaise odeur par de l'essence de citron ou autre à laquelle on ajoute un peu de sucre. — La *colle de pâte* est faite avec des matières féculeuses, comme l'amidon, la farine, etc. — La *colle de poisson* se fabrique en Russie avec la vessie aérienne des poissons, et notamment de l'esturgeon; sa propriété est de clarifier les liquides. La bonne colle de poisson est blanche, légèrement transparente, sèche, composée de membranes, peu épaisse, et absolument inodore.

**Collecte** (d'un mot latin signifiant *recueillir*, *rassembler*). Ce mot s'applique à toute recette ou recouvrement de deniers fait sur plusieurs personnes qui se réunissent pour concourir à une dépense commune. Souvent la collecte a pour but de secourir l'infortune; c'est une aumône à frais communs, moins pénible à recevoir que l'aumône individuelle, puisqu'elle témoigne de sympathies plus nombreuses et publiquement avouées.

**Collecteur**. Ce mot et celui de collecte s'appliquaient autrefois au recouvrement des impôts; on disait *collecteur des tailles*, *collecteur de la gabelle, collecteur des amendes*. Le nom de *collecteur* est devenu odieux, et l'on dit aujourd'hui *receveur*. Au moyen âge, et surtout à l'époque des croisades, les *collecteurs du pape en France*, étaient des personnages importants, chargés de lever certains impôts au profit de l'église, ou pour la propagation de la foi chrétienne.

**Collection**. Ce mot s'applique à la réunion d'une certaine quantité d'objets de nature identique, comme une collection d'armes, d'antiquités, de papillons, etc.

**Collége**. Les Romains disaient : le collége des prêtres, ou collége de tels et tels fonctionnaires; la Rome moderne dit encore : le *sacré*

*collége*, pour désigner le corps des cardinaux. Nous disons : les *colléges électoraux*, pour indiquer les réunions d'électeurs exerçant le droit d'élire des députés, que la Charte leur confère. Il y a cependant des colléges ou réunions de personnes moins graves; ce sont les *colléges d'écoliers* recevant, dans le même établissement d'instruction publique, l'instruction secondaire. Les colléges se divisent en *colléges communaux* et *colléges royaux* : dans les premiers, le directeur ou chef s'appelle *principal ;* dans les seconds, *proviseurs*. On ne compte de colléges royaux qu'à Paris et dans les villes les plus importantes de la France. Les fonctionnaires principaux et les professeurs des colléges sont nommés par le ministre de l'instruction publique, et soumis à la surveillance immédiate de l'université. — Les colléges semblent une institution moderne ; on ne voit pas dans l'antiquité de maisons destinées à remplacer la maison paternelle pour un certain nombre d'enfants réunis. Des écoles étaient ouvertes, où les maîtres donnaient leurs leçons ; l'instruction était publique, mais l'éducation restait une affaire de famille. Caton, tout absorbé qu'il était par les affaires de l'état, trouvait le temps de surveiller en personne l'éducation de ses enfants.— Le *Collége de France* à Paris a été fondé en 1520 par Francois Ier, et organisé par le célèbre Budé. Dans le principe, il ne compta que 2 chaires : l'une, d'hébreu ; l'autre, de grec. En 1532, il en fut ajouté une 3e ; celle d'éloquence latine. 21 chaires y existent aujourd'hui, et plus de 6,000 élèves y suivent des cours gratuits dans toutes les branches de la littérature et des sciences.

**Collégiale**. C'est un chapitre de chanoines réguliers établis dans une église sans siége épiscopal ; il faut au moins 3 prêtres chanoines pour faire une *collégiale*. Les églises collégiales ont le pas sur toutes les autres églises paroissiales dans les processions où elles assistent avec la cathédrale. — Il n'y a plus aujourd'hui de collégiales en France.

**Collègue**. Chez les Romains, ce nom désignait les individus qui exerçaient collectivement une magistrature. Dans notre langue, on l'applique à tous ceux dont les dignités ou les fonctions sont les mêmes. Les juges, les députés, tous les administrateurs, se qualifient entre eux du nom de *collègue*. — Le Dictionnaire de l'Académie établit une distinction entre le mot de *collègue* et celui de *confrère* : « Le mot de collègue se dit de ceux qui sont en petit nombre, comme celui de confrère de ceux qui sont d'une compagnie nombreuse. » Cette distinction, exacte autrefois, ne l'est plus aujourd'hui ; les membres des corporations même les plus nombreuses ont répudié le titre de *confrère* et pris celui de *collègue*,

**Collier.** C'est, dans le sens propre, le nom d'un ornement qui se porte au cou. Chez les peuples restés étrangers à la civilisation, les colliers sont tantôt un objet de parure et tantôt une marque de distinction; ils sont faits de coquillages, de grains de corail, de certaines graines végétales très-dures, de perles, de chaînes d'or ou d'autres métaux, de pierres précieuses et de diamants. — L'usage des colliers remonte à la plus haute antiquité; ce fut, avec le plumage des oiseaux, le 1er ornement de la femme. Les païens de la Grèce et de Rome, les idolâtres d'Égypte et d'Éthiopie en paraient le cou de leurs divinités. La république romaine donnait à ses soldats les plus vaillants des colliers qu'on appelait *torques*. Manlius tua un Gaulois en combat singulier, et reçut le surnom de *Torquatus*, parce qu'il arracha le collier qui parait le cou de son ennemi. Les colliers étaient aussi la récompense de ceux qui se distinguaient dans les jeux militaires; ils étaient d'or ou d'argent enrichis de pierreries. Ceux des peuples de la Grande-Bretagne étaient d'ivoire. Pour les autres acceptions du mot *collier* (v. *Ordres*, *Pilori*, *Trait*).

**Collier** (procès du) (v. *Rohan*).

**Collin-d'Harleville** (Jean-François), poète et auteur comique, né à Mevoisin, près de Chartres, en 1755, fut destiné par son père à la profession d'avocat; mais son goût pour les lettres augmentant en proportion des tentatives que faisait sa famille pour le retenir sous la bannière de Cujas, il débuta comme poète par quelques poésies légères empreintes de grâces et de malice. En 1778 il composa sa 1re pièce de théâtre, l'*Inconstant*, qui, reçue à la Comédie-Française en 1780, fut jouée sur le théâtre de Versailles en 1784. Après l'*Inconstant* vinrent l'*Optimiste*, les *Châteaux en Espagne*, le *Vieux célibataire*, son chef-d'œuvre et l'un des bons ouvrages du Théâtre-Français. Nommé membre de l'Institut lors de la création de ce corps, il mourut en 1806.

**Colline**, petite éminence qui s'élève doucement au-dessus d'une plaine. Les collines étant d'une pente peu sensible, retiennent ordinairement une assez grande quantité de terre végétale pour suffire à une bonne culture; elles sont propres surtout à la vigne, qui demande une belle exposition et un plan assez incliné pour l'écoulement des eaux. — La *double colline*, dans le langage mythologique, désigne le séjour des 9 muses et d'Apollon. Depuis l'invasion du romantisme dans la littérature, la double colline est très-peu fréquentée par les poètes modernes. — Rome était appelée *la ville aux sept collines* à cause des 7 éminences qu'elle renfermait dans son enceinte; de ces 7 collines, pas une n'égale en hauteur notre mont Ste-Geneviève à Paris.

**Collocation.** C'est l'ordre, le rang dans lesquels chaque créancier est appelé à faire valoir ses droits aux deniers provenant de la liquidation d'un débiteur commun.

**Colloque**, conversation entre deux ou plusieurs personnes. Ce mot a changé de signification : autrefois c'était une discussion sérieuse de politique ou de religion; aujourd'hui c'est un entretien familier où il ne s'agit que de choses sans importance. Le mot a même fini par vieillir; il n'est plus guère usité.— *Colloque* est un terme spécial de la discipline ecclésiastique des calvinistes. Le colloque chez eux est une juridiction du second degré, comme celle du chapitre chez les catholiques. — Une des plus célèbres conférences connues sous le nom de *colloques* est celle de Poissy en 1561. On y eut pour but de réunir à l'église catholique les réformés de la confession de Genève; mais, comme il arrive pour l'ordinaire après les discussions, les deux partis se retirèrent plus affermis dans leur croyance, et chacun donna la victoire à l'avocat de sa cause.

**Collot-d'Herbois** (Jean-Marie), acteur et auteur dramatique, député de Paris à la Convention. Peu de personnes savent ou se souviennent que Collot fit des pièces de théâtre, du reste de fort mince valeur si l'on en excepte le *Paysan magistrat*, qui eut un succès de circonstance; on a aussi oublié qu'il joua la comédie à Bordeaux, à Lyon, à Genève et même à La Haye devant le stathouder. Le tribun sanguinaire a complétement effacé l'artiste et l'homme de lettres. L'*Almanach du père Gérard*, petit opuscule politique couronné par la société des Amis de la Constitution, qui furent plus tard les *jacobins,* commença sa fortune politique. Une pétition des suisses du régiment de Château-Vieux qu'il présenta à l'assemblée nationale, et une fête qui fut célébrée en leur honneur au Champ-de-Mars, le mirent en évidence. Élu député à la Convention nationale, il se plaça sous le patronage de Robespierre, impitoyable parmi les plus impitoyables de la *Montagne* (v.), et fut l'ennemi le plus acharné des Girondins. Lyon ou *Commune-Affranchie*, comme on l'appelait alors, se souvient encore du passage de cet homme, qui lui fit payer bien cher les sifflets dont l'avait gratifié le parterre quelques années auparavant. Membre du comité de salut public en décembre 1793, ennemi de Robespierre dès qu'il vit son pouvoir s'affaiblir, condamné à la déportation après le 24 thermidor, il mourut à l'âge de 45 ans au fort de Sinnamari.

**Collyre**, nom donné à différentes préparations pharmaceutiques applicables aux maladies des yeux. L'une de ces préparations, faite d'eau distillée de certaines fleurs, est si efficace qu'on lui a donné le nom de *casse-lunettes*.

**Colmar**, ancienne et belle ville de France, à 380 kilomètres de Paris, chef-lieu de la préfecture du département du Bas-Rhin, et siége d'une cour royale, compte environ 15,000 habitants. Colmar, généralement bien bâtie, est située au pied des Vosges, sur le ruisseau de la Lauch et le canal de la Fecht, dont les eaux font mouvoir de nombreux établissements industriels, et arrosent les rues de la ville, où elles entretiennent la propreté et la salubrité. On y remarque la bibliothèque publique, le cabinet d'histoire naturelle et de physique, l'orangerie, la pépinière, l'église des dominicains, admirable par la beauté de sa nef, etc.

**Cologne**, ville très-ancienne d'Allemagne, appelée par les Romains *Colonia-Agrippina*, du nom d'Agrippine, femme de l'empereur Claude, qui y vit le jour. C'est aujourd'hui le chef-lieu du district du même nom dans le grand duché du Bas-Rhin appartenant à la Prusse. Anciennement Cologne était une ville libre impériale, et le siége d'un chapitre électoral. —Cette ville a toujours compté parmi les plus importantes de l'Allemagne. Située sur la rive gauche du Rhin, elle est bâtie en forme de demi-cercle. Ses rues sont étroites, sales et désertes. Lors de la décadence de la ligue anséantique, dont elle faisait partie, elle perdit ses principales sources de richesse; et durant la domination française au-delà du Rhin, le clergé de Cologne fut dépouillé de ses biens, et la ville même privée de ses meilleures productions d'art. On compte à Cologne 64,000 habitants. La cathédrale, élevée en forme de croix, est placée au rang des premiers chefs-d'œuvre de l'architecture gothique. Commencée en 1248, elle n'a malheureusement pas été

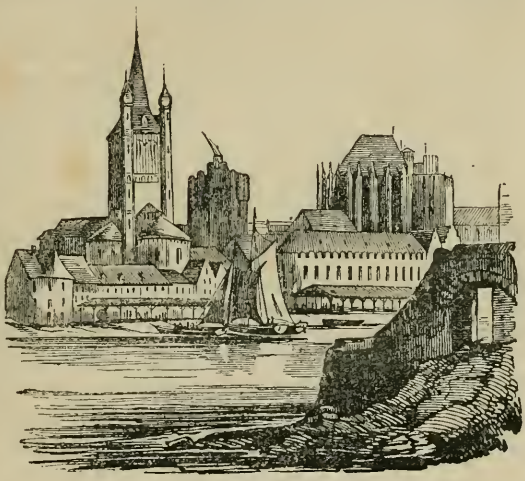

*Cologne.*

achevée. On prétend conserver dans cette ville des reliques provenant des 3 mages et les restes des 11,000 vierges. — Les archevêques de Cologne avaient obtenu le privilége de couronner les empereurs à Aix-la-Chapelle; ils siégeaient en qualité d'électeurs ecclésiastiques dans la diète.

**Cologne** (eau de). L'eau *admirable* de Cologne, semi-cosmétique et semi-médicament, qui a fait la renommée de Jean-Marie Farina, distillateur à Cologne, n'est autre chose qu'un composé d'alcool, dans lequel domine le parfum de l'huile volatile du citron. Cette préparation demeura long-temps un secret et fut réputée jouir de propriétés merveilleuses dont on trouve le pompeux détail dans le prospectus qui accompagne d'ordinaire les flacons où elle est renfermée. La science a fait justice de ces prétentions. Aujourd'hui tout le monde peut faire chez soi d'excellente eau de Cologne; et le jour n'est pas loin où les 15 distilleries encore en pleine activité dans cette ville seront obligées de se livrer à quelque autre fabrication. En attendant, elles en fournissent annuellement au commerce plusieurs millions de flacons, dont le verre est fabriqué à Stoberz dans les environs d'Aix-la-Chapelle.

**Colomb** (Christophe). Il paraît avéré que ce grand homme était fils d'un cardeur de laine, et qu'il naquit à Gênes vers 1435. Christophe, après avoir étudié le latin et les mathématiques à l'université de Pavie, entra dès l'âge de 14 ans dans la marine génoise. Ce fut probablement la protection accordée par le prince Henri de Portugal aux navigateurs capables de faire des découvertes dans les parages inconnus, qui l'attira en 1470 à Lisbonne où il se lia avec un Italien, Barthélemi-Mognis de Palestrello, habile navigateur, dont il épousa la fille. Après la mort de son beau-père, il hérita de ses cartes, plans et observations nautiques; et chaque jour il s'affermit davantage dans l'idée qu'il devait exister des terres à l'ouest de l'Afrique, et qu'en prenant cette direction, les vaisseaux devaient arriver à des îles et à des continents appartenant à l'Asie, qu'il supposait beaucoup plus rapprochée de l'Europe qu'elle ne l'est réellement. Il proposa au roi Jean II de Portugal le plan d'une expédition ayant pour but la recherche des îles et continents orientaux de l'Inde, en traversant l'océan Atlantique dans la direction de l'ouest; mais ses offres furent rejetées, et il n'eut pas plus de bonheur à Gênes ni auprès du roi d'Angleterre Henri VII. Enfin, après 6 années d'instances et de sollicitations, Ferdinand et Isabelle, souverains de l'Espagne, écoutèrent ses propositions, lui concédèrent le titre d'amiral et de vice-roi dans les contrées inconnues dont il ferait la conquête, et de plus le 10e des bénéfices qui résul-

teraient de son expédition. L'ordre fut donné au port de Palos d'armer 2 caravelles; une 3e fut ajoutée par les 2 frères Pinzon, pilotes de ce port, dont l'un devait commander lui-même leur petit navire; et l'expédition mit à la voile le 3 août 1492. Déjà les matelots, fatigués de ne point voir la terre, murmuraient, lorsqu'enfin l'on découvrit quelques îles de l'archipel des Bahama, et le 28 octobre l'expédition arriva à l'île de Cuba, que Colomb, croyant avoir touché à la Chine, prit pour le Japon. Le 6 décembre Haïti fut découverte; Colomb donna à cette île le nom d'Hispaniola ou Petite-Espagne, d'après l'espèce d'analogie qu'il remarquait entre l'aspect de cette terre et celui de l'Andalousie; il y fit construire un fort où il laissa une garnison, et se remit en mer le 4 janvier 1493 pour retourner en Europe. Après une navigation qui ne fut pas sans danger, Colomb rentra le 15 mars 1493 dans le port de Palos, où il excita parmi la population un enthousiasme général qui l'accompagna jusqu'à Barcelone où résidait alors la cour et où il fit une entrée triomphale. Le roi et la reine lui firent le plus brillant accueil, le confirmèrent dans toutes ses dignités et pressèrent les préparatifs d'une nouvelle expédition. Colomb se remit en route le 25 septembre 1493, découvrit de nouvelles terres; mais arrivé le 27 novembre à la Navidad, dans l'île d'Haïti, il n'y trouva plus de fort ni d'Espagnols : la mauvaise conduite et les crimes des hommes qu'il y avait laissés avaient causé leur ruine. Colomb n'avait pas un instant à perdre pour réparer le mal et assurer à l'Espagne la possession de ce beau pays qui produisait de l'or; mais tandis qu'il y travaillait par ses voyages en mer, ses explorations à l'intérieur, et ses succès contre les indigènes successivement réduits en esclavage, les colons adressèrent contre lui à Madrid des plaintes énergiques et réitérées, qui motivèrent l'envoi à Hispaniola d'un commissaire chargé de faire une enquête sur l'état des choses. Colomb, après avoir remis ses pouvoirs à son frère Barthélemi, secondé par un autre frère nommé Diégo, s'embarqua pour l'Espagne, emmenant avec lui le cacique Caonabo, d'autres Indiens, son frère, son neveu, et emportant de l'or des riches mines d'Hayna qu'on venait de découvrir. Un argument de cette nature dut contribuer à le disculper : on lui accorda de nouveaux priviléges et de nouveaux honneurs; mais entravé par ses ennemis, ce ne fut qu'à la fin de mai 1498 qu'il put appareiller pour un 3e voyage dans le Nouveau-Monde, qu'il persistait à regarder comme l'extrémité orientale de l'Asie. Ce fut dans ce voyage qu'il découvrit les côtes du continent américain. A son retour à Haïti, il trouva une partie des colons révoltés contre son frère. Les plaintes élevées contre lui redoublant de

gravité, le roi Ferdinand envoya un magistrat, Bobadilla, avec de grands pouvoirs à St-Domingue, afin d'examiner la conduite de Colomb, et pour exercer les fonctions de 1er juge dans la colonie. Bobadilla fit jeter le grand homme dans les fers avec ses 2 frères, s'empara de toutes ses propriétés, et l'envoya garrotté en Espagne, où le pouvoir, reculant devant l'indignation publique, lui rendit la liberté et lui confia même, en 1502, une nouvelle expédition pendant laquelle il découvrit la côte de Véragua. Mais en revenant, il perdit ses vaisseaux sur la côte de la Jamaïque; et tandis qu'un de ses fidèles compagnons se hasardait dans une simple barque sur la mer pour aller demander des secours à St-Domingue, Colomb, malade et infirme, eut à lutter à la fois contre la famine et contre l'insurrection de ses gens, que le désespoir exaspérait. C'est dans cette situation, et lorsque les Indiens, ne redoutant plus des hommes en proie à la misère, leur refusaient les vivres dont ils avaient besoin, que, profitant de sa connaissance des phénomènes célestes, il déclara aux sauvages que le ciel était irrité contre eux à cause de leur inhumanité envers les blancs, et qu'en signe de sa colère ils verraient, la nuit suivante, la lune se couvrir d'un voile. A la vue de l'éclipse, les Indiens épouvantés promirent de ne plus affamer les naufragés. — Après avoir vécu ainsi pendant 8 mois sur cette plage, les Espagnols furent enfin délivrés, grâce aux secours qu'on leur envoya de St-Domingue. Colomb revint en Europe, et mourut à Valladolid le 20 mai 1506, sans avoir obtenu de ses services tout le prix qu'il avait droit d'en attendre.

**Colombe.** Le genre *columba* de Linné semble former le passage des *gallinacées* aux *passereaux*. Il comprend tous les oiseaux désignés sous le nom de pigeons, et peut être subdivisé en 3 sous-genres: 1° celui des *columbi gallines*, qui se tient le plus près des gallinacées, de haute taille, vivant en troupes, cherchant leur nourriture à terre, et ne perchant point; 2° les *vraies colombes* ou pigeons ordinaires, qui ont les jambes plus courtes. L'Europe possède à l'état sauvage le ramier, le colombin ou petit ramier, le biset ou pigeon de roche, et la tourterelle; 3° les *colombars*, dont on ne connaît que quelques espèces dans la zone torride de l'ancien monde. Les peuples de l'antiquité ont eu un grand respect pour la colombe. Il n'y a pas long-temps encore que les Russes se faisaient scrupule de se nourrir de la chair de cet oiseau, et cela par suite de la croyance religieuse que le St-Esprit apparut sur la tête du Sauveur sous la forme d'une colombe lors de son baptême par saint Jean. — Les charpentiers donnent le nom de *colombe* à toute solive

posée debout dans les cloisons. En termes de layetier, c'est une sorte de rabot. Les tonneliers ont aussi un outil de ce nom. — La *colombe* est encore le nom d'une constellation méridionale placée au-dessous du Lièvre, à droite et un peu au-dessous du Grand-Chien.

**Colombie**, république de l'Amérique du sud, fondée en 1821 par les victoires de Bolivar, et que les fédéralistes démembrèrent en 1831, époque où il se forma de ses débris trois états nouveaux : la *Nouvelle-Grenade, Venezuela* et *Equateur*. La république éphémère de Colombie, en adoptant ce nom, vengea le célèbre navigateur génois du tort fait à sa mémoire, lorsque le monde par lui découvert prit le nom d'un de ses lieutenants. Elle s'étendait de l'isthme de Panama, à l'embouchure de l'Orénoque, entre la mer Pacifique et l'Atlantique ; sa surface était de plus de 320,000 kilomètres. Le siége du gouvernement était à Bogota, ville d'environ 48,000 âmes, et qui n'est plus aujourd'hui que le chef-lieu de la province de Cundinamarca, l'une des 5 dont se compose maintenant la Nouvelle-Grenade.

**Colombier**, pigeonnier, lieu où habitent les pigeons ou les colombes. — Il n'était permis autrefois qu'aux seigneurs hauts-justiciers d'avoir des *colombiers de pied;* les autres ne pouvaient avoir que des *fuies,* petits colombiers à pilliers, et encore fallait-il qu'ils fussent propriétaires de 25 hectares de terre labourable autour de leur habitation. — On appelle aussi *colombier* une espèce de papier dont les dimensions sont doubles de celles du *grand-raisin*, et qui sert à la confection des cartes et des gravures. — Les marins donnent encore ce nom à 2 longues pièces de bois endentées qui servent à contenir un vaisseau quand on veut le lancer à la mer.

**Colombine**, personnage de la comédie italienne; on trouve ce rôle dans une comédie de l'an 1610. Colombine est la femme d'Arlequin. Quelquefois elle porte, comme lui, un masque noir, un corset de plusieurs couleurs et une jupe blanche. — Catherine Briancoli, fille du célèbre arlequin Dominique, fut la plus célèbre colombine du théâtre italien en France.

**Colon** (v. *Colonies*).

**Colonel**. Du temps de Brantôme on disait *coronel*, du mot espagnol *coronello*, dérivé lui-même d'un mot latin signifiant *troupe*. Un colonel est le chef d'un régiment. Avant François Ier, ce nom était inconnu; et dans les premiers temps il fut appliqué à celui qui commandait un corps d'armée. Plus tard, il y eut des colonels-généraux de chaque arme et des colonels particuliers, jusqu'au moment où Louis XIV prit ombrage du titre de colonel-général de l'infanterie. Durant la révolution cette dénomination fut remplacée

par celle de *chef de brigade*. Napoléon rétablit les colonels, et fit même des colonels-généraux, ne donnant toutefois à ces derniers qu'un titre purement honorifique.

**Colonial** (système). C'est l'ensemble des lois administratives et commerciales par lesquelles les métropoles d'Europe régissent leurs colonies dans les autres parties du monde. Ce régime s'est modifié avec les mœurs des gouvernements et des peuples, et suivant les progrès des lumières; toutefois il porte encore, dans plusieurs pays, l'empreinte des habitudes arbitraires et du despotisme d'autrefois.

**Colonies**. Ce terme, dérivé d'un mot latin qui signifie *mettre en culture*, désigne les migrations de certains peuples pour aller occuper des terres nouvelles loin de la patrie. Les Phéniciens en avaient établi un grand nombre pour les besoins de leur commerce, et leur exemple fut ensuite imité par Carthage, qui était elle-même une colonie phénicienne. La première civilisation de la Grèce est attribuée à des colonies phéniciennes et égyptiennes; celles des Grecs couvraient toute l'Asie-Mineure, la côte septentrionale de la mer Noire, l'Italie, et s'étendaient même d'une part à la Cyrénaïque, et de l'autre jusqu'à l'embouchure du Rhône. Des causes diverses concoururent a la fondation des colonies grecques : l'abondance de la population, l'incompatibilité des races, l'intolérance politique plutôt que religieuse, le commerce, et des circonstances fortuites. Les colonies romaines, si nombreuses d'abord en Italie, et ensuite au-delà des Alpes, avaient un caractere tout particulier et se gouvernaient par des lois spéciales. Elles étaient agricoles et ne ressemblaient en rien aux colonies commerciales que le moyen âge a vu apparaître et qui ont imprimé un caractère tout nouveau à l'histoire des états de l'Europe. Au moyen âge, avant la découverte de l'Amérique et de la route des Indes par le cap de Bonne-Espérance, aucune puissance européenne ne possédait d'établissement au-delà des mers : à peine pourrait-on nommer quelques comptoirs génois et vénitiens. Faire l'histoire des colonies européennes à partir de cette double découverte, ce serait reproduire l'*Histoire des Voyages*. Du milieu du XV^e siècle à la fin du XVI^e, les Portugais établirent des colonies sur les côtes de l'Afrique, aux Indes orientales et au Brésil. Leur puissance dans l'Inde croula aussitôt que le caractère national dégénéra, et que l'esprit mercantile eut pris la place de l'esprit romanesque qui d'abord avait envahi toutes les classes. Ce qui distingue leur commerce colonial, c'est qu'il ne fut jamais confié à une compagnie exclusive. Ils trouvèrent des rivaux redoutables dans les Hollandais. Les Espagnols commencèrent presque en même temps que les

Portugais à former et à exploiter des colonies. Celles qu'ils envoyèrent en Amérique devinrent, dès leur origine, des colonies de mineurs, et ce fut bien tard qu'elles prirent un autre caractère, celui de conquête religieuse au moyen des missions. Les Hollandais formèrent, dès la fin du XVI^e siècle, de nombreuses compagnies pour dépouiller les Portugais de leurs colonies dans l'Inde; en 1602, elles furent réunies en une seule, à laquelle les états-généraux donnerent une autorité presque absolue sur les conquêtes à faire et sur les nouveaux établissements à fonder. Le système colonial des Hollandais ne tarda pas à se développer et prit bientôt le caractère de fixité qu'il conserva pendant si long-temps. C'étaient des colonies commerçantes qu'ils entendaient former; mais ce ne fut pas sans peine et sans effusion de sang qu'ils parvinrent à s'emparer peu à peu de tous les établissements portugais, auxquels ils ajoutèrent, dès 1611, le commerce avec le Japon, qu'ils surent même bientôt s'approprier exclusivement. En Amérique, leurs possessions n'ont pas eu une grande importance. — En même temps que la Hollande, mais d'abord avec beaucoup moins de succès, l'Angleterre avait réclamé sa part des richesses coloniales. Sous l'administration d'une compagnie des Indes, toute la côte orientale, la plus grande partie de la côte occidentale de l'Inde en deçà du Gange et les pays baignés par ce fleuve jusqu'au Delhi furent successivement soumis aux Anglais. Leurs colonies de l'Amérique septentrionale, qui avaient également pris un grand développement, furent pour la plupart perdues pour eux, et formèrent la république fédérative des États-Unis. La puissance de l'Angleterre ne s'en ressentit cependant nullement; ses relations avec la jeune république n'en devinrent que plus actives, et la Grande-Bretagne n'en a pas moins conservé sa supériorité comme nation coloniale. Le Canada et l'Acadie acquirent alors plus d'importance pour elle; les îles de l'Inde occidentale y gagnèrent aussi, en raison du plus de franchise qu'on accorda à leur commerce. Les Français commencèrent un peu tard à figurer parmi les nations coloniales. Ce fut Colbert qui dota la France de ses premières colonies et de compagnies commerciales qu'on regardait comme inséparables des établissements coloniaux. Cependant il n'y eut que les colonies de planteurs qui obtinrent d'heureux résultats; plusieurs colonies agricoles et commerciales furent tentées sans succès. La France ne garda pas long-temps ses plus importantes colonies; l'Acadie, le Canada, Terre-Neuve avec le cap Breton, la Louisiane, St-Domingue, l'île de France, furent successivement soustraits à sa domination. Ses colonies d'Afrique qui, avant 1830, se bornaient au Sénégal, étaient alors d'une faible impor-

tance : mais on sait que, depuis, la régence d'Alger est venue agrandir la puissance de la France, et cette conquête a marqué en quelque sorte une révolution dans notre système colonial. — En Danemark, il s'était formé dès 1618, sous Christian IV, une compagnie des Indes, lors de la conquête de Trankebar, qui appartient encore aujourd'hui aux Danois. Plus tard ils acquirent encore quelques établissements sur la côte de Malabar et au Bengale. En 1721, les Danois fondèrent leurs premières colonies du Groënland, au moyen de la mission du pasteur Égède, et ces colonies hyperboréennes ne tardèrent pas à se multiplier. La Suède, bien qu'elle ne possédât aucun établissement aux Indes, établit, en 1731, une société des Indes orientales, afin de prendre une part directe au commerce du thé de la Chine. Elle parvint en 1784, par l'acquisition de la petite île de St-Barthélemy, que lui céda la France, à s'établir de pied ferme dans l'Inde. L'Autriche fut moins heureuse : la compagnie d'Ostende, qu'elle forma, en 1722, pour se mettre en relations directes avec les Indes orientales, ne put se soutenir. La Russie ne commença qu'au milieu du XVIII^e siècle à entrer dans le système des colonies. Ce genre d'établissements, depuis l'abolition de la traite des nègres, a partout reçu de notables modifications en ce qui touche le régime intérieur.

**Colonies agricoles.** Il est un principe sur lequel sont d'accord tous les hommes qui s'occupent d'économie sociale : c'est que les secours, en nature ou en argent, distribués par la charité même la plus éclairée, ne peuvent que soulager des malheurs individuels, et sont impuissants à empêcher l'établissement du paupérisme dans un pays. Il est un autre point sur lequel on est encore généralement d'accord, savoir : que les condamnés ne peuvent être détenus sans danger pour leur santé et pour la morale, non pas dans des cachots, mais même dans de grandes salles transformées en ateliers de manufactures. Enfin il est constant que, dans les divers états de l'Europe, malgré les progrès de l'agriculture et l'augmentation de la race humaine, il existe encore beaucoup de terres incultes qui seraient cependant susceptibles d'être fécondées par le travail. Partant de ces principes et de ces faits, des hommes d'état et des philanthropes ont imaginé de rassembler sur des terrains abandonnés des populations d'indigents et de condamnés qui devaient trouver dans la culture des moyens d'existence et de régénération morale. Quelquefois les gouvernements ont pris l'initiative de ces sortes d'établissements, ordinairement désignés sous le nom de *colonies agricoles* ; d'autres fois ils ont encouragé les efforts de la bienfaisance privée, qui le plus souvent, il faut le dire, a été abandonnée aux seules ressources d'un zèle qui ne suffit pas toujours pour arriver

au succès. Aussi, si l'on rencontre dans les diverses contrées de l'Europe, notamment en Allemagne, en Prusse et en Suède, des vestiges de colonies agricoles, on doit reconnaître que cette institution n'a encore été qu'incomplétement réalisée. On a essayé en Hollande, en Belgique et plus récemment en France, de fonder des *colonies agricoles*, en utilisant les bras des mendiants valides pour la culture des landes; d'heureux résultats ont encouragé ces efforts, et le bien-être est devenu la récompense du travail. L'une de ces colonies est en ce moment établie au Mettray (Indre-et-Loire), sous la direction d'un vénérable ecclésiastique qui y appelle les jeunes détenus après l'expiration du temps de leur détention, pour les moraliser par l'instruction religieuse et par le travail et pour en faire des citoyens utiles. — Une nouvelle colonie industrielle et agricole en faveur des condamnés libérés se crée en ce moment à Metterand, dans le département du Cher. Nul doute que ces essais, qui partout réussissent, ne soient suivis de plus vastes applications du système de colonisations intérieures, grâces auquel la France n'aurait plus de terres incultes. De là aux *colonies pénales* (v.), il n'y a qu'un pas.

**Colonies militaires**. Ces mots désignent en général un genre d'établissements fort anciens, puisqu'ils remontent au moins jusqu'au règne d'Alexandre-le-Grand, roi de Macédoine, et qu'ils furent long-temps en usage sous les Romains. — Les cantonnements temporaires des légions devinrent quelquefois des cantonnements permanents; et sous l'empire, l'Illyrie et la Pannonie étaient déjà défendus par des soldats établis le long de la frontière et mis en possession de terrains considérables, à charge de la garder. C'est précisément dans ces contrées que se forma ensuite, par les soins des rois de Hongrie et des archiducs d'Autriche, ce qu'on appelle encore la *frontière militaire*, vaste système de colonisation, destiné dans l'origine à tenir en respect les peuples barbares de la Dacie, et plus tard à refouler les invasions ottomanes. L'empereur Alexandre établit également en Russie des *colonies militaires*, auxquelles il donna une organisation toute particulière. Aucun étranger n'est admis parmi ces colons; la poste même y est desservie par des militaires. Les barbes, la longue chevelure, le costume civil en sont proscrits; la discipline s'y étend à tous, même aux femmes, gênées dans le choix de leurs maris, au point qu'elles n'épousent jamais que des membres de la colonie, et le plus souvent celui que la volonté des chefs désigne. Il est permis aux colons de se marier au dehors; mais une fois amenées dans la colonie, les femmes ne peuvent plus en sortir. Ce système a été fortement modifié en 1831. Le nom même de colo-

nies militaires a été remplacé par celui de *districts des soldats-cultivateurs*.

**Colonies pénales.** Les premières colonies pénales furent fondées par les Portugais en Afrique; les Espagnols, maîtres du Portugal sous Philippe II, continuèrent le système portugais. Dans l'ordre chronologique, les Russes viennent après eux. Long-temps avant Pierre-le-Grand, des établissements de ce genre avaient été formés en Sibérie; ils s'étendirent sous ce prince et ses successeurs. Avant 1776, l'Angleterre envoya dans ses possessions de l'Amérique du Nord quelques milliers de ses criminels; mais ce petit nombre n'y exerça aucune influence. Après la perte de ces colonies, l'Angleterre chercha un lieu de déportation où elle pût réaliser ses vastes projets de colonisation lointaine. On jeta les yeux sur l'Australie, et en 1788 fut commencée la colonie pénale de Botany-Bay, qui a pris d'immenses développements; sa population s'élève en effet aujourd'hui à près de 80,000 habitants, dont un tiers environ de condamnés. D'autres colonies de ce genre ont été également fondées par les Anglais dans ces lointaines contrées. — La France n'a pas de colonies pénales, c'est-à-dire où les condamnés à la déportation soient conduits pour subir leur peine. L'Angleterre a depuis long-temps *Botany-Bay* (v.). Botany-Bay est le bagne de la Grande-Bretagne; mais il y a entre ce bagne, où les condamnés sont des cultivateurs, des artisans, des ouvriers, des industriels s'occupant librement de leurs affaires, et le bagne tel que l'ont fait nos lois, la différence du purgatoire à l'enfer; dans l'un on se purifie et l'homme vicieux se moralise par l'expiation; dans l'autre l'espérance et la liberté ravies amènent le découragement et l'impénitence finale. Il est donc bien à désirer que la France établisse aussi des colonies pénales.

**Colonna.** Ce nom appartenait à l'une des plus anciennes familles de Rome au moyen âge. Elle a produit un pape (Martin V) et un grand-connétable de Naples (Prosper Colonna), qui battit les Français en 1522. La fille de ce connétable, Victoire Colonna, est célèbre dans les lettres; on lui doit des poésies qui approchent de celles des meilleurs imitateurs de Pétrarque.

**Colonne, colonnade** (d'un mot latin signifiant *soutien*). Comme l'indique cette étymologie, la colonne est en effet destinée à soutenir, soit un fronton, soit un portique, etc. Le corps de la colonne, qui est de forme cylindrique, et qu'on nomme *fût*, repose sur une partie qu'on nomme *base*, et est couronné d'une autre partie appelée *chapiteau*. La forme de ce chapiteau détermine à quel ordre d'architecture appartient une colonne. La réunion d'un certain nombre de colonnes placées symétriquement, soit autour, soit au-devant, soit à l'inté-

rieur d'un édifice, reçoit le nom de *colonnade*. La colonnade du Louvre, à Paris, est l'une des plus belles que l'on connaisse, elle a été faite sur les plans de Perrault : elle est d'ordre corinthien et d'un fini et d'une régularité admirables. Sa longueur est de 175 mètres. — Quelquefois la colonne ne se rattache à aucun édifice et n'a pour but que de consacrer un glorieux souvenir ; c'est la colonne

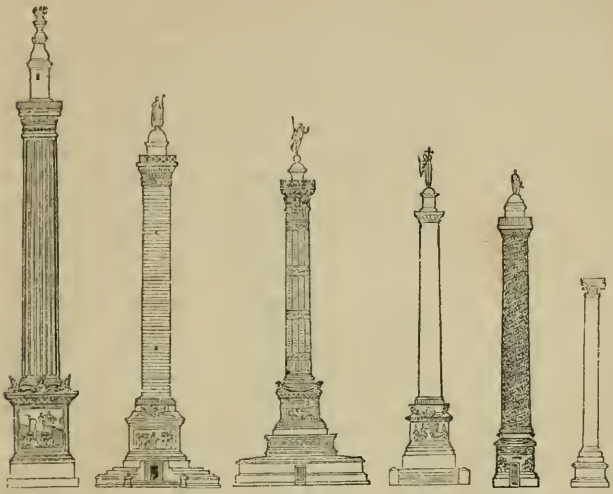

*Monument de Londres.* *Colonne de Boulogne.* *Colonne de Juillet.* *Colonne alexandrine de Saint-Pétersbourg.* *Colonne trajane à Rome.* *Colonne de Pompée à Alexandrie.*

*monumentale*, par exemple celle de Trajan et celle d'Antonin, à Rome ; la première, haute de 44 mètres, la seconde de 49. La colonne de la place Vendôme, à Paris, ou de la *Grande armée*, a été faite à l'instar de la colonne trajane ; ses proportions sont les mêmes. 1,200 pièces de canon, prises sur les Autrichiens, ont été employées à fondre les 274 plaques ou bas-reliefs qui contournent en spirale autour de la pierre dont elle est construite, et qui représentent les combats et les travaux de la grande armée française pendant la glorieuse campagne de 1805, en Autriche. Ce glorieux monument, commencé le 25 août 1806, a été inauguré le 15 août 1810. La statue de Napoléon, renversée en 1815 par les alliés, y a été solennellement replacée le 29 juillet 1833. La statue primitive portait le costume d'empereur romain ; celle qui existe aujourd'hui

représente Napoléon en uniforme avec son petit chapeau et sa redingote historiques : il porte en main une longue vue, la véritable arme du général en chef. Au milieu de la place de la Bastille, aux lieux même ou jadis tant de malheureux étaient chargés de fers sur un simple ordre ministériel, s'élève aujourd'hui la colonne de Juillet, surmontée du Génie de la Liberté. Cette colonne est, comme la colonne Vendôme, couverte de plaques d'airain ; les noms de 500 citoyens qui ont péri dans les journées des 27, 28 et 29 juillet 1830 y sont gravés ; des bas-reliefs ornent le piédestal. Elle est plus haute que la colonne Vendôme. Cette colonne avait été projetée en 1791 : elle n'a été commencée qu'après et en l'honneur de juillet 1830 ; et l'inauguration en eut lieu le 29 juillet 1840. Nous citerons encore, parmi les colonnes monumentales, celle de Catherine de Médicis, adossée à la Halle aux blés de Paris, sur l'ancien emplacement de l'hôtel de Soissons qu'habitait cette princesse : elle a 65 mètres de haut ; celle qui est connue à Londres sous le nom du *Monument*, haute de 66 mètres ; celle d'Alexandre, à St-Pétersbourg, dont le fût, d'un seul bloc de granit rouge, a 28 mètres. — Les anatomistes appellent *colonne vertébrale* toute la tige osseuse qui, chez l'homme et tous les vertébrés, s'étend depuis le crâne jusqu'au coccyx ou jusqu'au bout de la queue. Cette tige creuse, hérissée de toutes parts d'arêtes plus ou moins aiguës, est l'axe de la charpente anatomique. — En art militaire, le mot *colonne* s'applique à certaines dispositions d'un corps d'armée et d'un régiment, lesquelles consistent à présenter un front très-peu étendu sur une grande profondeur. Une armée marche sur trois colonnes, lorsqu'elle est divisée en trois corps qui partent simultanément de trois points différents pour se porter sur un autre.

**Colophane** ou *colophone,* résine épurée par la distillation et coulée en petits cylindres dans des moules appropriés à cet objet ; la cuisson l'a privée de l'huile essentielle qu'elle contenait. Cette préparation, dont la composition fut long-temps un mystère, se tirait de *Colophon,* ville de l'ancienne Ionie d'où lui vient son nom. On s'en sert pour donner aux crins des archets d'instruments à cordes l'âpreté nécessaire pour qu'ils ne glissent pas dessus sans les faire vibrer.

**Coloquinte.** Cette plante sarmenteuse, de la famille des cucurbitacées, croît en Turquie et surtout dans les déserts de la Nubie ; elle produit un fruit, de la forme et de la couleur d'une orange, qui a quelques vertus pharmaceutiques, mais dont l'amertume est extrême.

**Coloration des bois.** On appelle ainsi l'art de donner aux bois une teinte artificielle. Un savant vient, après plusieurs années d'expériences, d'appliquer à la coloration comme à la conserva-

tion des bois un procédé très-ingénieux. Il trempe le pied de l'arbre coupé récemment dans une teinture qui se confond avec la sève et circule avec elle jusque dans les moindres fibres. Pour colorer un peuplier en bleu, par exemple, il lui fera absorber une dissolution d'hydrocyanate ferruré de potasse.

**Colorier**, terme de peinture par lequel on désigne l'emploi des couleurs dans un tableau, l'art d'y distribuer les lumières et les ombres, selon que les objets qu'on veut imiter se présentent à la vue sur un plan ou dans un jour plus ou moins éloigné. — Ce mot a encore une autre acception spéciale qui indique une opération plus matérielle, quoiqu'elle demande aussi quelque attention et une certaine entente des couleurs et même du dessin. C'est le *coloriage*, travail des personnes chargées de répartir avec le pinceau des couleurs à la gomme sur des estampes ou des images plus ou moins délicates, comme des représentations d'objets d'histoire naturelle. Quand il est question d'images grossières et d'un travail en quelque sorte mécanique, on ne dit point *colorier*, ni *coloriage*, mais *enluminer* et *enluminure*.

**Coloris**. En peinture, ce mot est à peu près synonyme de *couleur;* ce dernier mot s'applique à des tons chauds, vigoureux. Le *coloris* a des tons plus fins, plus gracieux; il constitue l'une des grandes qualités d'un tableau, et fait parfois pardonner la faiblesse du dessin. — De nos jours, l'école romantique est accusée de sacrifier complétement le dessin au coloris.

**Colorisation,** changement de couleurs qu'éprouve une substance soumise à l'influence de quelque agent chimique.

**Coloriste** (v. *Colorier*).

**Colosse** (de deux mots grecs signifiant *grand à la vue*). On désigne plus particulièrement par ce mot des statues aux formes gigantesques; et l'adjectif *colossal* s'applique à tout objet dont la mesure excède les dimensions ordinaires. C'est en Égypte qu'on vit les premiers colosses qui furent probablement consacrés aux dieux; mais là comme ailleurs plus d'une statue colossale, plus d'un monument colossal, durent leur élévation à l'orgueil des uns et à l'adulation des autres. Sésostris fut, dit-on, le premier prince qui, pour transmettre son nom et sa mémoire à la postérité, imagina de se faire élever une statue de 30 coudées (15 mètres). D'Égypte ce goût passa en Grèce, et les plus célèbres artistes n'hésitèrent pas à s'y conformer, puisque Phidias lui-même donna à son Jupiter Olympien des proportions telles que, bien que représenté assis, peu s'en fallait qu'il ne touchât de son front la voûte de son temple. — Malgré les proportions énormes des palais des Assyriens et des

pyramides d'Égypte, nous devons dire que le plus célèbre colosse de l'antiquité fut celui de Rhodes, que l'on rangea au nombre des merveilles du monde. Ouvrage de Charès, disciple de Lysippe, il avait coûté à ce sculpteur 12 années de travail et à la république 300 talents (1,300,000 fr.) Il était d'airain; sa hauteur excédait 70 coudées (36 mètres); ses pieds, dont les doigts avaient la grosseur d'une statue ordinaire, posaient sur les deux môles qui formaient le port de Rhodes, et les navires passaient toutes voiles déployées entre ses jambes écartées. Un escalier, ménagé dans toute la longueur de cette statue, conduisait jusqu'à son sommet. Cet immense travail fut achevé 288 ans av. l'ère chrétienne; 56 ans après, un tremblement de terre le renversa. Les débris de cette prodigieuse masse d'airain furent vendus par les Sarrasins à un Juif, dans le VII^e siècle de notre ère. Il fallut 900 chameaux pour les transporter. — On trouve aussi, dans l'archéologie mexicaine et chez maintes peuplades de l'Océanie, de l'Afrique et même de l'Asie, des bustes et des statues dans des proportions colossales. Chez les peuples dont le goût n'est pas encore épuré, comme chez ceux dont il est déjà blasé, le grand tient facilement la place du beau.

**Columbarium.** Ce mot latin signifie *colombier;* par extension, les anciens l'appliquaient à un genre particulier de monuments funéraires. C'étaient des caveaux de famille; une petite salle voûtée présentait, le long de ses 4 murailles, des rangées de petites niches où l'on déposait les urnes contenant les cendres des morts brûlés sur un bûcher. C'est dans ces chambres funéraires que des parents, des êtres qui s'étaient aimés, venaient s'endormir ensemble de leur dernier sommeil. La vignette ci-dessus représente un tombeau des affranchis de Livie que l'on voit sur la voie Appienne, à la porte de Rome.

*Columbarium.*

**Columelle**, habile agronome latin contemporain de l'empereur Claude, auquel on doit un *traité d'agriculture* divisé en 12 livres, dont le 10^e est en vers et traite des jardins; et un autre traité de la culture des arbres. Delille a fait, dans son poème des *Jardins*, quelques emprunts à cet auteur, que ses contemporains appelaient le *père de l'agriculture.*

**Colures** (d'un mot grec signifiant *coupé, mutilé*). On nomme ainsi en astronomie deux méridiens de la sphère armillaire qui se coupent à angles droits, et passent, l'un par les points solsticiaux, l'autre par les points équinoxiaux.

**Coluthus**, poète grec, natif de Lycopolis (aujourd'hui Siouth, ville de la Thébaïde à 280 kilomètres du Caire), florissait vers la fin du v^e siècle, sous l'empereur Anastase-le-Silentiaire. On lui attribue un petit poème en un chant intitulé l'*Enlèvement d'Hélène*, dont le manuscrit fut retrouvé dans un monastère de Catole, près d'Otrante, par le savant cardinal Bessarion. Nous n'avons ni son poème des *Calydoniaques* en 6 livres, ni ses *Persiques*, ni ses *Éloges*. Il est probable que ces ouvrages sont à jamais perdus.

**Colza**, *chou colza*, variété du chou ordinaire, que l'on cultive pour en retirer la graine; cette graine, soumise à une forte pression, après avoir été convenablement préparée, donne une huile utile dans les arts, et employée particulièrement pour l'éclairage.

**Coma**, mot grec passé dans le langage médical et qui désigne un assoupissement persistant, d'où il est fort difficile de tirer un malade. On lui donne le nom de *coma somnolent* lorsqu'il est à un haut degré d'intensité, et de *coma vigil* lorsqu'il est accompagné de délire.

**Combat** (dérivé du mot français *battre* et d'un mot latin signifiant *avec*), action partielle engagée, souvent inopinément, entre deux fractions d'armées plus ou moins considérables; les combats exigent ordinairement les mêmes précautions que les batailles, qui souvent ne sont ni plus acharnées ni plus sanglantes. — Au figuré, on dit un *combat d'esprit*, un *combat de civilités*, etc. — Le mot *combat* s'entend aussi des jeux solennels des Grecs et des Romains en l'honneur de leurs dieux, tels que les jeux olympiques, les pythiens, les néméens, les isthmiques, les combats du cirque, les actiens, etc. Ces combats étaient la course, la lutte, le pugilat, le palet, etc. — Au figuré, il s'emploie dans le sens de *lutte*, *résistance*, etc.

**Combat de coqs** (v. *Coq*).

**Combat de taureaux** (v. *Taureau*).

**Combat judiciaire.** Vers la fin du v^e siècle, les Bourguignons se jetèrent sur la partie de la Gaule qui depuis a conservé le nom de ces barbares. Une loi de Gondebaud, leur roi, mit en vigueur le *duel* pour toutes les contestations qui s'élevaient entre ses sujets : telle fut l'origine des *combats* ou *duels judiciaires*. Cette sauvage coutume ne fut pas généralement adoptée sous les rois de la 1^re et de la 2^e race; mais, sous le régime de la féodalité, lorsque les seigneurs, qui ne savaient rien que le métier de la guerre, eurent usurpé les prérogatives et le pouvoir des rois, lorsque bientôt ils eurent acquis assez de puissance pour se jouer des sentences rendues par des clercs qu'ils méprisaient, le *duel* ou *combat judiciaire* resta pour ainsi dire le seul moyen d'obtenir justice. Formait-on une

demande ou une plainte, on offrait de soutenir son bon droit par le duel. Était-on cité ou accusé, on offrait de se justifier par le même moyen. On a peine à comprendre qu'on ait pu ainsi remettre au sort des armes la punition d'un crime ou le simple jugement d'une cause civile. Ne nous hâtons pas toutefois de juger et de condamner cette étrange coutume avec nos idées modernes; car il y avait au fond même de cette absurdité qui nous révolte quelque chose de respectable : c'était cette foi naïve de nos aïeux fermement convaincus que Dieu ferait plutôt un miracle que de laisser succomber un innocent. Le courage qui faisait triompher dans une lutte semblable excluait, dans l'opinion d'hommes braves et religieux, tous les vices honteux compagnons ordinaires de la lâcheté; et le coupable devait craindre surtout d'avoir Dieu pour juge, tandis que celui qui avait le bon droit sentait par cela même augmenter ses forces. L'église combattit cependant constamment de tout son pouvoir et de toute son influence cette déplorable coutume; et un concile tenu au IXe siècle anathématisa celui qui tuait son adversaire, et ordonna que le corps de celui-ci resterait privé de la sépulture chrétienne. C'était, on le voit, le moyen le plus énergique qu'elle pût employer pour réprimer un usage qui n'avait pas tardé à être suivi des plus grands abus. Les choses, en effet, en vinrent à ce point que dans certaines parties de la France les juges permettaient le combat pour toute dette au-dessus de 12 deniers; et que le juge qui condamnait une partie pouvait l'appeler au combat, si elle refusait de se soumettre à sa décision; lui aussi pouvait être provoqué à son tour pour mauvaise justice. Mais, il faut le dire, c'étaient là des exceptions; et comme l'observe Montesquieu, les plus sages précautions avaient été prises pour qu'il ne résultât de l'usage du combat judiciaire que le moins d'inconvénients possible. Ainsi, le combat ne pouvait avoir lieu que lorsqu'il s'agissait de crimes emportant la peine de mort, qui ne pouvaient pas être prouvés par témoins, et lorsqu'il s'élevait de violentes préventions contre l'accusé. Les hommes au-dessous de 21 ans et au-delà de 60 ans, les prêtres, les malades, les enfants, étaient dispensés du combat et pouvaient, ainsi que les femmes, présenter des *champions* (v.) Les nobles combattaient à cheval et couverts de leurs armes; les vilains se battaient à pied, armés seulement d'un bâton. Cette bizarre législation avait prévu le cas où un noble aurait affaire à un roturier. Si le noble était appelant, il devait prendre les armes de son adversaire; s'il se défendait, au contraire, il gardait celles des chevaliers. Celui qui était vaincu perdait non-seulement son procès, mais était soumis encore à diverses peines; en Normandie il était pendu, comme on le voit dans un des

documents les plus rares et les plus précieux de l'histoire de ces temps, les *Assises de Jérusalem*. Lorsque le combat avait été décidé, des gages étaient échangés entre les parties, ou livrés au tribunal qui devait juger. Au jour fixé, les combattants, armés de toutes pièces, accompagnés d'un prêtre et d'un *parrain*, paraissaient devant les juges du camp, juraient chacun que son droit était bon et qu'ils combattaient loyalement, sans employer ni dol, ni artifice. Le signal donné, le combat commençait, et ne pouvait se terminer que lorsque l'un des combattants tombait à terre ou s'avouait vaincu, en criant *grâce* ou *merci!* Son déshonneur était alors proclamé. Quelquefois la paix était proposée au milieu des chances du duel, et le tribunal décidait si elle devait être acceptée. Lorsque la puissance royale fut assez forte pour protéger l'exécution des jugements des hommes de loi, le combat singulier entra dans sa période de décroissance, et le même fait qui avait signalé son origine se manifesta. On ne permit plus la preuve par le duel que lorsqu'on ne put arriver à la vérité par aucun autre moyen. Saint Louis proscrivit, le premier, les combats judiciaires. Une ordonnance de 1333 portait son abolition expresse et dans tous les cas. Mais cette absurde coutume était tellement enracinée dans les mœurs de nos ancêtres, que même, en présence et sous la juridiction des parlements, elle se continua jusqu'en 1386; et dans cette année même le parlement de Paris ordonna le combat entre deux seigneurs. Ce fut le dernier. — Le *duel judiciaire* se conserva beaucoup plus tard dans le reste de l'Europe. En Angleterre, par exemple, où le respect pour les anciens usages touche, comme on sait, à la superstition, ce n'est que tout récemment qu'on s'est décidé à effacer de la législation la loi qui l'autorisait.

**Combat naval.** C'est une bataille livrée sur mer entre les vaisseaux de deux nations ennemies. On se battit d'abord sur mer, comme on se battait sur terre; en premier lieu, de loin, à coups de flèches et de pierres; puis on s'abordait, et les combattants s'attaquaient à coups de hache et d'épée. Les navires étaient armés d'une pointe de fer à la proue; c'était le *rostrum*, et la grande habileté consistait à heurter de ce rostrum le vaisseau ennemi et en déchirer le flanc. Plus tard, on se servit d'un pont volant, qui s'abattait sur le vaisseau qu'on voulait aborder; ensuite on apprit à incendier les flottes en y projetant des dards enflammés ou des vases contenant des matières en ignition. Annibal s'avisa de remplir des pots de terre avec des vipères et de les briser sur des vaisseaux romains. Archimède, dit-on, avait imaginé un harpon à l'aide duquel il saisissait les bâtiments ennemis sous les murs de Syracuse, les enlevait en

l'air et les brisait ou les coulait en les laissant retomber à la mer. A la bataille d'Actium, la flotte d'Octave incendia celle d'Antoine. — Les peuples modernes ont commencé à faire usage de canons dans les combats sur mer dès 1372; Froissart en fait mention, en parlant de la victoire que les flottes combinées d'Espagne et de France remportèrent sur les Anglais à la bataille de la Rochelle. Ensuite vinrent les boulets ramés (deux boulets attachés avec une chaîne), dont l'effet est de couper les vergues; les boulets rouges, qui communiquent le feu à la coque du vaisseau, dans laquelle ils s'engagent; les brûlots, etc., etc.

**Combat singulier.** C'est le combat d'homme à homme. Dans l'histoire du peuple de Dieu, comme dans celle du paganisme, on trouve des exemples de combats singuliers, qui, pourtant, n'avaient presque jamais lieu qu'entre hommes ou soldats de nations ennemies : David tua le géant Goliath ; Titus Manlius vainquit un Gaulois d'une force prodigieuse, qui avait insolemment défié le plus brave des Romains. Deux peuples, dont les armées étaient en présence, choisissaient quelquefois deux champions, et l'issue du combat était la fin de la guerre; comme dans le combat des trois Horaces, représentant Rome, contre les trois Curiaces, représentant la ville d'Albe. Au moyen âge, les rois eux-mêmes s'appelèrent en champ clos, pour terminer par un duel de longues et désastreuses querelles; mais ces défis n'amenaient pas de combats. François Ier en adressa plus d'un à Charles-Quint, son rival heureux, qui ne fit qu'en rire. Sous le gouvernement féodal, les procès se vidaient par le combat singulier : Dieu, disait-on, devait accorder la victoire à celui du côté duquel serait le bon droit ; c'était le *jugement de Dieu* (v. *Combats judiciaires*). Des mœurs de ce temps, le duel est passé dans les nôtres; c'est une des plaies de la société actuelle (v. *Duel*).

**Combinaison.** Ce mot, en chimie et même en physique, est synonyme de composé; toutefois on ne donne ce nom qu'à la réunion des éléments qui se mêlent intimement ensemble. Le verre est une combinaison de sable, de sous-carbonate de soude et de chaux vive ; mais un mur n'est pas une combinaison, puisque les pierres et le mortier dont il est fait conservent séparément leur état.

**Combinaisons mathématiques** (calcul des). Grouper plusieurs choses 2 à 2, 3 à 3, 4 à 4, avec condition que chacun de ces groupes pourra être composé d'une seule de ces choses ou la contenir 1, 2, 3 fois, etc., cela s'appelle *combiner*. Soit deux choses, que nous représenterons par $a$, $b$, toutes leurs combinaisons possibles se réduisent à celles-ci : $a \times a$, $a \times b$, $b \times b = b \times a$, et l'on a les 4 figures $aa$, $ab$, $bb$, $ba$. Supposons encore un dé qui sur ses 6 faces porte

séparément les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, en les jetant 1 fois, il y a 5 à parier contre une qu'on n'amènera pas le chiffre demandé. Supposons enfin qu'on ait 2 dés à jeter, et que l'on veuille amener avec chacun le nombre 4, il faut raisonner comme si l'on avait 1 seul dé et qu'on le jetât 2 fois. Pour calculer tous les hasards que l'on peut amener avec 2 dés, il faut donc élever à sa seconde puissance le nombre de hasard qu'un seul dé peut produire; ce nombre étant égal à celui de ses faces, on aura $1 \times 6 \times 6 = 36$. On voit que le calcul se complique à mesure que le nombre des choses qu'on veut combiner ou des difficultés qu'elles présentent, augmente; car, si au lieu de 2 dés on en avait 4, on aurait alors $1 \times 6 \times 6 \times 6 \times 6 = 1296$. On arrive, par le raisonnement, à cette règle : « pour calculer distinctement le nombre des figures que donneraient 2 choses prises un nombre de fois déterminé, élevez le nombre 2 à la puissance indiquée par le nombre demandé des figures. » Supposons deux choses combinées 5 à 5. On aurait $1 \times 2 \times 2 \times 2 \times 2 \times 2 = 32$, qui est le nombre de toutes les figures possibles que formeraient 2 choses prises 5 à 5. Si au lieu de 2 choses combinées 5 à 5, on en avait 3, on aurait $1 \times 3 \times 3 \times 3 \times 3 \times 3 = 243$.—Le calcul des combinaisons a acquis une haute importance de nos jours; c'est sur lui que sont établis presque tous jeux de hasard où le banquier a la certitude de devenir propriétaire de tout l'argent des joueurs obstinés. C'est aussi sur cette base que reposent les sociétés d'assurances, surtout celles sur la vie; les bénéfices qu'elles doivent faire sont déterminés d'une manière tellement certaine, par le nombre et l'âge des assurés, qu'on peut dire qu'elles sont peut-être la seule industrie qui soit à l'abri de tout sinistre.

**Comble.** Ce mot, dérivé du latin, désigne la construction dont se compose la partie supérieure d'une maison, d'un palais, d'un édifice, etc. Il y a des combles simples, des combles à 2 égoûts et des combles en croupes; c'est la température seule des climats qui fixe le choix entre ces trois espèces de construction. Les combles dits *à la mansarde* ne sont presque plus d'usage, du moins chez les architectes, qui se piquent de construire d'après les règles de l'art. Dans quelques édifices, au Théâtre-Français, au théâtre du Palais-Royal, à la Halle au blé, le fer a remplacé le bois de charpente dans la construction des combles; des particuliers même l'ont déjà employé à cet usage. — Au figuré, le mot *comble* s'emploie pour exprimer le dernier point auquel une chose puisse arriver; aussi l'on dit : le *comble* de la joie, de la douleur, des honneurs.

**Combustible.** On appelle ainsi tout corps qui contient assez de

calorique pour être élevé facilement au degré de chaleur où la combustion peut commencer. Les corps combustibles sont en grand nombre dans la nature, et leur étude est du ressort de la chimie ou de la physique. Ceux que l'on emploie le plus habituellement dans les arts, les manufactures et pour les besoins domestiques, sont le bois, le charbon de bois, la tourbe, la houille, le coke (houille carbonisée, employée pour le chauffage des appartements et la fonte des métaux), et le charbon de pierre appelé anthracite. Quand on fait brûler la houille lentement, on observe 2 combustions bien distinctes : la 1re, produite par le bitume et le soufre, est accompagnée de flamme et de fumée, et ce qui reste sur la grille est le *coke;* la 2e, qui est la combustion du coke, ne produit qu'une flamme courte et bleuâtre, et ne donne ni odeur ni fumée.

**Combustion** (d'un mot latin signifiant *brûler*). Lavoisier a le 1er expliqué d'une manière satisfaisante le phénomène de la combustion. Elle a lieu toutes les fois que l'oxygène, ce gaz qui entre pour 1/5 dans la composition de l'air atmosphérique, se combine avec un corps élevé à un certain degré de température, soit par les rayons du soleil concentrés dans un verre, soit par un frottement rapide ou d'autres causes. La combustion est lente dans l'air, parce que l'azote, qui éteint les corps qui brûlent, neutralise l'action de l'oxygène, qui n'entre que pour 1/5 dans la composition de l'air; elle a lieu au contraire avec beaucoup de rapidité dans le gaz pur. La combustion est accompagnée le plus fréquemment d'un dégagement de lumière; M. Thénard a calculé que, pour cela, la chaleur doit être arrivée de 550 ou 600 degrés. Les corps ne brûlent pas dans le vide, c'est-à-dire dans un espace privé d'air, tel que le récipient d'une machine pneumatique; les pompiers éteignent infailliblement un feu de cheminée, en la bouchant soigneusement en haut et en bas. — On appelle *combustions humaines spontanées* un phénomene effrayant que la science n'explique pas; pour l'ordinaire, elles sont le résultat d'un abus des liqueurs spiritueuses, et arrivent surtout chez des vieillards. Le tronc, à quelques os près, est presque toujours consumé par l'incendie; les débris qui restent appartiennent pour l'ordinaire à la tête et aux extrémités.

**Côme** (lac de). C'est le *lacus Larius* des anciens. Il est situé dans le royaume Lombardo-Vénitien, au pied des Alpes, dans la province du même nom. Il a environ 23 kilomètres de sa partie septentrionale à Bellaggio, où il se divise en deux bras; l'un, qui s'étend jusqu'à Lecco, et l'autre, jusqu'à Como, dont il prend le nom. Sa plus grande largeur est d'environ 4 kilomètres. L'Adda et un grand nombre de ruisseaux y ont leur embouchure. Ce lac,

très-poissonneux, abonde d'ailleurs en oiseaux aquatiques, tels que cygnes, pélicans, etc. — Les plus faibles dérangements dans l'atmosphère rendent difficile, et même périlleuse, sa navigation; et différentes causes tendent à faire élever assez fréquemment le niveau de ses eaux. Ses bords sont regardés comme une des contrées les plus pittoresques situées au pied des Alpes.

**Comédie.** Ce mot vient de deux mots grecs dont le sens est *village* et *chanter;* c'est qu'en effet les premières comédies ne furent que des chansons qu'on allait chanter de village en village. Aujourd'hui le mot comédie s'applique à un ouvrage dans lequel on représente une action ordinairement heureuse ou plaisante, et qui a pour but moral de corriger les vices des hommes par le ridicule. C'est pour nous conformer à l'usage que nous répétons ici cette dernière partie de la définition, car en réalité le théâtre, et la comédie en particulier, n'ont jamais corrigé personne de ses vices. En général c'est se tromper que de compter sur les représentations théâtrales pour enseigner la morale aux jeunes gens et aux jeunes personnes. C'est un ouvrage d'esprit, dont la vue occupe agréablement l'attention pendant quelque temps, qui peut même avoir pour résultat d'enrichir la mémoire, de parfaire l'éducation intellectuelle de ceux qui y assistent; mais il ne faut en attendre aucun perfectionnement moral; on peut dire même que sous ce rapport la comédie est bien plus dangereuse qu'elle n'est utile; et c'est aux parents qu'il convient de veiller à ce que leurs enfants n'entendent jamais au théâtre que des pièces parfaitement pures: leur prudence à cet égard ne saurait être trop sévère. — La comédie est fort ancienne; elle a commencé en Grèce ou en Sicile, par des bateleurs qui faisaient comme chez nous la parade sur les tréteaux, afin d'amuser le peuple; peu à peu, et lorsque Eschyle eut créé la tragédie, on songea à représenter aussi ces parades sur un théâtre; la comédie alors n'était guère autre chose; des personnages dialoguaient entre eux, et faisaient assaut de quolibets et de bouffonneries, ils y mêlaient même quelquefois une moralité, qui résultait plus ou moins heureusement de ce qu'ils avaient dit dans la pièce; mais on y aurait vainement cherché ce qui nous paraît aujourd'hui constituer une pièce, c'est-à-dire une action qui se développe, se lie et se dénoue. Les pièces d'Aristophane qui nous restent de cette époque en sont la preuve; on n'y trouve pas d'action dans le sens où nous prenons aujourd'hui ce mot; les personnages pourraient presque toujours agir autrement qu'ils n'agissent, et pourvu que leurs bons mots fussent conservés, la comédie n'y perdrait rien. — Plus tard la comédie se modifia; les premiers auteurs comiques avaient

insulté sur le théâtre toutes les personnes qui leur déplaisaient, les nommant par leur nom, et leur prêtant des actions ridicules ou méprisables. Les magistrats défendirent de nommer et de désigner qui que ce fût; dès lors on fut obligé de peindre les vices en général, au lieu d'attaquer personnellement les individus. Cratès, d'Athènes, fut le premier, dit Aristote, qui cessa de s'attaquer aux personnes, et se borna aux généralités. Il vint peu de temps après Eupolis, Cratinus et Aristomène, poètes de l'ancienne comédie, et précéda de quelques années Aristophane qui fit abus de la personnalité, et fut cause que les magistrats ordonnèrent aux poètes d'en revenir à la manière de Cratès. — Plusieurs poètes s'illustrèrent dans ce nouveau genre, entre autres Diphyllus, Philémon, et par-dessus tous, Ménandre; malheureusement il ne nous reste d'eux que des fragments fort courts, et d'après lesquels il est impossible de les apprécier parfaitement. On en juge beaucoup mieux par les imitations qu'ont reproduites les Latins. On sait que ceux-ci reçurent en effet des Grecs leurs arts et une partie de leur littérature; leurs poètes comiques Plaute et Térence, dont nous avons encore les ouvrages, imitèrent les compositions de Ménandre, de Philémon, et d'autres de la même époque. Ils le déclarent eux-mêmes dans leurs prologues, et disent au spectateur quelle pièce ils ont imitée. Or, on trouve que sous le rapport de l'intrigue, de la marche et du développement de l'action, il y a une supériorité immense, dans les pièces de Ménandre, sur celles d'Aristophane; là, du moins, une action intéressante commence, marche et se termine sous les yeux du spectateur; ce sont de vraies comédies dans le sens que nous donnons à ce mot. — Elles sont pourtant encore bien loin de celles de Molière, de Regnard, de Destouches. Là, en effet, tout est réuni pour charmer le spectateur; la parfaite liaison des scènes, l'exacte peinture des caractères, la délicatesse des sentiments, la perfection du style; de telles œuvres font vraiment honneur à une nation civilisée; aussi tous les peuples de l'Europe sont-ils unanimes, en ce point, que la comédie française est le plus beau modèle qu'on puisse se proposer d'imiter, et que Molière en particulier est l'auteur comique le plus parfait qui ait jamais existé. — Toutefois la comédie a changé depuis Molière : elle a changé et dans le style, et dans le choix et l'enchaînement des actions accessoires qui concourent au développement de l'action principale, et dans les personnages qu'on fait agir, et dans la manière dont le dénouement est amené. — Ce changement que quelques personnes voient avec peine est pourtant aussi heureux qu'il est nécessaire. Il est dans la nature de l'esprit humain de vouloir du nouveau : les poètes doivent naturellement le

chercher pour plaire au public, et alors il faut bien qu'ils sortent des sentiers battus. — D'un autre côté, et parce que nous n'aimons pas à voir toujours les mêmes choses, ce qui était fort bien reçu du temps de Louis XIV peut nous sembler aujourd'hui froid et ennuyeux : de là, pour nos poetes, la nécessité d'éviter certaines formes de dialogues, certaines dissertations trop longues, certaines plaisanteries trop vieilles qui charmaient nos pères, et qui ne nous plaisent pas aujourd'hui. — C'est ainsi que l'art théâtral se modifie successivement; et de là vient que les bonnes pièces modernes sont beaucoup plus agréables à voir représenter que les pièces anciennes; elles parlent plus à notre cœur, parce qu'elles nous représentent des personnages tels que nous les voyons tous les jours; elles sont surtout bien plus remplies d'action et de mouvement que celles même de Molière, quoique sous le rapport du style, de la simplicité des ressorts et de la peinture des caractères, elles soient sans comparaison de beaucoup inférieures aux chefs-d'œuvre de ce grand poète. — Le mot *comédie* se prend aussi pour l'établissement où l'on joue ordinairement des pièces de théâtre, *aller à la comédie;* et pour la réunion des acteurs chargés de jouer ces pièces, *la Comédie Française.* — Au figuré, *comédie* se prend pour *plaisanterie*, bien ou mal placée : *quelle comédie jouons-nous ici? c'était une vraie comédie, etc.*

**Comédien, Comédienne**, nom que l'on donne à celui ou à celle qui joue la comédie ou la tragédie. C'est dans ce sens qu'on dit : les *comédiens ordinaires du roi,* les *comédiens français*, c'est-à-dire les acteurs du Théâtre-Français. — Il s'emploie alors quel que soit le genre où excelle un acteur, qu'il joue la tragédie ou la comédie; et c'est dans ce sens qu'on dit avec raison qu'il faut pour être bon comédien des dispositions naturelles très-rares et un travail infatigable. En effet, combien n'est-il pas difficile de représenter au naturel des passions ou des sentiments qui ne sont pas les nôtres; de se mettre, par la seule nécessité du moment, dans une position où peut-être on ne s'est jamais trouvé; d'imaginer alors les gestes qu'il faut faire, le ton qu'il faut prendre, et tout cela de manière à faire partager aux spectateurs tous les sentiments qui animent ou plutôt qui animeraient le comédien s'il était réellement dans la situation imaginaire où la pièce le représente. — La réunion à un point élevé de toutes les qualités qui font le bon comédien est extrêmement rare; une nation compte presque toujours moins de grands acteurs que de grands écrivains : aussi conserve-t-on le souvenir de ceux qui ont brillé dans cet art. — Le mot *comédien* se prend aussi au figuré pour désigner un

homme habile à feindre des sentiments qu'il n'éprouve pas : C'est un grand *comédien*, ne vous fiez pas à sa douleur; ce sont les larmes d'un *comédien*.

**Comestibles** (d'un mot latin signifiant *manger*). Tout ce qui sert à la nourriture de l'homme s'appelle *comestibles*. Il y a des comestibles qui exigent l'acte de la mastication, et d'autres qui n'ont pas besoin d'être soumis à cette première épreuve; de là leur division en solides et en liquides. Certains comestibles sont de première nécessité, tels que le pain, la viande, le vin, la bière, etc.; le plus grand nombre sont des exigences du luxe et de la sensualité; ainsi les truffes, le gibier, la volaille, les vins fins, le café, les liqueurs, etc. Enfin il est des comestibles qui ne sont soumis à aucune préparation, tandis que d'autres ne sont employés qu'après avoir subi toutes les transformations que l'art culinaire a inventées. Il importe moins de savoir quels sont les aliments les plus sensuels, que de pouvoir distinguer ceux qui contribuent le plus favorablement à la nutrition. En admettant que l'hygiène ne soit pas absolue, et qu'elle se modifie avec les tempéraments, il faut toutefois reconnaître en principe général, que les comestibles qui fournissent la plus grande quantité de sucs nutritifs, et qui contiennent le moins de principes excitants, factices ou naturels, doivent être préférés.

**Comètes** (d'un mot grec signifiant *chevelure*), astres errants qui doivent leur nom à une barbe ou chevelure dont ils sont accompagnés. Cette *chevelure* n'est autre chose qu'une grande quantité de vapeurs, dont la traînée quelquefois lumineuse forme ce qu'on appelle vulgairement la *queue* de la comète. — Quelques comètes ont plusieurs queues. Les comètes décrivent autour du soleil des ellipses très-allongées et ne sont visibles que dans une partie de leur course. Les astronomes, dont le catalogue mentionne environ 140 comètes, sont presque parvenus à calculer exactement le retour de ces astres, nous disons, *presque* à dessein, car plusieurs causes s'opposent à ce qu'ils l'annoncent avec autant de précision que les éclipses de soleil et de lune.—La nature physique de ces astres n'est pas plus certaine pour nous que la durée de leur révolution, tout se réduit encore à de fortes présomptions, mais quelque puissantes qu'elles soient, elles sont loin de valoir une certitude.— On ne croit plus, aujourd'hui, à tout ce que

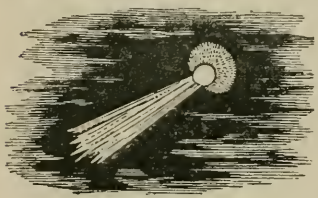

*Comète.*

l'antiquité et le moyen-âge avaient imaginé au sujet des comètes; et leur apparition n'est plus regardée par personne, comme une menace de calamité publique.

**Comfort, Comfortable.** Ces deux mots, que nous avons empruntés à la langue anglaise, n'ont pas été encore naturalisés par l'Académie. Il est vrai que nous avons l'ancien mot *confort* qui a à peu près le même sens. *Comfort* (en prononçant ce mot, il faut faire sentir l'*m* et le *t*) signifie *aise;* l'épithète de *comfortable* s'applique à la chose qui procure un certain bien-être. C'est le but de l'épicuréisme purifié par la raison moderne. — On dit d'un repas sain et de bonne qualité qu'il est *comfortable.* Un logement *comfortable* annonce l'aisance. L'élégance n'en est pas exclue, mais la commodité n'y est en rien sacrifiée au luxe.

**Comices**, nom des assemblées du peuple romain; pris au singulier, il désigne le lieu même où ces assemblées avaient lieu, un peu au-dessus du Forum, sur une plaine qui s'appuyait contre le mont Palatin. Les comices avaient lieu de trois manières différentes : par curies, par centuries et par tribus.

**Comices agricoles**, réunions d'agronomes qui ont lieu dans chaque canton, à l'effet de discuter les améliorations à apporter dans l'agriculture. On y désigne les propriétaires ou fermiers qui ont mérité des primes d'encouragement pour avoir fait les meilleurs élèves, principalement dans les races bovine et chevaline, ou avoir inventé ou perfectionné les moyens d'exploitation dans l'espèce de culture particulière au pays. Les comices se tiennent plusieurs fois l'année, et dépendent du comité d'agriculture siégeant au chef-lieu du département.

**Comines** (Philippe de), naquit en 1445, d'une famille ancienne et distinguée de la Flandre, au château de ses pères, peu éloigné de Lille. Orphelin de bonne heure, il fut attaché, en 1464, au service de Charles, comte de Charolais, qu'il suivit dans la *guerre du bien public*, assista à la bataille de Montlhéri, et après le traité de Conflans retourna avec lui en Bourgogne. Après la scène qui eut lieu à Péronne entre Charles, devenu duc de Bourgogne, et Louis XI, Comines s'attacha à ce dernier, qui le combla de biens et d'honneurs. Dans l'espace de 5 ans, il devint, en effet, l'un des plus riches seigneurs du royaume. Après la mort de Louis XI, qui l'avait initié à tous ses secrets, Comines intrigua contre Anne de Beaujeu, et fut quelque temps enfermé dans le château de Loches. Plus tard, il rendit de bons services à Charles VIII; mais Louis XII ne l'employa point. Comines mourut en 1509, après avoir été, sans contredit, un des premiers hommes d'état et le premier historien de

son siècle. — On sait le rôle que Comines joue dans *Quentin Durward*, admirable roman de sir W. Scott.

**Comique.** On a fait de cet adjectif un substantif qui s'applique au style et au genre de l'œuvre nommée *comédie*. Le *comique* de Régnard est gai, celui de Moliere est sublime. L'acteur qui joue les rôles plaisants s'appelle aussi le *comique* d'une troupe. Arnal est un comique amusant, Bouffé est un comique profond, Potier a été le plus grand des comiques de l'époque.

**Comitat.** On appelle ainsi les divisions territoriales administratives de la *Hongrie* (v.) avec ses anciennes annexes. Ce royaume en compte 46, l'Esclavonie 3 et la Croatie autant.

**Comité** (d'un mot latin signifiant *chargé d'une mission*). Ce n'est guère que depuis la révolution que ce mot s'est introduit dans la langue française. Dans les assemblées législatives, et aussi dans les clubs, les assemblées de sections, etc., on appela *comité* toute réunion d'individus appelés à prendre une résolution en commun, à faire ensemble un rapport sur une matière spéciale. L'assemblée législative et la constituante eurent des comités spéciaux : comité de constitution, comité de finances, etc. Lorsque la convention gouvernait la France, son comité de salut public et son comité de sûreté générale acquirent une bien déplorable célébrité par l'énergie sauvage avec laquelle ils défendirent la révolution, propagèrent et appliquèrent ses maximes et ses principes. Le *comité de salut public* fut établi par les décrets des 18 mars et 6 avril 1793. Le nombre de ses membres fut fixé d'abord à 9, puis augmenté de 2 suppléants, puis réduit définitivement à 9. Les pouvoirs de ses membres étaient presque sans limites. Le comité de salut public, qui avait dans ses attributions toutes les grandes affaires politiques et diplomatiques, fut renouvelé après le 9 thermidor, et cessa ses fonctions avec la convention : il était devenu de fait le gouvernement de la France, bien que la convention se soit toujours refusée à le qualifier de gouvernement provisoire. Son histoire est celle de toute la période orageuse de la révolution. — Il avait existé déjà dans l'assemblée législative un *comité de sûreté générale*, qui n'était simplement qu'un comité de surveillance. La convention le rétablit et augmenta ses attributions : tout ce qui était relatif aux personnes et à la police générale et intérieure fut de sa compétence. Le comité de salut public empiéta sur ses attributions; c'est le conflit de ces deux pouvoirs qui amena le 9 thermidor. — Dans quelques théâtres de Paris, les auteurs dramatiques sont reçus ou refusés par des comités spéciaux appelés *comités de lecture*. Un directeur qui veut se débarrasser d'un importun auteur lui annonce *avec douleur* que sa pièce

vient d'être refusée par le comité de lecture. Assez souvent c'est le directeur qui s'est assemblé *tout seul* pour composer ce comité.

**Commagène** (royaume de). Ce petit royaume, enclavé dans la Syrie, était borné au nord par le Taurus, à l'ouest par le mont Amanus et la Cyrrhestique, et à l'est par l'Euphrate. Samosate en était la capitale. Trois de ses souverains portèrent le nom d'Antiochus. La Commagène fut réduite en province romaine sous Tibère; Caligula la rendit à Antiochus III; mais ce prince en fut de nouveau dépouillé par Vespasien.

**Commandant.** Ce mot, comme tous ceux qui en sont dérivés, a pour origine un mot latin indiquant un *mandat*, *un pouvoir conféré pour faire une chose*. Le commandant représente le chef suprême dont il a le mandat. — Ce titre appartient dans l'armée aux chefs de bataillons.

**Commandement.** Ce mot est synonyme d'ordre et d'injonction. Les *commandements de Dieu* sont les 10 préceptes que Moïse a gravés sur des tables de pierre, comme le fond et le sommaire de la morale, d'après l'ordre de Dieu lui-même, qui les lui dicta. N.-S. Jésus-Christ les a résumés dans ces 2 préceptes de l'Évangile : *Aimer Dieu sur toutes choses et le prochain comme nous-mêmes.* Les *commandements de l'Église* sont des lois que, représentée par ses pasteurs et en vertu des pouvoirs qu'elle tient de Jésus-Christ, elle a faites en différents temps pour établir l'ordre et l'uniformité, soit dans les mœurs, soit dans le culte. Sanctifier les fêtes, assister à la messe, observer l'abstinence et le jeûne à certains jours, etc., sont les devoirs qu'elle impose aux fidèles et que ceux-ci sont en conscience tenus d'observer. — On appelle *commandement judiciaire*, un acte par lequel un huissier somme, au nom de la loi, un débiteur de satisfaire aux obligations énoncées dans un titre, en vertu d'un jugement dont il est porteur : car, dans le commandement, c'est la loi qui commande par l'organe du juge, et non plus seulement le particulier qui réclame, comme dans la simple *sommation*. Le commandement précède la saisie commerciale ou la contrainte par corps de 24 heures seulement.

**Commanderie.** Dans les ordres militaires ou religieux, on donnait le nom de commanderies à des domaines bénéficiaires qui étaient des divisions et des dépendances d'un grand prieuré. Les commanderies se divisaient en : 1° celles données à l'ancienneté; 2° celles de grâce que le grand-maître donnait par anticipation et à son choix; 3° celles de *chevissement* c'est-à-dire qui étaient données à des chevaliers sous la condition de verser au commun trésor une somme convenue. *Chevissement* est un vieux mot qui signifiait convention.

**Commandite**. Une société en *commandite* est celle dans laquelle une partie des associés ne sont que de simples *bailleurs de fonds*, engagés seulement jusqu'à concurrence de leur commandite, c'est-à-dire de la somme qu'ils doivent verser en vertu du pacte social ; mais non autrement responsables des pertes que la société peut subir, des dettes que son *gérant* (v.) peut contracter. — Ce terme de jurisprudence est fort connu aujourd'hui, grâce à nombre de sociétés par actions qui ont dévoré leur *commandite*, c'est-à-dire les fonds que s'étaient engagés à verser les actionnaires ou associés commanditaires.

**Commensal** (de deux mots latins signifiant *avec* et *table*). Dans son sens propre ce mot désigne celui qui d'habitude dîne à la table d'un autre; il est son *commensal*. Les officiers de la couronne ou de la maison du roi étaient appelés autrefois *commensaux*, sans doute parce qu'ils avaient *bouche en cour*. Les ecclésiastiques attachés à la personne d'un évêque, même sans être nourris à son palais, recevaient autrefois le nom de *commensaux* de cet évêque.

**Commensurable** (de deux mots latins signifiant *commune mesure*), adjectif qui s'applique en géométrie aux lignes, aux surfaces et aux solides, et signifie qu'elles ont une mesure commune; par contraire, on appelle grandeurs *incommensurables* celles qui ne peuvent avoir de mesure commune, quelque petite qu'on puisse la supposer. — De la géométrie, ces mots ont passé dans le langage usuel.

**Commentaire** (de deux mots latins indiquant *une opération de l'esprit*). C'est l'énoncé d'un jugement sur un fait, sur une œuvre. Dans le langage habituel, ce mot est synonyme d'*interprétation*, *glose*, *addition*. Grâce à la confusion de notre législation, il est peu de lois importantes qui ne soient commentées par les jurisconsultes, et par suite diversement interprétées. Pris dans une signification tout à fait latine, le mot *commentaire* s'applique à un canevas d'histoire, à des mémoires rapidement écrits par celui qui a eu une grande part aux faits qu'il raconte. Les *Commentaires de César* sont regardés comme un chef-d'œuvre; ceux de *Blaise de Montluc* ont été longtemps le bréviaire des hommes de guerre.—Dans le langage familier, on appelle *commentaires* les suppositions fâcheuses ou de simple curiosité que l'on fait sur une action, sur une personne : rarement les *commentaires* de cette nature sont inspirés par la charité chrétienne. — On appelle *commentateur* un savant qui, par des notes faites à un auteur obscur et difficile, le rend plus clair, plus intelligible, supplée à ce qu'il n'a pas bien expliqué ou à ce qu'il suppose devoir être mal compris par le lecteur. « Malheureusement, dit St-Évremont, il arrive d'ordinaire qu'un commentateur se consume

à supposer à son auteur des beautés à quoi il n'a pas songé, et à l'enrichir de ses propres pensées. »

**Commerce** (de deux mots latins signifiant *avec marchandise*). Par extension, on a appliqué ce mot aux relations de la vie, et l'on a exprimé cet échange de relations, de procédés, par le mot *commerce :* ne prenez jamais pour amis que des personnes d'un *commerce* sûr.

**Commerce** (histoire du). Le commerce est-il contemporain du premier jour de la civilisation? Les familles patriarcales, livrées aux soins de l'agriculture, pratiquaient-elles entre elles ces échanges du superflu que leur donnait la terre contre d'autres objets de première nécessité? La question serait difficile à résoudre. Ce qu'il y a de certain, c'est que le commerce a commencé par être intérieur, c'est-à-dire entre citoyens d'une même nation. L'agriculture et l'industrie en furent les premiers mobiles; on échangeait des vases, des vêtements, des grains, des fruits, des bestiaux. Ces échanges, timidement commencés, et presque nuls dans le principe, prirent de l'extension à mesure que les peuples se constituèrent en nations fortes et puissantes; l'accroissement de la population produisit l'augmentation du travail, et par suite celle des produits agricoles ou industriels; quand les débouchés intérieurs ne suffirent plus à l'écoulement de ces produits, le commerce extérieur prit naissance, et des flottes, des caravanes l'alimentèrent. Telle est en résumé toute l'histoire du commerce. — Toutes les nations n'ont pas été également commerçantes; mais on peut affirmer que toutes l'ont été par besoin. Les Phéniciens, les Phocéens exploitèrent exclusivement pendant long-temps le commerce du monde connu. Vinrent ensuite les Carthaginois, puis les Romains, dont toutes les relations commerciales se bornaient d'ailleurs à l'Afrique et à l'Orient; c'est là qu'ils achetaient leurs esclaves; c'est de là que leur venaient la myrrhe, l'ivoire, le baume, les perles, qui engendrèrent le luxe effréné sous lequel succomba la liberté romaine. Sous les empereurs, l'Inde et même la Chine vendaient à Rome déchue les produits de leur industrie; le commerce de ces deux pays avec l'Occident par l'entremise de l'Arabie devait être immense et florissait sans doute depuis long-temps, puisque les Phéniciens avaient doublé le cap de Bonne-Espérance, et sans nul doute établi dans ces contrées des relations d'échange; mais le chemin s'en était perdu. Marc-Aurèle envoya des ambassadeurs en Chine, et il y eut quelques relations éloignées entre les Tatars, les Chinois et les Romains. Du temps de César, les ports de l'Italie pouvaient à grand'peine contenir les vaisseaux qui de toutes parts y apportaient l'abondance et la superfluité.

A l'époque des grandes invasions de Barbares, l'industrie, l'agriculture paraissent s'être assoupies pendant long-temps en Europe, car ce n'est qu'au commencement du IIe siècle que renaît le commerce. Quelques pêcheurs font de Venise la reine des mers, et ses flottes nombreuses vont échanger entre les nations les produits de l'Orient et de l'Occident. Des Vénitiens, la puissance maritime, conséquence de la prépondérance marchande, passe aux Portugais, lorsque leurs flottes cinglent vers les Indes occidentales après avoir doublé le cap des Tempêtes. La découverte de l'Amérique enrichit l'Espagne, devenue grande nation commerçante à son tour, mais qui ne put long-temps rivaliser avec la Hollande dont le commerce pénètra jusqu'au Japon. La découverte du Nouveau-Monde, en donnant à plusieurs nations des colonies nouvelles, a réparti davantage les bénéfices du commerce qui jusqu'alors semblait être tour à tour le monopole d'une seule nation; les progrès des sciences agricoles, industrielles et manufacturières, ont imprimé une grande activité au commerce intérieur des peuples européens et transatlantiques; le mouvement commercial entre les deux mondes est devenu immense, incessant. L'Angleterre domine encore aujourd'hui la France et les États-Unis dans la question commerciale, grâce à ses nombreuses possessions, à son innombrable marine marchande et militaire; mais que l'Angleterre, en proie au plus grave malaise intérieur, à chaque instant menacée d'une crise dont les conséquences seront incalculables, éprouve un seul échec maritime, et son commerce, déjà bien compromis une fois par le blocus continental, sera tout à fait perdu; et la France et les États-Unis pourront bien être alors les deux plus grandes puissances commerciales du monde. Nous ne parlons pas de la Russie, car son commerce est encore à peu près intérieur. — La liberté commerciale entre les peuples, c'est-à-dire l'introduction libre de tous droits et de toutes prohibitions des produits étrangers chez eux, a été et est encore longuement controversée par les économistes. L'application immédiate des principes de la liberté du commerce bouleverserait aujourd'hui bien des fortunes, priverait bien des bras de travail. Mais peut-être ses avantages pour la masse des citoyens compenseraient-ils cet inconvénient; peut-être imprimerait-elle à notre industrie, au lieu de la détruire, un nouvel essor, une plus grande vitalité.

**Commerce** (Code de). Ce Code, discuté en 1807, décrété en septembre de la même année, et mis en vigueur à dater du 1er janvier 1808, est un résumé assez incomplet de la législation commerciale. Il est divisé en 4 livres qui traitent : le 1er, des règles du commerce en général; le 2e, du règlement du commerce maritime :

le 3e, de la cessation des opérations commerciales; le 4e fixe les principes de la jurisprudence consulaire.

**Commerce** (ministère du). Créé en 1812, supprimé en 1814, rétabli et supprimé de nouveau sous la restauration, rétabli le 13 mars 1831, ce ministère a subi des modifications dans ses attributions à chaque changement de cabinet; ainsi, les travaux publics, les ponts-et-chaussées ont tour à tour appartenu au ministère de l'intérieur et à celui du commerce. Il serait trop long de faire connaître des attributions si variables, et que le titre seul de ce ministère fait deviner.

**Commerce** (tribunal de). D'après le Code de commerce, les tribunaux de commerce sont institués pour connaître toutes les contestations relatives aux engagements et transactions entre les négociants, marchands ou banquiers, et entre toutes personnes, des contestations relatives aux actes de commerce. A part quelques villes exceptionnelles comme Paris, Bordeaux, Nantes, etc., les tribunaux de commerce sont composés de 3 ou 5 juges; ces magistrats, appelés *consulaires*, sont élus par les notables commerçants domiciliés dans le ressort du tribunal; ils sont nommés tous les deux ans, et ne peuvent être réélus qu'un an après avoir cessé leurs fonctions : il n'y a point de ministère public auprès de ces tribunaux; la charge d'avocat et l'office d'avoué y sont remplis par des officiers ministériels appelés *agréés* (v.). Les jugements des tribunaux de commerce sont exécutoires comme tous les autres, par les mêmes voies et les mêmes contraintes.

**Comminatoire.** Cet adjectif est dérivé des 2 mots latins comportant l'idée de *menace* attachée à une chose. On distinguait, dans le droit ancien, les *peines* et les *clauses comminatoires*. La *peine* comminatoire résultait d'une disposition que, nonobstant sa désuétude, on continuait à maintenir dans le texte de la loi. Elle n'avait d'autre but que d'épouvanter pour ainsi dire les délinquants, et de les forcer à faire quelque chose, dans la crainte que, par exception, on ne leur appliquât rigoureusement cette peine qu'ordinairement on n'appliquait pas. La *clause comminatoire* résultait, comme le contrat lui-même, de la volonté des parties. Elle établissait dans un contrat, que celle des parties qui se refuserait à accomplir ses obligations serait soumise à la teneur de cette clause dont les effets se résolvaient toujours en dommages-intérêts. Autrefois le pouvoir illimité des juges rendait *comminatoires* presque toutes les peines, et presque toutes les clauses pénales des contrats. Dans bien des causes la peine n'était appliquée que dans le cas de récidive; et dans bien des procès dont l'origine pro-

venait de l'inexécution des conditions d'un contrat, un délai était accordé au débiteur au-delà du terme fixé, quelles que fussent d'ailleurs les stipulations des contractants. Une loi nouvelle a tari cette source inépuisable de scandales et d'abus : on ne reconnaît plus ni *peines* ni *clauses comminatoires*. Quelquefois pourtant les tribunaux apportent quelques modifications à l'exécution rigoureuse de la loi; mais cela ne peut avoir lieu que dans le jugement des causes civiles. Les dispositions qui règlent les matières criminelles sont toujours strictement exécutées. Tout ce que peut faire l'administration publique est de ne pas poursuivre le crime ou le délit.

**Comminges** (comté de) faisait partie de la Gascogne. Dès le commencement du xe siècle, il eut, dit-on, des comtes particuliers. Mais on a peu de lumières sur les temps antérieurs à Bernard III qui vivait vers 1120. Margueritte, fille de Pierre Raymond qui mourut en 1376, étant maltraitée par son 3e mari, Mathurin de Foix, donna le comté à la France. En 1443, il fut réuni à la couronne, et donné ensuite par Louis XI à un bâtard d'Armagnac; mais il revint à la couronne vers 1540.

**Commissaire** (d'un mot latin signifiant *confier*), fonctionnaire, chargé d'un mandat spécial par l'autorité et porteur d'une *commission* (v.), qui fait sa qualité. — Dans ce sens, toutes les autorités peuvent déléguer une partie de leurs pouvoirs à un *commissaire*. Ainsi, il y a eu des commissaires-généraux pour l'administration d'une province, des commissaires enquêteurs, examinateurs, séquestres, etc. Autrefois et lorsque les appels en matière canonique étaient déférés au pape, il y avait en France des *commissaires délégués* par lui. — Dans l'acception la plus vulgaire, le mot *commissaire* désigne aujourd'hui le fonctionnaire chargé de maintenir la police et de faire exécuter les règlements administratifs. Leur établissement remonte à l'année 1669, et leurs attributions ont été définies et déterminées par la loi du 12 septembre 1790.

**Commission** (même étymologie que le précédent). Ce mot à plusieurs acceptions, il a le même sens que mandat et, dans ce cas, le droit de commission n'est autre chose que le salaire dû au mandataire. Il désigne aussi la nomination écrite, faite par le prince, d'un fonctionnaire, qui par là devient son mandataire. Dans l'administration de la justice, on appelle *commission rogatoire*, des actes par lesquels on prie ceux auxquels ils sont adressés d'exercer un pouvoir qui ne leur appartient pas en propre. — Les administrations publiques et particulières, les corps savants, les assemblées délibérantes, toutes les réunions en un mot composées d'un grand nombre de personnes, nomment des com-

missions, qui sont chargées de préparer par un travail particulier les discussions et les délibérations qui, plus tard, après leurs rapports, s'agitent en commun.

**Commodo** *et* **incommodo** (*de*), locution latine. Dans certaines circonstances, en administration surtout, il est indispensable de s'enquérir des avantages ou des inconvénients d'une mesure. On charge alors un fonctionnaire public, le maire ou le juge de paix, par exemple, de procéder à une enquête publique dont il dresse procès-verbal. Elle s'appelle *de commodo et incommodo*. Cette formalité est de rigueur lorsqu'il s'agit d'acquisitions ou d'échanges à faire par une commune, de travaux d'utilité publique ou même de quelques établissements privés, tels que ceux connus sous le nom d'*ateliers insalubres*.

**Commode** (L.-Aurelius-Antoninus Commodus), fils et successeur de Marc-Aurèle et arrière-petit-fils de Trajan par sa mère Faustine, était né l'an 161 de J.-C., et fut proclamé empereur en 180. Des philosophes, des hommes vertueux avaient élevé son enfance, mais la férocité naturelle de son caractère rendit inutiles toutes leurs leçons. A 12 ans, il ordonna de jeter dans une fournaise un esclave qui lui avait préparé un bain trop chaud. Pour lui faire croire que son ordre avait été exécuté, son pédagogue fit jeter dans la fournaise une peau de mouton toute fraîche, et l'odeur qui en résulta, et que le jeune César prenait pour celle de l'esclave, le réjouit singulièrement. Comme Néron et Domitien, il prit plaisir à faire couler le sang de ses sujets et à persécuter les chrétiens. C'étaient surtout les sénateurs et les chefs de l'empire qu'il traitait avec la plus révoltante cruauté. Non content d'exiler, de dépouiller, d'égorger sous de vains prétextes, les premiers personnages de Rome, il se livra publiquement aux débauches les plus infâmes, et se fit appeler Hercule; puis, pour imiter son héros, il se couvrit d'une peau de lion, et porta une massue. Il combattait souvent dans le Cirque avec les gladiateurs, et vantait son adresse à poursuivre les bêtes féroces dans l'amphithéâtre.—Pérennis et Cléandre, deux de ses préfets du prétoire, ayant été égorgés par ses ordres, un troisième, Lætus, craignant pour lui le même sort, inspira des craintes à Mastia, favorite qui, pour prévenir son supplice, empoisonna l'empereur. Mais comme le poison agissait trop lentement à son gré, elle le fit étrangler par un athlète nommé Narcisse, l'an 192 de J.-C. On dit que pour n'être pas obligé de confier sa tête aux mains d'un barbier, Commode se brûlait la barbe, comme faisait Denys-le-Tyran.

**Commodore** (marine). Les Anglais et les Américains donnent ce

nom au capitaine de vaisseau chargé temporairement du commandement de quelques bâtiments de guerre composant une division. Le commodore remplit l'emploi d'un contre-amiral et même d'un amiral, sans avoir aucun de ces deux titres. Cependant, tout le temps que dure son commandement, il est assimilé pour le rang aux brigadiers généraux.

**Communauté de biens entre époux.** Ainsi que le mot lui-même le désigne, la communauté est une société de biens qui a pour objet principal les acquisitions faites pendant la durée du mariage. Cette société est d'origine germanique : elle nous vient des Francs, nos ancêtres, qui l'apportèrent avec eux dans les Gaules. La femme du Barbare partageait avec lui sa gloire, ses dangers, ses travaux ; par une induction rigoureuse, elle devait être l'égale de son mari à l'heure du partage du butin. La communauté pure, primitive, dut naître de cette rudesse de mœurs. Quelques années après la conquête, les habitudes d'une vie nouvelle, l'influence de la loi romaine, influence dont les Barbares ne purent se défendre, dénaturèrent l'institution dans son caractère primitif et le plus essentiel, en détruisant l'égalité complète entre la femme et le mari, et en accroissant la puissance de ce dernier. Ce fut la *loi coutumière*. Suivant les usages du temps de l'invasion, la femme était avec son époux co-propriétaire des biens de la communauté ; plus tard elle ne put le devenir en réalité que lors de la dissolution du mariage, car alors seulement elle pouvait faire acte de propriétaire, pouvoir qui appartient au mari seul pendant la durée de l'union. Quelques siècles plus tard, et seulement après les croisades, d'où tant de gentilshommes partis riches revenaient pauvres et mendiants, cette loi, devenue si onéreuse pour les femmes, fut modifiée. On établit que si la dot de la femme se trouvait compromise par les dettes dont le mari administrateur avait laissé obérer l'association, elle pourrait se libérer sans conteste et reprendre son apport intact en renonçant à la communauté. Dans le principe, et en raison même du motif dont elle naquit, cette loi ne régissait que le mariage et l'association des nobles ; mais bientôt on en étendit le bénéfice à toutes les classes de la population. C'est ainsi modifiée à plusieurs reprises que nous est arrivée la communauté entre époux. Aujourd'hui, comme avant la codification des lois écrites, la communauté se compose de tout le mobilier que les époux possédaient avant le mariage, de tous les meubles et immeubles qu'ils acquièrent postérieurement à titre non gratuit, et des fruits et revenus de tout ce qui leur échoit pendant le mariage à quelque titre que ce puisse être. Le mari administre seul les biens communs, les aliène ou les hypothèque sans le concours de la femme.

Ainsi que dans la loi coutumière deux especes distinctes de communauté existent dans notre législation : l'une dite *légale*, qui résulte du silence même des époux sur le mode de leur association, et qui naît et existe sans contrat ; l'autre dite *conventionnelle*, produite par la stipulation expresse et libre des époux, constatée dans ses détails, souvent nombreux, par les clauses diverses d'un contrat, et bornée seulement dans les conditions qui la modifient par les lois prohibitives sur les bonnes mœurs et l'ordre public. Telles sont les ressemblances qui restent entre la vieille et l'ancienne loi. Aujourd'hui la communauté, comme toute autre société, du reste, est un être moral, distinct des individus qui l'ont établie entre eux et qui opèrent vis-à-vis d'elle des reprises ou des rapports, selon qu'ils sont ou ses créanciers ou ses débiteurs. Cette société finit par la mort naturelle, par la mort civile, la séparation de corps et la séparation de biens, qui n'est autre que la dissolution de la société elle-même prononcée par les juges après certaines formalités, lorsque l'administration du mari met en danger la dot de l'épouse. Après la dissolution de la communauté, le partage a lieu entre le survivant des époux et les héritiers ou ayants cause de l'autre époux. Enfin, et c'est là le caractère distinctif de ce genre d'association, lorsque par quelque cause que ce puisse être, la communauté se dissout, et que les dettes qui l'obèrent absorberaient ou attaqueraient seulement l'intégralité de la dot de la femme, celle-ci a le droit d'y renoncer et de se libérer sans conteste de toutes les charges de la société. Elle retire alors son apport intact.

**Communauté de biens** (v. *St-Simoniens*).

**Communautés religieuses.** On appelle de ce nom la réunion de plusieurs personnes pieuses du même sexe qui vivent en commun, sans rien posséder en propre. Les couvents et les monastères des deux sexes qui existaient en grand nombre avant la révolution étaient des *communautés religieuses*. Aujourd'hui, moins protégées par les lois, elles sont moins nombreuses, mais néanmoins tout aussi utiles à la société. Les moines avaient défriché des pays entiers et sauvé de la fureur des barbares les monuments des sciences et des arts. Nos congrégations se dévouent à l'éducation et au soulagement du pauvre et des malheureux, et à la civilisation des peuples sauvages, en leur apportant, au péril de leur vie, l'élément consolateur et civilisateur des doctrines chrétiennes.

**Communaux** (biens). On appelle ainsi des biens que possèdent par indivis les habitants d'une ville, d'un bourg, d'un village. Dans ce sens, on s'est encore servi du mot *communes*. Les biens ainsi désignés consistent en terres, prés, pâturages, varennes, ou même

en bois. Il ne faut pas confondre les biens communaux avec les droits d'*usage* et de *parcours* (v.).

**Communes**. On donnait autrefois ce nom aux villes qui avaient le droit de diriger par elles-mêmes leur gouvernement intérieur. Au moyen âge il y eut des communes dans toute l'Europe; nous ne parlerons ici que des communes françaises. Leur établissement remonte aux XIe et XIIe siècles. Elles avaient toutes pour origine, comme l'indiquent les noms divers par lesquels on les désignait, une *communion, conjuration* ou *confédération* des habitants d'une ville qui s'engageaient mutuellement à se défendre les uns les autres. Le premier acte de la commune était l'occupation d'une tour où l'on établissait une cloche ou beffroi, et la première clause du serment des *communiers* était de se rendre en armes, dès que le beffroi sonnait, à la place qui leur était assignée pour se défendre les uns les autres. De ce premier engagement résultait celui de se soumettre à des magistrats nommés par les communiers : c'étaient des *maires*, des *échevins* ou des *jurés* dans la France septentrionale, des *consuls* ou des *syndics* dans la France méridionale, auxquels l'assentiment de tous abandonnait le droit de diriger seuls les efforts communs. Ainsi la milice était créée la première, la magistrature venait ensuite. L'obligation imposée à cette magistrature de rendre bonne justice, soit aux membres de cette association, soit aux personnes étrangères à cette association, était presque une condition nécessaire de sa création, et elle se retrouve dans toutes les chartes. La magistrature devait avoir une bourse commune ou un trésor pour payer les dépenses communes, un sceau commun pour sanctionner les engagements pris au nom de la communauté; et, en effet, c'étaient là en quelque sorte les marques distinctives auxquelles on reconnaissait une commune. Enfin la défense mutuelle serait demeurée incomplète si elle s'était bornée aux seuls efforts d'une milice armée. La ville ne fut pas plutôt organisée en corps politique, qu'elle voulut demeurer seule chargée de la construction et de la garde des murs, des fossés, des chaînes ou barricades qui fermaient occasionnellement les rues, et qu'elle prit l'engagement d'interdire à tout particulier d'élever, soit dans la ville, soit dans la banlieue, des tours, des forteresses et des postes de défense sans le consentement de la magistrature. Mais si ces premières conditions de la formation d'une commune étaient nécessairement semblables, il y en avait d'autres qui dépendaient de la situation de chaque ville et qui variaient à l'infini. Il est à remarquer que presque toutes les communes de France conquirent leur affranchissement par une lutte armée et opiniâtre contre leurs seigneurs, et que les rois, en géné-

ral, furent plus favorables que ceux-ci au développement de la liberté. Il y a toutefois de l'exagération, comme M. Augustin Thierry l'a démontré dans ses lettres sur l'histoire de France, à regarder Louis-le-Gros comme le fondateur des communes en France. — La révolution communale favorisa singulièrement l'accroissement du pouvoir royal; celui-ci même devait, avec le temps, exercer à son tour une telle action sur les communes, qu'il leur enleva successivement leurs plus précieux priviléges, au point qu'en 1789 les villes de France ne conservaient plus que de faibles restes de leurs anciennes franchises. Alors un nouvel ordre de choses fut créé : le nom de *communes* reparut; mais il n'eut pas la même extension (v. *Municipalité*). — *Commune de Paris* durant la révolution (v. *Paris*).

**Communes** (chambre des [v. *Parlement d'Angleterre*]).

**Communication**, action de communiquer. On appelle du nom générique de *voies de communication*, les *chemins* vicinaux, les *routes* départementales et royales, les *fleuves*, les *rivières*, les *canaux*, les *chemins de fer*, les *télégraphes*, etc. (v. ces mots). — On donne aussi ce nom à une figure de rhétorique par laquelle l'orateur interroge ses auditeurs, et semble leur demander conseil. — C'est encore un trope ou figure de grammaire par laquelle l'orateur met à la première personne un verbe qui dans son sens propre devrait être à la seconde ou à la troisième : qu'*Attendons-nous pour travailler? Avons-nous bientôt assez joué?* dit quelquefois un maître à son élève, c'est-à-dire qu'*Attendez-vous? avez-vous assez joué?* Dumarsais appelle cette figure *communication dans les paroles*. — *Communication* est encore un terme de physique : mettre quelqu'un en communication avec une machine électrique, c'est lui faire toucher le conducteur chargé, soit immédiatement, soit par le moyen d'un autre *conducteur* (v.). Établir la communication entre la garniture extérieure et la garniture intérieure d'une bouteille de Leyde, c'est de même établir un conducteur de l'une à l'autre.

**Communion**, acte par lequel un membre de la religion catholique s'unit d'esprit et de corps avec J.-C. par le sacrement de l'eucharistie. La communion fut instituée par J.-C. lui-même, la veille de sa sainte passion, dans cette mystérieuse cène qu'il fit avec ses apôtres. Après sa mort, au berceau de la religion chrétienne, et au temps des persécutions, ce pieux usage se continua, et l'eucharistie vint soutenir souvent la foi des fidèles et le courage des martyrs. Primitivement, on la donnait aux enfants après le baptême et on la portait aux malades. Les uns et les autres, du reste, la recevaient sous les deux espèces. Plus tard, la discipline changea dans l'église : on ne communia que sous l'espèce du pain, et les enfants ne

furent admis qu'après un certain âge à cette divine participation. Tant que la foi et la ferveur furent grandes, les fidèles communièrent souvent ; mais, au IXe siècle, le relâchement devint si général que le concile de Latran fut obligé d'imposer à tous les catholiques la communion annuelle ; il exprima le vœu qu'elle s'accomplît au temps pascal. Aujourd'hui un des tableaux les plus touchants, une des scènes les plus fécondes en douces émotions parmi les cérémonies de la religion catholique, est, sans contredit, la *première communion*. Dieu devient pour la première fois la nourriture de ces enfants à l'âme ardente, au cœur pur. Leurs parents, leurs mères surtout, assistent attendris à ce premier acte de leur vie religieuse, et sentent se réveiller les élans de leur inépuisable amour. C'est, pour ces enfants, aimés de Dieu, un jour de prière et de bonheur. La communion est l'acte le plus auguste et le plus saint de notre divine religion. Elle est l'accomplissement mystérieux et complet de l'alliance promise de Dieu avec l'humanité.

**Communistes,** terme de droit qui désigne les individus possédant quelque chose en commun. Des coassociés, des cocréanciers ou des codébiteurs, des cohéritiers et des copropriétaires sont tous des *communistes*, tant que dure entre eux l'indivision ; mais cette dénomination s'applique plus spécialement aux copropriétaires d'un immeuble. — Dans ces dernières années, on a aussi donné le nom de *communistes* aux partisans de la loi agraire et du partage égal entre tous des biens de la terre et de l'industrie. Théorie sublime qui promet de rendre un jour tous les hommes frères, disent ses sectaires ; rêves insensés, pour ne pas dire coupables, répond le plus simple bon sens ; car malheureusement pour la théorie, elle n'est guère prêchée que par des individus qui *n'ont rien* et surtout qui ne *font rien*.

**Commutation** (de deux mots latins qui signifient *avec* et *troc*). — C'est par voie de commutation ou d'échange que le commerce se faisait primitivement. On donnait en échange d'une marchandise une marchandise d'égale valeur. Les actes constatant ces transactions portaient nécessairement le caractère de *contrats commutatifs*. La juridiction chargée de juger les contestations qui avaient leur source dans ces rapports commerciaux, s'appelait *justice commutative*. — Aujourd'hui, et dans le langage usuel, le mot *commutation* exprime le changement de peine consenti par le roi en faveur d'un condamné. C'est une émanation du droit de grâce. Une différence dont il faut prendre note mais qu'on ne peut trop expliquer, c'est qu'on ne dit pas *commuter* une peine, mais bien la *commuer*.

**Comnènes** (les). Cette famille célèbre, qui a donné 6 empereurs à

Constantinople, descendait, dit Lascaris, d'Eutrope, aïeul de Constantin-le-Grand. En 329 les Comnènes suivirent Constantin en Orient et prirent leur nom d'une victoire remportée sur les Comans. Sous Léon Ier, vers 469, leurs domaines étaient en Asie à Castamona. *Manuel Comnène*, préfet d'Orient sous Basile II, sauva Nicée, que menaçaient les révoltés commandés par Sclère et Phocas. Nicéphore, son fils, se fit redouter par Constantin IX, qui le fit enfermer vers 1027; mais Romain Argyre le délivra. Il fut envoyé plus tard par Constantin Monomaque en ambassade près du pape Léon IX (1049). Son fils Isaac, élu empereur par les soldats, le devint tout à fait par sa victoire sur son compétiteur Michel; mais, fatigué des intrigues qui l'environnaient, il abdiqua en faveur de son gendre, Constantin XI, qui s'en montra peu digne. — Après quelques règnes obscurs, *Alexis Ier* fut couronné en 1081. Il se montra grand politique. Ayant éprouvé des revers dans ses guerres contre Robert-Guiscard, duc de Calabre, et contre son fils Bohémond, il en triompha d'abord avec le secours des Turcs, puis par son alliance avec les Vénitiens. Il réclama enfin les secours de l'Occident, mais il eut lieu de s'en repentir. Il parvint cependant à se débarrasser successivement des deux armées de croisés qui l'insultaient jusque dans son palais. Malgré le traité qu'il avait conclu avec les croisés, et quoiqu'ils lui eussent rendu la ville de Nicée, il ne leur envoya point les secours qu'il leur avait promis, et ceux-ci refusèrent de lui rendre les conquêtes qu'ils firent sur les musulmans de l'Asie-Mineure et de la Syrie. Alexis continua d'être heureux dans ses guerres contre les Turcs et contre Bohémond lui-même, qui fut obligé de demander la paix. Il battit aussi les manichéens et usa d'une excessive sévérité envers eux. Il mourut l'an 1118 à l'âge de 70 ans après en avoir régné 37. — *Jean*, surnommé *le Beau*, succéda l'an 1118 à son père Alexis, malgré sa mère Irène, qui voulait que la couronne appartînt à Anne Comnène et à son époux Nicéphore Brienne, et leur pardonna une conspiration qu'ils tramèrent contre lui. Jean se montra bon politique et grand capitaine. Il fit avec succès la guerre aux Turcs, aux Hongrois et aux Patzinaces, et recula les limites de son empire. Il mourut en 1143 d'une blessure qu'il s'était faite à la chasse. C'est de son frère Isaac que descendit la branche des empereurs de Trébizonde.— *Manuel Comnène* monta sur le trône au préjudice d'Isaac son frère aîné, par le choix de son père. La 2e croisade, qui eut lieu sous son règne, produisit les mêmes discordes que la première. Manuel vainquit Raymond, prince d'Autriche; il repoussa Roger, roi de Sicile, qui avait pénétré dans ses états, reprit Corfou, porta la guerre dans la Pouille et la Calabre, et conclut une paix avan-

tageuse. Il vainquit le prince de Dalmatie et le roi de Hongrie, passa en Asie et obligea Masoud, sultan d'Iconium, et Nourridde, sultan d'Alep, à demander la paix. Il vainquit une seconde fois Masoud révolté et lui imposa les plus dures conditions. Il avait songé à conquérir l'Égypte, mais il ne put s'entendre avec Amaury, roi de Jérusalem, qui devait le seconder, et mourut en 1180. — *Alexis II*, son fils, âgé de 12 ans à la mort de Manuel, ne fit que paraître sur le trône. Andronic, son cousin, sous prétexte de délivrer Constantinople des favoris de la régente Marie, mère d'Alexis II, se fit associer à l'empire et bientôt régna seul, après avoir étranglé l'impératrice-mère et son jeune collègue. — *Andronic*, qui, à l'âge de 71 ans, épousa la fille du roi de France Louis-le-Jeune, périt sous les coups d'Isaac l'Ange et laissa sa famille privée à jamais du sceptre impérial de Constantinople. Mais sa descendance régna sur quelques lambeaux de l'empire devenu la proie des Latins, comme à Trébizonde et à Héraclée.

**Compagnie** (bonne et mauvaise). L'homme est né pour vivre en société, et c'est par le contact continuel de ses semblables qu'il peut porter au plus haut degré de développement ses facultés morales et intellectuelles. Mais par cela même qu'un penchant invincible l'entraîne à rechercher la compagnie, il importe qu'il fasse un bon choix; car c'est de ce choix que dépend toute sa destinée. Si la bonne compagnie ne prouve pas toujours les bonnes mœurs, elle conserve du moins la pudeur des apparences; et ce vernis, tout menteur qu'il est, n'en est pas moins un hommage à la vertu. La mauvaise compagnie, par son cynisme et sa brutalité, dégrade, empoisonne la tête et le cœur. L'imprudent qui se livre à ses inspirations tombe d'une faute dans un excès, d'un excès dans un vice, et de chute en chute arrive couvert d'infamie à la porte du bagne ou sur les marches de l'échafaud.

**Compagnie** (de commerce). En termes de négoce, on appelle *compagnie* toute association de spéculateurs, de négociants ou de capitalistes, formée pour exploiter en grand un commerce, une manufacture, une entreprise industrielle ou financière. Telles furent autrefois, en France, les compagnies de fermiers généraux, celle du Mississipi; telles sont, de nos jours, la compagnie des canaux, les compagnies d'assurances sur la vie, celles contre la grêle, les incendies, etc. Les compagnies commerciales peuvent être en *commandite* (v.) ou *anonymes;* celles qu'on appelle *mutuelles*, peuvent rentrer dans l'une ou l'autre de celles que comprend cette division. Des abus, des scandales tout récents, ont démontré que les *sociétés en commandite*, lorsqu'elles n'étaient pas soumises à la di-

rection d'hommes d'une probité à toute épreuve, devenaient des ateliers dans lesquels s'élaborait avec art la ruine des capitalistes trop crédules et trop confiants. Les *sociétés anonymes*, soumises à des formalités sérieuses et à une surveillance de tous les instants, présentent une plus grande garantie.

**Compagnie** (règle de). C'est une opération arithmétique à l'aide de laquelle plusieurs associés ayant mis des fonds pour un même objet se partagent les gains proportionnellement à leur mise. Malheureusement il s'agit plus souvent encore de répartir des pertes. Le problème suivant, par exemple, dépend d'une règle de compagnie : un homme devait à 5 créanciers 180 fr., 90 fr., 45 fr., 108 fr. et 117 fr.; il meurt ne laissant en tout que 108 fr. Comment partagera-t-on cette somme? Il est clair que chacun doit recevoir une partie proportionnelle à ce que lui devait le défunt; il faut alors faire la somme de ce qu'il devait, qui est ici 540 fr., et on aura pour chacun des créanciers cette proportion évidente : la totalité de la dette ou 540 est à la totalité de son avoir, c'est-à-dire les 108 fr. qu'il laisse, comme la créance de chacun est à la part qu'il pourra recevoir.

**Compagnie des Indes.** La 1re compagnie des Indes orientales fut établie, en 1602, par les Hollandais. Administrée par 16 directeurs, elle envoyait des ambassadeurs, faisait des traités de paix, entretenait des armées; elle était parvenue à conquérir, sur les Portugais-Espagnols, le cap de Bonne-Espérance, plusieurs places sur les côtes de Malabar et de Coromandel, Ceylan, les îles Moluques, celles de la Sonde et de Batavia, et à fonder le centre de sa richesse et de sa puissance. En 1600, la reine Élisabeth créa la *Compagnie anglaise des Indes.* Contrariée d'abord dans son développement, cette compagnie, en employant, selon la circonstance, tantôt la ruse, tantôt la force, s'agrandit insensiblement par ses conquêtes sur les princes et sur les naturels du pays ou sur les Français, mais plus particulièrement sur la compagnie hollandaise qu'elle dépouilla entièrement de ses possessions, aussi bien que la compagnie des Indes occidentales, fondée en 1717. Après quelques essais partiels et souvent heureux, le cardinal de Richelieu fonda, en 1642, une *Compagnie française*, qui voulut former un grand établissement à Madagascar, mais cette tentative échoua, malgré les efforts du maréchal de la Meilleraye. En 1664, par les soins de Colbert, Louis XIV établit une nouvelle compagnie, à laquelle il assura des avances et de nombreux priviléges. En 1668, les 1ers directeurs arrivèrent à Surate; la mauvaise gestion, les corruptions, les emprunts usuraires, la jalousie, la malveillance, les droits onéreux mis en France sur les marchandises de l'Inde, la ruinèrent

en peu d'années; et, malgré les efforts de quelques hommes de cœur, parmi lesquels il faut compter Dupleix et de La Bourdonnais, la *Compagnie française des Indes* marchait rapidement vers sa chute, lorsqu'en 1761 les Anglais s'emparèrent de Pondichéry, défendu par le célèbre et trop malheureux de *Lolli* (v.). Depuis cette époque jusqu'à sa suppression définitive, la *Compagnie des Indes* ne fut plus pour la France qu'une charge sans profit. Enfin, après plusieurs tâtonnements et plusieurs hésitations, la convention prononça sa dissolution le 24 août 1793. — Depuis cette époque, et surtout depuis les événements de 1815, les Anglais ont sans cesse accru leurs possessions dans l'Inde. Maîtres de toute cette partie de l'Asie, ils méditent encore de nouvelles conquêtes; s'ils réalisent leurs projets sur la Chine et sur l'isthme de Suez, le léopard britannique étreindra dans ses griffes cette riche proie; et tout le continent asiatique ne formera plus qu'une colonie anglaise.

**Compagnie** (art militaire). La compagnie est une subdivision du bataillon, qui est lui-même une subdivision du régiment; le régiment se compose de 3 bataillons, et le bataillon de 8 compagnies, commandées chacune par un capitaine. Le nombre d'hommes qui composent une compagnie varie de 90 jusqu'à 140, suivant que les cadres du régiment s'élargissent en temps de guerre, ou se resserrent en temps de paix. Sur les 8 compagnies d'un bataillon, 2 sont d'élite : celle des grenadiers et celle des voltigeurs. — Autrefois, on entendait par *compagnie* tantôt un régiment entier, tantôt une partie de régiment. On appliquait cette dénomination à la cavalerie, tandis qu'aujourd'hui elle est bornée à l'infanterie.

**Compagnies** (grandes). Pendant la captivité en Angleterre de Jean II, roi de France, les garnisons qui sortaient, mécontentes ou mal payées, des forteresses livrées aux Anglais, les étrangers, les Allemands surtout, qu'Édouard avait appelés sous ses drapeaux et qu'il congédiait, parce qu'il n'avait plus besoin d'eux, formèrent ce qu'on appela les *grandes compagnies*, ramas de bandits et de voleurs qui se mirent à ravager la France, sous des capitaines hardis et expérimentés qu'ils se choisirent eux-mêmes. Quelques-uns prirent le nom de *tard venus*, voulant dire que ceux qui les avaient précédés avaient tout moissonné et qu'il ne leur restait qu'à glaner. Le connétable Jacques de Bourbon, comte de la Marche, envoyé par le roi contre les *grandes compagnies*, essuya une déroute complète à Brignais, près Lyon, et mourut des blessures qu'il avait reçues dans cette affaire. Le chef des vainqueurs du connétable se faisait appeler : *Ami de Dieu et ennemi de tout le monde.* — Une de ces bandes menaça un moment Avignon, où le pape tenait sa

cour. Le marquis de Montferrat, que le pontife avait appelé à son aide, au lieu de combattre les grandes compagnies, les prit à sa solde et remporta, grâce à elles, de grandes victoires dans le Milanais. Une autre bande gagna la Bretagne. Enfin, la France se débarrassa de tous les *écorcheurs*, *tard venus*, *malandrins*, etc., qui formaient les grandes compagnies, en les mettant au service de Henri de Transtamare, lorsque ce prince alla attaquer son frère le roi de Castille Pierre-le-Cruel. Le célèbre Duguesclin accepta la mission de les conduire hors du pays, et non plus au pillage, mais au combat. La France respira un peu lorsqu'elle fut purgée de ces hôtes incommodes, pillards sanguinaires qu'on ne pouvait enchaîner qu'avec de l'or. — *Compagnies de Jehu* et *compagnies du soleil* Après la terreur, et au plus fort de la réaction thermidorienne, des bandes royalistes s'organisèrent dans le midi de la France sous ces deux noms, et, mêlant les idées religieuses aux assassinats, promenèrent à leur tour, dans les principales villes du midi, une terreur dans un autre sens, égale à celle contre laquelle elles s'étaient soulevées. Lyon, Aix, Tarascon, Marseille, Bordeaux, etc., devinrent le théâtre des plus sanglantes représailles. Ces compagnies avaient entassé tous les révolutionnaires, qu'elles désignaient par l'épithète de *terroristes*, dans les cachots du fort St-Jean, à Marseille, sous le prétexte de les livrer aux tribunaux. A un jour convenu, les hommes qui les composaient, le crucifix en tête, assiègent le fort avec des canons, s'en emparent, et renouvelant les scènes des massacres de septembre, égorgent tous ces prisonniers. — D'autres compagnies prirent le nom de *chauffeurs* (v.); leurs brigandages retentirent jusque dans l'enceinte des corps législatifs. Ces bandes, composées de voleurs et d'assassins, et dont une était commandée par un nommé Émery, convaincu d'avoir été l'assassin de Delaunay, gouverneur de la Bastille, et de la princesse Lamballe, pénétrèrent dans le département de la Seine et jusque dans Paris. Le ministre de la police fut obligé, pour prévenir leurs attentats, d'ordonner que, pendant la nuit, des patrouilles seraient faites dans les campagnes voisines de la capitale.

**Compagnon, Compagnonage.** C'est une association formée entre ouvriers qui exercent le même métier. Le *compagnonage,* dont tous les membres s'appellent *compagnons*, affiche la prétention de remonter à Salomon. Ce qui est bien moins contestable, c'est que lorsque les maîtrises et les jurandes tenaient les ouvriers dans une dépendance contre laquelle ils étaient impuissants, ils songèrent à s'unir afin de mieux résister aux exigences des maîtres. Dans l'origine, l'association du *compagnonage* fut donc plutôt

une association défensive contre les maîtres, qu'un noviciat à la maîtrise, comme ont paru le croire quelques personnes. Quelques pratiques du compagnonage et certaines obligations religieuses imposées par ses statuts permettent de soupçonner que son origine remonte aux Templiers. Dans le principe, 4 corps d'état seulement étaient admis au compagnonage; plus tard, le cadre des élus s'est considérablement augmenté. Des divisions, dont les effets se traduisent encore aujourd'hui en luttes sanglantes, se déclarèrent dans le compagnonage encore à son enfance; il y eut scission : les uns continuèrent à reconnaître Salomon pour leur fondateur, les autres ne reconnurent que maître Jacques, qui pourrait fort bien être le grand maître des Templiers, Jacques Molay. Les premiers s'appellent aujourd'hui *compagnons du devoir de liberté* ou *gavots;* les seconds, *compagnons du devoir* tout simplement ou *dévorants*. Chez les *gavots*, les compagnons se divisent en *affiliés,* compagnons *reçus*, compagnons *finis* et compagnons *initiés;* chez les *dévorants,* on ne reconnaît que des aspirants et des compagnons. Les aspirants paient tous un tribut dont profitent les compagnons; ceux-ci élisent une *mère* ou chef, chez qui les compagnons en voyage trouvent logement, nourriture à bas prix et même à crédit, et l'indication des maisons où ils pourront avoir du travail. Pour être admis au compagnonage, il faut faire un travail appelé *chef-d'œuvre;* la réception du candidat est subordonnée au mérite de son exécution. Quand l'aspirant a soumis ce travail aux compagnons, ceux-ci lui indiquent un endroit où il doit se rendre vers le milieu de la nuit, vêtu de ses plus beaux habits, en escarpins, en bas et en gants blancs. On lui fait alors parcourir la campagne les yeux bandés, on le soumet à quelques épreuves maçoniques, et, au coup de minuit, on lui ôte son bandeau. Les compagnons sont fort discrets sur ces réceptions, qui font sur le récipiendaire une impression vive. Le jour de la fête patronale, celui de l'Ascension pour les uns, de Ste-Anne pour les autres, les compagnons sortent par processions, ayant en tête la *mère*, qu'ils vont chercher en équipage; ils portent alors, comme insignes, au chapeau et à la boutonnière, des rubans, dont la couleur varie, et à la main une canne longue ou courte, suivant les corps d'état. La mère des compagnons reçoit de ceux-ci une écharpe aux franges d'or, enrichie d'une équerre et d'un compas entrelacés. Le soir, il y a bal; les aspirants n'y sont qu'invités, à charge pour eux de rendre cette invitation. Les compagnons se donnent entre eux des sobriquets assez curieux; l'un est le *décidé*, l'autre la *terreur des gavots*, celui-là la *fidélité*, cet autre le *tombeau des dévorants*, etc. Beaucoup de compagnons

font aujourd'hui ce qu'ils appellent le *tour de France*, voyages aussi inutiles à l'industrie en général qu'ils le sont sous tous les rapports aux ouvriers eux-mêmes.

**Comparaison**, acte de l'esprit qui consiste à rapprocher les idées qui représentent deux objets, à les étudier et à constater les rapports ou les oppositions existants entre eux.—Il n'y a point de comparaison qui puisse constater une *similitude* parfaite entre deux choses, de là le proverbe : *Toute comparaison cloche;* et cet autre : *Comparaison n'est pas raison.* — Les grammairiens ont observé qu'on parlait des choses ou des personnes sous 3 points de vue, ou plutôt qu'on les qualifiait de 3 modes différents. En conséquence, ils ont établi 3 degrés, soit de supériorité, soit d'infériorité, et qu'on appelle *degrés de comparaison.* Le 1er degré est le *positif;* il exprime simplement la qualité. Dans cette phrase : *Pierre est estimable*, l'esprit ne considère qu'une seule personne; il ne fait point acte de comparaison. Le 2e degré, qu'ils ont appelé *comparatif*, s'établit lorsque l'on fait un rapprochement entre deux personnes ou deux choses; lorsqu'on compare, il exprime la qualité, comme le positif, mais il y ajoute la comparaison. Le *comparatif d'égalité* se forme avec les adverbes *aussi*, *autant;* celui d'infériorité avec *moins;* celui de supériorité avec *plus. Aussi* bonne que belle; *moins* brillant qu'utile; *plus* heureux que sage; sont des exemples des 3 classes de comparatifs. Le *superlatif,* 3e degré de comparaison, se forme lorsqu'on place les personnes ou les objets au plus haut degré d'infériorité ou de supériorité. Le superlatif est *absolu*, lorsqu'il marque un très-haut degré dans une chose, sans comparaison. Exemple : La science est *très-rare.* Il est *relatif,* lorsqu'il indique une comparaison, comme dans cette phrase : La *plus belle* des femmes.

**Comparses.** Au théâtre, les comparses sont ces cavaliers si brillants, si dorés, ces femmes à la toilette resplendissante, qui forment cercle auprès des personnages principaux, pendant que les choristes, plus haut placés dans la hiérarchie scénique, chantent .

Célébrons, célébrons cette fête,
Célébrons, célébrons ce beau jour.

Les comparses apparaissent tour à tour en Romains et en villageois, en brigands et en grands seigneurs, le tout pour 1 fr. par soirée. Plus heureux qu'eux, les choristes sont engagés et ont des appointements fixes. Redescendus dans la vie privée, les comparses sont tout simplement de pauvres diables qui, faute d'un bon état régulier ou séduits par les perfides joies des coulisses, recourent à cette bizarre industrie. Que de comparses ont fabriqué leurs bottes de *raffinés* de la cour de Louis XIII, ou brodé leurs colle-

rettes de grandes dames! Plus que qui que ce soit, le comparse atteste la vérité de ce proverbe : *Tout ce qui reluit n'est pas or.*

**Compartiment** (de deux mots latins signifiant *diviser avec*). Autrefois nous avions en français le mot *compartir*, qui exprimait proprement l'action de réunir des parties diverses pour en former un tout. Par une déviation du vrai sens, le mot *compartiment* ne s'applique plus aujourd'hui à l'action de réunir des parties en un tout, mais aux parties elles-mêmes destinées à former l'ensemble. Les tiroirs d'une commode, les lambris des appartements, etc., sont des *compartiments*. — En architecture, on donne ce nom à toute combinaison et disposition de lignes ou de formes dont la variété, le mélange, la répétition et les contrastes produisent, suivant la nature des surfaces où on les emploie, un aspect plus ou moins agréable aux yeux.

**Compas**. Les étymologistes font dériver le nom de cet instrument de mathématiques de deux mots latins signifiant *ensemble* et *pas ;* pour justifier cette origine ils ajoutent que le compas représente en fonctionnant le pas d'un homme qui marche. — Le compas dont l'usage est le plus vulgaire est celui qui a 2 branches réunies en charnière par un clou rivé ou par une vis. Ce compas sert à mesurer la longueur et à tracer des arcs de cercle ou des circonférences ; ses pointes sont toujours d'acier trempé. Lorsqu'on tient à une précision extrême on emploie le compas *à ressort*, qui s'ouvre de lui-même à une certaine pression ; on le ferme au moyen d'une vis qui traverse les deux jambes et force les pointes à se rapprocher. — Les dessinateurs se servent de compas à l'une des branches duquel ils adaptent des crayons, des plumes d'acier, etc., au moyen d'une vis de pression ; c'est le *compas à pointe de rechange*. — Le compas à *arc de cercle*, dont une branche porte à son extrémité un arc de cercle, sur lequel sont marquées des divisions, sert à mesurer l'ouverture d'un angle. — Le *compas à balustre* est employé pour décrire de très-petits cercles ; il est d'un usage fort peu étendu. — Le *compas d'épaisseur*, que les ouvriers appellent *maître à danser*, sert à mesurer le diamètre intérieur et le diamètre extérieur d'un cylindre ; c'est une sorte de compas double, dont les branches supérieures se courbent en pointe en dedans, tandis que les branches inférieures se courbent de la même manière en dehors. — Le *compas de réduction* est également un compas droit, double, et dont le centre est

*Compas.*

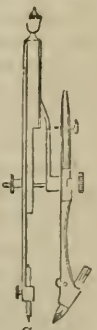

*Compas à balustre.*

mobile, afin que le rapport des branches inférieures aux branches supérieures puisse varier.—Certains compas ont la forme d'un mètre ou d'une mesure de cordonnier ; ce sont des règles auxquelles sont emmanchées deux petites poupées dont l'une est fixe, tandis que l'autre est mobile et s'arrête au point voulu de la règle au moyen d'une vis de rappel. — Le *compas de proportion* sert dans l'arpentage, dans le lever des plans, et quand on n'a pas besoin d'une grande précision. Il est formé de deux règles de cuivre unies à charnière par l'une de leurs extrémités. Il a la forme d'un pied-de-roi, dont se servaient naguère nos ouvriers, excepté qu'au lieu de présenter sur ses faces les divisions du pied et du pouce, il porte différentes lignes, dirigées suivant la longueur de chaque angle, et venant toutes converger au centre de l'axe de rotation.

*Compas de réduction.*

**Compas de route**. C'est, en d'autres termes, la *boussole* (v.).

**Compassé.** Le style figuré a emprunté le mot *compas* à la science ; on a dit vulgairement d'une personne qu'elle avait le *compas dans l'œil*, lorsqu'avec un simple coup d'œil elle mesurait d'une manière assez juste ; puis, s'écartant de l'acception primitive, on a fait du verbe *compasser* l'adjectif *compassé*, qui entraîne avec lui une idée quelque peu ironique. Un homme *compassé* est celui qui met beaucoup d'affectation dans sa tenue, dans sa manière d'être ; les discours *compassés* sont empreints de cette affectation et d'ordinaire peu amusants.

**Compassion** (de deux mots latins signifiant *souffrir ensemble*). La *compassion* est le sentiment qui nous porte à souffrir des infortunes d'autrui, qui nous les rend en quelque sorte personnelles ; la *pitié* est plutôt le sentiment qui nous porte à les déplorer et à les soulager. Les pauvres ont de la *compassion* pour leurs maux ; les riches, de la *pitié* pour les douleurs du pauvre. La pitié et la compassion ne sont donc pas identiquement la même chose.

**Compatibilité**. Ce mot a la même étymologie que celui de compassion. Il a vieilli et est moins en usage que celui d'*incompatibilité*, qui exprime l'idée contraire. La *compatibilité* est la disposition qu'ont certaines choses à s'unir, à se concilier : les métaux sont *compatibles* grâce à l'affinité qui existe entre leurs éléments, leurs principes, leurs qualités ; ils se fondent parfaitement ensemble. Il y a *compatibilité* entre les humeurs de même nature, entre certaines fonctions ou charges publiques qui ne s'excluent point l'une l'autre.

**Compendium**, mot latin employé dans le langage philosophique comme synonyme d'*abrégé*. On dit un *compendium* de philosophie, de morale, de logique, de métaphysique, etc.

**Compensation**. La compensation est le *balancement*, pour ne point dire la *représentation* d'une chose par une autre. M. Azaïs a créé un système philosophique bien connu sous le nom de *système des compensations*, qui n'est que la révélation d'une loi de balancement dans les destinées humaines, dans la somme du bien et du mal.— En droit commercial, la *compensation* est un mode de libération entre deux débiteurs qui, créanciers l'un de l'autre, annulent mutuellement une créance par une autre.

**Compétence** (d'un mot latin signifiant *recherche*). C'est le droit qui appartient à chacun de rechercher, de statuer ou de prononcer dans les limites de ses attributions. Dans le langage habituel, *compétence* est en quelques cas synonyme de capacité; l'on dit à une personne qu'elle n'est pas *compétente* dans une matière dont elle parle, pour exprimer qu'elle ne la connaît pas. — Chaque tribunal, depuis celui de simple police jusqu'à la cour de cassation, a sa compétence ou ses attributions spéciales. Les avocats font souvent traîner les affaires en longueur, en déclinant la *compétence* des juges chargés de les examiner.

**Compétiteur** (même étymologie que ci-dessus). On appelle *compétiteurs*, ceux qui prétendent à un même rang, à un même emploi, à une même fortune : Pompée et César étaient deux *compétiteurs;* la pourpre des empereurs romains a eu souvent de nombreux *compétiteurs*. Quelques personnes pensent que le mot *concurrent* est synonyme de *compétiteur*, mais qu'il indique un but moins éloigné; nous pensons, nous, qu'il indique seulement un but moins élevé, plus facile.

**Compilation** (d'un mot latin signifiant *pile*), ouvrage fait de pièces *empilées*, pour ainsi dire, les unes dans les autres.—De toutes les branches de la littérature, la plus aride, la plus ingrate, la moins appréciée, est sans contredit la compilation. Œuvre d'une inépuisable patience, la compilation forme un tout de parties éparses, qu'elle rassemble à force de rechercher çà et là et de feuilleter mille et mille volumes poudreux. Le XVIII^e siècle s'est bien moqué des compilateurs; il applaudissait joyeusement aux vers épigrammatiques de Voltaire contre l'abbé Trublet.

Au peu d'esprit que le bon homme avait,
L'esprit d'autrui par complément servait.
Il compilait, compilait, compilait.....
Trois mois entiers ensemble nous causâmes,
Lûmes beaucoup et rien n'imaginâmes.

Aujourd'hui l'on est moins injuste; et si l'on ne place pas les compilateurs sur la même ligne que les savants et que les poètes, on reconnaît du moins que nombre de savants et de poètes ne valent pas un compilateur laborieux et qui recueille ses matériaux en conscience. Comment pourrait-on écrire l'histoire, si l'on ne compilait pas dans les écrits des témoins contemporains? La compilation éclaire bien des points indécis et remet en lumière quelques gloires enfouies. Que l'on se moque de ces compilateurs effrontés qui, volant audacieusement, font parade des plumes du paon, nous y consentons de grand cœur; nous abandonnons aux rieurs le bon abbé Trublet lui-même, mais nous protestons et faisons toutes réserves en faveur de Bayle et de Plutarque.

**Complainte**, espèce de romance historique populaire relatant quelques tristes amours, quelque mort malheureuse, quelque assassinat, ou même l'accomplissement de la terrible mission que la société donne à la guillotine. — La *complainte* doit, sans aucun doute, être placée au degré le plus bas de l'échelle lyrique et poétique, autant à cause de sa versification ridicule que de sa moralité grotesquement sévère. Il est juste toutefois de reconnaître que parmi les anciennes pièces de ce genre il en est quelques-unes qui ne manquent pas d'un certain charme de naturel et de naïveté. Entre autres, nous rappellerons celle de *Geneviève de Brabant*, qui édifia pendant si long-temps nos bons aïeux et qui fit couler tant de larmes dans nos campagnes. — En termes de droit, le mot *complainte* est synonyme de *plainte*. L'*action en complainte* comprend les actions possessoires qui ont pour objet la répression d'un trouble en raison duquel le légitime possesseur d'une chose porte plainte en justice. Le demandeur troublé dans la possession s'appelle *complaignant*.

**Complaisance** (billets de), appelés par le Code de commerce *signatures de crédit* ou de *circulation*. Les billets de complaisance ne sont que des opérations fictives de commerce, de nature à maintenir le crédit de celui au profit de qui ils sont souscrits.

**Complémentaires** (jours). C'est ainsi qu'on désignait dans le calendrier républicain les cinq derniers jours de l'année, qui n'étaient compris dans aucun des douze mois formés tous de trente jours. Dans les années bissextiles, les jours complémentaires étaient au nombre de six. — Les *jours complémentaires* s'appelaient d'abord *sans-culotides* : ils étaient consacrés à des fêtes publiques, ainsi que les *décades*.

**Complexes** (nombres). On appelle ainsi les nombres concrets composés d'unités de diverses grandeurs, 6 mètres 50 centimètres.

— Il n'y a pas de différence entre l'expression complexe et l'expression fractionnaire. — Ainsi cette expression : 6 mètres 50 centimètres, peut être remplacée par celle-ci : 6 mètres et demi.

**Complexion**, signifie à peu près *organisation, structure*. Ce mot, qui, dans son acception précise, désigne l'état de la santé, a pour synonyme ceux de *constitution* et de *tempérament*. Aussi dit-on une *complexion faible, délicate, solide*.

**Complicité.** Ce mot représente la part prise par un individu à la perpétration d'un fait quelconque qualifié *crime* ou *délit* par la loi. Sont déclarés coupables de *complicité*, tous ceux qui, par dons, promesses, menaces, abus d'autorité ou de pouvoir, machinations ou artifices, ont provoqué à un crime ou délit, ou qui ont donné des instructions pour le commettre; ceux qui ont procuré des armes, des instruments, ou tout autre moyen qui a servi à l'action, sachant qu'il devait y servir; ceux qui ont, avec connaissance de cause, aidé ou assisté l'auteur ou les auteurs de l'action dans les faits qui l'ont préparée ou facilitée, ou dans ceux qui l'ont consommée; ceux qui, connaissant la conduite criminelle des malfaiteurs, leur fournissent habituellement logement, lieu de retraite ou de réunion; enfin les recéleurs. — Les *complices* sont punis de la même peine que l'auteur de l'action qualifiée crime ou délit par la loi.

**Complies.** On appelle ainsi dans l'église romaine la prière du soir ou la dernière partie de l'office du jour. Elle se compose de trois psaumes sous une seule antienne, d'une hymne, d'un capitule et d'un répons bref, du cantique de Siméon, *Nunc dimittis*, d'une oraison, etc. — Cet usage de réciter les complies paraît n'avoir pas existé dans la primitive église, et a pris son origine dans l'habitude qu'avaient les moines de réciter quelques prières après la lecture du soir.

**Compliment**, louange, parole flatteuse ou agréable adressée à quelqu'un et qui est tournée d'une manière fine ou spirituelle. Lorsque Racine lut son discours à Louis XIV, le roi lui répondit : « Je vous louerais davantage si vous ne m'aviez pas tant loué. »

**Complot**, dessein concerté secrètement entre plusieurs personnes. Des prisonniers complotent pour s'échapper; des brigands complotent pour attaquer un voyageur. — Le plus souvent ce mot se prend en mauvaise part.

**Componium** (d'un mot latin signifiant *composer*). Il parut à Paris, en 1821, un orgue à cylindre d'une perfection rare dans la forme et d'une exactitude merveilleuse dans l'exécution de ses morceaux. Cet instrument jouait plusieurs ouvertures et quelques airs

variés. Celui à qui il appartenait prenait plaisir à donner à croire qu'un motif étant pointé sur le cylindre, l'orgue créait, pour ainsi dire, et improvisait, par les mouvements de son mécanisme intérieur, une foule de variations sur le motif donné. De là vint à l'instrument le nom de *componium*. Il est resté sans application, et l'on ignore même ce qu'il est devenu.

**Composé.** Diverses substances réunies ou mêlées forment un *composé*. Un composé peut être *binaire*, *ternaire* (v. *Chimie*); il peut être *solide*, *liquide*, *gazeux*. — Le métal de cloche est un *composé* de cuivre, d'étain, de zinc et quelquefois de plomb.

**Composés** (intérêts). L'intérêt est le produit d'une somme placée pendant un certain laps de temps à un taux convenu. L'intérêt composé est celui qui se joint au capital pour porter intérêt; on l'appelle aussi l'intérêt de l'intérêt. 100 fr. placés à 5 0/0 pendant 3 ans produiront 5f. + 5f. + 5 f. ou 15 fr. 100 fr. placés à 5 0/0, mais à intérêt composé, produiront le 1re année 5 fr., la seconde 5 fr. + les intérêts des 5 fr. produit de la 1re année ou 0,25, et la 3e année 5 fr. pour les 100 fr. de capital + 0,50 pour les intérêts des 5 fr. de la 1re année, et des 5 fr. de la 2e + 0,0125 pour les intérêts des 0,25 produit des 5 fr. d'intérêt de la 1re année. 100 fr. à intérêt composé donneront après 3 ans

5f. + 5f. + 0,25 + 5f. + 0,50 + 0,0125. Total = 15f., 7625.

La différence entre le produit de 100 fr. pendant 3 ans à intérêt simple et le même produit à intérêt composé, est donc 0,7625 ou 0,76 1/4.

**Composite** (ordre). On appelle *ordre composite*, en architecture, un ordre créé par les Romains et qui participe de deux autres ordres : le corinthien et l'ionique (v. *Architecture*).

**Compositeur.** Avant d'être appliqué spécialement aux musiciens, ce mot l'avait été aux poètes et même aux écrivains en prose. Marot l'emploie comme synonyme de celui d'auteur. — En termes d'imprimerie, le *compositeur* est l'homme qui prend les caractères dans la *casse* (v.) et les assemble pour en former des lignes.

**Composition.** En rhétorique, c'est l'art d'arranger les mots d'une période ou d'une phrase de manière à donner au style les qualités qui conviennent et s'approprient à la nature du sujet que l'on traite; c'est l'application bien entendue des règles du nombre et de l'harmonie. — En peinture et en sculpture, *composition* est regardé comme le synonyme d'*invention*. C'est l'art d'arranger dans un tableau ou dans un groupe les figures ou les personnages, de manière à les faire tous concourir à un bel effet, à la traduction fidèle et frappante de la scène que l'artiste veut re-

présenter. Ainsi une figure seule peut être bien ou mal composée, selon que ses gestes, ses poses rendent d'une manière plus ou moins énergique les sentiments que l'artiste voulait exprimer quand il couvrait sa toile de couleurs ou taillait son marbre. Il est difficile d'établir des règles pour la composition en peinture ou sculpture : l'artiste ne peut avoir de meilleur guide que les inspirations de son génie. — En *musique*, c'est l'art de penser et d'écrire une œuvre selon les règles certaines de l'harmonie, laquelle est le fondement de la composition. L'exercice consciencieux de cet art difficile exige une foule de connaissances subdivisionnelles. Il faut que l'artiste ait étudié la partie des voix et des instruments, leur caractère et leur timbre, pour les faire concourir efficacement à l'effet qu'il veut produire ; qu'il sache aussi approprier à la nature du sentiment ou de l'idée qu'il traduit, et ses mouvements et ses mesures et ses modulations ; il faut enfin qu'il ait approfondi la science pratique en divers genres de composition, tels que la *fugue*, l'*imitation*, le *canon*, le *contre-point*. Si nous classons toutes les œuvres de musique d'après leur caractère essentiel et distinctif, nous trouverons trois grandes divisions à former. La première embrassera les compositions religieuses, les messes, les stabat, l'oratorio, puis les hymnes, les psaumes, les cantiques, les antiennes, les répons, espèces diverses que renferme toutes le mot générique de *motet*. On appelle cette première classe *musique religieuse*. La seconde, qui est la *musique lyrique* proprement dite, contient les symphonies, concerti, cantates, etc. ; dans la dernière enfin, qui est la *musique lyrico-dramatique* que développèrent les travaux de Porpora, de Pergolèse, de Sacchini, de Paisiello et de Cimarosa, rentrent les opéras et tout ce qui a trait à ce genre de composition sans contredit le plus cultivé de nos jours.

**Composition** (droit). Ce mot, souvent employé dans les lois des Barbares qui, au v^e^ siècle, envahirent l'immense territoire de l'empire romain, y désignait une indemnité pécuniaire que l'auteur d'une offense ou d'un attentat devait payer à la personne offensée, ou, en cas de mort, à sa famille. Le taux de la *composition* variait selon la grandeur de l'offense ou de l'attentat, et aussi selon la qualité et le rang de l'individu lésé. Elle s'appelait aussi *wehrgeld*, vieux mot allemand signfiant *l'argent que vaut un homme*. Chez les Francs Saliens, le *wehrgeld* pour le meurtre du Barbare libre, compagnon du roi, attaqué et tué dans sa maison, était de 1,800 sols, et de moitié seulement pour le Romain, également compagnon, et tué dans les mêmes conditions.

**Composition** (typographie). C'est l'opération par laquelle le com-

positeur arrange et dispose ses caractères pour faire reproduire par la presse les œuvres de la pensée. Cette opération, pour être bien faite, exige plus qu'une habileté mécanique (v. *Compositeur*).

**Composteur**, petite règle de métal composée de deux parties assemblées en équerre dans leur longueur, et sur laquelle l'ouvrier compositeur arrange les lettres dont il forme les lignes. — Les fondeurs en caractères se servent aussi du *composteur* pour donner la dernière façon aux caractères. — Dans les manufactures de soie, on donne le nom de *composteur* à une petite baguette en bois sur laquelle on place les portées de la chaîne pour les plier.

**Compression**, terme de physique, action exercée sur un corps et qui tend à rapprocher ses parties constituantes, par conséquent à diminuer son volume et augmenter sa densité. — La *compression* se prend aussi pour l'effet produit : la *compression* d'un gaz est proportionnelle aux poids comprimants. — En termes de *médecine*, état de gêne d'un viscère comprimé. — En termes de *chirurgie*, action de presser une partie du corps au moyen d'un appareil.

**Compromis.** C'est un acte par lequel les parties en contestation consentent à faire juger leur litige par des arbitres. Les cas de juridiction arbitrale sont très-fréquents dans notre législation, surtout en matière de commerce ; dans le compromis, les parties diverses doivent constater expressément si elles se réservent ou abandonnent d'avance la voie d'appel en cassation. Le compromis n'a d'effet que pendant 3 mois. Cependant sa durée dépend des stipulations des parties, qui peuvent proroger librement les pouvoirs par elles donnés aux arbitres.

**Comptabilité.** C'est la manière, l'art de rendre, d'établir, d'apurer des comptes. La comptabilité administrative des recettes particulières, des recettes générales, des hospices, des ministères, enfin de tous les établissements ou des fonctionnaires publics qui ont la manutention des deniers de l'état, est réglée par des ordonnances. — La comptabilité particulière, plus ordinairement connue sous le nom de *tenue des livres*, est prescrite par le Code de commerce, qui veut qu'un négociant puisse à chaque instant se rendre compte de sa position.

**Comptables.** Le comptable est en quelque sorte un mandataire, qui doit chaque jour, à chaque heure, pouvoir rendre un compte fidèle de sa gestion ; c'est un véritable administrateur, qui non-seulement établit des comptes et rend raison des valeurs qui lui sont confiées, mais encore dresse le plan de ces comptes pour en régler la marche et l'harmonie. Les employés des administrations publiques qui ont en maniement des fonds ou des valeurs apparte-

nant à l'état prennent le nom d'*agents comptables* : ils sont astreints à un cautionnement, comme garantie de leur gestion; en outre, l'état a un privilége sur tous leurs biens pour assurer le remboursement du déficit que pourrait entraîner cette gestion; de plus, les comptables des deniers publics sont de droit soumis à la contrainte par corps.—Les comptables ordinaires, quoique soumis à la juridiction commerciale, échappent à la contrainte par corps. Les commerçants que les emploient exigent souvent d'eux qu'ils fournissent un cautionnement, ou prennent un intérêt dans leur maison, ce qui les constitue commerçants.

**Compte courant.** Deux négociants en rapport d'affaires s'établissent parfois mandataires mutuels l'un de l'autre : ils s'ouvrent donc chacun un compte particulier où leur position réciproque vis-à-vis l'un de l'autre se trouvent indiquée : c'est ce compte qu'on appelle *compte courant*. Les sommes portées sur le livre du compte courant doivent intérêt. —Dans la banque, on appelle *compte courant* tout crédit ouvert par un banquier à un particulier pour un temps illimité et pour affaires courantes.

**Compte rendu.** Cette expression empruntée à la finance s'applique aujourd'hui à la relation d'un acte quelconque; qu'un député, pour l'édification des électeurs, publie la relation de sa conduite parlementaire, c'est un *compte rendu;* qu'un ministre résume dans un document officiel le résultat, la situation des affaires de son département, c'est encore un *compte rendu;* qu'un journal reproduise les débats des chambres, les audiences de la justice, ce sont encore là des *comptes rendus.*

**Comptes** (cour des). A proprement dire, la cour des comptes n'est autre chose qu'un comité de comptabilité générale, chargé de l'examen et de l'apurement des recettes et des dépenses de l'état. Son origine remonte aux premiers temps de la monarchie : elle s'appelait alors *chambre des comptes* et était ambulatoire. Un arrêté de Philippe-le-Long la rendit sédentaire en 1319. Elle n'examinait encore que les comptes des domaines de la couronne. Des chambres des comptes furent successivement établies à Dijon, Grenoble, Aix, Nantes, Montpellier, Blois, Rouen, Pau, Dôle, Metz, etc.; mais la plus importante fut celle de Paris. Son personnel était fort nombreux : il se composait d'un 1er président, de 12 présidents, de 68 maîtres, de 38 correcteurs, de 82 auditeurs, d'un avocat et d'un procureur général; 2 greffiers en chef, un 1er huissier, 30 huissiers, un payeur, un archiviste, 29 procureurs y étaient attachés. Les magistrats qui la composaient siégeaient alternativement pendant 6 mois; leur charge leur conférait la noblesse au

1er degré. Les actes les plus importants de l'autorité publique étaient soumis à son enregistrement, et déposés dans ses archives. Tous les agents supérieurs ou spéciaux de l'administration des deniers publics n'entraient en fonctions qu'après avoir prêté serment entre ses mains. Supprimée au commencement de la révolution, elle fut rétablie par Napoléon sous la dénomination de cour des comptes par une loi du 16 septembre 1807; les comptes de caisse des comptables de l'état furent soumis à son contrôle : le personnel en fut d'abord fixé à 18 maîtres, 12 référendaires de 1re classe, 48 de 2e. Cette organisation a été modifiée par une loi en date du 24 novembre 1815. Son personnel se compose aujourd'hui d'un 1er président, d'un 1er président honoraire, de 3 présidents, plus un président honoraire, de 17 conseillers maîtres, de 4 conseillers maîtres honoraires, de 18 référendaires de 1re classe, de 62 de 2e classe, plus 7 honoraires; d'un procureur-général et d'un greffier en chef.

**Comptoir.** Le comptoir, son nom l'indique clairement, a dû être primitivement la table où se faisaient les paiements. — Par extension, on a appelé *comptoirs* les établissements de commerce fondés par des négociants dans des contrées lointaines; ces comptoirs ou factoreries, placés sous la protection de la métropole, sont parfois de véritables colonies. La compagnie des Indes anglaises, si puissante encore aujourd'hui, a commencé par l'établissement de quelques *comptoirs*.

**Comput** (d'un mot de la basse latinité signifiant *nombre, calcul*), terme de chronologie. Il ne s'emploie qu'en parlant des supputations destinées à régler le calendrier ecclésiastique, telles que le *cycle solaire*, le *nombre d'or*, l'*épacte*, l'*induction romaine*, le temps des *fêtes mobiles*, etc.

**Comtat**, mot provençal signifiant *comté*, et sous lequel on désignait en général le comté ou *comtat d'Avignon* (v.) et le comté ou comtat Venaissin. Ce dernier était borné au nord par le Dauphiné, à l'est et au sud par la Provence, et à l'ouest par le Rhône qui le séparait du Languedoc. Les villes principales étaient Carpentras, capitale; Cavaillon, Vaison, etc. — On appelle encore dans le commerce *vins du comtat*, ceux que l'on récolte dans l'ancien comtat Venaissin, actuellement département de Vaucluse. Ils sont généralement spiritueux et chargés de couleur.

**Comte** (d'un mot latin qui signifie *compagnon*). Chez les Romains, on appelait de ce nom certains magistrats assesseurs, adjoints aux proconsuls, aux propréteurs envoyés en mission dans les provinces. Auguste s'en servit pour désigner tous les officiers de la maison impériale; choisis dans les familles des sénateurs, ils accompagnaient

l'empereur, et jugeaient toutes les affaires qui leur étaient déférées par lui. Les comtes formaient un véritable *conseil-d'état;* leurs décisions avaient force de *sénatus-consultes* (v.). Sous les empereurs de Constantinople, les *comtes* furent conseillers de la couronne. Dans le Bas-Empire, on appela *comtes* des fonctionnaires de divers degrés. Les comtes avaient alors l'administration souveraine d'une circonscription souvent fort restreinte; ils rendaient la justice ou la faisaient rendre en leur nom, et étaient commandants militaires de la contrée soumise à leur obédience. Vers les derniers temps de la 2e race, et vers les premiers temps de la 3e, les comtes, d'administrateurs révocables, se firent, de leur propre autorité, maîtres souverains et héréditaires de leurs comtés. « Qui t'a fait comte? s'écriait fièrement Hugues-Capet à un vicomte de Périgueux qui assiégeait Tours malgré ses ordres. — Et toi, qui t'a fait roi? » lui répondit celui-ci. — L'abolition du régime féodal mit des bornes à la puissance des comtes, dont plusieurs menaçaient sérieusement l'existence de la monarchie. Ce titre ne fut plus qu'un simple titre nobiliaire, donnant à celui qui le portait le droit de surmonter son blason d'une couronne, formée d'un cercle d'or surmonté de 16 grosses perles. La révolution, en détruisant la noblesse, leur ôta cette satisfaction héraldique que leur rendit l'empire, en reconstruisant une nouvelle noblesse, et la restauration, en rétablissant l'ancienne. Mais le titre et le blason de *comte* sont aujourd'hui à la merci du premier venu qui veut en faire parade; car la loi ne punit plus l'usurpation des titres nobiliaires. Aussi que de comtes de contrebande! Hiérarchiquement, les comtes, malgré leurs prétentions contraires, ne venaient qu'après les marquis. — Avant la révolution de 1789, on appelait *comtés-pairies* certains siéges épiscopaux dont les titulaires avaient droit au titre de *comte* et étaient comptés au nombre des *pairs de France.* Ainsi les évêchés de Beauvais et de Châlons.

*Couronne de comte.*

**Comus** (d'un mot grec signifiant *banquet*), divinité mythologique qui présidait aux festins, aux ris et aux danses nocturnes; on plaçait son image à l'entrée de l'appartement des jeunes mariés. Il était représenté sous les traits d'un jeune homme d'un embonpoint de gastronome, la face allumée par le vin, la tête couronnée de roses; de la main gauche il s'appuyait sur un pieu, tandis qu'il tenait dans la droite, soit un flambeau, soit une coupe d'or ou un plat de fruits. Ses fêtes étaient célébrées par des troupes de jeunes gens des deux sexes, qui, après souper et après boire, parcouraient la ville en son honneur, et couraient de maison en maison, chantant et dansant au bruit des instruments.

**Concatenation** (de deux mots latins signifiant *avec* et *chaîne*), terme de rhétorique et de métaphysique ou de philosophie qui, dans le premier cas, est synonyme de *gradation;* et qui signifie, dans le second, *enchaînement, liaison des idées.* C'est la condition de toute étude et de tout raisonnement.

**Concavité, convexité.** Le mot *concave* (dérivé d'un mot latin signifiant *creux*) sert à désigner le caractère des surfaces sphériques et cylindriques qui sont en creux. Ainsi un verre de montre est concave du côté qui regarde le cadran. Le mot *convexe* représente tout le contraire. Ainsi, le même verre de montre, *concave* à l'intérieur, est *convexe* à l'extérieur.

**Concentration.** Dans son sens propre, ce mot désigne l'assemblage, la réunion de plusieurs choses sur un point commun; c'est ainsi qu'on dit la *concentration* de troupes dans une ville, dans un camp. — Ce mot est fort usité en chimie, où l'on appelle ainsi la réduction sous un moindre volume d'un liquide ou d'une solution qui était plus ou moins étendue d'eau. — Les médecins disent qu'il y a *concentration du pouls* quand les battements de l'artère sont peu sensibles. — On dit figurément *concentrer sa colère, sa vivacité,* au lieu de *dissimuler.* Être *concentré en soi* se dit d'un homme mélancolique ou méditatif.

**Concentrique.** En mathématiques, on dit de deux surfaces ou solides qui ont le même centre qu'elles sont *concentriques.* — La planchette qui sert de but pour un tir au fusil présente à son milieu un point noir autour duquel sont tracés plusieurs cercles qui s'élargissent selon qu'ils sont plus éloignés du centre commun. On dit de ces cercles qu'ils sont *concentriques.*

**Conception** (d'un mot latin signifiant *concevoir*), opération de l'esprit qui se rend compte des idées, de leur liaison, de leurs rapports d'analogie, de différence et d'opposition, et qui suppose un acte spontané de l'intelligence. La *conception* est plus ou moins nette et plus ou moins prompte. Elle est nette quand l'esprit saisit avec justesse les idées dont il s'occupe, la manière dont elles se lient entre elles, leurs conséquences et leurs relations diverses; elle est lente quand il éprouve de la difficulté à exécuter cette opération. Elle est fausse quand les idées que se forme l'esprit ne sont pas claires, qu'elles manquent de raison et que leurs rapports sont mal saisis.

> Ce que l'on conçoit *bien* s'énonce clairement;
> Et les mots pour le dire arrivent aisément.

Par extension, on dit des ouvrages de l'imagination ou de l'art, par exemple, de *l'Iliade,* de la *Transfiguration* de Raphaël, du *Don Juan* de Mozart, etc., que ce sont de belles *conceptions.*

**Conception,** ville et province du Chili, à l'extrémité méridionale du territoire de cette république de l'Amérique du Sud. Le sol de cette province est des plus riches et des plus fertiles. Le blé y rapporte 60 pour 1 ; la vigne y croît dans la même abondance; les campagnes y sont couvertes de troupeaux. La ville de la *Conception* ayant été engloutie en 1751 par un de ces ouragans si fréquents et si désastreux dans ces contrées, on a bâti une nouvelle ville à quelque distance du rivage ; elle s'appelle indistinctement la *Mocha* ou la *Nouvelle-Conception*. On en évalue la population à 10,000 âmes. — Talcahuano, petite ville située sur la *baie de la Conception*, possède le port le plus commode de tous ceux de la côte du Chili. — En 1818, le roi de Portugal a institué en l'honneur de la fête de la *Conception de la Vierge,* qui se célèbre le 8 décembre de chaque année, un ordre de chevalerie dont les titulaires portent la décoration suspendue à un ruban bleu de ciel, liséré de blanc.

*Ordre de la Conception* (Portugal).

**Concert**. Assemblée de musiciens qui exécutent des morceaux de musique vocale et instrumentale. On ne peut employer le mot *concert* que pour désigner une réunion de 20 musiciens au moins, et une musique à plusieurs parties. Les anciens, ne connaissant pas ce que nous appelons *harmonie* (v.), n'avaient pas de concerts, et il ne faut pas remonter plus haut que Louis XIV pour reconnaître qu'ils étaient encore fort incomplets chez nos pères. En effet, à cette époque, où le nombre des instruments était moindre qu'aujourd'hui, l'on parlait de concerts de violons, de concerts de flûtes, de concerts de hautbois, mais une habile orchestration n'avait pas encore marié tous ces instruments comme ils le sont aujourd'hui dans les concerts. On peut juger ce que c'était qu'un concert à la cour de Louis XIV par les détails suivants. Ce monarque avait à sa solde 25 violons pour le service de *ses concerts* et de *ses bals*. On les appelait la *grande bande*. Ils jouaient pendant le dîner du roi à certains jours marqués par l'étiquette, et recevaient chacun 912 liv. 12 sous par an, sans compter les gratifications. On leur donnait en outre du pain, du vin et de notables morceaux de viande, à six bonnes fêtes de l'année. Quand ils venaient jouer devant le

roi, le *surintendant de la musique du roi*, chef de la bande, battait la mesure, ce qui ne les empêchait pas d'aller tout de travers en exécutant les *gavottes*, les *gigues*, le *branle de la reine* et le *branle des duchesses*. Le grand roi, qui était entouré de grands poètes, de grands peintres, de grands sculpteurs, de grands architectes, n'avait pu réunir, on le voit, pour musiciens, que des *ménétriers*. Enfin Lulli vint qui reforma ce déplorable état de choses par la création d'une autre bande qu'on appela les *petits violons* du roi; mais le concert tel que nous l'entendons aujourd'hui ne date réellement que de la fin du dernier siècle. Il fallait en effet que l'instrumentation eut acquis toute son importance, pour que l'exécution pût produire cette sensation si vive qu'elle exalte celui qui l'éprouve, et si remplie de charmes que nous sommes tentés de plaindre celui qu'un défaut d'organisation en prive, comme s'il était privé d'un sens. — On appelle *concerts spirituels* ceux qui se donnent dans la semaine sainte, et dans la composition desquels entre la musique sacrée, mais non plus exclusivement comme lors de la fondation de ces concerts, en 1725, à l'Opéra. — Dans le langage usuel, le mot *concert* est synonyme d'harmonie, de bonne intelligence.

**Concertant**. On appelle symphonie concertante celle où les motifs sont dialogués entre 2, 3, 4 ou 5 instruments favoris qui récitent ensemble ou tour à tour avec accompagnement d'orchestre. Selon le nombre des instruments, c'est un trio, un quatuor, un quintette *concertant*. Les quatuors de Haydn, de Beethoven, sont *concertants*.

**Concerto**, terme de musique : c'est un mot italien francisé qui signifie une symphonie faite pour être exécutée par tout un orchestre; mais on appelle plus particulièrement *concerto* une pièce faite pour quelque instrument particulier, qui joue seul avec un simple accompagnement, après une introduction à grand orchestre; et la pièce continue ainsi toujours alternativement entre le même instrument récitant et l'orchestre dont les *tutti* forment des temps de repos pour l'exécutant. Le but réel du *concerto* est de faire briller le talent de l'instrumentiste dans tous les genres d'expressions musicales, et c'est pour cela que les auteurs de *concertos* cherchent à y réunir tout ce qui peut attirer l'attention et la faveur du public. — Depuis un certain nombre d'années on a substitué aux concertos l'*air varié*, qui est plus facile à faire et plus facile à jouer.

**Concession** (d'un verbe latin signifiant *accorder*). Ce mot s'applique, en général, à la restitution ou l'abandon forcé ou volontaire d'un droit. Ce n'est que par des concessions réciproques qu'on entretient des relations agréables dans la société. Le contrat

social lui-même n'est fondé que sur des concessions mutuelles. C'est surtout entre les pouvoirs d'un état libre que les concessions sont nécessaires pour maintenir l'équilibre et l'harmonie. — Le mot *concession* servait jadis à désigner un acte par lequel le souverain disposait d'une partie de territoire inculte, moyennant certaines redevances. Autrefois, c'étaient des terres acquises par la conquête ou faisant partie de biens confisqués sur des seigneurs rebelles. — Les actes par lesquels le gouvernement accorde à des entrepreneurs la confection d'ouvrages d'utilité publique se nomment *concessions*. C'est pourquoi on appelle *concessionnaires* d'un chemin de fer, d'un pont, etc., ceux qui sont chargés de les construire.

**Concetti**, mot italien francisé signifiant des pensées brillantes et recherchées, mais ordinairement sans justesse et sans profondeur.

**Conchyliologie**. La conchyliologie est la partie de l'*histoire naturelle* qui traite des coquillages de mer, d'eau douce et de terre. — Cette science n'a dû son origine qu'au caprice de l'esprit humain qui recherche et conserve de préférence les choses rares et brillantes qui frappent les regards; et les zoologistes l'ont, pour ce motif, négligée jusqu'au commencement de notre siècle, parce qu'ils la regardaient comme une occupation tout au plus digne de délasser des oisifs ou de flatter la vanité des collecteurs. Pendant long-temps, cette disposition des esprits, en ce qui touchait l'étude des coquilles, eut pour effet de détourner l'attention du véritable point de vue qui les rend dignes d'examen; et loin de les observer dans leur état vraiment naturel, on ne les conservait que dans un état artificiel, auquel on les amenait en employant l'émeri, la meule, la lime, pour enlever et le *drap marin*, et, quelquefois aussi, une, deux ou trois couches de leur substance, afin de mettre au jour leurs parties brillantes et colorées. — Sans le parti que la géologie a su tirer des coquilles, en mettant une importance particulière à leurs moindres détails, et en faisant sentir la nécessité de les conserver telles que les produit la nature, il est probable que les savants, qui s'occupent de la description du corps et des mœurs des animaux, auraient fait disparaître la *conchyliologie* du rang des études sérieuses. Mais le grand essor qu'a pris la géologie a sauvé l'étude des coquilles du dédaigneux oubli dont elle était frappée, et l'a relevée aux yeux des hommes qui ne lui reconnaissaient d'autre but que de donner le nom d'objets plus ou moins rares et coûteux. — La partie historique de cette science mériterait des développements importants; mais n'oublions pas qu'on ne doit trouver ici que des notions générales et élémentaires. — D'après son étymologie, cette science ne devrait s'occuper que des coquilles, c'est-à-dire de ces corps testacés calcaires, le plus sou-

vent extérieurs, quelquefois intérieurs, ou, en d'autres termes, développés dans la peau de l'animal mollusque, et destinés à protéger tantôt l'animal, tantôt certaines de ses parties contre le choc des corps extérieurs et contre les variations de l'atmosphère. De nos jours la conchyliologie embrasse un plan plus étendu; ainsi elle s'occupe des animaux mollusques que les coquilles ont contenus ou pénétrés, elle détermine leurs fonctions d'après leur structure, et, s'aidant des lumières de l'anatomie comparée, elle devine les circonstances naturelles qui devaient présider au développement de ces êtres organisés. C'est sous ce rapport que la conchyliologie est une des bases les plus sûres de la géologie. Les coquilles sont, en effet, comme des médailles qui caractérisent telle ou telle nature de terrain; elles ont été contemporaines de l'existence de ces terrains à la surface extérieure de l'écorce solide du globe, et, à ce titre, l'organisation des animaux dont elles faisaient partie explique l'état des lieux qui constituaient alors l'espace où gravitait notre planète. On a abandonné pour toujours le système qui expliquait la présence des coquilles sur des montagnes et dans l'épaisseur des roches, par le transport violent qui en aurait été fait à la suite de monstrueux bouleversements et de cataclysmes cyclopéens. L'explication moderne qui rallie tous les esprits est celle qui suppose un changement de température dans les lieux où ont vécu et où sont maintenant enfouis les animaux dont on trouve les coquilles fossiles. Par l'effet de ces changements, de nouvelles couches de dépôt auraient recouvert les plus anciennes, et auraient elles-mêmes disparu, plus tard, sous des dépôts ultérieurs, gardant les uns et les autres les débris de la création animée qui avait existé avec eux. L'étude des coquilles comprend leur forme, leur composition, leur habitation, leur mobilité ou leur adhérence, leur position et leur état vivant, mort ou fossile. On partage ces enveloppes calcaires : 1° en *multivalves;* ce sont les coquilles dont les parties ne sont point articulées en charnière, comme l'*analife vulgaire* représentée ci-contre. Ces diverses pièces sont réunies au moyen de la peau dans laquelle elles se sont formées. 2° En *bivalves;* ces coquilles sont formées de deux parties principales articulées à charnière, comme l'*avicule mère-perle.* Ces coquilles

*Analife.*

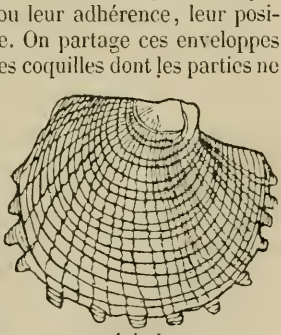
*Avicule.*

sont libres ou adhérentes; elles sont baillantes ou closes, etc., etc. (abstraction faite de l'état de mort qui modifie les rapports des valves); mais elles présentent toutes une charnière, c'est-à-dire, sur chaque valve, une disposition particulière d'éminences et de cavités, se pénétrant réciproquement et donnant insertion, par leurs bords, à un ligament solide et corné destiné à réunir les deux valves. 3° En *univalves;* ces coquilles sont formées d'une seule partie, le plus souvent tournée en spirale, comme la *Tour de Babel.* Le plus grand nombre de ces coquilles ne présentent qu'une cavité simple, continue, non interrompue par des cloisons; on les appelle alors *uniloculaires;* telles sont les coquilles analogues aux escargots, aux *agathines*, aux *toupies*, aux *volutes*, dont une figure a été dessinée ici pour faire voir la cavité intérieure, ainsi que les mouvements de la *spire*, dans laquelle on doit surtout considérer les tours, le sommet et les sutures. On appelle *multiloculaires* les coquilles dont la cavité intérieure est divisée par un nombre variable de cloisons qui la partagent en plusieurs chambres, comme dans les *ammonites*, les *nautiles*, les *argonautes*. Lorsque les coquilles *multiloculaires* présentent à l'extérieur des traces des cloisons qui divisent leur cavité, on dit qu'elles sont *articulées*. Nous donnons ci-contre la figure du *maillot*, qui montre cette disposition extérieure, et celle de l'*agathine*, qui a été coupée pour mettre en évidence les rapports de la surface extérieure avec la *columelle*, petite colonne tordue

*Tour de Babel.*

*Volute.*

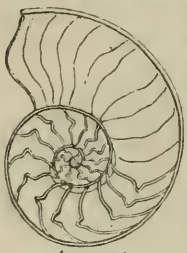

*Argonaute.*

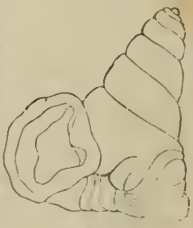

*Maillot.*

*Agathine.*

résultant du contact du bord interne du cône sur lequel l'axe de la coquille s'enroule. On a comparé quelquefois la forme générale des coquilles à des objets déjà connus, tels que des boucliers, *clypsiformes;* des ombrelles, *ombrelliformes;* des oreilles, *auriformes;* telle est l'*halliotide* dessinée ci-contre, et que les anciens appelaient *oreille de mer*. Quelle que soit la variété des formes extérieures et des dispositions intérieures que présentent les coquilles, le but de leur existence est toujours, comme nous l'avons dit, la protection de l'animal auquel elles sont liées. Pendant long-temps on ne s'est occupé de la description des coquilles et de leur classement que pour mettre en ordre des objets généralement curieux et qui attiraient l'attention par la bizarrerie de leurs formes et le brillant de leurs couleurs; pour mieux atteindre ce résultat, on ne craignait même pas d'altérer profondément la coquille, et l'apparition d'une teinte plus vive coûtait souvent le sacrifice d'une portion importante des contours ou de la surface. Depuis que l'étude des animaux mollusques est devenue inséparable de l'étude des coquilles, on a senti l'importance de chacune de leurs parties; les bords et leurs diverses aspérités, les épines, les fissures, les dépressions, etc., etc., tous ces accidents, si nombreux dans les coquilles, sont devenus autant de caractères particuliers qui ont été recueillis et décrits avec soin, parce qu'il n'y en a pas un d'eux qui ne se lie au mode d'existence de l'animal qui a vécu avec la coquille et qui l'a produite en se développant. Nous parlerons, quand les mots se présenteront, des coquilles les plus remarquables soit par leur nature, soit par l'emploi que l'homme en a fait dans les arts et dans l'industrie.

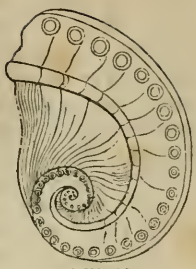

*Halliotide.*

**Conciles.** On appelle ainsi une assemblée d'évêques réunis pour juger différentes questions qui concernent la foi, les mœurs, la discipline de l'église. Les conciles sont ou provinciaux, ou nationaux, ou généraux, selon qu'ils sont composés des prélats d'une province, d'une nation, ou bien de toute la chrétienté. Les conciles généraux, dits *œcuméniques*, composés des évêques de toutes les parties du monde réunis pour éteindre un schisme, une hérésie, ou statuer sur un point important de discipline, sont convoqués par le pape; lui seul ayant un pouvoir universel sur tous les évêques à la fois. Tous les théologiens

s'accordent à regarder comme *œcuméniques* les 17 conciles suivants : 1° de Nicée tenu en 325 contre les ariens; 2° de Constantinople (331) contre les Macédoniens; 3° d'Éphèse (431) contre Nestorius et les pélagiens; 4° de Calcédoine (451) contre Eutychès; 5° le 2e de Constantinople (553) contre les 3 chapitres; 6° le 3e de la même ville (680) contre les monothélites; 7e le 2e de Nicée (787) contre les iconoclastes; 8° le 4e de Constantinople (869) contre l'intrusion de Photius; 9° le 1er de Latran (1123) pour des matières de discipline; 10° le 2e du même lieu (1139) contre Arnaud de Bresce; 11° le 3e (1179) sur la discipline; 12° le 4e (1215) contre les Albigeois; 13° le 1er de Lyon (1245) pour la 7e croisade et contre Frédéric II; 14° le 2e de Lyon (1274) pour la réunion des Grecs; 15° celui de Vienne en Dauphiné (1311) pour l'abolition des templiers; 16° celui de Florence (1429) pour une seconde réunion des Grecs, des Arméniens, etc.; 17° celui de Trente (1545) contre les hérésies de Luther et de Calvin.

**Conciliabule.** Ce mot est le diminutif d'un autre mot latin qui signifie *conseil*. Cette expression s'étend à la réunion même des personnes assemblées pour délibérer. Employé dans ce sens, le mot *conciliabule* ne se prend jamais qu'en mauvaise part. Il caractérise toute réunion de personnes fomentant quelque projet, et que le pouvoir légitime n'a pas constitué en assemblée délibérante. — Dans l'histoire ecclésiastique ou du droit canon, on appelle ainsi les assemblées de prélats qui, secouant le joug de la papauté, ont prétendu se constituer en *conciles*. — C'est aussi le nom que l'église donne à toute réunion d'hérétiques, quel que soit d'ailleurs le but de leurs délibérations.

**Conciliation**, action d'accorder deux choses qui semblent opposées l'une à l'autre, deux opinions qui paraissent se combattre. — En droit, la *conciliation* est l'accord que le juge de paix cherche à établir entre deux personnes qui ont un différend à vider.

**Concini** (v. *Ancre* [*maréchal d'*]).

**Concision** ( d'un mot latin signifiant *couper* ). Ce mot désigne une qualité aussi précieuse que rare. Celui qui ne se sert pour rendre ses idées que des paroles nécessaires, a de la *concision*. Le laconisme, la précision, la concision, forment trois nuances bien distinctes. *Concision* ne se dit que des choses et spécialement des ouvrages littéraires ou de style. Le *laconisme* s'entend à la fois des choses et des personnes. La *précision* consiste à ne dire rien qui s'écarte du sujet ou qui lui soit étranger. Un ouvrage est *concis*, une réponse est *laconique*, un discours a de la *précision*.

**Conclave.** Ce mot désigne l'assemblée des cardinaux réunis pour

élire un pape. Ces princes de l'église sont alors enfermés sous clef jusqu'à ce que l'élection soit faite, et c'est la proclamation seule du nouveau prince de l'église qui permet d'ouvrir les portes du *conclave*. C'est par un concile tenu à Lyon en 1727 que furent réglées les formes à suivre pour l'élection. Douze jours après la mort du pape, les cardinaux sont tenus de se réunir au *Vatican* (v.), où chacun d'eux prend la cellule qui lui est assignée par le sort. Toute communication leur est interdite avec l'extérieur, et ils sont placés sous la surveillance du cardinal camerlingue, qui est dépositaire des clefs de l'intérieur et est secondé à l'extérieur par le maréchal de l'Église. Ces précautions sont continuées jusqu'à ce que l'un des candidats ait obtenu les deux tiers des voix qui sont exigées pour la validité de l'élection. Deux fois par jour le scrutin est ouvert, et comme après chaque dépouillement resté sans résultat les bulletins sont brûlés, le peuple qui entoure le lieu des séances regarde avec anxiété la cheminée bien connue de lui où se fait cette opération, car la fumée qui s'en échappe lui indique que l'élection est encore remise et qu'il lui faut attendre un nouveau scrutin.

**Conclusion.** Proposition placée à la fin d'un raisonnement et qui en est la conséquence ou le résultat nécessaire. Ainsi, tout homme est mortel, or Pierre est homme, donc Pierre est mortel. Cette dernière proposition est la conclusion du *syllogisme* (v.) — *Conclusion* est aussi un terme de palais; c'est la demande définitive que fait aux juges un avocat ou un rapporteur après un exposé de la cause.

**Concombre**, plante annuelle de la famille des *cucurbitacées* et originaire des Indes. On en cultive plusieurs espèces, dont les plus estimées sont le *concombre blanc* et le *concombre de Bonneuil*. Le *petit concombre vert*, très-petit, toujours vert, est une espèce spécialement employée à faire des *cornichons*, appelés dans le commerce *cornichons* de Paris, parce que les cultivateurs des environs de cette ville sont encore les seuls qui aient l'art de maintenir cette sous-variété du concombre dans les limites et la couleur verte particulière au petit concombre vert, qui ailleurs dégénère en peu d'années.

**Concordance.** C'est l'accord de deux choses entre elles. On dit qu'il y a *concordance* entre deux idées pour dire qu'elles s'accordent. En grammaire, on entend par *concordance* la manière dont les mots se joignent entre eux, l'accord du substantif avec l'adjectif, du verbe avec le sujet, etc. — *Concordance de la Bible* est le titre d'un ouvrage ou sont classés par ordre alphabétique tous les mots de la Bible. On l'attribue à Hugues de St-Cher.

**Concordant.** On appelait ainsi autrefois une espèce de basse-

taille tenant le milieu entre la taille et la basse proprement dite. Plus tard on appela ce genre de voix *barytonnant*. On l'appelle de nos jours *baryton*.

**Concordat.** Ce mot désigne un acte destiné à mettre d'accord deux parties; mais il est spécialement employé pour les contrats passés entre le pape, chef de l'église, et un gouvernement quelconque, à l'effet de fixer l'état de l'église catholique dans un pays et de stipuler en faveur de ses intérêts. Quant aux traités que le pape peut, en sa qualité de souverain temporel, conclure avec des princes étrangers relativement à des intérêts politiques, on ne leur applique pas la qualification de *concordats*, exclusivement réservés pour les traités relatifs aux intérêts spirituels. — *Concordat* est encore la dénomination spéciale d'un contrat passé entre un failli et ses créanciers qui lui rendent les droits qu'il avait perdus par sa déclaration de *faillite* (v.).

**Concorde**, réunion de cœurs et de volontés, bonne intelligence entre des personnes. — C'était chez les anciens la déesse qui présidait à la paix intérieure des états, à la bonne intelligence entre les membres d'une même société politique ou d'une même famille. Elle était représentée en femme assise tenant dans une main une coquille et dans l'autre un sceptre ou une corne d'abondance. Quelquefois aussi on lui donnait pour attribut une branche d'olivier.

**Concours** (de deux mots latins signifiant *courir ensemble*). On appelle ainsi l'action simultanée de plusieurs personnes ou choses pour produire un effet. Parfois aussi *concours* est synonyme de *foule*, de *multitude* quelconque. On appelle encore *concours* une épreuve dont le but est de constater la capacité, le mérite de plusieurs concurrents; les chaires de faculté de droit, de médecine, sont données au *concours*, c'est-à-dire, à celui des candidats qui se tire de la façon la plus satisfaisante des épreuves auxquelles il est soumis. Il y a aussi, dans l'université, *concours pour l'agrégation* en humanités, en belles-lettres, en histoire, en philosophie. Tous les ans, il y a à Paris un *concours général* entre les premiers élèves des colléges royaux de cette ville et de celui de Versailles, à la suite duquel a lieu la grande distribution des prix. — Les académies, les sociétés savantes mettent souvent au *concours* des questions littéraires ou scientifiques, et distribuent aux lauréats des médailles d'or ou d'argent.

**Concret** (d'un mot latin signifiant *agrégé*, *compacte*). Le mot *concret*, qui est l'opposition parfaite du mot *abstrait*, désigne, dans le langage philosophique, ce qui a une existence propre et indé-

pendante dans la réalité, et dont les qualités constitutives ne pourraient être séparées autrement que par la pensée (v. *Abstrait*). — En mathématiques, on appelle *nombre concret* ceux dont la quantité d'unités est désignée. 15 hommes, 20 chevaux sont des nombres *concrets;* 15 et 20 sont des nombres *abstraits*.

**Concrétion, concrétions.** Les chimistes appellent ainsi l'action par laquelle plusieurs corps mous se réunissent pour en former un solide, ou plutôt l'amas de plusieurs éléments en une seule masse. Les stalactites et les stalagmites des grottes sont des *concrétions*. — En pathologie, les médecins appellent *concrétion* la réunion, sous une forme solide, des éléments vitraux et des matières salines qui entrent dans la composition des humeurs du corps. La pierre, la gravelle, les tubercules du poumon et du foie, les calculs biliaire et salivaire sont des *concrétions* dont la guérison demande beaucoup de soins. On trouve des *concrétions* dans les articulations des goutteux.

**Concurrence** (même étymologie que *concours*). C'est la prétention de plusieurs personnes à une même chose, à un même avantage. La question de la concurrence, en matière de commerce, est une des plus graves de l'économie politique. Les avantages de la concurrence sont immenses pour la consommation qui en profite; or il n'est personne qui ne soit consommateur. Malheureusement la concurrence, quand elle devient aussi active, aussi effrénée qu'elle l'est aujourd'hui, a pour effet de rendre à peu près impossible l'exercice d'une industrie quelconque avec de petits capitaux. La manufacture qui sera établie sur la plus grande échelle fabriquera au meilleur marché, et par suite écoulera le plus de produits; le magasin qui réunira le plus vaste assortiment et le plus varié fera le plus de commerce. De là des luttes industrielles, sources fécondes de perturbations commerciales, et qui tendent à rejeter la société dans un état de guerre intestine dont il semblerait que notre civilisation si raffinée dût la préserver à jamais. — En jurisprudence, la *concurrence* est la simultanéité d'un droit égal. — En théologie, c'est la *coïncidence*, le même jour, de deux offices ou de deux fêtes différentes.

**Concussion** (d'un mot latin signifiant *tourmenter, exiger*). On pourrait croire que ce mot emporte la même idée qu'*exaction;* il n'en est rien. La concussion est, pour un fonctionnaire public, le fait de recevoir, mais sans l'exiger, de ceux qui ont affaire à lui dans l'exercice de ses fonctions, ce qu'il sait ne pas être dû, ou excéder ce qui est dû pour droits, taxes, etc. Il y a *exaction*, lorsque ce fonctionnaire *exige* du contribuable ce que le concussionnaire se con-

tente d'accepter. La concussion a toujours été sévèrement punie; mais elle a toujours existé en dépit de ces punitions incessamment suspendues sur la tête des concussionnaires comme l'épée de Damoclès.

**Condamine** (Charles-Marie de la), savant distingué, né à Paris en 1701, mort membre de l'Académie française en 1774. En 1736, il était déjà membre de l'Académie des sciences, et avait fait plusieurs ouvrages importants, et plusieurs voyages dans l'intérêt de la science, pour laquelle il avait abandonné la carrière des armes. Il fut un des trois membres de l'Académie chargés d'aller au Pérou exécuter des opérations géométriques qui avaient pour but de déterminer la figure de la terre. La Condamine fut un des grands partisans de l'inoculation; savant, il fit des mémoires à ce sujet; poète, il la chanta. Une inscription religieusement respectée dans l'Amérique du Sud atteste ses travaux importants dans les sciences mathématiques.

**Condamnation** (d'un mot latin signifiant *prononcer une sentence contre quelqu'un*). C'est le jugement qui prononce une peine. Le prévenu qui ne se présente pas est condamné par *défaut* au civil et au correctionnel, et par *contumace* au criminel. La condamnation est *contradictoire* lorsque l'accusé a été présent, et que les débats ont suivi leur cours naturel; *pécuniaire*, quand elle n'entraîne qu'une amende; *afflictive*, lorsqu'elle entraîne la prison; *infamante*, lorsqu'elle entraîne la détention, les travaux forcés ou la peine de mort.

**Condé**. Neuf princes du sang de ce nom figurent dans nos annales historiques. Le 1er, *Louis Ier* de Bourbon, duc d'Enghien, souche de la famille des Condé, naquit le 7 mai 1530. Sa vie fut assez agitée; voué tout entier aux intérêts des protestants, il fut le chef de la conjuration d'Amboise; mais on n'osa pas le mettre en accusation. Arrêté plus tard à Orléans, il fut condamné à avoir la tête tranchée. Le moment de son exécution était déjà fixé, quand la mort de François II le rendit à la liberté. Condé, qui s'était mis à la tête des protestants, au pouvoir desquels étaient tombées les principales villes de France, vint menacer Paris, à la tête d'une armée; atteint par les royalistes près de Dreux, il y fut fait prisonnier et partagea au camp la table et le lit de son ennemi le duc de Guise, qui commandait les royalistes. Échangé quelque temps après contre le connétable de Montmorency, Condé ne joua que par intervalles un rôle dans les affaires publiques, de 1563 à 1568. Il vivait en paix à Noyon en Bourgogne, lorsqu'une expédition secrète, envoyée par Catherine de Médicis pour s'emparer de sa personne, le força à

une fuite pénible et précipitée. Rallié à la Rochelle par ses partisans, il mourut misérablement, âgé à peine de 39 ans, à la bataille de Jarnac. Il venait de se rendre aux catholiques, lorsque Montesquiou, capitaine des gardes du duc d'Anjou, lui tira à bout portant dans la tête un coup de pistolet. — *Henri Ier*, prince de Condé, son fils, né en 1552, eut aussi une fin tragique. Après la mort de son père, il fit ses premières armes sous Coligny avec le prince de Béarn, depuis Henri IV. Il se trouvait à Paris lors de la St-Barthelémy, et, sommé par Charles IX d'abjurer le calvinisme, il s'y refusa avec une noble fierté. Ce prince fut deux fois obligé de chercher un asile sur le sol étranger; lorsque le duc d'Alençon devint chef des protestants, il prit le titre de son lieutenant-général, et se distingua à la bataille de Coutras. Un an après il mourut, le 5 mars 1588, à peine âgé de 36 ans. Sa femme, Charlotte de la Trémouille, fut soupçonnée de l'avoir empoisonné. Henri III, à qui l'on disait que cette mort subite était l'effet de l'excommunication fulminée par Sixte V contre le prince de Condé, répondit « que cela n'y avait pas nui, mais qu'autre chose y avait aidé. » — Le 3e *Condé*, qui porta le nom de *Henri II de Bourbon*, était fils du précédent; né le 1er septembre 1588, il mourut le 11 décembre 1646. Henri IV lui fit épouser Charlotte de Montmorency; soupçonnant les intentions du roi sur sa jeune épouse, il prit furtivement la fuite avec elle, et se réfugia d'abord à Bruxelles, puis à Milan. Il ne revint en France qu'après la mort du roi et suscita, par ses prétentions à la régence, plusieurs révoltes sous la régence de Marie de Médicis; il fut même mis à la Bastille, d'où il ne sortit qu'au bout de 3 ans de captivité. — Le 4e prince du nom de *Condé, Louis II de Bourbon*, est connu dans l'histoire sous le nom de *Grand-Condé*. Il naquit à Paris le 8 septembre 1621, et mourut le 11 décembre 1686. Il se trouvait à l'armée lors de la mort de Louis XIII, et conquit sa brillante réputation militaire en gagnant les batailles de Rocroi, de Fribourg où il jeta son bâton de commandant dans les lignes ennemies, de Nordlingue, de Laon, et par la prise de Thionville et de Dunkerque (de 1643 à 1648). Lorsque éclatèrent les troubles de la Fronde, il fut tour à tour contre et pour les frondeurs; mais il ne gagna à ces luttes intestines que d'être une fois enfermé dans le donjon de Vincennes, et une autre fois battu sous les murs de Paris par les royalistes que commandait Turenne. N'ayant pu se faire nommer par le parlement généralissime des armées du roi, il finit par passer dans les rangs des Espagnols, et porta pendant 8 ans les armes contre son pays. Il fit contre Turenne plusieurs campagnes qui ne furent pas heureuses, et revint en France lorsque la paix fut conclue avec

l'Espagne. Il n'obtint qu'à grand'peine sa réhabilitation ; reçu très-froidement par le roi, plusieurs années s'écoulèrent avant qu'on eût recours à ses services. Replacé à la tête des armées, il prit Dôle en Franche-Comté ; se signala au passage du Rhin, où il fut blessé, à la bataille de Senef, et dans la campagne d'Alsace contre Montécuculli, après la mort de Turenne. Ce fut le terme de sa brillante carrière militaire ; il se renferma alors dans sa résidence de Chantilly. « Né avec un courage et un esprit extraordinaire, a dit un » historien, il posséda moins la science que le génie de la guerre, » vainquit le plus souvent par inspiration, fut peu économe du sang » des soldats, et ne forma pas d'élèves. »—Son fils, *Henri-Jules de Bourbon*, hérita de son avarice beaucoup plus que de ses brillantes qualités. On rapporte de lui des traits qui annoncent un caractère au moins original. Ce prince, qui avait de l'esprit et était même versé dans la science, fut toujours relégué loin de la cour. Né le 29 juillet 1643, il mourut le 1er avril 1709.— *Louis III de Bourbon*, né le 6 octobre 1668, mort le 4 mars 1710, fils du précédent, servit avec quelque distinction. L'aîné de ses 9 enfants, *Louis-Henri*, fut plus connu sous le nom de *duc de Bourbon* que sous celui de prince de Condé. Il fut 1er ministre sous la régence du duc d'Orléans, puisa largement dans les coffres du trésor public, et réalisa d'énormes profits lors du système de *Law* (v.). 1er ministre après la mort du duc d'Orléans, il fut congédié par Louis XV avec une duplicité que tous les historiens flétrissent, et demeura 3 ans exilé à Chantilly.— *Louis-Joseph de Bourbon*, prince de Condé, son fils, né le 9 août 1736, mort en 1818, porta les armes avec distinction dans la guerre de 7 ans. Pendant les premières guerres de la révolution, ce fut lui qui commanda les bataillons d'émigrés qui combattaient contre la France dans les rangs ennemis. Lorsque l'Europe coalisée parut avoir déposé les armes et que fut signé le traité d'Amiens, il vint fixer sa résidence en Angleterre et ne rentra en France qu'en 1814.— *Louis-Henri-Joseph de Bourbon* a été le dernier des Condé. Ce prince, qui partagea avec son père l'exil de l'émigration, fut toujours douloureusement affecté de la fin tragique de son fils unique, le duc d'*Enghien* (v.). La chasse devint son unique occupation. Il était né le 13 avril 1756, et le 27 août 1830 ce dernier des Condé fut trouvé mort, suspendu à l'espagnolette d'une fenêtre de sa chambre à coucher, dans son château de St-Leu.

**Condensateur, condensation** (de deux mots latins signifiant *presser ensemble*). Les chimistes appellent condensateur toute machine à l'aide de laquelle on comprime et on réduit l'air à un moindre volume, dans un espace donné. Le fusil à vent est un *con-*

*densateur*. — La *condensation* consiste à réduire à un moindre volume des corps qui tendent à s'étendre, à se dilater par la raréfaction de l'air; résultat qu'on obtient soit par une forte pression, soit par la soustraction du calorique, qui en écarte les molécules et leur fait occuper un plus grand espace.

**Condillac** (Étienne-Bonnot), abbé de Murseaux, fut, ainsi que son frère l'abbé de Mably, l'un des plus célèbres philosophes du siècle dernier. Né en 1715, à Grenoble, on lui proposa, en 1764, d'être précepteur de l'infant D. Ferdinand, prince de Parme, petit-fils de Louis XV. Il accepta et eut pour collègue l'abbé Millot. Dix ans après, l'éducation de l'infant étant terminée, Condillac revint en France avec une pension de 10,000 francs. — Membre de l'Académie française en 1768, de celle de Berlin en 1777, l'abbé de Condillac a fait autorité, pendant 50 ans, en métaphysique. La Harpe a dit de lui : « Son style est clair et pur comme sa conception. C'est en général l'esprit le plus juste et le plus lumineux qui ait contribué dans ce siècle aux progrès de la saine philosophie. » Condillac a exposé avec beaucoup de force la doctrine de la sensation ou du sensualisme, doctrine moins matérialiste chez lui qu'on ne pourrait le supposer, et par laquelle il fait tout dériver des sens, ou plutôt de la sensation. Les ouvrages de ce philosophe, dont les opinions se sont constamment modifiées, ou, pour nous servir d'une expression reçue aujourd'hui, ont toujours progressé, et qui de disciple de Locke, de Gassendi, de Hobbes, est devenu maître à son tour, sont nombreux et ont été souvent réimprimés. Après avoir débuté par une *Dissertation sur l'existence de Dieu,* Condillac écrivit l'*Essai sur l'origine des connaissances humaines*, ouvrage où il annonça la prétention de réduire à un seul principe tout ce qui concerne l'entendement humain ; le *Traité des systèmes*, où il prouve que les plus accrédités sont fondés sur des hypothèses; le *Traité des sensations;* le *Traité des Animaux*, où il établit la différence des facultés de l'homme et de celle des animaux ; le *Cours d'études*, composé pour l'instruction de l'infant don Ferdinand, et contenant : la *Grammaire*, l'*Art d'écrire*, l'*Art de penser*, l'*Art de raisonner* et l'*Histoire*. Condillac a fait aussi un traité d'économie politique, intitulé : *le Commerce et le Gouvernement*, *considérés relativement l'un à l'autre*, et enfin la *Logique*, traité élémentaire que le conseil d'instruction publique, en Pologne, lui avait demandé pour les écoles palatinales. Il mourut dans sa terre de Flux près Beaugency, en 1780, à l'âge de 65 ans.

**Condition** (d'un mot latin qui signifie *établir*, *fonder*). On dit d'un homme qu'il est content de sa *condition,* c'est-à-dire de la situation

qu'il occupe dans l'état social. Autrefois un homme né roturier, qui par son rang et son éducation appartenait à une classe distinguée, était *homme de condition,* mais n'était point *homme de qualité.*—Les domestiques, au lieu de dire qu'ils sont en service, disent qu'ils sont en condition. —On appelle *conditions* les clauses d'un engagement, d'un traité qu'il faut subir : une armée se rend sans *condition* lorsqu'elle se reconnaît prisonnière et à la discrétion des vainqueurs.

**Condomois**. Le Condomois, dont la capitale était Condom, petite ville de Gascogne, siége autrefois d'un évêché, d'une lieutenance de roi, d'un présidial et d'une sénéchaussée, formait un petit pays de 85 kilomètres de longueur sur 60 au plus de largeur, enclavé dans l'ancienne Guienne. Réuni à la couronne avec la Guienne et le Bordelais, en 1451, le Condomois fait maintenant partie des départements du Gers et de Lot-et-Garonne.

**Condor,** le plus grand des oiseaux de proie du continent américain. On l'appelle aussi le *vautour des Andes.* Avant qu'il eût été décrit par M. de Humbold, et apporté au jardin des plantes, l'imagination des voyageurs lui prêtait des proportions gigantesques; c'était presque le roc des *Mille et une Nuits.*—Le condor est de la famille des vautours. Le mâle est brun, avec des traces de blanc aux ailes et une touffe de duvet derrière le cou; la femelle est gris-brun. Le condor est de tous les oiseaux de proie celui qui s'élève le plus haut dans les airs; il vit par troupes, à la hauteur des neiges perpétuelles, dans l'immense chaîne des Andes.—Plusieurs voyageurs rapportent que lorsqu'il est affamé, il attaque des bœufs et même des hommes.

**Condorcet** (Marie-Jean-Antoine-Nicolas-Carital, marquis de), né à Riberon en Picardie le 17 septembre 1743, mort à Bourg-la-Reine le 28 mars 1794. Ses travaux et ses succès dans les mathématiques, appuyés par les protecteurs puissants que lui avait ménagés son oncle, évêque de Lisieux, lui ouvrirent de bonne heure les portes de l'Académie des sciences. Ami de d'Alembert et de presque tous ses contemporains célèbres, il fut l'un des plus fervents disciples de Voltaire et l'un des coryphées de cette secte philosophique qui promettait à l'humanité des destinées nouvelles, un bonheur parfait, et qui ne sut lui procurer en définitive que ruines et désordres. Quand éclata la révolution de 1789, Condorcet en embrassa les doctrines avec chaleur, et fut élu membre de la convention après la chute du gouvernement de Louis XVI. Dans cette assemblée, il se rangea du côté des *Girondins* (v.) pour lutter contre une démocratie sanguinaire. Vaincu et proscrit avec son parti dans la journée du 31 mai, il se cacha longtemps chez une amie et quitta enfin le généreux asile qu'elle lui avait

accordé, pour ne pas l'exposer elle-même aux rigueurs implacables d'un décret rendu par les proscripteurs et portant peine de mort contre ceux qui recueilleraient les députés mis hors la loi. Après avoir erré pendant quelque temps dans les campagnes environnant Paris, il fut arrêté à Clamart et conduit à Bourg-la-Reine, où on le trouva mort le lendemain. Le poison l'avait dérobé à l'échafaud. — Le meilleur ouvrage de Condorcet est son *Esquisse des progrès de l'esprit humain;* il le composa pendant les loisirs de la proscription et sans autres matériaux que ceux qu'il avait amassés dans sa mémoire réellement prodigieuse. On a encore de lui un *Plan de constitution* qu'il avait présenté à la convention, des *Éloges académiques*, une *Vie de Voltaire,* une *Vie du ministre Turgot* qui fut son ami, et de nombreux articles disséminés dans la *Feuille villageoise* et la *Chronique de Paris.*

**Condottieri.** C'est le nom sous lequel étaient connus, en Italie, les capitaines de soldats aventuriers qui se mettaient pour un temps à la solde des gouvernements. Les peuples du moyen âge, que la guerre avait amenés en Europe, et que la victoire y avait maintenus, conservèrent long-temps leur instinct belliqueux; mais dès qu'ils furent devenus paisibles possesseurs, ils songèrent à la paix pour jouir de toutes les richesses du sol qu'ils venaient de conquérir. Ils s'adonnèrent à l'agriculture, leur barbarie s'adoucit sous l'influence du climat, et le goût des arts leur vint avec le bien-être dont ils jouissaient. Ils perdirent ainsi l'esprit de conquête, et oublièrent l'art de la guerre pour se consacrer à l'industrie et aux arts utiles. Les petits états de l'Italie, si admirablement situés pour le commerce, et si fertiles en produits de toute espèce, prenaient à leur solde des soldats étrangers pour vider leurs querelles avec leurs voisins. C'est ce qui donna naissance à cette nouvelle espèce de gens de guerre appelés *condottieri.* C'étaient des hommes habitués, dès leur plus tendre jeunesse, aux exercices militaires; la guerre était pour eux un métier, un moyen d'existence et de fortune. Ils venaient pour la plupart de l'Allemagne, et avaient sous leurs ordres des soldats aventuriers et étrangers engagés à leur service. Ne connaissant d'autre loi que l'honneur militaire, ils allaient partout où ils savaient la guerre allumée, et se chargeaient de la victoire pour l'état qui les engageait, moyennant une certaine somme d'argent. Bientôt ils acquirent une réputation de bravoure et d'adresse que personne ne put leur disputer, et les états les plus riches furent les plus forts parce qu'ils purent avoir les bandes de *condottieri* les plus nombreuses et les mieux aguerries. Lorsqu'ils ne trouvaient de solde nulle part, les *condottieri* faisaient la

guerre pour leur propre compte, sans distinction d'amis ni d'ennemis. Ce métier se propagea : des aventuriers espagnols l'introduisirent dans l'Espagne méridionale vers le commencement du XIVe siècle, et ils s'y signalèrent par de brillants faits d'armes. Il y eut aussi des *condottieri* français et anglais. Mais en 1378, Albéric, comte de Barbiano, ayant formé une compagnie dans laquelle il n'admit que des Italiens, devint le chef d'une école à laquelle se formèrent tous ces fameux capitaines qui donnèrent à l'Italie une grande supériorité sur l'Allemagne. Plus tard, quand les petits états du moyen âge eurent fait place aux grandes nations des temps modernes, les troupes de *condottieri* ne suffirent plus pour faire la guerre; et les peuples reprirent eux-mêmes les armes pour défendre leurs intérêts.

**Conducteur.** Ce mot, qui désigne en général un homme chargé de conduire (comme *conducteur d'une diligence, d'une voiture*), s'applique par extension au livre à l'aide duquel les étrangers se conduisent eux-mêmes dans un pays qu'ils visitent. Il se dit aussi de celui qui surveille ou qui dirige : *conducteur des travaux*, *conducteur des ponts et chaussées*.—En termes de physique on entend par *conducteur* d'une machine électrique, un cylindre de métal creux terminé par des boules sur lequel l'électricité se répand avec une grande facilité; on distingue dans ce sens les corps *conducteurs*, comme les métaux, et les corps *non-conducteurs* ou *mauvais conducteurs*, comme la résine, la cire d'Espagne, le verre, la soie, etc. Dans le même sens on dit des corps qui, ainsi que les métaux, s'échauffent facilement et laissent passer la chaleur, qu'ils sont *bons conducteurs du calorique*, tandis que d'autres corps, comme la brique, la terre cuite, le charbon, le bois, la paille, etc., sont *mauvais conducteurs*.

**Cône.** On donne ce nom en géométrie à un corps solide dont la base est un cercle et qui se termine par le haut en une pointe qui prend le nom de sommet. Un cône peut être *droit* ou *oblique*, *acutangle*, *obtusangle* et *rectangle* selon que l'axe KL est plus grand ou plus petit que le rayon de la base ou qu'il lui est égal. Le cône peut être engendré par le mouvement d'une ligne droite KM qui tourne autour d'un point immobile K en rasant par son autre extrémité la circonférence d'un cercle MN qu'on appelle *base*. Les surfaces engendrées par la ligne KM prennent le nom de *surfaces coniques*. — En optique on entend par *cône de rayons* l'assemblage de rayons qui, partant d'un corps lumineux, tombent sur la surface d'un verre ou d'un miroir.

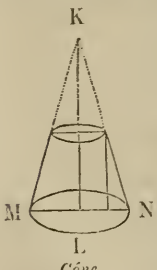

*Cône.*

**Cône** (histoire naturelle). En *conchyliologie*, ce mot désigne des coquillages qui, dans le langage ordinaire, s'appellent *cornets*, et qui constituent un genre renfermant 146 espèces dont plusieurs sont d'une beauté remarquable et d'un prix très-élevé. Quant à leur nomenclature, elle peut être comparée aux noms de fantaisie que les fleuristes donnent à la variété des roses. Les cônes sont essentiellement cosmopolites. On les trouve dans toutes les mers équatoriales, et même dans l'intérieur de la terre; ce qui a fait donner à une de ces espèces le nom de *cône antédiluvien*. En réunissant les variétés de toutes les espèces, on formerait une collection composée de plus de 400 coquilles (v. *Con-* (*chyliologie*). — En *botanique*, les *cônes* sont des fruits composés d'écailles ligneuses attachées par leur base à un axe commun. Les semences sont logées entre ces écailles. Suivant les botanistes, les fruits des pins, connus du vulgaire sous le nom de *pommes*, sont des *cônes*. Ils sont allongés, cylindriques et diminués vers le sommet.

*Cône* (*coquillage*).

**Confédération**, réunion de plusieurs états souverains, en vertu d'un pacte par lequel chacun d'eux consent aux mesures prises ou à prendre par des délégués dans l'intérêt commun, même aux dépens d'une partie de son indépendance. Il existe plusieurs confédérations de ce genre. En Europe, la confédération germanique est de ce nombre; elle a cela de remarquable qu'elle se compose de monarchies absolues et d'états régis constitutionnellement, de royaumes, de petites principautés et même de villes. La grande confédération américaine, uniquement composée de républiques, présente un tout plus homogène; on peut en dire autant de la confédération helvétique (v. *Etats-Unis* et *Suisse*).

**Confédération du Rhin** et **Confédération germanique**, nom donné à 2 confédérations célèbres des états allemands, ligués pour leur défense et leurs intérêts communs. La 1re était une espèce de ligue fédérative formée le 26 septembre 1805, lors du traité de Presbourg, sous les auspices de Napoléon, entre tous les états d'Allemagne qui s'étaient séparés de l'empereur d'Autriche. Elle était divisée en 2 colléges : savoir, celui des rois et grands-ducs et celui des princes et ducs. Le 1er collége comprenait 4 royaumes, 5 grands-duchés et le territoire d'Erfurt et de Catzmellubogen. Le 2e comprenait 11 duchés et 11 principautés. La confédération du Rhin fut dissoute en 1814 à la chute de Napoléon, et fut remplacée par la *confédération germanique*. Cette ligue est formée de 40 états distincts qui

traitent de leurs intérêts à une assemblée générale de leurs députés, nommée *diète*. Le nombre de voix à la diète est réglé par le degré d'importance des états. Chacun en outre doit fournir un certain contingent de troupes et une somme d'argent convenue par avance. Voici le nom de ces états, avec l'ordre qu'ils occupent à la diète : les *États autrichiens*, les *États prussiens*, la *Bavière*, le *Hanovre*, le *Wurtemberg*, la *Saxe*, *Bade*, *Hesse-Darmstadt*, *Hesse-Cassel*, *Holstein et Lauenbourg*, *Luxembourg*, *Mecklembourg-Schwerin*, *Nassau*, *Brunswick*, *Holstein-Oldenbourg*, *Saxe-Weimar*, *Hambourg*, *Saxe-Cobourg-Gotha*, *Saxe-Meinungen*, *Saxe-Altenbourg*, *Mecklembourg-Strelitz*, *Lippe-Detmold*, *Schwarzbourg-Rudolstadt*, *Anhalt-Dessau*, *Waldeck*, *Francfort*, *Brême*, *Schwarzbourg-Sondershausen*, *Lubeck*, *Hohenzollern-Sigmaringen*, *Anhalt-Bernbourg*, *Anhalt-Kæthen*, *Reuss-Schleitz*, *Reuss-Lobenstein*, *Lippe-Schauembourg*, *Reuss-Greitz*, *Hesse-Hombourg*, *Hohenzollern-Hechingen*, *Lichtenstein*, *Kniphausen* (v. ces différents mots).

**Confédérations en Pologne.** On appelait ainsi une espèce de droit de résistance qu'avait la nation, c'est-à-dire la noblesse polonaise, contre les empiétements de la couronne. Mais trop souvent ce pays se divisa en *confédérations* qui, se déchirant entre elles sous le prétexte de la liberté, lui faisaient éprouver toutes les horreurs de la guerre civile. Les confédérations les plus célèbres sont celles de Tyszowa, en 1655, qui sauva le pays attaqué de toutes parts sous le règne de Jean-Casimir; celle de Tolomb, en 1670, pour le roi Michel contre les intrigues du parti français; les deux confédérations simultanées de Sandomir et de Varsovie, l'une pour, l'autre contre le roi Auguste II, en 1704; celle de Tarnogrod, en 1717, pour obtenir l'évacuation du pays par les troupes saxonnes; celle de *Bar* (v.), en 1768; celle de Targowina, en 1792, contre la constitution du 3 mai, confédération qui ne compta que très-peu d'adhérents, mais qui fut secondée par les troupes russes, et amena le second partage de la Pologne.

**Conférence.** Ce mot a deux acceptions différentes; il désigne 1° l'acte par lequel on compare deux ou plusieurs choses; 2° les entretiens qu'ont ensemble des ministres, des ambassadeurs, des membres de quelques sociétés et même de simples particuliers ayant un intérêt commun, pour régler des affaires d'état, des intérêts politiques, ou pour discuter des matières de droit, de religion, de littérature, ou encore des affaires industrielles, etc.

**Conférence des avocats.** Les conférences des avocats sont des exercices ayant pour but de former les jeunes gens qui entrent au barreau à l'art de parler sur des questions de droit ou de juris-

prudence. Elles ont lieu avec l'autorisation du tribunal du lieu, et sous l'assistance de l'un de ses membres, dans une de ses salles d'audience. Dans les écoles de droit, les étudiants ont aussi des conférences. C'est un ancien usage conservé de la *Basoche* (v.), moins les priviléges qui faisaient de cette dernière une véritable institution.

**Confession**. Sacrement établi par notre Seigneur J.-C. après sa résurrection, et rendu obligatoire pour tous les chrétiens par le concile de Latran en 1215. Dans les temps primitifs, la confession se faisait secrètement comme aujourd'hui, mais pour certaines fautes graves il fallait recourir à l'évêque qui décidait, selon la gravité des cas, si la confession et la pénitence devaient être faites publiquement. Le nombre des pénitents s'étant accru, les évêques se déchargèrent de cette fonction sur un ou plusieurs prêtres nommés pour cela *pénitenciers*. Quelques abus firent abolir les confessions publiques. Aujourd'hui, la loi canonique exige que chaque chrétien, sous peine de perdre la qualité d'enfant de l'église, se confesse une fois par an à son propre pasteur. Quelque violentes qu'aient été les attaques des sectaires, la confession n'a rien perdu de son caractère divin; elle est un frein salutaire, et seule elle peut calmer les passions, éteindre les haines et rendre aux cœurs ulcérés ces sentiments tendres et généreux à la fois, qui nous font retrouver un ami dans chaque homme, un frère dans chaque ennemi.

**Confession d'Augsbourg** (v. *Augsbourg*).

**Configuration**, forme extérieure des corps; ordre, disposition des surfaces; c'est aussi un terme d'astronomie indiquant la situation respective des astres.

**Confirmation**. Dans le langage ordinaire la *confirmation* est la preuve d'une assertion douteuse ou une preuve nouvelle apportée à l'appui d'une vérité déjà reconnue. — En législation, en droit civil comme en droit canonique, la *confirmation* est l'acte qui contient la rectification d'un autre acte qui l'a précédé.—En termes de rhétorique la *confirmation* est cette partie du discours dans laquelle l'orateur s'attache à rendre évidente la vérité qu'il s'est proposé d'établir. — Enfin la *confirmation* est un sacrement institué pour la justification des pécheurs ou pour la sanctification des justes, il imprime un caractère ineffaçable et ne peut être administré qu'une fois à la même personne. On l'appelle sacrement des vivants; il faut être en état de grâce pour le recevoir et c'est par lui qu'on acquiert la force de confesser la foi de J.-C. L'évêque est le ministre ordinaire de ce sacrement, qui consiste dans l'imposition des mains et dans l'onction avec le saint-chrême accompagnée d'un léger coup sur la joue, ainsi que de paroles consacrées par l'église et prononcées par le prélat.

Le léger coup sur la joue n'est qu'un symbole destiné à rappeler que l'humilité est la principale vertu du chrétien, qui doit mépriser tous les outrages en mémoire de son divin rédempteur.

**Confiscation.** C'est une peine prononcée par la loi qui consiste à dépouiller quelqu'un de tout ou partie de ses biens en faveur de l'état. La république française confisqua les biens des émigrés et les fit passer dans la propriété de l'état sous les noms de *biens nationaux*. Dans l'histoire romaine, c'est aux dissensions qui agitèrent la république au temps de Marius et de Sylla que l'on reporte l'origine des confiscations; c'est sous l'empire que fut créé le crime de lèse-majesté, qui emportait de droit la confiscation générale. — En parcourant notre histoire on voit que la confiscation était inhérente au régime féodal et secondait merveilleusement l'avidité des seigneurs hauts justiciers. Plus tard, lorsque les grands vassaux se révoltèrent contre la couronne, ce fut par la confiscation seule qu'ils purent être réduits. Celui qui entreprendrait de donner en France l'histoire des confiscations, sans remonter même au-delà du XVI^e siècle, serait bien surpris de trouver qu'au moment de la révolution de 1789 il n'était pas une seule des grandes fortunes nobiliaires qui ne provînt, en grande partie, de confiscations même assez récentes. Aujourd'hui la confiscation des biens est abolie par la loi française.

**Confiteor**, prière contenant un aveu général de péchés ou fautes. On la dit avant la confession, et le prêtre la récite au commencement de la messe avant de monter à l'autel. Cette prose, dont tous les termes ont été réglés par l'autorité canonique, est empreinte d'un admirable caractère de soumission et d'humilité.

**Confitures.** La femme qui aspire à la gloire solide de fabriquer de bonnes confitures et de marcher de près, dans cet art, sur les traces de ce cuisinier au cerveau encyclopédique, *Carême* (v.), surnommé le *divin*, et de son noble rival, Cardelli, surnommé le *confiseur sublime*, doit se pénétrer, avant tout, de ces grandes vérités : 1° que les fruits contiennent tous, en qualité plus ou moins grande, une matière *sui generis*, c'est-à-dire indéfinissable, à laquelle les chimistes ont imposé le nom de gelée; 2° qu'ils sont tous plus ou moins aromatiques. Or, la gelée est, de sa nature, très-altérable, par l'influence de plusieurs agents; elle est très-fermentescible : une température élevée, même dans des vases clos, lui porte préjudice : de son côté, l'arôme est très-fugace, et se volatilise avec beaucoup de facilité. Le problème à résoudre est donc d'assurer leur conservation commune, en les combinant avec un *condiment*, et ce condiment est le sucre. Gardez-vous de cette hérésie, que, pour la fabrication de la gelée de groseille, par exemple, il soit nécessaire

de concentrer le sirop, en le soumettant long-temps à l'action du feu ; vous n'obtenez ainsi qu'un caramel ignoble, une horrible colle, que votre mari dédaignera, que vos enfants vous reprocheront un jour, alors que leur palais se sera éclairé à des tables étrangères. La meilleure méthode est, après avoir exprimé le suc des fruits, de les placer dans une cave bien fraîche, où la défécation puisse s'opérer tranquillement ; vous décantez ensuite votre beau et clair liquide, et vous y introduisez une quantité de sucre proportionnée à la douceur que vous voulez communiquer à votre produit. On agite pendant quelques instants avec une spatule ; le sucre se dissout dans la liqueur ; gelée, arôme et condiment se combinent pour former un sirop ferme, sapide et odorant. Tout au plus doit-on alors l'exposer rapidement sur un feu très-vif, et dès que le frémissement commence, vous transvasez rapidement dans le vase le plus froid possible, et vous confiez de nouveau à la même cave, pour quelque temps encore, votre œuvre de chimie. Sans compter Paris, le lieu de l'univers où il se consomme le plus de bonbons et de confitures, et qui exploite cette fabrication sur la plus large échelle, dans des proportions effrayantes et avec une désespérante perfection, plusieurs villes de France cultivent avec succès quelques spécialités du genre ; ainsi Rouen n'est pas moins célèbre pour sa *gelée* et son *sucre de pommes* que pour ses cotonnades ; Metz vante à bon droit ses prunes confites dites *mirabelles ;* Clermont-Ferrand est justement célèbre pour ses *pâtes d'abricots ;* Marseille et Nîmes font aussi un grand commerce de fruits confits, préparés dans la campagne même ; les *dragées* et les *anis* de Verdun jouissent depuis des siècles d'une réputation européenne ; Dijon n'est pas moins fier de sa confiture d'*épine-vinette* que de sa moutarde ; et tout homme de goût reconnaîtra que les confitures si connues sous le nom de *groseilles de Bar* recommandent la ville de Bar-le-Duc à l'attention des voyageurs. L'impartialité dont nous nous piquons, et qui, lorsqu'il s'agit d'émettre un jugement, ne connaît ni *Grecs* ni *Troyens*, nous fait un devoir d'ajouter que Lyon, Bordeaux, Nantes, la Rochelle, ont aussi des confiseurs distingués ; et qu'en Allemagne on rencontre des praticiens (en général, il est vrai, originaires de la Suisse française) qui ne manquent pas d'un certain talent. — La confiserie de France, qui s'est placée à la tête de toutes celles du monde entier, fait par an pour 25,000,000 d'affaires ; et, dans cette somme, Paris à lui seul figure pour plus d'un tiers.

**Conflagration** (d'un mot latin signifiant *embraser*), terme qui, primitivement, ne s'employait que dans le langage scientifique, pour exprimer l'embrasement général d'une planète ou du globe

terrestre. Depuis les idées nouvelles jetées dans la circulation par le grand cataclysme de 1789, ce mot a été, par extension, appliqué à ces terribles commotions politiques qui mettent les armes aux mains des peuples et les font se ruer les uns sur les autres pour s'entr'égorger.

**Conflit** (d'un mot latin signifiant *contestation, débat, opposition*). Ce mot, rarement employé dans le langage ordinaire, est consacré dans la langue du droit. Deux tribunaux se déclarant à la fois compétents pour connaître d'une même affaire entre les mêmes parties, il s'élève entre eux un *conflit positif*. Par opposition, il y a *conflit négatif*, s'ils se renvoient l'un à l'autre l'affaire en instance et se déclarent incompétents. L'intervention d'une autorité supérieure est alors nécessaire pour régler le débat, et prononcer quel est celui des deux tribunaux qui doit rester saisi de l'affaire et la juger. La cour de cassation, placée au point le plus élevé de l'organisation judiciaire, rétablit toujours par ses décisions le cours un instant interrompu de la justice. Ces 2 espèces de conflits, que nous venons de définir, rentrent dans la dénomination générale de *conflits de juridiction*. Des débats s'élèvent fréquemment aussi entre l'autorité judiciaire et l'autorité administrative, lorsque l'une et l'autre saisies d'une contestation elles se déclarent compétentes pour en connaître ; ce sont là les *conflits d'attribution*. Souvent aussi l'administration revendique la connaissance d'une cause portée régulièrement en justice, alors même qu'aucune demande n'est portée devant elle. Elle éleve ainsi un *conflit administratif d'attribution*, et la justice régulière est forcée de surseoir à statuer, jusqu'à ce que le conseil d'état ait prononcé sur la validité et la nullité du conflit. Le conseil d'état est d'ailleurs tenu de rendre sa décision dans un assez court délai ; car si l'arrêté du préfet qui a élevé le conflit ne se trouve pas confirmé après un certain temps, les tribunaux ont le droit de procéder au jugement de la contestation.

**Confluent** (de deux mots latins signifiant *couler ensemble*), point où se rencontrent deux rivières qui confondent leurs eaux l'une dans l'autre.

**Conformation** (de deux mots latins signifiant *forme* et *avec*). Ce nom signifie *arrangement, disposition naturelle* des parties du corps humain ou des animaux ; il ne s'emploie guère qu'à l'égard des individus du règne animal. Quant à ceux du règne végétal ou minéral, il vaut mieux se servir des mots *contexture* et *organisation*.

**Conformistes**, sectaires de la religion dominante en Angleterre.

— Employé avec la particule *non*, ce mot désigne celui qui suit un rit différent du rit anglican, tel que celui des presbytériens et des quakers.

**Conformité** (d'un mot latin signifiant *qui a la même forme*), rapport entre les choses conformes, entre les objets qui se ressemblent. Ce mot ne s'applique guère qu'aux sujets intellectuels, tandis que *ressemblance* se dit et des sujets intellectuels et des sujets corporels. Il y a cette différence entre *conformité* et *conformation*, que l'un de ces mots s'applique toujours à des objets distincts et séparés, tandis que l'autre exprime l'ordre, l'arrangement des parties d'un même objet formées les unes pour les autres.

**Confort** (v. *Comfort*).

**Confraternité** (de deux mots latins signifiant *ensemble* et *fraternité*), indique un lien spontané entre les membres d'une association libre; tandis qu'au titre de *collègue* est attaché un caractère plus officiel. Deux avocats parvenus ensemble au ministère (et Dieu sait combien l'on en a vu dans les 25 dernières années!) restent toujours *confrères* comme avocats, et deviennent *collègues* comme membres du cabinet.

**Confrérie** (de deux mots latins qui signifient *ensemble* et *frère*). Toute réunion de personnes pieuses, toute société de personnes libres et laïques qui se rassemblent volontairement, mais d'après une règle et des statuts, dans le but de pratiquer en commun des exercices pieux, recoivent la dénomination de *confrérie*. Le nombre des confréries était fort grand avant la révolution; un grand nombre de nos villes du Midi ont encore aujourd'hui des confréries de pénitents blancs, bleus, gris ou noirs.

**Confrontation** (de deux mots latins qui signifient *ensemble* et *front*). C'est l'action de mettre deux personnes en face l'une de l'autre, front à front. La *confrontation* est un grand moyen en justice pour arriver à la connaissance de la vérité. Chez les Hébreux, on désignait le coupable avec lequel on était confronté, en mettant la main sur sa tête. Notre législation reconnaît 3 sortes de confrontations : 1° la *confrontation réelle*, qui consiste à mettre le témoin en présence de l'accusé, pour qu'il déclare si c'est bien la personne sur laquelle porte son témoignage; 2° la *confrontation figurative*, où l'on se borne à lire à l'accusé la déposition du témoin qui ne peut comparaître; 3° enfin la *confrontation par tourbe*, lorsque l'accusé se trouve placé entre plusieurs personnes au milieu desquelles le témoin est tenu de le désigner.

**Confucius**, nom latinisé de *Kong-Fou-Tseu*, célèbre philosophe et législateur chinois, et que les nations les plus éclairées s'accordent

à regarder comme l'un des plus grands génies qui aient paru dans le monde. Né, l'an 551 av. J.-C., dans la principauté de *Lou*, aujourd'hui province de *Chan-Tong*, Confucius s'adonna de très-bonne heure à l'étude des lois, et se distingua tellement par son érudition et la gravité précoce de son caractère, qu'à l'âge de 17 ans on lui confia les fonctions de mandarin. Mais à la mort de sa mère, obéissant à la coutume du pays, il se démit de ses fonctions et passa alors plusieurs années dans une retraite profonde, étudiant les principes éternels de la morale, leurs applications possibles, et les moyens d'améliorer les hommes, seul but que doive se proposer le philosophe véritablement digne de ce nom. Puis, au lieu de s'isoler de la société pour se livrer à la vie contemplative, il fonda une école dans laquelle il enseigna à de nombreux et fervents disciples les bases de la sagesse et de la morale, telles que les avait arrêtées son esprit essentiellement élevé et méditatif. Cette mission d'enseignement que confucius s'était imposée dura 10 ans, au bout desquels le roi de *Lou*, sa patrie, le nomma son 1er ministre; fonctions importantes dans lesquelles il lui fut permis de faire l'application des belles théories créées et développées par tant d'études et de méditations. Il reforma l'administration de la justice, régla la perception des impôts, augmenta considérablement le produit des terres par les améliorations qu'il apporta à l'agriculture, et s'appliqua surtout à corriger les mœurs par l'autorité de ses maximes et de ses exemples. Victime d'intrigues puissantes autant que perfides, Confucius fut obligé de s'éloigner de son ingrate patrie et occupa le temps de son exil, qui dura 11 années, à des voyages dans les différents états de la Chine. Ce fut pour le philosophe un temps d'épreuves et de misères : dans cette longue pérégrination, plus d'une fois il manqua d'asile et même de pain. Il lui fut enfin permis de rentrer dans sa patrie; mais il passa les dernières années de sa vie dans une profonde obscurité, mettant la dernière main à ses nombreux ouvrages qu'il eut le bonheur de terminer, et mourut dans la 73e année de son âge, 479 av. J.-C., 9 ans avant la naissance de Socrate. Confucius a mis en ordre les principaux ouvrages historiques des Chinois, et s'occupa toute sa vie de la révision des six *Kings*, livres sacrés où se trouvent rassemblés les plus anciens monuments écrits

*Confucius.*

des Chinois. Il composa aussi le *Che-King*, le *Tschun-Tsieou*, qui contient une partie des annales du royaume de *Lou*, et le *Chou-King* dans lequel il a consigné les maximes fondamentales de la morale et de la politique, et présenté la vie et les discours des empereurs, des ministres et des sages de la haute antiquité, qu'il a jugés dignes d'offrir comme modèles. On a aussi de lui un dialogue sur la piété filiale, vertu qu'il honora toujours particulièrement. Mais ses principaux ouvrages sont le *Ta-Hio* (la grande science) et le *Tschong-Yong* (la fixité dans le milieu) qui présentent l'ensemble le plus complet de sa morale *qui brille par sa pureté et sa sévérité*. En voici quelques maximes que nous réunissons au hasard : « Celui qui » a offensé Dieu n'a plus de protecteur. — Le sage est toujours sur » le rivage, et l'insensé au milieu des flots. — Fais aux autres ce » que tu voudras qu'on te fasse. — Faire le mal et ne pas s'en re- » pentir, c'est vraiment faire le mal... » Il recommande le pardon des injures, le souvenir des bienfaits, l'amitié, l'humilité. C'est une erreur de croire que Confucius ait imposé une législation à la Chine et changé la religion de son pays. Il se borna à cultiver et à professer la morale et ne voulut même pas même qu'on lui attribuât sa doctrine qui n'était autre, disait-il, que celle des sages de la vertueuse antiquité qu'il s'était proposés pour modèle. Sa famille subsiste encore aujourd'hui ; et dans un pays où il n'y a d'autre noblesse que celle des services actuels, elle est distinguée des autres familles, en mémoire de son fondateur.

**Confusion** (dérivé de deux mots latins signifiant *mêler avec*). Ce terme a deux acceptions bien différentes dans notre langue. Il exprime 1° l'absence de tout ordre et de tout goût ; 2° la honte qu'inspire une action mauvaise ou blâmable, ou seulement susceptible d'être mal interprétée.

**Congé** (d'un mot de la basse latinité à l'usage des seuls jurisconsultes, et qui signifiait *renvoyer*). Dans la jurisprudence, on appelle jugement de *congé-défaut*, celui qui donne défaut contre le demandeur. — Le *congé de location* est l'acte par lequel un locataire annonce à son propriétaire qu'il va le quitter à l'expiration du bail ou du terme, et réciproquement. Le congé se donne souvent par un simple écrit ; légalement, il doit être donné par le ministère d'un huissier. — On nomme *congé maritime* le passeport ou l'autorisation écrite que le maître d'un navire est obligé de prendre pour sortir du port. — Le transport du vin ou de toute autre boisson sujette aux droits ne s'opère qu'en vertu d'un *congé* délivré par l'administration des contributions indirectes et qu'on nomme aussi *passe-debout*. — Le *congé militaire* est le renvoi *temporaire* ou *définitif* d'un militaire,

qui se trouve par la rendu à la vie civile. — Le *congé de réforme* se donne pour raison de maladies, d'infirmités ou de blessures. Après l'expiration d'un congé de quelques jours, d'un congé de semestre, le militaire est obligé de se rendre sous les drapeaux. — Le *congé illimité* n'est pas un congé perpétuel; car il est révocable.

**Congéable,** terme de droit usité surtout dans les départements composés de l'Ancienne-Bretagne. On nomme dans cette province domaine *congéable,* et en général *bien congéable,* celui que le vendeur a le droit de retirer des mains de l'acquéreur en lui remboursant les dépenses qu'il peut avoir faites. Ce qui constitue une espèce de contrat de *réméré* (v.). Dans l'origine, c'était là un droit seigneurial.

**Congélation.** En physique, on désigne par ce mot le passage d'un corps liquide à l'état solide, par suite de la contraction du calorique. L'eau entre en congélation par suite d'un froid au-dessous de 0; mais il faut un froid plus rigoureux pour la congélation des vins, de l'eau-de-vie; et 40 degrés au-dessous de 0 sont nécessaires pour celle du mercure. — Les médecins qualifient de congélation les phénomènes morbides directement déterminés par le froid sur les êtres vivants, bien que dans ces phénomènes la partie affectée ne soit pas réellement solidifiée. La sensation produite dans ce cas ressemble beaucoup à celle que produit la brûlure (v. *Froid*).

**Congénère** (de deux mots latins signifiant *du même genre*). On appelle ainsi en histoire naturelle tous les corps ou objets qui appartiennent à un même groupe générique.

**Congéniales** (maladies). En pathologie, ce sont les affections morbides qu'un enfant apporte en naissant. Les vices de conformation sont des défectuosités *congéniales.*

**Congestion.** En pathologie, lorsqu'un liquide afflue, s'accumule, s'amasse sur un point quelconque de l'organisme, on dit qu'il y a *congestion;* c'est le premier symptôme de l'*inflammation.* Quelques gouttes de sang de trop dans les vaisseaux du cerveau peuvent produire une *congestion,* une *fièvre* cérébrales. Après avoir constaté la cause de cette maladie, les médecins se sont appliqués à en chercher les remèdes, et ils la combattent par deux méthodes : dans l'une, la méthode *déplétive,* ils diminuent la masse totale du sang; dans l'autre, qu'on appelle *méthode dérivative,* ils déterminent sur un point plus ou moins éloigné du siége de la congestion une irritation qui attire le sang sur ce point. Les congestions sont fréquentes chez les jeunes enfants; une simple contrariété peut quelquefois en provoquer une. Les mères ne le savent que trop, et c'est ce qui leur

ôte souvent le courage de lutter contre les caprices de ces petits êtres si faibles.

**Congo.** Les géographes ont appelé royaume de Congo une vaste contrée de l'Afrique, composée d'une multitude de royaumes indépendants, divisés eux-mêmes en une infinité de petits territoires. De ces petits états, les uns sont soumis à la domination portugaise : ce sont les royaumes d'Angola et de Benguela, qui forment la capitainerie générale d'Angola et Congo, dont *Loanda* ou St-Paul de l'Assomption est la capitale. Ces possessions ont perdu beaucoup de leur importance depuis l'abolition de la traite des noirs. Les états indépendants sont : 1° le Loango, dont la capitale est une réunion d'environ 600 cases de paille et de jonc, couvertes de feuilles de palmier et entourées de bosquets de cocotiers; les royaumes de Ste-Catherine, de Mayumba, de Cagongo, de Ngojo et une partie de Sogno, sont sous la dépendance du Loango. Le fétichisme est la religion des peuples de cette partie de l'Afrique, ils ont pour le beau sexe peu d'égards, prennent plusieurs femmes et les emploient aux plus rudes travaux. Le sol est fertile; les nègres élèvent une grande quantité de bétail et beaucoup de chevaux et mulets. Le commerce du Loango est réduit aujourd'hui à l'ivoire, au cuivre et au bois de teinture; 2° le pays de Bomba, dont l'étendue est considérable, et qui a plusieurs petits états pour tributaires; 3° le royaume de Sala ou d'Anzico, dont *Monsol,* la capitale, compte 14,000 habitants; 4° le royaume des Malouas, dont dépendent beaucoup de peuples et peuplades. Sa capitale, *Yanvo*, est la plus grande ville d'Afrique au sud de l'équateur; sa population est de 43,000 âmes; 5° le royaume d'Humé, dont les habitants sont cruels et féroces; enfin, les royaumes de Cassange, de Caucobella, de Ho, de Holo-Ho, de Ginga, de Quiçua, Cutato, Cunhinga, Tamba, Libolo, Baïlundo, Nano, Quisama, Bihé, etc. Quant au royaume de Congo proprement dit, qui fut découvert en 1487 par les Portugais, il est situé entre le Loango et l'Angola; son sol est fertile, des rivières nombreuses le traversent. Les habitants ont le fétichisme pour religion; comme dans le Loango, la polygamie est en usage et les travaux les plus pénibles sont réservés aux femmes. Les voyageurs représentent les habitants de Congo comme très-hospitaliers, mais aussi comme très-vifs et très-vindicatifs. Leurs maisons sont de simples huttes de jonc et de nattes, comme toutes celles de l'intérieur de l'Afrique. Bien que le roi de cet état puisse tout au plus lever une armée de 500 hommes, dont la moitié armée de mauvais fusils, le Congo est encore un des états les plus puissants de cette partie de l'Afrique, et tient sous sa dépendance plusieurs états secondaires.

**Congre**, poisson de mer qui a la forme d'une anguille; le congre est appelé aussi *anguille de mer*. Linné l'avait placé dans le genre des *murènes:* Cuvier le range dans la famille des *anguilliformes*. Le congre est habituellement de la grosseur de la jambe; sa longueur varie de 2 à 4 mètres; on en a même vu qui avaient 6 mètres de longueur. Le congre est très-abondant dans les mers européennes; on le retrouve aussi sur les côtes de l'Asie et de l'Amérique. Sa chair est peu estimée des gourmets.

**Congrégation** (de deux mots latins signifiant *ensemble* et *réuni*). On a appelé *congrégation* toute réunion d'hommes associés pour un but commun de religion. C'était en quelque sorte un synonyme d'ordre monastique; ainsi l'on appelait *congrégation de St-Maur,* les bénédictins qui consacraient à la science, avec un zèle et une persévérance qu'on ne saurait trop admirer, tous les loisirs de la vie monastique.

**Congrès.** En style de diplomatie on qualifie de congrès toute réunion de plénipotentiaires de puissances intéressées ou de puissances médiatrices ayant pour but de discuter et d'arrêter les bases d'une pacification, celles du partage ou de la délimitation d'un état, et de résoudre toute autre difficulté politique assez importante pour sortir du cours régulier des affaires ordinaires. Le cérémonial, les formes à observer, l'admission ou la non-admission de certaines puissances à un congrès sont réglés par un congrès préliminaire: puis, après la vérification des pouvoirs, les négociations, les délibérations, les protocoles suivent leur cours. Les congrès les plus célèbres sont : celui de Munster et d'Osnabruck, en 1641, qui amena la paix de Westphalie lors de la guerre de 30 ans. — Le congrès des Pyrénées, en 1659. — Le congrès d'Aix-la-Chapelle, en 1663. — Le congrès de Francfort, en 1681. — Le congrès d'Utrecht, en 1712. — Le congrès d'Aix-la-Chapelle, en 1748. — Le congrès de Rastadt, en 1797, qui fut suivi de l'assassinat du plénipotentiaire français par les Autrichiens. — Le congrès d'Amiens, qui amena, en 1802, la courte paix de ce nom.— Le congrès d'Erfurth, en 1808; ce fut le premier congrès de monarques que l'on eût encore vu. — Le congrès de Prague, en 1813, et celui de Châtillon, en 1814, où l'Europe liguée contre Napoléon tramait avec perfidie, au moment même où il acceptait les conditions de paix proposées par elle, une guerre plus active contre lui. — Le célèbre congrès de Vienne, en 1814 et 1815, mélange de rois et de diplomates, qui bouleversa d'un trait de plume, au milieu de fêtes galantes, la face de l'Europe. — Le congrès d'Aix-la-Chapelle, en 1818; il décida de l'évacuation de la France par les troupes étran-

gères qu'y avaient laissées les alliés. — Les congrès de Troppau et de Laybach, en 1820 et 1821, motivés par la révolution de Naples, et celui de Vérone, en 1823, motivé par celle d'Espagne. Il n'a point été tenu de congrès depuis lors; mais après 1830, les ministres des 5 grandes puissances ont tenu des conférences au sujet de la question hollando-belge; ces conférences, comme celles qui ont eu lieu plus récemment, à l'exclusion de la France, au sujet de la question d'Orient, furent de véritables congrès. — En droit constitutionnel, plusieurs états appellent *congrès* la réunion des mandataires du peuple en chambre des députés ou en assemblée constituante. C'est le *congrès belge* qui a été corps constituant après la révolution de Belgique, en 1830. — On a donné le nom de *congrès scientifiques* à des réunions auxquelles sont invités des savants de tous pays, et qui ont pour but de constater l'état de la science autant que d'en accélérer les progrès. La Suisse a donné la première l'exemple des congrès scientifiques, et l'Allemagne, la France, l'Italie, se sont empressées de convoquer de semblables réunions.

**Congrève** (William), né en 1671 ou 1672, mort le 19 janvier 1728, fut l'un des plus célèbres auteurs comiques de l'Angleterre. Outre plusieurs pièces de théâtre qui eurent beaucoup de succès, moins toutefois une tragédie et une comédie intitulée la *Voix du monde*, Congrève a donné d'élégantes traductions en vers de différents auteurs anciens, des épîtres, des élégies et des chansons. Comme auteur comique, Congrève a une verve de gaieté inépuisable; ses caractères sont hardiment tracés, mais tournent à la caricature. On lui reproche des scènes d'une indécence révoltante, mais c'était le théâtre d'alors : c'est à son époque plutôt qu'à lui qu'il faut s'en prendre.

**Congru**. Cet adjectif, peu usité aujourd'hui, signifie convenable, suffisant; *une réponse congrue* est une réponse précise; *une phrase congrue* est une phrase correcte où il n'y a pas de faute de grammaire. L'adverbe *congrument* est un peu plus usité; *parler congrument d'une affaire* c'est en parler pertinemment; mais les mots négatifs *incongru*, *incongrument*, *incongruité* sont de beaucoup les plus usités de cette famille. — Le féminin *congrue* est pourtant employé dans la phrase proverbiale et métaphorique : *Être réduit à la portion congrue*. Cette phrase vient de ce qu'autrefois les gros *décimateurs* (v.) étaient obligés de fournir aux curés, qui n'avaient pas assez de revenu pour subsister, une somme supplémentaire qu'on appelait *portion congrue*, c'est-à-dire portion suffisante ou convenable. Mais, comme ils faisaient toujours cette portion la plus petite possible, on a dit d'un homme qui n'avait que bien

juste le nécessaire, qu'il était *réduit à la portion congrue;* et c'est le seul usage de cette expression, aujourd'hui qu'il n'y a plus de *décimateurs* et que les curés sont rétribués sur les fonds de l'état.

**Conique, sections coniques** (géométrie). Ce qui a rapport au cône, qui lui appartient ou qui en a la figure, s'appelle *conique.* — On désigne par *section conique* la ligne courbe que donne la section d'un cône par un plan. — Les sections coniques comprennent l'*ellipse*, la *parabole,* l'*hyperbole* et même le *cercle* et le *triangle* (v. ces différents mots). — Voici en quoi consistent les principales propriétés des sections coniques. Si le plan coupant est parallèle à quelque plan qui passe par le sommet et qui coupe le cône, ou, ce qui revient au même, si le plan coupant étant prolongé rencontre à la fois les deux cônes opposés, la section de chaque cône s'appelle *hyperbole.* — Si le plan est parallèle à quelque plan qui passe par le sommet du cône, mais sans le couper ni le toucher, la figure produite par cette section est une *ellipse.* — Si le plan passant par le sommet et auquel le plan de la section est supposé parallèle ne fait que toucher le cône, le plan coupant donne alors une *parabole.*

**Conjecture**, jugement incertain, mais vraisemblable; opération de l'esprit jugeant là où les preuves démonstratives font défaut. La définition même du mot nous fait connaître combien sont nombreuses dans la vie les circonstances où nous ne pouvons que *conjecturer.* Bien des théories qui portent le nom de sciences sont basées sur de simples conjectures; la médecine est *conjecturale;* on conjecture plus souvent qu'on ne juge en philosophie, en morale, en politique, en justice, en négoce, en amitié. L'*art de conjecturer* se base sur ce principe passé à l'état d'axiome, que les mêmes causes produisent ordinairement les mêmes effets. La physique, la chimie, l'astronomie, la géologie, la médecine ont vu leurs plus belles découvertes prévues et annoncées à l'avance par les conjectures d'hommes savants. Newton *conjectura* avant de déterminer les lois de la pesanteur, avant de décomposer la lumière. Il prévit aussi que l'eau contenait un gaz inflammable, que Lavoisier dégagea plus tard et décomposa; ce gaz éclaire aujourd'hui nos boulevards et nos rues : c'est l'*hydrogène* (v.). Le thermomètre, le baromètre, les ballons, la décomposition de l'air, la circulation du sang, sont autant de vérités prévues et consignées dans des *conjectures* qui devancèrent ces découvertes. Il en est de même des phénomènes de la fossilité et de la lumière. La loi des conjectures s'applique, en un mot, aux faits les plus divers, aux idées les plus disparates, aux actions même les plus délicates de la vie.

**Conjointe** (règle), terme d'arithmétique. C'est la règle connue dans les changes sous le nom de *règle d'arbitrage*. Elle a pour objet de trouver une valeur qui n'est donnée qu'au moyen de valeurs intermédiaires. Par exemple, 73 ducats de Saxe valent 74 ducats de Suède; 40 ducats de Suède valent 39 sequins de Venise; 33 sequins de Venise valent 34 sequins de Parme, et 3 sequins de Parme valent 35 francs. Quelle est, en francs, la valeur du ducat de Saxe? On voit tout de suite que le ducat de Saxe vaut $\frac{74}{73}$ du ducat de Suède; celui-ci vaut de même $\frac{39}{40}$ du sequin de Venise; le sequin de Venise, à son tour, vaut $\frac{34}{33}$ du sequin de Parme, et le sequin de Parme enfin vaut $\frac{35}{3}$ du franc; on peut donc dire que le ducat de Saxe vaut les $\frac{74}{73}$ des $\frac{39}{40}$, des $\frac{34}{33}$, des $\frac{35}{3}$ du franc. Mais on sait que des fractions se réduisent à un produit de fractions; on multiplie donc tous les numérateurs entre eux, tous les dénominateurs entre eux, et on a pour la valeur du ducat de Saxe en francs la nouvelle fraction $\frac{57236}{48135}$, qui, réduite en décimales, donne, pour la valeur cherchée, 11 fr. 88 cent.

**Conjonction** (astronomie). Si deux ou plusieurs planètes se rencontrent dans un plan perpendiculaire à celui de l'écliptique et sur une même ligne qui passe par le centre du soleil, on dit qu'elles sont en *conjonction;* si la lune, le soleil et la terre se trouvent sur la même ligne et si la lune est entre les deux autres sphères, il y a conjonction ou éclipse de soleil; si la terre, au contraire, se trouve entre la lune et le soleil, il y a éclipse de lune. — Il peut y avoir des conjonctions de trois, de quatre, etc., planètes, mais ces conjonctions sont d'autant plus rares que le nombre des planètes qui doivent se trouver sur la même ligne est plus considérable. L'observation de ces phénomènes est très-utile pour déterminer les divers mouvements des corps célestes.

**Conjonction** (grammaire), mot destiné à lier les membres d'une phrase et les phrases entre elles. Cette définition que les grammairiens nous ont transmise n'est pas entièrement exacte. Le rôle de la conjonction, dans le discours, n'est pas aussi passif qu'on veut bien nous le faire entendre; car ce petit mot se trouve un des plus puissants leviers du langage. Le doute, l'opposition, l'intention, la conclusion, la préférence et toutes les mille nuances de la pensée, s'expriment par la conjonction. *Et, donc, mais,* sont des conjonctions, mais des conjonctions toutes différentes; aussi les a-t-on divisées en *copulatives, conclusives, adversatives,* etc. La conjonction *que* est celle dont l'usage est le plus fréquent en français.

**Conjonctive,** membrane de l'œil qui en forme le blanc; c'est la tunique extérieure de l'œil que l'on appelle aussi *albuginée.*

**Conjugaison.** C'est l'ensemble des formes auxquelles un verbe est soumis dans une langue. Ces formes sont soumises à 4 grandes divisions. — Le *mode*, qui désigne si l'action indiquée par le verbe est générale, certaine ou incertaine, soumise à une condition ou à un commandement; le *temps*, qui indique si cette action est passée, présente ou future; le *nombre*, qui marque si l'action se rapporte à une seule ou à plusieurs personnes, c'est-à-dire si le sujet est au singulier ou au pluriel; la *personne*, qui exprime si le sujet parle, si c'est à lui que l'on parle, ou si c'est de lui que l'on parle. — Ces grandes formes sont sujettes à des modifications, suivant le génie et la richesse des langues.

**Conjuration** (de deux mots latins qui signifient *prêter serment ensemble*). Assez ordinairement, en effet, les gens qui conspirent se lient par un serment et deviennent alors des *conjurés*. — *Conjuration* se dit aussi des paroles, caractères ou cérémonies par lesquels les sorciers et magiciens prétendent évoquer ou chasser les démons, l'orage, la peste, la tempête, etc. De là cette expression figurée *conjurer l'orage*. — Chez les Romains, le mot *conjuration* signifiait une cérémonie qui avait lieu dans les grands dangers de la république. Les soldats, assemblés au Capitole, *juraient* de défendre la république et de mourir pour elle. Cette cérémonie, jusqu'au moment du serment, s'appelait *tumulte;* et, après le serment, prenait le nom de *conjuration*. — La plus célèbre conjuration dans l'histoire de France est la conjuration d'Amboise, tentée contre le parti des Guises par le parti calviniste. Aujourd'hui qu'on a la faculté de lutter, par la presse, contre l'action mauvaise du pouvoir, les conjurations sont plus rares.

**Connaissance.** En philosophie, *connaître* c'est percevoir la liaison et la convenance, l'opposition ou la disconvenance qui se trouvent entre deux de nos idées. La maniere différente dont l'esprit aperçoit la convenance ou la disconvenance de ses propres idées, décide des différents degrés de clarté dont nos connaissances sont susceptibles.

**Connaissances humaines** (v. *Sciences*).

**Connaissement**, terme de droit commercial maritime. C'est l'acte par lequel on fait *connaître* les marchandises en chargement sur un navire. Il contient la déclaration de ces marchandises, le nom de ceux qui les ont chargées, celui des personnes auxquelles elles sont adressées, le lieu de leur destination et le prix du fret.

**Connecticut**, un des États-Unis de l'Amérique septentrionale, borné au nord par le Massachussets, au sud par le détroit de Long-Island, à l'est par le Rhode-Island, à l'ouest par l'état de New-

York; il a 164 kilomètres de longueur sur 116 de largeur. Cet état est divisé en 8 comtés. Le sol, généralement inégal, est fertile et produit beaucoup de riz, de blé, d'orge et de fruits de toute espèce. Il renferme des mines de fer, de cuivre blanc, d'argent natif, d'antimoine sulfuré, de cobalt blanc, de jaspe, de serpentine, de houille, des pierres de taille et des eaux minérales. On y fait un grand commerce de bétail, de grains, de poisson, de bœuf salé, de lard et de bois. L'industrie manufacturière y est très-active. La population s'élève à 280,000 habitants. Hartford en est le chef-lieu. — Le *Connecticut* est aussi un grand fleuve de l'Amérique septentrionale qui prend sa source aux montagnes Bleues, non loin de Montréal, et qui se jette dans l'Océan, au détroit de Long-Island, après un cours d'à peu près 500 kilomètres. — *Connectitut* (New-), partie N.-E. de l'état d'Ohio, d'une étendue de 180 kilomètres de longueur sur 74 de largeur, renferme 7 comtés.

**Connétable** (de deux mots latins signifiant *comte de l'étable*). C'est du Bas-Empire que les monarchies modernes, et particulièrement la France, ont emprunté la plupart des noms de leurs dignitaires. Les empereurs avaient des *comtes de l'étable* qu'ils chargèrent souvent du commandement de la cavalerie. Il en fut de même en France. Mais il faut bien se garder de confondre le *connétable de France* avec les simples *connétables*, qui n'étaient quelquefois que des officiers fort subalternes. Le *connétable* ou *grand-connétable de France* était le véritable généralissime de France, une sorte de dictateur dont le pouvoir était si étendu que les rois ne conféraient guère cette dignité dans les temps ordinaires. Le plus ancien connétable de France dont fassent mention nos annales est nommé Albéric, et vivait vers 1060. Le dernier fut Bonne, duc de Lesdiguières, sous Louis XIII. — Napoléon conféra à son frère Louis la charge de *connétable de l'empire*, et celle de *vice-connétable* au prince de Wagram et de Neufchâtel.

**Connexe, connexion, connexité.** Deux choses sont appelées *connexes* si l'une dépend de l'autre. La *connexité* est le rapport de dépendance qui existe entre les choses avant leur rapprochement; la *connexion* est leur dépendance *effective actuelle*.

**Connivence** (d'un mot latin signifiant au propre *clignement* et au figuré *dissimulation*). Dans les sciences naturelles, ce mot a perdu son acception première; en botanique, par exemple, il est devenu synonyme d'*apparence*. — En droit, il exprime la réunion de plusieurs volontés pour concourir à un même but; il ne se prend jamais qu'en mauvaise part.

**Conque.** Ce nom désigne au propre une grande coquille concave

et au figuré un vase qui en a la forme. La mythologie représente les Tritons tenant en mains des conques en forme de trompe. — On donne le nom de *conque marine* à une espèce de champignons qui croît sur le saule. — La grande cavité du pavillon auriculaire et quelquefois le pavillon lui-même prennent le nom de *conque auditive*. — Dans l'histoire naturelle des mollusques testacées, la conque a fourni des caractères utiles aux classifications.

*Conque de Triton.*

*Conque de Vénus.*

**Conquérant**, mot qui réveille à la fois les idées de gloire, de grandeur, de misère et de douleur; car l'histoire des conquérants,

> Héros aux yeux du peuple, aux yeux de Dieu tyrans,
> Fléaux du monde entier que leur fureur embrase,

n'est autre que celle des souffrances de l'espèce humaine. Les progrès de la raison ont fait justice des prétentions exclusives de ces hommes à l'admiration et à la reconnaissance de la foule; et l'on a heureusement fini par comprendre que les lauriers dont ils ceignent leur front, fécondés par le sang, sont en réalité bien chèrement achetés par les souffrances des peuples. Sans doute la mission des conquérants est providentielle, sans doute Dieu permet, dans son infinie sagesse, qu'ils s'entourent de ruines, et portent partout le fer et la flamme. Humilions-nous donc devant sa volonté sainte, bénissons-la même; mais réservons nos louanges pour ces princes sages et justes qui apprécient la gloire si enivrante des armes pour ce qu'elle vaut véritablement, et qui préfèrent aux sanglantes luttes du conquérant, la gloire bien autrement pure et durable du législateur, du protecteur des arts utiles et des arts libéraux. En effet, pour un Charlemagne, à qui était réservée la glorieuse tâche de combattre la barbarie et de la refouler loin de nos climats, d'aviver le foyer des lumières et de la civilisation, que d'Attila, que de Genséric qui ont bouleversé le monde sans le renouveler, et qui n'ont mérité de la postérité que le terrible surnom de *fléaux de Dieu!*

**Conquérir** (d'un mot latin ayant même signification), c'est obtenir une chose désirée. Ce mot porte avec lui l'idée d'obstacles et d'efforts, et avec le sens que nous lui donnons, il suppose des troupes sortant de la mère-patrie et s'emparant, les armes à la main, de nouvelles contrées. Alexandre conquit l'Asie, Fernand Cortez le Mexique, la France a conquis l'Algérie. Ce verbe est irrégulier. Il n'est d'usage qu'à l'infinitif, au passé défini et aux temps composés.

**Conquête**, exprime en même temps l'action de *conquérir* (v.) et la chose *conquise*. Les Franks, nos ancêtres, conquirent la Gaule et s'y établirent. Leur mission porte dans l'histoire le nom de *conquête*. On désigne aussi par le même mot les résultats, les découvertes, les grandes vérités morales ou politiques acquises à l'humanité par les travaux du génie ou les élucubrations de l'esprit.

**Conquêts** (d'un mot latin signifiant *acquis*). — En droit le mot *conquêt* désigne les biens acquis par des associés et communs entre plusieurs. Il est toujours l'opposé du mot *acquêt* (v.). Dans le contrat de mariage surtout cette dénomination se présente souvent; elle comprend tous les biens achetés pendant le mariage, acquis en deniers communs et qui constituent et composent la communauté.

**Conrad I-IV**, rois et empereurs d'Allemagne; les deux premiers de la maison de Franconie, et les deux autres de celles de Souabe ou de Hohenstaufen (v. *Salique* et *Hohenstaufen*). — *Conrad V*, plus connu sous le nom de Conradin, dernier rejeton de l'illustre famille de Hohenstaufen, naquit en 1252 de Conrad IV, roi de Germanie, et d'Élisabeth de Bavière. Petit-fils de l'empereur Frédéric II, il apporta, en naissant, des droits au trône impérial et aux couronnes de Germanie, de Naples, de Sicile et de Jérusalem. Mais, à peine âgé de 2 ans lorsqu'il perdit son père, il se vit enlever tous ses domaines. Il avait pour oncle Mainfroi, fils naturel de Frédéric II, qui d'abord lui montra de l'affection et le protégea. Mais Mainfroi ayant été vaincu par Charles d'Anjou, celui-ci se fit déclarer roi de Naples à sa place. Les Napolitains ne tardèrent pas à se révolter contre ce nouveau maître et appelèrent *Conradino*, alors âgé de 17 ans. Ce malheureux prince fut battu à Tagliacozzo en 1268 et fait prisonnier avec son ami, le prince Frédéric d'Autriche. Charles d'Anjou les fit condamner à mort. Du haut de l'échafaud, Conradin jeta son gant au milieu de la foule et reçut le coup fatal en invoquant le nom de sa mère.

**Consanguinité** (de deux mots latins signifiant *avec le sang*), parenté du côté du père.

**Conscience** (de deux mots latins signifiant *savoir avec* ou *dans soi*). Il est au fond des âmes un principe de justice et de vertu que Dieu y a placé, et d'après lequel, malgré nos propres maximes, nous jugeons nos propres actions et celles d'autrui; ce principe est la *conscience*. C'est elle qui nous indique qu'une action est juste ou injuste, bonne ou mauvaise. La connaissance du bien et du mal est sans contredit la plus éclatante prérogative de la nature de l'homme; aussi est-ce un des besoins de sa vie intellectuelle que d'exister

sans reproche et sans remords. La *conscience* est la voix de l'âme comme l'*instinct* est la voix du corps. — *Conscience* signifie aussi par extension *probité : avoir de la conscience, en conscience.*—On le prend encore pour *opinion religieuse* dans le mot *liberté de conscience.* — *Un cas de conscience* est une difficulté proposée sur le mérite ou le démérite d'une action, surtout en ce qui regarde les choses que la religion permet ou défend. — Les métaphysiciens prennent le mot *conscience* dans un sens plus rapproché de son étymologie, pour désigner la connaissance intime que nous avons d'une chose. *Les hommes ont la conscience de leur mérite, de leur infériorité,* etc.

**Conscription** (v. *Recrutement*).

**Conscrits** (pères). C'étaient, parmi les Romains, les sénateurs ajoutés à l'ancien sénat. On donnait encore ce nom à ceux que l'on tirait de l'ordre des chevaliers pour les placer dans le sénat. Mais, avec la suite des temps, ce devint un titre commun à tous les membres du sénat.

**Consécration.** C'est l'acte par lequel on consacre une personne ou une chose au culte divin. Le clergé distingue plusieurs *consécrations* selon le degré de la hiérarchie sacerdotale : pour conférer la simple prêtrise, c'est l'*ordination ;* pour un évêque, la consécration prend le nom de *sacre ;* la consécration des églises et des autels s'appelle *dédicace ;* celle des ornements d'église, *bénédiction ;* enfin celle des vases sacrés a conservé le nom de *consécration.* — Les *consécrations* ne datent pas seulement du christianisme ; les Hébreux, les païens vouaient aussi des prêtres, des temples, des vases sacrés à la divinité qu'ils adoraient ; mais le christianisme, en les empruntant aux temps passés, en a fait d'augustes cérémonies. — Chez les protestants, *consécration* est à peu près synonyme d'ordination ; c'est l'acte par lequel un ministre ou vicaire reçoit le titre de pasteur. — En liturgie, on appelle encore *consécration* les paroles que le célébrant prononce dans la sainte messe au moment où va s'accomplir sur l'autel le divin mystère de l'Eucharistie.

**Conseil** (d'un mot latin signifiant *avis*). Ce mot, dans ses acceptions diverses, signifie, soit l'avis donné, soit le lieu où cet avis est délibéré, soit le corps qui le délibère, ou bien encore la personne qui donne l'avis ; mais dans ce dernier sens il n'est guère usité que dans la langue du droit. Le conseil d'un accusé est son défenseur ; mais l'accusé peut choisir son conseil hors des rangs du barreau ; la loi l'y autorise. L'avocat et le *conseil* ont donc un caractère bien distinct.—Lorsqu'un individu a été judiciairement convaincu de prodigalité, il se trouve frappé d'une certaine incapacité qui n'est que l'interdiction spéciale de contracter une obligation sérieuse : les tri-

bunaux nomment alors un citoyen qui a pour mission de veiller aux intérêts du prodigue, placé ainsi sous une sorte de curatelle : c'est ce qu'on appelle un *conseil judiciaire*.

**Conseil des anciens, conseil des cinq cents.** La constitution de l'an III établissait un corps législatif divisé en deux sections qui prenaient le nom de *conseils*. — Le conseil des cinq cents fut, comme l'indique son titre, composé de 500 députés âgés de 30 ans accomplis. Il eut dans ses attributions la proposition des lois. — Le conseil des anciens se composait de 250 membres choisis parmi les citoyens de 40 ans accomplis, mariés ou veufs. Il approuvait ou rejetait les lois proposées par le conseil des cinq cents. — Le conseil des cinq cents formait une liste décuple pour la nomination des directeurs ; le conseil des anciens choisissait parmi ces candidats.— Les deux conseils siégeaient chacun dans leurs salles respectives ; ils ne pouvaient jamais se réunir, et devaient tenir leurs séances dans le même lieu, dont aucun corps de troupes ne pouvait approcher, sans leur autorisation, à plus de 6 myriamètres. — Le conseil des anciens siégeait aux Tuileries; celui des cinq cents au manége, près de la Terrasse des Feuillants. — A part les coups d'état du 18 fructidor, 22 floréal et 30 prairial, les débats des deux conseils furent assez calmes. — Le 18 brumaire an VIII, un décret du conseil des anciens transféra le lieu des séances du corps législatif à St-Cloud : c'était le prélude du coup d'état médité par Bonaparte pour arracher le pouvoir aux mains impuissantes du directoire. Bonaparte fut chargé de veiller à la sûreté du corps législatif et de la capitale. Ce conseil des anciens déclara docilement le directoire en dissolution; celui des cinq cents, moins servile, ayant offert à Bonaparte une résistance inattendue, fut dispersé par des grenadiers qui entrèrent dans la salle de ses délibérations baïonnette en avant, et forcèrent ses membres à sauter par les fenêtres, Ainsi finirent les conseils législatifs organisés par la constitution de l'an III; quelques-uns de leurs membres, dévoués à Bonaparte, s'organiserent en comité général d'abord, puis en commission de constitution et décidèrent la constitution qui donna à Bonaparte la puissance consulaire. — Beaucoup de conventionnels étaient entrés dès le début dans les deux conseils, le décret qui provoqua la journée du 13 vendémiaire ayant décidé que de droit les deux tiers des membres des deux chambres législatives seraient appelés par le sort à en faire partie. Chaque membre des conseils recevait 14,000 fr. d'indemnité. Le costume des députés en conseil fut provisoirement un habit bleu français croisé avec une ceinture de soie tricolore garnie d'une frange d'or; on y ajouta plus tard un man-

teau écarlate brodé en laine, et un bonnet de velours surmonté d'une aigrette tricolore. — Plusieurs réunions d'administrations spéciales portent le nom de *conseil*. Les unes sont purement locales, les autres instituées dans un but général. Nous ferons entrer dans cette dernière série : 1° le *conseil de l'instruction publique*, institué pour émettre son avis sur les questions d'instruction publique, et pour exercer une juridiction universitaire sur les membres du corps enseignant. — 2° Le *conseil d'agriculture* qui donne son avis sur les questions que le ministre lui soumet; il exprime son vœu sur les propositions faites par ses membres ou par la société d'agriculture. — 3° Le *conseil général du commerce*. — 4° Le *conseil général des manufactures*. Leur mission est, dans leur spécialité, la même que celle du comité d'agriculture. — 5° Le *conseil supérieur de commerce*, qui est entendu sur les projets de lois concernant le tarif et le régime des douanes; sur les projets de traité de commerce et de navigation; sur la législation commerciale des colonies; sur les primes de pêche maritime; sur les vœux des trois conseils-généraux dont nous venons de parler. — Si maintenant nous nous arrêtons aux réunions portant le nom de conseil et qui ne sont instituées que dans un intérêt local, nous trouverons : 1° les *conseils-généraux de département*, composés d'un membre élu par chaque canton du département : ce conseil discute les intérêts locaux du département; il établit les quotes de contributions directes pour chaque arrondissement, fixe le montant des centimes additionnels, et reçoit des préfets le compte de ces centimes. Il répartit les fonds votés pour le département entre les routes, travaux, etc., etc. Enfin il appelle l'attention du pouvoir sur des améliorations à introduire. — 2° Les *conseils d'arrondissement*. Leur mission est la même, mais elle est restreinte dans les limites de l'arrondissement. — 3° Les *conseils municipaux*, élus par les électeurs communaux. Ils surveillent l'administration des biens appartenant à la commune, et arrêtent les mesures propres à en assurer la prospérité. — 4° Enfin, dans l'administration supérieure, les *conseils de préfecture*, composés de conseillers dont la nomination appartient au roi. Les conseils de préfecture sont des tribunaux administratifs du 1er degré : ils donnent aussi leur avis sur quelques affaires d'une nature spéciale qui sont de la compétence du préfet, et forment, pour les officiers de la garde nationale, qui peuvent être suspendus pour 2 mois sur leur avis, un tribunal politique exceptionnel.

**Conseil d'état.** C'est au conseil d'état qu'on appelle des décisions des *conseils de préfecture* : ce conseil est donc un tribunal supérieur administratif. Il a remplacé les conseils qu'avaient nos rois, et qu'ils

consultaient sur bien des points importants d'administration intérieure, de justice, ou même de droit inter-national. Ses attributions consistent à résoudre les difficultés qui s'élèvent en matière administrative, à connaître des appels en matière de contributions, de travaux publics; des appels de décisions des conseils de préfecture; des difficultés de grande voirie, du contentieux du domaine de l'état, des conflits d'administration, des appels comme d'abus, des affaires de haute police administrative; et même il a juridiction sur les décisions des évêques, sur l'université, sur la dotation de la couronne. — Souvent aussi il est appelé à élaborer les projets de loi que le gouvernement se propose de soumettre à la discussion des chambres législatives.

**Conseils de guerre, de révision.** Les tribunaux militaires portent le titre de *conseils*. Ils sont divisés en *conseil de guerre* et *conseil de révision*. Pendant long-temps, les crimes et délits militaires furent jugés par un prévôt, qui toutefois prenait, avant de prononcer, l'avis des régiments réunis en conseil. En 1670, les conseils de guerre furent établis, et composés de 7 officiers pris dans le régiment du prévenu, et dans quelques cas dans sa brigade : leurs procédures étaient secrètes, sans débats. Sous le régime révolutionnaire, une cour martiale par division militaire remplaça les conseils de guerre; ces cours ont été remplacées par des conseils de guerre permanents, établis dans chaque division militaire, ou dans chaque corps d'armée, et composés d'un colonel président, d'un officier supérieur, de 2 capitaines, d'un lieutenant, d'un sous-lieutenant, et d'un sous-officier : il leur est adjoint de plus un capitaine rapporteur, et un capitaine chargé des fonctions du ministère public. Les débats sont publics; les conseils de guerre prononcent correctionnellement et criminellement, sans désemparer. — Les *conseils de révision* n'ont d'autre mission que de vérifier si la procédure des conseils de guerre a été régulière, et la peine légalement appliquée : ce sont de véritables cours militaires de cassation. Il en existe une dans chaque division. — *Conseils de recrutement, de révision, de discipline*. La garde nationale, on le sait, a ses tribulations : bon nombre de citoyens déploient un grand zèle et les ressources d'un esprit ingénieux pour s'y soustraire, mais c'est souvent en vain : un *conseil spécial de recrutement* les porte sur un contrôle de la milice citoyenne. Pour gagner du temps, on se présente devant un *conseil de révision*, et l'on allègue des infirmités, des exemptions légales ou non qu'il n'admet pas toujours. Force est bien alors de monter sa garde, si l'on ne veut pas comparaître devant le *conseil de discipline*, formidable tribunal militaire dont les juges sont pris dans les

rangs de la garde nationale, et qui inflige au réfractaire la réprimande, ou quelque vingt-quatre heures de prison.

**Consentement** (d'un mot latin signifiant *approuver*, *accorder*). Expression d'une volonté qui acquiesce à une demande qui lui est faite; c'est la base de tous les contrats, de toutes les conventions. Le consentement est ou *réel* ou *tacite; réel*, quand il résulte d'une expression formelle insérée dans un contrat écrit; *tacite*, quand il résulte de circonstances accessoires qui emportent reconnaissance d'une obligation. Mais pour être valable, il faut qu'il ait été *libre* et donné par quelqu'un ayant la capacité de contracter, ce que n'ont ni les femmes mariées, ni les mineurs, ni les interdits.

**Conséquence** (de deux mots latins qui signifient *suivre avec*). C'est un terme de logique, à peu près synonyme de *conclusion;* dans un syllogisme, la *conséquence* tient le milieu entre les prémisses et la conclusion, mais elle tient de plus près à cette dernière. — On appelle encore *conséquences*, les diverses propositions, l'enchaînement de raisonnements, les déductions logiques, tirées d'un point de départ historique, d'une doctrine, etc., dans les ouvrages de l'esprit. — Enfin, par une singulière dérivation de ce mot, il n'est pas rare d'entendre des gens, illettrés à la vérité, en faire le synonyme d'*importance*, et dire : C'est un personnage de *conséquence*, pour faire valoir l'importance de celui dont ils parlent. Ces mêmes gens diront d'un monument imposant, d'un travail grandiose, d'un bénéfice important, qu'ils sont *conséquents*. C'est là une faute grossière de langage et qui trahit le manque d'éducation première.

**Conservation des aliments.** C'est l'art de conserver les substances alimentaires, de leur donner le plus de fraîcheur pendant le plus de temps possible, et d'en retarder la putréfaction. Pour la conservation des viandes, les procédés se réduisent à deux : la *dessiccation* et la *salaison*. Beaucoup de peuples du midi opèrent la dessiccation en exposant simplement les viandes aux rayons solaires. Quelquefois cette dessiccation est poussée si loin qu'il est facile alors de réduire les viandes en poudre. Dans bien des cas, la salaison est précédée d'une demi-cuisson. Le chauffage au bain-Marie est un des plus puissants moyens de conservation que l'on connaisse, aussi bien pour les légumes, pour les fruits, que pour les viandes. Les substances que l'on veut conserver par ce procédé sont passées à l'eau bouillante, puis enfermées hermétiquement dans des bouteilles ou bocaux que l'on fait chauffer au bain-marie, jusqu'à ce que l'eau du bain-marie entre en ébullition; on entretient le même degré de

chaleur pendant trois quarts d'heure. Les procédés de conservation varient, du reste, suivant les aliments.

**Conseiller**, titre par lequel on désigne la plupart des fonctionnaires attachés à diverses réunions administratives et judiciaires portant le nom de *conseil*. Ainsi, l'on dit : *conseiller général, conseiller d'arrondissement*, *conseiller municipal*, *conseiller de préfecture*, etc. — Le nom de conseiller se donne plus particulièrement, et souvent sans complément, aux magistrats des cours royales et de cassation. Dans ces deux hautes juridictions françaises, chaque affaire portée au rôle exige un rapport fait par l'un des membres de la chambre qui va prononcer; de là le mot *conseiller-rapporteur,* qui est loin de désigner une charge particulière, les conseillers se partageant les dossiers pour en faire des rapports.

**Conservatoire des arts et métiers**, établissement national, fondé en 1794, et destiné à recevoir le modèle en grand ou réduit, ou, à défaut, la description et le plan des machines, instruments et outils propres à l'agriculture et aux arts mécaniques. Le Conservatoire est pour l'industrie manufacturière et agricole ce qu'est le musée du Louvre pour la peinture : une immense et intéressante exposition, qui devient de plus en plus importante, grâce aux inventions de la dynamique, de la mécanique, etc. Le Conservatoire des arts et métiers est la plus riche collection d'objets relatifs aux arts et métiers que l'on connaisse. Des cours publics y sont professés depuis peu. Une bibliothèque est annexée à cet établissement, que les étrangers et les personnes studieuses ne manquent pas de visiter. Ce musée de l'industrie occupe à Paris les immenses bâtiments de l'ancienne abbaye de St-Martin.

**Conservatoire de musique.** En Italie, les conservatoires étaient dans le principe des hospices pour les enfants pauvres, les enfants trouvés ou les orphelins ; on y admettait, moyennant pension, quelques pensionnaires, et on y donnait une éducation musicale soignée. Aussi ces colléges de chant et de musique ont-ils produit nombre d'artistes et de compositeurs distingués. — En 1793, la convention créa à Paris un institut national de musique, qui prit en 1795 le titre de *Conservatoire de musique.* On y compte 50 professeurs choisis parmi les chanteurs, les instrumentistes et compositeurs les plus distingués. Les élèves des deux sexes qui suivent les cours de chant, de musique et de déclamation du Conservatoire sont externes : il y a cependant 12 jeunes gens internes, entretenus aux frais du gouvernement. Le Conservatoire a fait faire de grands pas à l'art du chant, à la composition musicale et à l'art dramatique.

**Conserve.** En termes de marine, ce mot désigne l'alliance entre

deux ou plusieurs bâtiments naviguant ensemble et disposés à se porter mutuellement secours en cas de besoin. Deux navires qui voguent de *conserve* ne sont pas simplement deux navires qui fortuitement voyagent de compagnie, comme on le croit communément; car le mot *conserve* emporte encore l'idée de l'intérêt de tous, et de conservation.

**Conserves** (optique). Ce sont des lunettes à verres presque plans, dont on recommande l'usage aux personnes qui ont la vue fatiguée. La couleur verte qu'on leur donne assez souvent est due à l'oxyde de cuivre (vert-de-gris), combiné dans la fabrication du verre.

**Considérants.** On appelle ainsi les motifs de droit ou inhérents à la cause sur lesquels un tribunal, une cour royale, basent le jugement ou l'arrêt qu'ils rendent sur une question soumise à leur appréciation et qui en précèdent le dispositif. Ce nom vient de ce que l'énonciation de chaque motif commence par les mots : *considérant que.*

**Considération**, sentiment mêlé de respect et d'admiration et fortifié par l'estime. Il faut se garder de confondre la *considération* avec la *réputation* : celle-ci est, en général, le fruit des talents ou du savoir faire; celle-là est attachée à la place, au crédit, aux richesses. Corneille avait de la *réputation* comme auteur de *Cinna*, et Chapelain de la *considération* comme distributeur des grâces de Colbert. Newton avait de la *réputation* comme savant, et de la *considération* comme directeur de la Monnaie. — Dans le langage familier, on appelle *chapitre des considérations* les mille motifs secrets qui influent sur les grands comme sur les petits événements, sur les déterminations importantes comme sur les plus futiles. C'est le chapitre des *considérations financières* qui procure tant de soins et d'égards à un vieil et riche oncle. C'est le chapitre des *considérations gastronomiques* qui attire tant de monde chez ce sot financier. — On remplirait sur ce sujet un volume, car le chapitre des considérations est un de ceux qui ne finissent jamais.

**Consignation**, dépôt juridique d'argent, etc., en main tierce ou dans une caisse destinée à cet usage. — Au pluriel, c'est aussi le bureau où l'on fait ces dépôts.

**Consigne**, ancien terme de marine qui désignait autrefois l'endroit où, sur les bâtiments de guerre, était gardé un fanal renfermant une lampe allumée. C'est aujourd'hui le poste que doit occuper le caporal de garde, et d'où partent les feux accordés par l'officier de service pour l'éclairage des travaux intérieurs. A bord des vaisseaux et des frégates, la *consigne* est située dans l'entrepont; il n'y en a point dans les bâtiments inférieurs. Ce terme a

vieilli ; on ne le trouve plus dans les lois de réorganisation de la marine de guerre. Ce nom s'applique encore à certains individus qui sont, à bord, préposés à la garde du matériel des navires. De l'armée de mer, cette expression est passée dans l'armée de terre. La *consigne* est tantôt un emprisonnement, tantôt un ordre de ne pas sortir de la chambre ou de la caserne, ou de ne pas franchir les portes d'une ville. On appelle aussi *consigne* l'ordre donné à une sentinelle ou vedette, et qui lui trace en quelques mots ses devoirs. — *Portier-consigne* est enfin le nom d'un garde que le gouverneur de certaines forteresses place à poste fixe, pour veiller aux portes et constater toutes les infractions aux lois et règlements de police qui régissent l'entrée des places fortes.

**Consistance** (d'un mot latin signifiant *s'arrêter, se tenir ferme*). Une chose prend de la *consistance*, quand d'un état fluide elle passe à un état plus ou moins solide. Employé métaphysiquement, ce mot s'applique à tout ce qui offre une apparence de force et de solidité. Une maison de commerce nouvelle prend de la *consistance* quand elle a traversé avec avantage les premières difficultés de tout établissement. Il en est de même d'une révolution, quand les intérêts commencent à se grouper autour d'elle pour la défendre au besoin. — Jadis, en termes de droit, *consistance* était synonyme de *contenance*, mot qui aujourd'hui est seul employé. On dit la *contenance* d'un domaine pour en indiquer les diverses parties ; autrefois on eût dit sa *consistance*.

**Consistoire**, terme d'administration ecclésiastique. Il désigne dans la communion catholique romaine l'assemblée des cardinaux présidée par le pape. Dans les communions protestantes, ce terme désigne le corps administratif qui sert de lien entre l'église et l'état.

**Consolation**, discours ou acte ayant pour but de modérer la douleur d'autrui. Dans les grandes adversités, la source la plus féconde en consolations, c'est la foi religieuse ; elle fait mieux que de nous écarter avec douceur et tendresse de ce qui nous désole, elle nous élève au-dessus de toutes les douleurs. Sans doute alors nous pleurons encore ceux que nous avons perdus, mais ce n'est pas un désespoir qui abat, c'est un souvenir qui purifie. Les soins et les affections d'une famille qui nous est attachée ou d'amis qui nous sont sincèrement dévoués sont une autre source féconde et précieuse de consolation. Les femmes, par la tendresse de leur caractère, consolent bien et vite ; il n'est pas jusqu'aux enfants qui n'y réussissent quelquefois, parce qu'ils nous touchent en paraissant sensibles à une affliction qu'ils ne comprennent pas.

**Console**, en architecture, est une saillie qui a le plus souvent la forme de la lettre S, et qui est destinée à soutenir des corniches et quelquefois à porter des vases, des statues. On fait des consoles en bois, en pierre, même en fer. — Quelques-unes, placées à une distance rapprochée, réunissent assez de solidité pour porter des balcons ou d'étroites galeries. Le *modillon* est simplement une console de petit modèle. — Le mot *console* est aussi le nom d'un meuble bien connu qui se place ordinairement au-dessous d'une glace, entre deux croisées. Elles sont presque toujours ornées de vases, candélabres et autres ornements riches. Toutefois nous devons noter que l'usage commence à en être abandonné aux habitations modestes. Dans les salons élégants, elle a été supplantée par l'*étagère*, console à plusieurs étages comme l'indique son nom, et où la mode veut qu'on expose des porcelaines précieuses et des bagatelles aussi coûteuses qu'inutiles.

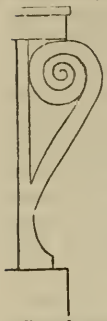
*Console.*

**Consolidation**, action par laquelle une chose est consolidée; état de cette chose. Ce mot ne s'employait guère autrefois au propre qu'en termes de chirurgie, la *consolidation d'une plaie;* et en termes de pratique, la *consolidation de l'usufruit à la propriété*, pour dire la réunion de l'usufruit à la propriété. — Aujourd'hui, ce mot s'emploie surtout pour exprimer l'action par laquelle la dette publique est consolidée. On dit qu'on consolide une dette publique, lorsque le gouvernement assigne un fonds pour le paiement de cette dette. On sait qu'on entend par *rentes de l'état* un intérêt fixe que paie annuellement le gouvernement pour un capital provenant d'emprunts successifs et remboursables à une époque indéterminée. Ces divers emprunts constituent la dette publique; elle s'élevait, en l'an VI (1798), à 2 milliards 800 millions; mais les intérêts n'en étaient pas payés, si bien que le capital de 5 fr. de rente était tombé à 18 fr., et baissa successivement jusqu'au taux de 7 fr. 25 c. La loi du 9 vendémiaire ayant déclaré que la dette serait réduite des 2 tiers, c'est-à-dire par conséquent, qu'on ne reconnaîtrait aux créanciers que le tiers de ce qui leur était dû, les rentes reçurent alors le nom de *tiers consolidé*, et plus tard celui de *cinq pour cent* (v. *Rentes sur l'état*).

**Consommation** (d'un mot latin ayant même signification). Tout le monde fait de la consommation; chacun est consommateur, parce que nul ne peut vivre sans consommer, c'est-à-dire sans détruire la valeur d'un produit pour satisfaire ses goûts ou ses besoins. Ce qui est consommé est entièrement détruit, mais la

consommation fournit de nouveaux produits, et ces produits augmentent avec la consommation. La valeur consommée se reproduit sous une nouvelle forme, se conserve et s'augmente. Toute la science des économistes consiste à établir un jeu régulier entre ces deux puissances. Consommer beaucoup et produire davantage, c'est le problème unique sur lequel repose la richesse publique. Toutes les théories, tous les systèmes, réduits à leur expression la plus simple, aboutissent à ce double fait.

**Consommé, ée**, parfait, achevé : *prudence consommée, scélérat consommé.* — *Consommé*, pris substantivement, indique un bouillon succulent fait d'une viande très-cuite. Le bouillon est une nourriture toute française, et pour laquelle les autres peuples ont moins d'estime que nous.

**Consomption** (d'un mot latin signifiant *consumer, détruire*), a été jadis considéré comme synonyme de consommation, mais n'est plus employé aujourd'hui que dans le sens de *destruction.* — En médecine, la *consomption* est synonyme d'*amaigrissement*, de dépérissement. C'est l'un des phénomènes qui caractérisent la phthisie pulmonaire et l'*étisie* (v.).

**Consonnance.** Ce terme, composé de deux mots latins qui signifient *résonner ensemble*, exprime l'effet de deux sons qui se produisent en même temps. C'est là le sens propre du mot, mais on restreint ordinairement sa signification aux intervalles formés par des sons dont la simultanéité plaît à l'oreille. On distingue en musique les intervalles *consonnants* et les intervalles *dissonnants.* Les intervalles consonnants sont ceux qui laissent notre oreille complétement satisfaite; tous les autres rentrent dans la catégorie opposée.

**Consonnes.** On appelle consonnes les sons modifiés par l'organe vocal. Dans notre langue, *a*, *e*, *é*, *è*, *i*, *y*, *o*, *u*, sont des voyelles; toutes les autres lettres sont des consonnes. On divise les consonnes en *labiales*, *linguales*, *palatiales*, *dentales*, *nasales* et *gutturales*, suivant que ce sont les lèvres, la langue, le palais, les dents, le nez ou la gorge, qui sont le plus affectés ou qui jouent le principal rôle dans leur prononciation. — D'autres grammairiens ne reconnaissent que des consonnes simples ou composées.

**Consort** se dit en jurisprudence de toutes les personnes qui ont, dans un procès, un intérêt commun avec une autre personne; on dit : *Un tel et consorts ont été condamnés.*

**Conspiration**, conjuration entreprise contre l'état, contre les puissances auxquelles on doit obéir (v. *Conjuration*). — *Conspiration* se dit aussi en parlant de quelques affaires particulières, mais

toujours en mauvaise part : *Il y a une conspiration contre vous : on a fait une conspiration pour lui faire perdre sa place.*

**Constable**, officier de police en Angleterre.

**Constance.** Ce mot, d'après son étymologie latine, signifie l'acte de rester sur une chose dans une certaine position. — Appliqué aux déterminations de l'âme, il indique cette vertu qui fait qu'on ne cède pas à la douleur, à l'adversité, aux tourments. — *Constance* signifie aussi *persévérance.* C'est la vertu par laquelle nous persistons dans notre attachement à tout ce que nous croyons vrai, beau, bon, décent et honnête; mais, comme nos vertus sont presque toujours voisines d'un vice, il faut prendre garde que la constance ne dégénère en *entêtement* ou en *opiniâtreté.* — Les anciens avaient fait de la constance une divinité.

**Constance** (lac de), grand lac d'Allemagne de 60 à 80 kilomètres de long sur 20 de large, et que les flots du Rhin traversent sans s'y mêler. Ses bords fertiles et très-peuplés offrent un aspect des plus riants. On le divise aujourd'hui en trois parties : la partie supérieure où le Rhin a son embouchure, le milieu qui s'avance à l'ouest dans la Souabe, et la partie inférieure où la ville de Constance est bâtie. Les Romains connaissaient ce lac et l'appelaient lac du Rhin ou lac de Brégence, à cause de la ville de Brégentz qui est à l'une de ses extrémités et qu'ils appelaient Brégantine. — Ville importante du grand duché de Bade sur la rive gauche du Rhin près du lac de Constance, chef-lieu du cercle du Lac et Danube. Cette ville est ceinte de remparts, de fossés et d'une muraille en briques. Elle a une belle cathédrale, un lycée, un gymnase et des fabriques de toile. Son commerce consiste en horlogerie, vins, légumes et poissons. En 1414 et 1418, il s'y tint un concile célèbre (v. l'article suivant); elle fut prise par les Français en 1799. On y compte 52,000 habitants.

**Constance** (concile de). Ce fut l'empereur Sigismond, récemment élu, qui proposa cette ville au pape Jean XXIII, pour le lieu où l'on devait traiter de trois objets qui agitaient alors le monde catholique, savoir : le schisme survenu dans l'église, les bénéfices et la réforme des abus. En 1414, Jean XXIII fit son entrée à Constance avec une suite nombreuse et 600 chevaux. En même temps arrivèrent les électeurs, les évêques et princes d'Allemagne, une foule de prélats, de comtes et d'autres nobles, ainsi que des députés des villes. Presque tous les princes de la chrétienté y envoyèrent des ambassadeurs; il en vint même de la Grèce, de la Russie, de la Turquie, de la Valachie; et outre les catholiques et les Grecs, on y vit arriver même des mahométans et des païens. Il y eut un moment

où l'affluence alla, dit-on, jusqu'à 150,000 individus avec 30,000 chevaux. Des marchands, des artistes, des artisans, des individus spéculant sur la bourse des riches seigneurs, y affluèrent de toutes parts. C'est ce concile qui condamna Jean Hus, l'hérétique de Bohème; et ce faux docteur fut livré au bras séculier et brûlé vif, malgré le sauf-conduit que l'empereur lui avait donné. Jean XXIII et Benoît XIII y furent également déposés.—Martin V donna, en 1418, le signal de la séparation du concile de Constance, dont le seul résultat véritable fut de maintenir quelque temps encore l'unité de l'église.

**Constance Ier** ou *Constance-Chlore*, ainsi nommé à cause de sa pâleur, était né dans la haute Mœsie vers 250. Illustré de bonne heure par sa valeur et sa sagesse, il fut créé césar par Dioclétien, l'an 292 de J.-C., et justifia ce titre par ses victoires sur les Bretons et les Germains. Après ces succès, il abandonna Hélène, sa 1re femme, pour épouser Théodora, fille de Maximien-Hercule, collègue de Dioclétien. Devenu empereur avec Galérius par l'abdication des deux Augustes, en 305, il se fit aimer par sa justice et son humanité, surtout à l'égard des chrétiens, qui ne furent jamais persécutés dans les lieux soumis à son obéissance. Constance-Chlore mourut à Eboracum (York) l'an de J.-C. 306, après avoir déclaré césar Constantin, son fils aîné. — *Constance II* (Flavius-Julius), 2e fils de Constantin-le-Grand et de Fausta, sa 2e femme, naquit à Sirmium l'an 317 de J.-C., fut déclaré césar l'an 323, partagea l'empire avec ses frères, Constantin et Constant, après la mort de son père, l'an 337, et eut dans son partage l'Orient, la Thrace et la Grèce. Il épousa Eusébie, princesse douée de grandes qualités; mais il se souilla lui-même de crimes. Ayant déclaré la guerre aux Perses, il leur fit lever le siége de Nisibis (338), et remporta sur eux, près de cette ville, une grande victoire, où fut tué Narsès, fils de Sapor, leur roi; mais ces avantages furent de peu de durée, et les généraux persans le défirent à leur tour dans 9 batailles consécutives. L'Occident n'était pas plus tranquille; deux usurpateurs, Vétranion et Magnence, venaient de prendre la pourpre, de massacrer Constant, et de se partager ses états. Il marcha contre eux, et bientôt la soumission volontaire de Vétranion, et la mort de Magnence, lui assurèrent la tranquille possession de tout l'empire (353). Mais ses persécutions contre les partisans de Magnence, contre les catholiques et surtout contre Julien, son neveu, dont la gloire le désespérait, lui aliénèrent les cœurs. Il se préparait de nouveau à faire la guerre aux Perses, quand Julien prit le titre d'empereur et marcha contre lui. Constance allait au-devant de Julien, lorsqu'il mourut près de Tarse, en 361.

**Constance.** Il y eut plusieurs impératrices de ce nom, l'une, femme de Licinius et sœur de Constantin; l'autre, fille de ce dernier et femme de Gratien. — Deux reines de Sicile et deux reines de France, etc., ont porté le même nom, pris de *sainte Constance*, fille de Constantin, laquelle, ayant été miraculeusement guérie d'une maladie incurable, embrassa le christianisme.

**Constant de Rebecque**, plus connu sous le nom de *Benjamin-Constant,* publiciste célèbre né à Genève en 1767, issu d'une famille noble française bannie lors de la révocation de l'édit de Nantes, par suite de son attachement aux doctrines de Calvin; mort à Paris en 1830, peu de temps après la révolution de juillet, à laquelle il contribua beaucoup par ses écrits. Comme tant d'autres écrivains politiques, il donna les plus singuliers exemples de versatilité d'opinions. En 1792, il était attaché en qualité de *gentilhomme de la chambre* à M. le duc de Brunswick, et passa alors pour le rédacteur du fameux *manifeste* publié par ce prince au moment d'envahir le territoire français à la tête des armées de la coalition. Le plan de campagne imaginé par le duc de Brunswick ayant échoué, grâce à la bravoure des troupes françaises, l'armée prussienne battit honteusement en retraite, et le duc de Brunswick se retira dans ses états où Benjamin-Constant le suivit. Il y contracta une union qui ne fut pas heureuse et qu'il ne tarda pas à rompre par un prompt divorce, autorisé par la loi protestante, comme on sait. En 1796, *Benjamin-Constant* vint en France et se présenta à la barre du *conseil des Cinq-Cents* (v.), réclamant le titre et les droits de citoyen français comme descendant de Français expulsés par l'édit de Nantes. En 1799, il entra au tribunat, et fit partie de l'opposition de cette assemblée contre le gouvernement consulaire; aussi en fut-il éliminé en 1802. Forcé alors de sortir de France, il parcourut pendant plusieurs années l'Europe à la suite de la fameuse madame de Staël, et finit par fixer sa résidence à Gœttingue. Rentré en France par suite des événements de 1814, il offrit au gouvernement royal l'appui de son talent comme écrivain. Quand le débarquement de Napoléon à Cannes, en 1815, vint surprendre l'Europe, *Benjamin-Constant*, dans le *Journal des Débats*, le voua à l'exécration des générations présentes et à venir, combattit chacun de ses progrès par autant d'articles plus virulents et plus inutiles les uns que les autres; et le lendemain du 20 mars, il allait saluer aux Tuileries l'heureux soldat et acceptait de lui le titre de *conseiller-d'état*. Cette si brusque défection ne permit pas au gouvernement royal d'employer de nouveau *Benjamin-Constant*, quand les événements de juin et juillet 1814 lui eurent rendu le pouvoir. *Benjamin-Constant* embrassa alors le parti de l'opposition, et fut

élu membre de la chambre des députés, où il siégea toujours à l'extrême gauche jusqu'à sa mort. Il a laissé un petit roman intitulé *Adolphe*, un volumineux *Traité de la religion considérée dans sa source, ses formes et ses développements*, et une foule d'écrits polémiques sur les questions à l'ordre du jour, publiés successivement dans le *Mercure*, la *Minerve*, le *Courrier Français*, etc.

**Constantin Ier**, dit le Grand, fils de Constance-Chlore et d'Hélène, naquit à Naissus, ville de Dardanie, en 274. Après la mort de son père, l'an 306, il fut déclaré empereur par son armée à Eboracum; mais Galérius, jaloux de lui, comme il l'avait été de son père, lui refusa le titre d'auguste, et ne lui laissa que celui de césar. Constantin ne régna donc d'abord que dans la Gaule, la Grande-Bretagne et l'Espagne. Il y signala bientôt son courage, remporta plusieurs victoires sur les Francs et les Allemands, fit 2 de leurs chefs prisonniers, et enfin franchit le Rhin, en poursuivant les Barbares. Galérius étant mort sur ces entrefaites, Maxence prit les Gaules et dirigea ses troupes sur Rome. Comme il marchait à la tête de son armée pour aller en Italie, il aperçut dans les airs, à l'heure de midi, une croix lumineuse, avec cette inscription : *In hoc signo vinces*, « c'est par ce signe que tu vaincras. » Dès ce moment, il pencha pour le christianisme, et fit faire une enseigne, sur laquelle était représenté l'emblème qui venait de lui apparaître (311), et qui fut appelé *labarum*. Quelques jours après, ayant livré bataille sous les murailles de Rome, il défit les troupes de Maxence, qui, obligé de prendre la fuite, se noya dans le Tibre. Par cette victoire, Constantin devint maître de l'Italie et de l'Afrique. Maximien ayant abdiqué de nouveau, Licinius, son beau-frère, resta seul compétiteur de l'empire; mais les 2 rivaux s'accordèrent pour partager le monde Le lendemain, 29 octobre 312, Constantin, entré dans Rome, fit sortir de prison tous ceux qui étaient détenus par l'injustice de Maxence, et fit grâce à ceux qui avaient pris parti contre lui. Il fut déclaré le 1er des 2 empereurs, et grand-prêtre de Jupiter, quoiqu'il fût *cathécumène* (v.), singularité qu'on observe dans tous ses successeurs jusqu'à Gratien. L'année suivante (313), Constantin et Licinius donnèrent l'édit en faveur des chrétiens, par lequel il était permis à chacun de suivre la religion qu'il croyait la meilleure. Licinius ayant, par jalousie contre Constantin, recommencé les persécutions contre les chrétiens, celui-ci lui déclara la guerre, le défit dans 2 batailles, à Andrinople et à Chalcédoine, et le fit mourir en 324. Licinien, fils de Licinius, fut condamné à mort peu de temps après, et Constantin, devenu par là unique maître de l'empire, fit bâtir à Rome et dans tout l'empire des édifices et des églises

magnifiques, abolit les lieux de débauche, et voulut que tous les enfants des pauvres fussent nourris à ses dépens. Plus tard, pour hâter l'anéantissement du paganisme, bien difficile dans cette Rome remplie d'édifices, de statues, de lauriers, de souvenirs païens, il transporta le siége de l'empire à Byzance, qu'il agrandit et embellit, et qui prit depuis le nom de *Constantinople* (326). Cette translation décida la ruine de l'empire romain, en déplaçant le centre d'unité. Constantin ne se borna pas à ces changements ; il donna une forme systématique et régulière aux divisions et subdivisions de l'empire, qu'il partagea en 4 préfectures, 13 diocèses et 125 provinces, en l'an 332. Il fit la guerre avec succès contre les Goths, et envoya contre eux son fils aîné, qui les vainquit en divers combats, et en fit périr 100,000. A l'âge de 63 ans, il se préparait à marcher contre les Perses, lorsqu'il fut attaqué de la maladie dont il mourut, le 22 mars 337, après avoir régné 31 ans. Constantin était brave à la tête de ses armées, affable envers ses sujets, prudent et ferme dans ses déterminations ; mais de grands vices, de grandes fautes politiques, accusent également son caractère et son génie. Il commit une faute immense à l'instant de sa mort, en partageant l'empire entre ses 3 fils, Constantin II, Constance et Constant. Il s'attacha les savants par les bienfaits et les distinctions ; il composa et prononça lui-même plusieurs sermons, dont un, intitulé : *Discours à l'assemblée des saints*, existe encore. Il est à remarquer que c'est sous le règne de ce prince que naquirent la plupart des sectes religieuses qui agitèrent l'église et l'état sous les règnes suivants. — *Constantin II*, fils aîné de Constantin-le-Grand, fut tué à la bataille d'Aquilée, en 340. — *Constantin III*, fils d'Héraclius, auquel il succéda, l'an 641, annonçait de grandes qualités ; mais il périt assassiné par les ordres d'une marâtre. — Sous *Constantin IV* (*Pogonat*), fut tenu, en 681, un concile œcuménique à Constantinople. — *Constantin V*, surnommé *Copronyme* ou aussi *Iconoclaste* et *Caballin*, fut cruel et dissolu ; il se vit arracher Ravenne par les Lombards, avant de mourir, en 775. — *Constantin Porphyrogénète* est le 7e du nom, si l'on suit la série ci-dessus, et le 11e, si l'on y ajoute le soldat romain élu empereur, sous le nom de Constantin III, en 407, par les Bretons, et Constantin Héracléonas, qui ne passa que 6 mois sur le trône, d'où le crime de sa mère avait précipité le fils aîné d'Héraclius. — *Constantin Porphyrogénète* succéda, en 911, à son père, Léon-le-Sage, sur le trône de Constantinople. Il passa obscurément ses jours dans l'étude ; dessinateur habile, il composait des ouvrages historiques et des chants d'église ; il était connaisseur en architecture, en sculpture, dans la fonte et la fabrique des métaux.

Quelques historiens vont jusqu'à affirmer que, dans sa minorité, il était quelquefois réduit, pour subvenir à ses besoins, à vendre des peintures qu'il avait exécutées lui-même. Il mourut en 959. — *Constantin XI*, mort en 1054, est connu sous le nom de *Monomaque;* les deux suivants appartiennent à la famille de *Ducas* (v.). — *Constantin XIII,* surnommé *Dracosès* et *Paléologue*, a cela de remarquable, qu'il fut le dernier empereur d'Orient, et qu'il périt par le cimeterre des Turcs, sur la brèche des remparts de Constantinople, le 28 mai 1453. — *Ordre de Constantin.* Le royaume de Naples et le grand-duché de Parme ont un ordre de chevalerie ainsi dénommé et dont on fait remonter la fondation à l'année 1130. Il aurait été institué par l'empereur Isaac-Auguste Comnène. Les chevaliers en portent la décoration suspendue à un ruban rouge.

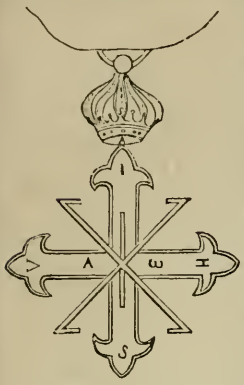

*Constantin (ordre de).*

**Constantine**, province de la régence d'Alger, dont elle comprend toute la partie orientale. A l'est, elle touche à la régence de Tunis ; à l'ouest, à la province d'Alger ; la Méditerranée la baigne au nord. Elle a environ 400 kilomètres de long sur 200 de large. C'est un pays très-montagneux au nord et au midi, dont la partie centrale présente de vastes plaines ; il est du reste fertile et riche en bétail. Les exportations de la province consistent en grains, cire et peaux. Ses principales villes sont Bone et Bougie, sur la côte. La capitale est Constantine, qui a donné son nom à toute la province.

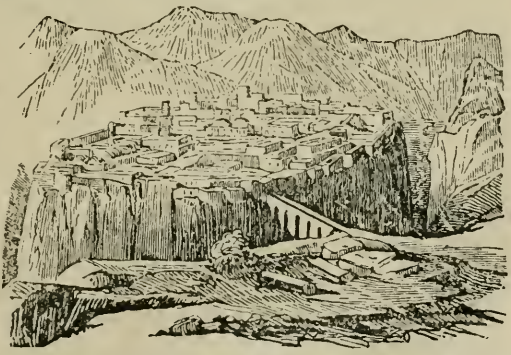
*Constantine.*

Cette ville, bâtie sur l'emplacement de l'ancienne *Cirtha*, servit

de résidence à Massinissa et à Jugurtha, et soutint de longues guerres contre Carthage et contre Rome. Elle est construite en amphithéâtre, sur un rocher dominant un ravin profond, où coule la Boued-el-Rumuil, qui est traversée par un beau pont romain, et fut détruite, puis relevée par l'empereur Constantin dont elle porte le nom. Avant la conquête d'Alger par nos soldats, Constantine n'était point fortifiée; mais depuis le dey Achmet-Hadgy y fit élever des ouvrages considérables qui ne purent point arrêter le courage de l'armée française; après un siége meurtrier, elle s'empara de cette ville le 13 octobre 1837. Le général Danrémont, gouverneur-général de nos possessions dans le nord de l'Afrique, commandant en chef de l'expédition, y perdit la vie. — Les principaux édifices de Constantine sont le palais du bey, les mosquées et la forteresse appelée aussi comme celle d'Alger *Kasbah*. En sortant de la ville les deux rives de la Boued-el-Rumuil sont bordées de beaux jardins et de maisons de campagne dont la plus remarquable est celle du dey. Dans ses environs, on exploite une carrière de fort bel albâtre. Avant que les Français l'eussent conquise, en 1837, elle était la résidence d'un dey. On y compte environ 30,000 habitants turcs. Constantine est située à 340 kilomètres S.-E. d'Alger.

**Constantinople**, capitale de l'empire d'Orient, fut celle de l'empire romain, depuis l'an 328 de J.-C. jusqu'au partage entre Valentinien et Valens. Elle était déjà célèbre sous le nom de *Byzance* (v.) long-temps avant Constantin; mais pillée, incendiée sous le règne de Septime-Sévère, elle désespérait de jamais recouvrer son ancienne splendeur, lorsque Constantin-le-Grand, déterminé à y transférer le siége de l'empire, releva ses murailles, agrandit son enceinte, combla de faveurs et de priviléges ses habitants, et l'éleva au rang de capitale. La circonférence de la ville fut prolongée de 15 stades au-delà des anciennes barrières et fermée d'une muraille; elle fut encore augmentée par les successeurs de Constantin. Peu de temps après le règne de Théodose, le diamètre de la ville avait en effet 5,000 mètres de longueur. Des palais, des églises, des portiques, des aquéducs, remplissaient ce vaste espace. On y remarquait surtout la place de Constantin, où était la célèbre colonne de porphyre; la place de l'Augustéon, qu'embellissait un milliaire d'or semblable à celui du Forum romain, où aboutissaient toutes les routes de l'empire, et d'où l'on partait pour compter les distances; le grand palais situé au bord de la mer, à l'endroit où est aujourd'hui le sérail; l'église de Ste-Sophie, dédiée à la Sagesse éternelle; l'église des Sts-Apôtres, entièrement revêtue de marbre, d'or et de bronze doré; l'hippodrome, le théâtre, l'amphithéâtre, les bains d'Achille et les

thermes de Zeuxippe, qui devinrent les plus beaux du monde et effacèrent même ceux de Caracalla et de Dioclétien. Tous ces édifices étaient ornés de statues enlevées à toutes les villes de l'empire, et surtout à Rome. La ville fut décorée des titres de nouvelle Rome et de Constantinople (c'est-à-dire en grec *ville de Constantin*). Ainsi que Rome, elle renfermait dans son enceinte sept collines; comme Rome, elle fut partagée en 14 quartiers, et sa population distribuée en curies, centuries et tribus. Constantinople demeura le foyer des sciences et des lettres jusqu'à l'an 1453, qu'elle tomba au pouvoir de Mahomet II; événement qui contribua à la renaissance des lettres en Europe.—Constantinople, appelée aujourd'hui *Stamboul* par les Turcs, est la capitale de leur empire. C'est une des plus grandes et une des plus célèbres villes de l'Europe. Elle a la forme d'un triangle, et s'élève majestueusement sur ses sept collines, que ceignent presqu'entièrement les flots de la mer. — Placée entre l'Europe et l'Asie,

*Constantinople.*

dans un site des plus pittoresques, au centre de toutes les spéculations commerciales, au confluent de la mer Noire et de la Méditerranée, elle deviendrait la reine du monde en des mains moins débiles que celles des Osmanlis. Tous les grands génies politiques l'ont convoitée : ils en auraient fait la tête d'une puissance colossale. Par une singularité sans exemple, après avoir été un objet d'envie pour toutes les vastes ambitions, après avoir inspiré l'idée et fait naître l'espoir d'une élévation inouïe, Constantinople n'a pu donner que des spectacles de faiblesse; son apparente grandeur a toujours servi de masque à d'horribles misères. Aujourd'hui encore son port, le plus beau peut-être qui existe, se couvre sans cesse de pavillons étrangers; ses 100 mosquées s'illuminent parfois, et forment une sorte d'auréole imposante, qui fait naître des pensées de gloire: son sérail se dresse avec orgueil sur les

bords du Bosphore; ses faubourgs de Galata, de Péra, de Scutari, étalent un luxe asiatique et s'animent des spéculations incessantes des Juifs, des Arméniens, et de tous ceux qu'un espoir de fortune y appelle; mais ce sont les derniers rayons d'un grand astre qui s'éteint, les derniers bourdonnements d'un peuple que l'on chasse, le renouvellement du drame qui se dénoua en 1453. — Constantinople est la résidence du muphti, chef de la religion mahométane dans l'empire ottoman, et d'un patriarche grec qui est institué par le sultan. Cette ville renferme 500,000 habitants. Elle eut, à diverses époques, beaucoup à souffrir de la peste. Ses maisons étant construites en bois, les incendies y sont très-fréquents.

**Constantinople** (conciles de). Dans l'histoire de l'église chrétienne, Constantinople joue un grand rôle par les conciles œcuméniques qui y furent tenus. Le 1er, celui de 381, condamna les ariens et confirma le symbole de Nicée; le 2e fut convoqué par ordre de l'empereur Justinien, en 553, à l'occasion de la querelle des *trois chapitres*. Le 3e, en 681, composé de 166 évêques, condamna la doctrine des monothélites. Le 4e, en 691, fit des canons qui ne sont pas adoptés par l'église catholique. Le 5e, tenu en 754, condamna l'adoration des images, et ne fut pas non plus reconnu par l'église romaine.

**Constantinople** (canal de), v. *Bosphore*.

**Constatation**, action de *constater*. Ces deux mots sont dérivés d'un verbe latin signifiant *il est évident*.

**Constellation**. Ce mot signifie *assemblage d'étoiles*. La classification des étoiles du firmament est d'une haute antiquité. Job parle des pléiades et du baudrier d'Orion. Les zodiaques qu'on a trouvés dans différents endroits et dont certains remontent à près de 5,000 ans, sont une preuve certaine que dès la plus haute antiquité les hommes groupaient dans les cieux les étoiles, les séparant avec symétrie, leur donnant des noms comme à leurs villages et à leurs bourgs. — Les figures d'hommes, d'instruments, d'animaux, d'ustensiles sous lesquelles on représente les constellations n'ont aucun rapport à leurs formes particulières, à l'exception de quelques-unes, comme le *triangle* austral et boréal et le *grand chariot*. Ce fut vers le pôle que l'on traça les premières constellations, et après une série d'observations faites par les Égyptiens et les Chaldéens, les astronomes divisèrent le firmament en trois parties principales. Celle du milieu renferme 12 constellations, et les autres parties, l'une boréale, l'autre australe, renferment le reste des constellations. Les anciens en comptaient 48; nous en comptons 100, depuis l'exploration du ciel austral. De ces 48 constellations classées par Ptolémée, 12 occupent le zodiaque, 21 la partie septentrionale,

15 la partie méridionale. Voici les noms des constellations du zodiaque, vulgairement appelées *signes* :

| | | | |
|---|---|---|---|
| le Bélier, | l'Écrevisse, | la Balance, | le Capricorne, |
| le Taureau, | le Lion, | le Scorpion, | le Verseau, |
| les Gémeaux, | la Vierge, | le Sagittaire, | les Poissons. |

Ces douze astérismes renferment 445 étoiles. — Après les belles découvertes que la navigation et l'astronomie ont faites dans les temps modernes, la voûte du ciel s'est étendue ; des étoiles jusqu'alors inconnues ont été trouvées, et l'on a tracé de nouvelles *constellations*.

**Constituante** (assemblée nationale). Louis XVI régnait depuis 15 ans. Les embarras financiers de la France ne faisaient que s'accroître ; le déficit augmentait. Le ministre Calonne proposa à l'assemblée des notables un impôt qui fut refusé. M. de Brienne demanda l'enregistrement du même impôt au parlement, qui se déclara incompétent et sollicita la convocation des états-généraux. On voulut éluder cette demande, mais l'opinion publique l'emporta, et les états furent convoqués. Ils s'assemblèrent le 5 mai 1789, à Versailles. La réunion eut d'abord lieu pour chaque ordre séparément, mais le tiers-état demanda que la vérification des pouvoirs se fît en commun ; quelques membres de la noblesse et du clergé se joignirent au tiers-état, qui, sur le refus des membres des deux autres ordres, se constitua en *assemblée nationale*. Le roi alarmé fit investir par la force armée le lieu des séances ; sur quoi les députés s'assemblèrent dans un jeu de paume, à Versailles, et jurèrent de « rester assemblée nationale jusqu'à ce que la constitution française fût proclamée. » Un seul député refusa de prêter ce serment. Le roi essaya de dissoudre l'assemblée ; mais il échoua, et les députés déclarèrent leur personne inviolable. Dans la journée du 14 juillet, le peuple parisien soulevé s'empara de la Bastille et se constitua en *garde nationale*. Le roi dut sanctionner l'insurrection et accepter la cocarde tricolore qui devint la cocarde nationale. Depuis ce moment, les trois ordres confondus délibérèrent en une seule assemblée, qui se qualifia non-seulement *nationale*, mais encore *nationale constituante;* et qui s'occupa de donner une constitution à la France, en posant pour base une déclaration des droits de l'homme, ainsi que l'avaient fait les États-Unis d'Amérique après avoir conquis leur indépendance. — Voici les résultats principaux des travaux de l'assemblée nationale constituante : abolition de la torture, adoucissement des peines, abolition des lettres de cachet, liberté de conscience et liberté des cultes, publicité dans l'administration de la justice, institution du jury, abolition des parlements, constitution du

gouvernement représentatif et périodicité des assemblées législatives, liberté de la presse, égalité de tous les citoyens devant la loi et abolition de tous priviléges, de toute servitude, de la noblesse et des titres, des corvées, des dîmes et des droits féodaux; création de la garde nationale, division de la France en 83 départements et organisation d'une administration nouvelle fondée sur le principe de l'élection.

**Constitution.** En *physiologie*, on entend par ce mot l'ordre et l'arrangement des parties du corps humain, les rapports bons ou mauvais qui existent entre ses parties et qui déterminent ou la force, ou la faiblesse, ou la santé, ou la maladie. *Une bonne constitution, une constitution robuste.* Les femmes ont naturellement les organes plus délicats et plus faibles que ceux des hommes; mais dans les grands centres de population, ce rapport est encore augmenté par l'éducation molle qu'elles reçoivent et le genre de vie auquel elles sont appelées; aussi sont-elles pour la plupart d'une constitution si délicate, que l'état normal disparaît pour faire place à un état maladif. Peut-être une bonne éducation hygiénique leur serait-elle encore plus utile qu'aux hommes. La déplorable habitude du *corset* (v.) qui, outre qu'il ôte de la grâce à leurs belles proportions et à leurs mouvements, comprime violemment leur buste, force les côtes à se resserrer, diminue l'espace réservé aux fonctions des poumons et s'oppose au développement régulier de cet organe, condamne un nombre incroyable de femmes à mourir prématurément de maladies de poitrine ou à traîner une vie languissante. Une longue suite de nuits passées au bal, des vêtements trop légers, sont encore d'autres causes tout aussi meurtrières.— En *politique*, on entend par ce mot la forme du gouvernement. Plus généralement il signifie aujourd'hui une charte ou une loi qui détermine cette forme, qui règle les droits politiques des citoyens, donne des garanties contre l'envahissement du pouvoir, et admet au moins la participation des classes aisées à l'administration des affaires; mais c'est à tort qu'on en restreindrait ainsi le sens primitif. La constitution d'un état n'est pas nécessairement formulée dans une charte octroyée ou consentie, c'est-à-dire donnée librement par le souverain, ou imposée par le peuple. L'ancienne monarchie française avait sa constitution, quelquefois énergique et qui n'était écrite nulle part; mais qui se retrouvait partout, dans les mœurs, dans les traditions, qui déterminait les rapports du clergé, de la noblesse et du tiers-état avec le pouvoir, qui posait des limites à la puissance absolue du souverain, qui dirigeait l'action des parlements et définissait leur puissance d'une manière assez vague pour qu'elle pût s'élever dans le danger et

s'amoindrir alors qu'elle fut devenue factieuse; enfin qui réglait ces solennelles convocations des états-généraux dont il faudrait lire l'histoire pour bien connaître ce qu'il y avait de vigueur dans la vieille constitution française, avant la compression qu'exerça sur elle Louis XIV et qui a tout perdu.

**Constitutionnel** (état). On appelle ainsi un état gouverné en vertu d'une *charte* ou d'une *constitution* (v.), ce mot étant entendu dans le sens le plus moderne. Les gouvernements *constitutionnels* commencèrent à prendre faveur vers la fin du XVIIIe siècle, et Montesquieu surtout contribua à leur donner l'allure vague qu'on leur reproche. Ils sont tous imités avec plus ou moins de bonheur de la constitution anglaise. On crut d'abord, ou on feignit de croire qu'ils étaient le résultat d'un contrat librement consenti, d'un accord entre les diverses classes de l'état et du souverain. Il a été depuis démontré que le gouvernement constitutionnel était né en Angleterre peu à peu et du choc souvent violent des intérêts de l'aristocratie normande (les conquérants) contre ceux de la classe populaire anglo-saxonne (les vaincus). Cette constitution est une espèce de compromis entre ces deux classes, qui se combattaient sans cesse, et dont la seconde, très-faible d'abord et parlant en suppliante, a fini par devenir l'égale de l'autre et peut-être par la dominer. Le gouvernement constitutionnel, que l'on appelle encore *système pondéré*, c'est-à-dire *système d'équilibre*, système dans lequel une volonté fait toujours *contre-poids* à une autre volonté, consiste dans la division des pouvoirs entre 3 pouvoirs politiques : le *roi*, la *chambre des pairs* qui représente les intérêts de l'aristocratie dans les pays où elle existe et ceux de la classe riche dans les autres, et la *chambre des députés* qui représente les intérêts populaires. Cette forme est un milieu entre la légitimité de dynastie et la souveraineté du peuple, la royauté absolue et la démocratie; et toujours en équilibre entre ces deux extrêmes, elle tend constitutionnellement à pencher vers l'un des deux. C'est même dans cette oscillation incessante que les partisans du système constitutionnel font consister sa perfection.

**Constitutions apostoliques**. On appelle ainsi un recueil de règlements divisés en 8 livres, qui contenaient un grand nombre de préceptes touchant les devoirs des chrétiens, les cérémonies et la discipline de l'église. Ce recueil fut faussement attribué d'abord aux apôtres, ensuite à saint Clément, et a paru pour la première fois vers le IVe siècle; son auteur est resté inconnu.

**Constricteurs**, muscles dont l'action est de resserrer quelques parties. Il y en a aux bords des lèvres, aux paupières,

et, chez quelques animaux, aux narines ainsi qu'aux ouvertures des oreilles.

**Construction.** En architecture, on appelle *construction* la partie de l'art qui s'occupe des moyens matériels d'élever un édifice, de l'assemblage, de la disposition, du choix des matériaux. Cette partie est, en quelque sorte, indépendante de l'art; c'est un métier, et la construction peut être bonne, solide, durable, bien que l'édifice construit manque de toute beauté, soit conçu sur un plan défectueux, et n'ait rien qui révèle l'art et l'inspiration dans celui qui l'a entrepris. Mais un édifice n'est parfait que lorsque la construction et la disposition artistique sont également irréprochables; et on pourrait même dire qu'il n'est beau, c'est-à-dire qu'il ne remplit parfaitement les conditions de l'art proprement dit, que lorsque l'architecte a su profiter de toutes les circonstances favorables de situation ou de climat, et employer les matériaux mis à sa disposition de la façon la plus utile et la plus simple; car la beauté consiste toujours dans la convenance parfaite de l'objet avec sa destination, non moins que dans la simplicité et la convenance des moyens employés pour atteindre le but.— *Construction* se dit, en termes de géométrie, de la figure qu'on trace, et des lignes qu'on tire pour résoudre un problème. — *Construction*, en termes de grammaire, signifie l'arrangement des mots suivant les règles et l'usage de la langue. Il n'y a pas de langue dans laquelle la construction des phrases soit aussi régulière et aussi analytique que dans la nôtre. Les inversions y sont très-rares, et les mots presque toujours placés suivant l'ordre dans lequel la pensée les amène. Les langues anciennes avaient une *construction inversive*, c'est-à-dire que les mots n'occupaient pas dans la phrase une place déterminée invariablement par la fonction qu'ils y remplissaient, mais plutôt par l'harmonie, par le rhythme général, ou par l'effet que l'on voulait produire en faisant saillir tel détail, telle ou telle modification de la pensée. Presque toutes les langues modernes, au moins celles d'Europe, ont une *construction analytique*, c'est-à-dire que les mots arrivent dans la phrase de manière à développer la pensée dans l'ordre qu'elle a dû suivre pour s'engendrer dans l'entendement. Les langues anciennes étaient plus favorables au mouvement oratoire, à l'expression poétique. Les langues modernes suivent mieux le raisonnement philosophique, les méthodes scientifiques; elles ont moins de concision et d'énergie, mais plus de clarté et de précision.

**Consulat** *à Rome*. Cette dignité, la 1re de la république romaine, fut instituée l'an 245 de la fondation de Rome, après l'expulsion de Tarquin-le-Superbe. Le peuple, en haine de la tyrannie, divisa

cette charge en 2 parts dont il revêtit des hommes de son choix, et il la rendit annuelle, afin sans doute qu'il ne restât pas même l'ombre de l'autorité royale dont les principaux caractères sont l'unité et la perpétuité. Détruite après plusieurs révolutions, rétablie en l'an 388 de Rome, purement nominale et honoraire à dater de Jules César, elle fut définitivement abolie par Justinien après une durée d'environ 1048 ans. — *En France*, cette dignité fut établie après le coup d'état du 18 brumaire, et confiée provisoirement à *Bonaparte*, *Roger Ducos* et *Siéyes* (v.), qui exercèrent simultanément l'autorité suprême. La constitution de l'an VIII confirma cette création, mais donna pour collègues à Bonaparte *Lebrun* (v.) et *Cambacérès* (v.). Le consulat à vie voté bientôt après en faveur de Bonaparte modifia le sens de ce mot, et le sénatus-consulte du 18 mai 1804 fit disparaître le mot et la chose en nommant *empereur* le 1er consul, et en fixant l'hérédité dans sa famille.— Le consulat n'est plus aujourd'hui en France qu'une charge purement diplomatique exercée à l'étranger par des agents dont la mission est de protéger les nationaux (v. *Consuls*). — On appelle encore du nom de *consulat* l'emploi de certains officiers publics ou municipaux qui exercent des fonctions de juges dans des contestations commerciales.

**Consuls.** Les *consuls* ne sont plus aujourd'hui que des officiers ou des agents diplomatiques nommés par le roi, et établis dans les villes ou ports étrangers, et dont la mission est de maintenir, dans l'étendue de leur juridiction, les priviléges de la nation qu'ils représentent, d'après les traités intervenus avec le souverain de leur résidence, et d'après le droit des gens. Ils exercent une grande autorité sur leurs nationaux, négociants, marins ou autres dont ils sont chargés de défendre les intérêts et la dignité. Un consul peut même, suivant les circonstances, expulser du lieu de son établissement celui de ses concitoyens qui se serait rendu coupable de quelque méfait, sauf toutefois à en référer à l'autorité supérieure si le cas l'exigeait. La France entretient aujourd'hui des consuls dans presque toutes les parties du monde connu où il se fait un commerce un peu considérable. — Au moyen âge, les *consuls* étaient, en France, dans certaines villes, de simples officiers municipaux dont les fonctions étaient les mêmes que celles des échevins à Paris. Les *consuls* des communautés d'arts et métiers n'étaient autres que les *syndics* de ces communautés. Les *consuls* des marchands étaient et sont encore eux-mêmes des marchands élus pour faire fonctions de juges et pour connaître de toutes les contestations entre négociants dans les affaires relatives au commerce. Par *consuls* on entend quelquefois la juridiction même que ces juges

exercent, quelquefois aussi le lieu où ils tiennent leurs séances. — On trouve dans l'antiquité, notamment en Grèce et à Rome, des traces de ces institutions. En France, les marchands, négociants ou les corporations d'arts et métiers, n'ont eu pendant long-temps pour les affaires de leurs professions que les juges ordinaires. Les marchands de Paris eurent bien leur prévôt et leurs échevins, mais ils n'avaient pas le caractère de juges. Ce n'est qu'en 1549 que les *juges-consuls* furent établis à Toulouse, et à Paris en 1563, par un édit de Charles IX, daté du mois de novembre. En 1566 on en créa dans toutes les villes où il y avait grand nombre de marchands.

**Consultation.** On entend, en *médecine*, par ce mot l'examen que fait un médecin, soit en particulier, soit en commun, avec un ou plusieurs de ses confrères, de l'état présent d'une personne en santé ou en maladie, des causes de cet état, des conséquences qu'on peut en tirer, et des moyens hygiéniques ou curatifs qu'il convient d'employer dans l'un ou l'autre cas. — En *jurisprudence*, une consultation est l'examen, par un ou plusieurs jurisconsultes, d'une question de droit ou de fait dans une cause civile, criminelle ou commerciale, et l'avis qui est donné sur le cas proposé. Il y avait autrefois des consultations gratuites qui se nommaient *consultations de charité*, et qui se donnaient une fois par semaine. Le roi Stanislas avait fondé à Nancy des consultations de cette nature. L'ordre des avocats à la cour royale de Paris a maintenu cet usage, et tous les samedis il répond gratuitement aux consultations qui lui sont demandées.

**Consulte** (v. les mots *Jurisconsulte* et *Sénatus-Consulte*).

**Contact.** C'est l'état relatif de deux choses qui se touchent. — En géométrie, c'est le point où une ligne droite touche une ligne courbe. — En médecine, contact veut dire *attouchement;* c'est une des causes externes de quelques maladies graves, car il favorise souvent l'introduction dans le corps humain de matières morbifiques ou de miasmes contagieux.

**Contagion,** qualité d'une maladie qui la fait passer du sujet affecté à un sujet sain, et qui produit chez ce dernier une maladie de même nature. Il est de principe que la contagion se communique soit par le contact des deux corps, soit par celui des vêtements, des meubles ou autres objets infectés, soit enfin par l'air, qui peut transmettre à d'assez grandes distances les miasmes les plus légers et les plus mobiles. — On dit au figuré la *contagion du vice,* la *contagion* des mauvais exemples, etc.

**Contarini** (Dominique), issu de l'une des plus anciennes et des plus illustres familles de Venise qui donna plusieurs doges à cette

république, en fut le 1er qui remplit cette charge. Élu en 1043, il mourut en 1071, après 28 ans de règne. Il rebâtit la ville de Grado qui avait été incendiée par le patriarche d'Aquilée, et reprit sur le roi de Hongrie, dans une guerre heureuse, la ville de Zara que son prédécesseur avait perdue.

**Contarini** (Jacques), succéda en 1275, en qualité de doge, à Laurent Tiépolo. Sous son règne, Ancône fut obligée de reconnaître la souveraineté de Venise sur la mer Adriatique. La vieillesse et la maladie, le rendant peu propre aux affaires, il abdiqua en 1280.

**Contarini** (André), fut élu doge de Venise en 1367, à l'âge de 72 ans. Sous son règne, éclata la guerre avec les Génois qui menacèrent l'existence même de la république. Les Vénitiens furent battus, leurs galères détruites, le trésor public épuisé. André Contarini soutint par son énergie et son courage la fortune chancelante de sa patrie. Après des efforts inouïs, le 24 juin 1380, il rentra triomphant dans Venise, après avoir capturé la flotte et l'armée génoises. — Il mourut le 5 juin 1382.

**Contarini** (François), doge de Venise, succéda à Antoine Priuli, le 12 août 1623. La république luttait à cette époque contre la maison d'Autriche qui s'était emparée du Milanais, de la Valteline, et voulait asservir les Grisons. Les Vénitiens protégèrent ces derniers, et Contarini, par son alliance avec Louis XIII et les cantons protestants de la Suisse, se vit assez fort pour chasser les impériaux de la Valteline; mais il mourut en 1625, avant de voir la fin de cette entreprise.

**Contarini** (Nicolas), élu doge de Venise en 1630, ne régna qu'un an, et encore cette année fut-elle marquée par 2 grands désastres. Charles de Gonzague, à qui les Vénitiens avaient assuré, au prix d'énormes sacrifices, l'hérédité de Mantoue, fut expulsé par les impériaux, et la peste se déclara à Venise avec une telle intensité qu'elle enleva plus de 60,000 de ses habitants.

**Contarini** (Charles), élu doge de Venise en 1655, illustra son règne par une victoire remportée sur les Turcs dans le canal des Dardanelles; mais il mourut en 1656, avant la fin de la guerre.

**Contarini** (Dominique), succéda en 1659, en qualité de doge de Venise, à Jean Pesaro. Sous son règne, les Vénitiens perdirent Candie qui fut prise par les Turcs après plusieurs années d'une guerre acharnée, à laquelle prirent part une foule de volontaires de tous pays. Contarini conclut la paix en 1674, et mourut peu de temps après dans un âge avancé.

**Contarini** (Louis), élu doge de Venise en 1676, mourut en 1685, après un règne tout pacifique et qui n'eut rien de remarquable.

**Contarini** (Gaspar), né à Venise en 1483, négocia, en qualité d'ambassadeur, la liberté du pape Clément VII, que l'armée de Charles-Quint retenait prisonnier dans le château St-Ange. Le pape Paul III le créa cardinal en 1533, puis évêque de Bologne, et l'envoya, en qualité de légat, à la diète de Ratisbonne. Il prit une part active aux disputes théologiques du temps, publia un assez grand nombre d'ouvrages, et entre autres des traités de controverse contre Luther. Il mourut le 24 août 1542, âgé de 59 ans.

**Contarini** (Jean), peintre contemporain des Palma, naquit à Venise en 1549, et y mourut en 1605. On voit encore à l'église St-François-de-Paul une *Résurrection* estimée qu'on doit à son pinceau.

**Contat** (Louise [madame de Parny, connue au théâtre sous le nom de mademoiselle]), née à Paris en 1760, débuta à la Comédie française le 3 février 1776, et mourut le 9 mars 1813. A un talent distingué, plein de grâce et de finesse, mademoiselle Contat joignait une bonté de cœur, une douceur de mœurs et une franchise de caractère qui lui ont mérité les éloges des hommes de lettres et des gens du monde.

**Contemplation**. En *théologie,* on entend par *contemplation* un état de paix presque absolu, ou une souplesse infinie qui laisse l'âme entièrement disposée à recevoir les impressions de la grâce divine. A ce point de vue, la contemplation serait le comble de la perfection. — En *philosophie,* au contraire, la *contemplation* est l'action de s'arrêter sur une pensée ou un objet, de l'envisager sous toutes ses faces, pour acquérir une idée exacte des choses et arriver ainsi, par le travail de l'entendement, à la connaissance de la vérité.

**Contentieux**, se dit de ce qui fait l'objet d'un litige, d'une contestation, d'un débat. On emploie ce mot substantivement dans un grand nombre de cas, et il signifie ordinairement la réunion, la centralisation en une seule main, de tous les objets contentieux de leur nature. On dit le *contentieux* d'une administration, d'un ministère, etc.

**Conti** (maison de). C'était une branche cadette de la maison *Condé* (v.). — Armand de Bourbon, premier prince de Conti, né à Paris en 1629, était le frère du grand Condé, dont la gloire militaire lui inspira l'envie de marcher sur ses traces; il abandonna les ordres où on l'avait fait entrer à cause de la faiblesse de sa taille toute contrefaite, et il se précipita plein d'ardeur dans la carrière des armes. Lors de la guerre de la Fronde, il commandait l'armée opposée à celle de son frère, qui défendait la cour contre le parlement. Leur désunion ne dura pas, et ils furent

ensemble les chefs de la cabale des *petits maîtres*, qui avait remplacé les Frondeurs. Mazarin les fit arrêter et détenir pendant 13 mois au fort du Hâvre. Plus tard, Conti ayant épousé une nièce du cardinal, fut nommé au gouvernement de Guienne en 1654; il prit la même année Villefranche et Puycerda aux Espagnols, et fit en 1657, avec le duc de Modène, la campagne d'Italie, qui ne fut pas heureuse. Il mourut en février 1666, à Pézenas, gouverneur du Languedoc. On a de lui quelques ouvrages qui dénotent un certain mérite littéraire. Son fils aîné (Conti [Louis-Armand, prince de]) se distingua dans une campagne contre les Turcs, et mourut en 1685 sans postérité.

**Conti** (François-Louis, prince de la Roche-sur-Yon et de), 2e fils d'Armand-Louis, né en 1664 avec tous les charmes du cœur et de l'esprit, servit d'abord l'empereur alors en guerre contre les Turcs. Élu roi de Pologne après la mort de Sobieski, l'électeur de Saxe, son compétiteur, l'emporta sur lui; et il revint en France, peu affecté de la perte d'une couronne qu'il n'avait pas ambitionnée; il fut ensuite nommé général des troupes alliées en Lombardie, et il allait prendre le commandement de l'armée de Flandre en 1709, lorsqu'il mourut au mois de février de la même année.

**Conti** (Louis-François de Bourbon, prince de), petit-fils du précédent, né en 1717 et mort en 1776, commanda en 1744 20.000 Français chargés avec une armée espagnole de s'emparer du Piémont. Il fit l'année suivante la campagne d'Allemagne, et en 1746 celle de Flandre, où il prit Mons. Ce fut son dernier fait d'armes. — Son fils (Louis-François-Joseph de Bourbon), né le 1er septembre 1734, combattit d'abord les principes de la révolution, mais s'effaça bientôt devant l'ascendant populaire, prêta serment à la constitution et n'émigra pas. En 1793, par suite d'un décret de la convention lancé contre les Bourbons restés en France, il fut arrêté, conduit à Marseille, mis en jugement et acquitté. Ses biens ayant été saisis, il était réduit à vivre des secours que lui donnait le gouvernement républicain, lorsqu'après le 18 fructidor la loi qui bannissait du territoire tous les membres de l'ex-famille royale, le força à se retirer en Espagne où il mourut. Avec lui s'éteignit obscurément la branche des Bourbon-Conti.

**Continent.** On appelle ainsi une grande étendue de terre ferme que la mer n'entoure pas de tous les côtés. La terre semble n'en devoir contenir que 2 : le Nouveau-Monde et l'Ancien. Si l'on donne par exemple le nom de continent à l'Angleterre, ainsi que le font la plupart des dictionnaires, il n'y a plus de distinction possible entre une *île* et un *continent*, ou elle ne pourrait résulter que d'une déter-

mination bien arrêtée de l'étendue des terres qui porteraient l'un ou l'autre de ces noms; car à la rigueur la terre entière ne se compose que d'un seul continent, recouvert en partie par les eaux, ou plutôt, en la considérant dans son état actuel, elle n'offre qu'un certain nombre d'îles plus ou moins grandes : puisque la mer, qui en occupe la plus grande partie, environne les terres de tous les côtés.

**Continental** (blocus). C'est contre l'Angleterre qu'a été conçue pour la première fois, par Napoléon, l'idée de ce qu'on appelle le *blocus continental*. Il s'agissait d'armer l'Europe entière contre cette nation, et de la réduire à ses seules ressources intérieures en l'isolant de toutes ses dépendances territoriales dans le reste du monde, ce qui eût amené promptement sa ruine. Ce fut la Russie, ou plutôt l'Angleterre elle-même, qui fit échouer ce projet gigantesque, en changeant forcément la direction des forces principales qui pouvaient en assurer le succès.

**Continental** (système). C'est ainsi qu'on nomme ce qui, dans les relations politiques de l'Europe, devient entre tous les gouvernements, ou du moins entre les principaux, l'objet d'un accord unanime. Le maintien de la paix européenne a été le fruit du système continental suivi depuis la chute de l'empire français. La délimitation actuelle des états et la manière dont se trouvent aujourd'hui balancées entre eux les forces dont l'Europe dispose, est aussi le résultat du même système, qui tend d'ailleurs à se modifier sans cesse.

**Contingent.** Dans l'acception la plus générale, ce mot désigne la part ou la quantité que chacun doit fournir ou recevoir dans une opération commune. Ainsi, dans une ligue, chaque prince doit, pour son contingent, fournir tant en argent ou en hommes. On nomme portion contingente celle qui peut appartenir à quelqu'un dans un partage. — Le mot contingent, de même que celui de *futur contingent*, désignait, dans le style scolastique, ce qui peut arriver ou ne pas arriver, être ou n'être pas. On ne les emploie presque plus dans ce sens.

**Continuité.** C'est la liaison intime des parties constituantes d'un tout. — *Solution de continuité* désigne, surtout en médecine, la cessation de contiguité ou au moins d'adhérence de ces mêmes parties constituantes, par suite de la division qu'en a opérée une cause quelconque. — Au moral, continuité veut dire durée continue : continuité de maux.

**Contour.** C'est la ligne qui borde les surfaces, et en marque la délimitation : *contour* d'un vase, d'un champ, d'un globe. — En

peinture ou en sculpture, c'est la ligne qui termine une figure ou les parties d'une figure : on dit des *contours hardis*, *élégants*, *gracieux*.

**Contorniates**. Les amateurs de médailles appellent ainsi des pièces de bronze autour desquelles il y a un cercle ou contour tracé en creux, en forme de rainure. On présume qu'elles étaient destinées à servir de marques pour les jeux et les cérémonies publiques.

**Contraction**, sorte de resserrement ou d'effort que les muscles exercent sur eux-mêmes pour mettre en jeu la force dont ils sont doués, et remplir ainsi leurs fonctions. La cause de ce phénomène physiologique nous est inconnue comme celles de tant d'autres. La circulation du sang s'opère en vertu d'une série alternative de mouvements de *contraction* et de *dilatation* du cœur, qui n'est lui-même que le plus puissant de tous les muscles.

**Contradiction**, action de contredire, opposition aux sentiments et aux discours de quelqu'un, discours par lequel on combat l'avis d'un autre. *Esprit de contradiction*, disposition à contredire sans cesse. *Contradiction* signifie aussi opposition, incompatibilité entre deux ou plusieurs choses, ou entre les éléments d'une même chose. *Être* et *n'être pas* implique contradiction. Il faut beaucoup d'attention et de rectitude de jugement pour distinguer les contradictions véritables dans un ouvrage de quelque étendue, car souvent des propositions qui semblent *contradictoires*, c'est-à-dire qui paraissent s'exclure l'une de l'autre, ne sont que deux conséquences d'un même principe envisagé sous des aspects différents, et qui peuvent être facilement ramenées à l'unité de pensée.

**Contradictoire**. Les logiciens appellent *propositions contradictoires* celles dont l'une dit précisément ce qu'il faut, et rien de plus, pour détruire la vérité de l'autre. Ainsi ces deux propositions : *Tous nos ministres sont honnêtes; quelqu'un de nos ministres est concussionnaire*, sont des propositions *contradictoires*. — En termes de droit, *contradictoire* a une signification toute particulière; car, par rapport aux personnes, il exprime seulement qu'elles ont été mises en présence, c'est-à-dire en demeure de se contredire mutuellement. Un jugement *contradictoire* est celui qui n'a été rendu qu'après la comparution des parties et sur leurs observations réciproques. Relativement aux actes de procédures; on appelle *contradictoires* ceux qui ont été faits en présence des parties intéressées (v. *Défaut*.)

**Contrainte**, violence exercée contre une personne pour la forcer à faire quelque chose contre son gré.

**Contrainte par corps**, droit de faire emprisonner une personne,

principalement un débiteur, et l'action même de l'arrêter, de l'emprisonner en vertu de ce droit. Il y avait à Rome des lois sévères contre les débiteurs. La loi romaine s'est adoucie beaucoup en passant dans notre législation, où la contrainte par corps, abolie depuis longtemps en matière civile, ne s'est conservée qu'en matière commerciale.

**Contraires.** On appelle ainsi en logique deux propositions dont l'une dit plus qu'il n'est nécessaire pour réfuter l'autre. Par exemple, *toutes les facultés de l'âme sont des sensations transformées ; aucune sensation de l'âme n'est la sensation transformée.*

**Contralto**, mot italien qui est passé dans notre langue pour désigner la plus grave des voix de femme.

**Contraste**, opposition. Il se dit, en termes de peinture, de la différence et de l'opposition que l'artiste établit soit entre le caractère ou l'attitude de ses figures, soit entre les parties d'une même figure, soit entre les masses, les lumières ou les couleurs. — Le mot *contraste* n'est pas synonyme de *contraire*, mais il exprime l'idée de réunion de deux effets opposés qui concourent à un effet général et harmonieux.

**Contrat** (de deux mots latin signifiant *traiter avec*). Convention par laquelle deux parties réciproquement, ou seulement l'une des deux promet et s'engage envers l'autre à lui donner quelque chose, ou à faire ou ne pas faire quelque chose. — On divise les contrats en *contrats nommés* et contrats *innommés*. Les premiers sont ceux qui ont un caractère spécial et déterminé, leur nom propre, et qui souvent sont régis par des lois toutes spéciales. Ainsi les contrats de *vente*, de *louage*, de *société*, de *prêt*, de *nantissement*, de *cautionnement*. Les contrats innommés au contraire sont ceux qui ne sont pas assez usuels pour avoir reçu une dénomination particulière, et qui n'en sont pas moins autorisés par la législation et valables en justice, parce qu'ils prennent naissance dans les mille et une exigences de la vie, et qu'il suffit que les règles d'ordre et de moralité publics soient respectées dans les stipulations qu'ils contiennent. — Une autre division de contrats ressort de leur propre nature. Ainsi, le *contrat synallagmatique* ou *bilatéral* est celui dans lequel toutes les parties s'obligent respectivement l'une envers l'autre; et le *contrat unilatéral* est celui dans lequel il n'y a d'obligation que d'une part seulement, comme dans le contrat de *prêt*. — Un contrat est dit *à titre onéreux*, lorsque chacune des parties contractantes prend une obligation, par opposition au *contrat de bienfaisance* dans lequel une des parties seulement, faisant un sacrifice volontaire, transporte ses droits à un autre, comme dans le contrat de *donation*. Le

contrat *commutatif* est celui qui a pour objet un échange mutuel de deux choses entre les parties; et le contrat *aléatoire*, celui dont l'exécution se trouve subordonnée à un événement incertain qui doit emporter pour l'une ou l'autre des parties chance de perte ou de gain.

**Contrat à la grosse.** On appelle ainsi un prêt fait sur des objets exposés à la fortune de mer, avec cette condition que, s'ils arrivent heureusement, le prêteur obtiendra, outre le remboursement de ses avances, une somme à titre de *profits;* et qu'en cas de sinistre, il ne pourra rien réclamer, sinon la valeur qu'ils auront conservée.

**Contrat judiciaire.** C'est le contrat formé en présence de justice, soit que le juge donne acte d'une déclaration qui est faite devant lui dans une instance, soit qu'il s'agisse de certains actes particuliers pour lesquels l'intervention du juge est nécessaire, comme les adjudications publiques prononcées par suite d'expropriation forcée.

**Contrat de mariage.** C'est l'acte qui renferme les conventions destinées à régler le mariage, et que l'on nomme les *conventions matrimoniales*, l'acte sans contredit le plus important de la vie civile, parce qu'il constitue la loi particulière à chaque mariage, et forme ainsi la charte de la famille. Il renferme les stipulations arrêtées par les futurs époux pour régir leur union. L'*acte de mariage* est celui qui constate la célébration même de cette union. Le contrat de mariage est un contrat privé; l'acte de mariage est un acte public. Les époux qui se marient sans contrat déclarent par là même qu'ils se soumettent au régime légal, qui est celui de la *communauté* (v.).

**Contrat social** (v. *Société*).

**Contrat d'union**, acte que passent entre eux les créanciers d'un failli pour unir leurs intérêts et administrer à leur profit commun les biens de la faillite, qui constituent leur gage. Il a lieu après les opérations préliminaires de la faillite et après la vérification des créances. Alors les créanciers *s'unissent*, nomment des syndics définitifs chargés de tous les actes de l'administration, et un caissier, qui doit rester dépositaire des fonds recouvrés jusqu'au moment où la répartition pourra en être faite entre les ayants-droit.

**Contravention**, infraction aux lois, aux ordonnances, aux règlements de police générale ou locale, aux contrats civils ou de commerce. La *contravention* est moins grave que le *délit*, le délit moins grave que le *crime*.

**Contre**, préposition qui marque l'opposition et qui est la racine des mots suivants : *contraire, contrariant, contrarier, contrariété, contraste*, etc., indépendamment d'une foule de mots composés,

dans laquelle il conserve sa physionomie première, et dont quelques-uns suivent.

**Contre-coup.** On entend par *coup* l'effet produit par deux corps qui se heurtent, et par *contre-coup* l'effet de ce même choc sur un autre corps ou sur la partie des corps qui n'ont pas été directement frappés. — *Contre-coup* s'emploie très-souvent au figuré.

**Contre-épreuve.** C'est, en terme de peinture et de gravure, l'empreinte que l'on fait d'une estampe fraîchement imprimée sur une autre feuille de papier, ce qui donne le même dessin, mais en sens opposé. — Dans les assemblées délibérantes, la contre-épreuve est l'action de faire voter sur la proposition contraire à celle qui a été d'abord mise aux voix.

**Contre-lettre** (jurisprudence). C'est un acte secret par lequel on fait quelque pacte ou déclaration contraire à un acte précédent. L'effet de la contre-lettre est de détruire entièrement ou de modifier dans quelques-unes de ses parties une obligation contractée.

**Contre-maître.** En marine, c'est un officier de l'équipage qui est l'aide du maître et du second maître. — Dans les fabriques, dans les grandes manufactures, le *contre-maître* est, à proprement parler, le directeur de la partie matérielle; c'est lui qui dirige et surveille les ouvriers.

**Contre-marche** (art militaire). C'est un changement de la face ou des ailes d'un bataillon, ou même d'une armée, qu'on force à rétrograder. — Ce mot se dit aussi, en termes de marine, lorsque tous les vaisseaux d'une flotte se mettent en mesure de virer vent devant.

**Contre-ordre**, révocation d'un ordre antérieur par un ordre postérieur.

**Contre-partie.** C'est proprement la partie d'une chose opposée à l'autre partie. Ce terme s'emploie généralement en musique et signifie chacune des deux parties d'un duo, considérée par rapport à l'autre. Il se dit mieux de la partie qui sert de second dessus. — Au figuré, ce mot est employé pour opinion, système ou sentiment contraire. Cette opinion est la *contre-partie* de la vôtre, etc.

**Contre-point**, terme de musique. Ce mot vient de ce que, anciennement, les notes ou signes des sons étaient de simples points, et de ce qu'en composant plusieurs parties on plaçait ces points l'un *contre* l'autre. L'objet du contre-point est d'apprendre à donner à l'ensemble et à chacune des parties de la composition les formes et les termes les plus convenables.

**Contre-poison**, remède dont la vertu est de repousser ou de prévenir les mauvais effets des poisons pris intérieurement.

**Contre-poids** se dit, en général, au propre et au figuré, de toute

force qui sert à diminuer ou à balancer l'effort d'une force contraire.

**Contre-révolution**, révolution politique qui tend à détruire les résultats de celle qui l'a précédée.

**Contrescarpe.** En termes de fortifications, c'est la pente du mur extérieur du fossé, celle qui regarde la place. On désigne également sous ce nom le chemin couvert et le glacis.

**Contre-scel.** L'habitude de sceller les actes remonte à la plus haute antiquité, mais le *contre-scel* ou second *sceau* ne fut employé pour la 1re fois que dans le XIe siècle par Philippe-Auguste. Plus petit que le 1er, il était ajouté pour assurer davantage l'authenticité de l'acte, et rendre plus difficile l'art des faussaires. — Le contre-scel est la vérification du grand sceau.

**Contre-seing**, signature d'un subordonné apposée sous celle d'un supérieur. En ce sens, le contre-seing date de Louis XI. — Avoir le *contre-seing* d'un ministre, c'est avoir l'autorisation de signer en son nom. — Avoir le *contre-seing* se dit encore d'un fonctionnaire qui signe les lettres et les paquets pour qu'ils soient exempts des frais de poste.

**Contre-sens**, vice dans lequel on tombe quand le discours rend une autre pensée que celle qu'on a dans l'esprit, ou contraire à celle de l'auteur qu'on interprète. Ce défaut est particulier aux traducteurs. — En général le contre-sens est le contraire du sens naturel et vrai d'un discours, d'une proposition, d'une phrase. En lisant, en déclamant, on fait des contre-sens, tout aussi bien qu'en écrivant. — On dit figurément : *Prendre le contre-sens d'une affaire,* comme on dit au propre *prendre une étoffe à contre-sens.*

**Contre-temps**, accident imprévu, inopiné, qui empêche ou retarde le succès. Adverbialement, il veut dire *mal à propos*, *en prenant mal son temps.* — En termes de musique, c'est une note frappée par un instrument ou par la voix sur les temps faibles de la mesure. — C'est aussi un pas de danse.

**Contrevallation**, ligne pour empêcher les sorties des assiégés.

**Contre-vents.** Ce sont de véritables portes qui servent à garantir les vitres du vent, de la pluie et de la grêle. D'un aspect moins agréable que les persiennes, ils offrent plus de garantie contre les voleurs, surtout si on les double de plaques métalliques. Quelquefois on les garnit de petits coussins en laine ou en crin, de 10 à 12 centimètres d'épaisseur; cette précaution arrête le bruit causé par le roulement des voitures, et l'empêche de pénétrer dans l'intérieur des appartements.

**Contribution.** Ce mot désigne la quotité de dépense ou d'imposi-

tion commune ou publique, qui est à la charge de chacun dans une maison, un village, une ville, une province, un état; c'est donc le synonyme d'*impôt*. La contribution, prise dans ce sens, est *directe* ou *indirecte*. La contribution *directe* est perçue annuellement en vertu d'une loi et d'après des rôles nominatifs; elle se subdivise en 4 branches principales: la *contribution foncière*, la *contribution personnelle* et *mobilière*, celle *des portes et fenêtres* et celle *des patentes*. La contribution *indirecte* prend la forme d'une obligation purement facultative; elle comprend les *droits de douane*, de *timbre*, d'*enregistrement*, d'*hypothèque*, de *vente*, de *succession*, de *circulation* sur les vins et les alcools, sur les *lettres*, sur le *roulage*, les *voitures publiques*, la *vente du sel*, de la *poudre* et du *tabac*. On voit que les contributions indirectes sont variables à l'infini, et que leur produit est subordonné à une infinité de causes qui peuvent l'augmenter ou le diminuer. Plus les éléments de calme et de tranquillité sont forts et puissants dans un état, plus les produits indirects augmentent; car alors l'industrie se développe, le commerce étend ses relations, ses transactions se multiplient, les commodités de la vie et les exigences du luxe pénètrent dans tous les rangs. Tout gouvernement sage et prévoyant doit, dans de telles circonstances, diminuer la contribution directe, et se préparer, avec les profits que devront faire les propriétaires du sol, des ressources pour des temps moins heureux.— En termes de droit, *contribution* signifie en général répartition d'une chose entre plusieurs personnes, comme lorsqu'il s'agit de la distribution d'une somme entre des créanciers en proportion de ce qui est dû à chacun d'eux.

**Contributions de guerre**. Des impôts perçus arbitrairement, sans aucun mode de répartition, poursuivis par voie de garnisaires, et rendus plus lourds par les exactions de quelques chefs, voilà ce qu'on entend par *contributions de guerre*. Aucun code, aucune puissance, ne les ont définies; et cependant des écrivains n'en attestent pas moins que le droit de la guerre les autorise. Le droit de la guerre ou, ce qui revient au même, le droit du plus fort, n'est que le droit des hordes sauvages; or, quelque antique que soit l'usage de pressurer, de ruiner le vaincu, la civilisation doit répudier cet héritage de la barbarie.

**Contrition** (d'un mot latin signifiant *briser*), regret et douleur d'avoir offensé Dieu. La *contrition* se distingue de l'*attrition*, en ce que, dans celle-ci, le regret et la douleur ne viennent que de la crainte du châtiment, tandis qu'ils viennent, dans la contrition, de ce qu'on a perdu l'amour de Dieu. La *contrition* ne s'applique qu'au péché; le *repentir* regarde toutes les sortes de fautes.

**Contrôle**, examen, vérification d'un livre ou d'un registre de comptabilité. — On donne aussi ce nom à la marque imprimée sur les ouvrages d'or ou d'argent pour témoigner qu'ils ont payé les droits et qu'ils sont au titre fixé par la loi. — *Contrôle* se dit, en un mot, de tout ce qui a pour but de constater l'exactitude d'une opération quelconque, ou de tout autre fait soumis à l'examen de celui qui est chargé de cette vérification.

**Contrôleur-général**. Avant la révolution de 1789, c'était le titre que prenait le ministre chargé par le roi de la direction et de l'administration des finances ordinaires et extraordinaires du royaume. Ses fonctions répondaient à celles du ministre des finances actuel, sauf quelques légères différences dans les attributions.

**Controverse**, dispute, contestation. Ce mot se rapporte surtout aux débats relatifs à des points de foi entre l'église catholique et les hérétiques. *Prêcher* la controverse, c'est éclaircir des points de doctrine; *étudier* la controverse, c'est se livrer à l'étude des matières qui peuvent être un sujet de contestation religieuse.

**Contumace** (d'un mot latin signifiant *désobéissance*), désigne, en matière criminelle, l'état de celui qui, ayant été mis en accusation, ne se présente pas dans les délais fixés, ou qui, ayant été saisi, s'évade avant le jugement; l'on nomme *contumax* celui qui se trouve dans cette position. — La procédure par *contumace* n'a lieu qu'en matière criminelle, et pour les faits entraînant des peines afflictives ou infamantes. En matière de simple police et de police correctionnelle, on nomme *jugements par défaut* ceux qui sont rendus en l'absence du prévenu.

**Contusion** (d'un mot latin signifiant *broyer*), épanchement sanguin sous-épidermique produit par un coup, une chute. Quelques applications résolutives en hâtent la disparition. Il y a cette différence entre les contusions et les plaies contuses, que quoiqu'elles dépendent les unes et les autres de l'action d'un corps contondant sur la peau, les dernières sont accompagnées d'une solution de continuité, ou de déchirements, ce qui n'a pas lieu dans les contusions.

**Convalescence** (d'un mot latin signifiant *se rétablir*), passage de l'état de maladie à celui de santé : c'est le retour graduel des forces qui suit la prostration causée ordinairement par les affections aiguës ou chroniques en voie de guérison. La convalescence dure plus ou moins, suivant le caractère de la maladie à laquelle elle succède et suivant les précautions médicales et hygiéniques employées pour hâter le retour complet de la santé.

**Convenance**. L'acception de ce mot diffère beaucoup suivant qu'on l'emploie au singulier ou au pluriel : il désigne dans le premier

cas une sorte de conformité de rapports entre les personnes ou les choses : *cette maison est à ma convenance*. Dans le second cas, son sens est tout moral et s'applique aux règles particulières de *bienséance*, de *politesse;* ce sont celles qu'un homme bien élevé doit toujours observer dans ses rapports avec la société.

**Convention** (d'un mot latin signifiant *tomber d'accord*), terme générique de droit qui embrasse à la fois tous les engagements formels, les contrats et les obligations. La *convention* résulte de l'union de deux volontés qui tombent d'accord sur un fait déterminé formant une obligation réciproque; le *contrat* devient la preuve de cette convention; et l'*obligation* à laquelle chacune des parties doit satisfaire, est à la fois la conséquence et de la convention et du contrat. Il arrive quelquefois que la convention n'a qu'une existence apparente, et qu'elle se trouve détruite au moment même où elle est formée, par une autre convention secrète qui prend le nom de *contre-lettre* (v.); mais c'est toujours là une volonté substituée à une autre volonté; en sorte que la dernière volonté doit seule avoir son effet. La convention peut être *tacite* ou *écrite*; dans le premier cas on est admis à en faire la preuve par témoins. Notre législation actuelle exige que toute convention d'une importance de plus de 150 francs soit *écrite*. — On appelle, dans le langage ordinaire, *conventions sociales*, des règles de conduite et de bienséance ne reposant sur aucune base fixe, parce qu'elles se rapportent à des usages incertains qui d'ordinaire ne sont pas même motivés, mais qui doivent être respectés par cela seulement qu'ils existent comme faits. On dit de même qu'une chose est de *convention*, lorsqu'elle est peut-être contraire aux règles de la raison et de la société; mais qu'elle est en quelque sorte passée en usage et reçue sans examen. C'est aussi indiquer qu'elle n'a le sens, la valeur, la réalité qu'on lui attribue, que parce qu'on le veut bien.— En Allemagne on appelle *monnaie de convention*, des pièces d'argent frappées dans différents états suivant un système adopté entre eux et au sujet duquel une convention a eu lieu. Elles sont au même titre, et, malgré la différence de leur valeur intégrale, elles peuvent par la division et la multiplication se suppléer mutuellement.

**Convention** (histoire et politique). Ce mot fut introduit pour la première fois dans le sens d'*assemblée chargée de modifier la constitution existante*, ou *d'en formuler une nouvelle*, lors de la révolution anglaise de 1688. C'est le nom qu'on donna alors au parlement convoqué par lettres patentes de Jacques II, parlement qui, l'année d'après, appela au trône la maison d'Orange. On nomma aussi *Convention* le congrès général des états unis de l'Amérique septen-

trionale, qui, le 17 septembre 1787, substitua à la constitution promulguée lors de la déclaration d'indépendance, celle qui régit aujourd'hui la grande république américaine. — De toutes les assemblées politiques qui ont porté le nom de *Convention*, la plus célèbre est celle qui en France succéda à l'Assemblée législative, et qui prit le nom de *Convention nationale*. Elle se réunit le 21 septembre 1792 dans l'enceinte du manége où siégeait l'Assemblée législative, qui ce même jour déclara sa mission terminée et se sépara. Le 10 août précédent, sur le rapport de Vergniaud, l'Assemblée législative avait rendu un décret par lequel le peuple français était invité à former une *Convention nationale*, et le roi, ou, comme on disait dans le langage d'alors, *le chef du pouvoir exécutif*, suspendu provisoirement de ses fonctions. Par une bizarrerie qu'explique assez l'exaltation des esprits à cette époque, un second décret, en date du 12 août, relatif au mode à suivre pour l'élection des membres de la *Convention nationale* et à leur nombre qui fut fixé à 749, permettait aux citoyens français de se choisir des représentants parmi les étrangers. C'est en vertu de cette clause que le baron prussien Anacharsis *Clootz* (v.), surnommé l'*orateur du genre humain*, fut élu par le département de l'Oise; et l'anglo-américain Thomas *Payne*, par le département du Pas-de-Calais. A peine installée, la *Convention nationale*, sur la motion de *Collot d'Herbois* (v.), proclama la république. Quelques esprits timides voulaient qu'on attendît, avant de poser un principe aussi absolu, d'avoir mûrement réfléchi aux bases qu'on lui donnerait. « Qu'est-il besoin de dé» libérer, s'écrie le fanatique abbé Grégoire, les rois sont dans l'or» dre moral ce que sont les monstres dans l'ordre physique; les » cours sont l'atelier des crimes et la tanière des tyrans. L'histoire » des rois est le martyrologe des nations! » Il y a dans ce rapprochement de noms une bizarre coïncidence; il se trouve en effet que les deux promoteurs principaux de l'abolition de la royauté en France furent un comédien sifflé et un prêtre apostat. Les limites de cet ouvrage ne nous permettent pas de suivre pas à pas la marche des délibérations de cette assemblée qui offrit bientôt le spectacle de tous les désordres et de toutes les passions aux prises, et qui accepta la terrible responsabilité des massacres de *septembre* (v.), puisque les efforts des *Girondins* (v.) pour en faire punir les auteurs restèrent sans résultat. Le procès qu'elle intenta au malheureux Louis XVI et la condamnation à mort de ce prince prononcée à une majorité de 5 voix, forment le grand trait caractéristique des travaux politiques de la *Convention*, qui, dès les premiers jours de son existence, résuma en elle tous les pouvoirs. L'exécution de

l'arrêt porté contre Louis XVI jeta l'Europe dans la consternation ; elle sut dès lors ce qu'il fallait attendre d'audace et de fureurs de la part de cette assemblée, et se prépara à une lutte acharnée. Les phases de cette lutte gigantesque dans laquelle le principe révolutionnaire, grâce à sa sauvage énergie, finit par avoir le dessus, ne peuvent point se trouver décrites ici, où nous n'avons de place que pour en signaler les résultats. Ces résultats furent immenses. La Belgique conquise et réunie à la France : l'œuvre de Louis XIV complétée. C'est là, nous l'avouons, un titre de gloire impérissable pour la *Convention;* car son énergie en face du danger dont la coalition menaçait la France sauva non-seulement la révolution, mais encore le pays, qui avait peut-être autant à craindre pour son intégrité que pour son indépendance des arrière-pensées des puissances envahissantes, et elle contribua aux conquêtes qui immortalisèrent cette époque, non moins que l'héroïsme enthousiaste de nos soldats, dans le camp desquels s'était réfugié alors l'honneur français. — L'histoire de la *Convention* forme trois périodes bien distinctes, car les actes et les faits de chacune d'elles semblent appartenir à des hommes et à des temps séparés par de grands intervalles. La 1re, qui commence à l'ouverture de la session, se termine au lugubre drame de la place de la Révolution, où eut lieu, comme on sait, l'exécution de l'arrêt de mort rendu contre Louis XVI. Pendant les 5 mois que dura cette 1re période, les hommes qui composent l'assemblée, bien que séparés par de profondes dissidences d'opinions, sont unis par le sentiment du danger commun. La révolution, leur œuvre, est menacée au dehors par une puissante coalition; au dedans, elle doit lutter contre des difficultés sans nombre, et surtout contre les souvenirs du régime qu'elle a détruit politiquement mais qui réunit encore tant de regrets et de sympathies. Ces hommes, qui demain s'entr'égorgeront, serrent donc leurs rangs en présence de ce péril commun, et ils jettent la tête de Louis XVI en défi à leurs ennemis de l'extérieur et de l'intérieur. L'invasion du territoire a été refoulée; le théâtre de la guerre a été reporté de nos départements de l'est et du nord-est sur la rive droite du Rhin; et, l'insurrection qui a tenté à l'intérieur de détruire un ordre de choses qui date d'hier, décimée et mitraillée sans pitié, est réduite à courber la tête. La révolution triomphe sur tous les points, sur le Rhin, comme sur les Alpes et les Pyrénées. Alors s'ouvre la 2e période de l'histoire de la Convention, qui commence au supplice de Louis XVI et se termine au 9 thermidor an II. Cette période embrasse 15 mois ; c'est sans contredit la plus remplie, la plus féconde en émotions et en péripéties de l'histoire moderne. L'assemblée qui n'a pas reculé devant le régicide n'hésite pas à usurper la

dictature. Sa mission se terminait par la publication même de la constitution de 1793 ou de l'an 1er; et de son autorité privée, la Convention, sur le rapport de St-Just, prolonge ses pouvoirs jusqu'à la conclusion de la paix générale. Mais ces dissidences profondes d'opinions que nous avons déjà eu lieu de signaler dans son sein éclatent plus vives et plus désordonnées maintenant que le péril est plus éloigné; la situation des partis se dessine et se tranche de plus en plus et la scission la plus formelle éclate entre la *Gironde* et la *Montagne* (v.). Dans le 1er de ces partis on remarque tous les esprits généreux, tous les cœurs élevés de l'assemblée, tous ceux qui ont cru à la possibilité du perfectionnement indéfini de l'organisation sociale, de la simplification de ses rouages, et qui, imbus des idées jetées dans la circulation par la guerre d'indépendance des États-Unis, rêvent pour la France un gouvernement fédéral analogue. Ce sont ces hommes qui dès les premières séances de la Convention ont signalé à la justice nationale les massacres de septembre bien faits pour déshonorer la cause de la révolution. Mais les hommes de l'autre parti, *la Montagne*, ont repoussé par des fins de non-recevoir leurs énergiques réclamations, prétendant que les faits allégués, loin d'avoir la gravité qu'on leur prêtait, n'étaient que de simples actes insurrectionnels qui avaient *sauvé la patrie*. C'est à ce 2e parti qu'appartiennent Robespierre, Marat, Couthon, St-Just, Danton, Chaumette, Hébert, Pache, Collot-d'Herbois, et tant d'autres dont les noms, si justement exécrés aujourd'hui en raison des excès de tout genre qu'ils rappellent, appartiennent à l'histoire et à sa sévère justice. Le génie du mal l'emporte. Une insurrection populaire, provoquée par les émissaires de la Montagne, envahit le 31 mai le local des séances de la Convention, et arrache à la faiblesse et à l'irrésolution de la *Plaine* (v.) un décret qui met hors le loi 22 des députés les plus influents de la Gironde. — L'exécution de Louis XVI avait soulevé l'Europe : les violences du 31 mai soulevèrent contre la Convention la moitié de la France. Tous ceux qui voulaient sincèrement la fondation de la république s'armèrent à l'appel des représentants proscrits; l'Ouest et le Midi s'insurgèrent contre la Convention; les insurrections royalistes déjà existantes redoublèrent d'audace; des revers aux frontières vinrent encore ajouter au péril; nos armées, qui semblaient avoir perdu le premier et généreux élan auquel on devait tant de prodiges, laissaient tomber Valenciennes et quelques autres places au pouvoir de l'ennemi, et de nouveau le territoire sacré de la patrie se voyait entamé. C'est alors même que la fortune de la Convention semblait chanceler qu'elle puisa dans ses dissensions intestines et dans le sentiment de son

danger une nouvelle et effroyable énergie. Alors commença le régime de la *Terreur* (v.) : les prisons s'emplirent de *suspects;* une armée révolutionnaire *ambulante*, traînant avec elle de l'artillerie et la *guillotine* (v.), reçut la mission d'établir partout la tyrannie des proconsuls envoyés par la Convention, dont les caisses épuisées se remplirent, grâce à l'emprunt forcé; et qui lutta contre la famine à l'aide du *maximum*. C'est alors qu'elle émit des milliards d'assignats dont le bourreau fut chargé de soutenir le crédit, et la mort, sanction de tous ses décrets, devint sa grande ressource gouvernementale. Effrayante situation, que, dans la séance du 5 septembre 1793, le représentant Drouet résumait naïvement par un mot inouï jusque-là au sein d'une assemblée législative, et qui peint d'ailleurs admirablement le sanglant régime de la terreur : « S'il faut être brigands pour le bonheur du peuple, eh bien! soyons brigands! » — Mais par un juste retour des choses d'ici-bas, ces *Montagnards*, si unis, si compacts, quand il s'agissait de se débarrasser de la *Gironde*, se divisent maintenant entre eux. Les intelligences les plus élevées du parti rougissent des ignobles appuis que leur offrent les rangs pressés de la Montagne; aujourd'hui qu'il n'y a plus de culte, plus de Dieu même, elles comprennent tout ce que les doctrines de leur parti ont d'anti-social, et elles font décréter solennellement, nous allions dire ridiculement, à la Convention, que *le peuple français reconnaît l'existence de l'être suprême.* Puis la justice de Dieu commence : tous ces hommes de sang s'entre-dévorent, l'égalité de la guillotine cesse d'être une fiction : ce terrible instrument de mort abat, successivement et sans distinction, les têtes des hommes qui ont fait de la grande et belle révolution de 1789 ce qu'elle est devenue sous le régime de la terreur. La Convention, de 749 membres qu'elle comptait aux jours de son début législatif, n'en comptait plus que 240, dont la plupart votaient en silence et n'osaient même pas s'asseoir, dans la crainte de trahir une opinion en prenant place soit à gauche, soit à droite, sur les gradins de la Montagne ou sur ceux de la Plaine. *Robespierre* (v.), successivement délivré de tous ceux de ses collègues qui lui portaient ombrage, était maître de la France : sa dictature avait commencé, quand il se vit tout à coup entouré de nombreux ennemis, naguère chauds adeptes de ses doctrines, complices aux mains desquels le sentiment de leurs dangers mettait aujourd'hui le poignard de Brutus. La réaction arrive sanglante et implacable : les événements des 8 et 9 thermidor éclatent : les deux Robespierre, St-Just, Couthon, Lebas, Henriot, etc., montent à leur tour sur l'échafaud. La France respire et la 3e période de l'histoire de la Convention s'ouvre pour finir avec sa session. — La justice et les idées morales avaient repris leurs droits; les

hommes qui venaient de renverser Robespierre et ses complices avaient cru travailler pour eux-mêmes; mais ils sont entraînés par une réaction qu'ils ne peuvent réprimer. Secondée par l'irrésistible appui de l'opinion publique, la Convention mutilée reprend le dessus; une majorité, composée d'éléments divers à la vérité, mais décidés à conserver tous les grands résultats de la révolution, tout en repoussant le régime de sang qui venait de désoler la France, se forme dans son sein et est appelée à diriger les destinées nouvelles du pays. Vainement le parti jacobin, frappé dans ses principaux chefs, dont l'échafaud a fait justice, essaie de relever la tête et tente d'en appeler de nouveau aux passions populaires. Repoussé au 12 germinal, il est définitivement vaincu dans la journée du 1er prairial, bien que la multitude ait envahi le local des séances de l'assemblée et rougi son enceinte du sang du malheureux Féraud. Cette multitude, qui jusqu'alors a joué un si grand rôle dans les événements de la révolution, semble abdiquer; son influence et son action passent à la classe moyenne, et la réaction contre la Convention devient alors insensiblement royaliste et contre-révolutionnaire. De nouveaux périls, plus grands peut-être que ceux dont elle a triomphé 2 ans auparavant, ont surgi autour d'elle; son étoile pâlit de nouveau. Les factions encouragées par ses embarras et sa faiblesse, lèvent audacieusement l'étendard de l'insurrection dans la journée du 19 vendémiaire. Mais un officier inconnu a été mis par Barras à la tête des forces dont la Convention peut encore disposer. Avec cette énergie, ce sang-froid et cette rapidité de coup d'œil dont il devait bientôt donner, sur de plus grands théâtres, de si remarquables preuves, cet officier mesure le danger, calcule toutes les chances pour les dominer, et balaie, à l'aide de quelques volées de mitraille, les colonnes insurrectionnelles qui prennent la fuite en tous sens. La Convention a triomphé; mais elle a préparé l'avenir si brillant de son obscur libérateur, et désormais le nom de Bonaparte est dans toutes les bouches. Autour de ce nom nouveau, pur du passé, se rattachent maintenant toutes les espérances, toutes les illusions de la patrie; et la Providence permet que cette fois du moins elles ne soient pas déçues, car ce général Bonaparte, c'est *Napoléon*, c'est cet immense génie que vous savez, c'est cet homme dont les anciens eussent fait un Dieu, et dont la réputation et la gloire augmenteront de siècle en siècle! — Nous croyons avoir fait assez sévère justice des actes qu'on peut imputer à la Convention, puisque ce furent ceux des hommes qu'elle eut le malheur de compter parmi ses membres, pour avoir le droit de nous montrer impartiaux, en signalant à la reconnaissance nationale les

bienfaits dont la France est redevable à la 3e période de son histoire. En effet, la Convention alors annula elle-même, et par degrés, les mesures atroces et extravagantes du régime de la terreur; défaisant précisément ce qu'elle venait de faire, elle rendit l'inviolabilité à ses membres et rappela dans son sein ceux des proscrits qui avaient échappé à la mort. Elle supprima ce hideux tribunal révolutionnaire, dont l'existence serait regardée par la postérité comme une fable monstrueuse, s'il n'en existait pas malheureusement tant d'effrayants et impérissables monuments. Elle abolit le *maximum*, sursit à la vente des biens confisqués, restitua leurs biens saisis aux héritiers des condamnés, rendit libre la célébration des cultes, ferma les clubs et réorganisa la garde nationale. Nous lui devons, en outre, d'admirables institutions, source de tous nos progrès ultérieurs, et que l'Europe nous envie. C'est elle qui créa l'École polytechnique, l'une des gloires de la France, le *Conservatoire des arts et métiers* (v.), le *Bureau des longitudes* (v.), le *Système métrique*, qui a fondé l'unité dans nos poids et nos mesures, le *Conservatoire de musique* et l'*École normale*. Sa mission était accomplie. Le 26 octobre 1795, elle annonça au monde, par un décret solennel d'amnistie pour tous les délits révolutionnaires, la fin d'une session dont la durée n'avait pas été moindre que 3 ans et 35 jours, et pendant laquelle elle avait rendu 8,370 décrets! « L'histoire de la *Convention nationale*, de cette époque qui produisit, presque en un jour, plusieurs siècles de crimes et de vertus, d'héroïsme et de fureur, de gloire et d'injustice, de destructions et de créations, a dit un écrivain contemporain, appartient à tous les peuples, à tous les âges. C'est un fanal élevé au centre de l'immensité des siècles et des générations; c'est l'école de l'avenir. »

**Conventionnel.** Cet adjectif, dont l'acception ordinaire en droit est facile à saisir, employé dans un sens politique, est la qualification donnée aux députés qui ont fait partie de la *Convention* (v.). Au début de cette assemblée, ils étaient au nombre de 749; et 5 ans après on calculait que 238 d'entre eux étaient morts sur l'échafaud, avaient été assassinés ou s'étaient volontairement donné la mort.

**Convergence, convergent, converger** (d'un mot latin signifiant *être tourné, pencher vers*). En géométrie, la *convergence* est la position réciproque de deux lignes qui vont en s'approchant; en optique, c'est la disposition des rayons d'un corps lumineux qui vont en s'approchant jusqu'à ce qu'ils se réunissent tous en un point. *Converger*, c'est donc par conséquent *se réunir, se rassembler* au même point ou dans un même point. *Diverger*, c'est au contraire *s'écarter, s'éloigner* en avançant; et le mot *divergence* exprime l'action ou la situa-

tion de deux lignes partant d'un point commun et allant toujours en s'écartant.

**Conversation** (d'un mot latin ayant même désignation). « Tout » ce qui se dit et tout ce qu'on ne dit pas, tout ce qu'on sait et tout ce » qu'on ignore, les bruits, les rumeurs, les craintes et les espérances » du monde, un peu de calomnie, beaucoup de médisance, un cer- » tain fond de justice, la flatterie pour ceux qui nous écoutent, nulle » pitié pour les absents; voilà comment à la rigueur se peut définir » cette chose indéfinissable qu'on appelle la *conversation.* » Cette définition, dont chacun reconnaîtra la justesse, est de M. Jules Janin, l'un des causeurs les plus brillants de l'époque. Il appartenait à l'écrivain qui tient le sceptre de la critique contemporaine d'apprécier l'instrument dont se sert la grande puissance du jour, l'opinion publique, pour formuler des arrêts qui tant de fois annulent et mettent au néant les jugements de la critique, pouvoir rival tendant forcément à la diriger, malgré qu'elle en ait.— Faire l'histoire de la conversation, ce serait entreprendre celle de la civilisation; bornons-nous donc à dire qu'il ne saurait y avoir de *conversation,* dans le sens élevé que nous attachons à ce mot, qu'entre gens bien élevés et instruits. Voltaire, dans son *Temple du goût,* a dit :

On y sait fuir également
Le précieux, le pédantisme,
L'air empesé du syllogisme,
Et l'air fort de l'emportement.
C'est là qu'avec grâce on allie
Le vrai savoir à l'enjoûment,
Et la justesse à la saillie;
L'esprit en cent façons se plie;
On sait rendre, lancer, essuyer
Des traits d'aimable raillerie.
Le bon sens, de peur d'ennuyer,
Se déguise en plaisanterie.

Tracer des règles à la conversation serait une tâche bien périlleuse; on risquerait ou d'aller trop loin ou de rester en deçà des devoirs qu'impose à cet égard la bonne compagnie. Aussi ne prétendons-nous pas circonscrire ici le cercle dans lequel elle se doit renfermer, et nous bornerons-nous à rappeler quelques principes qui tiennent plutôt au savoir-vivre qu'à l'art de causer. Et d'abord, proclamons-le bien haut, sachez *écouter;* là est souvent tout le secret de ceux qui ont la réputation de briller le plus dans la conversation. Ce qui fait que si peu de personnes sont agréables dans le monde, c'est que chacun songe plus à ce qu'il veut dire qu'à ce que disent les autres. Il faut écouter ceux qui parlent si on en veut être écouté; il faut leur

laisser la liberté de se faire entendre, et même de dire des choses inutiles. Au lieu de les contraindre et de les interrompre, comme on fait souvent, on doit au contraire entrer dans leur esprit et dans leur goût, montrer qu'on les entend, leur parler de ce qui les touche, louer ce qu'ils disent autant qu'il mérite d'être loué, faire voir que c'est plus par choix qu'on les loue que par complaisance. Il faut éviter de contester sur des choses indifférentes, faire aussi rarement que possible des questions inutiles, ne jamais laisser croire qu'on prétend avoir plus de raison que les autres, et céder aisément l'avantage de décider. Évitez aussi de parler trop long-temps de vous-même et de vous donner pour exemple. Gardez-vous d'épuiser les sujets qu'on traite et laissez toujours aux autres quelque chose à penser et à dire. Ne parlez jamais avec des airs d'autorité et ne vous servez ni de paroles ni de termes plus grands que les choses. N'oubliez pas que la conversation est un délassement et qu'elle n'est ni un assaut de salle d'armes, ni un jeu d'échecs. Sachez y être négligé; laissez-y, en un mot, aller votre esprit en liberté comme il pourra et où il voudra.— On a dit que les Français seuls savaient converser, et que les autres peuples ne faisaient que disserter et discuter. Ce sont les étrangers eux-mêmes qui l'avouent; mais ou nous nous trompons fort ou notre nation ne mérite plus cet éloge. C'est que nous n'avons plus de *salons* (v.); la manie de la politique a tout envahi de nos jours, et à la suite de cette triste maladie sociale sont arrivées toutes les mauvaises passions qui forment son cortége habituel. On disserte, on discute maintenant chez nous autant et peut-être plus que partout ailleurs. Ajoutez à cet élément d'ennui mortel l'esprit de maladroite imitation qui nous a fait transformer nos salons, à l'instar de ceux de nos voisins d'outre-mer, en autant de succursales des théâtres et des promenades publiques où tout le monde peut entrer sans même être connu des maîtres de la maison. Le moyen, je vous prie, de converser dans une société dont tous les éléments vous sont inconnus, où souvent vous ne trouvez même pas à vous asseoir, et où vous revoyez rarement les mêmes visages? Le souvenir de quelques salons de l'ancien régime durera aussi long-temps que les lettres, l'esprit et la politesse seront en honneur. C'étaient là de véritables écoles de *conversation* où il suffisait d'un peu de tact et d'esprit d'observation pour bientôt passer maître dans le grand art. Regardez autour de vous, et dites si vous voyez quelque chose qui ressemble à l'idée que vous vous formez du modeste salon de madame Scarron, qui *remplaçait par une anecdote le rôt qui manquait au souper*, de l'hôtel de Rambouillet, de l'hôtel de Condé, du cercle brillant où madame de Sévigné vous

transporte, de l'aristocratique cercle de madame la maréchale de Luxembourg, de ceux même de madame Dudeffant et de madame Geoffrin, où se réunissait pourtant une société aussi bourgeoise que la vôtre. C'est que tous ces cercles étaient choisis, et que les sots avaient appris à s'y taire; c'est que là régnait en souveraine maîtresse la *conversation* vive, enjouée, légère, piquante, hardie, incisive, polie pourtant et spirituelle avant tout, et toujours instructive. Là en effet se sont formés tous ces beaux génies qui font la gloire littéraire de la France, et qui ont valu à la ville de Paris le surnom de l'*Athènes moderne*. Ceux qui trouvent que nous vivons dans le meilleur des mondes possibles ne nient pas cette dégénérescence de l'*esprit de conversation* parmi nous; mais ils atténuent cet aveu en prétendant que la conversation a pris de nos jours plus de gravité, qu'elle est devenue plus encyclopédique. Nous ne demandons pas mieux que de le croire; mais nous ne craignons pas d'affirmer que jamais il ne nous est encore arrivé de nous en apercevoir. Nous retrouvons partout la médisance, la calomnie, la jalousie et toutes les passions honteuses inhérentes au cœur de l'homme; mais nous cherchons vainement cet esprit d'urbanité, cette grâce exquise, ce tact parfait, cette stricte observation des convenances, ce laisser-aller plein de bonhomie et d'enjouement qui chez nos pères passaient à bon droit pour l'élément indispensable de toute *conversation*. — Il faut noter les différences suivantes qui existent entre les mots *conversation*, *entretien*, *colloque* et *dialogue*. Le mot *conversation* s'applique à des discours tenus entre gens égaux ou à peu près égaux, sur toutes les matières graves ou folles qu'amène le hasard pour lui servir d'aliment. *Entretien* se dit de supérieur à inférieur, ou bien lorsque le discours roule sur des matières sérieuses choisies exprès sans être discutées. *Colloque* caractérise particulièrement des discours prémédités sur des matières de doctrine et de controverse. Le mot *dialogue* en général peut s'appliquer également aux 3 espèces que l'on vient de définir, mais il indique plus spécialement la forme suivant laquelle s'exécutent les différentes parties des discours. Ainsi le dialogue doit être aisé, enjoué et sans apprêt dans les *conversations;* sérieux, grave et suivi dans les *entretiens;* clair, raisonné, travaillé, éloquent même et pathétique dans les *colloques*.

**Conversion** (d'un mot latin signifiant *changement*). Ce mot s'emploie dans plusieurs circonstances et avec des acceptions diverses. En termes de *droit*, il signifie un changement opéré dans la nature d'un contrat. En termes de *rhétorique*, c'est une figure par laquelle on retorque un argument qu'on fait servir à sa propre défense. En

*logique*, il se dit des propositions lorsqu'on en change les termes pour les mettre les unes à la place des autres. En termes d'*astronomie*, c'est l'opération par laquelle on convertit les degrés de l'équateur en temps, et le temps en degrés. En *arithmétique*, on convertit une quantité quand on l'exprime d'une autre manière : $3\frac{5}{7}$, par exemple, seront exprimés par $\frac{26}{7}$ si on convertit les entiers 3 en septièmes. En termes de *philosophie*, c'est le procédé logique de vérification d'un jugement qui repose sur cette vérité : que le rapport ou la relation entre deux termes est mutuelle et réciproque ; par exemple, que si A est égal à B, réciproquement B est égal à A. En termes d'*art militaire*, on dit *conversion à droite*, *conversion à gauche* pour exprimer un changement de face dans les évolutions. En *morale* enfin, on appelle *conversion* le retour au bien par un changement de mœurs, de doctrine ou de religion. Le païen qui renonce au culte des faux dieux, l'hérétique qui rentre dans le sein de l'église, se *convertissent*. Par contraire, ceux qui abandonnent la religion chrétienne, *apostasient*. Le dogme catholique touchant la *conversion*, c'est que l'homme n'est pas purement passif dans cet acte, mais qu'il l'opère en coopérant à la grâce qui l'appelle, le soutient, le conduit et le fortifie. La rapidité avec laquelle s'effectua la conversion des gentils au christianisme est une grande preuve de son origine divine ; et l'histoire a conservé le souvenir d'une foule de conversions qui, aux yeux des catholiques comme à ceux des contemporains témoins des faits, sont marquées du sceau du miracle. Telles sont, entre autres, la conversion de *saint Paul* (v.), celle de *Constantin* (v.) et celle de *Clovis* (v.).

**Convexe** (d'un mot latin signifiant *porter*). On appelle ainsi toute surface dont les bords sont plus bas que les points de son milieu. C'est l'opposé de *concave* (v.).

**Conviction** (de deux mots latins signifiant *vaincre avec*, alliance de mots qui indique la nécessité d'un aide pour remporter la victoire dans les luttes de l'esprit). La *conviction* est l'état d'un esprit qui, après avoir balancé le pour et le contre, se prononce d'une manière décisive, parce qu'il a acquis la certitude qu'un fait ou une proposition sont ou ne sont pas fondés sur des preuves évidentes. On voit tout de suite dès lors la différence qui existe entre *conviction* et *persuasion*. L'une entraîne nécessairement la vérité du fait ou de la proposition auxquels on a donné son assentiment ; l'autre n'est que le jugement sincère et intérieur porté sur la vraisemblance ou l'invraisemblance, la possibilité ou l'impossibilité. La *conviction* est l'effet de l'évidence qui semble ne devoir tromper jamais, la *persuasion* est celui de preuves morales qui peuvent induire en erreur.

**Convié, convive** (de deux mots latins signifiant *vivre ensemble*). Il y a cette différence notable entre un *convié* et un *convive*, que l'un est toujours présent au festin auquel il a été invité et que l'autre refuse quelquefois l'invitation; qu'il n'y a point de convives *sans repas*, et que l'on peut être convié à des fêtes, à des cérémonies *où l'on ne mange pas*. Dans les repas des Romains, il y avait des *convives*, des *ombres* et des *parasites*. Ces derniers étaient appelés ou tolérés par le maître de la maison; les *ombres* étaient amenées par les convives.

**Convocation** (d'un mot latin signifiant *appeler*). C'est l'acte par lequel on appelle ou on invite quelqu'un à se rendre à une réunion quelconque. En droit politique, ce terme s'applique à l'acte d'autorité royale ayant pour but d'appeler les deux chambres à se réunir pour s'occuper des travaux législatifs que leur confie la constitution. — En droit *commercial*, tous les créanciers d'un failli doivent recevoir des syndics provisoires une *convocation* à l'effet de faire vérifier leurs créances; en droit *civil*, tous les créanciers qui ont pris hypothèque sur un immeuble dont le prix est mis en distribution sont *convoqués* à l'effet de faire valoir les droits résultant de leur hypothèque.

**Convoi** (de deux mots latins signifiant *marcher ensemble*). En termes de *marine*, on appelle ainsi la réunion de plusieurs navires de commerce, le plus souvent chargés de grains ou de provisions quelconques, naviguant ensemble vers une même destination, sous l'escorte de bâtiments de guerre qu'on appelle pour cela *convoyeurs*.—Un des convois les plus considérables dont fasse mention l'histoire, c'est celui qui, en 1830, lors de l'expédition d'Alger, porta sur la côte d'Afrique les 36,000 hommes et le matériel qu'on avait jugés nécessaires pour cette entreprise. Il se composait de 560 bâtiments de transport, était partagé en 3 divisions portant pour 3 mois de vivres, et protégé par 100 bâtiments de guerre français, vaisseaux de ligne, frégates, corvettes, bricks, etc., etc.— En termes d'*art militaire*, un *convoi* est une réunion de transports conduisant d'un lieu à un autre des approvisionnements de guerre ou de bouche, des bagages, etc. On donne encore le même nom à des colonnes de malades, de blessés, de prisonniers de guerre, qu'on est obligé de faire marcher sous escorte pour les mettre à l'abri d'une attaque ou les empêcher de se débander. — On appelle *convoi funèbre* l'ensemble des cérémonies ecclésiastiques et civiles qui président à l'inhumation des citoyens, et aussi ce cortége de parents ou d'amis qui, désireux de donner une dernière marque d'attachement ou de respect à l'être qui leur fut cher, suivent len-

tement le triste char qui porte sa dépouille mortelle jusqu'au champ de l'éternel repos. Nous devons le dire, c'est dans la classe pauvre et laborieuse qu'on trouve le plus d'exemples touchants du recueillement et de la tristesse qui doivent présider à tous les détails d'une cérémonie qui a cela de bon qu'elle rappelle aux assistants que nous ne sommes tous que poussière et que nous devons tous retourner en poussière. Il n'est pas rare de rencontrer dans Paris le corbillard si nu, appelé *corbillard des pauvres*, suivi de 2 à 300 hommes vêtus décemment, marchant avec recueillement et chapeau bas, et l'accompagnant religieusement jusqu'au cimetière. Passez devant cette église magnifiquement tendue de noir; au milieu du chœur s'élève un riche catafalque resplendissant de lumières et sur lequel est déposé le cercueil. La bienséance impose aux amis du défunt l'obligation de paraître à ce service funèbre; mais ils ont grand soin d'y arriver le plus tard possible, souvent même quand l'office est terminé. Ils ont fait acte de présence; les convenances sont satisfaites. Ils s'empressent donc de fuir cette scène philosophique qui leur rappelle le néant, et leurs rapides voitures les emportent de nouveau vers le tourbillon des plaisirs ou de l'agitation, tandis que le riche corbillard avec ses chevaux caparaçonnés et ornés de plumes suit presque seul le chemin qui conduit au cimetière. A tout prendre, j'aime mieux le *convoi du pauvre*, même celui dont Vigneron a composé un si touchant tableau et dont tout le cortége se compose.... d'un chien.

**Convoitise**, penchant déréglé qui nous porte toujours à tâcher de saisir ce qui appartient à autrui. C'est un vice bas et abject, abstraction faite des objets auxquels il s'adresse.

**Convol, convoler** (d'un mot latin signifiant *recourir à de nouvelles noces*). C'est aussi la signification que nous avons conservée au verbe *convoler* et au mot *convol* qui en est le substantif.

**Convolvulacées**, famille de plantes dicotylédones monopétales qui tire son nom de son principal genre, le *convolvulus* (v.), et qui renferme un assez grand nombre d'arbrisseaux et d'herbes, souvent laiteux, et jouissant en général de propriétés purgatives.

**Convolvulus**, nom latin et scientifique du *liseron* (v.).

**Convulsion** (d'un mot latin signifiant *secouer, ébranler*), symptôme de maladie consistant en contractions subites, involontaires, et plus ou moins durables d'un ou plusieurs muscles. Les sanglots de la douleur, les angoisses de l'asthme, la toux de la coqueluche, sont des convulsions de l'appareil respiratoire; les mouvements violents précipités, inégaux, par lesquels le cœur répond à tant d'impressions diverses, sont aussi des colvulsions de cet organe, etc. Les

causes provocatrices de ce phénomène sont aussi nombreuses que variées : elles tiennent à la constitution particulière de l'individu et à une infinité d'impressions accidentelles. Rarement, au reste, les convulsions se présentent seules, et on les voit d'ordinaire coïncider tantôt avec des douleurs plus ou moins violentes de la tête, tantôt avec une perte plus ou moins absolue des sens externes et internes. Les femmes, les enfants, les individus énervés par la mollesse, débilités par les maladies, ou dont la sensibilité se trouve exaltée par les passions, par les travaux intellectuels, sont plus spécialement sujets aux convulsions. Qui ne sait que certaines personnes éprouvent des spasmes convulsifs à l'aspect d'un objet inattendu, à l'odeur d'un parfum pénétrant, aux sons d'une musique passionnée, à la moindre titillation? On ne s'attend pas sans doute à ce que nous développions ici les moyens de combattre et de guérir cette affection ; mais nous ne croyons pas pouvoir nous dispenser de dire un mot des *convulsions des enfants*, maladie qui en enlève un si grand nombre. On les observe à l'époque de l'éruption des dents, et plus particulièrement chez les enfants qu'on gorge d'aliments, et dont on accélère ainsi, outre mesure, le développement physique. Le meilleur moyen de les guérir, c'est de les prévenir. Pour cela, il faut tenir l'enfant à un régime conforme à l'état de ses organes digestifs, le baigner souvent à l'eau tiède ou froide, et lui faire respirer un air pur et souvent renouvelé. — Le mot *convulsion* s'emploie aussi dans un sens moral; il est pris alors comme synonyme de secousse, d'ébranlement, de révolution. De nos jours, les *convulsions politiques* sont malheureusement trop fréquentes.

**Convulsionnaires.** On nommait ainsi au dernier siècle des fanatiques qui allaient prier sur le tombeau du diacre Pâris, dans le cimetière St-Médard, où ils étaient saisis de spasmes et de convulsions, qui leur donnaient, suivant l'opinion d'une populace ignorante, le don de vision intuitive, de prophétiser et de guérir les malades. La bulle *Unigenitus*, dont le but était de mettre un terme aux discussions des jansénistes et des molinistes, et qui ne fit que les aggraver parce que les premiers prétendirent que les allégations en étaient contraires à la vérité, avait jeté la division dans le clergé de France. Les parlements refusèrent de l'enregistrer comme contenant des expressions attentatoires aux libertés de l'église gallicane, et le gouvernement connnit la grande faute de prétendre les y contraindre; de là des persécutions véritables dirigées contre les hommes appartenant à la secte des jansénistes, persécutions qui, en leur donnant un air de martyre, ne firent qu'augmenter le nombre de leurs prosélytes. Vers 1727, il mourut, à Paris, un

diacre nommé Pàris, bon et respectable ecclésiastique, qui, par esprit d'humilité, n'avait jamais voulu arriver à la prêtrise. Il avait renoncé, en faveur de son frère, conseiller au parlement, à tout ce qu'il avait à prétendre dans la succession paternelle, et s'était retiré dans une petite maison du faubourg St-Marcel, où il passait sa vie dans la pratique de toutes les vertus, distribuant tout son bien aux pauvres, les soulageant et les soignant dans leurs maladies, travaillant pour eux et leur tricotant même des bas. La mémoire de cet homme simple et bienfaisant n'aurait guère franchi les bornes de la vie des pauvres qu'il avait secourus, ni de l'humble quartier où il avait vécu, s'il n'avait pas penché vers les opinions jansénistes, et si sa mort n'était pas arrivée précisément à un moment où les jansénistes, appelant de la bulle *Unigenitus* au futur concile, gémissaient sous une oppression réelle. La mémoire du diacre Pàris était chère à ces hommes persécutés: il avait partagé leurs opinions et leurs souffrances, il s'était distingué par des vertus modestes et utiles; ils l'honorèrent comme un saint. Il fut enterré dans le cimetière de St-Médard; une foule immense de magistrats, de prêtres, suivirent son convoi, et sa tombe, visitée par les personnes qui l'avaient connu et admiré, devint un but de dévotion et de prières. Au nombre de ces zélés admirateurs, se trouvaient des jeunes filles, qui, fortement impressionnées par la pensée des persécutions que le gouvernement exerçait contre les jansénistes, ou déjà atteintes de convulsions naturelles à leur âge, en éprouvèrent en priant Dieu sur cette tombe. Bientôt ces convulsions devinrent contagieuses, bientôt parurent des prophètes, qui annoncèrent que Dieu allait venger les défenseurs de la sainte cause. On s'attendait à des miracles; comme cela arrive toujours en pareilles circonstances, il se rencontra quelque adroit imposteur qui donna l'impulsion, et l'œuvre des miracles fit ses progrès et ses ravages. Chaque jour le cimetière était encombré de fanatiques, se heurtant, se pressant, pour pénétrer jusqu'à la tombe du saint. Des paralytiques, disait-on, en sortaient en dansant; des estropiés marchaient d'un pas ferme, après avoir jeté au loin leurs béquilles; d'autres, couchés sur la tombe du saint, avaient des extases, des convulsions, et prophétisaient l'avenir; farces indécentes, qui amenèrent le quatrain suivant, généralement attribué dans le temps à la spirituelle duchesse du Maine :

Un décrotteur à la royale
Du talon gauche estropié,
Obtint, par grâce spéciale,
D'être boiteux de l'autre pied.

Une enquête publique, impartiale, eût fait justice de ces jongleries; elle eût démontré que les prétendus miracles n'étaient que le résultat d'une exaltation religieuse qui allait jusqu'à la folie; le gouvernement ne s'en avisa point, et laissa pendant long-temps le cardinal de Noailles, chef des jansénistes et des *appelants*, tenir registre quotidien des prétendus miracles de St-Médard, et leur donner ainsi un caractère d'authenticité. Au lieu d'en appeler à la raison et à la vérité, on préféra persécuter; et les *convulsionnaires* n'en devinrent que plus nombreux et plus fanatiques. L'autorité crut plus tard faire cesser les *convulsions* en faisant fermer le cimetière qui en était le théâtre; mesure qui amena l'inscription épigrammatique suivante, qu'on trouva un matin affichée sur la porte, et qui fit rire tout Paris :

De par le roi, défense à Dieu
D'opérer miracle en ce lieu.

Expulsés du cimetière, les convulsionnaires se réfugièrent dans des caves et dans des greniers pour y continuer leurs exercices thaumaturges, et l'histoire a consacré le souvenir de leurs horribles extravagances. Leurs adeptes se plaçaient, en effet, avec un pieux empressement, sous les coups de barres de fer, d'énormes bûches, de pieux aigus, et demandaient l'application des *grands secours* qui leur faisaient éprouver, disaient-ils, les plus douces *consolations*. Or, ces grands secours consistaient en d'affreuses tortures que les assistants leur faisaient éprouver. Le gouvernement, par ordonnance de mai 1737, défendit à toutes personnes atteintes de convulsions de se donner en spectacle, de faire des assemblées dans des chambres et dans des maisons particulières, et aux non-convulsionnaires d'y assister. Peu à peu, grâce aux progrès de la raison publique, les convulsionnaires perdirent leur crédit dans la foule ignorante; mais cette maladie de l'esprit dura près de 25 ans à Paris, et on doit d'autant plus la déplorer, que les scènes ridicules et atroces qu'elle causa contribuèrent, avec les prédications des philosophes ennemis du christianisme, à jeter sur notre sainte religion un vernis défavorable, et favorisèrent les progrès des idées irreligieuses dans le dernier siècle.

**Cook** (Jacques), célèbre navigateur, naquit en 1728, dans un petit village du comté de Durham. L'un des 9 enfants d'un simple domestique de ferme, il trouva, dans le patron de ses honnêtes parents, un premier protecteur, qui l'envoya à l'école d'Ayton et lui fit apprendre à lire et à écrire. Ce fut toute son éducation, et cette première éducation servit d'éléments à celle qu'il sut par la

suite se donner lui-même. Le voisinage de New-Castle, où il avait été placé en apprentissage chez un mercier, éveilla en lui l'instinct du marin. Il s'engagea d'abord comme mousse, ensuite comme matelot, puis comme maître d'équipage sur les bâtiments du commerce. La guerre ayant éclaté, en 1755, entre l'Angleterre et la France, il s'enrôla volontairement sur le vaisseau de l'état *l'Eagle*, dont Palliser était le commandant. Cet officier ne tarda pas à discerner la rare aptitude de Cook, et lui fit obtenir, en 1759, une commission de *master* à bord du *Mercury* qui partait pour le Canada. Arrivé à destination, il se distingua au siége de Québec, sous les ordres du général Wolfe, et passa ensuite, en la même qualité, sur le vaisseau le *Northumberland*. Ce fut alors qu'au milieu des travaux et des difficultés de sa vie de marin, il se livra seul à l'étude de la géométrie et de l'astronomie, et qu'il parvint à acquérir les connaissances étendues dont il donna plus tard tant de preuves dans les grandes entreprises qui ont immortalisé son nom. En 1768, la Société royale de Londres ayant obtenu du gouvernement qu'un navire de l'état serait armé pour aller observer, dans l'île d'Othaïti, le passage de Vénus sur le disque du soleil, la réputation d'expérience et de capacité qu'avait su conquérir Cook dans les fonctions secondaires qu'il avait jusqu'alors remplies, lui fit donner, avec le titre de lieutenant, le commandement de *l'Endeavour* qui fut chargé de cette mission. Le séjour de l'expédition à Othaïti dura 3 mois, pendant lesquels l'observation du passage de Vénus sur le disque du soleil fut exécutée avec un plein succès. Cook avait quitté Plymouth le 26 août 1768; il rentra dans la rade des Dunes le 12 juillet 1771. Indépendamment des travaux astronomiques dont l'expédition avait été spécialement chargée, ses résultats furent la reconnaissance complète de la Nouvelle-Zélande, la découverte du détroit qui sépare la Nouvelle-Hollande de la terre de Van Diémen, et l'exploration de la côte orientale du premier de ces pays, que Cook appela Nouvelle-Galles du Sud (*New-South-Wales*) et qui est aujourd'hui le siége d'une magnifique colonie. Dans cette pénible navigation à travers des récifs et des écueils inconnus, Cook fit preuve d'une habileté immense, d'un sang-froid peu commun, et n'échappa aux plus grands périls qu'à force de prudence et d'adresse. — Dès l'année suivante, le gouvernement lui confia une nouvelle expédition scientifique dans les mers polaires australes, à l'effet de vérifier s'il y avait un autre continent que la *Nouvelle-Hollande*, et 3 ans après Cook rentrait à Spithead avec les 2 vaisseaux la *Résolution* et l'*Adventure* du port de 400 tonneaux environ chacun, qui avaient été placés sous ses ordres. Le résultat de ce second voyage avait été la

certitude apparente de la non-existence du continent austral, la reconnaissance de l'archipel de l'Esprit, et enfin la découverte de la Nouvelle-Calédonie, que Cook reconnut dans toute sa côte orientale. — Après les glorieux travaux qu'il venait d'accomplir, la belle position sociale et l'honorable aisance qui en étaient le résultat, Cook, promu au grade de capitaine de vaisseau et nommé administrateur de l'hôpital de Greenwich, eût pu mener désormais, au sein de sa patrie, une existence heureuse et tranquille. Cependant il ne balança pas à offrir ses services pour la direction d'une nouvelle expédition dont l'objet principal devait être de tenter encore l'entrée de la mer du Sud par la baie d'Hudson, passage N.-O. entre l'Amérique et l'Asie. Il appareilla le 12 juilllet 1776 de Plymouth avec son vaisseau la *Résolution* qu'accompagnait la *Découverte*. Mais arrivé entre les 57e et 59e degrés de latitude nord, et n'ayant trouvé que des terres partout où il avait espéré voir s'ouvrir la communication avec la baie d'Hudson, il surmonta à force de prudence les difficultés de la navigation la plus périlleuse et fut enfin forcé de revenir à la côte d'Asie après avoir sondé toutes les passes apparentes entre les deux continents. Au mois de décembre 1778 le capitaine Cook était de retour aux îles Sandwich, dont il avait précédemment découvert la partie septentrionale et qu'il acheva de reconnaître. C'est dans l'une de ces îles, à *Owihi*, dans la baie occidentale de *Karakoua*, que devait se terminer d'une manière misérablement fatale sa glorieuse carrière. Des querelles entre les insulaires et ses équipages, et dans lesquelles les Anglais paraissent avoir manqué de modération, amenèrent une collision fatale. Les naturels, chez lesquels l'habitude du vol était enracinée, enlevèrent une chaloupe appartenant aux équipages de l'expédition. Pour la recouvrer, Cook résolut d'emmener en otage sur ses vaisseaux le roi de l'île et ses enfants jusqu'à ce qu'on lui eût rendu l'embarcation, complément nécessaire de ses appaaux. — Au moment où ils allaient s'embarquer, les insulaires tombèrent sur lui et le massacrèrent avec les 9 matelots à la tête desquels il n'avait pas hésité à tenter une si audacieuse entreprise. Ainsi périt, le 13 février 1778, l'homme dont le nom rappellera éternellement aux marins et aux géographes le navigateur le plus illustre des siècles passés et futurs. Un des titres de Louis XVI aux hommages impartiaux de la postérité est sans contredit l'ordre qu'il donna, pendant la guerre avec l'Angleterre, de respecter partout les vaisseaux du capitaine Cook; ils étaient sacrés aux yeux de ce bon prince, puisqu'ils naviguaient pour les progrès de la science et de l'humanité.

**Coordination**, disposition parallèle de plusieurs ordres de choses

ou d'idées suivant une loi qui leur est commune et qui établit leurs relations et leur dépendance mutuelle. Pour qu'un ouvrage sur les sciences soit bien fait, il ne suffit pas qu'un *bon ordre* soit établi dans chacun des sujets qui y sont traités; il faut encore qu'une *coordination* exacte règle les proportions respectives de ces sujets et l'étendue de leurs développements en raison de leur importance.

**Copal** ou *copalle*, résine qui s'obtient au moyen d'une incision pratiquée sur le *rhus copallinum*. Le copal d'une belle qualité est d'un beau jaune d'or et parfaitement transparent; il vient de l'île de Ceylan et du Brésil, mais on préfère celui de l'Inde. Dissous dans un liquide volatil, on l'étend sur du bois, du papier, du métal, etc.; après la vaporisation du dissolvant, il reste parfaitement transparent et forme un vernis très-beau et très-solide.

**Copenhague** (en danois *Kiœbenhavn*, c'est-à-dire *port des marchands*), capitale du Danemarck, située sur la rive orientale de la Seelande, fut dévorée en 1728 par un violent incendie, puis rebâtie avec plus de régularité. En 1796 un nouvel et terrible incendie réduisit encore en cendres une grande partie de cette ville, et le bombardement opéré en 1807 par les Anglais, contrairement à toutes les lois des nations, en détruisit de nouveau une autre partie importante. C'est à ces terribles catastrophes que Copenhague doit d'être aujourd'hui l'une des plus belles capitales de l'Europe. On a réédifié sur de nouveaux plans et dans de larges proportions les quartiers détruits; des édifices d'une architecture imposante ont été élevés; le *palais du roi* entre autres est l'une des plus belles demeures royales qu'on puisse citer. Copenhague possède plusieurs riches bibliothèques, une université qui dans ses 4 facultés ne compte pas moins de 40 chaires, un jardin botanique et un observatoire. Son port, commode et spacieux, peut contenir 500 vaisseaux; mais son commerce, jadis important, est aujourd'hui fort déchu. Il y a à Copenhague des fabriques de draps et de porcelaines, de toiles de coton, de toiles peintes, des savonneries, des distilleries; on y importe des vins, des eaux-de-vie, de l'huile, des denrées coloniales, etc.; le fer, l'acier, les fourrures, l'édredon, le chanvre, le lin, le suif, le goudron, la mâture, sont des objets d'exportation. Copenhague, entourée de remparts, est défendue en outre par une bonne citadelle. Sa population est de 120,000 habitants.

**Copernic** (Nicolas), naquit le 19 février 1473, à Thorn, ville polonaise et aujourd'hui prussienne. Ses ancêtres ne sont pas connus. On croit que son véritable nom était *Zepernich*. Après avoir étudié à Cracovie la philosophie et la médecine, poussé par cet instinct qui inspire secrètement les hommes de génie, il s'adonna aux

mathématiques, et plus tard à l'astronomie. Voulant sonder la science d'alors jusque dans ses profondeurs; il quitta sa patrie, vint à Bologne, où enseignait alors Dominique Maria, célèbre astronome, étudia long-temps sous ce grand maître, puis vint à Rome, où on le nomma professeur d'une chaire de mathématiques. Copernic connaissait déjà le vide et la fausseté de tous les systèmes de l'époque; il entreprit de refaire la science, et retourna dans sa patrie chercher le repos nécessaire à ses pénibles élucubrations. Son oncle, l'évêque de Warnie, le fit chanoine de Frauenburg. Le système par lequel on avait jusqu'alors expliqué les mouvements du soleil, de la terre et des planètes, était celui de Ptolémée. Dans cette hypothèse, la terre était le centre du monde, et tous les astres gravitaient à l'entour. Mais, que de phénomènes restaient inexpliqués! Copernic renouvela les idées oubliées de Pythagore, d'Aristarque de Samos, de Philolaüs, contemporain de Platon, qui tous plaçaient le soleil immobile au centre du monde, tandis que la terre et les autres planètes tournaient autour de lui et décrivaient des *orbites* ou cercles plus ou moins grands, selon leur éloignement du centre commun. Après avoir élaboré pendant 36 années entières ce système redevenu nouveau, après s'être assuré qu'il expliquait, d'une manière aussi simple que logique, tous les phénomènes célestes, Copernic se décida à publier le résultat de ses méditations, sous un titre latin qui signifie : *Des révolutions célestes, par Nicolas Copernic, de Thorn.* L'auteur, connaissant bien la vanité et l'incertitude des sciences humaines, voulait tenir secret son immortel ouvrage; mais enhardi par l'exemple du cardinal de Cusa, qui, quelques années avant lui, avait agité et défendu les mêmes idées, sollicité par tous ses amis, et surtout par le cardinal de Schauberg, l'illustre savant émit son système, mais il ne le produisit toutefois qu'à titre de simple hypothèse. Son livre, dédié au pape Paul III, parut en 1543, à Nuremberg, en 6 vol. in-f°. Copernic mourut le 24 mai 1543, le jour même où on lui en apporta le 1er exemplaire. On a de lui plusieurs autres ouvrages. Copernic cultiva aussi la peinture et la musique.

**Cophtes** (v. *Coptes*).

**Copie** (d'un mot latin signifiant *abondance;* un ouvrage est d'autant plus *abondant* qu'on en fait plus de *copies*). C'est la reproduction d'une même pièce, d'un même ouvrage, manuscrit, imprimé, ou bien produit aussi par le ciseau, la palette, etc. — Dans les arts, le mot *copie* ne désigne pas une imitation, mais une répétition identique ou à peu près. Un tableau, une statue, une estampe, un dessin, un monument d'architecture, peuvent être copiés, mais la

nature peut seule être imitée. Certaines *copies* sont faites avec tant de soin qu'on a de la peine à les distinguer de l'*original*. André del Sarte exécuta avec tant de perfection une copie du portrait de Léon X par Raphaël, que Jules-Romain lui-même, qui pourtant avait aidé son maître dans cet œuvre, s'y méprit et crut voir l'original. Mais pour tout œil exercé, il n'y a pas de méprise possible, du moment où il peut comparer la copie avec l'original.

**Copier** (machines à). On appelle ainsi des instruments mécaniques au moyen desquels on multiplie des pièces d'écriture, un dessin, un tableau et même des statues, des bas-reliefs et des médailles. Pour prendre la copie ou le fac-simile d'une pièce d'écriture, le moyen le plus simple est la calque, que l'on exécute au moyen d'un carreau de vitre ou d'un papier transparent. Les sculpteurs prennent la copie d'une statue ou d'un bas-relief au moyen d'un moule en plâtre formé sur l'objet lui-même. C'est aussi le procédé en usage pour prendre le masque d'une personne morte. Nous ne pouvons décrire ici les diverses machines à copier, et nous nous contenterons d'indiquer un procédé très-simple, que l'on peut employer pour réduire et copier en même temps un tableau. Il consiste en un compas à 3 pointes et en une règle divisée en parties égales.

**Copistes.** L'art du copiste était, chez les anciens, beaucoup plus important qu'il ne l'est chez nous : il réunissait en lui seul, pour la publication des œuvres de l'esprit, des fonctions partagées aujourd'hui par les diverses opérations de la typographie. Rien ne représentait alors le moyen de multiplication presque indéfinie qu'offre cet art moderne. Chaque volume était une œuvre individuelle, et non l'un des exemplaires d'un même type. Les bibliothèques des anciens étaient, comme aujourd'hui, celles de l'Orient, composées uniquement des produits de la calligraphie. Aussi les copistes formaient-ils dans les grandes villes une nombreuse, et même une puissante corporation.

**Copropriété,** possession par indivis d'un meuble ou d'un immeuble (v. *Indivis* et *Propriété*).

**Coptes.** On donne généralement ce nom aux chrétiens égyptiens de l'église d'Alexandrie, et qui descendent des anciens Égyptiens. Après avoir été, dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, attachés au rite de la grande église orientale, ils furent entraînés dans la secte d'Eutychès ou des jacobites, qui confondent plus ou moins les deux natures de J.-C. Une dissidence profonde s'est élevée, depuis le concile de Chalcédoine, entre les Grecs orthodoxes et les Égyptiens jacobites. Le chef de la religion des coptes prend le titre de *patriarche*

*d'Alexandrie et de Jérusalem ;* il réside à Fosthat ou Vieux-Caire ; il nomme l'*abouna* ou chef de la religion chrétienne en Abyssinie, ainsi que les directeurs des 20 couvents et les prêtres des 128 églises coptes de l'Égypte. Les coptes n'ont guère d'autres connaissances que celles de l'écriture, de l'arithmétique et de leur religion. Comme ils s'adonnent au commerce ils sont habiles à tout ce qui tient aux finances ; aussi sont-ils généralement choisis pour remplir les places de trésoriers, de teneurs de livres, etc. Ils sont au nombre de plus de 180,000 en Égypte, en Nubie, sur les deux côtes de la mer Rouge, et principalement dans le Saïd (Haute-Égypte), où ils y occupent presque toujours des villages entiers. Les Coptes ont le teint basané, le front plat, les cheveux légèrement laineux, peu de barbe ; les yeux relevés aux angles et peu corrects ; la bouche assez grande et plane, éloignée du nez et bordée de larges lèvres ; le nez court, mais non épaté ; les joues saillantes ; les pieds allongés et plats, comme presque tous les Orientaux. Les chrétiens coptes pratiquent la confession auriculaire, communient sous les deux espèces, et se lavent tout le corps avant d'approcher de la sainte table. Sobres, paisibles et prudents, mais dissimulés et avares, ils sont aussi les plus superstitieux des chrétiens d'Orient. Ils marient leurs filles fort jeunes, ne s'allient qu'entre eux et vivent dans l'union la plus touchante. — Un copte ne peut être prêtre s'il n'est pas marié. S'il vient à mourir dans le sacerdoce, sa femme doit rester dans le veuvage ; cette condition est réciproque.

**Coq**, le mâle de la poule ; oiseau du genre des *gallinacés*. Cette espèce qui peuple nos basses-cours et qui se trouve sur tout le globe à l'état de domesticité, varie à l'infini pour la taille et la couleur.— Le coq a la tête surmontée d'une crête ou d'une touffe de plumes en forme d'aigrette ; ses joues sont garnies d'une peau rouge ; les plumes de sa queue se redressent en forme de croissant ; ses longues pattes, revêtues d'une peau écailleusse, sont armées, à leur extrémité inférieure, chacune d'un éperon, dont il se sert pour se défendre ou pour attaquer. Sa démarche est lente et grave, son chant aigu et perçant. Il dort le plus souvent un pied en l'air et la tête cachée sous l'aile du même côté. Un bon coq a du feu dans les yeux, de la fierté dans la démarche, de la liberté dans les mouvements et toutes les proportions qui annoncent la force. Son chant, qu'il fait entendre indistinctement pendant la nuit et pendant le jour, a une telle régularité que, chez quelques habitants de la campagne, il tient presque lieu d'horloge. — On distingue plusieurs espèces de coqs ; la différence est basée principalement sur la forme et la couleur. La chair de ce volatile est dure, sèche, filamenteuse, et

cependant très-bonne pour faire des gelées. Un vieux coq, c'est-à-dire un coq de 9 à 10 ans, est même, dit-on, plus propre qu'un jeune pour cet usage, à cause de la grande quantité de gélatine contenue dans ses tubes osseux. — Le *coq de Bruyère*, qui appartient au genre *tétras*, est le plus grand des gallinacés; on le rencontre en assez grand nombre en Russie, en Livonie et en Sibérie, mais bien plus rarement en Allemagne et en France. C'est un gibier excellent, surtout lorsqu'il est jeune. Aussi a-t-on fait plusieurs fois des tentatives pour le rendre domestique, mais on n'a pu y réussir. Il languit et ne tarde pas à mourir, quand on le retient en captivité. — L'emploi du coq symbolique se trouve chez les Dardaniens, les Grecs et les Romains. — Les combats des coqs forment en Angleterre une nombreuse variété de ces amusements qui absorbent le temps et les idées des hommes riches et oisifs. Aussi les élève-t-on avec le plus grand soin pour le champclos de *Royal-Cockpit*, auquel la fureur des paris a donné une triste célébrité (v. ci-après).

**Coq** (emblème). Le coq est, dans la mythologie, le compagnon de Mars à cause de son ardeur pour les combats. Il était aussi consacré à Minerve, à Bellone, à Mercure, sans doute à cause de sa vigilance. Dans la convalescence, on immolait un coq à Esculape.— Le prétendu *coq gaulois* ne se voit sur aucune médaille ancienne de la Gaule. Lors de la révolution française, le coq fut placé sur les drapeaux et sur les enseignes autant comme l'emblème de Mars que comme le symbole des Français, car en latin le mot *gallus* signifie également *coq* et *gaulois*.

**Coqs** (combats de). Au temps où les jeux publics occupaient les peuples oisifs bien plus sérieusement que les affaires les plus importantes du pays, les combats de coqs avaient leur place dans le programme des fêtes les plus solennelles; ils faisaient les délices des Athéniens, des Rhodiens et des citoyens de Pergame. De notre temps, ce genre de spectacle est devenu essentiellement anglais, et reste confiné dans la Grande-Bretagne. Il sert d'aliment à cette fureur des paris, qui, comme on sait, forme un des traits saillants du caractère britannique. La scène se passe, le plus souvent, à Londres, dans *Royal-Cockpit*, vieil édifice au centre duquel on a construit une espèce de rotonde dont l'intérieur est un amphithéâtre à 3 ou 4 rangs de gradins. Au milieu s'élève une estrade recouverte d'un paillasson circulaire, et présentant sur ses bords un exhaussement destiné à empêcher les coqs de tomber à terre durant le combat. C'est l'arène où la lutte va s'engager. Un cercle tracé à la craie sur le milieu du paillasson circonscrit la lice où les champions doivent com-

battre. Avant que le signal se donne, on répand de l'eau sur le paillasson pour que les coqs ne glissent pas. Enfin les combattants paraissent : les paris s'engagent avec fureur, car ces athlètes d'un nouveau genre ont aussi ou à soutenir leur gloire déjà connue, ou à faire avec éclat leurs premières armes. Excités par leurs maîtres, qui les caressent et les flattent de la main, les coqs sont en présence. Un instant immobiles, fiers, et comme se mesurant de l'œil, ils se précipitent bientôt l'un sur l'autre avec une incroyable rapidité. Leurs ailes s'entremêlent, leurs becs claquent, et leurs ergots garnis de pointes acérées s'enfoncent dans les chairs de l'ennemi. Comme ils ont été choisis d'un poids égal et d'une beauté pareille, la victoire doit rester au plus courageux ou au plus fort. Souvent l'un des adversaires succombe aux premiers coups; souvent aussi les chances restent long-temps égales, le combat se prolonge, et les champions épuisés usent encore à la lutte leurs dernières forces. Lorsque les deux combattants tombent accablés, le maître compte jusqu'à *dix*. Si ni l'un ni l'autre ne se relève, les maîtres les prennent, les raniment, les placent bec contre bec; puis l'un d'eux compte jusqu'à *quarante*. Les derniers coups de bec décident la victoire, et celui qui pendant ce temps est resté immobile et a refusé le combat, est proclamé vaincu. Ces jeux n'ont pu se naturaliser à Paris.

**Coq-à-l'âne**, entretien sans suite, sans liaison, discours comme en tenait le *coq-à-l'âne*, où l'on passe sans transition de *coq-à-l'âne*. — Ce mot s'écrit ordinairement au pluriel sans *s* final : des *coq-à-l'âne*.

**Coque** (v. *Cocon*).

**Coque du Levant**, fruit d'un arbuste qui croît dans les Indes, au Malabar, aux Moluques; il est ovoïde, globuleux, de la grosseur d'une mérise, et d'une surface ridée. Son péricarpe, de la nature du liége, renferme une amande qui exerce une action vénéneuse sur l'homme et sur les animaux. Elle est employée pour la pêche dans l'Océan indien, et même chez nous, mais illicitement. Le poisson qui l'a avalée arrive à un tel état de stupeur et d'immobilité que, porté à la surface de l'eau, il s'offre de lui-même à la main du pêcheur.

**Coquelicot**. Cette plante appartient à la famille des *papaveracés* de Jussieu. On la trouve en abondance dans les champs de blé et dans les terres fraîchement remuées. Ses fleurs d'un rouge éclatant présentent une corolle quadripétalée, dans un calice à deux divisions, à capsule monoculaire qui s'ouvre par des trous situés sous le stigmate persistant. Séchées, ces fleurs sont sudorifiques et en-

trent dans la composition d'un sirop fréquemment employé en pharmacie.

**Coqueluche.** C'est le nom d'une maladie caractérisée par une toux convulsive, revenant par quintes plus ou moins longues, dans lesquelles plusieurs mouvements rapides d'expiration bruyante sont suivies d'une seule inspiration lente, pénible et très-sonore. Elle est épidémique, contagieuse, et règne surtout dans les climats, dans les lieux bas et marécageux, à l'époque des saisons froides. Les enfants sont surtout sujets à cette maladie qui peut occasionner des accidents sérieux, et quelquefois la mort, quand elle atteint des tempéraments chétifs, rachitiques ou scrofuleux. Les meilleurs médecins laissent ordinairement la *coqueluche* suivre son cours tout en tâchant de la modérer, et se contentent de veiller à ce qu'aucune complication grave ne vienne s'y ajouter. La diète, des soins hygiéniques très-sévères, des potions calmantes, quelques bains et dans certains cas quelques vomitifs, tels sont les principaux remèdes. La maladie ainsi conduite, quand il ne survient aucun accident étranger, ne se prolonge guère au-delà de trois semaines.

**Coquesigrue** ou *coquecigrue*, choses frivoles, chimériques. — Il nous vient conter des *coquesigrues;* il nous veut repaître de *coquesigrues de mer.*

**Coquetterie.** Chez les femmes, la coquetterie est le plus souvent un vif désir de plaire qui, poussé trop loin, devient assurément fort blâmable; mais il y a une sorte de coquetterie qui ne doit pas être repoussée comme vicieuse : c'est celle qui consiste dans une élégante recherche de parure et de toilette, choses bonnes en elles-mêmes, et dont l'excès seul est à éviter. Ainsi, il ne faudrait pas pousser la haine de la coquetterie jusqu'à tomber dans l'excès contraire et à renoncer, par exemple, aux soins qu'exige la propreté. — Sans doute on aurait tort de ne penser qu'à l'élégance de sa parure, au choix des étoffes qui doivent la composer, d'y concentrer toutes ses idées, de réduire enfin la valeur de la personne à celle de sa robe ou de son chapeau; mais un autre excès, et qui ne serait pas plus excusable, serait de choisir des tissus grossiers, des dessins déplaisants, de donner à ses vêtements une forme disgracieuse dans la crainte de plaire. — Concluons de là qu'on ne doit rien outrer, ni la coquetterie, ni la haine de la coquetterie, et qu'il y a partout un milieu, au-delà et en deçà duquel on n'est plus dans le convenable. — Ces soins constants de la personne, cette élégante recherche de la parure et de la toilette que loin d'interdire nous recommandons au contraire aux jeunes femmes, deviendront ridicules, lorsque le temps aura ridé leur visage et blanchi leurs

cheveux. Alors il ne leur sera plus permis d'autre *coquetterie* que celle de la distinction dans la mise et de la dignité dans le maintien, et elles doivent bien se pénétrer par avance de tout ce qu'il y a de flétrissant dans l'épithète de *vieille coquette* que s'attirent les femmes qui regardent le temps et les années seulement comme quelque chose qui ride et enlaidit les autres femmes; qui oublient que leur âge est écrit sur leur visage; qui se refusent à comprendre que la même parure qui autrefois embellissait leur jeunesse défigure aujourd'hui leur personne et rend plus visibles les défauts de leur vieillesse; que l'affectation et la mignardise ne quittent même pas dans la douleur et dans la fièvre, et qui meurent parées et en rubans de couleur.

**Coquille, coquillages.** Ces mots désignent le corps protecteur des animaux appelés autrefois *poissons* ou *vers testacés* et aujourd'hui *mollusques*, d'après Cuvier. Une belle collection de coquilles, convenablement disposée, offre, dit Lamarck, l'aspect d'un parterre richement orné de fleurs, et cède à peine en beauté à une riche collection de papillons. Aussi les collectionneurs de coquilles existaient-ils bien avant que la science ne s'en fût occupée et que la *conchyliologie* (v.) en eût décrit les caractères et classé les espèces. « Devineriez-vous, dit La Bruyère, à entendre parler celui-ci » de son *léopard*, de sa *plume*, de sa *musique*, les vanter comme » ce qu'il y a sur la terre de plus singulier et de plus merveilleux, » qu'il veut vendre ses coquilles? Pourquoi non, s'il les achète au » poids de l'or? » — Le mot *coquille* a encore une foule d'autres acceptions. On a nommé ainsi, en *histoire naturelle*, l'enveloppe solide de l'œuf des oiseaux et des reptiles; la partie ligneuse qui entoure la graine dans les noix, etc. — En *anatomie*, il désigne une certaine partie du nez et de l'oreille. — En *architecture*, c'est une espèce de voûte formée d'un quart de sphère ouverte pour couvrir une niche; un ornement de sculpture dont on décore le fond d'une niche; le débordement du dessus des marches dans un escalier; en *imprimerie*, une lettre placée pour une autre dans la composition est une coquille; en *serrurerie*, c'est le petit morceau de fer sur lequel on met le doigt pour ouvrir la porte au moyen du loquet, etc. Le mot *coquilles*, au pluriel, s'emploie souvent au figuré; on dit : « *Portez vos coquilles à d'autres* » en s'adressant à ceux qui veulent en faire accroire. « *Ne faire que sortir de sa coquille*, » se dit d'une personne jeune et sans expérience; « *rentrer dans sa coquille*, » de celle qui s'est fourvoyée dans une affaire ou une démarche, pour laquelle elle n'était pas propre. — Chez certains peuples sauvages, les coquilles sont des objets de luxe; chez d'autres, elles

tiennent lieu de monnaie. Les pèlerins, revenant autrefois de leurs longs voyages, portaient un collier de coquilles. A Athènes on se servait de coquilles dans les assemblées pour donner son vote. On sait le parti que les arts de luxe tirent de la nacre et des perles qu'on obtient de certaines coquilles. — En termes de *peinture*, l'or et l'argent en *coquille* sont des préparations obtenues en broyant sur le marbre des feuilles de ces métaux avec du miel nouveau, et que l'on conserve dans des *coquilles* pour être détrempées avec de l'eau gommée quand on veut s'en servir. Les enlumineurs, qui en font beaucoup usage, et les peintres en miniature, mettent aussi leurs couleurs dans des coquilles de moules de rivière ou autres.

**Coquille** (Guy), seigneur de Rominai, avocat au parlement de Paris, né dans le Nivernais en 1523, fut un savant jurisconsulte, un homme d'une irréprochable probité. Sa charité était inépuisable. Consulté de toutes parts, il réservait pour les pauvres, qu'il aimait comme on aime des frères malheureux, la dîme de ses honoraires. Député du Nivernais aux états d'Orléans en 1560, à ceux de Blois en 1575 et 1578, où il fut chargé de la rédaction des cahiers du tiers-état, il était en relation avec tous les hommes célèbres de son temps, et entretenait une correspondance suivie avec l'illustre chancelier Bacon. Henri IV lui ayant offert une place de conseiller d'état, Guy Coquille la refusa, car il ne voulut pas quitter sa province. Il mourut en 1603 à l'âge de 80 ans. La plus grande partie de ses ouvrages, qui intéressèrent dans leur temps l'église et l'état, ont été recueillis à Bordeaux en 1703, en 2 volumes in-folio.

**Cor,** instrument à vent courbé en spirale, et surtout usité dans les parties de chasse; *à cor et à cri* est un terme de vénerie, qui veut dire chasser à grand bruit. — *Cor*, en médecine, désigne un durcissement de l'épiderme, qu'on remarque le plus ordinairement sur les parties du pied les plus exposées aux frottements réitérés de chaussures trop étroites ou trop larges. Il n'y a pas d'affection contre laquelle les charlatans aient imaginé plus de remèdes et de plus inutiles; tous les emplâtres possibles ne sauraient rien faire sur un cor, à moins que d'être corrosifs; et alors, s'ils en débarrassent le malade, ce n'est qu'en l'exposant à des accidents cent fois plus graves que celui dont ils le guérissent. L'extirpation elle-même, pratiquée par les médecins, est ordinairement inutile et souvent dangereuse; un moyen plus efficace et sans dangers, mais que personne n'emploie, parce qu'il n'est pas encore bien connu, consiste à découvrir simplement la racine du cor par une dissection ou une simple incision habilement faite, et, sans rien enlever, le cor devient des lors indolent, et ne se renouvelle plus.

**Corail**, genre de polypiers, ressemblant à un arbrisseau sans feuilles, et tenant par un large pied aux rochers sur lesquels il s'élève; il est pierreux, solide, et recouvert d'une enveloppe charnue et polyédre. C'est la substance de la mer la plus précieuse après les perles. Il est ordinairement d'un rouge vif, parfois aussi rose ou jaunâtre; mais sa tunique intermédiaire est toujours blanche. Une branche de corail séparée de son tronc continue à croître au fond de la mer en s'y fixant par la partie, quelle qu'elle soit, qui touche au rocher. Cette substance est l'objet d'une industrie et d'un grand commerce dans la Méditerranée; elle se pêche généralement à 20 ou 25 mètres de profondeur, souvent même à plus de 35. On nomme *corailleurs* ceux qui s'occupent de ce travail, et *salabre* leur instrument de pêche, formé de 2 bâtons en croix garnis d'étoupe, et portant des filets de ficelle après lesquels s'attachent les coraux que cet appareil a brisés. C'est surtout à Marseille que se travaille le corail; on en garnit des armes, on en fait des bijoux, des chapelets, etc. Jusqu'à la fin du XVII^e siècle, les naturalistes avaient classé le corail parmi les minéraux, puis parmi les végétaux. Peyssonet, le premier, soutint que le corail n'était ni un minéral, ni un végétal, mais bien la demeure d'un animal qui apparaissait sous la forme de prétendues fleurs; et cette opinion est aujourd'hui incontestablement admise.

*Corail.*

**Coralline**, genre de polypiers à tige rameuse articulée, adhérente aux rochers comme le *corail* (v.), et ressemblant souvent à de petits buissons très-élégants. La surface des tiges et des branches de la coraline est parsemée de pores ou cellules, servant chacune de demeure à un polype. Leur couleur varie beaucoup; toutes cependant blanchissent, si on les expose à l'air sur le rivage. Quand on en met une branche dans du vinaigre, la partie calcaire se dissout, et il ne reste que la partie cartilagineuse. Ce polypier n'a guère d'autre usage que d'orner les cabinets des curieux; il en est cependant une espèce employée en médecine, c'est la coraline officinale, appelée *mousse de Corse;* elle passe pour un des plus puissants vermifuges.

**Coran**, livre qui contient la loi de Mahomet, et, par extension, cette loi elle-même, en prenant le contenu pour le contenant. Elle renferme quelques sages maximes, empruntées à la Bible et à l'Évangile que Mahomet connaissait, au milieu d'une foule d'absurdi-

tés. Les musulmans croient que le Coran, tiré du grand livre des décrets divins, est tombé du ciel feuille par feuille, verset par verset. C'est tout à la fois le recueil des dogmes et des préceptes de leur religion, et leur code civil, criminel, politique et militaire : ils ne respectent que ce qu'il contient, ce qui est conforme à son esprit ; ils rejettent et maudissent tout ce qui lui est contraire. Il est divisé en 30 sections ou cahiers, composés de 114 chapitres et de 1,666 versets ; ces chapitres ne sont point rangés dans l'ordre de leur rédaction ou de leur promulgation. Vers l'an 609 de l'ère chrétienne, la première année de sa mission, *Mahomet* (v.) prétendit en avoir reçu de l'ange Gabriel les deux premiers chapitres qui dans le livre sont le 96e et le 74e ; et il continua pendant 23 ans à recevoir ainsi du messager céleste les autres chapitres. Le khalife Abou-Bekr, son successeur, fit rassembler les feuillets épars du Coran, dans la 13e année de l'*Hégire* (v.), la seconde après la mort de Mahomet, l'an 635 de J.-C. ; et il en forma un livre, qui fut déposé chez Hafza, l'une des veuves du faux prophète. Le Coran est l'objet des hommages de tout musulman ; on le commente et on l'enseigne dans leurs écoles ; on n'y touche jamais sans être en état de pureté légale, sans le baiser et le porter au front avec respect et dévotion. Devant les tribunaux on prête serment sur le Coran ; les fidèles croyants se font un devoir d'en apprendre par cœur et d'en réciter souvent des versets et même des chapitres. Ceux qui le savent en entier le récitent tous les 40 jours et portent le titre de *Hafiz*. Quelques sultans, princes et grands seigneurs, ont poussé le zèle jusqu'à le copier plusieurs fois en leur vie, et ont fait vendre ces exemplaires au profit des indigents. On dit quelquefois *Alcoran*, *al* étant la préposition arabe qui remplace notre *le*, mise alors devant *Coran*.

**Corbeau**, genre de passereaux de la famille des *conirostres*. Tout le monde connaît cet oiseau vorace, au plumage et au cri lugubres, au regard sinistre, et dont le corps exhale une odeur infecte ; il en faut moins pour expliquer le rôle d'oiseau de mauvais augure qu'il a joué dans presque tous les temps. Rien n'égale la finesse de son odorat, non plus que sa voracité pour les viandes putréfiées : il mange aussi la chair palpitante des animaux faibles, dont il fait sa proie. Le corbeau joint, à un grand nombre d'inflexions de voix, le talent d'imiter le cri des chiens, le miaulement des chats, et même la parole de l'homme, quoique beaucoup moins bien que le perroquet. Il devient aisément familier et même susceptible d'attachement pour celui qui en prend soin ; on en a dressé quelquefois à la chasse des perdrix et des faisans. Cet oiseau, comme la pie, à l'habitude de cacher ce qu'il peut enlever, soit en provisions,

soit en autres choses qui lui sont tout à fait inutiles, comme des pièces de métal et tout ce qui brille aux yeux; il montre même, dans sa manie de dérober, beaucoup de patience et d'adresse. La noirceur du corbeau est passée en proverbe; on en voit cependant de gris et de blancs; ces derniers sont même assez communs dans les pays septentrionaux où la neige séjourne long-temps sur la terre. — Les anciens avaient consacré le corbeau à Apollon, qui de blanc le rendit noir pour le punir d'avoir trop parlé. — On appelle *corbeau* en architecture une pierre en saillie sur laquelle pose une poutre, une plinthe. Cette pierre a quelquefois la forme d'un modillon ou d'une console. — Les latins donnaient aussi le nom de *corbeau* à une espèce de croc en métal, à l'aide duquel ils saisissaient un navire.

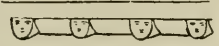

*Corbeaux.*

**Corbillard**, chariot tiré par des chevaux, et qui sert dans les grandes villes à transporter les morts au cimetière. Les étymologistes font dériver ce mot, soit d'un coche d'eau qui faisait autrefois le trajet de *Corbeil*, soit de la forme et de la matière de certaines voitures faites en osier, comme des *corbeilles*. Avant la révolution, les honneurs du corbillard étaient, à Paris, le privilége exclusif des gens de cour et des riches financiers; on portait sur les épaules ou à bras la bière du pauvre. Depuis, l'usage des *corbillards* est devenu général; il y en a de toutes les dimensions, de toutes les formes et de tous les prix. — En 1832, quand le choléra vint décimer la population de Paris, les moyens d'inhumation ordinaires manquèrent *aux besoins de la consommation*. Il n'y eut pas assez de corbillards pour porter tous les morts aux cimetières; on se servit pour ce triste office de voitures appelées vulgairement *tapissieres*, qui servent d'ordinaire aux déménagements, et qui souvent alors transportèrent en même temps douze ou quinze cercueils. Ce moyen de transport devint insuffisant à son tour, et l'on vit dans les rues de Paris la bière du pauvre portée à bras par des amis ou des parents.

**Corck**, comté d'Irlande dans la province de Munster; borné, à l'ouest, par le comté de Kerry; au sud et S.-E., par la mer; au nord, par le comté de Limerick. Il est accidenté par des montagnes et des forêts, et arrosé par plusieurs grandes rivières; on en tire des pierres calcaires et de la houille sulfureuse. Ce comté a d'excellents ports et quelques baies sur la côte méridionale. Sa longueur est de 132 kilomètres, et sa longueur de 80; il contient 415,000 habitants. — *Corck*, sa ville capitale, a un bon port et fait un commerce considérable de bœufs, de cuirs, de cochons, de suif, de beurre et de toiles à voiles renommées dans la marine.

On y compte environ 40.000 habitants. Cette ville fut bâtie par les Danois au vi^e siècle.

**Corcyre** (v. *Corfou*).

**Cordages, corderie, cordier.** L'art du *cordier* comprend deux parties distinctes, l'art de *filer* ou le *filage*, et l'*art de commettre* ou le *commettage*. Le filage, élément de toute corderie, produit le *fil de carret* (nom des fils destinés aux cordages); on le pratique le plus souvent le long d'une muraille, dans une allée, à l'abri du vent, du soleil et sur un terrain uni. — Le *commettage* est l'opération par laquelle on réunit par la torsion plusieurs fils. Le plus petit produit du commettage est la *ficelle*, et le *câble* en est le plus volumineux. Les produits intermédiaires entre ces deux points extrêmes reçoivent les noms de *torons*, d'*aussières* (qu'on subdivise en *bitords* et en *merlins*) et de *grelins*. Le *bitord* est produit par la réunion de 2 fils et le *merlin* par 3 fils ourdis ensemble. — Les cordages sont de 2 espèces, les *blancs*, non goudronnés, et les *noirs*, qui sont goudronnés. — Des expériences concluantes ont prouvé que plus les *fils de carret* sont fins, plus les cordes, à diamètre égal, ont de force; et que les cordes mouillées perdent environ un tiers de la leur. — On appelle *corderie* l'atelier où l'on fabrique les cordages. — En marine, on entend par *cordages* l'ensemble des cordes qui servent à la manœuvre d'un vaisseau.

**Corday d'Armans** (Charlotte), née en 1769 près de Caen d'une famille noble qui avait embrassé avec autant de sincérité que de chaleur et de dévouement les idées et les intérêts de la révolution, morte à Paris sur l'échafaud le 18 juillet 1793. On était en pleine terreur, la France gémissait épouvantée sous le joug ignoble de quelques énergumènes qui, dans leur frénétique délire, mettaient la population en coupes réglées, laissaient l'échafaud en permanence sur la place publique, et, après d'innombrables boucheries, infatigables à verser le sang de leurs concitoyens, demandaient froidement *deux cent mille têtes* de plus pour sauver la patrie et la liberté! Parmi ces monstres à face humaine, la conscience publique signalait surtout *Marat* (v.), âme de boue, féroce parmi les plus féroces, le plus coupable entre tous les grands coupables, car c'est lui qui dans sa feuille incendiaire prêchait le meurtre, dénonçait la lenteur avec laquelle fonctionnait la guillotine, et faisait chaque matin l'apologie emphatique des assassinats juridiques de la veille; Marat, dont l'affreux nom est resté le synonyme de tout ce qu'il y a d'ignoble, de cruel, de lâche, de perfide dans l'exploitation des passions populaires; Marat, en un mot, à qui on est dispensé de donner une épithète dans l'impuissance où est la langue d'en offrir une assez

énergique, assez corrosive pour stigmatiser convenablement une carrière toute d'infamie et de crime. Le 13 juillet 1793, ce tigre, qui demeurait au 1er étage d'une maison de la rue de l'École-de-Médecine, presqu'en face de la petite rue de Touraine, était au bain. Une jeune femme inconnue, mais arrivant de Caen, d'une ville où Pétion, Guadet, Gensonné, et autres girondins, avaient trouvé un asile après la révolution du 31 mai, demande instamment à lui parler. Marat, dans l'espoir de recevoir quelque dénonciation nouvelle, commande qu'on l'introduise sur le champ, se hâte de lui demander les noms des rebelles, et avec une joie féroce il les inscrit à mesure sur ses tablettes : « *Ils n'iront pas loin*, s'écrie-t-il, *je les ferai tous guillotiner à Paris!* » Au même instant, l'inconnue lui enfonce dans la gorge un couteau qu'elle tenait caché sous sa robe, et il expire dans le même bain où sans pudeur il avait reçu la jeune fille. Au cri jeté par Marat, des femmes, des employés de son horrible journal, accourent, se précipitent sur l'inconnue et la terrassent. La garde nationale arrive, et un procès-verbal est rédigé par les conventionnels Drouet et Chabot. On apprend alors que la jeune femme dont l'acte de sauvage justice vient de délivrer la France du tyran abject qui la déshonorait, s'appelle Charlotte Corday. On la conduit en fiacre à l'Abbaye, d'où on la transféra à la Conciergerie, et dès le 17 elle comparaissait devant le tribunal révolutionnaire. Elle confirma tous les témoignages, et répondit ainsi aux questions du président : « C'est moi qui ai tué Marat. — Qui vous » a excitée à commettre ce meurtre? — Ses crimes. — Qui vous l'a » conseillé? — Personne. Je l'avais résolu depuis long-temps; j'ai » voulu rendre le repos à mon pays. J'ai tué un homme pour en » sauver cent mille!— Croyez-vous donc avoir tué tous les Marat? » — Hélas! non, » reprit-elle tristement. On lui avait donné un défenseur aux termes de la loi, M. Gustave Doulcet de Pontécoulant, aujourd'hui pair de France, qui déclina la périlleuse responsabilité de cette défense, devant laquelle ne recula pas le noble courage de Chauveau-la-Garde, qui, quelques mois plus tard, devait avoir l'honneur de défendre devant les mêmes juges l'infortunée Marie-Antoinette. Comme on le pense bien, la condamnation de Charlotte Corday ne se fit pas attendre; mais elle conserva jusqu'à la fin sa sérénité héroïque. Le sourire animait son beau visage sur la route de la guillotine, au milieu des outrages de l'ignoble cortége qui suivait la fatale charrette. Le calme de ses traits ne se démentit qu'au moment où le bourreau lui arracha le fichu qui couvrait son sein, et la pudeur outragée se trahit chez la jeune fille par un sublime mouvement de colère bientôt réprimé. Quand la charmante tête de

Charlotte Corday tomba sous le fatal couperet, le bourreau la saisit, et, la montrant au peuple, osa lui appliquer deux soufflets, profanation de la mort dont se montra indignée cette même foule stupide qui avait accompagné la charrette en poussant d'atroces imprécations. — Sans doute l'acte commis par Charlotte Corday ne peut être avoué par la morale, sans doute ce fut un crime aux yeux de la loi divine comme de la loi humaine, car il n'est jamais permis de tuer son semblable ; mais que de *circonstances atténuantes* à faire valoir dans l'espèce pour diminuer l'horreur que doit toujours inspirer le meurtre ! La meilleure défense à présenter dans l'intérêt de sa mémoire, c'est de citer la lettre qu'elle écrivit à son père avant de comparaître devant le tribunal révolutionnaire. La voici : « Pardonnez-moi, mon cher papa, d'avoir disposé de mon » existence sans votre permission. J'ai vengé bien des innocentes » victimes ; j'ai prévenu bien d'autres désastres : le peuple, un » jour désabusé, se réjouira d'être délivré de son tyran. Si j'ai » cherché à vous persuader que je partais en Angleterre, c'est que » j'espérais garder l'incognito ; mais j'en ai reconnu l'impossibilité. » J'espère que vous ne serez pas tourmenté ; dans tous les cas, » vous aurez des défenseurs à Caen. J'ai pris pour défenseur Gus- » tave Doulcet. Un tel attentat ne permet nulle défense, c'est pour la » forme. Adieu, mon cher papa. Je vous prie de m'oublier ou plu- » tôt de vous réjouir de mon sort : la cause en est belle. J'embrasse » ma sœur, que j'aime de tout mon cœur, ainsi que tous mes pa- » rents. N'oubliez pas ce vers de Corneille :

Le crime fait la honte et non pas l'échafaud.

» C'est demain à 8 heures qu'on me juge. Le 16 juillet 1793,
» M.-C. Corday. »

**Corde.** A l'article *cordage* nous avons expliqué la principale des acceptions que ce mot reçoit en technologie. — Les *cordes à boyaux* se font avec les intestins des animaux, et on les emploie pour les instruments de musique, et pour établir dans les manufactures diverses communications de mouvements. — Les *cordes métalliques* sont de plusieurs sortes, les plus simples consistent en un seul fil de métal comme *laiton, fer*, dont la fabrication diffère peu des procédés employés dans la *trefilerie* (v.) ; telles sont les cordes de pianos, harpes et autres instruments de ce genre. Il y a aussi des cordes métalliques dont l'*âme* est de boyau ; telle est la grosse corde d'un violon. — Les cordes attaquées par frottement sont en boyau ; les cordes frappées sont en métal ; les cordes pincées sont de boyau, de métal, de soie filée et métal. — Comme ce sont les cordes qui ren-

dent les sons par leurs vibrations, *corde*, en termes de musique, est souvent pris comme synonyme de *ton*, et l'on dit : les *cordes graves*, les *cordes aiguës* de la voix, de la poitrine, etc.

**Cordelières**, religieuses du même ordre que les *cordeliers* (v.), et qui portaient une ceinture semblable à celle de ces pères. — En termes de *blason*, on appelle *cordelières* le filet plein de nœuds que les veuves ou les filles mettent en guise de cordon pour entourer l'écu de leurs armes. — En termes d'*architecture*, c'est un petit ornement taillé en forme de corde sur les baguettes. — On appelait aussi autrefois *cordelières* de petits filets de soie noire ornés de petits nœuds fort propres, à la distance de 2 centimètres et demi, et que les dames mettaient quelquefois à leur cou en guise de collier.

**Cordeliers**, religieux de l'ordre des frères mineurs de saint François, qui étaient habillés de gros drap gris, avec un petit capuce, un chaperon et un manteau de même couleur; qui portaient des sandales, et étaient spécialement distingués par une ceinture de corde nouée de trois nœuds. C'est de là que leur vient leur nom, qui leur fut donné lors de la guerre de saint Louis contre les infidèles, pendant laquelle les frères mineurs ayant repoussé les barbares attirèrent l'attention du roi qui voulut connaître à quel ordre ils appartenaient. On lui répondit que c'étaient des gens *de corde liés*, et le surnom leur en resta. Les cordeliers pouvaient devenir évêques, archevêques, cardinaux et même papes, comme il y en a eu qui l'ont été. — Pendant la révolution, on appela *club des Cordeliers*, une réunion démagogique qui se tenait dans l'ancienne église de ces pères située rue de l'École-de-Médecine, mais démolie aujourd'hui, et sur l'emplacement d'une partie de laquelle on a percé la rue Racine. Les bâtiments du couvent existent encore en partie, et sont affectés à des écoles communales du 11e arrondissement ainsi qu'au musée chirurgical fondé par Dupuytren. Ce club, rival de celui des Jacobins, exerça une grande influence sur la capitale et la France entière. Marat et Hébert, ces 2 misérables bien faits pour se comprendre et s'estimer, étaient les meneurs de cette société dont les membres, après l'assassinat de Marat, vinrent processionnellement offrir son cœur à la Convention.

**Cordialité**, qualité qui part du cœur, et qui charme d'autant plus, qu'elle est pour ainsi dire involontaire. On la porte partout, comme la gaieté; elle fait du bien à ceux qui la possèdent, comme à ceux qui en ressentent le contact; enfin c'est un de ces heureux dons qui nous donnent pour amis tous ceux qui nous approchent.

**Cordiaux**. On appelle ainsi en médecine, des médicaments qui produisent un accroissement immédiat de la chaleur et activent la

circulation, et qu'on supposait autrefois agir particulièrement sur le cœur. Au nombre des *cordiaux* figurent les alcoolats aromatiques, les sirops généreux, les toniques les plus forts et les divers stimulants administrés à l'intérieur (v. *Excitants*, *Stimulants*, *Toniques*).

**Cordilières** (v. *Andes*).

**Cordon,** diminutif de corde, se dit de tout ce qui sert à lier, à entourer quelque chose. Le cordon proprement dit a la forme d'une corde; seulement il est plus délié, plus petit. On en fait en fil, en coton, en soie, en filoselle, d'une ou de plusieurs couleurs, et quelquefois mêlés de fils d'or et d'argent. — En termes de *blason*, c'est un ornement qui accompagne les armoiries des prélats et descend du chapeau qui en forme le cimier. Il se subdivise en un certain nombre de housses suivant les dignités : les cardinaux en ont 15, les archevêques 10, les évêques 6 et les proto-notaires apostoliques 3. — On appelle aussi *cordon* une suite d'objets rangés circulairement. C'est dans ce sens qu'on a donné le nom de *cordon militaire* à une suite de postes établis pour la défense d'une frontière, d'un camp, et correspondant les uns avec les autres. Si ce cordon de troupes a pour but d'empêcher l'invasion d'une maladie contagieuse, il prend le nom de *cordon sanitaire*. — Mais l'emploi le plus ordinaire du mot *cordon,* c'est comme synonyme de *ruban* et comme décoration distinctive des ordres de chevalerie. Les chevaliers de l'ordre du St-Esprit, en France, étaient désignés sous le nom générique de *cordons bleus*. On disait aussi figurément dans les couvents, pour désigner une personne d'un certain mérite, que c'était un *cordon bleu*. Par un singulier abus d'une expression de cour et de monastère, on en est venu à appeler les bonnes cuisinières *cordons bleus;* et ce sont les seuls dont il puisse être question aujourd'hui en France, depuis que la révolution de juillet a aboli l'ordre du St-Esprit, comme *contraire à l'égalité!* A moins toutefois qu'on n'applique l'expression aux héros de juillet en faveur desquels, et par dérogation spéciale aux strictes exigences du principe de l'égalité, il a été créé l'*ordre de Juillet* que vous savez, dont la décoration se porte aussi suspendue à un *cordon bleu*.

**Cordonnier.** On désigne par ce nom l'ouvrier qui confectionne des chaussures en cuir pour homme et pour femme. Comme *Cordoue*, ville d'Espagne, était très-renommée autrefois par la bonne qualité de ses cuirs tannés, on a prétendu que c'était d'elle que dérivait le mot *cordonnier*. — En Allemagne, le *cordonnier* est presque une manière de gentilhomme, comparé au *tailleur*, véritable paria de la civilisation germanique. C'est ce qui fait que nous avons en France tant de tailleurs allemands qui viennent s'y dérober aux humiliations

dont on les abreuve dans leur patrie, et faire fortune à nos dépens, tandis que le cordonnier est Français partout et toujours.

**Cordoue**, province d'Espagne, comprise dans l'Andalousie. Ses bornes sont au nord l'Estramadure et la Manche; à l'est, les provinces de Jaën et de Grenade; au sud, celle de Séville; à l'ouest, celle de Séville encore et l'Estramadure. On y distingue la partie des montagnes et celle des plaines. Les premières, parmi lesquelles se trouve la *Sierra-Morena*, la couvrent au nord de rochers arides, entrecoupés de quelques vallées riantes et fertiles; les autres offrent les cantons les plus riches de toutes les Espagnes; elles sont arrosées par les eaux fécondantes du Guadalquivir, du Xenil et du Guadajoz. Les vignobles fournissent de très-bons vins rouges et des vins blancs fort estimés. Le nombre des habitans de cette province s'élève à 250,000. Sa capitale est *Cordoue*, ville bâtie en amphithéâtre, sur le penchant de la *Sierra-Morena*, à l'extrémité d'une large plaine sur les bords du Guadalquivir. Ses rues sont étroites et tortueuses. L'étendue, la régularité et les beaux portiques de la plaza Major, les ruines du palais d'un roi Maure, une ancienne mosquée (aujourd'hui la cathédrale), contenant 19 nefs, formées par mille colonnes de jaspe et de marbre, un pont magnifique de 16 arches, jeté par les Maures sur le Guadalquivir, sont tout ce que cette ville offre d'intéressant. Le commerce y est très-considérable; on y fabrique du fil très-fin et l'on y prépare un cuir très-estimé. L'orfévrerie de Cordoue, autrefois célèbre, conserve encore aujourd'hui quelque réputation. C'est la patrie de Lucain,

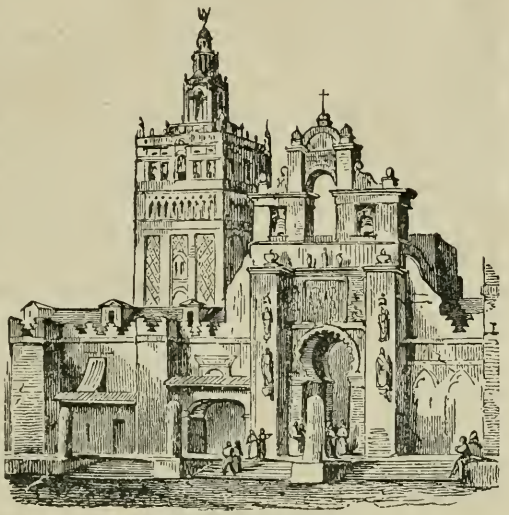

*Cathédrale de Cordoue.*

des deux Sénèque, d'Averrhoès et de Maimonide. Elle a donné son nom à Gonzalve, surnommé le grand capitaine. Du temps des khalifs, sa population était évaluée à un million d'âmes ; on n'y compte plus aujourd'hui que 35,000 habitans.

**Cordoue** (khalifat de). Cette ville fut, dans le midi de l'Espagne, une des dernières à ouvrir ses portes aux musulmans, qui y transférèrent le siége de leur gouvernement d'Espagne au nom des khalifs d'Orient, et y fondèrent des mosquées, des écoles et des hôpitaux. En 756, Abdérame Ier, échappé au massacre des *Ommiades*, en fit la capitale du khalifat d'Occident, dont il fut le Ier chef. Ses guerres contre les partisans des *Abassides* affermirent son trône, mais lui firent perdre la Septimanie. C'est lui qui transporta en Espagne les sciences, la politesse et la magnificence des Arabes. Le règne de ses successeurs immédiats Hescham Ier et Al-Hakkam Ier (788-822) fut agité par des troubles intérieurs, à la faveur desquels les chrétiens firent des progrès sous la conduite d'Alphonse-le-Chaste, roi d'Oviédo. — Abdérame II, le *victorieux*, fit alliance avec l'empereur d'Orient, Michel-le-Bègue, contre le khalif de Bagdad. Si les Normands, en 844, pillèrent impunément Lisbonne, Cadix, Séville, etc., le khalif, sur la fin de son règne, rétablit sa réputation militaire en remportant, l'an 851, une victoire signalée sur Ordogno, roi de Léon. — Sous Mohammed Ier (852) l'Espagne musulmane fut déchirée par des divisions intestines, et par la guerre étrangère. Le prince Al-Moundhir repoussa les chrétiens et reprima les révoltes de Mousa et des Beni-Hassoun, qui devaient renaître sous les règnes d'Al-Moundhir et d'Abdallah (886-912), pendant lesquels Alphonse-le-Grand, roi de Léon, s'agrandit aux dépens des Maures. — Abdérame III, le *Grand*, releva la puissance et la gloire du khalifat. En 912, il remporta la victoire de Jonquéra sur les chrétiens, qui prirent leur revanche à San-Estevan. En 939, le roi Ramire II, après de brillants succès, perdit la sanglante bataille de Simancas, qui amena la paix en 942. Deux ans après, fut étouffée la rébellion des Beni-Hassoun, qui avait duré 80 ans. En 950, Abdérame se fit reconnaître khalif dans le Mogreb en Afrique ; puis il fit alliance avec Constantin VII, empereur d'Orient. Son règne est célèbre par la magnificence dont il s'entoura et par la grandiose splendeur des monuments qu'il fit construire. — Après le règne paisible de Al-Hakkam II (961-979), le pouvoir passa aux mains de Hescham II, sous le règne duquel l'Hadgeb Mohammed-Almanzor remporta d'éclatantes victoires sur les chrétiens. En 986, Barcelone fut prise par les musulmans, qui, 2 ans après, la perdirent sans retour, par la conquête qu'en fit Borel, comte d'Urgel.

Avec la défaite et la mort d'Almanzor à Médina-Celi (998), commença pour ne plus s'arrêter, la décadence des khalifs d'Espagne. En 1009, Mohammed-al-Mahadi ayant détrôné Hescham II, le khalifat tomba en proie aux rebelles et aux usurpateurs. Il finit, en 1031, par la déposition d'Hescham III, et sur ses débris s'élevèrent plusieurs états particuliers. Pendant 34 ans, Cordoue eut ses princes particuliers, les *Djahravides*. Les rois de Tolède réunirent cette ville à leur domaine en 1065; et en 1236, Ferdinand, roi de Castille, s'en empara. Depuis lors, Cordoue, qui, au dire des auteurs arabes, avait possédé 200,000 maisons, une foule d'établissements de tout genre, déchut rapidement, et ne reconquit jamais sa splendeur.

**Corée**, vaste péninsule dépendant de l'empire chinois, baignée d'un côté par la mer Jaune, et de l'autre par celle du Japon; bornée au nord par la province de Chang-King, et au sud par le détroit de Corée. On évalue aujourd'hui sa longueur à 1,024 kilomètres et sa largeur moyenne à 684 kilomètres. On n'en connaît l'intérieur que par ce que nous en ont appris les missionnaires qui y ont pénétré, et par la relation de Hunel, navigateur hollandais, qui fit naufrage sur ses côtes au XVII^e siècle. Mais les voyages de Hall, dont il a été publié un récit à Londres en 1818, en ont assez bien fait connaître les côtes occidentales. Il paraît qu'une longue suite de montagnes la traverse du nord au sud, qu'au septentrion le climat est froid et le sol peu fertile; mais que les plaines de la partie méridionale sont bien cultivées et donnent en abondance du riz, du millet, de la soie, des légumes, des fruits, etc. Le roi est tributaire de l'empereur de la Chine, ce qui ne l'empêche pas d'être indépendant pour l'administration intérieure de ses états. Les Coréens sont d'une taille élevée, ont la physionomie agréable, et sont très-polis. Leur costume se compose d'une longue robe retenue par une ceinture, d'un chapeau à larges bords, et de bottes en soie, en cuir ou en castor. Comme les Chinois, ils s'opposent au débarquement des étrangers; mais ils les reçoivent bien s'ils parviennent à mettre pied à terre. Ils se servent des mêmes caractères que les Chinois pour écrire leur langue, qui diffère cependant de la langue chinoise. La Corée avait été subjuguée par les Mandchous antérieurement à la conquête de la Chine. En 1120, elle tomba sous la domination des Chinois. Elle est divisée en 8 provinces, et a pour capitale Kin-Ki-Tao, résidence du roi, et qui possède une bibliothèque renommée dont un prince du sang est administrateur.

**Corfou**, île importante de la Méditerranée, appelée par les Grecs et les Romains *Corcyre*, fait aujourd'hui partie de la fédération des États-Unis des îles Ioniennes. Elle est située à l'extrémité du golfe

de Venise, et a 160 kilomètres de circuit. Le sol en est fertile et donne en abondance des fruits, des oranges, des limons : l'olivier, le citronnier et la vigne y prospèrent. — Les Napolitains, les Vénitiens et les Français se sont successivement disputé la possession de cette île, qui est aujourd'hui sous la protection, ou, pour mieux dire, sous la domination des Anglais. La religion grecque y est la plus répandue. Corfou, ville capitale, est bâtie en amphithéâtre sur la pente du promontoire septentrional et sur les ruines de l'ancienne Corcyre ; elle a un port qui n'admet que de petits vaisseaux ; mais sa rade est sûre et vaste. Défendue par 2 citadelles et un triple rang de batteries, elle passe pour une place presque imprenable. Les Anglais y ont fondé une université. C'est le siége du gouvernement des états et le lieu où le congrès s'assemble. Elle a une population de 15.000 âmes. C'est à Corcyre qu'étaient situés les fameux jardins du roi Alcinoüs chantés par Homère dans l'Odyssée.

**Coreligionnaire**, qui est de la même religion. Ce mot s'emploie surtout lorsqu'il y a des intérêts différents à défendre dans les diverses communions religieuses. — Un seul homme est souvent chargé alors de prendre en main le parti de ses *coreligionnaires*.

**Corinne**, surnommée la *muse lyrique*, était de Tanagre, près de Thèbes en Béotie, et vivait vers l'an 500 av. J.-C. Elle fut contemporaine de Pindare, qu'elle admirait avec enthousiasme, lorsqu'elle suivait avec lui les leçons de la célèbre Myrtis. Plus tard, elle devint sa rivale, et sa rivale heureuse, puisqu'elle remporta 6 fois sur lui le prix de l'ode. Le poète ne lui pardonnant pas le défi qu'elle lui avait porté et les triomphes qui s'en étaient suivis, cria à l'injustice, et l'accabla de ses sarcasmes. Pausanias dit qu'elle dut sa supériorité au dialecte éolien, si gracieux et si doux, mais surtout à sa grande beauté. On a conservé d'elle quelques fragments de poésie. Les habitants de Tanagre lui élevèrent un tombeau dans le plus bel endroit de leur ville. — Madame de Staël a donné le nom de *Corinne* à un roman qui restera un des beaux livres de notre littérature : car dans ces pages chaleureuses se réflètent d'une manière admirable tous les souvenirs d'art et de poésie de l'Italie.

**Corinthe**, ville célèbre de l'ancienne Grèce, sur l'isthme de ce nom, capitale de l'Achaïe. Sysiphe en jeta les premiers fondements l'an 1330 av. J.-C., et Corinthus, fils de Pélops, lui donna son nom. Elle portait auparavant celui d'*Éphyre* : on la nommait aussi *Bimaris*, à cause de sa situation entre les deux mers. Pendant les beaux jours de la Grèce, Corinthe fut, après Athènes, la ville la plus riche, la plus polie, la plus commerçante de toute cette contrée, et sous la domination romaine, elle

éclipsa Athènes même par ses statues, ses tableaux, et ses nombreux édifices, parmi lesquels on remarquait le théâtre, le stade en marbre blanc et un temple célèbre consacré à Vénus. Mais les plaisirs, et même la vie matérielle, étaient fort dispendieux dans cette ville, ce qui donna lieu au célèbre proverbe : *Il n'est pas permis à tout le monde d'aller à Corinthe.* Corinthe avait aussi 2 ports qui facilitaient le vaste commerce, origine de sa splendeur. L'un était sur le golfe Saronique et ouvrait le chemin de l'Asie ; l'autre était sur le golfe Corinthiaque et servait aux communications avec l'Italie. Démétrius de Phalère et plusieurs empereurs romains essayèrent, mais en vain, de les réunir en coupant l'*isthme* par un canal. Quand le peuple-roi intervint dans les affaires intérieures des Grecs pour ajouter leur pays à toutes ses autres conquêtes, Corinthe paya cher l'honneur de lui avoir résisté à la tête de la confédération achéenne. Le consul Mummius l'assiégea, la prit et la livra au pillage et à l'incendie, l'an 146 av. J.-C.; mais 80 ans après, Jules César y envoya une colonie, et fit tout pour la relever de ses ruines et lui rendre sa première splendeur. A en juger par la description qu'en ont laissée Pausanias et Strabon, qui n'avaient vu que la nouvelle ville, c'était encore sous l'empire une grande, belle et riche cité, foyer des arts et de la politesse, peuplée de temples magnifiques et de statues, chefs-d'œuvre de la sculpture. L'an 52 de notre ère, saint Paul vint y prêcher l'évangile et y fit un séjour de 18 mois. Corinthe, devenue le siége d'un archevêché, tomba au moyen âge sous la domination des Vénitiens. En 1450, Mahomet II s'en empara; les Vénitiens la reprirent en 1687 pour la reperdre une dernière fois en 1715. Depuis lors, Corinthe resta au pouvoir des Turcs jusqu'au moment de l'affranchissement de la Grèce. Mais à travers toutes ces vicissitudes, son importance alla toujours en s'amoindrissant, et ce n'est plus guère aujourd'hui qu'un grand village que les Turcs appellent *Germé.*

**Corinthe** (airain de), composition fameuse employée fréquemment par les statuaires de Corinthe. C'était un alliage d'or, d'argent et de cuivre fondus ensemble. On raconte ordinairement que lors de la prise et de l'embrasement de Corinthe par Mummius (146 av. J.-C.), la violence et l'activité de l'incendie furent si grandes que pendant plusieurs jours les mers en furent illuminées au loin; que des décombres de cette riche métropole, on retira long-temps encore après sa destruction un métal nouveau, résidu et précieux mélange de l'or, de l'argent et de l'airain des innombrables statues de ses temples, que les flammes avaient mis en fusion ainsi que dans un volcan, et qu'il s'en forma le mélange

connu depuis sous le nom d'airain de Corinthe. Mais c'est là une tradition mal fondée. Long-temps avant ce désastre, les artistes corinthiens mêlaient l'or, l'argent et le cuivre dans leurs ouvrages; et cet alliage était préféré par leurs plus habiles sculpteurs au marbre et même à l'or.

**Corinthe** (isthme de), langue de terre qui dans sa plus grande largeur a environ 10 kilomètres, allant du golfe Corinthiaque à l'ouest, au golfe Saronique à l'est, et qui unissait la Grèce proprement dite au Péloponèse.

**Corinthe** (golfe de). On désigne quelquefois sous ce nom la portion de mer comprise entre le Péloponèse au sud, l'Étolie, la Locride, la Phocide, la Béotie au nord, l'Attique et la Mégaride à l'est. Il comprend le golfe de Lépante et celui de Patras.

**Corinthe** (raisin de). Les vignes qui produisent le raisin si célèbre sous le nom de *raisin de Corinthe* sont cultivées fort loin de cette ville. Ce produit constitue la principale branche de commerce de tout le littoral, et se transporte à Patras, d'où il passe en grande partie aux îles Ioniennes pour se répandre ensuite dans l'ouest de l'Europe. Mais Corinthe même reste complétement étrangère à ce mouvement commercial.

**Corinthien** (ordre) [v. *Architecture, Chapiteau, Colonne, Ordres*].

**Coriolan** (C. Marcius), général romain des premiers temps de la république, prit sur les Volsques la ville de Coriole et ne voulut accepter d'autre récompense que le surnom de *Coriolan*, un cheval et quelques prisonniers, parmi lesquels était son ancien hôte, à qui il rendit aussitôt la liberté. Fier de ses exploits, il éleva ses prétentions jusqu'au consulat, mais le peuple, ayant déjoué son ambition et donné sa confiance à un autre citoyen, Coriolan en conserva un long ressentiment et chercha l'occasion de se venger. Elle ne se présenta que trop tôt; car Gélon, roi de Sicile, ayant fait présent au peuple romain d'une grande quantité de grains, comme on délibérait pour savoir s'il fallait le vendre ou le donner, Coriolan soutint avec chaleur qu'il devait être vendu : le peuple furieux, excité d'ailleurs par les tribuns, voulait le faire mourir, et le sénat, pour le sauver, fut obligé de l'exiler. Il quitta Rome l'an 491 av. J.-C. et se retira chez son mortel ennemi, le général des Volsques, qui, flatté de cette marque de confiance, consentit, autant pour lui que pour satisfaire sa propre ambition, à déclarer la guerre aux Romains; et ce fut à la tête des Volsques que Coriolan s'avança jusque sous les murs de Rome. A son approche ses concitoyens effrayés mirent tout en œuvre pour désarmer sa colère; mais, comme rien ne pouvait ébranler sa fierté, les dames romaines conjurèrent sa mère

Véturie et sa femme Volumnie d'aller, par leurs larmes, attendrir sa férocité. Elles y réussirent, il pleura avec elles et consentit en leur faveur à s'éloigner de son ingrate patrie. Les Romains consacrèrent un temple à la *fortune des femmes*, pour éterniser l'action de Volumnie. Mais les Volsques furieux mirent Coriolan en jugement, et se jetant sur lui, le déchirèrent avant d'entendre sa justification. Repoussé par les Volsques et les Romains pendant sa vie, il emporta leurs communs regrets en mourant. Les Volsques lui firent de magnifiques obsèques; et les dames romaines prirent le deuil.

**Cormoran**, mot breton qui signifie *corbeau marin*. Cet oiseau, grand consommateur de poissons, est le fléau des rivières et des étangs, aussi quelques auteurs l'appellent-ils *oiseau pêcheur*. Son plumage est d'une couleur noire dont l'intensité varie selon les espèces. Bon voilier et grand nageur, le *cormoran* poursuit les poissons avec une rapidité extraordinaire, surtout l'anguille, dont il est très-friand. Pour s'emparer de sa proie, il fond sur elle, plonge, la saisit, la lance en l'air, et quand elle retombe la reçoit dans son gosier, très-dilatable. Le *cormoran domestique* rend au pêcheur les mêmes services que le faucon au chasseur. Cette pêche, encore en usage dans quelques parties de l'Asie, était autrefois très-usitée en Angleterre.

**Cornac.** On appelle ainsi le conducteur d'un éléphant. On a observé que cet emploi est dangereux, et qu'il est peu de cornacs qui ne soient morts malheureusement, tués presque toujours par l'animal qu'ils étaient chargés de conduire. L'éléphant en effet paraît garder un long et vif ressentiment des mauvais traitements ou des punitions dont il a été l'objet; il est d'ailleurs capricieux et frappe quelquefois mortellement celui qui le conduit, au moment où il s'y attend le moins. — Par extension et dans le langage familier, on applique la dénomination de *cornac* aux gens qui font métier de prôner un écrivain nouveau venu dans l'arène, un artiste débutant, de faire valoir leur talent ou leur esprit, qu'ils en aient ou n'en aient pas. L'emploi allégorique de cette épithète n'est, par contre-coup, rien moins que flatteur, on en conviendra, pour les débutants; car, en général, l'éléphant est une fort grosse bête.

**Cornaline**, pierre siliceuse colorée en rouge, plus ou moins intense, passant quelquefois au rose et à la couleur de chair, d'une transparence *cornée* qui lui fait donner le nom qu'elle porte. Sa dureté varie beaucoup; quelques-unes ne sont pas assez dures pour recevoir un beau poli. Les bijoutiers divisent les cornalines en *orientales* et *occidentales*, et font plus de cas des premières à cause de leurs couleurs et de leur transparence. Les unes sont d'une trans-

parence uniforme, les autres offrent des herborisations comme dans les agates. Les graveurs se servent des premières, les bijoutiers des secondes pour en orner des bagues et toutes sortes de bijoux. La cornaline est infusible, mais elle perd sa couleur lorsqu'elle est soumise à une forte température.

**Corne.** Ce nom, dérivé du latin, sert à désigner en général toute éminence placée sur la tête des animaux. Chez les ruminants, elle se divise en *corne* et *bois*. Les cornes des antilopes, chèvres, bœufs, etc., sont, comme les bois, des prolongements de l'os frontal, revêtus d'une couche de substance cornée qui n'existe pas dans les bois. Qu'elles soient creuses comme chez le mouton, ou pleines comme chez le rhinocéros, ce sont toujours les parties auxquelles le sens propre du mot *corne* s'applique exactement. — Les anciens se servaient de cornes de bœuf en guise de vases dans les festins et les sacrifices. Selon l'Écriture, le peuple de Dieu enfermait dans des cornes l'huile et les parfums ; enfin presque tous les peuples garnissaient de corne le bout de leurs dards et de leurs flèches. — De nos jours, la corne a un emploi plus modeste. Elle est la principale matière dont on se sert dans les arts de la tableterie, du tourneur, du boutonnier, du faiseur de peignes, après une préparation préalable que lui fait subir le *cornetier*. Cette préparation consiste à la faire macérer dans l'eau pendant un certain temps, pour en séparer la matière osseuse, et à la scier ensuite longitudinalement. On emploie divers moyens pour la diviser en feuilles minces. On moule aussi la corne pour une infinité de petits meubles, et dans ce cas on la fait fondre à une chaleur humide, douce et longtemps continuée.

**Corne d'abondance.** Les poètes anciens désignaient sous ce nom une corne dont toutes choses sortaient avec abondance, et que Jupiter, disaient-ils, avait donnée à Amalthée sa nourrice. Suivant d'autres poètes ou mythologues, cette corne était une de celles d'Achéloüs, transformé en taureau, qu'il perdit dans une lutte contre Hercule. Celui-ci la remit aux nymphes, qui la remplirent de fleurs et de fruits. Cette fable n'est autre chose qu'une allusion à une partie du territoire de la Libye, ayant la configuration d'une corne de bœuf, très-fertile en vins et en fruits, qui fut donnée par le roi Ammon à sa fille Amalthée, dont les poètes firent par la suite la nourrice de Jupiter. L'architecture moderne, imitant l'architecture antique, s'est emparée de cet emblème pour marquer les richesses, la félicité et l'abondance de tous les biens.

**Cornée**, tunique extérieure de l'œil : elle se divise en deux portions distinctes, la cornée *opaque*, la cornée *transparente* : celle-ci (*a*, *a*, *a*),

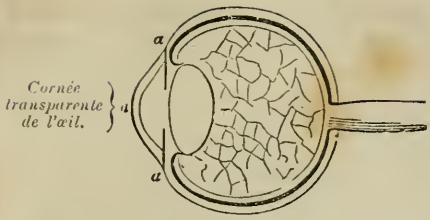


qui occupe la partie la plus extérieure de l'œil, est lucide, dense et convexe, ce qui la fait concourir à la vision en réfractant les rayons de lumière qu'elle rapproche de la perpendiculaire.

**Corneille**. Cet oiseau, que l'on confond ordinairement avec le corbeau, en diffère néanmoins un peu par la grosseur, quelquefois même par la couleur, ainsi que par les habitudes. La *corneille freux* ou *frayoux* ne touche jamais aux charognes et vit de graines, de petites racines et de petits vers. Dans cette espèce, on voit des individus tout blancs, et d'autres dont la robe est vive et blanche. Les *freux* diffèrent encore des corbeaux en ce qu'après la ponte et quand leurs petits peuvent les suivre, ils quittent nos contrées pour n'y revenir qu'en septembre. Aujourd'hui comme au temps de Virgile, les corneilles et les corbeaux passent, aux yeux du peuple, pour être de sinistre augure, surtout vers le temps de la ponte, où ils font entendre des cris qui rendent leur voisinage incommode.

**Corneille** (Pierre), dit *le Grand* Corneille, né à Rouen en 1606 de Pierre Corneille, maître des eaux et forêts, fut en France le créateur de l'art dramatique. Ses premiers essais ne révélèrent point d'abord qu'il dût être plus tard l'un des plus grands écrivains du siècle de Louis XIV et l'une des gloires de la France. Toutefois ils furent bien accueillis, et Richelieu, qui entretenait des poètes chargés d'écrire pour lui des pièces dont il leur donnait le sujet, l'attacha à son service par une pension; mais le génie de Corneille ne put s'abaisser à l'unisson de ceux de l'Étoile, fils de l'auteur des *Mémoires;* de Bois-Robert, plat bouffon du cardinal; de Colletet, *crotté jusqu'à l'échine,* et habitué, nous apprend Boileau, à chercher son pain de *cuisine en cuisine:* et de Rotrou enfin,

*Statue de Corneille à Rouen.*

qui n'avait point encore fait son *Venceslas*, tous poètes favoris du ministre. Admis pendant quelque temps dans cette coterie officielle, il se permettait, contre l'usage de ses confrères, des changements aux plans tracés par le cardinal, qui s'offensa de cette audace. Corneille se piqua de cet entêtement à ne pas vouloir recevoir de conseils dans un genre de travail qu'il connaissait mieux que ce despote de la politique et du Parnasse, et rompit avec lui pour demeurer désormais, non-seulement étranger à ses faveurs, mais encore en butte à sa jalousie et à son inimitié. Il avait alors 30 ans, et avait fait paraître *Médée*, où quelques traits de génie se trouvent perdus dans une intrigue et un dialogue sans intérêts. Le *Cid* vit enfin le jour (1636), et cette *merveille naissante*, comme a dit Boileau, créa en France l'art dramatique; l'enthousiasme qu'il produisit alla, suivant les mémoires du temps, jusqu'à la frénésie. *Cela est beau comme le Cid* devint une phrase proverbiale; la pièce fut traduite dans toutes les langues de l'Europe, hormis l'esclavonne et la turque. Mais elle reçut un nouveau lustre de la jalousie qu'elle inspira à Richelieu, qui fit commandement exprès à l'Académie française d'en entreprendre la critique raisonnée; mission singulière que ce corps n'accepta, il faut le dire, qu'avec répugnance et pour ne point irriter son fondateur, mais dont il s'acquitta avec un esprit de convenance qui lui fait honneur. Ce fut *Chapelain* (v.) qu'il chargea de la rédaction de ses notes critiques, et ce travail est demeuré pour ce pauvre poète un titre de réhabilitation à opposer aux sanglantes et justes épigrammes de Boileau, car c'est un modèle de goût et de politesse. Il ne parut que 5 ans après la 1re représentation du *Cid*, mais il n'empêcha pas le public d'admirer une tragédie dont les beautés sont de beaucoup supérieures aux défauts. Boileau a dit :

> En vain contre le Cid un ministre se ligue,
> Tout Paris pour Chimène a les yeux de Rodrigue.

Les petits auteurs en possession alors du théâtre se liguèrent contre la gloire de Corneille; il y eut débordement de pamphlets et d'injures : on reprochait entre autres choses à l'auteur du *Cid* d'avoir pris aux Espagnols le sujet de sa pièce, et d'être incapable de rien inventer lui-même. Ce fut pour confondre ses détracteurs qu'il donna, en 1639, les *Horaces*, tragédie où tout est de création et qui révéla les immenses ressources de son génie. L'envie parut reculer devant ce chef-d'œuvre, dont le succès fut d'autant plus étonnant que le sujet en était bien moins heureux que celui du *Cid* et bien plus difficile à manier. *Cinna* suivit de près les *Horaces*. *Cinna*

qui fit verser des larmes au grand Condé, alors âgé de 20 ans, quand ce héros entendit les vers mis par le poète dans la bouche d'Auguste :

> Je suis maître de moi comme de l'univers :
> Je le suis, je veux l'être. O siècles! ô mémoire!
> Conservez à jamais ma nouvelle victoire.
> Je triomphe aujourd'hui du plus juste courroux,
> De qui le souvenir puisse aller jusqu'à vous.
> Soyons amis, Cinna, c'est moi qui t'en convie.

« Votre *Cinna*, lui écrivait Balzac, guérit les malades. Il faut que les paralytiques battent des mains. Vous nous montrez la Rome de Tite-Live aussi pompeuse qu'elle l'était au temps des Césars, et ce que vous prêtez à l'histoire est toujours meilleur que ce que vous empruntez d'elle. » La postérité a confirmé le jugement des contemporains ; *Cinna* est resté un des chefs-d'œuvre de notre scène tragique ; c'était la tragédie de prédilection de Napoléon. *Polyeucte* vint après, puis la *Mort de Pompée*. En 1642, Corneille fit jouer le *Menteur*, qui précéda de 20 ans le *Tartufe* de Molière, et dont deux siècles n'ont pu affaiblir le succès. *Rodogune*, celle des pièces de l'auteur qu'il affectionnait de préférence, parut en 1746 avec *Théodore*, tragédie sacrée tirée du 2e livre des Vierges de saint Augustin. *Héraclius* est de 1747. Corneille, auteur de tant de chefs-d'œuvre, avait déjà inutilement frappé à diverses reprises aux portes de l'Académie, qui toujours lui avait préféré des candidats aujourd'hui parfaitement obscurs. Mieux conseillée, l'Académie l'admit enfin dans son sein dans cette même année 1747. — Nous ne suivrons pas plus loin notre grand poète dans les détails de sa carrière littéraire ; nous avons mentionné sommairement ses principaux titres à l'immortalité, et nous préférons garder le silence sur d'autres productions de la décadence de son génie. Sans doute *OEdipe*, *Othon* et *Sertorius*, œuvres de sa vieillesse, offrent encore beaucoup de beautés qui rappellent l'époque brillante de ses succès, mais après l'*Agésilas* et surtout l'*Attila*, il n'y a plus qu'à répéter l'épigramme si connue de Boileau. — Corneille, malgré ses succès, resta pauvre toute sa vie, trop heureux d'avoir conservé la petite charge de son père et une pension de 500 fr. que lui avait allouée le cardinal de Richelieu. Fontenelle, son neveu, nous apprend qu'il avait la physionomie assez commune et que rien dans sa conversation n'annonçait ni l'homme de génie ni même l'homme d'esprit. Lorsqu'il récitait ses vers, il fatiguait tous ceux qui l'écoutaient. Il mourut en 1684, à l'âge de 78 ans, doyen de l'Académie française. D'après une règle établie dans ce corps, le directeur faisait les frais

d'un service pour les membres qui mouraient sous son directoriat. Il s'éleva une contestation pour cet honneur entre Racine et l'abbé de Lavau ; ce dernier l'emporta. Benserade à cette occasion disait à Racine : « Si quelqu'un pouvait prétendre à enterrer Corneille, c'était vous, monsieur, et vous ne le ferez pas! » Corneille avait eu un frère, dont nous parlons ci-après, et 3 fils, dont aucun n'hérita de son génie. Sa descendance directe et bien prouvée existe encore de nos jours, mais végète dans l'obscurité, ou dans une misère que la bienfaisance publique vient de temps à autre soulager. Son théâtre a été réimprimé un grand nombre de fois, et se trouve dans toutes les mains.

**Corneille** (Thomas), frère du précédent, naquit en 1625, et fit ses études chez les jésuites. L'exemple de son frère, plus âgé que lui de 20 ans, décida de sa vocation. Il fit représenter sur le théâtre de l'hôtel de Bourgogne plusieurs comédies qui furent bien accueillies. Sa 1re tragédie, *Timocrate* (1656), obtint un succès prodigieux. *Bérénice*, la *Mort de l'empereur Commode, Darius* et *Stilicon* parurent les années suivantes. Le nombre des pièces de Thomas est de 42. Contrairement à Voltaire, quelques critiques regardent comme son chef-d'œuvre le *Comte d'Essex* et le rôle d'*Ariane*, qui fut composé, dit-on, en 17 jours. Thomas avait d'ailleurs une si grande facilité à riner que quand Pierre voulait une rime, dit Voisenon, il levait une trappe et la demandait à Thomas, qui la donnait aussitôt. « C'était, selon Voltaire, un homme d'un grand mérite, et si vous exceptez Racine, auquel il ne faut comparer personne, il était le seul de son temps qui fût digne d'être le 1er au-dessous de son frère. » Pierre étant mort en 1684, Thomas lui succéda comme académicien. Bayle nous apprend que, dans sa candidature, il eut un instant pour rival le jeune duc du Maine que les courtisans voulaient à toute force faire asseoir dans l'aréopage littéraire. Mais le roi son père eut la sagesse de s'y opposer et de laisser aux 40 immortels toute liberté de suffrages. Le hasard fit que Racine se trouva, en qualité de directeur de l'Académie, chargé de recevoir le nouvel élu. C'était une épreuve difficile et délicate pour le rival du grand Corneille; mais il pouvait être juste sans crainte, et il le fut. Thomas Corneille occupait depuis 6 ans son fauteuil lorsqu'il eut la satisfaction de voir entrer à l'Académie son neveu, et d'être, en qualité de chancelier, chargé de lui répondre. Ce neveu était *Fontenelle* (v.), fils de Marthe Corneille, sœur unique de Pierre et Thomas. Thomas Corneille, retiré aux Andelys où il possédait quelque bien, y mourut aveugle en 1709, à l'âge de 84 ans.

**Cornélie**, plus connue comme mère de Tibérius et de Caïus

Gracchus, resta veuve de Tibérius Gracchus avec 12 enfants dont 9 moururent jeunes. Elle refusa d'épouser Ptolémée, roi d'Égypte, pour se livrer exclusivement à l'éducation de ses fils, Tibérius et Caïus, jeunes Romains les plus accomplis de leur temps, et dont elle disait, en les montrant un jour avec orgueil à une dame romaine fière de ses bijoux : *Voilà ma plus belle parure!* De son vivant on lui éleva une statue avec cette inscription : *Cornélie mère des Gracques* (v.).

**Cornélius-Népos**, historien latin dont la vie est peu connue, mourut à Rome sous la règne d'Auguste. Il fut lié avec les principaux personnages de son temps, tels que Catulle et Cicéron. Aucun des ouvrages d'histoire qu'il a composés ne nous est parvenu en entier. L'œuvre de Cornélius-Népos, *Vie des grands capitaines de l'antiquité*, qui passe entre les mains de tous les écoliers, n'est pas de cet auteur; c'est seulement un extrait assez médiocre du grand ouvrage que Cornélius-Népos paraît avoir composé sous le même titre; on doit cet extrait à Æmilius Probus, grammairien obscur du IVe siècle.

**Cornemuse**, instrument de musique, à vent, composé de deux tuyaux et d'une peau de mouton qu'on enfle au moyen d'un de ces tuyaux nommé *porte-vent*. La cornemuse, autant par sa forme que par les sons qu'elle produit, ressemble beaucoup au *bignon* breton, qui fait encore les délices des habitants de la vieille Armorique.

**Cornes** (bêtes à). Cette expression, dans un sens général, devrait s'entendre de tous les animaux dont la tête est armée de cornes, qu'ils soient sauvages ou domestiques. Elle ne s'applique toutefois qu'aux grands quadrupèdes ruminants : le taureau, le bœuf et la vache. Ainsi, quand on dit d'une épidémie qu'elle frappe les bêtes à cornes, on n'entend parler que de ces derniers animaux, sans comprendre les béliers et les chèvres, bien qu'ils aient aussi la tête cornue.

**Cornet**, dérivé du mot *corne*, sert à désigner un grand nombre d'objets dans les arts utiles et dans les sciences, mais dont l'énumération serait fastidieuse dans notre livre. Nous nous bornerons aux acceptions suivantes.

**Cornet acoustique** On appelle ainsi un instrument employé contre la faiblesse de l'audition. Il est destiné à rassembler les rayons sonores et à augmenter l'intensité des sons pour suppléer à la dureté de l'ouïe. Il consiste, généralement, en une sorte de cône en or, en argent, en laiton, en fer-blanc, ou même en gomme élastique, dont la base est dirigée vers la personne qui parle et le som-

met dans l'orifice du conduit de l'oreille de celui qui écoute. La forme qu'on lui donne varie beaucoup. C'est tantôt celle du pavillon d'une oreille humaine, tantôt celle d'une spire, d'un cor de chasse ayant un support, tantôt enfin celle d'une trompe, soit simple, soit aplatie.

**Cornet à bouquin.** On appelait ainsi autrefois une espèce de grande flûte qui n'avait qu'une octave et dont on se servait pour soutenir les chœurs. Il avait beaucoup de rapport avec l'instrument connu sous le nom de *serpent*. Aujourd'hui, c'est une corne de bœuf qui sert aux pâtres pour rassembler leurs troupeaux, et plus spécialement les *chèvres* et les *boucs* qui sont plus sujets à vagabonder. Le *cornet à bouquin*, cet instrument grossier qui joue toujours un si grand rôle dans les *charivaris* (v.), apparaît aussi dans nos villes tous les ans à l'occasion du carnaval comme accompagnateur obligé du bœuf gras.

**Cornet à pistons.** C'est le nom d'un instrument de cuivre jaune, d'une grande et belle sonorité, récemment introduit dans les orchestres de bal. Il est à vent et à embouchure, et on y a appliqué le procédé des pistons de Stoelzel. La pression des lèvres et le jeu de ces deux pistons complètent à peu près l'étendue de deux octaves chromatiques; et les huit corps de rechange dont il est pourvu permettent à l'artiste de jouer dans tous les temps.

**Cornette.** Ce mot désignait autrefois plusieurs vêtements de tête à l'usage de différentes classes de la société. — En termes de *marine*, c'est une espèce de pavillon spécial qu'on arbore au mât d'artimon et qui varie suivant le grade de l'officier commandant à bord. — En termes d'*art militaire, cornette* était autrefois une espèce de bannière particulière à la cavalerie; l'officier qui la portait était aussi appelé *cornette* ou *porte-cornette*. Ce grade existe encore dans l'armée anglaise où il est inférieur à celui de sous-lieutenant.

**Corniche** (d'un mot grec signifiant *couronnement*). Un *entablement* (v.) se compose de trois parties très-distinctes : l'*architrave*, la *frise* et la *corniche*. Cette dernière est une saillie qui sert à couronner, à terminer un bâtiment quelconque. Par extension, on a appliqué ce nom à tout ornement en saillie composé de moulures et régnant autour d'une chambre, ou couronnant une porte, une fenêtre.

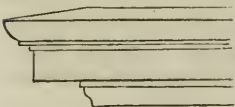

*Corniche.*

**Cornouailles** (presqu'île de), en anglais *Cornwall*, comté d'Angleterre formant l'extrémité N.-O. de la Grande-Bretagne, ayant pour chef-lieu Launceston. Sa largeur varie de 8 à 72 kilomètres, et

son étendue de l'O.-S.-E. à l'E.-N.-E., est de 228 kilomètres. On évalue sa population à 300,000 âmes. C'est une des contrées de l'Angleterre les moins favorisées de la nature sous le rapport du climat, qui est extrêmement variable, et sous celui de l'aspect général du sol, qui n'est rien moins que pittoresque. La principale richesse de ce comté consiste dans ses mines, qui fournissent du cuivre, de l'étain, du plomb, de l'argent, du cobalt, de l'antimoine et de la manganèse. On y trouve aussi en grande abondance différentes terres à *porcelaine* et à *potier*.—On parlait il y a 300 ans dans le comté de Cornouailles un idiome particulier, dialecte de la langue *kimre* ou gaëlique, mais qui aujourd'hui y est presque entièrement oublié. Le dictionnaire de cette langue a cependant été fait et imprimé. Il est extrêmement volumineux.

**Cornouiller**, arbre fruitier indigène qu'on cultive dans nos jardins et dont il existe 3 variétés perfectionnées par la culture. Ce sont : le cornouiller *à gros fruits rouges*, le cornouiller *à gros fruits jaunes*, et le cornouiller *à gros fruits blancs*, et dont les fruits, appelés cornes ou cornouilles, de la grosseur d'une olive et un peu plus allongés, n'en diffèrent que par la couleur. Son bois est fort dur et fort recherché.

**Cornue**, vase de terre, de porcelaine, de grès, de fonte, de cuivre ou de platine qui est d'un usage journalier dans les laboratoires de chimie et dans les arts industriels. Sa forme est presque toujours un ovoïde d'où part un col plus ou moins recourbé.

**Corogne** (La), ville maritime d'Espagne dans la Galice dont on fait remonter la fondation aux Phéniciens, et dont la population est d'environ 15,000 âmes. Située sur l'Océan, elle possède un bon port protégé par 4 châteaux forts. Elle fut prise en 1809 par le maréchal Soult. Une ligne de paquebots entretient la correspondance avec le port anglais de Falmouth, et contribue à donner au commerce de cette ville du mouvement et de l'activité.

**Corolle**, partie accessoire de la fleur qui entoure immédiatement les étamines et le pistil ; son nom vient d'un mot latin signifiant petite couronne. C'est un des organes les plus intéressants des végétaux en raison de sa fraîcheur, de son éclat, de la délicatesse de son tissu et du doux parfum qu'elle répand. Linné enseigne qu'elle est le produit du *liber* épanoui à l'extrémité du pédoncule, de même que le calice n'est que le prolongement de l'écorce. Après que la fécondation s'est opérée, la corolle, devenue inutile, s'épanouit et tombe.

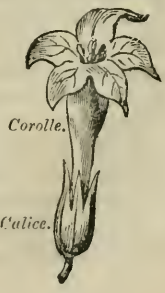

**Corollaire** (d'un mot latin signifiant *couronne*). On appelle ainsi en termes de logique une conséquence tirée de plusieurs propositions déjà démontrées. Ainsi, après avoir établi que la perpendiculaire est la plus courte des lignes que l'on peut mener d'un point à une droite, on en déduit comme corollaire que la perpendiculaire mesure la véritable distance du point à la ligne.

**Coromandel** (côte de). On appelle ainsi vulgairement la célèbre côte orientale de la presqu'île de l'Inde en deçà du Gange, que les naturels nomment *Tamon Mandoul* (pays des Mandoules), mais que dans la langue sanscrite on désigne sous le nom de *Tschola Mondala* (pays de Tschola), d'où s'est formé par corruption le mot Coromandel. Elle s'étend l'espace d'environ 600 kilomètres, le long des rives du golfe du Bengale, depuis l'embouchure de la Krichena jusqu'au cap Valemore. Les principales villes qu'on y rencontre sont Madras, Pondichéry, Tranquebar et Coddalore.

**Coronée**, ville de Béotie, l'une des plus importantes de cette contrée et célèbre par la victoire que remportèrent sous ses murs, l'an 393 avant J.-C., les Lacédémoniens commandés par leur roi Agésilas, sur l'armée de la ligue formée entre Athènes, Thèbes, Argos et Corinthe.

**Coroner**. On appelle ainsi en Angleterre un magistrat choisi par les francs tenanciers d'un comté pour veiller au maintien des droits de la couronne. Sa principale attribution consiste à rechercher les causes des morts subites et d'instruire un procès lorsqu'on soupçonne un meurtre ou un assassinat; mais il est investi en outre par la loi d'une foule d'autres attributions de police judiciaire, réparties chez nous entre différents officiers de l'ordre judiciaire et civil.

**Corporation** (d'un mot latin signifiant *corps*), association dont les membres sont unis entre eux par les mêmes droits, les mêmes devoirs. Jadis chaque corporation, qu'elle fût honorifique, religieuse ou industrielle, avait ses statuts, ses administrateurs spéciaux, ses priviléges et ses immunités. De grands abus s'introduisirent dans les corporations industrielles, si utiles dans leur principe; aussi leur suppression, demandée en 1789 dans la grande majorité des cahiers remis à chaque députation, fut-elle un des premiers actes de l'assemblée nationale. Mais l'institution subsiste encore, non sans quelque avantage, dans d'autres pays, et notamment en Angleterre.

**Corps** (dérivé d'un mot latin ayant même signification). On entend par ce mot tous les êtres animés, inanimés, organisés et non organisés, sortis de la main du créateur. Ils s'offrent à nous dans trois états différents, car ils sont ou *solides*, ou *liquides*, ou *gazeux*. Leurs propriétés les plus remarquables sont : l'*étendue*, l'*inertie*,

l'*impénétrabilité*, la *divisibilité*, la *porosité*, l'*élasticité*, la *ductilité*, la *dilatabilité*, la *compressibilité* et la *dureté*. Chimiquement considérés, les corps sont divisés en deux classes, les *corps simples* ou *élémentaires* (c'est-à-dire qui ne peuvent être décomposés, et qui, traités de toutes les manières, donnent toujours le même résultat), et les *corps composés*. Les chimistes classent aussi les corps simples en *pondérables* et *impondérables;* enfin, parmi les corps pondérables, ils distinguent encore les corps *métalliques* et les corps *non métalliques*. Dans l'état actuel de la science, les corps *simples* sont au nombre de 56, à savoir : 14 corps simples *pondérables non métalliques,* l'oxygène, l'hydrogène, le bore, le carbone, le phosphore, le soufre, le sélénium, l'iode, le brôme, le chlore, l'azote, le phtore ou fluor, le silicium et le zirconium; 39 corps simples *pondérables métalliques*, le magnésium, le calcium, le strontium, le barium, le lithyum, le sodium, le potassium, le manganèse, le zinc, le fer, l'étain, le cadmium, l'aluminium, l'arsenic, le glucynium, l'yttrium, le thoryum, le molybdène, le chrôme, le tungstène, le colombium, l'antimoine, l'urane, le cérium, le cobalt, le titane, le bismuth, le cuivre, le tellure, le plomb, le mercure, le nickel, l'osmium, le rhodium, l'iridium, l'argent, l'or, le platine et le palladium, rangés ici suivant l'ordre de leur plus grande fusibilité. — Il est dans la langue peu de mots qui se prêtent à autant d'acceptions diverses que ce mot de *corps;* elles sont indiquées dans les dictionnaires spéciaux. — Au figuré, *corps* signifie association, union de plusieurs personnes qui vivent sous l'empire des mêmes lois, des mêmes coutumes, des mêmes préjugés; de là l'*esprit de corps,* mots qui s'entendent des principes, des habitudes, de la manière d'agir de certaines compagnies ou corporations. — En termes d'*art militaire*, corps est le nom donné à une des grandes fractions qui composent une armée. En ce sens, il est synonyme de *division*. Les divisions sont partagées en *brigades,* et celles-ci en *régiments*. On appelle aussi *corps francs* des compagnies ou légions qui, levées autrefois en temps de guerre, n'appartenaient pas au cadre constitutif de l'armée permanente et étaient licenciées à la paix. On les composait en grande partie de gens sans aveu et de déserteurs ennemis qui pillaient et dévastaient tout sans pitié. Mais l'état actuel de la civilisation ne permet plus de souffrir à la suite des armées des troupes de bandits dont la présence et l'exemple ne sont pas sans danger pour le maintien de la discipline, sans laquelle il n'y a pas d'armée. En 1814 et en 1815, Napoléon essaya toutefois de ce moyen de défense, qui demeura parfaitement stérile entre ses mains. — En termes de droit,

le *corps de délit* est la constatation légale du fait incriminé. — En termes de droit politique, on appelle *corps législatif* la réunion de deux chambres discutant et votant les lois proposées par le gouvernement à leur sanction. Du temps de l'empire, c'était la dénomination de la chambre des députés nommés par les départements.

**Corpulence** (d'un mot latin ayant même signification). Ce mot, synonyme d'*obésité* (v.), est employé dans plusieurs acceptions. Il signifie en général *grosseur*, *embonpoint*, *taille*, et s'applique au volume du corps de l'homme et des animaux, arrivés à l'âge adulte et considérés à l'état sain. La quantité et surtout la qualité des substances alimentaires, ainsi que les habitudes du corps, influent d'une manière bien marquée sur le développement de la *corpulence*. Les athlètes se font ordinairement remarquer par les saillies anguleuses des chairs ou des muscles; mais ces individus, privilégiés sous le rapport de leur force corporelle, sont inférieurs sous celui de leurs facultés intellectuelles; et lorsque l'embonpoint consiste dans l'obésité graisseuse ou l'accumulation de la graisse dans le tissu cellulaire, les formes musculaires s'effacent, le corps s'arrondit, et le plus souvent les facultés de l'esprit deviennent obtuses.

**Corpuscule.** On désigne généralement sous ce nom les parties de la matière imperceptibles à l'œil nu. *Corpuscule*, diminutif du mot latin *corpus* (corps), signifie *petit corps*. Les corpuscules reçoivent des noms particuliers à chaque science. En chimie, on les appelle *atomes* ou *molécules;* dans le règne végétal, *globules* et *granules;* dans le règne animal, *infusoires* ou *animaux microscopiques*.

**Corpus juris.** C'est le nom latin d'un recueil des lois romaines fait par les ordres de l'empereur Justinien, qui employa à ce grand ouvrage les plus célèbres jurisconsultes de son temps, entre autres Trebonius. Le *Corpus* comprend les Pandectes ou le Digeste, les Institutes, le Code et les Novelles ou Authentiques. Il fut publié en 534. Ce beau monument, élevé à la science du droit par un prince ami de la sagesse et de l'humanité, est encore en honneur dans nos écoles, et a servi de modèle à toutes les législations modernes.

**Corpus delicti** (mots latins signifiant *corps du délit*) (v. *Corps*).

**Correctif, correction** (d'un mot latin signifiant *corriger*). On entend par *correctif* ce qui donne à une pensée, à un mot, le vrai sens qu'on y attache, ce qui explique ce qu'on a voulu dire ou faire, ce qui modifie, *corrige* une chose, une substance. Dire d'un homme : « *Il y a de la folie dans tout ce qu'il dit,* » c'est l'insulter grossièrement; mais modifiez cette phrase par un *correctif*, elle n'aura plus rien d'injurieux, et tout au contraire elle pourra être prise pour un compliment : « Il y a une *aimable* folie dans tout ce

qu'il dit. — La *correction* est l'acte par lequel on cherche à ramener à la pureté matérielle ou morale une chose ou une sentence dans laquelle on aperçoit des fautes. — En termes de rhétorique, c'est le nom d'une figure que, dans le langage scolastique, on appelle *épanorthose*. Les orateurs et les poètes, Cicéron, Bossuet, Racine, en ont fait avec succès un fréquent usage. Par cette figure, l'orateur ou l'écrivain revient à une pensée déjà exprimée pour la rétracter, la modifier, la *corriger* en un mot; souvent, pour la confirmer, la rendre avec plus d'énergie et frapper victorieusement l'esprit des auditeurs. — Le mot *correction* exprime encore l'action d'élaborer un passage écrit pour le rendre meilleur. Le résultat produit par ce travail se confond alors avec le travail lui-même, et prend aussi le nom de *correction*. C'est ainsi que l'on dit : la *correction du style*, pour caractériser un style châtié et ramené, par diverses modifications successives, à la plus grande pureté possible. On peut définir la correction dans ce dernier sens : *L'observation scrupuleuse de toutes les règles de la grammaire et des usages de la langue.* — Dans les arts, la *correction* paraît être la manière la plus vraie de rendre la nature. On ne peut accuser d'*incorrection* une figure difforme, parce que le peintre, voulant représenter un bossu, un boiteux, a traduit *correctement* le modèle que la nature lui offrait. On cite particulièrement quelques figures de Rubens, d'un dessin savant et *correct*, quoique les formes qu'il a fidèlement rendues ne soient pas d'un choix heureux.

**Correction** (maison de), lieu de détention temporaire où l'on renferme ceux qui ont commis des fautes contre l'ordre social, mais qu'on espère ramener à la vertu par de bons exemples, de bons enseignements et une discipline sévère.

**Correctionnelle** (tribunal de police). Dans l'ordre des pouvoirs judiciaires, c'est celui qui connaît des simples délits emportant seulement *peine correctionnelle*, sans caractère afflictif ni infamant. Ce tribunal est composé de trois juges, d'un juge d'instruction, d'un procureur du roi, d'un substitut et d'un greffier. Dans les départements, ces fonctions sont généralement remplies par les membres du tribunal civil, qui consacrent une ou deux audiences par semaine, selon les besoins, à la répression des simples délits.

**Corrège** (Antonio Allegri, dit le), naquit à Correggio, ville du Modenais, en 1475, suivant quelques historiens; en 1494, suivant d'autres; et divisés sur l'époque de sa naissance, les biographes le sont aussi sur son origine. Le Corrège fut le chef de l'école lombarde. On lui a donné pour maîtres Laurent et François Bianchi et André Mantigna; mais, dans les pages qu'a composées le Corrège, nulle

trace ne reste du faire de ces peintres célèbres. La manière grande et suave d'Antonio Allegri révèle non le travail, mais le génie; non l'étude classique des conseils ou des ouvrages d'un maître, mais l'étude approfondie de la nature. C'est en elle qu'il a puisé cette grâce facile, ce charme indicible, que tous ont admirés et dont nul autre n'approche. L'effet merveilleux des têtes du Corrège est produit, non par la pureté irréprochable du dessin, comme dans les divines madones de Raphaël, mais par le vague des tons, l'harmonie des demi-teintes, qui entraînent à la rêverie et laissent à l'imagination le champ libre pour compléter l'œuvre ravissante du peintre et l'embellir de tout le prestige de ses illusions. Le nom du Corrège se rattache aussi à une brillante innovation dans l'art. Le premier il osa orner de figures, planant dans l'espace, les parois d'une coupole; et c'est ainsi qu'il a enrichi le dôme de la cathédrale de Parme et le plafond de l'église de St-Jean des Bénédictins, de deux fresques justement célèbres. Ses principaux tableaux sont : la *Nativité, Jupiter et Io, Léda, Antiope endormie, Saint Jérôme*, le *Mariage de sainte Catherine*, la *Madeleine* et une *Sainte famille*. Ces incontestables chefs-d'œuvre ont été reproduits par beaucoup de graveurs, dont plusieurs ont été de dignes interprètes. Le Corrège mourut à l'âge de 40 ans, en 1534, à la suite d'une fièvre causée par la rapidité avec laquelle il avait parcouru le chemin de Parme à son habitation. Sa famille souffrait de misère et de faim . il fit une marche forcée pour lui épargner quelques heures de douleur et lui porter la monnaie de cuivre qu'il venait de recevoir pour prix d'une fresque où son génie s'était produit tout entier!

**Corrégidor**. C'est le nom d'un fonctionnaire public très-important dans la Péninsule. Les pouvoirs dont il est revêtu lui donnent une autorité presque sans bornes, équivalant à celle des proconsuls à Rome. En Espagne, les villes maritimes ont des *gouverneurs;* mais toutes les grandes villes de l'intérieur et les pays qui en dépendent sont administrés par un *corrégidor*. — Le corrégidor rend la justice et peut condamner sans appel à des peines sévères, quelquefois même à mort. Affaires civiles, criminelles, administratives, tout est de son ressort. Il domine et surveille les alcades, qui remplissent les fonctions de juges dans chaque localité; il fait rentrer les deniers du roi et veille au maintien des lois, tant civiles que religieuses; il inspecte les hospices, les maisons d'éducation et les autres établissements; il veille au maintien des bonnes mœurs et règle jusqu'à la toilette des femmes. Cette charge, dont on a si souvent abusé, paraît n'avoir été créée que vers la fin du XIV^e siècle. Avant cette époque, les alcades étaient tout-puissants; mais ils laissèrent usur-

per leur autorité et furent ainsi soumis à celle des corrégidors.

**Corrélation** (de deux mots latins signifiant *relation avec*), réciprocité de relation, qualité de ce qui est corrélatif. Il y a corrélation entre les mots *père* et *fils*, parce que la paternité suppose la filiation, comme la filiation suppose la paternité (v. *Connexion*).

**Correspondance** (de deux mots latins signifiant *dire avec*), action de *correspondre, conformité, communication, commerce de lettres.*

**Corrèze** (département de la), ainsi appelé de la rivière de ce nom qui le traverse du nord au sud. Sa surface, qui comprend tout le Limousin, est d'environ 594,000 hectares carrés, et sa population de 285,000 habitants. Il comprend 3 arrondissements : Tulle, Ussel et Brives, qui contiennent 29 cantons divisés en 293 communes. Outre la Corrèze, il est arrosé par la Vezère et la Dordogne. Le sol en est montagneux, contient quelques forêts, d'excellents pâturages, et produit beaucoup de seigle, de maïs, de sarrasin, d'avoine, de chanvre, de lin et d'excellents fruits, entre lesquels il faut compter la truffe. On y élève des chevaux, des mulets, des moutons, des porcs; et l'on y exploite des mines de fer, de cuivre, de houille, des carrières de marbre, d'albâtre, de granit, de porphyre, etc. Ce département, qui fait partie de l'évêché de Tulle et de la 20e division militaire, n'a qu'une industrie peu étendue, consistant en papeteries, tanneries, distilleries d'eau-de-vie et en quelques fabriques d'étoffes de laine et de coton, de dentelle, de bougie, et en un commerce de chevaux, de bestiaux, de cire et de miel. Il est borné au nord par les départements de la Creuse, du Puy-de-Dôme et de la Haute-Vienne; à l'est par ceux du Puy-de-Dôme, du Cantal, du Lot, de la Dordogne, et enfin à l'ouest par ceux de la Dordogne et de la Haute-Vienne. Son chef-lieu est *Tulle* (v.).

**Corridor**, sorte de longue allée qui dans l'intérieur d'un bâtiment sert de communication entre plusieurs chambres : il est destiné à rendre plus commodes l'entrée et la sortie de ces mêmes chambres, car on n'a pas besoin de les traverser toutes pour arriver à l'escalier, quand chacune donne sur un même passage. — On cite comme étonnants par leur longueur et leurs développements les corridors du couvent de Catane, en Sicile, et ceux de l'hôtel du ministère des finances, à Paris.

**Corroborant** (dérivé d'un mot latin signifiant *force*). On appelle ainsi dans le langage vulgaire les moyens médicamenteux et alimentaires employés pour donner des forces et pour les relever.

**Corrodants** et **Corrosifs** (d'un mot latin signifiant *ronger*), substances dont l'action sur l'économie animale est tellement intense

qu'elle en désorganise les tissus : tels sont les acides minéraux concentrés, l'alcali pur, divers oxydes métalliques et même quelques substances végétales.

**Corroyeur**, celui qui travaille un cuir déjà tanné pour le rendre propre à tous les usages en lui donnant le lustre, la couleur et la souplesse nécessaires. On obtient cet état du cuir en le détrempant, en le refoulant, en le passant à l'huile et au suif, en le teignant et en le tissant, etc. Tout cuir tanné qui n'est pas destiné à être employé pour *semelles* doit être corroyé pour servir aux divers ouvriers qui le mettent en œuvre, tels que relieurs, gaîniers, cordonniers, selliers, bourreliers, coffretiers, etc.

**Corruption** (dérivé de deux mots latins signifiant *rompre avec*), désigne, chimiquement parlant, cette décomposition des substances végétales et animales qui exhale ordinairement des odeurs méphitiques et une sorte de puanteur provenant du dégagement de l'ammoniaque. — En littérature, *corruption* se dit des changements vicieux qui se trouvent dans un texte. On dit aussi d'un mot qu'il s'emploie par *corruption* quand il a été altéré. — En morale, *corruption* signifie toute dépravation dans les mœurs, surtout en ce qui regarde la justice et la bonne foi.

**Corsaire**. La racine de ce mot est *course;* un corsaire est un bâtiment *armé en course;* on donne aussi ce nom au capitaine de ce bâtiment, et souvent dans le langage vulgaire il prend l'acception de *forban* ou *pirate*. La différence qui existe entre le *corsaire* et le *pirate*, c'est que celui-ci attaque et pille indifféremment tous les navires qu'il rencontre, tandis que le corsaire ne fait main-basse que sur ceux des nations ostensiblement en guerre avec celle dont il porte le pavillon. Le corsaire doit être marin consommé et toujours prêt à se jeter au milieu des dangers aux mots de butin et de gloire. Surcouf, de St-Malo, s'est fait sous l'empire une réputation extraordinaire en ce genre. A 19 ans, il était épris de la fille d'un riche armateur qui la lui refusait parce qu'il était pauvre. « Il vous faut de l'argent? lui dit Surcouf, eh bien ! vous en aurez ! » Et il s'embarque sur un corsaire, devient capitaine, et gagne à force d'exploits la main de sa fiancée et une fortune considérable.

**Corse**, grande et belle île de la Méditerranée, située au nord de la Sardaigne, dont elle est séparée par le détroit de Bonifacio qui a 12 kilomètres de large, à 80 kilomètres de Livourne, à 148 d'Antibes, à 500 de Tunis et à 1,052 de Paris. La plus grande longueur du Cap Corse, à Bonifacio, est d'environ 172 kilomètres; sa plus grande largeur, du golfe de Sagone à Aleria, est d'environ 90 kilomètres; et on évalue sa superficie totale à environ 2,000 kilo-

mètres carrés. Tout le circuit de ses côtes, exactement mesuré, donne 750 kilomètres. Le climat en est délicieux; les brises de la mer y tempèrent la chaleur. Des hautes montagnes qui la traversent du nord au sud, et qui paraissent se rattacher au système des Alpes et des Apennins, s'échappent une foule de torrents et de ruisseaux d'eaux saines et limpides qui portent la fertilité dans les plaines et les plages. Le sol, singulièrement varié, est d'une rare fertilité, et ne demande que des bras qui sachent l'exploiter. Les montagnes sont couvertes de forêts d'une beauté remarquable, et offrent en abondance des pins et des chênes propres à la construction. Les richesses minérales de la Corse sont immenses; les Romains en tiraient d'excellent fer; le granit, le porphyre y sont communs. Pour peu que l'agriculture y fût encouragée, on y récolterait abondamment de la soie, du coton, du tabac, de l'indigo, du chanvre et du lin; et peut-être même la canne à sucre et l'arbre à thé y réussiraient-ils, car on les trouve à l'état sauvage aux environs d'Ajaccio. Tous les animaux domestiques qui s'élèvent en France se retrouvent en Corse, mais en général leurs proportions sont plus petites. Les reptiles y sont communs, mais peu dangereux; et on y guérit facilement de la piqûre du scorpion et de la tarentule, qui deviennent de moins en moins communs à mesure que le nombre des maisons augmente, et que leur construction se ressent des progrès de la civilisation et de l'art de bâtir. — Hérodote, Diodore de Sicile, Thucydide parlent de la Corse sous le nom de *Cyrne*. Pline l'Ancien y compte 33 villes; et tous les auteurs de l'antiquité s'accordent à dire qu'elle fut d'abord peuplée par des colonies phéniciennes. Les Phocéens s'en emparèrent ensuite; plus tard elle appartint aux Carthaginois, puis aux Romains. Comme le reste de l'empire romain, elle eut à souffrir des dévastations commises par les Barbares dans leurs irruptions; et de bonne heure ses habitants embrassèrent le christianisme. Les Sarrasins s'en étant emparés, la Corse eut à lutter contre leurs tentatives de prosélytisme et compta de nombreux martyrs. En 739 Charles-Martel en expulsa les ennemis de la foi. L'histoire de la Corse au moyen âge est fort obscure. Principauté indépendante jusqu'à l'an 1000, elle cessa alors d'être gouvernée par la famille Coloussa, et passa successivement au pouvoir des Pisans, des papes, des rois d'Aragon, des Génois et de divers chefs de parti sortis de son sein. La république de Gênes, qui pendant long-temps la tint sous sa dépendance, eut à y réprimer des révoltes sans nombre, et son autorité y fut toujours précaire. La dernière insurrection, dirigée par Paoli, héros à la mode antique, contraignit la république d'en faire cession à la France, dont la do-

mination n'y fut pas reconnue sans conteste, et qui, jusqu'en 1771, fut obligée d'y envoyer des forces sous la conduite de MM. de Chauvelin, de Maillebois et de Marbœuf; ce dernier finit par la pacifier. La Corse s'associa au grand mouvement de 1789. Lors de la nouvelle répartition du sol français, elle fut divisée en 2 départements, qui depuis ont été réunis en un seul divisé en 5 arrondissements, 60 cantons et 351 communes, et où 2 villes, *Bastia* (v.) et *Ajaccio* (v.), se disputent la prééminence. Ce département, qui forme la 17e division militaire, est le siége d'une cour royale et d'un évêché suffragant de l'archevêché d'Aix. L'évêque réside à Bastia et le préfet à Ajaccio. La population totale du département de la Corse est évaluée à 190,000 habitants. La Corse a fourni un grand nombre d'hommes célèbres, dont un seul suffit à l'illustration d'un peuple : Napoléon, on le sait, était né à Ajaccio.

**Corselet**, cuirasse légère employée dans les derniers temps du moyen âge par la cavalerie légère, et qu'on suppose d'origine italienne, en raison de son étymologie *(corsoletto)*. Plus tard le corselet fut également en usage dans l'infanterie; il protégeait plus spécialement la poitrine et le ventre. — En *entomologie*, on appelle ainsi la partie du corps de l'insecte la plus rapprochée de la tête.

**Corset**, vêtement à l'usage des femmes qui embrasse une grande partie de la poitrine, toute l'étendue du ventre et une partie des hanches, dans le but de soutenir la taille, et de maintenir le tronc dans une rectitude convenable. Le corset doit être médiocrement serré afin de conserver au tronc la liberté de ses mouvements, et ne pas gêner l'action des organes de la poitrine et de l'abdomen. Tout corset qui exerce une pression capable de gêner l'action des muscles et des viscères peut être très-nuisible à la santé, et doit par conséquent être proscrit : ce n'est pas qu'il n'y ait encore des femmes assez extravagantes pour se serrer outre toute mesure, et porter des busces d'une trop forte consistance; mais elles forment heureusement exception; et il faut reconnaître que, grâce aux progrès de la saine raison, les corsets ne méritent plus aujourd'hui les reproches que les médecins leur adressaient autrefois. On fera bien toutefois de les interdire, jusqu'à l'âge de 15 ou 16 ans, aux jeunes filles, chez lesquelles on a souvent déformé le torse, compromis et arrêté la croissance pour avoir voulu embellir la taille.

**Cortége** (de deux mots latins signifiant *corps* et *défendre*), désigne d'ordinaire cette suite nombreuse de courtisans, de gardes et de valets dont s'entourent les princes dans les cérémonies publiques. Mais ce mot s'applique également par extension aux parents, aux serviteurs qui accompagnent, jusqu'à sa dernière demeure, la dé-

pouille d'un ami, et lui font *cortége*. Depuis Louis XIV, nos rois ne se sont jamais montrés en public sans un nombreux *cortége*. Le cérémonial établi par ce prince, si avide de faste, de représentation, fut, sauf quelques différences, religieusement maintenu par les successeurs.

**Cortès**, mot commun à la langue espagnole et à la langue portugaise dans lesquelles il signifie *cour*. C'est le nom donné aux assemblées nationales d'Espagne et de Portugal, institution célèbre qui a varié dans ces deux pays et pour le nombre et pour le rang des députés, ainsi que pour leur influence dans le gouvernement, mais qui remonte à une haute antiquité; car son point de départ est dans les municipalités établies lors de la conquête de la péninsule ibérique par les Romains. Des documents irrécusables établissent que ces assemblées avaient le droit de contrôle sur les dépenses de l'état, et pouvaient refuser l'impôt si ces dépenses ne leur paraissaient pas justifiées. Charles-Quint, puis après lui Philippe II, abolirent peu à peu une institution qui contenait le germe d'une opposition toute puissante contre le despotisme qu'ils s'efforçaient d'établir en Espagne. La dernière réunion des *cortès* en Espagne eut lieu en 1619 sous Philippe III; et l'institution était si profondément tombée en désuétude vers la fin du XVII^e siècle, que lorsqu'un simple testament disposa de la couronne en faveur d'un petit-fils de Louis XIV, on ne s'avisa seulement pas de convoquer les cortès pour faire homologuer le testament par cette assemblée nationale. Il fallut l'invasion du territoire espagnol par les troupes de Napoléon pour que l'on songeât à recourir à l'appui moral que pouvait prêter pour la résistance une assemblée dont le nom rappellerait au pays de patriotiques souvenirs, et ses vieilles franchises oubliées depuis si long-temps. Réunies à Cadix, les cortès espagnoles tinrent pendant 4 ans en échec le maître du monde, dont la puissance vint se briser contre leur tribune, la seule qui existât alors sur le continent. Ferdinand VII, rétabli sur le royaume de son père, renvoya les cortès, et persécuta même les hommes qui s'y étaient distingués le plus par leur courage et leur patriotisme. Une insurrection militaire qui éclata en 1820 à l'île de Léon lui enleva pendant 3 ans le pouvoir absolu dont il faisait un si triste usage, et rétablit les cortès que l'invasion de l'armée française aux ordres du duc d'Angoulême renversa de nouveau en 1823. Dix ans après un mouvement général de l'opinion publique obligea la reine régente, veuve de Ferdinand, à les convoquer encore une fois. Depuis cette époque, une constitution nouvelle a été donnée à l'Espagne, constitution qui établit, sous la dénomination générale de *cortès*, une chambre des représentants et une chambre des sénateurs; tandis que les cortès

de l'ancienne monarchie, composées de 3 ordres, n'avaient jamais formé qu'une seule et même assemblée.— En Portugal les cortès datent du XII^e siècle ; mais, comme en Espagne, elles y tombèrent peu à peu en désuétude, et leur dernière réunion date de l'an 1668. En 1820 le Portugal subit le contre-coup de la révolution militaire opérée en Espagne ; les anciennes cortès y furent aussi convoquées, mais pour disparaître bientôt après quand une contre-révolution y rétablit le pouvoir royal dans toute son intégrité. A la mort de Jean VI, son fils don Pédro octroya au Portugal une charte représentative basée sur la réunion annuelle des cortès. Son frère don Miguel provoqua le renversement de cette institution, convoqua les cortès de Lamego suivant les formes antiques de la monarchie, et se fit proclamer roi par cette assemblée. Cette usurpation ne dura que 3 ans. En 1833 la constitution de don Pédro fut rétablie en Portugal, et avec elle les assemblées dites *cortès* qu'elle consacrait. Cette constitution a été modifiée depuis, mais le corps législatif continue à s'appeler les *cortès*.

**Cortez** (Fernand), né en 1485 à Medelin, petite ville de l'Estramadure, d'une famille noble, mais pauvre, fut sans contredit le plus remarquable des aventuriers qui, au XVI^e siècle, soumirent à l'Espagne les différentes parties de l'Amérique. En 1504, à peine âgé de 19 ans, nous le trouvons déjà à St-Domingue, remplissant, sous son parent Ovando, divers emplois honorables. En 1511, il accompagna D. Velasquez dans son expédition de Cuba. Le Mexique venait d'être découvert par un des lieutenants de Velasquez; Cortez sollicita la mission de faire la conquête de cette nouvelle terre et l'obtint. Il partit, en 1518, de San-Iago avec 10 vaisseaux, 700 hommes d'infanterie, 18 chevaux et 14 petites pièces de canon, côtoya pendant long-temps les rives du golfe du Mexique; puis, après avoir débarqué, il marcha sur Mexico, où il entra sans coup férir le 8 novembre 1519. Cependant Velasquez, jaloux de la gloire qu'il avait préparée à Cortez, lui enleva ses pouvoirs et envoya au Mexique un détachement commandé par Narvaëz pour le forcer à résigner son commandement. Cortez n'hésita pas à marcher contre la créature de Velasquez, battit ses soldats, et les incorpora dans sa petite armée. Mais, pendant son absence, les habitants de Mexico s'étaient révoltés contre la garnison de 80 hommes qu'il avait laissée dans leurs murs. Force lui fut d'entreprendre, avec les faibles ressources dont il disposait, le siége de cette grande ville. Son artillerie, si misérable qu'elle fût, lui donna une supériorité décidée sur l'ennemi, et la place fut enlevée d'assaut. L'empereur Guatimozin lui-même tomba entre les mains des vainqueurs qui, pour

lui arracher des renseignements sur le lieu précis où se trouvaient ses trésors, qu'ils l'accusent d'avoir fait jeter dans le lac environnant Mexico, le soumirent, ainsi que son ministre, à un violent feu de charbon. Vaincu par la douleur, le ministre faisait entendre quelques plaintes : *Et moi donc*, lui dit Guatimozin, *suis-je sur un lit de roses!* — Cortez fit successivement la conquête de toutes les provinces du Mexique, mais ne fut que médiocrement récompensé par le roi d'Espagne. A la vérité, on lui donna des titres, mais il n'obtint pas de considération. Un jour, il fendit, pour pénétrer jusqu'à Charles-Quint et lui soumettre directement ses observations, la foule compacte qui entourait le coche de l'empereur. « Quel est cet homme? dit Charles. » — « C'est, répondit fièrement Cortez, celui qui vous a donné plus de royaumes que vos pères ne vous ont laissé de villes. » Triste et dernière vengeance qui ne changea en rien sa situation. Il quitta la cour et mourut abreuvé de chagrins et de dégoûts, dans une solitude, près de Séville, âgé de 63 ans, le 2 décembre 1554.

**Corvée,** travail gratuit que les paysans d'une seigneurie devaient au seigneur pour l'exploitation de ses *propriétés rurales*. La corvée n'existait que pour le service des champs, et non pour celui de la personne; et le seigneur qui pouvait faire labourer son champ ou faucher son pré par son paysan ne pouvait pas le contraindre à lui rendre le moindre service dans son château. La corvée est peut-être le souvenir le plus odieux qu'ait laissé l'ancien ordre de choses; *taillable et corvéable à merci* est aujourd'hui une expression figurée qui résume la position complétement dépendante d'un malheureux. — Avant 1789, elle pouvait s'appliquer au propre à un quart de la nation.

**Corvette**, bâtiment de guerre qui, dans la hiérarchie des navires armés, tient le milieu entre la *frégate* (v.) et le *brick* (v.), et qui porte de 20 à 26 canons ou caronades. On distingue, 1° les *corvettes de guerre*, commandées par un capitaine, dont le grade est assimilé à celui de chef de bataillon; 2° les *corvettes de charge*, destinées à des transports; 3° les *corvettes aviso*, bâtiments légers et fins voiliers, destinés à porter des *avis*, des nou-

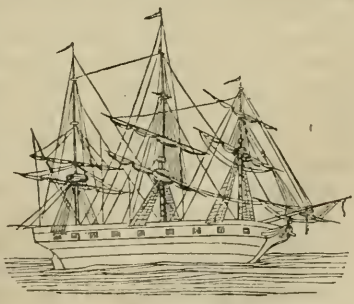

*Corvette.*

velles, des ordres pressés. Il est difficile de rien voir dans la marine de plus gracieux qu'une corvette sous voiles.

**Corvisart** (Jean-Nicolas), célèbre médecin, né en 1755 en Champagne, mort en 1821, à Courbevoie, près Paris, commença, par une vie de privations long-temps prolongées, une carrière dans laquelle il n'acquit de la réputation que lorsque déjà il avait dépassé l'âge de 40 ans. Napoléon l'attacha comme médecin à sa personne et l'honora de son amitié. Admirateur fervent du héros, Corvisart éprouva une attaque d'apoplexie à la nouvelle du désastre de 1814. Son ouvrage sur les *maladies du cœur* est son principal titre scientifique aux yeux de la postérité; mais Corvisart n'était pas seulement un savant et profond médecin, c'était en même temps un admirable praticien.

**Corybantes**, prêtres phrygiens de Cybèle, dont le culte formait, chez ces peuples, une religion à part ayant ses mystères particuliers. On fait remonter leur institution à l'an 297 avant la prise de Troie, époque où les mystères de la *bonne déesse*, qui n'étaient autres que ceux d'*Isis* d'Égypte, furent transportés en Asie-Mineure. Les corybantes passèrent plus tard en Crète et y établirent le chef-lieu de leur culte. On leur attribue de grands travaux sur l'agriculture et la métallurgie. La signification des symboles dont le collége sacerdotal des corybantes était dépositaire fut, dans la suite, perdue pour eux-mêmes; et ils devinrent de misérables jongleurs.

**Coryphée.** C'était, chez les anciens, le nom des chanteurs placés à la tête des chœurs dans les théâtres. Ce mot désigne encore les individus qui ont le même emploi dans nos théâtres lyriques. Par extension et au figuré, *Coryphée* se dit aussi d'un homme qui se fait remarquer dans un parti, dans une secte, dans une profession, par un caractère décidé qui le porte à se mettre en avant, à vouloir tout mener, diriger.

**Coryza**, mot grec qui désigne dans le langage scientifique l'affection vulgairement appelée *rhume de cerveau*. C'est une irritation inflammatoire de la membrane qui tapisse les fosses nasales. Il est très-rare qu'elle prenne de la gravité et qu'elle dégénère en sérieuse maladie. Le plus souvent elle disparaît d'elle-même au bout de quelques jours.

**Cosaques** (v. *Kosaques*).

**Cos**, île de l'Archipel, l'une des Sporades, située à 16 kilomètres de l'Asie-Mineure, au N.-O. de Rhodes et au sud de Samos. On évalue sa superficie à 120 kilomètres carrés et sa population à 6.000 âmes. Elle produit des vins délicieux et renferme d'excellents pâturages.

**Coseigneur.** On appelait autrefois ainsi celui qui était seigneur avec un autre d'un fief dominant d'où relevaient quelques fiefs secondaires.

**Cosme** (saint), né en Arabie, frère de saint Damien et comme lui médecin au IIIe siècle de l'ère chrétienne. Ils souffrirent tous deux le martyre pour la foi de J.-C. Leurs corps furent transférés à Rome où une église leur fut dédiée. Ils devinrent, en raison de la profession qu'ils avaient exercée sur cette terre, les patrons des médecins et des chirurgiens.

**Cosme** (frère), chirurgien célèbre né dans le diocèse de Tarbes en 1703, mort à Paris en 1781. Son extrême piété lui fit souhaiter d'entrer en religion, et il prit l'habit chez les feuillants en 1740, après s'être assuré qu'on lui permettrait de continuer l'exercice de la chirurgie, dans laquelle il avait déjà acquis une juste et grande réputation d'habileté. Il consacra alors aux pauvres tous les honoraires que les riches lui offraient pour prix de ses soins. Son nom de famille était *Basilhac*.

**Cosme.** Quatre personnages historiques sont désignés par ce nom. *Cosme l'Ancien*, auquel la république de Florence donna le titre de *père de la patrie;* et les 3 grands-ducs *Cosme Ier*, *Cosme II* et *Cosme III* (v. *Florence* et *Médicis*).

**Cosmètique** (d'un mot grec qui signifie *ornement*). On appelle ainsi une composition destinée à embellir la peau. Jamais on ne fit un si grand usage d'huiles, de pâtes, d'emplâtres, d'eaux merveilleuses, incomparables, que de nos jours. La fureur de se rajeunir ne tourmente pas seulement cette moitié du genre humain dont l'empire s'évanouit le plus souvent avec la jeunesse; et c'est bien aujourd'hui que l'on peut dire avec plus de vérité que le bon La Fontaine, qu'*il est sur ce point là bon nombre d'hommes qui sont femmes.* — Il est un âge dans la vie, chez l'homme comme chez la femme, où le frais coloris fait place à une teinte moins rosée, où la jeunesse cesse, où la décrépitude se montre dans un lointain moins reculé. Cette époque, dont tant de gens ont peur, doit arriver cependant; elle est inévitable, et les rajeunisseurs de profession sont des charlatans qui spéculent sur l'amour propre et la faiblesse des autres. — Ce serait toutefois pousser trop loin le rigorisme que de soutenir que la véritable, la seule fontaine de Jouvence soit le bord d'un clair ruisseau. Il existe en effet quelques préparations pour rendre à la peau sa souplesse, conserver son vif incarnat, que l'hygiène avoue et qui peuvent être employées sans inconvénient.

**Cosmogonie** (de deux mots grecs signifiant *monde* et *génération*). On appelle ainsi toute théorie ou système concer-

nant la création ou l'origine du monde. Ces systèmes varient à l'infini chez les philosophes anciens, dans les religions de l'Orient, et chez les prétendus penseurs modernes. — Il n'y a de vérité sur l'origine du monde que dans le récit de la création, tel que nous l'offrent les livres inspirés par le Très-Haut à Moïse (v. *Création*).

**Cosmographie** (de deux mots grecs signifiant *monde* et *description*). C'est la description du monde et surtout du monde céleste, car la description de la terre est l'objet spécial de la *géographie* (v.). — La *cosmographie* varie ou plutôt avance avec les connaissances des hommes. Dans les premiers temps de la philosophie grecque, entre le IVe et le VIe siècle av. J.-C., la terre passait pour le fondement de l'univers; c'était le plus grand corps que l'on connût; on la croyait plate et entourée d'un grand fleuve qu'on appelait l'*Océan;* au-dessus, était l'atmosphère; et au haut de l'atmosphère, à très-peu de distance de nous, tournaient les astres, le soleil, la lune, les étoiles fixes que l'on distinguait des planètes, et les météores, parmi lesquels on comptait les comètes, etc. — Plus tard, les idées s'étant agrandies, on reconnut que la terre était ronde; que de tous les astres la lune était la plus voisine de nous; que Vénus et Mercure devaient venir ensuite, puis le soleil, puis Mars, Jupiter, Saturne, et enfin la sphère des étoiles fixes que l'on appelait aussi le *firmament*, parce qu'on le regardait comme composé d'une substance très-solide. — Ces idées étaient déjà celles d'Aristote dans le IVe siècle avant notre ère. — Les astronomes qui vinrent après lui firent de nouvelles observations qui détruisirent successivement toutes les opinions soutenues par les premiers philosophes. Tant qu'on s'obstinait, en effet, à regarder la terre comme occupant le centre du monde, et tous les astres comme tournant autour d'elle, on était obligé, pour exprimer chaque mouvement nouvellement reconnu, d'imaginer une nouvelle sphère tournant dans un autre sens et modifiant les mouvements déterminés précédemment; et c'est ainsi que Ptolémée, qui vivait sous les Antonins, ayant trouvé que les étoiles fixes avaient un mouvement d'occident en orient en 36,000 ans, établit que ce mouvement était celui du firmament, et qu'il empruntait son mouvement diurne d'un autre ciel placé au-delà, ne portant aucune étoile, et qu'il nomma le 1er *mobile*. Comme d'un autre côté l'irrégularité des mouvements célestes ne pouvait s'accorder avec les idées des Aristotéliciens qui soutenaient que les cieux étaient parfaits et immuables, on supposa qu'elle venait d'un autre ciel intercalé entre le firmament et le 1er mobile., et qu'on appela le 1er *cristallin*. Enfin on vit que l'écliptique s'était, depuis Ptolémée, rapprochée

de l'équateur. On attribua ce résultat à un 2e cristallin placé sous le 1er, et doué d'un mouvement d'oscillation du nord au sud et du sud au nord. Toutes ces sphères tournant ainsi les unes sur les autres, influant sur leurs mouvements, y produisant des irrégularités dont le nombre devait augmenter sans cesse, les sphères imaginaires dont nous parlons ne pouvaient satisfaire les esprits justes. Aussi *Copernic* (v.) reprit-il l'ancien système des Pythagoriciens, qui plaçait le soleil au centre du monde, et faisait tourner la terre et toutes les planètes autour de lui; il le développa, et prouva par des raisons si fortes le mouvement de la terre, qu'il en eut presque la gloire de l'invention. Selon ce système, le soleil, beaucoup plus gros à lui seul que toutes les planètes ensemble, occupe le centre du monde planétaire, et autour de lui circulent, à des distances différentes, Mercure, Vénus, la Terre avec la Lune, Mars, Jupiter et Saturne. Ces planètes sont à des distances très-considérables et bien au-delà de notre atmosphère, par conséquent elles ne peuvent plus être confondues le moins du monde avec les météores, comme la foudre, les éclairs, les halos ou couronnes, que les anciens avaient regardés comme presque analogues aux astres. Ce système, si simple et si satisfaisant sous tous les rapports, semblait devoir être admis par tous les savants; mais la vérité a tant de peine à s'introduire dans le monde, surtout quand il faut combattre d'anciennes erreurs, que Tycho-Brahe (v.), près de 60 ans après Copernic, imagina une disposition analogue à une ancienne croyance des Égyptiens, à l'aide de laquelle il espérait concilier toutes les opinions. Selon lui, la terre était immobile au centre du monde, le soleil tournait autour d'elle, et autour du soleil tournaient toutes les autres planètes. Les observations astronomiques ont renversé promptement le système de Tycho-Brahe, et confirmé au contraire celui de Copernic. Aujourd'hui celui-ci est exclusivement reconnu par tout le monde, seulement les progrès de la science ont fait connaître successivement des détails que Copernic ignorait entièrement. Le nombre des planètes s'est augmenté; on a vu beaucoup plus loin que Saturne la planète d'Uranus; entre Mars et Jupiter, on a découvert, au commencement de ce siècle, 4 planètes tellement petites, qu'on ne peut les voir qu'au moyen de forts télescopes, et c'est pour cela qu'on les nomme *planètes télescopiques;* ce sont : *Cérès*, *Pallas*, *Junon* et *Vesta*. La lune tournant autour de la terre, n'est pas une planète principale, mais ce qu'on nomme un *satellite*, c'est-à-dire une planète qui tourne autour d'une autre. Copernic savait cela; mais des observations subséquentes ont démontré que la terre n'était pas la

seule planète accompagnée de satellites : Jupiter en a 4, Saturne en a 7, et de plus un *anneau* (v.) qui l'entoure et tourne très-rapidement autour de lui ; Uranus en a 6. Les *comètes* (v.), qu'on avait longtemps placées parmi les météores, et dont Sénèque avait pourtant deviné la véritable nature, sont aujourd'hui regardées comme de véritables planètes qui tournent comme les autres autour du soleil; seulement elles ont une masse infiniment moins considérable, et au lieu de tourner autour du soleil dans une orbite presque circulaire, elles décrivent une ellipse extrêmement allongée, et se trouvent ainsi tantôt très-près, tantôt à une distance immense du soleil. Enfin le soleil lui-même était regardé par Copernic et fut long-temps regardé depuis comme immobile au centre du monde. On sait aujourd'hui que le soleil se meut, qu'il tourne comme une planète autour d'un centre qu'on ne connaît pas, et qu'il emporte dans son mouvement tout le système planétaire dont nous venons de donner une idée. Mais ici s'arrête la *cosmographie*, qui ne peut en effet décrire de l'univers que ce qu'on en connaît bien, et qui ne doit pas suivre les conjectures des savants.

**Cosmologie** (de deux mots grecs signifiant *monde* et *discours*). C'est donc une histoire du monde, comme la *cosmographie* (v.) en est la description. L'ouvrage de Fontenelle sur la *Pluralité des mondes* est un livre de *cosmologie*. — Dans les traités de géographie générale, les mots *cosmographie* et *cosmologie* s'emploient souvent indifféremment l'un pour l'autre.

**Cosmopolite** (de deux mots grecs signifiant *citoyen* et *monde*). On appelle ainsi l'homme qui fait profession d'être citoyen du monde entier, et d'avoir constamment et avant tout en vue les intérêts du genre humain. Aimer ses semblables est beau, les aimer plus que soi-même est surhumain ; mais se déclarer l'ami de tous les hommes à l'effet d'être dispensé d'avoir d'attachement particulier pour aucun d'eux, se croire et surtout se dire également attaché par les mêmes liens à tous les habitants de l'univers, pour ne pas avoir de devoirs à remplir envers ceux auprès desquels on se trouve; enfin, se dire citoyen de toute la terre pour se mettre au-dessus des obligations du citoyen de la patrie réelle, ce sont là tout autant de pompeux mensonges à l'aide desquels l'égoïste espère cacher ses froids et personnels calculs. Le véritable ami de l'humanité aime sans doute ses semblables dans quelque région qu'ils habitent, il rêve, il désire, il hâte par tous les moyens dont il peut disposer, cette époque de confraternité générale, où une montagne, une rivière, un bras de mer ne parqueront plus les hommes en races différentes et ennemies; mais sa bienveillance devient *amour* pour

sa famille, *amitié* pour ses voisins, *attachement* pour ceux qui vivent sous les mêmes lois que lui. Les affections sans objet déterminé sont des chimères, et l'homme sans famille, sans patrie, n'est plus, quelque nom qu'il se donne, qu'un insensé, ou un être dangereux et dépravé, qui n'aime l'habitant du Kamtschatka, le Tartare, etc., que pour être dispensé d'aimer son prochain.

**Cosmopolitisme.** C'est le nom qu'on donne à la doctrine qui supprime les limites de la patrie et dégage des liens d'affections locales. Un philosophe l'a formulée comme suit : *Je préfère ma famille à moi, ma patrie à ma famille, et le genre humain à ma patrie* (v. *Cosmopolite*).

**Cosmorama** (de deux mots grecs signifiant *monde* et *vue*). C'est le nom qui fut donné à un spectacle de curiosité établi en 1808 à Paris par un savant abbé Piémontais appelé Cazzera, et qui successivement se composa de plus de 800 tableaux représentant les sites et les monuments les plus remarquables de l'univers. La disposition de ces tableaux était établie d'après les principes suivis pour la construction des *panoramas* et n'en différait guère que par les détails.

**Cosse.** C'est le nom qu'on donne vulgairement à l'enveloppe de certains fruits, tels que les pois, les fèves, etc. On dit *écosser* pour signifier qu'on tire le fruit de son enveloppe. On appelle *écosseur*, *écosseuse*, celui ou celle qui écosse. — *Cosse de genêt* ou geneste est le nom du fruit d'un arbuste; c'est aussi celui d'un ancien ordre de chevalerie institué par saint Louis en 1234. Le collier de cet ordre était composé de *cosses de genêt*, entrelacées de fleurs de lis d'or, et surmonté d'une croix fleurdelisée avec cette devise : *Exaltat humiles* (il élève les humbles). Le sens de ces mots explique les motifs qui ont porté le fondateur à prendre pour emblème un modeste arbrisseau comme le genêt.— *Cossu* signifie *qui a beaucoup de cosses*. On dit au figuré et dans le langage trivial qu'un homme est *cossu*, qu'une femme est *cossue*, pour faire entendre qu'ils sont richement habillés, et que le luxe qu'ils déploient est aussi solide que brillant.

**Costume.** Ce mot dérivé d'une expression italienne qui signifie *usage*, *coutume*, *manière*, est en français synonyme de *vêtement*. Il exprime mieux l'ensemble des habits dont une personne est couverte. Dans les arts et au théâtre, il comprend en outre les armes, les meubles, et en général tout ce qui, dans un tableau, est rangé sous la désignation d'*accessoires*. C'est dans le costume que se reflètent le génie, le goût, les mœurs du siècle et de la nation qui ont fourni la scène rendue par l'œuvre de l'artiste, du poète. Les

peintres du XVI^e siècle et des siècles antérieurs. Paul Véronèse et d'autres, habillaient les soldats grecs et les patriarches hébreux comme leurs propres concitoyens. Poussin et Lesueur sortirent les premiers de cette fausse route. Un siècle plus tard, Vien rétablissait à grand' peine le costume exact des Grecs et des Romains, et David prouvait par la vérité historique de ses œuvres qu'il en avait fait une étude analytique et approfondie. Si nous remontons aux premiers temps de la création, nous verrons l'homme prendre dans la nature même les moyens de se mettre à l'abri des variations incalculables de l'atmosphère. Il se fait un manteau de la peau des bêtes dont la viande le nourrit, et bientôt le brillant plumage des oiseaux qu'il a tués fournit à sa compagne les premiers colifichets de la coquetterie. Des coquilles et des graines, la femme ingénieuse à s'embellir fit des pendants d'oreilles, des colliers et des bracelets. Plus tard, quand les besoins s'accrurent avec les populations, l'industrie naquit; on parvint à filer la laine, à confectionner des étoffes, grossières d'abord, magnifiques bientôt, brodées de soie, d'or ou d'argent. Quant à la forme des vêtements, elle fut souvent déterminée et par l'influence des climats et par le rang qu'occupaient les personnes qui devaient s'en parer. Les *armes*, qui faisaient aussi partie du costume, furent multipliées à l'infini. A chaque nouvel instrument de destruction, on opposa une arme défensive. Ce fut l'origine des épées et des casques, des javelots et des boucliers, des lances, et enfin des cuirasses, qui, d'abord entièrement faites de bandes de cuir superposées (et de là vient leur nom), furent bientôt perfectionnées et couvrirent le corps du soldat d'un vêtement de fer ou d'acier. Vers le XI^e siècle on vit les nobles afficher sur leurs habits l'illustration des familles, en les bariolant des couleurs de leurs blasons. Plus tard, les officiers seuls des princes, et enfin leurs valets et les valets des grands, portèrent ces insignes : c'est l'origine des *livrées*. Les peuples de l'Orient, ne laissant pénétrer chez eux aucune idée étrangère, restèrent stationnaires au milieu de ces variations du costume, et gardèrent, pendant plusieurs siècles, et leurs habits et leurs ornements. Lorsque les monarchies d'Europe furent solidement assises, et qu'il ne resta que le souvenir des maux causés par les Barbares qui les avaient fondées, la civilisation et les arts naissants amenèrent des réformes radicales dans les costumes. Le luxe régna à la cour de François I^er, dans celles de Charles-Quint, de Henri VIII, du pape, et de Florence. Les tissus de laine furent laissés aux classes de la roture, et on les remplaça par la soie, les velours, les satins, l'or et les pierreries. Les maîtres avaient donné des livrées aux valets, les capitaines et

les colonels voulurent aussi parer leurs soldats de leurs blasons : ce fut le commencement des *uniformes*, qui ne s'établirent régulièrement qu'à la fin du règne de Louis XIV. Sous Henri III, sous le règne des favoris et des mignons, le costume traduisait exactement les mœurs efféminées de la cour : on se chargeait, hommes et femmes, de larges colerettes empesées. Vinrent Henri IV, Sully et les calvinistes puritains, et sous l'influence de mœurs plus sévères, les vêtements devinrent plus simples et furent presque toujours noirs. Sous Louis XIII, des changements non moins remarquables s'opérèrent dans le costume. On garda le manteau court, le *justaucorps;* mais on prit la culotte de drap aux couleurs vives, les rubans, les chapeaux de feutre ornés d'une plume flottante, et on laissa croître les cheveux. Louis XIV arriva, et dominant tout, il domina aussi la mode. On prit alors à la cour l'habit à manches, le surtout et le manteau long. Les plumes d'autruche ornerent seules les chapeaux, et des perruques énormes encadrèrent ridiculement les plus gracieux et les plus mâles visages. Sous Louis XV, l'habit varia peu dans la forme ; on le parsema de paillettes d'or et d'argent. Ce fut le règne de la *poudre* et de la *pommade*. Jusque-là le costume des dames n'avait subi que d'insignifiantes réformes ; mais dès lors elles se poudrèrent et se parfumèrent comme les hommes, et elles ornèrent de quelques rares bouquets de rubans leur frisure excessivement serrée. Leurs robes se faisaient alors d'étoffes à grands ramages qui souvent se perdaient inaperçus au milieu des plis : on imagina, pour remédier à ce grave inconvénient, de placer sous les jupes plusieurs cerceaux en corde ou en baleine, liés l'un au-dessus de l'autre, et à une certaine distance, par une toile légère. Ce furent les fameux *paniers* qu'on appella aussi *bouffant, tournure*, et d'autres noms encore. L'étiquette qui avait régné si impérieusement sous Louis XIV avait survécu au grand roi. Les étoffes que les gens de la cour ou de bon ton devaient porter étaient restées classées selon les saisons. En hiver, on portait les velours, les satins, les draps ; en été, les taffetas ; en automne et au printemps, les *silésies*, les satins légers. Le jour de la Toussaint on prenait les fourrures ; on les quittait le jour de Pâques. C'était un usage ridicule et souvent incommode ou dangereux ; mais c'était de *bon ton*. A la révolution disparurent toutes ces puériles distinctions : le costume fut le même pour tout le monde. Les hommes quittèrent l'épée ; et les différents ordres ou communautés qui composaient auparavant l'état, ayant été abolis ou modifiés en leurs statuts, abandonnèrent pour toujours leurs costumes distinctifs. L'uniforme des régiments subit aussi des changements

notables dans la couleur et la forme des habits. Le luxe fut un moment sévèrement proscrit. Les vêtements n'eurent plus ni broderies, ni galons; on intronisa les *carmagnoles*, espèce de vestes à basques, et les *houppelandes;* on porta les cheveux coupés courts; quelques-uns se coiffèrent du *bonnet rouge*, et les bas de soie et les souliers à boucles d'or et d'argent furent remplacés par les bottes. Le costume des femmes fut aussi simplifié; leurs robes furent d'étoffes presque grossières, leurs cheveux souvent serrés sous un petit bonnet rond orné d'un pauvre ruban, ou seulement cachés sous un mouchoir. Mais après la terreur, reparurent bientôt l'élégance et la richesse, surtout dans la toilette des femmes: le corsage des robes était très-court, et laissait presque à découvert la poitrine entière; les jupes devinrent très-longues et souvent même traînantes; ce furent les modes des derniers temps de la république et de l'empire. Les hommes portaient alors le pantalon et l'habit à revers, dont les basques couvraient les cuisses jusqu'aux genoux, comme la jupe des redingotes; quelques élégants firent de leurs cheveux, devenus longs, une tresse, que retenait un peigne, et qu'on appela *cadenette*. Les costumes qui suivirent cette époque étaient à peu près les nôtres; nous n'avons pas à en parler; mais nous ferons, en peu de mots, l'histoire des costumes au théâtre. Les vices que nous avons signalés plus haut, et qui détruisaient la vérité historique dans les arts, entravèrent bien long-temps encore le progrès de l'illusion théâtrale et de la représentation exacte des scènes empruntées aux peuples et aux siècles passés. Sous Louis XIII et Louis XIV, tous les acteurs portaient, sur les planches, leurs habits de la ville, et jouaient ainsi la tragédie; vous figurez-vous Agamemnon en surtout noir, Alexandre en perruque, noyé dans les dentelles et les rubans? Lekain et mademoiselle Clairon commencèrent quelques réformes dans les costumes, et Talma, en 1791, étouffa pour toujours les vieilles coutumes, en introduisant, dans cette branche de l'art théâtral, l'exactitude historique la plus rigoureuse. Bientôt la province imita ce qui se faisait à Paris, et la réforme fut complète, radicale, universelle. On trouve bien encore l'occasion de rire de quelques anachronismes, produits par la lésinerie des directeurs ou l'ignorance des costumiers; mais ce qui autrefois était la règle suprême est aujourd'hui une exception ridicule, et la sévérité du costume s'étend à tout ce qui rentre sous cette dénomination: habits, armes, coiffures, meubles, décors; c'est ainsi qu'on a atteint le plus haut degré d'illusion.

**Costumier.** C'est, au théâtre, le nom de celui qui est chargé de la direction spéciale des costumes. — On appelle aussi de ce nom

ceux qui, au temps des bals d'hiver, confectionnent, vendent ou louent les costumes destinés aux déguisements.

**Côte** (marine). Ce mot n'a pas besoin d'être expliqué : tout le monde sait que les côtes sont les plages, rochers, bandes de terre, falaises, rivages que baigne la mer. Il y a des côtes fort dangereuses. — On appelle *côtiers* certains pilotes qui dirigent les vaisseaux dans le voisinage des côtes.

**Côte** (vins de la). Ils sont récoltés en Suisse, dans le canton de Vaud, sur des côteaux du vallon de l'Aubonne couverts de vignes, au milieu desquelles on aperçoit quelques villages et de jolies maisons de campagne.

**Côte-d'Or** (département de la), formé d'une partie de la Bourgogne, et borné au nord par le département de l'Aube, au N.-E. par celui de la Haute-Marne, au S.-E. par ceux de la Haute-Saône et du Jura, au sud par celui de Saône-et-Loire, et à l'ouest par ceux de l'Yonne et de la Nièvre. Il tire son nom d'une chaîne de collines qui s'étend au S.-O., et appelée la *Côte-d'Or* à cause de ses riches vignobles. Il est divisé en 4 arrondissements, 36 cantons, 728 communes, et 3 arrondissements électoraux, nommant 5 députés. Sa population est de 370,943 habitants; il dépend de la 18e division militaire, de la 8e conservation forestière, de la cour royale, de l'évêché et de la préfecture de Dijon. Son territoire est entrecoupé de plaines fertiles, de collines et de montagnes. Les plaines présentent une grande variété de culture. Les collines sont plantées de vignes qui produisent les excellents vins connus sous les noms de Chambertin, Romanée, Clos-Vougeot, Pomard, Volney, etc. Les productions végétales consistent en céréales de toute sorte; le règne minéral présente des mines de fer et de houille, de la tourbe, du gypse, de la terre à poterie, des pierres de taille, du marbre de toutes couleurs, des meules à aiguiser, des pierres lithographiques et statuaires, du granit rouge. Il existe des sources thermales à Cessey-les-Vitteaux, à Prémeaux et à Ste-Reine; des sources minérales froides et des sources salées. Le règne animal donne des chevaux de petite espèce, mais en grand nombre; du bétail rouge, beaucoup de bêtes à laine, des mérinos; les rivières sont poissonneuses. On cite les petites truites du Val Suzon, de la Tille et du Mensin; les carpes de la Saône et de l'Ouche; les anguilles de la Bèze. Il y a un dépôt royal de béliers mérinos à Villeneuve-les-Convers. L'industrie consiste en fabriques de lainages, de toile, de chapellerie commune, vinaigre de raisin et de bois, huile de graines, moutarde renommée, fromage, acier, produits chimiques; filatures de coton; distilleries d'eaux-de-vie de marc

et de pommes de terre; blanchisseries de cire; papeteries, tanneries, raffineries de salpêtre, clouteries, faïenceries, poteries; environ 150 hauts-fourneaux, forges et autres grandes usines en fer. Auxonne possède un arsenal de construction, et Vonges une poudrerie royale. Le commerce est actif et fort étendu. Les principales rivières du département sont : la Saône, qui est navigable, la Seine, l'Armançon, l'Ouche, la Suzon, l'Ource, la Tille, la Brenne et la Vingeane. Le canal de Bourgogne le traverse.

**Cote**, qu'on écrivait autrefois *quote* (d'un mot latin signifiant *combien*). *Cote* désigne le chiffre des impositions de chaque contribuable. On l'emploie aussi, en termes de palais, pour marquer l'action de mettre une lettre ou un chiffre au dos d'une pièce afin de la classer avec d'autres. — En termes de bourse et d'agiotage, *cote* est synonyme de cours; il désigne à quel taux sont les obligations émises par le gouvernement, les compagnies ou les particuliers.

**Côté** (d'un mot latin signifiant *côte*). Ce mot a une grande importance en anatomie et en physiologie; car les deux côtés du corps humain ne sont pas identiques. Chacun est pourvu d'organes qui lui sont propres, et par conséquent sujet à des affections particulières. Au côté droit se trouve le foie, le pilore, la vésicule du fiel, la veine cave, le trou de la veine aorte, la plus grosse partie des poumons. Les membres de ce côté sont aussi plus forts et plus déliés, et cette inégalité originaire s'étend quelquefois à la puissance de l'ouïe et de la vue. Au côté gauche se trouvent le cœur, avec son enveloppe membraneuse, l'estomac, le bas de l'œsophage, la rate, l'aorte et le canal thoracique. Les maladies qui affectent le plus fréquemment le côté droit sont les inflammations, les hémorrhagies, les fluxions de poitrine, l'ophthalmie; le côté gauche est plus sujet à la paralysie, aux maux de nerfs, à la sciatique, aux ulcères, à la phthisie. — Dans le langage politique, on désigne par les mots *côté droit* et *côté gauche*, 2 sections d'une assemblée séparées l'une de l'autre par le bureau du président. Cette division, qui date de l'assemblée constituante, s'est maintenue jusqu'à nos jours. Un quatrain contemporain, et qui n'est pas près de perdre le mérite de l'actualité malgré son ancienneté, disait alors :

Dans l'auguste assemblée on est sûr que tout cloche :
La raison, chacun l'aperçoit;
Le côté droit est toujours *gauche*,
Et le côté gauche n'est jamais *droit*.

Plus d'une fois dans nos diverses assemblées législatives, au milieu des orages qui ont souillé à diverses reprises le temple des lois, la place où venait s'asseoir un député devint seule le motif d'un outrage, d'une proscription, et même d'une condamnation capitale.

Tour à tour proscrits et proscripteurs, bourreaux et victimes, le *côté droit* et le *côté gauche* n'ont rien à s'envier, pas même l'insultante indifférence qu'ils ont constamment témoignée pour cette autre partie de nos assemblées, connue sous le nom de *centre*, de *plaine*, de *ventre*, dénominations qui toutes équivalent à celle de *ministériels*, de *partisans du pouvoir*, quel qu'il soit.

**Coteau**. On appelle ainsi le penchant d'une colline, ou la colline elle-même dans toute son étendue. C'est l'exposition la plus favorable pour la culture de la vigne. — Autrefois, on donnait en plaisanterie le nom d'*ordre des Coteaux* à des gourmets connaisseurs en bons vins et en bonne chère. St-Évremond disait :

> . . . . . Ces hommes admirables,
> Ces palais délicats, ces vrais amis des tables,
> Et qu'on peut en nommer les dignes souverains,
> Savent tous les *coteaux* où naissent les bons vins.

Boileau en a aussi parlé dans sa célèbre satire du *Dîner* :

> Surtout certain hâbleur, à la gueule affamée,
> Qui vint à ce festin conduit par la fumée,
> Et qui s'est dit *profès* dans l'*ordre des Coteaux*,
> A fait en bien mangeant l'éloge des morceaux.

**Côtes**, os longs et plats, offrant plusieurs courbures, placés sur la poitrine, et formant par leur ensemble un bouclier qui protège, non seulement le cœur et les organes respiratoires, mais encore latéralement les viscères abdominaux renfermés dans la cavité vulgairement appelée le *ventre* ou l'*abdomen*. Elles s'articulent en arrière avec la colonne vertébrale, et les sept supérieures seulement se joignent en avant au sternum au moyen d'un cartilage de prolongement. On les distingue en deux classes : les *vraies côtes* et les *fausses côtes* ; les premières sont au nombre de 7, et les secondes au nombre de 5 de chaque côté. Leur longueur, leur largeur, leur direction et leur courbure varient dans les diverses régions de la poitrine.

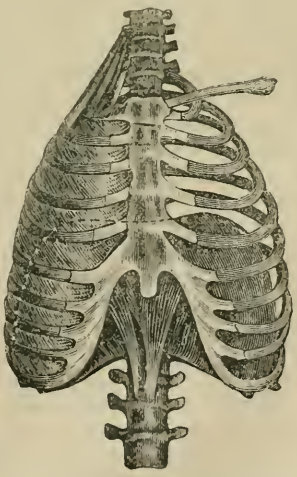

*Côtes et Thorax.*

**Cotentin** ou *Coutentin*. Dans l'ancienne division territoriale de la France, le Cotentin était un pays de la Basse-Normandie qui tirait son nom de *Coutances*, sa capitale. Il est aujourd'hui compris dans le département de la Manche.

**Coterie**, société particulière, ordinairement dirigée par un personnage influent, et qui rapporte tout à elle. Il y a des coteries de beaux esprits en dehors desquels nul ne saurait être spirituel :

Nul n'aura de l'esprit hors nous et nos amis.

Ce sont aujourd'hui, comme autrefois, les coteries qui préparent et assurent les succès ou qui les empêchent ; ce sont elles qui font et défont les réputations dans les lettres comme dans la politique, dans les sciences comme dans les arts; mais il est posé en regle générale par les adeptes que

Le moins de gens qu'on peut à l'entour du gâteau,
C'est le droit du jeu; c'est l'affaire.

**Côtes-du-Nord.** Ce département, formé de la haute Bretagne, comprend une surface de 744,073 hectares carrés, et une population d'environ 582,000 habitants; il est divisé en 5 arrondissements et 48 cantons, subdivisés eux-mêmes en 379 communes. Son territoire, entrecoupé de plaines et de petites montagnes, se compose surtout de bruyères, de landes et de bons pâturages, où l'on élève des chevaux, du gros bétail et des moutons; on y récolte du maïs, du chanvre, du lin, beaucoup de fruits à cidre et du miel. L'industrie y consiste en nombreuses fabriques de diverses espèces de toiles, en hauts fourneaux, en tanneries, parcheminerie, papeteries, etc.; on y exploite des mines de fer et de plomb, des carrières de grès, de pierres, d'ardoises, de marbre, etc. Son principal commerce a pour objets le cidre, les grains, la toile, le miel, les chevaux, les bestiaux, les huîtres, le poisson salé, etc. Ce département, qui fait partie de l'évêché de St-Brieux, est arrosé par le Gouet, la Rance, le Trieux, l'Ourt et le Blavet; il a 12 myriamètres du nord au sud, et 15 de l'est à l'ouest. Il est borné, au nord et au N.-E., par la Manche; au N.-E., au sud et au S.-E., par le département du Morbihan, et à l'ouest, par celui du Finistère. chef-lieu St-Brieuc.

**Cothurne,** espèce de chaussure particulière dont se servaient les anciens pour jouer la tragédie et qui ressemblait à peu près à nos brodequins; c'est ce qui fait dire figurément *chausser le cothurne*, pour jouer ou faire des tragédies. La même locution s'emploie pour exprimer l'action de celui qui prend un style élevé, pompeux, dans une occasion qui ne le demande pas.

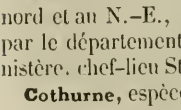
*Cothurne.*

**Cotin** (Charles), conseiller et aumônier du roi, et membre de l'Académie française, était né à Paris en 1604. Il ne doit guère sa célébrité qu'aux satires de Boileau, qui crut devoir accoler son nom à celui de Cassagne, non pas pour avoir une rime comme on l'a souvent imprimé, mais par suite d'une inimitié très-réelle entre ces 2 personnages. Molière introduisit aussi dans sa pièce des *Femmes savantes* sous le nom de Trissotin le malheureux abbé, qui vécut dès lors dans la retraite, où il mourut, en 1682, à l'âge de 78 ans. Voici l'épitaphe qu'on lui composa :

Savez-vous en quoi *Cotin*
Diffère de *Trissotin* :
*Cotin* a fini ses jours;
*Trissotin* vivra toujours.

On a de lui quelques poésies, qui ne sont pourtant pas dépourvues de tout mérite.

**Cotisation**, dérivé du mot *cote* (v.), est en jurisprudence l'imposition qui est faite sur quelqu'un de la *cote-part* qu'il doit supporter d'une dette commune à plusieurs. Des charges et impôts divers doivent être répartis entre chaque citoyen suivant sa *cotisation*, telle qu'elle est établie sur les *rôles* (v.) qui contiennent les différentes cotes assignées à chacun. — C'est aussi l'action de se taxer soi-même pour des dépenses communes. Aujourd'hui on abuse beaucoup trop et du mot et de la chose.

**Coton**, duvet laineux qui entoure les graines d'un arbrisseau appelé *cotonnier* et qui appartient à la famille des *malvacées*. La plupart des *cotonniers* sont originaires d'Afrique, mais on les cultive en Amérique et le coton qu'ils produisent constitue une des branches de commerce les plus importantes du monde. Le produit annuel des manufactures de coton dépasse en Angleterre la somme de 900,000,000 francs dans le seul comté de Lancastre. On y livre tous les ans aux manufactures de *calicot* une quantité de fil que l'on obtient par le travail des mécaniques, et que 81 millions de fileurs habiles ne pourraient pas fabriquer avec le seul secours de la quenouille et du fuseau. Un million et demi d'ouvriers sont employés en Angleterre à cette fabrication, et le fil qui, chaque année, est tissu dans les fabriques d'étoffes de coton a une

*Coton.*

longueur égale à 51 fois la distance du soleil à la terre (51 fois 140 millions de kilomètres, soit 7 milliards de kilomètres).

**Cotonnade**, toute espèce d'étoffes faites de coton.

**Cotonnier** (v. *Coton*).

**Cotopaxi**, volcan du Pérou dans la province de Quito, situé dans la chaîne des Andes. Sa hauteur absolue est de 5,904 mètres. Ce volcan a eu de fréquentes et redoutables éruptions. En 1758 les flammes qu'il vomit s'élevèrent au-dessus des bords du cratère à la hauteur de 900 mètres, et le 4 avril 1768 les villes d'Hambato et de Tacunha furent plongées dans l'obscurité jusqu'à 3 heures de l'après-midi par les nuages de cendres que vomissait le Cotopaxi.

**Cotte d'armes**, casaque que les chevaliers, les hommes d'armes mettaient autrefois par-dessus leur cuirasse. Les Germains, les Francs et les Gaulois portèrent des cottes d'armes de formes différentes; celles des premiers ne descendaient que jusqu'aux hanches, celles des seconds atteignaient les genoux. Plus tard, lorsque la cavalerie devint plus nombreuse, la cotte s'allongea encore et fut fermée par-devant comme une chemise. A l'époque des croisades les nobles se réservèrent le droit de porter la cotte d'armes, elle avait à peu près la forme d'une dalmatique, elle était bordée de pourpre et de fourrures, et les armoiries des barons et seigneurs étaient brodées sur la poitrine.

*Cotte d'armes.*

**Cotte de mailles**, chemise faite de mailles ou de petits anneaux de fer qui servait autrefois d'arme défensive. Elle était connue des Égyptiens et des Chinois. Il paraît que l'usage des *cottes de mailles* s'introduisit en France vers le XIe siècle; d'abord courtes et sans manches, elles descendirent bientôt jusqu'aux pieds, couvrirent les bras jusqu'aux mains et protégèrent la tête par le moyen d'un capuchon. Les *cottes de mailles* cessèrent d'être en usage après François Ier.

*Cotte de mailles.*

**Cottin** (Sophie Restaud) naquit à Tonneins en 1773. Elle fut élevée à Bordeaux auprès de sa mère, se maria à 17 ans, à un riche banquier de cette ville, vint à Paris, où elle jouit d'une brillante fortune et d'un rang élevé, et s'y fit remarquer par sa piété et par ses vertus avant de se distinguer par son esprit. Devenue veuve de bonne heure, elle ignorait encore son talent à 25 ans. En 1798, un de ses amis était proscrit, obligé de quitter la France, et par suite des événements de l'époque et de quelques revers particuliers, les

ressources pécuniaires de madame Cottin étaient alors très-restreintes; mais en quelques semaines elle écrivit sous le voile de l'anonyme un roman intitulé *Claire d'Albe,* qui eut un brillant succès, et dont le produit fut consacré à soulager une infortune. Telle fut également l'honorable destination de tous ceux qui suivirent. *Malvina* parut en 1800, *Amélie Mansfield* vint après en 1802. *Mathilde*, publiée en 1805, *Élisabeth,* en 1806, augmentèrent encore la réputation de l'auteur, et survivront aux monstrueuses productions qui de nos jours font tant de bruit et que des femmes ne rougissent pas de signer. Madame Cottin mourut en 1807.

**Cotylédons.** On appelle ainsi certains lobes charnus que l'on remarque dans la plupart des semences et qui accompagnent ordinairement la tige lorsqu'elle sort de terre, soit en conservant leur forme comme dans le haricot, soit en prenant l'apparence de feuilles comme dans la belle-de-nuit. Quelquefois les cotylédons restent dans la terre et ne sortent pas au-dessus de sa surface. Ils sont destinés à alimenter l'embryon, lorsque les racines et les feuilles n'ont pas pris un développement assez considérable pour remplir cette fonction. La plupart des plantes ont deux cotylédons.

**Cou** ou *col* (d'un mot latin ayant même signification). C'est la partie du corps qui joint la tête aux épaules. On donne encore figurément ce nom à beaucoup d'objets qui ont quelque analogie de forme avec le cou. — Vulgairement on nomme *gorge* le devant et *nuque* le derrière du cou, où l'on remarque une petite fossette. — *Col* est plus particulièrement employé en poésie pour éviter l'hiatus; mais il se dit de préférence avec ces deux épithètes *col court*, *col tors*.

**Couard, Couardise,** vieux mots français dont l'origine est fort incertaine, et qui ne sont plus admis que dans le langage familier. « Le plus grand reproche qu'on puisse faire à un homme, dit Montaigne, c'est de l'accuser d'être *couard*. On punit la *couardise* par l'infamie. » C'est en effet une espèce de crainte naïve, qui tient à l'ignorance des choses, et qui se passe quand on acquiert une expérience plus complète de la vie.

**Couche.** C'est le nom donné en horticulture à un amas de fumier d'environ 2 pieds de haut, soigneusement arrangé par lits l'un sur l'autre, avec quelques pouces de terre légère par-dessus, et recouvert de châssis vitrés pour faire des semis ou élevés des primeurs. — Ce mot est aussi fort en usage dans les arts et métiers, et notamment dans la peinture.

**Couchant.** La partie occidentale de la terre, le point de l'horizon où le soleil semble *se coucher*. Ce point varie chaque jour à mesure que le soleil s'avance dans sa révolution autour du cercle de l'écliptique.

**Coucou**, oiseau de la famille des *grimpeurs*, section des *cunéirostres*. Ses pieds ont 4 doigts disposés de telle manière, que 2 sont situés en avant, et 2 en arrière. Aussi peut-il facilement s'accrocher aux branches des arbres, mais a-t-il beaucoup de peine à marcher. Son bec est étroit et arqué. Le chant qu'il fait entendre est composé uniformément des mêmes syllabes *cou-cou* : de là son nom. Une seule espèce vit en Europe. Les *coucous* se nourrissent d'insectes et de petits oiseaux : ils ne construisent pas de nid, mais la femelle dépose ses œufs dans le nid des passereaux qui les couvent, et nourrissent les petits qui en éclosent.

**Coucy**, petite ville et village près de Laon en Picardie. La ville renfermait autrefois un château très-fort, et d'une défense facile, à cause de sa situation au sommet d'une montagne. Sa tour haute de 57 mètres environ, et de plus de 100 mètres de circonférence, était une des plus fortes qu'on connût. — Les sires de Coucy qui se sont fait une réputation de valeur et de fierté dans notre histoire, parce qu'ils ont joué de grands rôles dans les événements politiques de leur temps et qu'ils furent souvent alliés très-proches des maisons souveraines de France, d'Angleterre et d'Allemagne, avaient, dit-on, pour devise, ces deux vers :

Je ne suis roy ni prince aussi,
Je suis le sire de Coucy.

Ou suivant une autre version :

Roi ne puis-je être?
Duc ne veux être
Ne comte aussi,
Mais grand seigneur *de Coussy*.

**Coude**. C'est la partie extérieure du bras à l'endroit où il se plie. La saillie qui le forme est produite par une apophyse de l'os *cubitus* nommé olécrâne. Si l'on compare le bras à la jambe de l'homme, on trouve que ces 2 membres sont composés des mêmes éléments, le *coude* correspond au *genou*, et l'*olécrâne* à la *rotule*. On voit à la fois, dans cette comparaison, l'unité du plan de la nature, et la variété des moyens qu'elle emploie. La forme du coude varie chez les animaux, suivant les fonctions diverses que le membre antérieur doit remplir. Les *roussettes*, par exemple, ont à la place de l'olécrâne une véritable rotule séparée du *cubitus*.

**Coude-pied**. Partie la plus élevée du pied, située au-devant de son articulation avec la jambe.

**Coudée**, étendue du bras du coude au bout de la main. Ancienne mesure de longueur que l'on regarde ordinairement comme valant

50 centimètres. La coudée a varié naturellement suivant les pays et les nations. La coudée grecque valait 462 millimètres, la coudée égyptienne en valait 525. — On dit proverbialement *avoir ses coudées franches*, c'est-à-dire une grande liberté d'action.

**Coudre** ou *coudrier*, noisetier sauvage ; la *coudraie*, qu'on nomme aussi quelquefois *coudrette*, est un lieu planté de coudriers, comme une *châtaigneraie* est un plant de châtaigniers.

**Cougouar.** Cet animal, le plus grand des carnassiers du nouveau monde, est d'un naturel féroce. Il a tous les défauts du tigre sans en avoir le courage. On le rencontre au Paraguay, au Brésil, au Chili, dans la Guyane, au Mexique et aux États-Unis : c'est le lion de ces contrées.

**Coulage**, sert à désigner le déchet, par écoulement, des liquides contenus dans des tonneaux, soit que ces tonneaux se trouvent en magasin ou en cave, sur des voitures ou sur des bateaux, pour être transportés d'un lieu à un autre. — Par extension, on a donné le nom de *coulage* à toute perte de marchandises, quelles qu'elles soient, occasionnée par l'incurie et la négligence.

**Coulanges** (Philippe-Emmanuel, marquis de), né à Paris en 1631, passa pour l'un des hommes les plus facilement spirituels de la cour du grand roi, en compagnie de madame de Sévigné dont il était le parent et surtout l'ami. Destiné d'abord à la magistrature, la légèreté de son caractère et la tournure de son esprit le dégoûtèrent de ces graves fonctions. Il s'adonna aux lettres et fit des chansons qui eurent un grand succès. Ayant accompagné le duc de Chaulnes, ambassadeur à Rome, l'histoire rapporte qu'il monta à 60 ans dans la boule qui surmonte la coupole de St-Pierre. Madame de Sévigné a tracé ainsi le portrait du *petit Coulanges* comme elle l'appelait : « Toujours aimé, toujours estimé, toujours portant la joie et le » plaisir avec lui, toujours favori et entêté de quelque ami d'im- » portance, un duc, un prince, un pape ; toujours en santé, jamais à » charge à personne ; point d'affaires, point d'ambition. » Il mourut à 85 ans.—La marquise de Coulanges, sa femme, a laissé 50 lettres délicieuses, même à côté de celles de madame de Sévigné. Madame de Maintenon l'aimait jusqu'à la familiarité, et la réputation de son esprit alla si loin, que le pape voulut la voir, en compagnie de son mari, lorsque celui-ci fit son voyage de Rome. Madame de Sévigné, « *lorsqu'elle l'avait sous la main, prenait le matin du café avec elle,* » *y courait après la messe, et y revenait le soir comme chez soi.* » Madame de Coulanges fut sans ambition et mérita l'estime de tout le monde.

**Couleur**, impression que fait sur l'œil la lumière réfléchie par

les corps. On a cru long-temps, et les enfants croient encore, que la couleur est inhérente aux corps et qu'ils sont par eux-mêmes verts, jaunes, rouges, etc.; un peu d'attention suffit pour nous convaincre qu'il n'en est rien et que toute couleur n'est qu'une modification de la lumière. 1° La couleur n'existe qu'à la condition qu'il y ait de la lumière; dans l'obscurité absolue les corps sont tous noirs; donc la couleur ne leur appartient pas essentiellement. 2° Le même corps, vu à travers des verres diversement colorés, paraît lui-même de couleurs diverses; ainsi il n'y en a pas une en particulier qui lui appartienne en propre, puisqu'il les prend toutes successivement. 3° Les mêmes corps, éclairés par des lumières différentes, ne se présentent pas avec la même teinte : il y a des compositions chimiques qui, en brûlant, font paraître verdâtres les visages des personnes qui en sont éclairées. La couleur, comme on le voit, n'est donc pas dans les corps, elle est dans notre esprit, où les diverses sensations s'éveillent selon les différents rayons qui viennent frapper la *rétine* (v.) de nos yeux. — C'est Newton qui a découvert que la lumière est en effet composée de rayons diversement colorés. Après avoir reçu un jet de lumière blanche, telle qu'elle vient du soleil, sur un morceau de cristal taillé en prisme triangulaire, il reconnut que cette lumière, après avoir traversé le prisme, se décomposait et qu'elle formait, sur un papier placé pour la recevoir, une figure allongée, où l'on distinguait les teintes suivantes : *violet, indigo, bleu, vert, jaune, orange, rouge*. Ce sont là les couleurs qu'il nomma *primitives*. On conçoit maintenant que si la lumière solaire qui contient toutes les couleurs vient frapper sur un corps, la couleur de ce corps dépendra des rayons de la couleur qu'il renverra à nos yeux : ainsi une étoffe parfaitement noire n'en renvoie aucun, parce qu'elle les absorbe tous. Si un autre corps, par exemple la fleur de la renoncule des prés qu'on appelle ordinairement *bouton d'or*, absorbe tous les rayons excepté les jaunes, il réfléchira ces rayons vers nous et nous paraîtra jaune; c'est ainsi que l'herbe et les feuilles absorbent tous les rayons solaires excepté les rayons verts, que les coquelicots et d'autres fleurs nous renvoient les rayons rouges, et que dans d'autres cas les couleurs nous arrivent plus ou moins mêlées et composées; la neige, les fleurs et les étoffes blanches nous renvoient tous les rayons solaires sans les décomposer. Cette théorie, on le voit, est aussi simple que satisfaisante pour l'esprit. — Les *couleurs* sont aussi les substances dont on se sert pour en colorer d'autres, comme *les couleurs qui sont sur la palette d'un peintre*. — Au figuré on prend le mot *couleur* pour signifier la vivacité et les diverses qualités du style; *style sans couleur*.

**Couleur** (technologie). L'application des couleurs sur les étoffes, sur les papiers, les bâtiments, les meubles, etc., est une des parties les plus importantes de l'industrie chez tous les peuples civilisés; la composition de ces couleurs, la manière dont il faut s'y prendre pour les faire tenir, est une des branches intéressantes de la chimie appliquée. Tout en renvoyant aux livres spéciaux qui en traitent, nous dirons quelques mots des matières colorantes employées soit dans la peinture, soit dans la teinture, et qui se trouvent dans les 3 règnes de la nature. Le *blanc* provient des oxydes de plomb ainsi que des craies, dont la plus ordinaire est celle de Bougival, dite *blanc d'Espagne*. Les *jaunes* sont presque tous des *ocres*, matières séreuses colorées par les oxydes de fer; les *rouges* sont aussi produits par les *ocres* combinés avec le fer plus complétement oxydé : on tire encore de très-beau rouge d'un insecte nommé *cochenille*. Les *bleus* minéraux sont tirés du fer (bleu de Prusse), du cuivre (cendre bleue), du cobalt et du lapis-lazuli (outre-mer); l'indigo et le pastel donnent les bleus végétaux. Les noirs ne se trouvent pas dans la nature; on en fait de très-beaux avec de l'ivoire et des os brûlés (noir d'ivoire).

**Couleur** (gens de couleur). Dans les Antilles françaises, on appelle *homme de couleur* tout métis issu du mélange de la race blanche et de la race noire africaine, à divers degrés (v. *Métis*).

**Couleurs nationales.** Les Français ont changé 3 fois leurs couleurs; ils ont eu le *bleu* tant que la bannière de saint Martin a été leur enseigne principale; ils eurent le *rouge* tant qu'ils suivirent l'oriflamme; ils adoptèrent le *blanc* quand leur dévotion prit pour objet la sainte Vierge. Jusqu'en 1789 il n'y eut point, à proprement parler, de *couleurs nationales*. Henri IV le premier mit en honneur le drapeau blanc; mais ce qui prouve qu'il ne le reconnaissait pas comme couleur unique, c'est qu'à l'époque où la Hollande soulevée s'en remit à lui du choix d'un drapeau, il leur répondit : « Prenez les couleurs françaises, » et il leur indiqua le *bleu*, le *blanc* et le *rouge*. Le drapeau blanc n'était alors que le drapeau principal de chaque régiment, et le *blanc* la couleur désignative de l'emploi des colonels-généraux, et l'attribut de leur lieutenance royale. C'est seulement de 1789 à nos jours, que les couleurs nationales ont été nettement déterminées; celles qu'on adopta d'abord en 1789 ne comprenaient que le *bleu* et le *rouge;* c'est le général Lafayette qui y fit ajouter le *blanc*.

**Couleuvre** (dérivé du mot latin qui désigne le même animal), reptile de l'ordre des ophidiens dont le corps est couvert d'écailles. On en distingue plusieurs espèces, qui toutes se nourrissent d'animaux

qu'elles prennent tout vivants. Elles pondent une ou deux fois par an et laissent éclore leurs œufs à la chaleur du soleil; la couleuvre *ripérine* seule met au jour ses petits vivants. Les différentes espèces, assez semblables aux serpents de moyenne et de petite grandeur, sont toutes communes en France; cependant la couleuvre à 4 raies ne se rencontre guère que dans la partie méridionale. C'est d'après la différence de la couleur qu'on a distingué la *lisse*, la *verte*, celle *à collier* et les deux dont nous avons parlé. On trouve les couleuvres sur les bords des eaux douces, dans les bois, dans les prairies, même parmi les rochers et les sables arides. Elles nagent avec agilité et grimpent sur les arbres.

**Coulevrine** ou *couleuvrine*, longue pièce d'artillerie dont on faisait autrefois beaucoup plus usage qu'aujourd'hui.

**Coulis.** Ce terme, dans l'art culinaire, signifie un suc, un jus, ou même une sorte de purée de viande, obtenu par une extrême cuisson. Les *coulis* sont de véritables extraits gélatineux et des colles animales moins consistantes toutefois que les produits obtenus par les procédés pharmaceutiques. On a trouvé le moyen de conserver ces extraits liquides pendant un assez long espace de temps, et cette découverte a permis d'en transporter certains en Chine et au Japon où ils sont fort recherchés. Mêlés aux aliments légers et féculents, les *coulis* forment une nourriture très-convenable aux convalescents. Ils excitent l'appétit, facilitent la digestion et fortifient l'estomac. En termes de maçon, on appelle *coulis* du plâtre gâché clair qui s'insinue par les fentes et les trous. — Adjectivement on entend par *vent coulis* un courant d'air qui se glisse à travers les fentes.

**Coulisses.** On donne ce nom aux châssis mobiles placés de distance en distance sur les deux côtés des théâtres et qui servent à compléter la décoration. Leur nombre varie selon la profondeur de la scène. C'est par les coulisses que les acteurs entrent sur la scène et qu'ils en sortent. Lorsqu'au théâtre on respectait les convenances, c'était dans les coulisses que la victime frappée ou empoisonnée allait tomber, et c'était là que les forfaits étaient censés être commis. — On entend aussi par *coulisses* ce qui est relatif à l'administration, au régime, aux habitudes des théâtres, à la moralité des acteurs, à leurs procédés, soit entre eux, soit envers le public et les auteurs dramatiques. On dit : *des mœurs de coulisses*, etc. — En termes de blason, *coulisse* est la représentation d'un château, d'une tour ayant une herse ou porte-coulisse.

**Coulissiers.** On appelle ainsi à la Bourse les courtiers-marrons qui traitent concurremment avec les agents de change les opérations

à terme, mais moyennant un courtage moins élevé ; on les appelle coulissiers à raison de la place qu'ils occupent à la Bourse près de l'entrée du parquet.

**Coup.** Lorsqu'il s'agit d'une chute ou du choc de 2 objets matériels, ce mot exprime l'effet produit par un corps qui en frappe un autre. — *Coup* appliqué aux personnes ou aux animaux signifie en général *contusions*, *blessures;* c'est ainsi qu'on l'entend en droit et en médecine. — On dit au propre : *coup de tonnerre, coup de voix, coup de vent*, parce qu'il y a réellement choc entre 2 objets matériels. — *Coup* se dit aussi au figuré : *déchirer son prochain à coups de langue.* — Les *coups de bâton* jouent un grand rôle dans le théâtre de la foire et constituent la meilleure partie du comique des pièces informes qu'on représente sur les petits théâtres des boulevards de Paris. Plus arlequin distribue de *coups de bâton* à droite et à gauche, et surtout sur les épaules de Pierrot et de Cassandre, et plus le naïf parterre est dans la joie. Sa jubilation ne connaît pas de bornes, lorsque Pierrot trouve, à force de souplesse et d'adresse, le moyen, tout en ayant l'air de beaucoup souffrir, de laisser à Cassandre les honneurs et les profits de cette bastonnade incessante et dont le public n'a jamais assez. Heureux poètes que ceux du boulevard ! Nous leur recommandons spécialement un livre qui doit nécessairement former la pierre angulaire, la base de leur bibliothèque. Il a été imprimé à Paris au siècle dernier et est intitulé : *Recherches civiles, politiques et littéraires sur les* coups de bâton, *et sur les précautions à prendre pour en donner quand il y a lieu et pour en recevoir quand on les attend*; *le tout selon les circonstances, mais toujours avec les procédés convenables, ainsi qu'il est d'usage entre personnes bien élevées.*

**Coup de collier**, signifie *aide* et *secours*. Cette expression figurée a été empruntée à l'usage qu'ont les chartiers de se servir de chevaux étrangers pour faire gravir à leurs équipages les passages difficiles des routes. — Donnez-moi un *coup de collier*, dit-on vulgairement, quand on prie quelqu'un de prêter assistance pour une besogne pénible ou urgente.

**Coup de main.** En termes de guerre, cette expression désigne une action vive et prompte, d'où dépend le succès d'une entreprise; on dit d'une ville fortifiée qu'elle est à l'abri d'un *coup de main.* — Vulgairement, *coup de main* signifie aussi *assistance* et *secours*.

**Coup de sang**, expression vulgaire servant à désigner les maladies plus ou moins graves qui résultent de l'éruption subite du sang dans les organes les plus essentiels à la vie (v. *Apoplexie*).

**Coup d'état**. C'est une mesure extrême, en dehors des lois,

où le chef d'un gouvernement joue la fortune de l'état et souvent la sienne propre au péril de sa vie. Il faut surtout chercher des exemples de *coups d'état* dans les républiques anciennes et dans les nations modernes gouvernées constitutionnellement : le peuple d'Athènes violait les lois et faisait un *coup d'état* en condamnant Aristide ; les proscriptions de Sylla et de Marius furent des *coups d'état* qui anéantirent la liberté des Romains ; chez nous la convention gouverna par *coups d'état*.

**Coup de soleil.** Les rayons d'un soleil ardent tombant quelque temps sur la tête découverte peuvent occasionner vers cette partie un transport de sang et des douleurs plus ou moins vives ; c'est ce que les médecins nomment *coup de soleil*. Cette affection est ordinairement peu dangereuse, surtout lorsqu'elle attaque toute autre partie du corps que la tête ; on a vu cependant quelques cas de mort causés par de pareils accidents.

**Coup de théâtre.** De ce que le théâtre est fertile en scènes imprévues qui surprennent et émeuvent fortement, on a nommé par extension *coup de théâtre*, toute scène extraordinaire, hasardée, brusque, inattendue, qui se passe dans le monde : ainsi l'abdication tout inattendue de Sylla fut un vrai *coup de théâtre* ; le massacre, par ordre exprès du pacha d'Égypte, des mameloucks rassemblés pour une revue, en fut un bien plus grand encore.

**Coupe.** C'est le terme qu'on donne aux vases qui ont plus de largeur que de hauteur. Chez les anciens, les coupes servaient dans les repas, et les plus précieuses étaient en agate, en sardoine et en autres pierres dures. — En *architecture*, on appelle ainsi le dessin d'un monument supposé coupé dans sa longueur ou sa largeur, et au moyen duquel on peut étudier l'épaisseur des murs, celle des voûtes et des planches, ainsi que la construction des combles. C'est aussi le nom que l'on donne au joint d'une pierre, lorsqu'il est incliné, ainsi que cela se trouve dans tous les voussoirs ou fragments de voûte. En d'autres termes, c'est l'art de former des voûtes et des plafonds, en posant les pierres les unes à côté des autres, de manière qu'elles ne se soutiennent que par les enchevêtrements produits par leur *coupe*, sans mortier, ni plâtre, ni aucune espèce de ciment. Il ne laisse pas que de présenter de graves difficultés et d'exiger des études toutes spéciales : on le nomme aussi l'*art du trait*, ou de la *coupe des pierres*, ou encore *stéréotomie*. Les Égyptiens, qui n'en ont eu aucune idée, employaient des pierres d'une grandeur extraordinaire pour former les plafonds de leurs édifices. — En termes des *eaux et forêts*, ce mot désigne la quantité de bois destinée à être coupée et le temps où on la coupe.

**Coupe-jarrets**, homme de mauvaises mœurs, toujours prêt à se livrer à des actes de rapine, de violence, et même à devenir assassin. Dans certains pays, comme à la Havane, par exemple, où les lois répressives sont sans force, le rôle de *coupe-jarrets* ou d'assassin est très-commun, et la besogne en est exactement tariffée suivant le rang des individus dont on veut se défaire par le poignard, *pugnalada*. — On nomme *coupe-gorge* des lieux écartés, solitaires, où il est facile de tendre un guet-apens sans courir presque aucune chance d'être arrêté. — On appelle aussi de même, et non sans raison, quelques maisons de jeu où se réunit mauvaise compagnie.

**Coupellation**. Les chimistes appellent ainsi une opération ayant pour but de séparer les métaux fusibles et peu oxydables des métaux moins précieux et plus susceptibles de s'oxyder qui en altèrent la pureté. Dans l'exploitation des mines, elle se pratique en grand à l'aide d'un vase nommé *coupelle*, principalement sur les minerais de plomb argentifère, pour s'assurer si la quantité d'argent contenu dans la mine est assez grande pour que l'exploitation en devienne avantageuse.

**Couperose** ou *vitriol*, nom que l'on donne dans le commerce aux *sulfates métalliques* (v.). La couperose bleue est le sulfate de cuivre, la couperose verte est le sulfate de fer, et la couperose blanche est le sulfate de zinc. — En termes de *médecine*, ce mot désigne une affection de la peau qui a son siége principal à la face, et qui consiste dans l'inflammation chronique des follicules, donnant lieu à des pustules pointues et dures à leur base, et qui est entourée d'une auréole rouge fort étendue. C'est une maladie non contagieuse et moins grave que désagréable, surtout pour les femmes, qu'elle semble atteindre plus particulièrement vers l'âge de retour. On la combat par des lotions adoucissantes, par des bains de Barréges, par des saignées générales et locales, des délayants, des purgatifs doux et l'abstinence des excitants de tout genre.

**Couple** (d'un mot latin signifiant *lien*), est tantôt féminin et tantôt masculin. On dira : *Voilà un heureux couple*, en parlant de personnes mariées; mais il faut dire *une couple d'œufs*, parce que dans cette acception il est nom de nombre et veut dire *deux*. Ainsi on dira encore : *Un couple de pigeons est suffisant pour peupler un pigeonnier;* mais il faut dire : *Une couple de pigeons ne sont pas suffisants pour le dîner de 6 personnes*. Dans le 1er de ces exemples, *couple* est un nom *collectif :* il est *partitif* dans le 2e. La différence entre *couple* et *paire*, c'est que *paire* ne se dit que des choses qui vont nécessairement ensemble, comme *une paire de ciseaux, de bottes*, etc.

**Couplet**. C'est un nombre déterminé de vers formant une des

stances de la *chanson* (v.). Ce nombre de vers, de même que leur mesure et leur agencement, est d'ailleurs entièrement facultatif; la seule règle à suivre par le poète est de construire, sur une même forme, les couplets d'une même chanson, excepté peut-être dans ce genre bizarre de pièces qu'on nomme *pot-pourri* (v.). Le *refrain* (v.) est ordinairement l'idée la plus saillante et la proposition finale de chaque couplet. Dans un sujet plus relevé, comme dans l'ode par exemple, mais rimé néanmoins sur le mode de la chanson, le couplet prend le nom de *strophe* (v.).

**Coupole**, signifie, dans le sens ordinaire, la voûte qui forme le couronnement ou la partie supérieure d'un édifice; le mot *dôme* semblerait mieux convenir à la partie extérieure de ces voûtes, dont *coupole* désignerait l'intérieur ou la concavité. Le bon sens public l'a même déjà adopté chez nous, où l'on dit généralement en parlant des Invalides, le *dôme* au lieu de la *coupole*. L'église de St-Pierre, à Rome, offre le modèle de la coupole la plus parfaite; le seul défaut qu'on

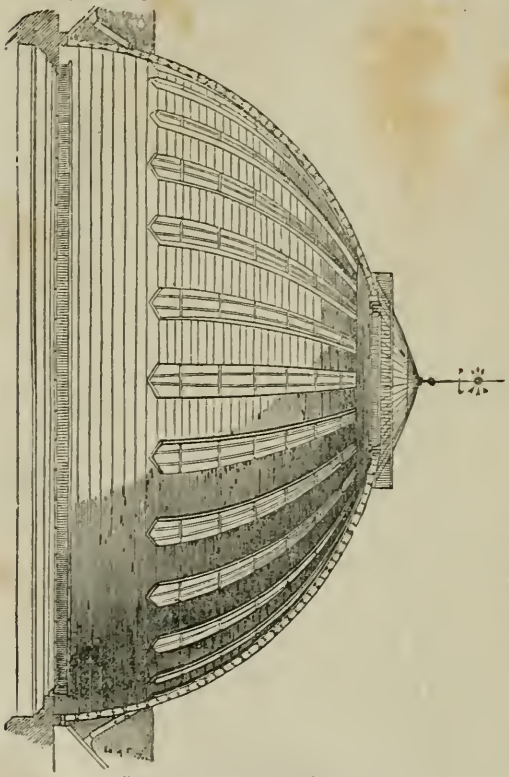

*Coupole de la halle au blé de Paris.*

y remarque, c'est qu'elle repose sur un soubassement assez mesquin malgré ses proportions colossales.

**Coupure,** solution de continuité ou division d'une certaine étendue des parties molles extérieures du corps, par l'action d'un instrument tranchant. A moins qu'une coupure ne soit trop profonde ou ne se complique, comme une hémorrhagie, d'accidents qui requièrent impérieusement le secours de l'homme de l'art, la seule chose à faire est de réunir aussitôt les lèvres de la plaie, et de les maintenir quelques jours dans cet état au moyen de bandelettes adhésives; la guérison s'opère presque toujours alors spontanément.

**Cour, courtisan.** On appelle *cour* la réunion des principaux personnages qui accompagnent ordinairement un roi, un souverain; les *courtisans* sont les hommes qui composent la cour. De tout temps les cours des rois ont été l'objet des critiques des bourgeois et même des nobles vivant avec indépendance dans leurs domaines loin du séjour royal, et il n'y a peut-être pas de mot qui dans ces derniers temps ait autant prêté aux déclamations des sophistes et des rhéteurs. Ils n'ont pourtant encore rien dit d'aussi juste et d'aussi fort que le chapitre consacré par La Bruyère à la cour et aux courtisans. — La cour, a dit Diderot, ce rhéteur emphatique, est le temple de la fortune; le prince est l'idole, et les courtisans y sont tour à tour sacrificateurs et victimes! — Les vers suivants de l'abbé de Bernis méritent d'être cités, car de son temps ils exprimaient des pensées vraies :

La cour offre à nos yeux de superbes esclaves
Amoureux de leur chaîne et fiers de leurs entraves,
Qui toujours accablés sous des riens importants,
Perdent leurs plus beaux jours pour saisir des instants.
Qu'il est doux de les voir, dévorés d'amertume,
S'ennuyer par état et ramper par coutume,
Tomber servilement aux pieds des favoris,
Du bien des malheureux mendier les débris,
Et du vil intérêt ministres et victimes,
Perdre dans les revers le fruit de tant de crimes.

De tout temps, au reste, les courtisans ont eu une assez mauvaise réputation. On leur a prêté tous les vices du cœur, et on les a accusés de toutes les souffrances des peuples. Les déclamations de la presse contemporaine à leur sujet, dans les divers états constitutionnels, n'ont donc pas le mérite de la nouveauté. Le mot *cour* désigne aussi un espace découvert dépendant d'une maison, d'un hôtel, et environné de murs ou de bâtiments; comme la cour du Louvre, des Tuileries, des Invalides. — On appelle *cour d'honneur* la principale cour d'un château, d'un palais, où le public n'entre pas ordinairement; et *basse-cour* la cour d'une ferme, d'une maison de campagne, où l'on nourrit la volaille, où sont les étables.

**Cour de justice,** c'est le synonyme de tribunal. Il y avait dans l'ancienne législation plusieurs tribunaux qui portaient ce nom, comme la *cour des aides*, la *cour des comptes*, la *cour du Châtelet*. Aujourd'hui ce nom est réservé à la *cour des comptes*, qui est un tribunal administratif; et aux *cours royales*, tribunaux d'appel qui révisent les jugements portés par les tribunaux de première instance, et qui sont elles-mêmes soumises à la censure de la *cour de cassation*. — Dans certains cas prévus par la charte, la chambre des pairs se transforme en *cour des pairs*, pour connaître des attentats commis contre la sûreté de l'état.

**Cour des miracles** (v. *Miracles*).

**Cour des Poisons.** C'est le nom que reçut, en 1679, un tribunal extraordinaire créé pour connaître et juger les prévenus de poisons, maléfices, impiétés, sacriléges, profanations et fabrication de fausse monnaie, tant à Paris qu'en divers autres lieux du royaume, et qui siégeait à l'Arsenal. Il était composé de 8 conseillers-d'état et de 6 maîtres des requêtes. La marquise de *Brinvilliers* (v.), femme appartenant aux hautes classes de la société, avait été condamnée à mort pour crime d'empoisonnement, et avait subi son arrêt malgré de puissantes protections. Ses complices avaient été également punis; mais les révélations de ces misérables compromirent quelques-uns des plus grands noms de la cour, et répandirent une consternation générale. La création de la commission extraordinaire dont nous parlons paraît avoir été une mesure arrachée à Louis XIV pour sauver de grands coupables; on remarque en effet qu'aucun nom parlementaire n'y figure. Le procès de *La Voisin* (v.), célèbre empoisonneuse de ce temps, est la partie importante de l'histoire de ce tribunal exceptionnel.

**Cour plénière.** C'était le nom donné à de certaines assemblées solennelles que convoquaient les grands princes ou les rois les jours de fête, de passe d'armes ou de tournois. Il n'est pas resté de trace de ces poétiques mais inutiles cérémonies.

**Courage,** disposition par laquelle l'âme est portée à entreprendre quelque chose de hardi, de grand, à réponsser des dangers, à souffrir des revers et des douleurs. Il ne faut pas confondre le *courage* qui voit le danger, en comprend l'importance et s'y expose de sang-froid, avec cette impétuosité instinctive, aveugle, qui se jette au-devant du péril, souvent même contre les conseils de la raison et qui n'est que de la *témérité*. Le courage n'est une noble vertu qu'à la condition de s'allier avec le devoir. — On distingue encore le *courage civil* ou la fermeté d'âme que montre un fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions, un citoyen dans l'accomplissement de ses devoirs politiques, et le *courage mili-*

*taire* que déploie le soldat ou un général sur le champ de bataille.

**Courant.** Ce mot exprime le transport ou mouvement progressif d'un liquide ou d'un fluide sollicité par certaines lois d'équilibre ou d'attraction, comme un *courant d'eau*, un *courant d'air*, un *courant d'électricité*. On appelle spécialement *courant*, en termes de marine, un endroit de la mer où l'eau a un mouvement propre indépendant de l'action du vent. Il y en a un grand nombre dans l'Océan; et leur force est souvent telle qu'elle entraîne les navires hors de leur route, les empêche de connaître précisément le point du globe où ils se trouvent, et les porte sur des côtes ou sur des rochers. Les causes des courants n'ont pas été encore suffisamment éclaircies.

**Courbaril**, arbre de la famille des *légumineuses*. Originaire d'Afrique et d'Amérique, il produit une résine dont on fait quelque usage en médecine. Son bois est aussi fort utile.

**Courbature**, lassitude douloureuse dans tout le corps, produite ordinairement par des exercices violents ou par un grand écart de régime. Quelquefois elle est le symptôme avant-coureur d'une maladie plus grave.

**Courbe**, ligne ou surface qui n'est ni droite ni composée de lignes droites. Il y a mille courbes différentes : la plus simple est la circonférence d'un cercle ou d'un arc de cette circonférence.

**Courbette**, mouvement que fait le cheval en relevant également ses deux pieds de devant et en les rabattant aussitôt. On se sert figurément de ce mot, et l'on dit : *un homme qui fait des courbettes*, pour désigner un homme bas et rampant.

**Coureur**, domestique qui court à pied devant une voiture pour faire ranger le peuple, et frayer le passage. Les grands seigneurs avaient, dans le XVIII^e siècle, des coureurs portant leurs livrées et armés d'une longue canne. C'est, dit-on, Marie de Médicis qui en introduisit l'usage en France; on les a remplacés depuis par des piqueurs à cheval. Mais il n'y a plus guère aujourd'hui que les princes qui se les permettent.

**Courge**, genre de plantes de la famille des *cucurbitacées*, qui se multiplient de graines, mais exigent de la chaleur, une bonne terre franche et légère et de fréquents arrosages.

**Courier** (Paul-Louis), né le 4 janvier 1772, et mort assassiné le 10 avril 1825. Entré en 1792 à l'école d'artillerie de Châlons, il obtint l'épaulette de lieutenant d'artillerie, et resta au service jusqu'en 1810. Pendant un long séjour en Italie, les études classiques absorbèrent le temps dont il pouvait disposer. On lui doit la restitution d'un manuscrit de Longus. En 1809, il fit la

campagne d'Allemagne, et combattit à Wagram. Retiré du service militaire, il alla vivre en Touraine, où il continua ses travaux. La restauration le surprit au milieu de ses paisibles études, et les mesures réactionnaires de 1815 le jetèrent sur la scène politique, où il se signala par la publication d'une série de pamphlets pleins de verve, restés un modèle de style et une des œuvres les plus remarquables de notre temps.

**Courlande**, gouvernement de la Russie composé de l'ancien duché de Courlande, de la Semigalle et de l'évêché de Pilten, et riverain de la Baltique ; sa population est de 480,000 habitants, et sa capitale, Mittau, renferme 14,000 âmes. Il est habité par des Lettons, des Allemands et des Juifs. Les deux cinquièmes de son territoire sont couverts de forêts ; il contient 300 lacs et 118 cours d'eau. Les terres qui restent pour la culture sont cultivées avec soin, et produisent du chanvre, du lin, de l'orge, du seigle et de l'avoine. 360,000 habitants environ appartiennent à la religion évangélique, les autres sont presque tous catholiques. C'est seulement depuis le 18 mars 1795 que la Courlande forme une province de la Russie ; elle était auparavant gouvernée par des ducs héréditaires qui résidaient à Mittau, et qui étaient grands-maîtres de l'ordre teutonique. Depuis 1710 la Russie exerça cependant une grande influence sur les affaires de ce duché par suite du mariage de Frédérik-Guillaume Ier, duc de Courlande, avec la princesse Anne de la maison impériale des czars. Avant d'entrer dans la sphère d'action de la Russie, la Courlande avait été placée en 1561 par Gotthard Kettled, dernier grand-maître de l'ordre teutonique, sous le protectorat de la Pologne.

**Courlis**, oiseau de la famille des *échassiers*, dont le bec est cylindrique, arqué, et trois fois plus long que la tête. Il se nourrit des vers qu'il rencontre sur les bords des eaux et dans les terrains humides. Ses trois doigts antérieurs sont palmés. Les courlis vivent par troupe ; ils font leur nid sur le sable, au milieu des herbes, et ne se perchent jamais.

**Couronne**, ornement de tête porté par les rois, princes ou seigneurs, comme marque de leur dignité, et qui figure dans leurs armoiries. La couronne, dont l'usage remonte à la plus haute antiquité, a une origine religieuse. Elle n'était d'abord qu'une bandelette appelée *diadème*, qui ceignait la tête et se nouait par derrière. Les dieux et leurs grands-prêtres avaient seuls le droit de la porter ; mais, lorsque les pontifes cessèrent d'occuper l'empire, leurs successeurs dans le gouvernement temporel conservèrent la couronne comme insigne de leur autorité. Après les simples bandelettes,

on fit des couronnes avec des branches d'arbres, des fleurs, puis des métaux. A Rome, elles étaient la récompense des services rendus par les soldats ou les généraux. On en décernait de plusieurs sortes : la *couronne d'or*, réservée aux généraux ; la *couronne obsidionale*, à ceux qui avaient délivré d'un siége des citoyens romains ou d'autres troupes alliées ou étrangères ; elle était faite avec de l'herbe verte cueillie dans la place assiégée ; la *couronne civique*, en chêne, au citoyen qui avait sauvé la vie à un autre ; la *couronne murale*, à celui qui était monté le premier à l'assaut ; la *couronne castrensis* ou *vallaris*, à rayons d'or, représentant une palissade, à celui qui avait le premier forcé le camp ennemi ; la *couronne navale*, en or, au général qui avait remporté une victoire sur mer. Enfin, la plus glorieuse de toutes, la *couronne triomphale*, se donnait aux généraux qui obtenaient les honneurs du triomphe. Les Romains décernaient encore beaucoup d'autres couronnes pour récompenser les belles actions ; ils les portaient aussi dans leurs jeux et dans leurs festins. Les empereurs romains avaient quatre couronnes distinctes. Mais les premiers Césars n'en portèrent point ; le premier d'entre eux qui porta un rang de perles sur la tête fut Héliogabale.— Aux premiers jours de l'ère moderne, quand le Christ, pour avoir prêché la plus simple comme la plus douce des religions, fut abreuvé d'outrages; quand, par une amère dérision, on lui eut posé sur le front une couronne d'épines, les ministres de cette religion bientôt triomphante adoptèrent cette couronne en mémoire de ce que le Christ avait souffert, et c'est là l'origine de la *tonsure* (v.) ecclésiastique. — L'empereur d'Allemagne recevait 3 couronnes : celle d'Allemagne, qui était d'argent, et qui se prenait à Aix-la-Chapelle ; celle de Lombardie, qui était de fer, se prenait à Milan, et enfin celle de l'empire, qui était d'or, et qu'il ne pouvait recevoir qu'à Rome. — Vers le x^e siècle de notre ère, quand les états féodaux se formèrent, les ducs, les marquis, les comtes, les vicomtes, les barons, voire même les vidames, prirent, à l'instar des empereurs et des rois, la couronne que des signes distinctifs différencièrent suivant le rang.

COURONNES

*d'empereur.*

*de roi.*

*de duc.*

*de marquis.*

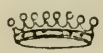
*de comte.*

*de vicomte.*

*de baron.*

*de vidame.*

Autrefois les seigneurs féodaux portaient réellement les couronnes qui leur servaient d'insigne. Aujourd'hui elles ne paraissent plus que sur leurs armoiries. La *couronne pontificale*, appelée *tiare* (v.), est une sorte de bonnet pyramidal orné de trois couronnes; celle des empereurs d'Occident ressemblait assez à une mitre d'évêque ouverte par-devant. Elle supportait le globe du monde surmonté d'une croix. — La couronne des rois de France n'a pas toujours eu la même forme. Ceux de la 1re race portèrent 4 couronnes différentes : la 1re était un diadème de perles fait en forme de bandeau avec les bandelettes qui pendaient derrière la tête; la 2e, celle que portaient les empereurs d'Allemagne; la 3e avait la forme d'un *mortier* (v.) ; la 4e enfin avait celle d'un chapeau pyramidal finissant en une pointe surmontée d'une grosse perle. Les rois de la 2e race avaient la tête ceinte d'un double rang de perles ou d'une couronne de laurier. Ceux de la 3e ne portèrent qu'une seule espèce de couronne, composée d'un cercle d'or enrichi de pierreries et rehaussée de fleurs-de-lis. François Ier adopta celle qui se fermait par le sommet et dont la forme a survécu jusqu'à nos jours. — La dernière, celle qui est encore en usage, se compose d'un cercle d'or orné de pierreries, sur lequel partent des branches semblables qui vont rejoindre au sommet de la tête et forment la couronne surmontée d'une croix. — Les rois ayant donné des armoiries aux villes, celles-ci ont fait surmonter leur écusson d'une couronne dite *murale*, et dont la vignette ci-dessus fera parfaitement comprendre la composition. — Napoléon avait institué en 1805, en faveur du royaume d'Italie, un ordre particulier sous la dénomination de *couronne de fer*, par allusion au métal qui au moyen âge était employé pour la fabrication de la couronne des rois de Lombardie. Ainsi que la Légion-d'Honneur en France, autre création du grand homme, cet ordre a survécu aux circonstances qui l'avaient vu naître. L'empereur d'Autriche François II en confirma l'institution en 1816, et la décoration s'en porte suspendue à un ruban orange liseré

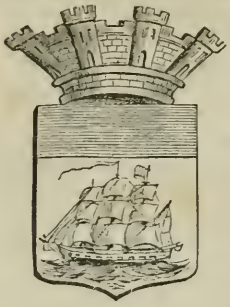

*Couronne murale de la ville de Paris.*

*Ordre de la couronne de fer.*

de vert. — Il existe dans le royaume de Saxe un ordre de chevalerie appelé de la *couronne*. Fondé par le roi Frédéric-Auguste, en 1807, après la paix de Tilsitt, l'*ordre royal de la couronne de Saxe* se porte suspendu à un ruban vert. Aux termes de ses statuts, pour en faire partie, il faut avoir au moins le rang de général. — Le mot *couronne* joue un grand rôle dans les dénominations assignées aux fleurs dans le langage vulgaire : on greffe en *couronne;* on taille en *couronne;* un arbre *couronné* est celui dont les branches de la cime sont atrophiées. Dans l'art vétérinaire, on appelle *couronne :* 1° la partie la plus basse du paturon du cheval prolongé sur le haut du sabot; 2° une marque qui reste aux genoux du cheval, lorsque après une chute les poils n'ont pas repoussé. Les chevaux offrant ces marques sont dits *couronnés*. C'est aussi en se frottant contre l'auge ou la muraille qu'ils se font aux genoux des excoriations qui les privent de poils dans cette partie.

*Ordre de la couronne de Saxe.*

**Couronnement** (v. *Sacre*).

**Courrier** vient d'un mot latin qui veut dire *courir*. Il est essentiel de ne pas confondre le *courrier* et le *coureur* (v.). Celui-ci ne court jamais qu'à pied; l'autre, au contraire, ne va jamais qu'à cheval ou en voiture. L'origine des courriers est fort ancienne. Hérodote dit qu'il y en avait en Perse; Xénophon attribue à Cyrus l'établissement de ces utiles voyageurs : des relais de chevaux étaient placés à la distance qu'un cheval pouvait parcourir dans un jour, et les dépêches arrivaient par transmission de courrier en courrier. Les chevaux arabes ou persans pouvaient faire, dit-on, de 100 à 120 kilomètres par jour. Les Grecs et les Romains eurent aussi des courriers à pied. Tite-Live et César parlent dans leurs écrits de courriers qui changeaient de chevaux, et qu'on employait à porter des lettres, des avis, des ordres importants. Dans l'empire romain, des lignes de courriers furent organisées régulièrement par relais; mais on ignore l'époque précise de leur création. — Dans le moyen âge, les *courriers* ou *coureurs* étaient des gens qui marchaient devant leurs maîtres pour explorer les chemins. C'est l'origine probable des *valets de pied*. L'institution des *courriers* proprement dite fut, en France, la conséquence de l'organisation du service régulier des postes par Louis XI. Mais le bénéfice de cette utile innovation ne s'étendit aux besoins du public que vers l'année 1630. Aujourd'hui

on appelle *courrier* tout individu qui fait métier de courir à cheval ou en voiture, précédé ou conduit par un postillon. Les *courriers ordinaires* sont ceux que paie l'administration des postes; les *courriers extraordinaires* sont ceux qu'expédient de riches particuliers pour annoncer la conclusion de grandes affaires, et toutes les nouvelles importantes. Le plus souvent ces courriers voyagent dépêchés par les généraux, les préfets ou les magistrats, pour transmettre d'une ville à l'autre jusqu'au siége du gouvernement la nouvelle des événements qui l'intéressent. On appelle *courriers de cabinet* ceux qui voyagent par les ordres du roi ou des ministres. Les plus connus et ceux dont les services concourent le plus directement au bien public sont les *courriers de la malle*, ainsi nommés parce qu'autrefois leur voiture, incommode et quelquefois dangereuse, était construite en forme de malle. On connaît aussi en France les *courriers à cheval*. En Turquie, les courriers sont des Tatars qui parcourent à franc-étrier les provinces de l'empire, changeant de chevaux dans les villes où ils en trouvent, et qui enlèvent souvent de force ceux des voyageurs qu'ils rencontrent sur leur chemin, leur abandonnant, en guise de consolation, leurs montures éreintées.— Autrefois, et chez divers peuples, les chiens, les hirondelles, et surtout les pigeons, furent de fidèles et intelligents *courriers*. Aujourd'hui encore on attache sous l'aile de ces charmants oiseaux quelque intéressant message, et l'on parvient ainsi à connaître à Bruxelles le cours de la bourse de Paris quelques heures après sa fermeture, ce qui devient une source de bénéfices pour les agioteurs, qui alors n'opèrent plus qu'à coup sûr.—On appelle *courriers apostoliques* ceux qui sont attachés à la cour de Rome. Ils sont chargés de faire toutes les convocations de par le pape, et d'afficher aux portes des principales églises de Rome les bulles et décrets du saint-siége. Ils sont au nombre de 19, se remplaçant mutuellement dans leurs fonctions de 3 mois en 3 mois. Les cardinaux les reçoivent debout, tête nue, et le courrier apostolique met un genou en terre devant eux. — Dans certains ordres monastiques, le *courrier* fut presque toujours une espèce d'intendant préposé aux affaires temporelles.—Chez les évêques et archevêques, le *courrier* fut un officier de haut rang, chargé de veiller à l'exécution de toutes les volontés du maître. Les attributions et les pouvoirs de ces délégués variaient du reste selon les pouvoirs où ils résidaient. Souvent des gentilshommes ne dédaignèrent pas d'exercer cette charge. — Avant la révolution, un *courrier* marchait devant les magistrats du parlement et de la chambre des comptes, au milieu des cérémonies publiques.—Dans le langage familier, ou dans le style épistolaire, on fait souvent du

mot *courrier* le synonyme des nouvelles qu'il apporte, des lettres qui partent ou arrivent, et le jour et l'heure du départ ou de l'arrivée des malles. Ainsi on dit : *Le courrier va partir : Je vous écrirai par le prochain courrier : Pressé par le courrier, je finis : Le courrier d'aujourd'hui* n'offre pas le moindre intérêt, etc., etc.

**Cours** (en italien *corso*). On appelle de ce nom, à Rome et dans d'autres villes d'Italie, la rue principale où se font, à certaines époques de l'année, les courses de chevaux. En France, le *cours* est un lieu de promenade fréquenté par les habitants d'une ville. — La partie des Champs-Élysées qu'on appelle encore le Cours-la-Reine doit son nom à Marie de Médicis.

**Cours**, dans les académies et les universités, se dit des éléments et des principes d'une science, d'un art, ou rédigés par écrit dans un livre, ou démontrés par une instruction orale et des expériences ostensibles. La plupart de ces cours sont publics et gratuits. — Le mot *cours* désigne aussi le temps qu'on emploie à étudier et à apprendre les principes ou les éléments d'un art ou d'une science.

**Cours** (commerce), s'entend des prix courants de toute espèce de marchandises sur les places et marchés. On dit : *Vendre ou acheter au cours, au-dessus ou au-dessous du cours.* La plupart des journaux quotidiens donnent les *cours* des principales denrées ou marchandises.—*Cours* se prend aussi pour durée : le *cours* d'une maladie, d'un voyage, etc.

**Course** (marine). Lorsque la guerre éclate entre deux nations, chaque gouvernement autorise sa marine marchande à armer ses vaisseaux en *course;* ces bâtiments prennent alors le nom de *corsaires*, et attaquent et ruinent la marine marchande de l'ennemi. Le gouvernement se réserve un droit sur les captures, qui sont partagées entre l'armateur et l'équipage (v. *Corsaire*).

**Courses de chevaux**. Les courses de chevaux ont pour objet apparent le triomphe des écuyers habiles ou la satisfaction et l'intérêt des éleveurs devant un grand concours de peuple; mais le véritable but, aux yeux d'une sage administration, est, sans contredit, le perfectionnement de la race chevaline. Aussi voit-on qu'aujourd'hui des courses de chevaux s'établissent dans plusieurs villes, où il est probable qu'elles se maintiendront, parce qu'elles ont une véritable utilité. L'origine des courses de chevaux remonte à l'antiquité la plus haute ; elles furent l'objet principal des fêtes de la Grèce ; c'est par les courses que les Thessaliens se formèrent à l'exercice du cheval et que les Lapithes acquirent leur habileté si vantée. Les fêtes de la Rome des empereurs durent aux courses une partie de leur éclat, et les luttes brillantes de l'Hippodrome,

transportées des bords du Tibre sur ceux du Bosphore, ne trouvèrent un terme qu'à la chute de l'empire.

**Court**, qui a peu de durée, de longueur. *Court* est l'opposé de *long*. Cet adjectif est d'un usage fort étendu. Au figuré on dit *une courte*, qui ne voit pas de loin; *esprit court*, qui est très-borné.

**Court de Gébelin** (Antoine), fils d'un ministre protestant, naquit à Nîmes en 1725, et se destina d'abord aux fonctions de pasteur; mais l'étude des lettres et de l'antiquité le détourna de cette carrière. Sa *Lettre sur le Magnétisme animal* ne trouve plus guère de lecteurs; il en est de même de son grand ouvrage, intitulé : *Le Monde primitif analysé et comparé avec le monde moderne*, travail informe, systématique et diffus, mais digne encore de fixer l'attention. Court de Gébelin mourut à Paris en 1784.

**Courtage**, ensemble de fonctions que remplit un *courtier* (v.). — *Courtage* ou *droit de courtage* désigne ce qui est dû au courtier pour ses différentes opérations.

**Courtenai** (maison de). Cette ancienne famille de France occupa, dès le règne de Robert, un rang distingué parmi les vassaux qui relevaient directement de la couronne, et Josselin, l'un de ses membres, est compté au nombre des héros de la première croisade. Il fut la tige de la branche des comtes d'Édesse, qui finit avec la perte de Jérusalem. Renaud de Courtenai donna sa fille en mariage au 7e fils de Louis-le-Gros; mais les descendants de ces époux ne purent jamais obtenir le titre et le rang de princes du sang. Pourtant, ils occupèrent quelque temps le trône de Constantinople, sur lequel se placèrent Pierre II, Robert et Baudoin II de Courtenai. Le cardinal Mazarin, pour mortifier la maison de Condé, avait songé un instant à faire donner aux Courtenai le rang et les honneurs qu'ils réclamaient; mais ce projet fut abandonné. Cette ancienne race s'éteignit en 1730.

**Courtiers**. Ce sont des agents dont le ministère consiste à servir d'intermédiaire aux commerçants; on nomme leurs opérations *courtages*. Les courtiers sont d'une absolue nécessité dans les villes industrielles et dans celles où se font de grandes affaires. Sans eux, les transactions seraient plus rares et plus difficiles. Les courtiers furent supprimés à l'époque de l'effervescence révolutionnaire; rétablis sous le consulat, ils ont depuis étendu le cercle de leurs relations, et leur importance a grandi à mesure que la puissance commerciale augmentait. Aujourd'hui, leur entremise ne se borne pas aux ventes, aux échanges, aux transports, à la fixation des cours et à la rédaction des transactions commerciales; elle s'étend sur les contrats

d'assurance et même sur la conduite des navires et sur tout ce qui a rapport aux voyages de long cours.

**Courtillères,** insectes appartenant à la famille des orthoptères grilliformes. On les appelle aussi taupes-grillons à cause de la ressemblance qu'ils ont par la tête et le corsage avec les grillons, et par les pattes avec les taupes. Les courtillères sont brunes et n'ont que 5 ou 6 centimètres de longueur. Elles se trouvent dans les champs cultivés et cherchent les terrains gras et humides pour y fouire plus facilement, afin d'aller ronger les racines des végétaux, dont elles font leur nourriture. Elles occasionnent de grands dégâts aux cultivateurs qui, pour s'en délivrer et les faire mourir, versent un peu d'huile dans le petit terrier où elles se retirent. En Anjou, on les appelle *jardinières*.

*Courtillère.*

**Courtine,** rideau de lit; il est vieux en ce sens. — En termes d'*architecture*, c'est la façade de bâtiments entre deux pavillons. — En termes de *fortification*, c'est un mur entre deux bastions et qui en joint les flancs. Comme la courtine est la partie de la place la mieux couverte, c'est ordinairement dans son milieu qu'on place les portes et les ponts dormant qui communiquent de la ville à la campagne. — En termes de pêche, c'est un parc dont l'enceinte est formée par des filets tendus au moyen de piquets.—En termes de *blason*, employé au pluriel, il désigne la partie du pavillon royal qui forme le manteau.

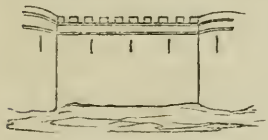

*Courtine* (élévation).

*Courtine* (plan).

**Courtisan**, celui qui fait sa cour, soit au prince, soit à l'homme dont il a besoin. — Le mot *courtisan* est ordinairement pris en mauvaise part, et comme indiquant un homme toujours disposé à se courber devant le pouvoir, quel qu'il soit. Autrefois, il n'avait

pas cette acception : il ne s'appliquait qu'aux grands personnages reçus à la cour.

**Courtoisie,** dérivé du vieux mot *courtois*, qui désignait l'acte de remplir, en vrai chevalier, les devoirs de la galanterie et de l'honneur. Suivant cette étymologie, la courtoisie serait donc encore la vertu ou plutôt la qualité dominante d'un homme galant, poli et plein d'honneur.

**Courtrai,** place forte de Belgique, située sur la Lys, dans la Flandre occidentale, compte une population d'environ 15,000 âmes. Les rues de cette ville sont larges, droites et les maisons bien bâties : elle possède des fabriques de toiles renommées, des filatures de lin, des tanneries et des raffineries de sucre et de sel. C'est près de Courtrai qu'eut lieu, en 1302, la bataille dite *des Eperons*. En 1793, les Français y battirent les Anglais, et cette victoire entraîna la reddition de la place. La ville est fort ancienne; on y remarque les églises St-Martin et Notre-Dame, ainsi que l'Hôtel-de-Ville, édifice gothique d'une belle construction.

**Cousin.** Ce genre d'insectes, qui n'est que trop connu par ses piqûres, a 2 ailes membraneuses et le corps presque cylindrique monté sur 2 hautes jambes ressemblant à de petites échasses. Il est peu d'insectes aussi avides de notre sang et qui nous poursuivent avec plus d'acharnement : dans le Midi on est obligé, durant la nuit, pour s'en garantir, d'envelopper le lit d'une gaze nommée *cousinière;* le même appareil porte aux Antilles le nom de *moustiquaire*, parce que le cousin y est appelé *moustique, maringouin*, etc. On ne saurait croire combien cet insecte est commun sur quelques points de la zone torride, de Terre-Neuve, et même beaucoup plus vers le Nord, et combien il de-

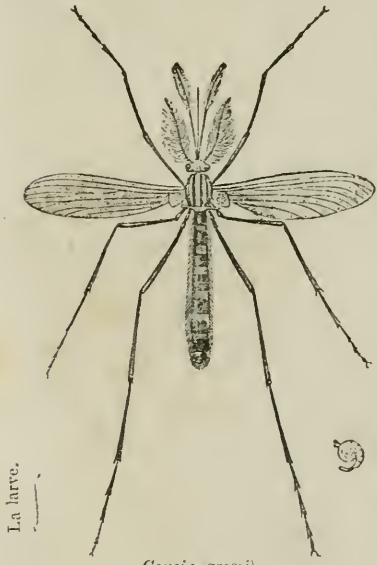

*Cousin* (grossi).

vient alors insupportable pour les habitants qui tentent souvent en vain tous les moyens possibles de le détruire. La piqûre du cousin, sans être très-dangereuse, cause une légère tumeur et une très-forte démangeaison; on y a opposé une foule de moyens; le meilleur est peut-être de comprimer fortement la partie lésée pour en faire sortir une ou deux gouttes de sang qui entraînent avec elles le venin fluide laissé dans la plaie; il faut même l'agrandir quelquefois, puis on la lave avec de l'eau, qui est un des plus puissants résolutifs. — Le mot *cousin*, dans le langage ordinaire, désigne ceux qui sont issus soit des deux frères, soit des deux sœurs, ou du frère et de la sœur. Ils sont parents au 4e degré et appelés *cousins germains*; leurs enfants sont des *cousins issus de germains*, et parents au 6e degré. — Les rois, qui entre eux se donnent le titre de *frères*, appellent les princes du sang royal et quelques hauts dignitaires *cousins*.

**Cousin** (Jean), né à Souci au commencement du XVIe siècle, peut être considéré comme un des plus grands maîtres de notre école, et comme le 1er Français qui se soit distingué dans la peinture. Il fut à la vérité médiocre coloriste; mais son dessin est correct, savant et tenant beaucoup du goût des écoles florentine et romaine. La plus célèbre de ses peintures à l'huile est un *Jugement dernier*. Il n'aurait eu besoin, pour prendre rang parmi les bons sculpteurs, que d'exécuter plusieurs statues, comme le prouve son tombeau de l'amiral Chabot qu'on voyait au Musée des monuments français. On a de lui divers écrits sur la peinture et la sculpture.

**Coustou** (Nicolas), né à Lyon en 1658, vint suivre à Paris les leçons de Coysevox, célèbre statuaire, et fit le voyage de Rome comme pensionnaire du roi, après avoir, à 23 ans, remporté le grand prix de l'académie. Le groupe représentant la jonction de la Seine avec la Marne, figures de 3 mètres de proportion que l'on voit aux Tuileries, et celui des Tritons, qui décore la cascade rustique de Versailles, passent pour ses meilleurs ouvrages. Il mourut en 1739. — Son frère, Guillaume Coustou, le surpassa encore dans la statuaire. Il prit à Rome, où il avait été aussi envoyé en qualité de pensionnaire, des leçons de Le Gros, avec qui il travailla au bas-relief de St-Louis-de-Gonzague. Entre les plus beaux de ses ouvrages, on distingue 2 groupes, actuellement à l'entrée des Champs-Élysées, dont chacun est composé d'un cheval qui se cabre et d'un écuyer qui le retient. Guillaume Coustou mourut à Paris en 1746. — Son fils, nommé aussi Guillaume Coustou, fut également un des plus célèbres statuaires des temps modernes. Comme

son père et son oncle, il remporta les premiers prix et fit le voyage de Rome. Il mourut en 1777.

**Coût,** substantif du verbe *coûter*, est un terme de pratique, et ne s'emploie qu'au palais. Le *coût* d'un acte exprime la dépense qu'il faut faire pour se le procurer, ce qu'il coûte.

**Coutances,** ville du département de la Manche située sur le penchant d'une colline près du confluent de la rivière de Soulle et du ruisseau le Bulzard, possède un évêché et une population d'environ 9,000 habitants. On y voit des fabriques de coutil, de siamoises, de rubans, de fil, etc. Son commerce consiste en chevaux, bestiaux, volailles, beurre, dentelles, garance, pastilles, etc. On y remarque la salle de spectacle, ainsi qu'un aqueduc construit par les Romains dans les plaines qu'arrose le Bulzard. Sa cathédrale est un beau monument d'architecture gothique.

**Coutelier,** celui qui fabrique des couteaux, des rasoirs, des canifs et toute autre espèce d'instrument tranchant. La chirurgie faisant usage d'un très-grand nombre de ces derniers, et la fabrication des instruments employés dans cet art ne pouvant guère être que la spécialité d'un même individu, il en résulte, par extension, que l'art du fabricant d'instruments de chirurgie ne doit être considéré que comme une division, un accessoire en quelque sorte du métier de coutelier ; accessoire il est vrai qui, sous le rapport de l'importance comme sous celui de l'adresse, laisse bien en arrière la profession principale.

**Couthon** (Georges), né en 1756 à Orray en Auvergne, obscur avocat à Clermont, avait perdu l'usage de ses jambes par suite de son inconduite, lorsqu'il fut nommé en 1789 président du tribunal de cette ville et en 1791 député à l'assemblée nationale. Dès ce moment il se déclara le plus violent ennemi de la monarchie et sollicita presque toutes les mesures qui avaient pour but d'humilier ou d'abaisser la royauté. Envoyé à la convention nationale, ce hideux cul-de-jatte vota la mort du roi, et après quelques moments d'hésitation passa dans le parti de la montagne. Ce fut lui qui demanda l'arrestation des girondins. Nommé membre du comité de salut public, envoyé à Lyon pour en réprimer les troubles, il s'associa à tous les actes les plus violents de la convention, et périt avec son digne ami Robespierre dans la réaction providentielle du 10 thermidor.

**Coutil,** espèce de toile faite de fil de chanvre ou de lin, qui est lisse et fort unie, propre à faire des lits de plume, des taies d'oreillers, des tentes, etc.

**Coutras** (bataille de). Elle eut lieu le 20 octobre 1587, entre le roi

de Navarre, à la tête des protestants, et Joyeuse, général du roi de France. Le roi de Navarre, qui était inférieur en forces à Joyeuse, se contentait, autant que possible, de garnir les places et de soutenir des siéges, lorsque le général catholique se rendit à la cour de France où l'appelait le soin de sa fortune; il permit par son absence la jonction du roi de Navarre avec le prince de Condé, le sire de la Trémouille et le vicomte de Turenne. Le comte de Soissons et le prince de Conti se réunirent aussi aux protestants, et le roi de Navarre, après le retour de Joyeuse, n'hésita plus à accepter le combat qui lui était offert. Les bonnes dispositions prises par lui assurèrent aux protestants une victoire complète.

**Coutume**, habitude contractée dans les mœurs, dans les manières, dans les discours, dans les actions. Ce mot, en jurisprudence, désigne certain droit municipal qui, s'étant établi par l'usage et par la commune pratique d'une ville, d'une province ou d'un canton, y tient lieu de loi et en a acquis la force. On distinguait autrefois le *droit coutumier* du *droit écrit*. Les pays de *droit écrit* étaient situés en France dans les contrées méridionales, la Provence, le Languedoc, etc., et étaient régis par la loi romaine. La partie septentrionale était plus généralement sous l'empire des *coutumes*. Ces lois établies par l'usage remontent aux rois de la première et de la seconde race, mais elles ne formèrent une législation fixe et certaine qu'à partir du XII^e siècle et de l'affranchissement des communes. Peu après, ces coutumes, qui n'étaient conservées que par la tradition, furent recueillies et mises en ordre par de savants jurisconsultes; de Fontaine publia vers le milieu du XIII^e siècle les coutumes du Vermandois, de la Normandie, de la Picardie; d'autres auteurs suivirent et continuèrent les mêmes travaux; les priviléges provenant de concessions royales, et postérieurs à leur rédaction, venaient ensuite s'ajouter à ces compilations et formaient un corps de législation aussi peu méthodique que privé d'authenticité. Charles VII ordonna le premier la rédaction générale des coutumes diverses du royaume et rendit leur exécution obligatoire. Ses successeurs firent poursuivre cette tâche; mais après plusieurs siècles elle fut trouvée inachevée par la révolution française, qui substitua au droit coutumier une législation générale et uniforme. Il y avait les *coutumes générales*, qui régissaient une province tout entière : on en comptait 140; et les *coutumes locales* qui, au nombre de 360, n'avaient force que dans une localité particulière et qui souvent modifiaient les coutumes générales de la province. La plus célèbre de toutes ces coutumes est celle de Paris, c'est elle qui a sans contredit fourni le plus de dispositions à notre législation nouvelle.

**Couvée.** Ce mot désigne tous les œufs qu'un oiseau couve en même temps ou les petits qui en sont éclos.

**Couvent,** d'un mot latin signifiant *assemblée, réunion*, est le nom qu'on donne en général aux maisons religieuses de l'un ou de l'autre sexe. On dit *couvent*, comme on dit encore *conventicule*, *conventuel*, qui ne sont que des dérivés de ce premier mot. Dans l'origine, les communautés renfermées dans les couvents étaient composées de laïques. Il ne faut pas confondre les couvents avec les cloîtres et les monastères. Ces dernières maisons réveillent une idée beaucoup plus austère. En général, les couvents de femmes sont habités par des religieuses qui consacrent leur vie à l'éducation des jeunes filles ou au soulagement des malades. Les âmes qui ont beaucoup souffert peuvent y trouver un refuge saint et paisible, où elles sont à l'abri des orages de la vie mondaine. Les personnes qui ont à expier de grandes fautes trouvent aussi dans le calme du couvent, dans des exercices de piété, un repos qui leur aurait été refusé dans la vie turbulente de la société. Grâce aux couvents et aux monastères dont la religion avait doté notre France, le suicide était extrêmement rare avant la révolution. A cette époque, on comptait dans le royaume un grand nombre de couvents. Seulement à Paris, il y en avait 42 d'hommes et 68 de femmes. La plupart des jeunes personnes étaient élevées au couvent. Beaucoup de veuves s'y retiraient. Les femmes séparées juridiquement de leurs maris ne pouvaient choisir une retraite plus honnête. Les couvents, dans certains cas, étaient aussi des maisons de correction, des espèces de *pénitentiaires*. Aujourd'hui la France a recouvré un assez grand nombre de couvents d'hommes et une foule de couvents de femmes. Beaucoup de ces derniers jouissent d'une considération méritée, comme pensionnats ou maisons d'éducation. La direction et l'administration de ces utiles établissements sont confiées à des religieuses appartenant à diverses communautés ou congrégations, vouées à l'enseignement de la jeunesse. Rien ne saurait donner une juste idée du zèle et de la sollicitude de ces pieuses filles, pour assurer le succès de la sainte mission qu'elles se sont donnée. On en voit qui traversent les mers et bravent tous les dangers pour aller fonder sous un autre hémisphère des colonies de leurs communautés. On peut l'affirmer sans crainte d'être démenti, les meilleures éducations de femmes se font dans les couvents. Là, non-seulement les jeunes personnes s'ornent l'esprit de choses solides, mais encore se façonnent à tous les soins du ménage, et s'exercent continuellement à toutes les occupations qui sont du domaine de leur sexe. J.-J. Rousseau, à qui on ne reprochera point sans doute d'être trop pré-

venu en faveur des religieuses, préfère, sous le rapport physique, les couvents à la maison paternelle, pour l'éducation des filles. « Et oui, dit-il, les couvents où les pensionnaires ont une nourriture grossière, mais beaucoup d'ébats, de courses, de jeux en plein air ou dans les jardins, sont à préférer à la maison paternelle, où une fille délicatement nourrie, toujours flattée ou tancée, toujours assise sous les yeux de sa mère, dans une chambre bien close, n'ose se lever, ni marcher, ni parler, ni souffler, et n'a pas un moment de liberté pour jouer, sauter, courir, crier, se livrer à la pétulance naturelle à son âge ! toujours ou relâchement dangereux, ou sévérité mal entendue ; jamais rien selon la raison. Voilà comment on ruine le corps et le cœur de la jeunesse. » Nous ajouterons que les bonnes religieuses sont pour leurs élèves de secondes mères, des mères aussi tendres, aussi affectueuses qu'éclairées et raisonnables. — On appelle aussi *couvent* le corps ou la communauté des religieux et religieuses qui habitent ces maisons. Tout le couvent s'assemble au son de la cloche.—Entrer au couvent, sortir du couvent, c'est prendre ou quitter l'habit de religieux. — On appelait *couvent*, dans l'ordre de Malte, la résidence du grand-maître ou de son lieutenant.

**Couverture**, toute matière imperméable propre à couvrir les maisons, les édifices publics ; il y a des couvertures en gazon, chaume, planches de bois, ardoises, tuile, plomb, zinc, cuivre, tôle de fer, dalles de pierre, bitume, et même en carton. Dans les climats humides, les couvertures de maisons doivent avoir plus de pente que dans les climats secs. — On donne encore le nom de *couverture* à beaucoup de choses qui servent à couvrir ; la couverture d'un lit, d'un cheval, d'un livre, etc.

**Couvre-feu**. C'était au moyen âge un droit seigneurial honorifique. Quand le seigneur habitait son château, le beffroi sonnait chaque soir le *couvre-feu*. — C'était encore un avertissement, donné au peuple, à son de cloche, pour qu'il ne vaguât plus par les rues. On dit que cette mesure de police fut introduite en Angleterre par Guillaume-le-Conquérant. Dans quelques villes du Midi, on appelait le couvre-feu *chasse-ribaud*, parce qu'à ce signal les cabarets et autres lieux publics devaient être fermés.—On donnait aussi le nom de *couvre-feu* au signal de la retraite pour les troupes en garnison dans une ville.

**Couvreur**, ouvrier qui fixe sur les toits les ardoises, les tuiles qui composent ordinairement la couverture d'une maison.

**Covenant**, ligue solennelle formée en Écosse et en Angleterre, en juin 1643, contre le papisme ou la religion catholique. Les mem-

bres de cette ligue, si fatale à la cause de Charles Ier, se nommaient *covenantaires*. Le *covenant* fut aboli solennellement en 1661 ; en 1679, une tentative ayant eu lieu pour renouveler cet acte de confédération, les derniers *covenantaires* succombèrent à la bataille du pont de Bothwell. Walter-Scott, dans son roman intitulé les *Puritains*, a raconté l'histoire de cette dernière phase du *covenant*.

**Crabe.** On nomme ainsi des crustacés analogues aux écrevisses, mais dont le corps est proportionnellement plus court et plus large, la queue petite et repliée sur la poitrine. Il y en a un très-grand nombre d'espèces : toutes habitent la mer, surtout dans le voisinage de l'équateur et des tropiques. Quelques-uns sont monstrueux, comme le *crabe géant* des côtes de la Nouvelle-Hollande, dont les serres ont au moins la grosseur du bras d'un homme. Les crabes demeurent dans les anfractuosités des rochers et vivent parfois en société. Toutes les espèces ne sont pas bonnes à manger : la meilleure est celle qu'on nomme *tourteau*.

*Crabe tourteau.*

**Cracovie** ou *Krakow*, ville libre de Pologne en Gallicie. Elle est située dans une vaste plaine, au confluent de la Vistule et de la Pudawa, et contient environ 30,000 habitants dont les juifs forment une très-grande partie. Sa juridiction, qui occupe environ 176 kilomètres carrés, s'étend sur 2 villes, 1 bourg et 77 hameaux ou villages : elle est sous la protection de l'Autriche, de la Russie et de la Prusse. Cracovie est le siége d'un évêché et d'une université. Elle possède une enceinte de murailles, mais qui tombent en ruine, de même que les édifices et la plupart des maisons de cette ville, dont les rues sont tortueuses, sales et mal pavées. Les rois de Pologne s'y faisaient autrefois sacrer et enterrer. Situation : 135 myriamètres S.-O. de Moscou et 165 N.-E. de Paris.

**Craie.** Cette substance, comme le marbre, n'est qu'un carbonate de chaux ou une combinaison de chaux avec l'acide carbonique. Elle sert, entre autres usages, à l'extraction de l'acide carbonique ; on la traite pour cela par les acides, notamment par l'acide sulfurique étendu de 10 à 12 fois son poids d'eau, ou par une faible dissolution d'acide chlorydrique dans ce liquide. C'est une des sub-

stances les plus abondantes et les plus répandues. Paris et une grande partie de la France se trouvent, comme on sait, au-dessus d'un immense bassin de craie dont la profondeur a été dernièrement encore mesurée par le forage du puits artésien de Grenelle poussé à plus de 500 mètres. De vastes mers souterraines, telles que celles d'où s'élancent les eaux de Grenelle, existent sous cet immense dépôt de craie que recouvrent au milieu les terrains tertiaires parisiens, et qui s'étend, par ses deux grands diamètres, de Troyes jusqu'au Hâvre et de Châtellerault jusqu'auprès de Lille.

**Crainte**, mouvement inquiet, occasionné dans l'âme par la vue d'un mal à venir. Le mot *peur* est une nuance plus prononcée de la crainte qui, lorsqu'elle est extrême, reçoit le nom de *terreur*. Le dernier degré de la terreur est l'*épouvante*. L'homme qui en est frappé demeure immobile et stupéfié; ses sens sont comme perclus; la voix lui manque; ses cheveux se hérissent; quelquefois ils blanchissent subitement, ou se dessèchent et tombent.

**Crampe**. C'est assez improprement que la crampe se définit généralement, en médecine, une *luxation de muscles*, car il ne saurait y avoir de luxation ou de déplacement là où il y a fixité d'attache. Il est bien vrai que dans le phénomène de la crampe la forme des parties ou plutôt des muscles se trouve plus ou moins altérée, mais sans que leur déplacement soit possible; c'est une simple contraction particulière du tissu musculaire qu'on fait généralement cesser par des changements de position du membre lésé. Ce qu'on nomme *torticoli* est une véritable crampe du muscle sterno-cléidomastoïdien.

**Crâne**. C'est la boîte osseuse qui contient chez l'homme et chez les animaux l'organe de l'intelligence et de l'instinct. Il est formé de 8 os; savoir : le coronal, l'occipital, le sphénoïde, l'ethmoïde, les 2 temporaux, les 2 pariétaux, et quelquefois d'os wormiens articulés tous ensemble par une sorte d'engrenage compliqué appelé *sutures* (v.), qui garantit la parfaite immobilité de toutes ces pièces les unes relativement aux autres. Il y a entre le cerveau et la boîte osseuse ce rapport singulier que, quelle que soit d'une part la dureté bien connue des os, et de l'autre la mollesse, le peu de consistance de la pulpe cérébrale, c'est néanmoins cette pulpe si molle qui imprime sa forme aux os du crâne; aussi, à part quelques cas pathologiques exceptionnels, on doit admettre en thèse générale que la configuration de la surface interne (et par suite de la surface externe) de la boîte osseuse dont nous parlons est

exactement déterminée par la conformation extérieure du cerveau.

**Crâniologie**, **crâniscopie**, étude du crâne, et, par extension, de la physiologie cérébrale. C'est Gall qui a jeté les fondements de ce nouveau genre d'études ou plutôt de cette science qu'on cherche encore si mal à propos à dénigrer aujourd'hui : nier en effet que des individus naissent avec tels ou tels penchants prédominants, ce serait nier tous les genres de mérite par lesquels tant de grands hommes ont excellé, ce serait nier le caractère de férocité du chat ou du tigre, la ruse du renard, la douceur de l'agneau, etc.; car l'homme, par sa merveilleuse organisation, réunissant les attributs de tous les autres animaux, se rapproche d'autant plus des instincts de l'un ou de l'autre, qu'il y a plus de rapports entre l'organisation cérébrale matérielle de l'un de ceux-ci et la sienne. Il faudrait enfin, pour nier cette vérité, rejeter aussi les suivantes : 1° que le cerveau est l'instrument matériel au moyen duquel l'esprit agit et se met en relation avec le monde extérieur; 2° que ce même cerveau est un assemblage de parties dont chacune a sa fonction spéciale et déterminée, ou du moins répond, n'importe comment, à l'exercice de cette fonction. Au reste, qu'il y ait encore fort à faire dans l'étude de la physiologie du cerveau, nous l'accordons volontiers; mais ceci ne peut influer en rien sur la certitude d'une science qui, par sa nature et son importance, doit un jour se placer en tête de toutes les autres comme étant le seul mode possible de réalisation de l'admirable maxime des anciens : *Connais-toi toi-même.*

**Craonne** (bataille de), gagnée sur les Prussiens, le 6 mars 1814, par l'empereur Napoléon. L'action eut lieu près du bourg de ce nom, situé en Picardie, à 2 kilomètres de Laon. Le général prussien Blucher fut chassé de ses positions.

**Crapaud**, genre de reptile de l'ordre des batraciens; il a le corps ramassé, court, souvent raboteux, et 4 pattes dont les postérieures sont rarement plus longues que le corps. Ces animaux, qui ressemblent beaucoup aux grenouilles, sont un objet de dégoût que leur forme ou plutôt leur peau hideuse en général semble justifier. Ils se nourrissent de vers, d'insectes, de petits coquillages. Les pluies chaudes de l'été en font parfois sortir de terre un si grand nombre, qu'on les croirait tombés avec la pluie; c'est ce qu'on appelle des *pluies de crapauds.* On présume qu'ils vivent fort long-temps; mais il n'est pas certain, comme on pourrait le croire par suite de faits mal observés, qu'ils restent des années entières renfermés dans des troncs d'arbres ou dans des murs, privés de toute communication avec l'air extérieur.

**Crapaudine.** On appelle ainsi une plaque de plomb ou de cuivre

percée de nombreux trous et que l'on place à l'entrée du tuyau d'un réservoir, et pour empêcher les ordures d'y pénétrer. — On nomme encore *crapaudine* un poisson, une sorte de plante labiée et une certaine espèce de fossiles. — C'est aussi une pièce de métal fixée sur un dé de pierre dans lequel on a pratiqué une cavité destinée à recevoir le pivot qui fait tourner une meule.

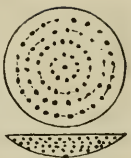
*Crapaudine*

**Craque**, **craquer**, mots populaires exprimant un mensonge évident, une exagération, une hâblerie habituelle. Ces deux expressions du langage familier sont fort anciennes dans notre langue. Il y a dans le théâtre de Colin d'Harleville une petite pièce intitulée *M. de Craque en son petit castel*, qui est une peinture assez gaie du vice auquel répondent les mots *craque* et *craquer*, dont un *craqueur* seul oserait donner l'étymologie.

**Crassus** (les). Cette famille romaine a produit plusieurs personnages célèbres dans l'histoire. — 1° *Crassus* (Lucius-Licinius) était un orateur dont Cicéron a fait souvent l'éloge, et dont il a dit que c'était le plus savant jurisconsulte de son siècle. Son caractère énergique ne le rendait pas moins recommandable que son éloquence. Un jour il repoussa le licteur du consul Philippus qui venait pour l'arrêter, et lui dit : « Je ne reconnais point Philippus pour consul, puisqu'il ne me reconnaît par pour sénateur. » Une autre fois, plaidant contre un certain Brutus, décrié pour ses mœurs, et apercevant le convoi funèbre de Junie, sœur de cet homme, qui passait par hasard devant le tribunal, il apostropha Brutus en ces termes : « Que veux-tu que Junie annonce de ta part à ton père? » Domitius lui reprochait un jour d'avoir pleuré la mort d'une murène qu'il nourrissait dans un vivier. » Pour vous, répliqua Crassus, vous n'êtes pas si sensible; vous n'avez pas même pleuré la mort de vos 3 femmes. » — 2° *Crassus* (Licinius), jurisconsulte romain, grand-pontife l'an 131 av. J.-C., renonça à cette dignité pour marcher en Asie, à la tête d'une armée envoyée contre Aristonicus. Il fut vaincu dans une bataille, et tué par un soldat thrace. — 3° *Crassus* (Marcus-Licinius), Romain célèbre par ses richesses et par son avarice, fit d'abord le commerce d'esclaves, puis se livra à d'autres spéculations qui lui procurèrent d'immenses richesses. Sa fortune, à sa mort, s'élevait à plus de 33 millions. « Un homme, disait-il, ne devait pas passer pour riche s'il n'avait de quoi entretenir une armée. » Il signala sa valeur dans la guerre contre les esclaves, et reçut les honneurs de l'ovation. Ayant été nommé préteur l'an 71 av. J.-C., il battit Spartacus,

devint consul avec Pompée, puis censeur, et fit partie d'une sorte de triumvirat avec Pompée et César. Consul une seconde fois, il eut en partage la Syrie. En passant par la Judée, il pilla le temple de Jérusalem, puis entreprit une guerre contre les Parthes, dans l'espérance de leur enlever leurs trésors; mais Surius, général parthe, le défit complétement. Crassus fut tué. Après la bataille, livrée l'an 53 av. J.-C., Orodes, roi des Parthes, à qui l'on porta sa tête, fit couler de l'or fondu dans sa bouche, en disant : « Rassasie-toi de ce métal dont ton cœur a été insatiable. » Crassus avait pourtant l'esprit cultivé, et possédait des connaissances historiques et philosophiques fort étendues. Il étudiait les livres d'Aristote avec un maître nommé Alexandre, le seul de ses amis qui l'accompagnât dans tous ses voyages. Pour ces excursions, Crassus prêtait à son maître un manteau qu'il ne manquait pas de lui reprendre au retour. C'est peut-être du nom de Crassus, et en mémoire de son avarice, qu'on a fait le mot *crasseux*, employé dans le langage vulgaire comme synonyme d'*avare*.

**Cratère**, partie intérieure des montagnes volcaniques, ayant la forme d'un cône dont le sommet est en bas; c'est à ce dernier point que se trouvent les soupiraux ou la bouche par où le volcan rend toutes les matières qui s'échappent de son sein. On nomme *orle* ou *lèvres du cratère* la base du cône tournée en haut. Dans les volcans éteints, les cratères sont souvent convertis en lacs, et offrent par fois une ampleur immense : celui de la

*Intérieur du cratère de l'Etna.*

*Bocca-Moufina* en Campanie a plus d'un myriamètre de diamètre; mais leur profondeur n'est point en rapport avec cette étendue. Le cratère de l'Etna, le plus grand des volcans en activité que l'on connaisse, n'a guère plus d'un demi-kilomètre de diamètre. La lave, en s'entassant parfois dans le cratère du Vésuve, semble en exhausser le fond, presque au niveau de la bouche de cette cavité, jusqu'au moment où cette lave fait éruption par-dessus les lèvres du cratère ou par une issue qu'elle se creuse sur les flancs de la montagne.

**Cratès,** célèbre philosophe, disciple de Diogène-le-Cynique, était né à Thèbes et vivait vers l'an 328 av. J.-C. Suivant les uns, il vendit ses biens et en donna le produit à ses concitoyens; suivant d'autres, il jeta son argent dans la mer en s'écriant : « Périssez, funestes richesses; je vous engloutis de peur que vous ne m'engloutissiez. » Enfin on lit dans d'autres historiens que Cratès déposa cet argent chez un banquier à condition qu'il le donnerait à ses enfants s'ils étaient insensés, c'est-à-dire s'ils négligeaient la philosophie, et au public si ses enfants cultivaient cette science; car alors ils n'auraient besoin de rien. Cratès était bossu, laid et d'une malpropreté insupportable; il cousait à son manteau des peaux de brebis non préparées, ce qui en faisait une espèce de monstre dégoûtant. Une jeune fille, nommée Hipparchès, conçut néanmoins un violent attachement pour ce philosophe cynique. Malgré toutes les représentations qu'on put lui faire, elle épousa Cratès, dont l'esprit et le mérite l'avaient séduite. On vantait partout la probité et la discrétion de ce philosophe, et on aimait à le prendre pour arbitre dans les différends. Il mourut dans un âge avancé, laissant plusieurs ouvrages qui ne sont pas parvenus jusqu'à nous.

**Cratippe**, philosophe péripatéticien de Mitylène, professa la philosophie à Athènes. Parmi ses disciples on cite Brutus et le fils de Cicéron. Après la bataille de Pharsale, Pompée alla voir Cratippe et lui proposa des difficultés contre la Providence. Le philosophe consola le guerrier et justifia la divinité. Cicéron fit obtenir à Cratippe le droit de cité à Rome; mais, à la sollicitation des Aréopagites, celui-ci resta à Athènes pour travailler à l'instruction de la jeunesse. Il avait écrit sur la divination et l'interprétation des songes.

**Crayon,** petit instrument de diverses formes et composé de différentes substances suivant l'usage auquel on le destine. Il consiste le plus ordinairement en un petit cylindre de bois, formé de pièces rapportées, dans l'intérieur desquelles on a mis de la plombagine : c'est un *carbure* de fer résultant de 29 parties de charbon sur 8 de fer, le *per-carbure de fer* proprement dit, appelé mal à propos *mine de*

*plomb*. Diverses autres substances, telles que l'ardoise, le charbon de certains bois, la sanguine, la craie et toutes les matières pierreuses, onctueuses et colorées avec lesquelles il est possible de tracer des caractères ou des dessins, peuvent servir à former diverses espèces de crayons.

**Créance, créancier.** On donne le nom de *créance* à une somme due par une personne à une autre, ou au titre qui donne une action à un créancier contre son débiteur. Le *créancier* est celui à qui une somme est due, et qui, nanti d'une créance, peut exercer une action contre son débiteur, c'est-à-dire celui qui lui doit.—Le mot *créance* était aussi autrefois synonyme de *croyance*, et c'est encore dans ce sens que l'on dit *lettres de créance*, lesquelles ont pour objet d'engager celui à qui elles sont adressées à accorder toute croyance à celui qui en est porteur. C'est par des *lettres de créance* qu'un ambassadeur est *accrédité* à l'étranger.

**Création.** Ce mot désigne toute production intellectuelle, toute innovation du génie qui met au jour des vérités nouvelles ou des œuvres originales dans les sciences, les lettres et les arts. C'est par allusion au grand œuvre de la création que l'on aura fait descendre l'acception de ce mot des ouvrages de Dieu à ceux des hommes.

**Crébillon** (Prosper Jolyot de), célèbre auteur tragique, né à Dijon le 13 février 1674, fit des *actes de procédure* dans une étude de procureur avant de faire des *actes de tragédie*. Crébillon, se sentant un véritable génie pour le théâtre, essaya ses forces et se fraya une route nouvelle dans le genre terrible qui caractérise ses sombres compositions. *Atrée, Electre*, mais surtout *Rhadamiste et Zénobie*, la meilleure de ses tragédies, pièce pleine d'intérêt, de situations dramatiques, de vers frappants, lui assurent une place distinguée après Corneille, Racine et Voltaire. Ce n'est pas comme écrivain qu'on doit admirer Crébillon, car il est à chaque instant en hostilité flagrante avec la langue et le goût. Ses pièces fourmillent de fautes, de non-sens, de déclamations, de rimes oiseuses, de solécismes: mais au milieu de tous ces défauts éclate souvent un mâle et beau génie. Crébillon avait été censeur royal et censeur de la police. L'Académie française le compta parmi ses membres. Il mourut à Paris le 17 juin 1762, à l'âge de 82 ans, dans un état voisin de la misère, parce qu'il n'avait jamais songé à l'avenir. Vers les derniers temps de son existence, il s'était séquestré du monde, fuyait les hommes et vivait entouré de chiens et de chats. M. Daubenton, qui l'avait connu, raconte que sa prédilection pour les chiens surtout était si vive qu'il ramassait et emportait sous son manteau tous ceux qu'il rencontrait abandonnés dans les rues. Beaux ou laids,

propres ou non, ils trouvaient chez lui l'hospitalité; mais il exigeait de chacun d'eux certain exercice ; et quand au terme prescrit l'élève était convaincu de n'avoir pas profité de l'éducation qu'on lui donnait, l'auteur de *Rhadamiste* le reprenait sous son manteau, puis l'allait poser sur le pavé où il l'avait ramassé, et détournant les yeux en gémissant, il l'abandonnait à son mauvais sort! — Son fils, Claude-Prosper Jolyot de Crébillon, acquit une gloire d'un autre genre, si toutefois ce n'est pas profaner le mot *gloire* que de l'attacher au nom d'un romancier de mauvais goût, sans talent et sans style. Né à Paris le 14 février 1707, il mourut le 12 avril 1777.

**Cresselle**, moulinet de bois dont on se sert au lieu de cloches le vendredi et le samedi de la semaine sainte, jours auxquels l'église, en signe de la douleur et de l'affliction que lui cause l'ineffable mort du Sauveur, renonce à l'usage des cloches pour convier les fidèles à la prière.

**Crèche** (dérivé d'un mot de la basse latinité ayant même signification), *mangeoire des animaux*. L'évangile de saint Luc nous apprend que la sainte Vierge et saint Joseph ayant quitté Nazareth, ville de la Galilée, se rendirent à Bethléem, en Judée, à l'effet de s'y faire enregistrer pour obéir à un édit de César-Auguste, qui ordonnait un dénombrement général des habitants de la terre; mais que n'ayant pu trouver de place dans une hôtellerie publique, ils furent alors obligés de se retirer dans l'étable, où la sainte Vierge mit au monde Jésus-Christ, et, après l'avoir emmailloté, le coucha dans une *crèche*.

**Crécy** (bataille de), gagnée le 26 août 1346, par Édouard III, roi d'Angleterre, sur Philippe de Valois, roi de France. L'armée anglaise avait assis son camp sur une éminence tout près du bourg de Crécy, situé à 12 kilomètres nord d'Abbeville. C'était une position militaire bien choisie, surtout à une époque où l'artillerie ne jouait point de rôle dans les batailles. Toutefois cette armée, réduite par des pertes et par les fatigues de longues marches, ne comptait guère que 30 à 32,000 combattants. Philippe de Valois, à la tête de 70,000 hommes, et comptant sur la supériorité numérique de ses troupes, croyait marcher à une victoire assurée. Mais le désordre se mit dans son armée; le second corps de bataille, au lieu de réserver ses forces pour combattre l'ennemi, engagea une lutte déplorable avec l'avant-garde afin d'avoir l'honneur de la première attaque. Philippe de Valois, témoin de ce désordre, se laissa emporter par son ardeur et se jeta au fort de la mêlée où son cheval fut tué. Le comte de Hainaut lui en donna un autre. Quoique blessé à la gorge et à la cuisse, ce prince ne voulait pas quitter le combat. Mais la vic-

toire était décidée. Le comte prit la bride du cheval de Philippe et l'entraîna malgré lui hors du champ de bataille. Il n'avait plus auprès de lui que 5 chevaliers. Vers minuit ils arrivèrent à Broie, château situé près d'Abbeville. *Qui vive?* cria la sentinelle. — *Ouvrez*, répondit le roi, *c'est la fortune de la France.* Cette journée coûta cher à l'armée française, qui perdit, suivant un écrivain contemporain, 30,000 hommes, parmi lesquels 1216 seigneurs ou chevaliers, et 11 princes. Les Anglais n'eurent à regretter que quelques chevaliers et un petit nombre de soldats. Ce fut à cette bataille que le prince de Galles, fils d'Édouard, devenu si redoutable plus tard à la France sous le nom de *Prince Noir*, fit ses premières armes.

**Crédibilité,** qualité de ce qui est digne de croyance. Des *motifs de crédibilité* sont les raisons qu'on a pour croire une chose; on dit aussi *degré de crédibilité;* mais en général ce terme appartient plus au langage dogmatique qu'au langage usuel.

**Crédit,** terme d'économie politique, désignant la faculté qu'un état, une nation ont de trouver des prêteurs. Plus l'emprunteur inspire de confiance, plus son crédit est grand, plus il trouve facilement les capitaux dont il a besoin. — Dans le langage parlementaire et financier, on nomme *crédit supplémentaire et crédit extraordinaire*, l'acte par lequel un ministère demande et les chambres accordent les fonds nécessaires pour faire face à une dépense qui n'a pas été prévue ou qui n'a pas été assez largement dotée lors du vote du budget annuel. Dans ce cas, les crédits ne sont réellement que des budgets additionnels. — En termes de commerce, le *crédit* désigne le degré de confiance dont jouit un négociant; il indique aussi les sommes qui lui sont dues par les personnes auxquelles il a ouvert un compte sur son grand-livre. On le dit encore de tous les articles qui doivent être portés en recettes sur un compte.

**Credo**, mot latin qui signifie *je crois* et qui commence le Symbole des apôtres, résumé de tous les articles fondamentaux de la foi catholique. — Le mot *Credo* sert à désigner cette prière, comme on dit le *Pater* pour l'oraison dominicale, etc.

**Crédulité,** disposition de l'esprit à admettre toute chose comme vraie, sans examen et avec la plus grande facilité. L'étymologie latine de ce mot le définit admirablement, puisqu'elle exprime très-bien les 2 idées, *facile à croire.*

**Creeks** (prononcez *criks*), nation sauvage, ainsi appelée à cause du grand nombre de petites rivières ou criques du pays qu'elle habite. Fixée à l'est de l'Alabama et à l'ouest de la Géorgie, dans les États-Unis de l'Amérique du Nord, cette peuplade, qui occu-

pait jadis une vaste étendue de territoire dans la Géorgie, en a successivement vendu la plus grande partie aux Américains. Réduite aujourd'hui à 25,000 âmes au plus, elle refuse obstinément de vendre au gouvernement de l'Union ce qui lui reste de terres. Les *Creeks* habitent des villages, accueillent les missionnaires, et ne tarderont pas sans doute à embrasser la religion chrétienne et à se confondre dans la grande famille américaine.

**Crefeld**, ville prussienne de la province du Rhin, célèbre par ses manufactures de soieries, de rubaneries, de velours, de passementeries, de toiles peintes, etc., etc., dont l'origine remonte aux persécutions que quelques souverains catholiques du XVIe et du XVIIe siècle firent éprouver à leurs sujets protestants, qui trouvèrent dans cette ville un asile et la liberté de conscience. Elle compte 30,000 âmes environ, et est construite à la façon des villes hollandaises.

**Cremaillère**, barre dentée, ondée ou crenelée sur sa longueur. L'instrument appelé *cric* (v.) ne fonctionne qu'à l'aide d'une *cremaillère*. C'est aussi le nom d'un instrument qui s'attache sur le contre-coin d'une cheminée de cuisine, et qui sert à soutenir la marmite.

**Crème**, la partie la plus délicate et la plus grasse du lait, avec laquelle on fait le beurre. — On donne aussi le nom de *crème* à un mets composé de lait et de jaunes d'œufs, auxquels on mêle du café, du chocolat, de la vanille ou tout autre ingrédient aromatique. Les gourmands font grand cas d'une bonne crème au café ou à la vanille. — Les liquoristes donnent le nom de *crème* à quelques-uns de leurs produits. — On emploie encore le mot *crème* au figuré pour désigner ce qu'il y a de meilleur dans tous les genres.

**Crème de tartre**. On nomme *tartre* la matière saline qui se dépose dans les tonneaux où l'on conserve le vin. La *crème de tartre* est ce tartre purifié qui se forme en cristaux. La crème de tartre a reçu dans les arts, principalement dans les arts chimiques et pharmaceutiques, une foule d'applications; on en retire le sel végétal ou tartre de potasse, le sel de seignette, l'émétique, le tartre martial soluble, les boules de Nancy, la teinture de marc tartrisé, etc.

**Crément**, terme de grammaire, dérivé d'un verbe latin qui signifie *croître*. On l'emploie, en parlant des langues anciennes, pour marquer un accroissement de syllabes qui est survenu à un mot, considéré comme radical, dans la formation des mots qui en dérivent grammaticalement. — En termes d'administration, un *crément* est un accroissement de terrain qui se forme dans les rivières ou sur les rivages.

**Créneaux**, constructions en maçonnerie pratiquées aux murailles des anciens châteaux. Les créneaux étaient la partie pleine d'un rempart, et non la partie vide, comme l'ont répété une foule d'écrivains. Par châteaux crénelés, on désignait ceux dont les défenses s'entrecoupaient de créneaux. La fortification à créneaux différait du système moderne à embrasure, en ce que les créneaux étaient évasés intérieurement, tandis que les moellons des batteries à feu ont plus de largeur à leur face intérieure qu'à leur face extérieure.

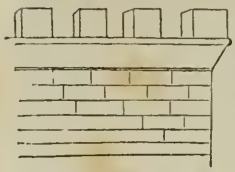

*Créneaux.*

**Créoles**, nom donné à tous les blancs nés dans les deux Indes, dans les colonies européennes, entre les tropiques surtout, bien que leurs parents soient originaires de l'ancien monde. Ce nom s'applique également aux nègres dans les colonies où ils sont transportés par les Européens. Ainsi ce mot *créoles* ne se rapporte qu'à la naissance, dans les Amériques et les Indes orientales, d'individus originaires d'une autre contrée.

**Crêpe**, nom d'une étoffe un peu frisée et fort claire, dans la fabrication de laquelle entre tantôt la laine très-fine, tantôt la soie crue et gommée. On appelle *crêpe lisse* celui qui n'est pas frisé. — En termes d'art culinaire, c'est un mets fort en usage dans les jours du carnaval et fait avec une pâte extrêmement légère.

**Crépi**. On appelle ainsi, en termes d'architecture, une couche de mortier ou de plâtre qu'on jette sur un mur avec la truelle ou à l'aide d'un balai, et qui diffère de l'*enduit* en ce que l'ouvrier ne l'aplanit point avec sa truelle ou son épervier. On laisse le *crépi* raboteux.

**Crépin** et **Crépinien** (saints). Tous deux frères, suivant la légende, vinrent de Rome en France vers le milieu du IIIe siècle, et, quoique issus d'une famille distinguée, choisirent, par esprit d'humilité, la profession de *cordonnier*. Ils prêchèrent aux ouvriers la foi chrétienne, et en convertirent un grand nombre. L'empereur Maximien-Hercule leur fit trancher la tête vers l'an 287 ou 288 ; leurs noms se trouvent dans les anciens martyrologes. Quand la société des cordonniers fut instituée, vers 1645, par Michel-Buch, cordonnier allemand, surnommé le *bon Henri*, il donna à la société saint Crépin pour patron. Cette association philanthropique, fondée sous les auspices de la religion chrétienne, comptait plusieurs établissements en France.

**Crépitation** (d'un mot latin signifiant *pétiller, craquer*), bruit de

la flamme qui pétille, ou produit par certains sels lorsqu'on les jette dans le feu. — En termes de chirurgie, c'est le bruit produit par des os fracturés.

**Crépuscule,** transition graduée de l'éclat du jour à l'obscurité de la nuit close, et retour gradué de cette obscurité à la lumière du jour. Pour l'astronome et le physicien, ces 2 époques de la journée ne sont qu'un seul et même phénomène observé de 2 stations opposées, et reçoivent également le nom de *crépuscule*.

**Créqui** (famille de), l'une des plus anciennes maisons de France, originaire du pays d'Artois, d'où elle a passé en Picardie et de là dans plusieurs provinces, tire son nom de Créqui, village de l'Artois. Arnould, sire de Créqui, dit *le Viril* ou *le Barbu*, qui vivait au IXe siècle, est regardé par les généalogistes comme la tige de cette illustre famille, qui a fourni un cardinal, plusieurs évêques, 2 maréchaux de France et plusieurs hommes de guerre d'une rare valeur. L'un d'eux, Jean de Créqui, seigneur de Canaples, fut l'un des 24 premiers chevaliers de l'ordre de la Toison d'or, instituée en 1429 par le duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon. Charles-le-Téméraire le regardait comme l'un des plus habiles chefs de son armée. La devise de l'un des sires de Créqui au Xe siècle était : *nul ne s'y frotte*, et son cri de guerre : *à Créqui, le grand baron*. Les 2 maréchaux de France du nom de Créqui appartiennent à des époques plus rapprochées de nous. Le 1er, Créqui de Blanchefort et de Canaples (Charles Ier de), succéda, en 1605, à Crillon, dans le commandement du régiment des gardes-françaises, obtint le bâton de maréchal de France en 1622, et se distingua dans plusieurs campagnes; il fut aussi ambassadeur à Rome et à Venise. — Son fils, François de Bonne de Créqui, fut fait maréchal de France en 1668; après la mort de Turenne, il se trouvait le plus ancien des maréchaux. Il fit de la manière la plus brillante les campagnes de 1677 et 1678, battit, en 1679, près de Neisden, l'électeur de Brandebourg, et prit Luxembourg en 1684. Il mourut en 1687. La maison de Créqui est aujourd'hui complétement éteinte, et c'est cette inconstance qui aura sans doute engagé un éditeur peu scrupuleux à publier dans ces dernières années de prétendus *Mémoires de la marquise de Créqui*, compilation fort spirituelle, du reste, dans laquelle on a entassé force anecdotes plus ou moins hasardées sur tous les noms célèbres qui figurent dans l'histoire depuis les dernières années du règne de Louis XIV jusqu'au règne de Napoléon. En effet, cette soi-disant marquise de Créqui aurait vécu pour notre instruction et notre amusement juste un siècle, et pendant ce long espace de temps aurait tout vu, tout entendu, tout

écouté. Si l'invention n'a pas grand mérite, il y a justice à reconnaître que le point de départ une fois accordé, ces *Mémoires*, bien qu'apocryphes, sont bien autrement instructifs qu'une foule d'ouvrages du même genre, d'une désespérante authenticité.

**Crescendo**, mot italien qui signifie *en croissant, en augmentant*, et dont on se sert fréquemment en musique. Il y a *crescendo*, lorsqu'on prend le son avec autant de douceur qu'il est possible pour le conduire par une gradation à peine sensible jusqu'au plus grand éclat. Le *crescendo* est d'un bon effet pour terminer une symphonie ou une ouverture d'opéra.

**Crescentini** (Girolamo), célèbre chanteur italien, natif d'Urbania, près d'Urbino, patrie de Raphaël, a brillé, au commencement de ce siècle, sur les principaux théâtres et dans les différentes cours de l'Europe. En 1804, à une représentation de l'opéra italien de *Roméo et Juliette*, à Vienne, lorsqu'il eut chanté d'une manière ravissante l'air *Ombra adorata*, 2 colombes descendirent des frises et lui apportèrent une couronne. Napoléon, enthousiasmé du talent de cet habile virtuose, l'attira à sa cour, où il fit la plus grande sensation, et le décora de la croix de l'ordre de la Couronne de fer. Après la chute de l'empire, Crescentini se retira à Milan, où il forma des élèves très-remarquables, entre autres Mᵉ Pizaroni, que nous avons entendue il y a quelques années aux Bouffes. Crescentini avait une admirable voix de soprano, un chant large et plein de noblesse, une puissance de moyens merveilleuse, et une expression qui allait à l'âme.

**Crescerelle**, l'oiseau de proie le plus commun dans la plupart de nos provinces où il est plus vulgairement connu sous le nom d'*émouchet*, est une espèce de la tribu des faucons. Elle est rousse, tachetée de noir en dessus, marquée en dessous de taches longitudinales d'un brun pâle; et dans l'âge adulte elle a 35 centimètres de longueur et 68 centimètres d'envergure.

**Cresson**, genre de plantes cruciferes, dont les espèces sont très-nombreuses. Les principales, les plus connues et les plus usitées sont le *cresson alénois*, que le vulgaire nomme à tort *cresson à la noix*, et le *cresson de fontaine*, que l'on mange en salade, que l'on associe souvent à des viandes rôties, et que les marchands des 4 saisons ne manquent pas de surnommer *la santé du corps*. Le cresson de fontaine vient de préférence autour des sources d'eau vive; toutes les parties de cette plante ont une saveur piquante et agréable; mais on se trompe quelquefois bien malheureusement, quand on l'emploie comme aliment rafraîchissant; il est au contraire un échauffant très-actif; on l'a vu chez des personnes phthisiques exciter fortement la fièvre hectique. On ne doit donc l'admettre sur les ta-

bles que comme un stimulant pour exciter l'appétit, et non comme un moyen de prévenir les maladies.

**Crésus**, le dernier et le plus célèbre des rois de Lydie, né vers l'an 591 avant l'ère chrétienne, conquit toutes les provinces de l'Asie mineure, excepté la Lycie et la Cilicie. Enivré par ces succès, malgré les conseils d'Ésope, il tourna ses armes contre Cyrus, roi de Perse, dont les troupes victorieuses répandaient l'admiration et l'effroi dans toute l'Asie. Crésus, quoiqu'à la tête d'une armée formidable, fut vaincu à la bataille de Thymbrée, et pris lui-même dans Sardes, sa capitale, l'an 343 av. J.-C. Il demeura, dit-on, à la cour du roi vainqueur et fournit encore une longue carrière. On ignore quelle fut sa fin. Avant d'être détrôné, il était possesseur de richesses immenses tirées, dit-on, du Pactole, fleuve de ses états qui charriait l'or en abondance. On rapporte qu'ayant envoyé consulter l'oracle de Delphes sur l'expédition contre Cyrus, il fit au temple des offrandes d'une valeur de 20 millions, parmi lesquelles se trouvaient des briques d'or. Il n'est donc point étonnant que l'on dise à chaque instant dans la conversation, en parlant d'un opulent financier : *Cet homme est riche comme Crésus.*

**Crète** (île de [v. *Candie*]).

**Crêtes**. Il est peu de mots qui aient plus d'acceptions diverses que celui-ci. Généralement, *crête* signifie une saillie longitudinale et aplatie sur les côtés, dont la nature et la forme varient beaucoup. — Il y a la *crête* du coq, excroissance charnue, plus ou moins rouge ou blanchâtre, tantôt simple, double, tantôt droite et redressée, tantôt tombante. On appelle aussi *crêtes* de coq certains coquillages, à cause de leur forme. La huppe de certains oiseaux, l'appendice qu'ont sur la nuque quelques serpents, la membrane qui surmonte le dos des ignanes et autres reptiles, la saillie qui divise le front de quelques poissons, se nomment également *crête*. Plusieurs éminences plus ou moins saillantes de la charpente osseuse du corps humain reçoivent aussi ce nom. On dit de même la *crête* d'un casque, la *crête* d'un fossé, la *crête* d'un glacis, la *crête* d'un tas de blé, la *crête* d'une montagne. — Il y a des plantes qui reçoivent vulgairement le nom de *crête de coq*, de *crête de paon*, de *crête de murène*.

**Crétins**, individus plongés dans la stupidité la plus complète, qui ont rarement plus de 1 mètre 35 centimètres de hauteur, la plupart privés des organes de l'ouïe et de la parole, dépourvus de toute sensibilité, et qui vieillissent très-promptement bien qu'ils végètent quelquefois long-temps dans l'apathie. Les crétins restent accroupis ou couchés pendant toute leur vie ; ils n'ont même pas l'intel-

*Crétins.*

ligence de la brute qui sait chercher ses aliments; il faut les soigner, les nourrir, les habiller; et leur aspect est dégoûtant. Ces êtres si disgraciés de la nature sont ordinairement de tempéraments lymphatiques, à cheveux blancs et aux yeux gris, il y a chez eux affaissement général des systèmes musculaire et nerveux. On rencontre un grand nombre de ces infortunés dans le Valais, dans les montagnes du Tyrol, des Alpes, etc. Leur état se nomme *crétinisme*. Cette difformité physique et morale dépend d'un engorgement lymphatique et strumeux des glandes sous-maxillaires, et se caractérise par des goîtres plus ou moins volumineux, par une peau flasque, ridée, livide.

**Cretonne**, toile blanche assez moelleuse, d'un tissu ordinairement solide et par conséquent fort estimée. On la fabrique dans les environs de Lisieux en Normandie. Elle a été appelée *cretonne*, du nom de celui qui en fabriqua le premier. On fait avec cette toile des chemises, des draps, des serviettes, etc.

**Creuse** (département de la), formé de la Haute-Marche et d'une partie du Poitou, du Bourbonnais, du Limousin, du Berri et de l'Auvergne, tire son nom de la principale rivière qui l'arrose avant de se jeter dans la Vienne. Il est borné au nord par le département de l'Indre, à l'ouest par celui de la Haute-Vienne, au sud par celui de la Corrèze, à l'est par ceux de l'Allier et du Puy-de-Dôme. Sa surface est de 1,452 kilomètres carrés, sa population de près de 249,000 habitants. Ce département est divisé en 4 arrondissements; *Guéret* en est le chef-lieu. Il possède des fabriques de tapisseries renommées, de fils et tissus de coton.

**Creuse** (v. *Énée*).

**Creuset**, vaisseau dont la matière varie suivant l'usage auquel il est destiné. Il peut être en grès dur, en porcelaine, en plombagine, en fer forgé, en fonte, en argent, en platine. Le succès d'une multitude d'opérations chimiques et de plusieurs arts industriels dépend presque toujours de la perfection des creusets.

**Creutzer** (v. *Kreutzer*).

**Crevasse**, déchirure plus ou moins grande qui s'est opérée violemment sur le côté d'un mur, sur le flanc d'une colline, d'une montagne. Il ne faut pas confondre avec la *fente* ou la *lézarde*, la

crevasse qui a toujours une certaine largeur. — La *crevasse* est aussi une sorte de maladie dont le siége est dans le pli que le cheval a au paturon, et qui affecte aussi les personnes qui travaillent les matières humides.

**Crevettes.** L'espèce type de ce genre est le petit crustacé d'eau douce qui abonde dans les fontaines, dans les bassins de sources. Cet animal est long de quelques millimètres; il nage toujours au fond de l'eau, où il est couché sur le côté; son principal moyen de progression consiste dans la détente rapide et souvent répétée des appendices de sa queue : au moyen de ce ressort, il exécute des sauts considérables. On donne aussi aux crevettes des ruisseaux le nom de *chevrettes*.

*Crevette.*

**Crèvecœur** (Philippe de), maréchal de France, s'attacha d'abord au duc de Bourgogne Charles-le-Téméraire, et se signala à la bataille de Montlhéry (1465). Après la mort de ce prince, il passa au service de Louis XI et lui fut fort utile. Charles VIII le menait à la conquête du royaume de Naples, lorsqu'il mourut à l'Arbresles, près de Lyon (1494). Grand capitaine et habile négociateur, Philippe de Crèvecœur avait mérité que Louis XI le recommandât en mourant à son fils comme un homme également sage et vaillant.

**Crevier** (Jean-Baptiste-Louis), estimable et laborieux historien, né à Paris en 1693, mort le 1er décembre 1765, a eu l'honneur de continuer l'*Histoire Romaine* du célèbre Rollin, son maître. Supérieur quelquefois à son devancier sous le rapport de la critique, il resta bien au-dessous pour le style.

**Cri,** sorte de voix inarticulée, commun aux hommes et aux animaux, et qui est généralement l'expression d'une affection profonde et vive, comme la douleur ou la joie, la frayeur, la colère. — Le *cri de guerre* ou *cri d'armes* était celui que poussaient les soldats du moyen âge en courant à l'ennemi. On retrouve le cri de guerre chez une foule de tribus sauvages. A l'époque brillante de la chevalerie, le cri de guerre était une devise inscrite sur le drapeau ; il était alors attaché au droit de bannière. Le cri d'armes de la France était *Montjoie Saint-Denis*. L'usage du cri d'armes se perdit lors de la formation des troupes régulières, sous Charles VII. — On a donné dans notre langue des dénominations particulières au cri de certains animaux, et ce sont le plus souvent de véritables onomatopées. Ainsi les ânes *braient*, les bœufs *beuglent*, les brebis *bêlent*, les cerfs *brament*, les chats *miaulent*, les chevaux *hennissent*.

les chiens *aboient*, les cigales *sonnent*, les coqs *chantent*, les corbeaux *croassent*, les dindons *glouglottent*, les grenouilles *coassent*, les lions *rugissent*, les loups *hurlent*, les moineaux *glapissent*, les mouches *bourdonnent*, les pigeons *roucoulent*, les poules *gloussent*, les pourceaux *groguent*, les serpents *sifflent*, les taureaux *mugissent*.

**Crible**, machine à l'aide de laquelle on nettoie les grains et qui donne la facilité de les séparer des différentes scories avec lesquelles ils se trouvent naturellement mêlés lorsqu'on les récolte. — On appelle *criblier* l'ouvrier qui fabrique ces machines.

**Cric**, machine ainsi nommée par onomatopée, à cause du bruit qu'elle fait quand on tourne la manivelle. Les charretiers, les maçons, les charrons s'en servent pour soulever, déplacer des fardeaux. Le *cric* se compose d'une crémaillère, d'une roue d'entrée, de 2 pignons, et d'une manivelle portant un rochet. — On appelle aussi *cric* une espèce d'arme à manche dont la lame est plate, longue comme une petite baïonnette, et ordinairement empoisonnée jusqu'au milieu, à partir de la pointe. C'est une arme déloyale, très-répandue dans plusieurs contrées de l'Asie. Les *crics* les plus dangereux sont ceux à tranchant flamboyant ou ondulé, et dont le talon, terminé en crochet, déchire horriblement les chairs où il pénètre.

*Cric.*

**Cri-cri**, nom vulgaire du *grillon* domestique. Cet insecte, d'une couleur jaunâtre mêlée de brun, habite les fentes de l'intérieur des maisons, et de préférence dans les lieux où l'on fait habituellement du feu. C'est le mâle seul qui produit le bruit aigu et désagréable dont le nom a servi à désigner l'espèce entière.

**Criées**, expression qui s'applique aux ventes faites publiquement, soit par autorité de justice, soit par l'intermédiaire d'un officier chargé de recevoir les enchères et de présider à l'adjudication.

**Crillon** (les), famille illustre, nommé primitivement *Balbe;* elle fait remonter son origine aux Balbus de l'ancienne Rome et eut l'honneur de fonder, au VI^e siècle, dans le Piémont, la ville et la république de Chieri. Pendant le XV^e siècle, Gilles de Berton, l'un des descendants de cette maison, voyant sa famille déchoir, vint s'établir à Avignon, et plus tard, son fils Louis de Berton acheta dans le comtat Venaissin la terre de Crillon, dont le nom, illustré par son petit-fils, a été adopté par sa postérité. Ce petit-fils, Louis de Balbe-de-Berton-de-Crillon, né en 1541, au château de Mure, dans le comtat Venaissin, fut un des plus grands

capitaines de son siècle et l'ami de Henri IV. Sa vie est pleine de traits d'héroïsme, d'actions courageuses, de paroles mémorables. Poursuivant les fuyards à la journée de Montcontour, il est blessé au bras d'un coup d'arquebuse par un calviniste embusqué. L'assassin qu'il va percer de son épée se jette à ses genoux : « Rends grâce à ma religion, lui dit le héros, et rougis de n'en être pas; je t'accorde la vie. » Il venait de rentrer dans Marseille avec le jeune duc de Guise, gouverneur de Provence. Une flotte espagnole croisait devant le port, lorsque Guise, par une plaisanterie bien déplacée, vint réveiller Crillon au milieu de la nuit, en criant que les Espagnols étaient maîtres du port et de la ville. Crillon se lève, s'arme à la hâte, refuse de fuir et veut mourir en combattant; mais, détrompé par un éclat de rire du duc de Guise : « Jeune homme, lui dit-il, en lui serrant le bras, ne te joue jamais à sonder le cœur d'un homme de bien ! harnibieu ! je te poignarderais si tu m'avais trouvé faible. » Après la destruction totale de la ligue, Crillon commanda une armée en Savoie, il en conquit presque toutes les places, et mérita le surnom de *brave des braves*. Quand Henri IV le revit à Lyon, il dit à ses courtisans, en mettant la main sur l'épaule de Crillon : « Voici le 1er capitaine du monde! » — « Vous en avez menti, sire, c'est vous, » répliqua vivement Crillon. Ce monarque lui avait écrit précédemment, après le combat d'Arques : « Pends-toi, brave Crillon; nous avons combattu à Arques et tu n'y étais pas; adieu, brave Crillon, je vous aime à tort et à travers. » Un jour, ayant entendu prêcher la passion, et fortement ému par le tableau des souffrances de Jésus-Christ, il se leva brusquement en portant la main sur son épée, et s'écria : « Où étais-tu, Crillon? » On l'appelait l'*homme sans peur*. Son corps était couvert de 22 blessures. Il était très-charitable, et donnait secrètement 1000 écus par mois aux pauvres, non comprises ses aumônes publiques. La fin déplorable de son maître, dont il ne prononça plus le nom sans verser des larmes, fut le plus grand chagrin de sa vieillesse. Il mourut le 2 décembre 1615, à 75 ans. Ses services lui avaient plus que mérité le bâton de maréchal de France; des intrigues de cour l'empêchèrent de l'obtenir.

**Crime** (d'un mot latin ayant même signification). On appelle ainsi tout acte commis librement, qui constitue une violation grave de la loi morale et implique un grand degré de perversité. L'homme commet un *crime* à l'égard de lui-même en compromettant son existence par des dangers inutiles; il commet un *crime* à l'égard de ses semblables en attentant à leur propriété, à leur liberté, à leur honneur ou à leur vie; il commet un *crime* envers Dieu quand il

se parjure, quand il outrage la divinité par ses paroles ou par ses actions, quand enfin il se rend coupable de sacrilége ou de blasphème. — En droit, on divise les crimes en deux classes : les *crimes contre les personnes*, et les *crimes contre les propriétés*, et la loi qualifie *crime* toute atteinte à la vie, à la propriété des citoyens, aux intérêts importants de l'état; une violation tellement grave des lois qu'elle entraîne la peine de mort réelle ou civile, celle des travaux forcés ou à perpétuité, enfin celles de la déportation, de la réclusion, du carcan ou de la dégradation civile. Il y avait autrefois des crimes auxquels nos rois, lors de leur sacre, juraient de ne jamais faire grâce : c'étaient entre autres le parricide, le duel, l'assassinat, l'emprisonnement et le rapt commis avec violence. — La Bruyère a dit : Si la pauvreté est la mère des crimes, le défaut d'esprit en est le père.

**Crimée,** province de la Russie d'Europe, connue dans l'antiquité sous le nom de Chersonèse taurique. C'est une presqu'île sur la mer Noire. Bornée au nord par le Palus-Méotide, au sud par la mer Noire, à l'est par le détroit de Caffa ou Bosphore cimmérien, au N.-O. par l'isthme de Perecop, cette province forme le gouvernement de la Tauride. Simféropol ou Achmet-Ched en est la capitale. Le sol y produit des grains, du tabac, du chanvre, etc. La partie méridionale en est fertile et le climat agréable. D'immenses troupeaux et des marais salants constituent la principale richesse de la partie septentrionale. La Crimée exporte des blés, des cordages, des poissons salés, des poils de chèvre et de chameau, et l'on reçoit dans ses ports toutes les marchandises d'Europe. On évalue la population de cette province à 300,000 individus, Tatares, Turcs, Grecs, Arméniens, Russes et Juifs.

**Criminaliste.** On appelle ainsi l'homme versé dans la connaissance des matières criminelles, et l'auteur qui écrit sur ces matières; par exemple, Servan, Beccaria et Bentham sont les plus célèbres des *criminalistes* modernes.

**Criminel**, adjectif qui se prend quelquefois substantivement et qui a diverses significations, suivant les idées qu'on y attache. S'agit-il d'un crime par rapport à celui qui l'a commis, on dira que celui-ci s'est rendu coupable d'une action *criminelle*. Mais s'il s'agit d'une poursuite ou d'une instance, on dira que le ministère public, par exemple, a intenté contre telle personne une action *criminelle*. On dit, dans le même sens, une juridiction *criminelle*, des juges *criminels*, des tribunaux *criminels*. On appelle *instruction criminelle* une enquête dont le principal objet est de vérifier la criminalité du fait qui lui est déféré.

**Crin,** filament d'une nature fort analogue à celle de la corne et des ongles, et adhérent au col et à la queue de certains animaux, tels que chevaux, bœufs, etc. En France, on fabrique aujourd'hui de fort belles étoffes de crin. On a même introduit dans le tissage des tissus de crin les grands dessins damassés, les bouquets, etc. Le commerce de Paris tire beaucoup de crin de la Russie, de l'Amérique et de plusieurs parties de la France, surtout de la Picardie, du Soissonnais et de la Champagne.

**Crinière,** nom que donnent les naturalistes à la masse de poils plus ou moins longs ou de plumes effilées qui garnissent une étendue plus ou moins grande de la ligne dorsale, ou toute la région antérieure du cou chez certains animaux. La crinière du cheval commence entre les deux oreilles et descend sur le cou ; celle du lion est ce long poil qui enveloppe, pour ainsi dire, son cou. Plusieurs autres mammifères ont aussi de véritables crinières, quoiqu'on n'en parle pas ; tels sont entre autres les civettes, les hyènes, les porcs-épics, les agoutis, les sangliers, les buffles, plusieurs espèces d'antilopes et la girafe.

**Crique,** petit port situé le long d'une côte, et dans lequel de petits vaisseaux peuvent se retirer.

**Criquet,** genre d'insectes de la famille des *acridiens*, dont les ailes sont souvent agréablement coloriées de rouge et de bleu, comme on le voit dans les espèces de notre pays.—Il y a certaines espèces de criquets désignées par les voyageurs sous le nom de *sauterelles de passage,* qui se réunissent en troupes innombrables qu'on prendrait pour un nuage, et qui ravagent tout dans les contrées qu'elles traversent.

**Crise,** nom que la médecine applique à tous les changements qui s'effectuent d'une manière plus ou moins rapide dans la constitution physique des corps organisés. Quoique propre à désigner les phénomènes de la santé autant que ceux de la maladie, le mot *crise* est employé cependant plus particulièrement pour indiquer les changements qui amènent une solution quelconque de l'état morbide. — On appelle *crise commerciale* cette malheureuse situation où la régularité du mouvement d'échange qui constitue le commerce se trouve détruite, suspendue ou restreinte. — Une *crise politique* annonce une situation qui nécessite un changement dans les hommes du pouvoir ou dans la marche des affaires.

**Crispation** (d'un mot latin signifiant *resserrer*, *raidir*), resserrement de choses qui se replient sur elles-mêmes et se raccourcissent quand on les approche du feu, telle est la signification propre de

ce mot. On l'emploie en médecine pour exprimer un effet à peu près pareil qu'on éprouve dans les entrailles, dans les nerfs, etc.

**Cristal** ou *crystal* (d'un mot grec signifiant *clair*). On a donné ce nom à toutes les formes régulieres que présentent les minéraux; mais, dans le langage habituel, on appelle *cristal de roche* la silice cristallisée ou le *hyalin* des minéralogistes. C'est une matière transparente assez dure pour couper le verre, et dont les parties constitutives offrent souvent une figure réguliere, telle que la pyramide hexagone, etc. On la taille pour en faire divers objets de luxe. — On donne aussi le nom de *cristal* à un verre fort clair et fort net qui se fait dans les verreries. — Par extension, on dit : Le *cristal* des eaux, etc.

**Cristallin**, corps dur et transparent comme le cristal, formé par l'humeur renfermée dans une grande cellule de l'intérieur de l'œil. Cette cellule est appelée, à cause de sa transparence, *capsule cristalline*. Dans l'opération de la cataracte, on abaisse ou on extrait le *cristallin*, suivant que cette opération est faite par abaissement ou par extraction.

**Cristallisation**, opération de la nature par laquelle elle fait passer dans les entrailles de la terre certains corps de l'état liquide ou gazeux à l'état solide et leur donne des formes régulières qui portent le nom de *cristaux*. Pour que la cristallisation s'opère, il faut temps, espace et repos. Quand le chimiste veut opérer le phénomène de la cristallisation, il est important qu'il connaisse bien et qu'il imite, autant que possible, les procédés de la nature.

**Cristallographie** (de deux mots grecs signifiant *cristal* et *écrire*), *description des cristaux*, explication des phénomènes qui président à leur formation, système sur cette matière. La plupart des minéralogistes, surtout l'abbé Haüy, se sont beaucoup occupés de cristallographie.

**Cristaux** (art de tailler les). Il fut importé de Bohême en France, il y a près de 80 ans, par un chimiste nommé Bucher, qui se fixa à la verrerie de St-Quirin. Depuis qu'on a découvert et perfectionné l'acide fluorique, on taille et l'on grave les cristaux avec plus de célérité.

**Critérium**, terme philosophique tiré d'un mot grec signifiant *juger*. Il sert à exprimer le caractère auquel on peut reconnaître la vérité. Le *critérium* est une garantie primitive de la légitimité des idées quant à leur valeur subjective, mais une garantie seulement négative quant à leur valeur objective ou matérielle.

**Critias**, le 1er et le plus cruel des 30 tyrans d'Athènes, avait été disciple du sage Socrate. Il fit mettre à mort Alcibiade et Théra-

mène, 2 chefs qui lui donnaient de l'ombrage, et persécuter les bannis jusque dans leurs asiles mêmes. Mais ces malheureux se réunirent sous la conduite de Thrasybule et vinrent l'attaquer. Critias périt les armes à la main l'an 400 av. J.-C. Nous possédons quelques fragments d'élégies et d'autres ouvrages de sa composition. — Un autre *Critias*, sculpteur grec, fut le rival et le contemporain de Phidias. Entre autres statues de lui qu'on voyait à Athènes, celles d'Harmodius et d'Aristogiton, et celle d'un coureur qui avait remporté tout armé le prix de la course, passaient pour les plus remarquables.

**Critique** (d'un mot grec signifiant *juger*), travail d'examen et de contrôle qui s'exerce sur toutes les sciences et sur tous les arts, et dont le principal objet doit être non-seulement leurs progrès, mais encore la conservation des principes reconnus vrais par l'expérience. Quant à la critique spécialement littéraire, tantôt elle s'attache à prouver ou à contester l'authenticité des textes d'anciens auteurs, et alors elle prend le nom de *philologie* (v.); tantôt elle a pour base le sentiment intime, la recherche et la conscience du beau, le goût enfin; elle examine les ouvrages sous le rapport du fond et sous celui de la forme; elle en signale les beautés et les défauts; en un mot elle prononce sur leur mérite. La critique de ce genre est l'exercice actif, aventureux, journalier des principes que l'on appelle *esthétique* (v.). La critique ainsi comprise n'a acquis tous ses développements que dans nos époques modernes, où l'esprit d'examen et d'analyse a voulu tout embrasser. Mais pour exercer cette sorte de magistrature de la critique, pour en être digne, il faut posséder un savoir qui permette de juger, une mémoire imperturbable qui sache classer les choses et les comparer entre elles, et par-dessus tout une conscience calme et sévère, capable d'imposer silence à tout esprit de parti. La véritable critique est celle qui sait reconnaître le mérite même chez des adversaires. Rendre hommage à la vérité, telle est sa noble mission; et elle doit toujours s'efforcer de la remplir, abstraction faite de ses haines et de ses affections. On rencontre bien rarement des hommes exerçant la critique avec cette haute impartialité. De nos jours surtout, le charlatanisme et la camaraderie ont bien souvent usurpé la place de la critique. C'est de cette critique-là que notre grand moraliste a dit qu'elle n'était point une science, mais bien plutôt un métier où il fallait plus de santé que d'esprit, plus de travail que de capacité, plus d'habitude que de génie. Si elle vient, ajoute-t-il, d'un homme qui ait moins de discernement que de lecture, et qu'elle s'exerce sur de certains chapitres, elle

corrompt et les lecteurs et l'écrivain. — Les méchants critiques sont appelés *Zoïles*, du nom d'un rhéteur athénien qui s'attacha à déprécier les ouvrages d'Homère, et que ses contemporains avaient surnommé *Homeromastix*, c'est-à-dire le *Fléau d'Homère*. On a donné aux critiques impartiaux et intelligents le nom d'*Aristarque* (v.), en mémoire d'un excellent grammairien qui paraît avoir possédé au plus haut degré le sens critique.

**Croassement**, cri des oiseaux du genre *corbeau* (v. *Cri*).

**Croatie**, ancien royaume qui forme aujourd'hui une province de l'empire d'Autriche. Ce pays est borné par la Hongrie, l'Esclavonie, la Bosnie, la Dalmatie, l'Illyrie. Une partie de la Croatie, située entre les rivières d'Usma et de Verbas, dépend de la Porte Ottomane, et se nomme Croatie turque. La Croatie autrichienne se divise en 3 comitats, dont la population totale est de 800,000 âmes. On la partage en Croatie provinciale et en Croatie militaire. Cette contrée produit spécialement du vin, du tabac, des graines, des fruits, du duvet, du bois, du fer, du cuivre et du souffre; elle abonde en gibier et en poisson, et l'on y élève des bestiaux. De hautes montagnes couvertes de forêts assainissent le climat. Les Croates sont d'origine esclavone; ils professent le catholicisme, et passent pour d'excellents soldats.

**Croc**, verge de fer recourbée dont le bout est pointu. Il y a des crocs à plusieurs branches; on en fait même en bois.

**Croche**, note de musique qui ne vaut en durée que le quart d'une blanche ou la moitié d'une noire. Il faut, par conséquent, huit croches pour une ronde ou pour une mesure à quatre temps. On lui a donné le nom de *croche* à cause de l'espèce de crochet qui la distingue. La *double croche* vaut la moitié de la *croche*.

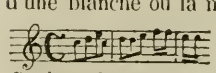

*Croches et doubles croches.*

**Crochet**, qui souvent est le synonyme de *croc* dont il dérive, est un mot qui reçoit dans le langage ordinaire, dans celui de la technologie et des sciences naturelles, une foule d'acceptions. Au propre, c'est un fil de métal recourbé qui rentre dans un anneau, une agrafe, pour tenir rapprochées deux parties d'un vêtement. On donne l'épithète de *crochu* aux objets qui ont la forme d'un crochet.

**Crocodile**, genre de reptiles amphibies qui ont le museau déprimé et oblong, les dents inégales, les quatrièmes d'en bas passant dans des échancrures de la mâchoire inférieure, ce en quoi ils diffèrent du *caïman* (v.). On trouve des crocodiles dans les deux continents. Les grands fleuves d'Afrique, les lacs et les savanes de

l'Amérique méridionale sont leur séjour de prédilection. Leur taille atteint 8 et quelquefois 10 mètres. Affamé, le crocodile est très-dangereux pour les troupeaux; il attaque même les bœufs. On le redoute plus dans l'eau que sur la terre, où ses mouvements sont moins libres. Pourtant, il avance très-vite quand le chemin est droit et uni; aussi, pour lui échapper, le plus sûr moyen consiste à fuir en faisant sans cesse des détours.

*Crocodile.*

**Crocus printanier,** charmante fleur de mille nuances et couleurs qui fait partie de la famille des *iris*. L'ognon du crocus se plante en pleine terre, en bordure. On le fait fleurir à l'intérieur des appartements dans des soucoupes ou assiettes à moitié remplies d'eau, ou dans des caisses dites *jardinières*.

**Croisades en Orient.** Elles eurent pour but de conquérir les lieux saints qui étaient au pouvoir des infidèles. Ces immenses pèlerinages armés, dans lesquels on vit l'Europe se ruer sur l'Asie, sont l'événement le plus remarquable du moyen âge. Les croisades, dont certains historiens ont voulu contester l'utilité, ont certainement hâté les progrès en tout genre de l'humanité. On en compte huit dans l'espace de 2 siècles. La 1re eut lieu en 1095, et fut prêchée par Pierre l'Ermite sous Philippe Ier. Les croisés s'emparèrent de Constantinople en 1099, et Godefroy de Bouillon en fut nommé roi. Le promoteur de la 2e fut saint Bernard, qui la prêcha en 1147, sous le règne de Louis VII, dit *le Jeune*. L'empereur Conrad III y prit part. La 3e, de 1187 à 1193, eut pour principaux chefs Richard-Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre, et Philippe-Auguste, roi de France. La 4e suivit presque immédiatement, de 1195 à 1198, ainsi que la 5e, commencée en 1198 et finie en 1204. Elle fut prêchée par Foulques de Neuilly, toujours sous le règne de Philippe-Auguste. Les croisés s'emparèrent de Constantinople, dont Baudouin, comte de Frandre, fut le 1er empereur. La 6e dura de 1213 à 1240; la 7e, de 1245 à 1254, eut lieu sous Louis IX, qui y fut fait prisonnier le 15 avril

1250, et qui obtint sa délivrance le 5 mai suivant, moyennant la restitution de Damiette et une rançon de 400,000 fr. (plus de 7,000,000 de notre monnaie actuelle). La 8e et dernière eut lieu de 1255 à 1291, sous le règne du même roi saint Louis, qui mourut en Afrique le 25 août 1270. Sans doute on doit avouer que les croisades, envisagées au point de vue politique, furent malheureuses et même désastreuses pour la France; mais chacun reconnaîtra que, sous le rapport du commerce et de ses progrès, du développement des arts et des lettres et du perfectionnement des usages sociaux, elles firent faire un pas immense à la civilisation.

**Croisée**, mot synonyme de *fenêtre*, et désignant soit les ouvertures par lesquelles l'air et la lumière pénètrent dans les appartements, soit les cadres destinés à soutenir les carreaux de vitres qui ferment ces ouvertures. Autrefois on divisait souvent l'ouverture des fenêtres par une croix faite en pierre. De là ce nom de *croisée*.

**Croisière**, terme de marine marquant l'action de parcourir dans toutes les directions, et pendant un temps donné, des parages déterminés pour donner la chasse aux corsaires, ou pour assurer la libre navigation des bâtiments de commerce, ou enfin pour découvrir, signaler, intercepter des bâtiments ennemis, ce qu'on appelle *croiser*.

**Croissance**, résultat de l'accroissement en grandeur, en parlant de l'homme, des animaux et des plantes. La croissance donne lieu de supposer ordinairement que le terme du développement peut être accompli. On dit d'un homme adulte qu'il a pris toute sa croissance.

**Croissant**, nom donné à la 1re phase de la lune, parce que cet arc lumineux va toujours en augmentant et finit dans l'espace d'environ 14 jours par accomplir un disque parfait. Il ne se montre que le 3e ou 4e jour de la nouvelle lune. Le croissant était le symbole de l'Ancienne Byzance; il est aujourd'hui le blason du grand-seigneur, et les poètes appellent la Turquie l'*empire du Croissant*. — Il existait autrefois un ordre militaire du Croissant, institué en 1448 par le roi René d'Anjou.

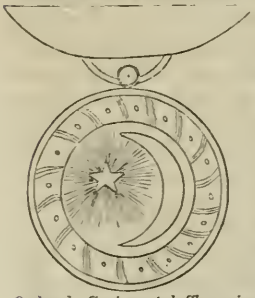

*Ordre du Croissant de Turquie.*

**Croix**, figure formée de deux lignes se coupant à angles plus

*Supplice de la croix.*

ou moins droits ; les anciens ne l'employèrent qu'aux supplices ; mais depuis que notre Seigneur Jésus-Christ a voulu mourir sur la croix pour racheter les péchés du monde, sa croix est devenu le signe de la rédemption et l'étendard du culte des chrétiens. On distingue plusieurs sortes de croix : 1° la croix latine, qui est restée le symbole de l'église de Rome ; 2° la croix grecque, qui est propre à l'église chrétienne dissidente de celle de Rome. — A l'époque des croisades, la croix devint le signe de ralliement des chevaliers qui allaient combattre les infidèles ; de là les noms de *croisés* et de *croisades*. Vers le même temps, la croix fut adoptée comme signe héraldique, mais sa forme varia beaucoup ; on l'appela *ancrée*, *chargée*, *dentelée*, *crénelée*, *fleurdelisée*, etc. Telle a été sans doute l'origine de la plupart des décorations d'ordres militaires. Nous en mentionnerons ici deux qui n'ont pas d'autre dénomination que celle de la croix. Ce sont l'ordre de la *Croix de fer* de Prusse et l'ordre de la *Croix étoilée* d'Autriche. Le 1er de ces ordres fut institué en 1813 par le feu roi de Prusse Frédéric-Guillaume III, en commémoration de la campagne glorieuse pour les armes prussiennes, qui se termina par l'invasion de la France. Les chevaliers la portent suspendue à un ruban noir liseré de blanc. L'origine de l'ordre de la Croix étoilée est assez singulière. En l'an 1668, un incendie éclata dans le palais impérial et consuma

*Croix latine.*

*Croix grecque.*

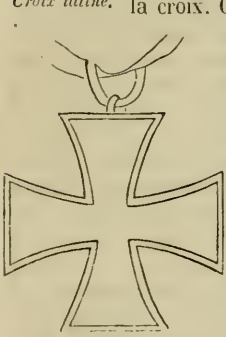

*Ordre de la Croix de fer* (Prusse).

*Ordre de la Croix étoilée.*

tous les appartements particuliers de l'impératrice Éléonore Gonzague ; rien ne put être sauvé, cependant on trouva dans les décombres un morceau de la vraie croix, sainte relique que la princesse conservait dans son oratoire particulier et qui était déposée dans une boîte du travail le plus exquis. La boîte avait été consumée, mais le bois de la vraie croix était demeuré intact. En commémoration de ce miracle, l'impératrice Éléonore institua un ordre de chevalerie sous le nom d'*ordre de la Croix étoilée*, et destiné à être donné uniquement à des dames nobles vouées spécialement à la pratique de la charité et à l'adoration de la croix. Le nombre n'en est pas limité, et la décoration se porte suspendue à un ruban noir.

**Croix de Jérusalem**, jolie plante dont la fleur imite la croix de l'ordre de Malte, et que l'on cultive dans les jardins comme plante d'agrément. C'est une espèce de lyrhnis.

**Cromwell** (Olivier), l'un des hommes les plus extraordinaires des temps modernes, né à Huttington en 1599. Après avoir ruiné son mince héritage dans des excès de débauche et d'ivrognerie, Cromwell songea un moment à embrasser l'état ecclésiastique ; puis il forma le projet, par suite du fâcheux état de ses affaires, de se retirer, avec son ami Hampden, à la Nouvelle-Angleterre ; mais la mauvaise étoile du roi Charles Ier en décida autrement, et au moment où Cromwell venait de s'embarquer, un ordre du conseil le força de revenir à terre. Bientôt ses menées factieuses et son caractère intrigant l'ayant fait nommer membre du long parlement, sa lutte contre la royauté commença, et personne ne se montra plus ardent à provoquer la fameuse remontrance qui fut le signal de la révolution anglaise. Peu après il entamait sa carrière militaire et débutait par un commandement important. Sa valeur intrépide, mêlée à la dissimulation la plus profonde et à une exaltation puritaine, alors de mode, lui valurent un rapide avancement. Il fit une guerre acharnée aux troupes royales, et contribua surtout à leur déroute de Naseby. Après la prise d'Oxford, il força le parlement, en 1646, de déposer le roi Charles Ier, et fut proclamé généralissime des troupes parlementaires. Charles Ier, ayant été vendu par les Écossais au parlement anglais pour la somme de 400,000 livres sterling, Cromwell se hâta de mettre le royal captif en jugement. Son génie ambitieux avait entrevu l'espoir d'une couronne. Le procès de l'infortuné monarque montra Cromwell tout entier : son audace pour entreprendre, son activité pour exécuter, son hypocrisie profonde, sa cruauté froide et réfléchie. Charles Ier, condamné à mort, eut la tête tranchée le 9 février 1649, et Cromwell contempla le supplice de son souverain, assis à une croisée décorée pour lui

d'un coussin de velours. Dès ce moment, sans avoir le titre de roi, il régna ; la monarchie était abolie et la république installée. Cromwell, mis à la tête du gouvernement, se fit appeler le *Protecteur*. L'Irlande et l'Écosse ne tardèrent point à reconnaître son pouvoir. Une cabale s'étant formée au sein du parlement, il s'y rendit accompagné de ses créatures, obligea les députés à se retirer, ferma la salle, et fit écrire sur la porte : *Maison à louer*. Plus tard, apprenant que le parlement voulait lui enlever son titre de protecteur, il entra dans la salle des communes, et dit fièrement : « J'ai appris, messieurs, que vous aviez résolu de m'ôter les lettres de protecteur; les voilà, poursuivit-il en les jetant sur la table; je serais bien aise de voir s'il se trouvera parmi vous quelqu'un assez hardi pour les prendre. » Quelques membres voulurent lui reprocher son ingratitude, le fourbe fanatique leur dit d'un ton d'enthousiasme : Le Seigneur n'a plus besoin de vous; il a choisi d'autres instruments pour accomplir son ouvrage. » Puis il ordonna à tous les membres de sortir, ferma la porte lui-même et emporta la clef. Craint au dedans, il ne l'était pas moins au dehors. Les plus puissants états de l'Europe recherchaient son alliance. Il avait enlevé Dunkerque à la France, abaissé le pavillon de la Hollande, pris la Jamaïque aux Espagnols. Le cardinal Mazarin le flattait et ne pouvait entendre prononcer son nom sans pâlir. Bien plus, l'insolent parvenu, dans un traité qu'il fit avec la France, mit son nom avant celui de Louis XIV, n'accordant à ce monarque que le titre de *roi des Français*, et se qualifiant lui-même de *protecteur d'Angleterre et de France*. Toute cette puissance ne le préservait cependant pas des terreurs de la tyrannie. Armé de pistolets, couvert d'une cotte de mailles cachée sous ses vêtements, entouré d'une garde nombreuse, il voyait sans cesse le fer des assassins prêt à venger la mort de Charles Ier. Il mourut le 13 septembre 1638, âgé seulement de 59 ans, après avoir tenu d'une main ferme et avec succès le gouvernail de l'état pendant 8 années; son corps, embaumé, fut déposé à Westminster dans la sépulture des rois; mais en 1660, au commencement du règne de Charles II, il fut exhumé, traîné sur la claie, pendu et enseveli au pied du gibet. — *Cromwell* (Richard), fils du précédent, et qui lui succéda, n'avait aucune des qualités nécessaires pour occuper le trône du protecteur. Simple, indolent, de mœurs douces, étranger à l'esprit d'intrigue, il sentit bien qu'il n'était point à la hauteur de son rôle, et abdiqua en 1659. Le parlement lui accorda 200,000 livres sterling, à condition qu'il sortirait du palais des rois. Il vécut paisiblement dans son obscurité, et mourut à l'âge de 86 ans, le 24 juillet 1712.

**Croquant**, expression injurieuse synonyme de *misérable*, de *pauvre diable*, d'*homme de rien*. Les uns font remonter l'étymologie de ce mot à une insurrection de paysans dans le Limousin, vers 1597, et qui, après avoir commencé dans la commune de *Croc*, s'étendit dans le Périgord, le Quercy, l'Agenois et l'Angoumois. Le père Daniel pense que les insurgés furent appelés *croquants*, non pas de ce que le mouvement avait pris naissance dans la paroisse de Croc, mais parce qu'ils *croquaient* tout ce qu'ils trouvaient à manger et à boire dans les maisons des gentilshommes. D'autres veulent que *croquant* ait dans l'origine servi à désigner les soldats, lesquels en temps de guerre n'avaient pour toute arme qu'un *croc*; ce qui ferait remonter l'origine du mot à l'époque de la féodalité, où l'infanterie n'était qu'une multitude confuse n'ayant pour attaquer et pour se défendre que des fourches, des crocs et des bâtons.

**Croquis**. C'est, en termes d'art, la première idée d'un dessin jeté rapidement sur le papier, soit au crayon, soit à la plume, dans le but seulement de rendre l'agencement des figures principales qui doivent concourir à l'ensemble d'une composition. Lorsqu'un croquis est plus arrêté, il prend le nom d'*esquisse* (v.). — On dit aussi le *croquis* d'un ouvrage littéraire qui n'est point achevé.

**Crosse**, bâton pastoral des évêques; il est d'une origine fort ancienne; mais on ne fait pas mention de la *crosse* proprement dite avant le XIe siècle; les premières crosses n'étaient que de simples bâtons de bois, qui d'abord eurent la forme du T; ensuite on les fit plus longues, et peu à peu elles prirent la forme qu'elles ont aujourd'hui. Les abbés et les abbesses des anciens monastères portaient aussi la crosse. — On donne le nom de *crosse* à un bâton courbé par le bout, avec lequel on pousse une balle, une pierre, etc.—La *crosse* d'un fusil est la partie courbe du fût qu'on appuie contre l'épaule en tirant. — Une *crosse* d'aiguière est l'anse d'une aiguière en forme de crosse. — En termes de marine, la *crosse* est une pièce du gouvernail d'un bateau.

*Crosse d'abbé.*

*Crosse d'abbesse.*

**Crotale** (d'un mot grec signifiant *faire du bruit*), instrument de musique des anciens, composé de 2 lames d'airain qu'on faisait choquer l'une contre l'autre; il répondait à ce que nous appelons aujourd'hui des castagnettes. — On donne aussi ce nom au *serpent à sonnette* (v.), à cause des cornets lâchement emboîtés les uns dans les autres qu'a cet animal au bout de sa queue, et qui résonnent lorsqu'il la remue ou qu'il rampe.

**Croton,** genre de plantes lithymaloïdes, presque toutes exotiques. On en extrait une huile qu'on emploie en médecine. C'est le purgatif drastique le plus violent que l'on connaisse. Il sert de base au traitement suivi avec succès, à l'hôpital de la Charité de Paris, pour les cas de colique des peintres.

**Crotone,** ville de la Calabre, dans le royaume de Naples, située sur le golfe de Tarente, à 25 kilomètres au sud de Sévérina. Elle possède une forteresse bâtie sur les ruines de l'ancienne Crotone, colonie grecque, et patrie du célèbre athlète Milon (v. *Milon de Crotone*).

**Croup,** dénomination médicale empruntée à la langue anglaise, pour désigner une affection inflammatoire de la membrane muqueuse qui revêt les premières voies par lesquelles l'air pénètre dans les poumons. On appelait autrefois cette maladie *angine trachéale, polypeuse, suffocante*, etc. Le croup est une maladie de l'enfance, surtout depuis les premières années jusqu'à la septième; néanmoins on la rencontre chez les adultes, même dans un âge avancé. Il y a diverses mesures hygiéniques pour prévenir le croup et plusieurs moyens efficaces de le combattre. Ils consistent surtout en des applications de sangsues sur le cou, à la partie supérieure et sur les côtés de cette éminence que le vulgaire appelle *pomme d'Adam*. Enfin, quand la suffocation est manifeste, que la mort est imminente, on a encore la ressource de la *trachéotomie*, c'est-à-dire l'ouverture du conduit aérien. Cette opération a sauvé plusieurs enfants durant ces dernières années.

**Croupe,** le haut ou le sommet d'une montagne. Ce mot a encore d'autres acceptions. — En architecture, c'est la partie d'un comble qui couvre le mur de pignon d'un édifice, et qui est terminée par 2 arêtiers. — On donne aussi le nom de *croupe* à la couverture de forme conique du chevet ou rond-point d'une église. — Enfin c'est la partie supérieure du cheval qui prend depuis les flancs jusqu'à la queue.

**Croupier** (mot dérivé du précédent), nom que l'on donne à tout homme qui, monté *en croupe* derrière un cavalier, devient nécessairement son compagnon d'aventure. Mais on l'emploie plus particulièrement dans un sens défavorable, et on l'applique à l'associé d'un joueur qui tient les cartes ou les dés. En termes de jeu de hasard, le croupier est le compère du banquier de pharaon, de roulette, de trente et un, etc. Il l'avertit des cartes qu'il oublie, et l'aide à payer les gagnants ou à retirer l'argent des perdants. Partout le croupier est intéressé à la banque. — On appelle aussi *croupier* un associé secret dans un traité, dans une entreprise quelcon-

que, qu'il laisse mettre sous le nom et la régie d'un autre, et dont il partage les bénéfices ou les pertes.

**Croy** ou *Crouy*, ancienne famille de France qui tire son nom d'un village de Picardie nommé Croy. Un gentilhomme de Chiovres, seigneur de Croy, sorti de cette maison, fut gouverneur et 1er ministre de Charles-Quint. Ce prince l'envoya en qualité de vice-roi en Espagne, où il ternit sa brillante réputation de valeur par son avidité concussionnaire. Il mourut à Worms, en 1521, à 63 ans. — L'archevêque actuel de Rouen, grand-aumônier de France sous le gouvernement des Bourbons de la branche aînée, est un prince de Croy.

**Croyance**, adhésion ferme et sans restriction à la vérité ou à ce qu'on prend pour la vérité. C'est, pour ainsi dire, une sympathie intelligente, un lien qui unit intimement l'homme par la pensée à ce qui existe au dehors de l'homme. Ce mot sert surtout à désigner ce qui se rapporte à la foi religieuse. Ainsi l'on dit les *croyances religieuses* quand il s'agit des vérités du monde moral. Les croyances qui ne peuvent être alors que l'œuvre de la raison sont appelées *croyances naturelles*.

**Crucifères**, famille de végétaux herbacés appartenant à la classe des *monocotylédons*, et dont le principal caractère est une corolle à 4 pétales disposés en croix, d'où l'on a tiré leur nom qui signifie *porte-croix*. Les crucifères se trouvent la plupart dans nos contrées. Plusieurs crucifères sont usités dans les arts et fournissent des huiles de plusieurs sortes ; d'autres, tels que le choux, le navet, les radis ou raiforts, etc., sont depuis long-temps placés au nombre des substances nutritives, et ont éprouvé, par suite de la culture, un grand nombre de variations.

*Crucifère.*

**Crucifix.** C'est l'image de Jésus-Christ attaché à la croix. Jésus-Christ étant le divin modèle que doivent imiter ses disciples, les bons catholiques portent des crucifix, en ornent leurs demeures afin de se rappeler leurs devoirs de chrétien et s'exciter à les remplir en se pénétrant, à la vue de la croix de Jésus-Christ, du sacrifice qu'il a fait pour racheter les hommes du péché éternel.

**Crural** (du mot latin qui signifie *cuisse*), terme d'anatomie, adjectif désignant ce qui appartient à la cuisse : *muscle crural, veine crurale, artère crurale*, etc.

**Crucifiement**, action de crucifier, d'attacher à une *croix* (v.). — On donne aussi ce nom aux tableaux ou gravures représentant le crucifiement de N.-S. J.-C. — Dans le style ascétique, le crucifiement est l'action de mortifier ses passions.

**Crustacés** (d'un mot latin *croûte*), classe du règne animal qui comprend tous les animaux articulés, à membres articulés et respirant par les bronchies. Les crustacés sont ainsi nommés, du mot latin *crusta*, croûte, à cause de la nature de leur peau, plus calcaire que celle des insectes, des arachnides et des myriapodes. Il y a des crustacés microscopiques; d'autres de 16 à 32 centimètres; ils sont très-variés dans leurs formes, presque tous carnassiers et se rencontrent sous toutes les latitudes. Les uns vivent dans les profondeurs de la mer, ou entre les rochers, ou entre les valves de certains coquillages marins. Les autres habitent les eaux douces; plusieurs sont terrestres et se creusent des terriers. Le naturaliste Latreille a perfectionné la classification des crustacés. Plusieurs espèces de crustacés sont servis sur nos tables comme aliment. Les plus connus sont les crabes-tourteaux, les crevettes, les écrevisses, les homards, les langoustes. La chair des crustacés est peu nutritive et d'une digestion difficile (v. *Crabe*, *Crevette*, *Écrevisse*, etc.). — En botanique, on donne l'épithète de *crustacé* à une plante qui est étendue sur les corps en forme de croûte mince, ou à des parties qui sont dures, fermes et fragiles.

**Cruzade**, *crusade* ou *croisade*, monnaie d'or de Portugal. La cruzade vieille, c'est-à-dire antérieure à 1722, vaut, en argent de France, 2 francs 72 cent.; la cruzade neuve, depuis 1722, vaut 3 francs 21 centimes.

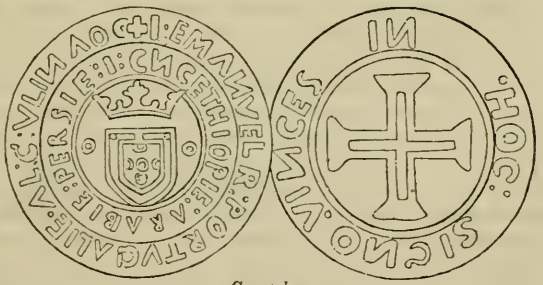

*Cruzades.*

**Cryptes** (d'un mot grec signifiant *cacher*), lieux souterrains où se cachaient les premiers chrétiens, au temps des persécutions, soit pour célébrer leurs mystères, soit pour honorer leurs martyrs, soit enfin pour inhumer leurs morts. — Aujourd'hui on donne le plus ordinairement le nom de *cryptes* à des chapelles ou églises souter-

raines qui existent dans nos plus anciennes églises. — En anatomie, la *crypte* est une partie qui présente un orifice en forme de petits fossés.

**Ctésias**, médecin et historien grec, né à Gnide, vivait vers l'an 400 av. J.-C. Ayant été fait prisonnier par Artaxercès-Mnémon, il devint le 1er médecin de ce prince. On a conservé de lui quelques fragments d'une *Histoire des Assyriens et des Perses* qu'il avait composée pour contredire Hérodote et Xénophon. Son style ne manquait ni de clarté ni d'énergie, mais on ne peut pas toujours ajouter foi à ses récits.

**Cuba**, la plus considérable des Antilles, située à l'entrée du golfe du Mexique, à 152 kilomètres de Guatimala et à 80 kilomètres d'Haïti. Elle a 1,230 kilomètres de l'est à l'ouest, et 228 du nord au sud. Des îlots, des rochers, des bancs de sable l'environnent presque entièrement. Une chaîne de montagnes, d'où s'échappent plusieurs rivières, la traverse dans toute sa longueur. L'île de Cuba fut découverte par Christophe Colomb à son premier voyage. Les Espagnols s'y établirent en 1511; ils l'ont toujours conservée depuis cette époque. Elle forme 3 départements : le département occidental, chef-lieu la Havane; celui du centre, chef-lieu Puerto-Principe; le département oriental, chef-lieu Saint-Iago de Cuba. La capitale de l'île est la Havane, ville grande, forte, très-commerçante, et qui possède un des plus beaux ports de l'univers. Le territoire de Cuba est d'une fertilité remarquable; on y fait communément 2 récoltes par an. Ses principales productions sont les bois d'ébénisterie, le tafia, le sucre, le café, la cire blanche qui vaut celle de Venise, et surtout le tabac. On élève à Cuba une grande quantité de gros et de menu bétail et beaucoup d'abeilles. A ces divers articles de commerce, il faut ajouter encore les confitures sèches, le gingembre, l'aloès, l'indigo, le coton, le cacao, etc. Cette colonie passe pour la plus florissante et la plus riche de l'Amérique. Sa population qui, en 1775, n'était que de 170,370 âmes, s'élevait en 1827 à 730,562, en y comprenant 286,942 esclaves. Le climat est chaud et sec, plus tempéré cependant que celui d'Haïti. La saison pluvieuse y règne de juillet à septembre; c'est aussi l'époque du retour de la fièvre jaune, le plus terrible fléau de l'île de Cuba.

**Cube**, prisme à base carrée, dont les 6 faces sont des carrés égaux entre eux. Il sert de terme de comparaison dans l'évaluation de tous les volumes ou solides en général. De même qu'il y a des pieds carrés, des mètres carrés, etc., il y a aussi des pieds cubes, des mètres cubes, etc. Tout *cube* a la forme d'un dé à jouer. — On appelle *cube* en arithmétique, le produit du carré d'un nombre mul-

tiplié par ce nombre, ou bien la 3e puissance d'un nombre. Le nombre qui élevé à la 3e puissance produit un cube s'appelle la *racine cubique* de ce cube (v. *Racine* et *Carré*).

**Cubèbe**, sorte de plante méridionale qui vient de Java, l'une des îles de la *Sounda* ou de la Sonde. La médecine l'emploie comme astringent très-énergique et souvent efficace dans plusieurs maladies des membranes muqueuses.

**Cubitus**, terme d'anatomie désignant l'os de l'avant-bras qui s'étend depuis le coude jusqu'au carpe, situé entre l'avant-bras et la main.

**Cucurbitacées** (terme de botanique formé d'un mot latin signifiant *courge* [v.]), sert à désigner une famille de plantes dicotylédones, herbacées, rampantes ou grimpantes, et munies de vrilles qui naissent à l'aisselle des feuilles. Presque tous les *cucurbitacées* sont remarquables par leurs propriétés médicales ou alimentaires. Les principaux genres qui appartiennent à cette famille sont les *courges*, les *pastèques* ou *melons d'eau*, les *potirons* ou *citrouilles*, les *concombres*, auxquels se rapportent la *coloquinte*, le *melon*, et le *concombre* proprement dit, dont les fruits encore jeunes et confits au vinaigre portent le nom de *cornichons;* enfin les *bryones*, dont une espèce (la blanche) est très-commune dans les haies et tous les lieux incultes.

**Cufiques** ou *koufiques* (caractères), ancienne écriture arabe, usitée depuis l'an 700 de l'ère chrétienne, jusqu'en 955, époque où le *neskhy*, qui n'est que l'écriture cufique perfectionnée et embellie, fut inventé et généralement adopté.

**Cuir**, peau de différents animaux à laquelle on a donné une préparation pour la rendre imputrescible. Cette préparation, pour la majeure partie des peaux, surtout pour celles de bœufs, de vaches, de veaux, de chevaux, consiste à les soumettre au procédé du *tannage* (v. *Tan*, *Tannage*). C'est le tannage qui convertit une peau en cuir, c'est-à-dire en un tissu plus pesant, plus solide, sans être sec ni cassant, plus coloré, beaucoup moins altérable par l'intempérie de l'air, et peu perméable à l'humidité. On distingue les cuirs forts, les petits cuirs, dits *cuirs à œuvre* et les cuirs doux. Les premiers sont ordinairement employés pour les semelles des chaussures et les grosses bottes; les seconds, en général, sont moins épais et moins solides que les cuirs forts, se distinguent par une grande souplesse, et sont d'une couleur jaune-clair; pour les fabriques on emploie les peaux de petites vaches, de veaux; les cuirs doux, qui sont à peu près de la même espèce, servent à confectionner les tiges de bottes fines, les escarpins, certains ouvrages de sellerie, de carrosserie et

d'ameublement.— On prépare aussi, à l'usage des relieurs, des cuirs qu'on nomme *petits veaux*.— Le *cuir façon de Hongrie* est une peau qui n'a point été tannée; il est d'un blanc sale et sert principalement aux bourreliers.— Les *cuirs teints* sont des cuirs qui ont été soumis à la teinture. Autrefois on tirait du Levant les peaux en maroquin teintes de diverses couleurs et surtout d'un beau rouge. Aujourd'hui cette fabrication est devenue indigène en France. — Les *cuirs de Russie* sont des peaux préparées par un procédé qui leur communique une odeur forte et très-durable et les préserve de la piqûre des insectes. On doit cette odeur à l'emploi de l'huile empyreumatique de bouleau mêlée à quelque essence odorante et suave.— Dans le commerce, on appelle *cuirs verts* les peaux fraîchement séparées du cadavre des animaux (v. *Mégisserie*).

**Cuir chevelu**, portion des téguments du crâne couverte de cheveux. On lui a donné ce nom en raison de la texture plus serrée et de la densité de cette région de la peau, quoiqu'elle n'ait aucune analogie avec les peaux préparées qu'on appelle *cuir*. Le cuir chevelu est exposé à des maladies graves, telles que des loupes, des croûtes laiteuses, la teigne, la plique polonaise. Les lésions physiques, plaies, contusions, piqûres faites au cuir chevelu, réclament des pansements pratiqués avec soin et un traitement convenable pour éviter d'autres accidents plus fâcheux.

**Cuirasse**, arme défensive portative connue de toute antiquité. Elle ne fut d'abord qu'une *jaque* ou vêtement de guerre fabriqué avec le cuir le plus épais et le plus commun. C'est de là probablement que vient le mot *cuirasse*. Peu à peu l'industrie garnit extérieurement ces vêtements de mailles de fer, de lames d'airain, d'écailles de métal. Dans les temps héroïques la cuirasse se composait de deux plaques d'airain. Suivant Varron, les Gaulois inventèrent les cuirasses de fer. Celles des Romains furent long-temps de cuir cru; ils en avaient aussi en lin rembourré de feutre. Depuis l'an 1300 environ le mot *cuirasse* donne en général l'idée d'une espèce de corset en métal battu, formé de deux plaques s'ajustant ensemble au moyen d'*épaulières*, de frémaillets, de courroies latérales, le tout était couronné d'un *hausse-col*. Aux XIVe et XVe siècle, la ville de Milan était renommée pour la fabrication des cuirasses; de là vient qu'elles sont appelées *coraces* dans plusieurs traités français de cette époque. Jusqu'à Louis XIII l'infanterie eut la cuirasse comme la cavalerie. Au siècle dernier, les généraux portaient la cuirasse; avec leur costume, leur fraise et leur perruque à la brigadier, ils n'avaient pas besoin de ce surtout pour paraître grotesques. Dans la guerre dite de 7 ans, la cuirasse de la cavalerie française ne consistait qu'en un

plastron. Depuis les guerres de la révolution, la cuirasse est devenue l'arme défensive d'une partie de la grosse cavalerie (v. *Cuirassier*). — En histoire naturelle, on donne le nom de *cuirasses* aux revêtements formés par des écailles de certains poissons et de plusieurs reptiles et insectes.

**Cuirassier**, primitivement *corace*, cavalier servant dans un corps spécial et tirant son nom de la *cuirasse* qu'il porte. Dans nos anciennes armées on appliquait quelquefois le nom de cuirassier aux *gens d'armes*, aux *soldats à cheval*, à ce qu'on appelait *lance fournie*. (v. *Cuirasse*).

**Cuisine.** Un chansonnier a défini ce laboratoire domestique

Un temple
Dont les fourneaux sont l'autel!

(v. *Art culinaire* et *Gastronomie*).

**Cuissarts**, anciennes armures destinées à défendre les cuisses. Ils étaient en lames de fer, formaient le prolongement de la partie antérieure de la cuirasse, et garnissaient le devant du *grégace* ou longues culottes de peau. Ils se terminaient à la *genouillère*. Les cuissarts des armures pédestres entouraient la cuisse et n'eussent pas permis de se tenir à cheval. L'usage des cuissarts a cessé dans les armées de France vers le règne de Henri III. Les Suisses seuls en portèrent jusqu'au commencement du XVIII^e siècle. Des corps entiers de cavalerie russe ont conservé les derniers l'usage des cuissarts.

*Cuissart.*

**Cuisse**, partie du corps entre la hanche et la jambe; chez l'homme, cette partie est un membre inférieur; chez les autres vertébrés elle est un membre postérieur. La cuisse est généralement plus volumineuse en haut qu'en bas; celle de l'homme a la forme d'un cône renversé et tronqué.— En architecture, on appelle *cuisse* la côte qui est entre deux gravures ou canaux d'un triglyphe.— Les verriers donnent le nom de *cuisse* à la matière vitrifiée qui a coulé des pots dans le fond du four.— *Cuisse-madame* est le nom d'une variété de poire de l'espèce du rousselet.

**Cuisson** et **Coction.** Ces deux mots dérivent du même verbe latin qui signifie *cuire*. Le premier est beaucoup plus usité que le second dans le langage familier. Il exprime l'action de cuire, la manière dont une viande se cuit ou se rôtit, ou la peine, le temps et le soin qu'on est obligé de prendre pour la faire cuire. C'est en ce sens qu'on dit : la cuisson des viandes. On le dit de plusieurs autres aliments : la

*cuisson du pain*, celle des légumes, etc.— La *coction* est l'action de faire cuire dans l'eau bouillante ou dans un autre liquide les matières animales ou végétales. Ce mot est du langage scientifique. *Faire la coction*, en termes de chimie, c'est donner le feu propre aux matières sur lesquelles on travaille.

**Cuivre**, métal rougeâtre, fusible et malléable. Son nom vient du nom grec de l'île de Chypre, d'où l'on tirait ce métal autrefois. On trouve rarement le cuivre à l'état natif, c'est-à-dire entièrement pur, mais on le rencontre fréquemment à divers états de combinaison. Quand il est uni à l'oxygène, il forme un minerai riche et facile à traiter, que l'on extrait particulièrement des mines de Sibérie. A l'état de carbonate, le cuivre constitue deux variétés différentes, l'une *bleue*, appelée *azur de montagne;* l'autre *verte*, formant la *malachite*, si recherchée pour la fabrication des meubles de luxe et d'objets d'art. Le cuivre s'allie avec plusieurs métaux pour obtenir le bronze, le laiton, etc. Il s'altère promptement à l'air humide, et se recouvre alors d'une couche verdâtre, produite par l'absorption de l'oxygène et de l'acide carbonique, et qu'on appelle vulgairement *vert-de-gris*. Le cuivre forme avec l'oxygène un oxyde auquel on doit la belle teinte rouge des vitraux, et un autre oxyde qui colore le verre en vert. On tire aussi du cuivre, pour les besoins des arts, plusieurs sels d'une grande importance, des acétates, des carbonates, des sulfates, de l'arsenic. Plusieurs de ces sels sont employés en grande quantité dans la fabrication des papiers peints. Il y a quelques années, les confiseurs se servaient, pour colorer leurs bonbons, d'une couleur très-belle, provenant du vert-de-gris dissous dans du vinaigre avec de l'acide arsénieux. Ils en obtenaient un vert extrêmement brillant; mais, comme la nature de cette couleur la rendait susceptible de produire de graves accidents, l'autorité, dans l'intérêt de la salubrité publique, en a prohibé l'usage.

**Cujas** (Jacques), célèbre jurisconsulte né à Toulouse en 1520, n'eut d'autres maîtres que lui-même, parvint à traduire exactement les auteurs latins les plus difficiles, et se livra ensuite sans relâche à l'étude du droit romain, qui était alors un véritable chaos, un mélange confus de lois positives, de lois transitoires, de rescrits impériaux toujours arbitraires, de décisions de prétoire et des opinions si compliquées, si embarrassantes des praticiens romains. Cujas porta le flambeau de la critique dans ces épaisses ténèbres, et s'acquit, de son vivant, une grande réputation. Successivement professeur à Cahors, à Bourges, à Valence en Dauphiné, à Turin, il revint enfin à Bourges. Le duc de Savoie, Emmanuel-Philibert, lui fit les offres les plus séduisantes pour le fixer à Turin; le pape

Grégoire XIII voulut lui donner une chaire à l'université de Bologne ; mais Cujas refusa tout, il préférait sa patrie aux honneurs obtenus de l'étranger. Le roi de France lui permit de siéger avec voix délibérative au parlement de Provence ; le savant jurisconsulte n'usa jamais de ce privilége. Les étrangers venaient à Bourges uniquement pour connaître cet homme célèbre. Le P. Maldonat, jésuite, étant allé voir Cujas, celui-ci lui rendit sa visite à la tête de 800 de ses écoliers. Quand les professeurs allemands le citaient dans leurs leçons, ils mettaient la main à leur bonnet pour marquer l'estime qu'ils portaient à cet illustre interprète des lois. Cujas était le père de ses élèves ; il leur prêtait de l'argent et des livres. Il ne dictait jamais de leçons, mais il y répandait tant de clarté que ses élèves les retenaient et en écrivaient ensuite l'extrait. Sitôt qu'il était interrompu par le moindre bruit, il levait la séance et se retirait. Il mourut à Bourges le 4 octobre 1590. Suivant Papyre-Masson, l'un de ses biographes, il avait contracté la singulière manière d'étudier couché tout de son long sur un tapis, le ventre contre terre, ayant tous ses livres autour de lui. Il existe plusieurs éditions des œuvres de Cujas ; la meilleure est celle de Fabrot, Paris, 1658, 10 vol. in-fol. Ces ouvrages attestent que de tous les jurisconsultes modernes Cujas est celui qui a pénétré le plus avant dans les systèmes des lois romaines.

**Cul-de-lampe**, ornement d'architecture, espèce de pendentif, en forme de cône renversé, formé en *encorbellement*, pour soutenir une tourelle ou pour servir de base à un arceau de voûte. On donne aussi ce nom à un ornement de sculpture qui semble suspendu aux nervures des voûtes en style gothique. — On appelle également *cul-de-lampe* un fleuron ou ornement dont la forme offre quelque ressemblance avec les ornements d'architecture et de sculpture dont nous venons de parler. — Dans les commencements de l'imprimerie, on terminait les volumes et même les chapitres en diminuant graduellement les lignes de la fin, de manière que la dernière n'était composée que d'un seul mot. Cette espèce de triangle, dont le sommet se trouvait placé au bas de la page, s'appelait *cul-de-lampe*. — Cette expression ridicule et inconvenante, qui s'est maintenue en dépit des sarcasmes de Voltaire, vient de ce que, dans l'origine, les divers ornements ci-dessus mentionnés offraient une imitation des grandes lampes en métal, suspendues au moyen de trois chaînes, qu'on voit encore dans les églises.

*Cul-de-lampe.*

**Culée**, grosse masse de pierres qui soutient la voûte de la der-

nière arche d'un pont et qui résiste à toute sa poussée. — C'est encore la partie de la peau d'un animal qui se trouve le plus près de la queue.

**Culinaire** (art), dénomination que les gourmands ont imaginée comme pour constater l'importance qu'ils attachent aux travaux de la cuisine. On dit aujourd'hui l'art culinaire, comme on dirait l'art dramatique, l'art poétique, l'art musical. Si ces derniers s'adressent particulièrement à l'esprit, l'art culinaire attaque plus directement encore la sensualité toute matérielle de ses nombreux adeptes. Il n'est donc pas étonnant qu'il ait été en grand honneur chez toutes les nations civilisées tant anciennes que modernes. Le brouet noir, qui suffisait à la sobriété des Spartiates, n'a pas fait de prosélytes; on ne sait même plus depuis long-temps de quels ingrédients ce mets était composé. En revanche, on a conservé presque religieusement la filiation des peuples qui ont fêté l'art culinaire et ajouté quelque chose à ses raffinements. D'abord ce sont les Perses qui se distinguent par la délicatesse de leurs tables. Des Perses, cette branche de luxe passe aux Athéniens et à quelques autres peuples de la Grèce. Les Romains, devenus riches et puissants, renoncèrent à leur précieuse frugalité pour se livrer aux délices de la bonne chère. Les Italiens héritèrent directement des débris de la cuisine romaine. Ce sont eux qui ont fait connaître aux Français les principes de l'art culinaire et les plaisirs qu'il est susceptible de procurer. En vain plusieurs de nos rois tentèrent-ils de réprimer les excès de table par des édits: la cuisine triomphait des ordres des souverains, lorsque Catherine de Médicis et ses Italiens apportèrent à la cour de France leurs poisons et leurs ragoûts succulents. Bientôt les Français surpassèrent leurs maîtres, et depuis ils les ont fait oublier. Si les anciens Grecs ont eu leur poète Archestrate, qui non-seulement célébra en vers les prodiges de la cuisine, mais encore fit à pied de nombreux voyages chez diverses nations pour y étudier l'art culinaire et en accélérer les progrès; si les Romains ont pu célébrer les splendides banquets de Lucullus, qui donnait jusqu'à 20,000 fr. à chacun de ses officiers de cuisine; si l'histoire romaine conserve le souvenir d'Apicius qui trouva le moyen de conserver les huîtres fraîches, nous pourrions, à notre tour, citer une foule de noms français dignes de figurer en première ligne dans les fastes de l'art culinaire. La gastronomie a trouvé en France, non-seulement un poète aimable et piquant dans la personne de Berchoux, qui valait bien l'Athénien Archestrate, mais encore des théoriciens, des législateurs, des inventeurs, une foule d'artistes du plus rare mérite culinaire, et d'innombrables amateurs. Les Beauvilliers, les Robert, les Laguipierre, les Carême,

passeront long-temps pour de grands hommes au jugement des gastronomes privilégiés de notre siècle. Si nous voulions nommer nos Lucullus modernes, il faudrait désigner les notabilités les plus considérables parmi nos hommes d'état, gens habiles, qui savent tout le parti qu'on peut tirer d'une table servie délicatement.

C'est par un bon dîner qu'on gouverne les hommes,

a dit un poète comique, juste appréciateur de la puissance gouvernementale dont peut disposer la cuisine véritablement artistique. La *Physiologie du goût*, par Brillat-Savarin, est en même temps un livre éminemment spirituel, et un solennel hommage rendu aux travaux et aux perfectionnements de l'art culinaire. D'autres ouvrages moins brillants sans doute, mais plus substantiels, plus méthodiques, plus intéressants peut-être pour les partisans de la gastronomie pratique, offrent d'une manière plus ou moins exacte le détail des conseils et des prescriptions des maîtres de l'art culinaire. Nous indiquerons comme le livre le plus complet sur cette matière la *Néo-physiologie du goût* ou *Dictionnaire général de la cuisine française ancienne et moderne*. Ce livre, qui a paru en 1839, mérite d'être regardé comme le véritable code des gourmands ; il a de plus un immense avantage, celui d'être à l'usage des plus grandes et des plus petites fortunes.

**Culpabilité.** Ce terme, forgé d'un mot latin qui signifie *faute*, exprime l'action qui se rattache à l'adjectif *coupable*, et s'applique, en effet, constamment à ce terme, de sorte que le fait de la culpabilité se rapporte toujours à un individu, et n'est jamais applicable, soit à un acte, soit à un événement. Enfin il ne faut jamais confondre la culpabilité et la criminalité quelconque. Celle-ci caractérise le fait, détermine la nature de l'action, tandis que celle-là ne s'attache qu'au prévenu. Il n'y a plus de culpabilité possible en l'absence de toute criminalité. Faute d'avoir fait assez nettement cette distinction, des juges prévenus ont été plus d'une fois exposés à condamner des innocents (v. *Crimes* et *Criminels*).

**Culte**, honneur qu'on rend à la Divinité ou à tel ou tel être qu'on regarde comme la Divinité. C'est le premier des devoirs et des besoins de l'homme ; mais, par suite de l'ignorance et de l'aveuglement de certaines nations, ces hommages religieux, quoique s'adressant toujours à une puissance suprême, ont revêtu différents caractères. L'*idolâtrie* était le culte des idoles, tel qu'il existait chez les anciens peuples qu'eurent à combattre les Hébreux dès qu'ils commencèrent à former un peuple. L'idolâtrie dominait encore dans toute l'étendue de l'empire romain, lorsque le christia-

nisme vint éclairer le monde. L'*anthropolâtrie*, qui dégénéra souvent en idolâtrie, avait pour objet de rendre des honneurs divins à des hommes d'un ordre supérieur. Le *fétichisme* ou l'adoration des objets inanimés, qu'un aveugle instinct rend dépositaires du pouvoir divin, est le culte d'un grand nombre de hordes africaines. Le *panthéisme*, qui divinise la nature entière, qu'on a appelé le culte de la nature ou de l'univers-Dieu, fut dans l'antiquité, comme il l'est encore de nos jours, le partage de philosophes égarés qui réellement n'adressent leurs hommages qu'à des effets sans cause, puisqu'ils adorent la créature sans remonter jusqu'au Créateur. Quant au *sabéisme* ou culte du feu, du soleil et des astres, on le retrouve dans deux anciennes religions : celle des mages de la Perse fondée par Zoroastre, et celle des Incas du Pérou. Les descendants des anciens Perses, disséminés en Asie sous le nom de Guèbres et de Parsis, conservent encore aujourd'hui les traditions de leurs ancêtres avec les livres et les préceptes de Zoroastre; mais le culte donné aux Péruviens par les Incas a totalement disparu. Les Chinois ont consacré un culte à Confucius pour avoir fondé parmi eux la morale et le respect des lois; pourtant ils ne l'ont point proclamé l'égal du *Tien*, qu'ils adorent à l'égal de l'être des êtres. Le *mahométisme* n'est, comme l'on sait, qu'une violente déviation du christianisme, opérée par un ambitieux charlatan qui fit croire aux peuples de l'Asie qu'ils devaient reconnaître en lui l'interprète des volontés d'Allah et son prophète inspiré. Toutes ces superstitions, au fond desquelles néanmoins se retrouvent de pieux instincts et un sentiment religieux égarés, paraissent ou folles, ou grossières, ou tout à fait indignes de la Divinité, comparées au culte catholique si simple et si auguste, si bien fait pour répondre à la fois aux besoins de la foi et de la raison. Il serait oiseux de parler ici des diverses et nombreuses sectes qui, depuis l'établissement du christianisme, n'ont cessé de déchirer le sein de l'église de J.-C.; chacune de ces sectes a voulu toujours avoir son culte particulier. — On appelle *culte de latrie* celui qu'on rend à Dieu par l'adoration; mais indépendamment de ce culte par excellence, l'église catholique a permis à la piété des fidèles des cultes secondaires qui sont parfaitement en harmonie avec la foi. Ainsi on a donné le nom de *culte d'hyperdulie* à celui que les catholiques romains rendent à la sainte Vierge, mère de Dieu. Ainsi encore le *culte de dulie* est le culte de vénération que nous rendons aux saints.

**Cultivateur,** nom donné généralement à tout homme qui cultive la terre; mais, pour préciser l'acception du mot *cultivateur*, il est

bon de remarquer qu'il ne désigne point indistinctement tout homme dont la profession est de cultiver la terre, comme le fermier, le journalier, le manœuvre, le laboureur, le jardinier, etc. Ce titre de *cultivateur* n'appartient véritablement qu'au propriétaire de terrains qui fait cultiver ces mêmes terrains par des manœuvres salariés, en se réservant seulement la direction des travaux, sans se livrer aux opérations manuelles de l'agriculture (v. *Agriculture, Agronomie*). — On a donné le nom de *cultivateur* à une charrue destinée à faire les *binages* (v.), qui fait à elle seule autant d'ouvrage que les charrues ordinaires. Cet instrument, inventé en France par M. de Chateauvieux, a été adopté en Angleterre, où il est d'un usage général.

**Cumes**, ville autrefois célèbre de l'Italie, fondée 1,000 ans avant l'ère chrétienne, et renommée pour les oracles de la sibylle. Elle était située à 12 kilomètres de l'emplacement où s'élève aujourd'hui la ville de Naples, bâtie presque dans le même temps par les mêmes fondateurs, sous la conduite de Phérécyde. Cumes fut dévastée par les Goths, les Vandales et les Sarrasins, et devint un monceau de décombres. Au commencement du XIII^e siècle, les grottes de la sibylle, jadis sacrées et redoutables, servaient de repaire à des bandits et à des pirates qu'on ne put disperser qu'en envoyant contre eux une armée napolitaine. Sur le sol de Cumes on rencontre encore quelques restes de monuments antiques qui sont visités par les voyageurs de tous les pays.

**Cumin**, plante originaire d'Afrique. On la cultive dans l'Orient pour ses graines dont on estime la saveur aromatique et l'odeur agréable, quoique forte. Elle appartient à la famille des *ombellifères*, et produit des graines ordinairement verdâtres et bien nourries, qu'on place au nombre des 4 semences chaudes. Les Orientaux mettent des graines de cumin dans tous leurs ragoûts; les Hollandais les font entrer dans la fabrication de leurs fromages, et les Allemands dans celle de leur pain. On cultive le cumin en grand à Malte, où ses graines fournissent les éléments d'un commerce considérable. Les pigeons sont tres-friands de graine de cumin, aussi l'emploie-t-on avec succès en Orient pour les fixer dans les colombiers.

**Cumul**. Ce mot, au propre, exprime l'action de réunir plusieurs choses en tas; mais il n'est guere usité dans ce sens. On désigne presque exclusivement par cette expression pittoresque la réunion de plusieurs fonctions entassées sur une même tête. A notre époque et dans notre pays, le *cumul* est en quelque sorte une épidémie morale : quelques hommes, semblables à des oiseaux de proie,

s'abattent avec avidité sur tous les emplois grassement rétribués, n'ayant d'autre titre que leur audace. Le cumul a donné et donne encore lieu à de scandaleuses intrigues qui sont une des hontes de la nation française. On s'est hautement récrié contre les abus, mais inutilement. Le mot de cumulard a été créé pour flétrir, dans l'opinion publique, les hommes avides qui *cumulent* ainsi plusieurs places.

**Cunéiforme**, objet qui a la forme d'un coin, comme l'indique son étymologie latine. — En anatomie, on distingue trois os du tarse et un os du carpe, qui sont des os *cunéiformes*. — En botanique, les feuilles plus longues que larges qui vont en se rétrécissant du sommet à la base sont appelées feuilles *cunéiformes*. — Enfin on donne ce nom à une sorte d'écriture dont on a trouvé des monuments dans les ruines de Babylone.

**Cupidité** (d'un mot latin signifiant *qui désire*). Ce mot, toujours pris en mauvaise part, désigne cette soif des richesses, cet amour de l'argent qui est l'une des maladies auxquelles est sujet le cœur humain. On est *cupide* dans toutes les positions sociales, et la cupidité n'est pas uniquement le vice des hommes qui par état ne doivent voir avant tout, et en toutes choses, que la question de chiffre, parce qu'elle résume le profit à espérer. — On accuse notre époque d'être essentiellement *cupide;* suivant nous, la cupidité est de tous les siècles et de tous les pays.

**Cupidon**, divinité célèbre dans les fastes de la mythologie grecque et romaine. Des poètes l'ont regardé comme étant le même que l'Amour, fils de Vénus. On lui a attribué diverses origines. Quoi qu'il en soit, sa puissance avait une grande analogie avec celle de l'Amour. On le représente aussi sous la forme d'un bel enfant au regard malin, quelquefois sous celle d'un adolescent. Ses attributs sont un carquois sur les épaules, un arc et des flèches dans les mains. Il a tantôt des ailes d'or, d'azur, de pourpre, tantôt des ailes de vautour et d'aigle. On l'a peint aussi portant un bandeau sur les yeux, agitant un flambeau allumé, ou tenant une lyre. Enfin les poètes, les peintres et les sculpteurs ont imaginé une foule d'allégories plus ou moins ingénieuses pour caractériser l'empire irrésistible que ce dieu exerçait sur tout l'univers.

**Curaçao**, rocher aride de 104 kilomètres de long sur 12 à 28 kilomètres de large, dont la superficie est de 120 kilomètres carrés. Il est situé dans la chaîne d'îles qui borde le continent d'Amérique. L'industrie hollandaise a fait de ce sol stérile la plus importante de ses possessions dans les Antilles. Aujourd'hui l'on y recueille du sucre, du tabac, du coton, du manioc, du maïs, des figues, des

noix de coco et de muscade. On y élève beaucoup de gros et de petit bétail et de la volaille, qui sont un objet d'échange avec les îles voisines. Mais ce qui assure surtout la prospérité de Curaçao, c'est son commerce interlope avec la côte de Colombie, Cuba, Haïti et Porto-Rico. La population est évaluée à près de 13,000 habitants. Willemstadt, capitale de l'île et siége du gouvernement, est une des villes les plus belles et les plus commerçantes de l'Amérique. Les Anglais ont eu deux fois Curaçao en leur pouvoir : la première en 1798 et la seconde en 1806 ; elle a été rendue à la Hollande en 1814. — On a donné le nom de *curaçao* à une liqueur excellente dont la base est une espèce d'orentiacée qui croît dans la colonie hollandaise mentionnée plus haut. Les restes desséchés de cet arbuste nous arrivent par la Hollande. On distille ses écorces avec de l'eau-de-vie ; on en mèle l'esprit avec un sirop un peu chargé, et la liqueur est faite. Le curaçao le plus estimé se distille à Amsterdam.

**Curage,** action de *curer,* c'est-à-dire de nettoyer, de rendre propre. On opère le *curage* des puits, des citernes, des canaux et des rivières. — On a donné aussi le nom de *curage* ou poivre d'eau à une plante qui est une espèce de persicaire.

**Curatelle,** fonctions, charge, pouvoir d'un homme commis par la justice ou par la loi pour prendre soin des biens et des intérêts d'une ou de plusieurs personnes. Les cas qui peuvent donner lieu à la curatelle sont nombreux. Ainsi il y a lieu d'y pourvoir quand il s'agit de minorité, d'interdiction, de successions vacantes, de biens vacants ou déguerpis, de bénéfice d'inventaire, d'absence, de banqueroute, de faillite ou de cession de biens, de grossesse existant à la mort d'un père, et enfin de condamnation à une peine afflictive. La *curatelle* et la *tutelle* ont une grande analogie ; quelquefois même elles sont identiques. La personne investie de la *curatelle* dans l'un des cas ci-dessus énoncés se nomme *curateur.* Quand il est question de mineurs ou de personnes interdites pour cause de démence ou d'imbécillité, le curateur se nomme *subrogé tuteur.*

**Curdes** (v. *Kourdes*).

**Cure**, mot de la langue médicale, qui signifie traitement ou guérison. Ainsi que l'indique son étymologie latine, *cure* entraîne toujours l'idée de soins, de traitement, et celle d'une solution quelconque, d'une diminution de la souffrance, d'un soulagement ou d'une guérison plus ou moins difficile à obtenir. Quand une opération a réussi, qu'une maladie grave a été guérie, on dit que ce sont de belles *cures.* En thérapeutique, on distingue plusieurs sortes de cures. — On donne le nom de *cure* à un bénéfice ecclésiastique du

culte catholique, ayant charge d'âmes et l'administration spirituelle d'une paroisse. C'est aussi le territoire dans l'étendue duquel le curé exerce ses fonctions (v. *Curé*).

**Curé**, prêtre catholique titulaire d'un bénéfice, ayant charge d'âmes, et qu'on nomme *cure*. L'institution du curé est aussi ancienne que le christianisme. On peut considérer comme les premiers curés les disciples qui aidèrent les apôtres de Notre Seigneur J.-C. à l'accomplissement de leur mission évangélique. Plus tard ils rendirent les mêmes services aux évêques. Quand le christianisme eut commencé à jeter des racines dans le sol, les paroisses se formèrent et les attributions des curés furent réglées. Ils eurent pour principales charges, celles d'administrer les sacrements et d'enseigner les vérités de la religion. Les curés sont de véritables pasteurs; non-seulement ils s'occupent des besoins spirituels de leurs troupeaux, mais encore ils aiment à soulager, autant qu'ils le peuvent, toutes les infortunes temporelles. Autrefois les curés étaient officiers de l'état civil. Ils dressaient les actes des naissances, des mariages, des décès. La révolution leur a enlevé ces attributions pour les transporter aux maires et adjoints. Depuis le concordat de 1801, les curés sont partagés en 2 classes : les titulaires des cures des villes de 5,000 habitants et au-dessus, et ceux des localités dont la population est inférieure à ce nombre. On donne aussi le nom de curés aux desservants de succursales, bien qu'ils ne soient pas inamovibles et que leur nomination par l'évêque n'ait pas besoin d'être confirmée par le roi.

**Curée**, terme de vénerie. La curée est la pâture qu'on donne aux chiens de chasse en leur faisant manger la bête qu'ils ont prise. — Cette expression, employée dans un sens figuré, est d'un grand usage dans le style de la polémique politique. Quand un pouvoir nouveau s'établit, aussitôt on voit les ambitions de tout genre se se jeter à la *curée* des places et des honneurs.

**Curètes**, anciens prêtres de la partie de l'Europe la plus voisine de l'Orient et de la Grèce. Ils étaient assez semblables aux druides des Gaules, aux jongleurs d'Amérique, aux prêtres saliens des Sabins, aux sorciers de la Laponie et du Kamtschatka. Les curètes cependant rendirent de véritables services aux hommes, car ils leur enseignèrent l'agriculture. Ce fut principalement dans la Crète aux cent villes (aujourd'hui Candie) que le plus grand nombre des curètes s'établirent. L'historien Pausanias attribue à un curète nommé Hercule Idéen la fondation des jeux olympiques en Élide. Les curètes furent regardés comme des dieux; on leur sacrifiait toutes sortes d'animaux. Ils passent pour les inventeurs de la pyrrhique

ou danse armée. On les représente presque toujours nus, un bouclier long au bras, une épée à la main, le casque en tête et la chlamyde sur les épaules.

**Curiaces.** Dans une guerre que Rome eut à soutenir contre Albe, on convint, pour éviter l'effusion du sang, de confier le sort de la lutte au courage de trois frères romains appelés Horace et de trois frères albains nommés Curiace. Deux des Romains, après avoir blessé les trois Albains, tombent mourants l'un sur l'autre ; mais celui des Horace qui a survécu parvient, en écartant les uns des autres ses ennemis affaiblis par leurs blessures, à les immoler séparément, et assurer ainsi le triomphe de Rome.

**Curies.** Ce furent dans les premiers temps de Rome les lieux où les différentes sections du peuple tenaient leurs assemblées et sacrifiaient aux dieux. Par la suite, le sénat y fit construire pour ses séances des salles ayant la forme d'un carré ou d'un parallélogramme, et dont la hauteur se trouvait dans un rapport déterminé avec les côtés de la base. on en compta ainsi 3 à Rome, la *curia hostilia*, la *curia julia* et la *curia pompeiana*. Sur un denier d'Auguste, on voit figurer la *curia julia* bâtie par Auguste lui-même en honneur de Jules-César.

**Curion** (Caius-Scribonius), est cité comme le principal instrument de la guerre civile au temps de César et de Pompée. Successivement questeur et tribun du peuple, il perdit dans de folles dépenses une fortune immense. César se l'attacha en payant ses dettes, et lui confia le commandement de 4 légions qui furent défaites en Mauritanie par Sabura, lieutenant de Juba. Curion fut tué dans la mêlée.

**Curiosité**, désir, besoin de connaître, de voir. Tout le monde se rappelle l'ingénieuse thèse soutenue un jour par Ésope à propos du mot *langue* : il prouva qu'il comprenait à la fois tout ce qu'il y a de noble et en même temps tout ce qu'il y a de bas, tout ce qu'il y a de bienfaisant comme tout ce qu'il y a de pernicieux. On pourrait en dire autant du mot *curiosité*, car c'est à ce besoin incessant de connaître, d'apprendre, de voir, que l'homme est redevable de tous ses progrès et aussi de toutes ses misères. Si l'espace nous permettait d'accumuler ici diverses antithèses que ce mot réveille dans l'esprit, nous ne ferions guère que paraphraser l'apologue du fabuliste phrygien. Mieux vaut donc que nous nous en tenions au côté moral de la question. Appliquée aux grandes choses la *curiosité* est, sans contredit, un noble et puissant mobile ; et l'humanité lui est redevable des plus belles et des plus utiles conquêtes de l'intelligence. Mais rabaissée aux petits détails, aux petits intérêts de la vie, si elle n'est pas tout à fait un vice, elle est plus qu'un défaut.

Elle est en effet, dans les relations ordinaires du monde, la source d'une foule de tracasseries, de mécomptes pour lesquels elle ne fournit que de tristes compensations. On ne saurait donc se prémunir trop contre la tendance de l'esprit vers une habitude aussi fâcheuse, et que l'on combattra victorieusement toutes les fois qu'on tentera d'élever son intelligence au-dessus des ridicules intérêts qui s'agitent dans le monde au milieu duquel on vit, et de diriger ses pensées vers ces grandes et belles questions humanitaires qui ont le mérite d'être toujours nouvelles parce qu'elles touchent aux mystères même de notre existence. — Pour s'assurer de la nature de la curiosité qu'on éprouve, il faut d'abord savoir l'usage qu'on se propose de faire de ses résultats : on peut alors la diviser en *utile*, *superflue* et *nuisible*. Or la 1re, qui est ordinairement le meilleur préservatif des deux autres, est aussi le moyen le plus efficace pour triompher de ce que peut avoir de dangereux le penchant inné chez l'homme, qui le porte à vouloir apprendre et voir. A ce propos, qu'on se rappelle que la fable n'est pas moins fertile que l'histoire en exemples de *curiosité dangereuse*. Les inconvénients de la curiosité ont été retracés de main de maître par Cervantes dans le *Curieux impertinent*, l'une des nouvelles épisodiques de son *Don Quichotte;* par madame de Genlis dans son excellente comédie de la *Curieuse*, et par Godwin dans son admirable livre intitulé *Caleb Williams*, où la curiosité est présentée comme une des plus violentes passions qui puissent s'emparer du cœur de l'homme. — Le mot *curiosité* est aussi employé comme synonyme d'*objet rare et singulier*, et alors on l'emploie généralement au pluriel. La manie des *curiosités* est une des maladies de l'esprit qu'il est bien difficile de guérir; elle n'est pas nouvelle, seulement tous les 12 ou 15 ans elle s'applique à un nouvel objet. Aujourd'hui ce sont les vieux meubles, les vieux émaux, les vieilles porcelaines, les vieilles armures, les objets faisant partie du costume des peuples sauvages ou des nations anciennes, que recherchent les amateurs, les *curieux*. Il suffit, aux yeux de ces gens-là, qu'une chose vienne de loin ou d'un pays étranger pour mériter d'être classée comme *curiosité*, et une pantoufle, s'ils pouvaient prouver qu'elle a chaussé le pied le l'impératrice Poppée, ferait un merveilleux effet dans leur *collection*. Ne semble-t-il pas que c'est pour eux que La Bruyère écrivait cette phrase : « On en sait d'autres qui ont des filles devant les yeux à qui ils ne peuvent pas donner une dot; que dis-je? elles ne sont pas vêtues, à peine nourries! qui se refusent un tour de lit et du linge blanc, qui sont pauvres; et la source de leur misère n'est pas fort loin. C'est un

garde-meuble chargé et embarrassé de bustes rares, déjà poudreux et couverts d'ordures, dont la vente les mettrait au large, mais qu'ils ne peuvent se résoudre à mettre en vente! » — On voit que la maladie sévissait déjà aussi intense qu'aujourd'hui du temps de Louis XIV; mais elle datait de bien plus loin, et l'histoire ancienne a enregistré les faits suivants qui s'y rattachent. Denys-le-Tyran acheta les tablettes d'Eschyle, dans la persuasion qu'elles suffiraient pour l'inspirer, et pour garantir ses tragédies du rire insultant de Philoxène, dont il se vengeait en l'envoyant *aux carrières*. On se disputait la flûte de Timothée ou d'Isménias, qui l'avait achetée lui-même 7 talents à Corinthe. Néanthe, fils du tyran Pittacus, à qui l'on avait dit que la lyre d'Orphée avait rendu sensibles les animaux, les fleurs et les plantes, gagna par argent le prêtre du temple d'Apollon à Lesbos, où on la conservait, et l'engagea à la lui livrer, en la remplaçant par une toute semblable. Du temps de Lucien, un particulier paya 3,000 drachmes la lampe de terre qui avait servi à Epictète. Le bâton que le philosophe Pérégrin avait déposé en montant sur son bûcher n'était pas moins estimé que, parmi nous, celui sur lequel s'appuyait Barneveldt en allant au supplice, oubien la canne de M. de Voltaire.

**Curiosités** (*microscopiques*). Nous réunissons et citons sous ce titre quelques chefs-d'œuvre de patience, dont la nomenclature pourra paraître frivole et oiseuse à quelques lecteurs, mais qui prouvent, en raison même des dimensions minimes dans lesquelles ils ont été exécutés, jusqu'où peuvent aller le génie et l'industrie de l'homme. Nous commencerons par la mention des *curiosités calligraphiques* dont on a gardé le souvenir. Cicéron rapporte que l'*Iliade* tout entière avait été écrite sur une feuille de parchemin, et renfermée dans une coquille de noix; ce poème contient 15,686 vers; et le savant évêque d'Avranches, Huet, qui avait d'abord douté de l'authenticité du fait, établit, en présence de la reine Marie Leczinska, que l'anecdote rapportée par Cicéron n'avait rien d'improbable. On cite encore un scribe athénien qui écrivit un vers d'Homère sur un grain de millet. — La bibliothèque impériale de Vienne possède un feuillet de 21 centimètres de hauteur sur 16 de largeur, qui contient les 5 livres suivants de l'Ancien Testament : 1° Ruth en allemand ; 2° l'Ecclésiaste en hébreu ; 3° le Cantique des cantiques en latin ; 4° Esther en syriaque; 5° le Deutéronome en français, le tout sans abréviations, et parfaitement lisible sans le secours d'une loupe. Nous pourrions prolonger à l'infini cette liste de tours de force calligraphiques; nous préférons citer maintenant quelques curiosités microscopiques de mécanique et de sculpture.

Un ecclésiastique de Calabre, nommé Jérôme Faba, sculpta en bois toutes les pièces relatives au mystère de la passion, et toutes étaient fort à l'aise dans une coquille de noix. Il fit aussi un carrosse traîné par 2 chevaux, ayant 2 personnes dans l'intérieur, et le cocher sur son siége, le tout de la dimension d'un grain d'orge. Ces frivolités ingénieuses furent présentées à François Ier et à Charles-Quint. Jean Torriani, célèbre mécanicien à Crémone, contemporain de l'empereur Charles-Quint qui apprécia son talent, fabriqua des moulins en fer si petits, qu'un moine pouvait en cacher un sous sa manche; et l'on prétend que chacun de ces moulins broyait dans un jour assez de grains pour fournir à la consommation de 8 hommes. Junius, savant médecin du XVIe siècle, rapporte avoir vu à Malines un noyau de cerise taillé en forme de vase, et dans lequel il compta 14 paires de dés dans chacun desquels les points des 6 faces étaient très-distinctement marqués. Sous le règne d'Élisabeth, un orfèvre de Londres fabriqua une serrure en fer, en acier et en cuivre, composée de 11 pièces, avec la clef forée, et le tout ne pesait qu'un grain (5 centigrammes). Le même fit une chaîne de 43 anneaux pour suspendre la serrure et la clef au cou d'une mouche qui portait le tout sans peine. Et ce tout, y compris la mouche, pesait 1 grain 1/2 (7 centigrammes 1/2). Nous lisons dans le *Microscope mis à la portée de tout le monde* (Londres, 1754), par Henri Baker, savant respectable, qu'un horloger anglais, nommé Bowerick, construisit une table à quadrilles, avec son tiroir, une table à manger, 1 buffet, 1 miroir, 12 chaises à dossier, 6 plats, une douzaine de couteaux, autant de fourchettes et de cuillers, 2 salières, avec 1 cavalier, 1 dame et 1 laquais, et le tout était si petit, qu'il entrait dans un noyau de cerise, et encore n'en occupait que la moitié. Dans son voyage en Italie, Max. Misson raconte que dans la salle des antiques, au palais électoral de Munich, il est entre autres curiosités un noyau de cerise sur lequel on distinguait 140 têtes humaines parfaitement sculptées. Au musée de Copenhague on voit, dit-on, un autre noyau de cerise sur lequel sont gravées 220 têtes. A Halston, dans le Shropshire, on conserve un noyau de pêche sculpté où est représenté Charles Ier, la tête couronnée et le visage et les habits peints. Au revers est un aigle percé d'une flèche, avec cette légende : *J'ai moi-même fourni les plumes de cette flèche*. Nous terminerons cette énumération qu'on pourrait finir par trouver trop longue, en disant que les journaux allemands parlaient dernièrement d'un ouvrier nommé Oswald Neidinger, lequel a fait d'un grain de poivre une coupe qui en contenait 1200 autres, toutes tournées en ivoire, chacune dorée au bord et se tenant sur son pied.

**Curule** (chaise), siége fait ou revêtu d'ivoire, et réservé aux dictateurs, consuls, censeurs, préteurs et édiles curules, nommés pour cela *magistrats curules*: les pontifes et les vestales avaient aussi le droit de se servir de cette chaise, dont Rome avait emprunté l'usage aux Étrusques. Sous les empereurs, la chaise curule fut accordée à des princes comme marque de dignité. Le siége connu sous le nom de *fauteuil de Dagobert*, et qu'on voit aujourd'hui au cabinet des antiques de la Bibliothèque royale, semble avoir été une chaise curule à laquelle on a adapté un dossier dans le moyen âge. Sur la fin de l'empire romain, ces siéges se faisaient de bronze ou d'airain.

*Chaise curule.*

**Curviligne**, adjectif qui signifie *formé par des lignes courbes*.

**Cusco** ou *Cuzco*. Cette ancienne capitale de la monarchie péruvienne dans l'Amérique méridionale eut, dit-on, pour fondateur, en 1043, le 1er des Incas, Mango-Capac, qui la plaça sur un terrain inégal, fermé de tous côtés par des montagnes, et près des rivières d'Yusay et de l'Apurimac. C'est encore aujourd'hui une grande et belle ville, quoiqu'elle ait perdu ses anciens palais, et surtout ce vaste temple du soleil brillant d'or et d'argent, dont la magnificence émerveilla les premiers Espagnols qui pénétrèrent dans Cusco. Il n'y reste guère du temps des Incas qu'une grande forteresse construite en pierres posées sans ciment les unes sur les autres, et tellement colossales que la difficulté de les mouvoir à fait seule conserver l'édifice. Cette ville est à 113 myriamètres E.-S.-E. de Lima; sa population est d'environ 20,000 âmes.

**Custine** (Adam-Pierre-Philippe, comte de), général républicain, s'empara successivement de Mayence et de Francfort, puis fut repoussé sur le Rhin, laissa reprendre Mayence, et se fit écraser le 17 mai 1793, dans une tentative pour délivrer cette ville, avec les armées de la Moselle et du Nord placées sous son commandement. Appelé à Paris, où le dénoncèrent après le 31 mai les clubs et les journaux de Marat, il fut traduit au tribunal révolutionnaire, qui le condamna à mort le 3 janvier 1794. Il mourut avec beaucoup de fermeté.

**Cutanées** (maladies), d'un mot latin qui signifie *peau*. La seule nomenclature des maladies cutanées ou de la peau, ou même la simple indication des mille et une divisions suivant lesquelles on les a tour à tour classées, dépasserait de beaucoup les limites de cet article; nous nous bornerons donc à indiquer seulement ici les principales, renvoyant, pour plus de développements, aux traités spé-

ciaux, notamment à celui du docteur Alibert. La plupart de ces affections ne sont que symptomatiques, c'est-à-dire dépendent de quelque autre maladie interne, contre laquelle le traitement doit être particulièrement dirigé. Les maladies de peau les plus communes sont l'éruption vésiculeuse, qui indique le séjour sous-épidermique de l'*acarus scabiei* (v. *Gale*). Les préparations sulfureuses peuvent être considérées en quelque sorte comme un spécifique contre cette affection. La varicelle, la miliaire, les sudamina, etc., figurent aussi dans ce groupe qu'on appelle éruptions vésiculaires, de même que l'herpès (v. *Dartres*), dont la forme et les symptômes varient à l'infini, et pour lesquelles ont été successivement employés peut-être tous les médicaments du vocabulaire pharmaceutique. L'application de vésicatoires sur l'éruption et l'emploi du sulfure de chaux en frictions sont jusqu'ici les remèdes qui semblent avoir le mieux réussi dans les éruptions herpétiques, de même que dans un grand nombre d'autres maladies de la peau, dont plusieurs sont contagieuses.

**Cutter**, prononcez *côtre*, petit bâtiment très-fin voilier, dont la construction et le nom viennent d'Angleterre; car ce mot dérive du verbe anglais *cut*, couper, à cause de la rapidité avec laquelle le côtre coupe et fend les lames. Ce genre de navire sert beaucoup, dans la Manche, aux contrebandiers anglais, par la facilité que leur donne la supériorité de sa marche, d'échapper à toutes poursuites. Les cutters anglais, nos goëlettes et les sloops américains, diffèrent peu les uns des autres; seulement ces derniers, tirant moins d'eau, portent moins la voile.

*Cutter.*

**Cuvier** (le baron Georges-Léopold-Chrétien-Frédéric-Dagobert), a été, sans contredit, le naturaliste le plus distingué des temps modernes, et l'anatomie comparée est devenue surtout, entre ses mains, le flambeau qui a éclairé une révolution dans la science. Des couches du globe Cuvier a exhumé un monde depuis long-temps détruit, à l'aide duquel il a pu retracer une partie de l'histoire de la terre, bien des siècles au-delà de ce qu'on nomme les temps historiques. La comparaison des squelettes des quadrupèdes fossiles avec les espèces actuelles lui en a fait retrouver 70 inconnues, dont plus de 40 n'appartiennent à aucun genre existant aujourd'hui. Cuvier a également excellé dans la littérature et dans presque toutes les sciences; aussi est-il reconnu, même par les étrangers,

comme la plus vaste capacité intellectuelle de l'époque. Le poste de secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, où il précéda M. Arago, ne fut jamais occupé d'une manière plus brillante. Tous les honneurs scientifiques qui peuvent être la récompense du mérite l'y accablèrent en quelque sorte ; sa mort fut pour la science une irréparable perte. Dans la série des travaux ou des publications de ce génie universel, il faut, sans contester, mettre au 1er rang tout ce qui a rapport à l'anatomie comparée et aux résultats qu'il en a déduits.

**Cyanure**. Quand on traite par le feu une matière animale telle que du sang, de la viande en contact avec de la potasse, il en résulte un produit très-singulier nommé *cyanure de potassium;* l'action de la potasse déterminant dans ce cas la formation du corps si remarquable appelé *cyanogène*. Cette découverte de Schèele date de 1780, mais le cyanogène pur n'a été obtenu, pour la 1re fois, que par M. Gay-Lussac, qui l'a nommé ainsi de 2 mots grecs signifiant *j'engendre* et *bleu*. C'est sa combinaison avec les métaux qui en forme des cyanures : on l'obtient en traitant par la chaleur le cyanure de mercure, il y a décomposition et le cyanogène quitte le métal : c'est un produit gazeux pesant environ 2 fois autant que l'air et se liquéfiant à une forte pression et à une basse température : il se compose de 2 volumes de carbone et d'un volume d'azote ; l'eau en dissout 4 fois et demie son volume ; l'odeur en est extrêmement forte et indéfinissable ; il s'unit avec l'oxygène pour former l'acide cyanique et surtout avec l'hydrogène produisant alors l'acide connu sous le nom d'hydro-cyanique, cyanhydrique ou encore *acide prussique* (v.) qu'on obtient en traitant le cyanure de mercure par l'acide chlorydrique. L'acide cyanhydrique est en même temps le plus léger de tous les liquides et l'un des corps dont l'action vénéneuse sur l'économie animale est la plus énergique : une goutte dans la gueule d'un chien vigoureux le tue raide, instantanément. L'ammoniaque ou mieux le chlore, porté aussi instantanément sur le lieu touché, neutralise néanmoins l'effet de ce poison en enlevant l'hydrogène qui est la principale source de cette activité délétère.

**Cybèle**, nommée aussi Rhéa, Vesta, Tellus, etc., était fille du Ciel et de la Terre et femme de Saturne. D'autres la font descendre d'un roi et d'une reine de Phrygie qui l'auraient exposée dans un bois où elle aurait été nourrie par des animaux sauvages. Ses mystères, comme ceux de Bacchus, étaient célébrés de la manière la plus bruyante et la plus ridicule. On la représente comme une femme robuste et puissante avec une couronne de chêne qui rappelle la

4re nourriture des hommes : les tours dont sa tête est ceinte indiquent les villes qu'elle protège, et la clef qu'elle tient en sa main les trésors que renferme la terre. La plupart des anciens poètes ont longuement parlé de ses amours avec Athys.

**Cyclades** (les). Nom que donnèrent les anciens à un groupe d'îles de l'Archipel grec placées en cercle autour de Délos. Elles sont au nombre de 10. Ce qu'on appelle aujourd'hui la *Nouvelle-Zélande*, *île du St-Esprit* (v.), est un groupe d'îles découvertes par Bougainville qui les nomma *Nouvelles-Cyclades*. — Les mythographes nomment Cyclades, des nymphes changées en îles, dans la mer Égée, pour avoir refusé de sacrifier à Neptune.

**Cycle** (d'un mot grec signifiant *cercle*). Ce mot, dans une acception générale et par extension du sens propre au figuré, désigne une période quelconque de temps limitée par de certains phénomènes astronomiques ou autres : ainsi, le cycle solaire est de 28 ans, le cycle lunaire de 19 ans. Les Grecs empruntèrent aux prêtres égyptiens l'usage de personnifier certains cycles. Le jaune figurait le cycle annuel ; il y avait des cycles hebdomadaires, il y en avait enfin de toutes les durées. La poésie avait aussi ses mythes cycliques (v. *Poésie cyclique*).

**Cyclique** (poésie). Plusieurs des fables de l'antiquité concernent le même fait, comme celles qui se rapportent à la guerre de Troie, ou le même personnage, la même famille, comme celles relatives à Hercule, aux voyages d'Ulysse, à la famille des Atrides, etc. Les récits mythologiques qui ont tous ainsi pour but le même sujet sont appelés *cercles mythiques*, et ceux qui les font ou plutôt les poètes qui les chantent sont dits *poètes cycliques*. Leurs poésies prennent également alors le nom de *cycliques* (poésies). Des peintres, des artistes, ont aussi parfois à exécuter des mythes cycliques, entiers comme celui qui, à Fontainebleau, a retracé, dans une suite de tableaux, l'histoire entière d'Ulysse.

**Cyclope** (de deux mots grecs signifiant *cercle* et *œil*). Ce mot sert à désigner une ancienne race de géants monstrueux qui n'avaient qu'un œil tout rond au milieu du front. Sous les ordres de Vulcain, ils forgeaient, dans l'île de Lemnos, les foudres de Jupiter ; et, quoiqu'ils fussent plus de 100, on n'en distinguait que 3 principaux : *Brontès*, qui forgeait la foudre, *Héropes*, qui la tenait sur l'enclume, et *Pyracmon*, qui la battait à coups redoublés. Apollon les tua tous à coups de flèches, pour venger la mort de son fils Esculape foudroyé.

*Cyclope.*

**Cyclopéens** (monuments). On appelle métaphoriquement *ouvrages* ou *monuments des cyclopes*, d'anciennes constructions grossières, mais qui semblent, par leurs gigantesques dimensions, ne pouvoir être l'œuvre de forces humaines ordinaires. Près de Nauplia, dans l'Argolide, il y avait, suivant Strabon, des cavernes qu'il nomme *Cyclopea*. Dans diverses contrées, on attribue encore aux géants des rochers et des grottes de basalte, dont les prismes ressemblent à des colonnes articielles. Telles sont la chaussée des Géants en Angleterre, la grotte de Fingal en Écosse, etc. On nomme aussi *époque cyclopéenne*, celle où ces ouvrages auraient été construits.

*Construction cyclopéenne* (Porte d'Arpino).

**Cygne**. C'est un des oiseaux aquatiques les plus grands, et sans contredit le plus gracieux et le plus beau. Il se fait aussi remarquer par son courage, et paraît fier, d'ailleurs, de tous les brillants avantages dont l'a doué la nature. Il vole avec légèreté et pendant fort long-temps. Le bruit de ses ailes a, dit-on, quelque chose de sonore et d'harmonieux. Les cygnes vivent en troupes et déploient dans leurs plaisirs toutes les grâces qui sont l'apanage de ce bel oiseau, ce qui expliquerait la fable de Jupiter prenant cette forme élégante pour séduire Léda.

**Cylindre** (d'un mot grec signifiant *rouleau*). C'est, en géométrie, le solide engendré par la révolution d'un parallélogramme autour d'un de ses côtés. La surface du cylindre est le produit du contour de la base par la hauteur : on en obtient la solidité en multipliant, par la hauteur la surface de cette même base. Le cylindre est terminé par 3 faces dont 2 sont planes et parallèles, et l'autre convexe et circulaire.

**Cymaise** (d'un mot grec signifiant *petit flot*). On appelle ainsi tout ouvrage ondulé qui termine une corniche; son profil se compose de deux arcs de cercle présentant la figure de la lettre *S*.

**Cymbales** (d'un mot grec signifiant *cavité*). Ce sont deux disques ayant chacun à leur centre une petite concavité, et qui rendent, frappés l'un contre l'autre, des sons très-éclatants. Les cymbales, dans des proportions raccourcies, représentent le véritable *tam-tam chinois* (v.). La composition du métal dont ces 2 instruments sont formés est aussi la même; c'est un alliage de 80 parties de cuivre et de 20 parties d'étain : le même alliage

sert aussi à faire les timbres d'horloge. La sonorité de ces divers instruments dépend de la trempe de l'alliage, trempe qui offre ce caractère singulier de donner à la composition dont nous parlons une grande malléabilité, contrairement à ce qui se passe dans la fabrication de l'acier, qui cesse d'être malléable par l'effet de cette même trempe.

**Cynips**, petite espèce d'hyménoptères. Le cynips, armé d'une tarière, perce les jeunes branches des rosiers pour y déposer ses œufs; mais, tout en faisant agir sa tarière, l'insecte distille une liqueur qui doit avoir une vertu bien active puisque la plaie faite par la tarière est à peine formée que la sève afflue avec abondance, et y produit ces excroissances de forme et de dimension si variées que l'on appelle galles ou *bédéguars* (v.).

*Cynips.*

**Cynisme** (d'un mot grec signifiant *chien*). On appelle ainsi la doctrine des philosophes cyniques, secte sortie pourtant de l'école du sage Socrate. Antisthene en fut le fondateur. La morale aisée de Platon déplut à ce penseur sévère. Il endossa le pallium, jeta bas l'élégante tunique athénienne, prit le bâton, la besace et les sandales, affecta la pauvreté, s'en fit une loi jusqu'à la fin de ses jours, et lui sacrifia le gain que lui donnait sa première profession de rhéteur. Il y avait cependant de l'orgueil dans cette tenue inculte; et Socrate disait ironiquement : « *J'aperçois, Antisthène, ta vanité à travers les trous de ton manteau.* » Diogène, son disciple, outra encore son austérité, et continua son école, qui fut dite des *cyniques*, soit à cause du lieu où Antisthène avait enseigné et que l'on nommait en grec le *chien blanc*, soit à cause de la hardiesse des discours de ces philosophes ou de l'analogie de leurs mœurs avec celles des chiens, tant ils affectaient de braver les lois de la pudeur. Les cyniques se répandirent bientôt dans toutes les parties de la Grèce; rien n'égalait leur mépris pour tout ce qui n'était à leurs yeux que mensonge et préjugés. Ils proscrivaient la culture des beaux-arts, l'étude des mathématiques ainsi que celle des sciences naturelles, et flétrissaient l'éloquence comme moyen de faire prévaloir le mensonge sur la vérité. Après avoir jeté dans la circulation quelques idées aussi hardies que nouvelles, la secte des *cyniques* s'éteignit avec Menippe, qui, ayant perdu une fortune immense acquise par l'usure, se débarrassa de la vie par le suicide; et le mot *cynisme* est resté dans les langues modernes synonyme d'*impudence* et d'*impudeur* dans les actions et les paroles.

**Cypre** (v. *Chypre.*)

**Cyprès**. Cet arbre qui se maintient vert toute l'année, comme ceux de la même famille, a un aspect imposant et triste qui porte à la méditation : ce fut sans doute ce qui détermina les anciens à le placer autour de leurs tombeaux. De tout temps, il a été regardé comme symbole de la mort et de la douleur ; et la fable nous apprend que la nymphe Cyparis, ayant osé résister aux désirs d'Apollon, fut changée en cyprès.

**Cyprien** (saint), évêque de Carthage, subit le martyre en 257, sous l'empereur Valérien. En 806, des ambassadeurs de Charlemagne, revenant de Perse, obtinrent d'un prince mahométan l'autorisation d'enlever les reliques du saint, que Charles-le-Chauve fit placer à Compiègne dans l'église de l'abbaye de St-Corneille. Il reste encore de cet évêque des lettres et divers traités.

**Cypris** ou *Cyprine*, l'un des innombrables surnoms dont fut dotée Vénus, soit parce qu'elle était née dans l'île même de Cypre qui lui était consacrée, soit seulement, d'après la version d'autres mythographes, qu'étant née de l'écume de la mer dans le voisinage de cette île, elle y avait été aussitôt transportée sur une conque marine.

**Cyrano de Bergerac** (Savinien), né en 1620 au château de Bergerac, entra en qualité de cadet dans le régiment des gardes et s'y distingua par sa bravoure. Deux blessures graves qu'il reçut à la tête le forcèrent à se retirer du service. Dans sa retraite, il cultiva les lettres, et mourut, en 1655, des suites d'une blessure qu'il s'était faite à la tête. Il a laissé plusieurs pièces de théâtre, tant comédies que tragédies ; en les lisant on est tout étonné de reconnaître que Corneille, Racine et Molière y ont pris non-seulement des situations mais même des mots. C'est une gloire pour Cyrano que de pareils génies aient pu sans façon *reprendre leur bien* dans ses œuvres. Sa meilleure pièce est le *Pédant joué*. On y trouve cette plaisante répétition du *Que diable allait-il faire dans cette galère?* qui nous fait tant rire dans les *Fourberies de Scapin*.

**Cyrénaïque**, nom d'une ancienne province de la Libye, ainsi nommée de *Cyrène* sa capitale. Les diverses délimitations de cette province sont très-incertaines. — Aristippe, philosophe de Cyrène, élève de Socrate, fonda, 400 ans av. J.-C., une secte qui fut aussi nommée *Cyrénaïque,* et qui regardait le plaisir comme l'unique fin de l'homme. Cette secte se fondit plus tard dans celle d'Épicure.

**Cyrille**, nom de 2 saints, dont l'un fut archevêque de Jérusalem, et mourut en 386, dans la 35e année de son épiscopat ; l'autre, qui fut patriarche d'Alexandrie, mourut en 444, après avoir eu avec Nestorius, patriarche d'Alexandrie, de longs et sanglants démêlés.

L'histoire parle encore d'un 3e Cyrille, également canonisé : c'est l'inventeur des lettres sclavones, ou de l'alphabet sclavon, qui porte encore aujourd'hui le nom *d'alphabet cyrulique*.

**Cyrus,** nom de 2 anciens rois de Perse dont l'un, fils de Cambyse et de Mandane, fut un conquérant célèbre : son histoire a été très-diversement racontée par les anciens, qui en retracent presque tous les faits principaux dans des récits contradictoires. L'autre, surnommé Cyrus-le-Jeune, n'ayant pu monter sur le trône de Perse, à cause de l'ordre de succession qui y appelait son frère, fut nommé Satrape de Lydie et de l'Asie. Ce poste le mit en relation avec les Grecs, qui lui fournirent 10,000 hommes, dont Cyrus se servit pour attaquer Artaxercès. La rencontre eut lieu près de Cunaxa dans la Babylonie. Cyrus y fut défait et tué dans la mêlée.

**Cythère**, île de la Méditerranée consacrée autrefois à Vénus, qui en avait pris le surnom de *Cythérée*. Elle est entre le Péloponèse et l'île de Crète. On la nomme aujourd'hui *Cerigo* (v). Au rapport de Virgile, les habitans de Cythère avaient consacré à Vénus un temple magnifique sous le nom de Vénus Uranie.

**Czar** ou *Tzar*. Ce mot, qui est une corruption de *César,* fut pris comme un titre, en 1470, par le fils de Jean Basilide, Bazile, qui fit le premier connaître à l'Europe la puissance moscovite et qui, probablement aussi, fut le premier des empereurs russes qui entendirent parler de César. Ce titre, qui répond à celui d'*empereur*, commence à tomber en désuétude en Russie.

**Czarowitz.** C'est le titre qu'on donne en Russie au fils du czar ou de l'empereur, à l'héritier présomptif de la couronne. Le mot *witz* est employé en russe comme en anglais le mot *son* placé à la fin d'un nom propre, pour dire *fils : Williamson*, le *fils* de William ; *Czarowitz*, le *fils* du czar ; *Alexandrowitz*, le *fils* d'Alexandre, etc.

**Czèques** ou *Tschèques,* peuple d'origine slave qui s'établit en Bohême vers la fin du ve siècle, et dont la langue est encore parlée aujourd'hui dans quelques parties de ce royaume. L'histoire de ce peuple est remplie d'incertitudes.

**Czerny-George** (v. *Tscherny-George*).

# D

**D**, 4e lettre de l'alphabet français et 3e des consonnes, est aussi la 4e des 7 lettres dominicales. Elle nous vient sans modification de l'alphabet des Latins qui l'avaient empruntée à l'alphabet des Grecs; et ceux-ci l'avaient eux-mêmes empruntée à l'hébreu. C'est une lettre *palatale*, c'est-à-dire qu'on la prononce en portant l'extrémité de la langue contre le palais. — Le D, employé comme signe d'une valeur numérale, représente 500. On écrivait autrefois ce nombre avec les lettres IↃ, moitié de CIↃ, qui signifiait 1,000, l'on prit l'habitude de joindre l'I au C retourné, ce qui forme un D. — Dans l'ancienne musique, dont l'échelle diatonique commençait au *la*, le D représentait le *ré*, et il était nommé D *la ré* par les Français et D *la sol ré* par les Italiens.

**Da Capo.** Ces deux mots qui, en italien, signifient *de rechef*, s'écrivent quelquefois par abréviation D. C. On s'en sert en musique pour indiquer à la fin d'une reprise qu'il faut revenir au commencement du morceau et continuer jusqu'au point final.

**Daces, Dacie.** La Dacie, contrée de l'ancienne Europe, bornée à l'ouest par la Theisse, à l'est par le Pruth, au sud par le Danube, s'étendait jusqu'aux monts Carpathes et comprenait en grande partie les pays connus aujourd'hui sous les noms de Hongrie, Transylvanie, Valachie et Moldavie. Les peuples qui l'habitaient étaient originaires de l'Asie, ils s'appelaient *Daces* dans la partie occidentale et *Gètes* à l'orient. Tout porte à croire que les Gètes, les Goths et les Scythes ne font qu'un même peuple ou une même race. Ils combattirent contre Darius, qu'ils vainquirent, et contre Alexandre, qui repoussa leurs invasions. Vers le temps d'Auguste, les Daces ou Gètes firent une guerre longue et sanglante aux peuples leurs voisins, et leur chef Berebiatus agrandit les limites de son empire. Sous le gouvernement de Domitien, ils attaquèrent les Romains et les forcèrent d'accepter la paix. Mais vers l'année 102 l'empereur Trajan voulant venger les défaites des armes romaines entra à la tête de forces imposantes dans la Dacie pour la soumettre. Les Daces, sous la conduite de Décebale, opposèrent une vigoureuse résistance et vendirent chèrement la liberté de leur patrie, qui ne put être réduite en province romaine qu'après plusieurs années de luttes acharnées. Vaincus mais non soumis, ils se révoltèrent plus d'une fois contre les

empereurs; et en 274 Aurélien, craignant de ne pouvoir résister à leurs attaques continuelles, renonça à toute souveraineté sur la Dacie.

**Dacier** (André), naquit à Castres le 6 avril 1651 et mourut le 18 septembre 1722. Il épousa à Saumur une des demoiselles Lefebvre, fille d'un célèbre érudit dont il prenait des leçons, et se fit une réputation honorable dans les lettres par ses traductions, ses commentaires et ses travaux philologiques. Parmi ses principaux ouvrages on cite sa traduction d'Horace, et celles de quelques livres de Plutarque, des tragiques grecs et de Platon. Il fut garde des livres du cabinet du roi, membre de l'Académie française et de celle des inscriptions et belles-lettres. — Anne Lefebvre, femme du précédent, née à Saumur en 1651, annonça de bonne heure de si heureuses dispositions pour les études classiques, que son père lui fit apprendre les langues anciennes. En 1672, sur sa réputation, le duc de Montpensier la chargea de travaux d'érudition littéraire. Elle épousa Dacier en 1683, abandonna avec lui le protestantisme et publia de nombreuses éditions d'auteurs latins ou grecs et des traductions estimées, parmi lesquelles celle d'Homère est la meilleure. Son union avec Dacier donna lieu de dire plaisamment que c'était le mariage du grec et du latin. Cependant, loin de faire parade de l'immense instruction qu'elle avait acquise, madame Dacier montrait dans tout une réserve pleine de modestie et prenait soin d'éviter les entretiens littéraires. L'Académie des *Ricorrati* de Padoue voulut la compter au nombre de ses membres. Louis XIV lui avait accordé la survivance de la place de bibliothécaire royal en cas de prédéces de son mari, mais elle mourut avant lui le 17 août 1720.

**Dactyle**, sorte de pied ou de mesure dans les vers grecs et dans les vers latins qui est formée d'une syllabe longue et de deux brèves.

**Dactyles idéens**. On appelait ainsi des prêtres de Cybèle nés sur le mont Ida, et qui formèrent aux premiers arts les peuples de ces contrées. Les anciens les mirent au rang des dieux et leur attribuaient la découverte des métaux. On leur doit l'institution en Grèce des premiers mystères religieux auxquels on prétend que fut initié Orphée, et l'introduction de l'usage des instruments de musique. La fable les cite comme les premiers instituteurs de Jupiter, ce qui peut signifier qu'ils firent connaître son culte à la Grèce. On ne sait rien au reste de bien positif ni sur leur histoire ni même sur leur nombre; quelques auteurs le fixent à 10 et expliquent ainsi l'origine de leur nom (en grec il signifie *doigt*), d'autres le portent à 100. Il ne faut voir d'ailleurs dans la plupart des traditions qui se rapportent à ces prêtres que le symbole des travaux qu'ils ont accomplis.

**Dactyliologie** (de deux mots grecs signifiant *doigt* et *discours*). La signification de ce mot est double. Il désigne d'abord une science qui a pour objet la connaissance, l'appréciation et le classement historique des pierres gravées; car le mot grec *dactulios*, dont il est composé, signifie aussi par extension *anneau*. Or, les pierres gravées étant toujours employées à orner des *anneaux*, le mot *dactyliologie*, rigoureusement décomposé, voudrait dire dans ce sens : *discours sur les anneaux;* mais on comprend tout de suite par quelle induction analogique on est arrivé à lui donner la signification dont nous nous occupons ici. L'usage des *anneaux*, très-commun chez les Grecs, soit comme ornement, soit comme cachet, paraît avoir de bonne heure suggéré à des personnes riches l'idée d'en faire collection. Scaurus et Pompée furent à Rome les premiers qui s'en avisèrent. Parmi les modernes, Laurent de Médicis réunit le premier une collection de pierres gravées, qui fut augmentée ensuite par les soins de Cosme et de ses successeurs, et que l'on admire aujourd'hui dans la galerie de Florence. Les autres collections les plus célèbres, après celle de la Bibliothèque-Royale à Paris, sont celles du Vatican, du roi de Prusse, de l'empereur d'Autriche, du roi de Danemarck et de l'empereur de Russie. Les collections une fois créées, les savants s'occupèrent de systématiser les notions relatives aux pierres gravées, à leur appréciation comme œuvres d'art, et à leur classement comme monuments historiques. De là la science appelée *dactyliologie* et les grands ouvrages connus sous différents noms, et parmi lesquels nous ne citerons que celui dont Millin commença la publication sous le titre de : *Pierres gravées inédites, tirées des plus célèbres cabinets de l'Europe.* Voici l'ordre dans lequel la *dactyliologie* classe les pierres gravées : 1° les *mythologiques* (celles qui ont rapport aux dieux et aux demi-dieux, ainsi qu'aux prêtres du paganisme); 2° les *historiques;* 3° les *physiographiques* (représentations d'objets naturels, comme animaux, végétaux, astres, etc.); 4° les *chimériques* (compositions de pure invention); 5° enfin les *chrétiennes*, qui représentent des sujets, des portraits ou des inscriptions relatives à notre religion. — Dans sa seconde acception, le mot qui nous occupe désigne un langage artificiel à l'usage des sourds-muets, lesquels, au moyen de certaines inflexions données aux doigts de la main, figurent très-aisément et très-distinctement l'alphabet des langues parlées, et qui écrivent ainsi leur conversation à l'aide de cet instrument aussi simple qu'ingénieux, comme on peut en juger par le tableau ci-joint. Un religieux espagnol, bénédictin du couvent de Sahagues dans le royaume de Léon, appelé *Pedro de Ponce*, s'occupa le pre-

mier de rendre aux infortunés sourds-muets l'usage de l'intelligence en leur donnant le moyen d'entrer en communication d'idées avec les autres hommes, de remplacer l'ouïe par la vue, et la parole par l'écriture. L'invention de l'alphabet manuel est attribuée

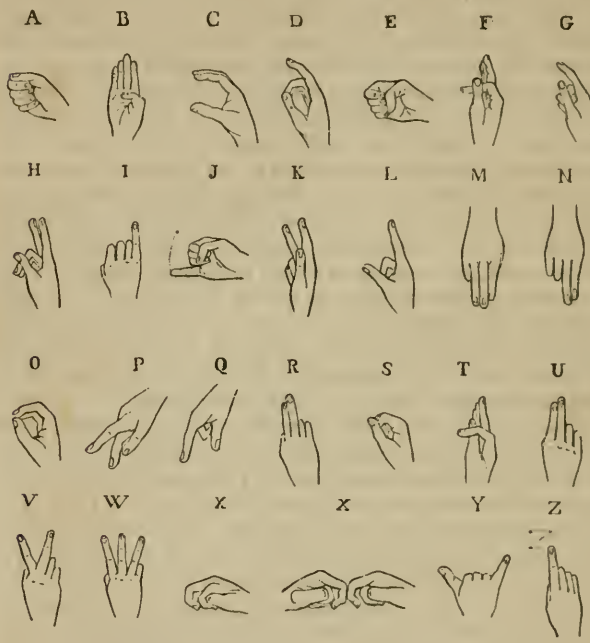


*Dactyliologie* (alphabet manuel des sourds-muets).

par les auteurs à un autre Espagnol, *Pedro Bonnet*, dont il existe un livre imprimé au XVe siècle, et intitulé l'*Art d'apprendre aux sourds-muets à parler*. On trouvera, à l'article *Muets* de notre dictionnaire, toutes les données historiques et philosophiques qui s'y rattachent naturellement, et que nous ne pourrions exposer convenablement à propos du mot *dactyliologie*.

**Dactyloptère**, poisson de la famille des *dactyles*. Sa tête est très-grosse, ses yeux sont grands et protégés par des orbites osseuses. On l'appelle encore *poisson volant*, parce qu'il peut, à l'aide de grandes nageoires, s'élever pendant quelques instants au-dessus

de l'eau et se soutenir en l'air. Les *poissons volants* sont répandus en assez grand nombre dans la Méditerranée; ils sont plus rares dans l'Océan. — On en compte plusieurs espèces.

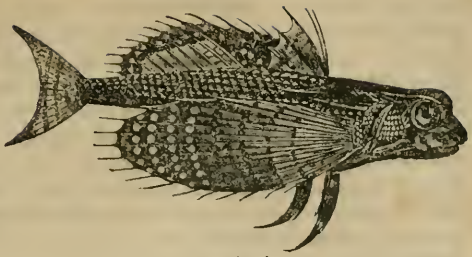

*Dactyloptère.*

**Daghestan**, province du Caucase, qui faisait autrefois partie de la Perse et qui dépend aujourd'hui nominalement de la Russie, mais qui en réalité, malgré la présence de quelques garnisons russes, est gouvernée par ses propres princes. Elle s'étend le long de la côte orientale de la mer Caspienne, et est bornée à l'ouest par le territoire des Lesghis, au nord par celui des Tscheskesses et par les steppes des Tartares-Koumouks, et au sud par le Chirvan. Le climat en est chaud et le sol aride. Superficie, environ 4,800 kilomètres carrés; population évaluée à 46,000 familles ou 190,000 âmes.

**Dagobert.** Ce nom, qui signifie en langue germanique *brillant comme le jour*, a été porté par 3 rois de la 1re race. Le 1er mérite seul de nous occuper, les 2 autres font partie des rois fainéants et tout ce qu'il importe de savoir d'eux c'est la durée de leur règne. Dagobert II fut roi d'Austrasie de 673 à 678 et Dagobert III de 711 à 715. — Dagobert Ier, surnommé *le Grand*, fils de Clotaire II et de Bertrade, naquit vers l'an 604, et monta en 622 sur le trône d'Austrasie. Son père le lui céda de son vivant, parce que Paris, capitale de tout le royaume des Francs, alors réuni dans ses mains, lui semblait trop éloigné de la France Austrasienne pour qu'il pût de là la gouverner sans péril. Comme Dagobert n'avait guère alors que 15 ou 16 ans, Arnolphe et Pepin lui furent donnés pour conseillers. Clotaire étant mort en 628, Dagobert fut reconnu roi de tout le pays des Francs par une partie des Neustriens, tandis que les autres appelaient au trône Charibert, son frère consanguin. Celui-ci fut bientôt vaincu par Dagobert, mais il obtint de sa générosité quelques terres entre la Loire et les Pyrénées. Dagobert administra son royaume avec une grande habileté, le parcourut pour s'informer par lui-même de l'état des choses, et y fit fleurir la justice et les arts, autant que cela était compatible avec l'époque de barbarie où il vivait. Il éloigna Pepin de ses conseils et l'obligea à venir à Paris, où il fixa lui-même sa résidence; mais bientôt, s'abandonnant sans frein à ses

passions, on le vit dépouiller les églises et les seigneurs et se signaler par les excès de la plus insatiable cupidité. Après la mort de Charibert, il s'empara de ses trésors et fit assassiner son fils Chilpéric. Il perdit en 631 une bataille contre les Venèdes, dont il voulait arrêter les brigandages, et donna des terres aux Avares, que peu de temps après il fit massacrer par les Bavarois. Cédant aux instances des Austrasiens, qui se plaignaient d'être gouvernés par un roi neustrien, il plaça sur le trône d'Austrasie son fils Sigebert III (633), qui, à la tête de ses nouveaux sujets, repoussa les Venèdes des frontières de son royaume. En 634 Dagobert eut un second fils nommé Clovis, qu'il fit immédiatement reconnaître par ses leudes pour son successeur. Peu d'années après il mourut (19 janvier 638) dans la chapelle de St-Denis d'une maladie subite qui l'arrêta au milieu de ses succès.

**Dague**, espèce de poignard fort en usage au moyen-âge, dont la pointe, très-aiguë, pouvait pénétrer dans les mailles des cottes

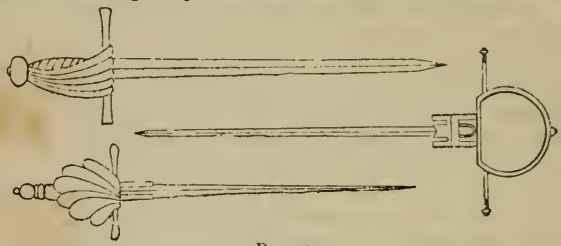

*Dagues.*

et dans les visières des casques. Il y en avait de plusieurs sortes. Les *daguettes* étaient celles de petite dimension. On appelait encore *miséricorde* une espèce de dague qui différait de la *dague* proprement dite, selon quelques auteurs, parce qu'elle avait une pointe moins aiguë. Du temps de Charles VI, les seigneurs portaient à la fois une dague et une épée; c'était en quelque sorte une pièce de l'habillement. Tolède était célèbre pour la fabrication de cette espèce d'armes; de là cette fameuse expression *ma bonne dague de Tolède*, dont ont tant abusé les romantiques dans l'espoir de faire de la *couleur locale*.

**D'Aguesseau** (v. *Aguesseau*).

**Dahlia**, espèce de plantes que l'on cultive dans nos parterres, et dont les fleurs sont estimées pour la beauté de leurs couleurs. Les dahlias sont originaires du Mexique et furent apportés en Espagne, vers 1790, par un botaniste danois appelé André *Dahl*, d'où leur nom de *dahlia*. On ne les connaît en France que depuis 1802.

**Daim**, mammifère de la famille des ruminants et du genre des *cerfs*. Comme tous les animaux de ce genre, les *daims* mâles ont seuls des bois ou cornes solides qui se développent à une époque déterminée et tombent lorsque la peau qui les recouvrait a été privée des vaisseaux nutritifs. Les daims sont originaires de Barbarie et vivent par troupes. Les femelles sont appelées *daines*.

**Dain** (Olivier le), naquit à Thielt, en Flandre; son nom véritable était *le Diable*. D'abord barbier de Louis XI, il devint bientôt son ministre. Le roi l'anoblit, le nomma gentilhomme de sa chambre, capitaine de Loches, gouverneur de St-Quentin, comte de Meulant, et en fit son principal agent diplomatique. Olivier le Dain fut envoyé à Gand pour négocier avec les bourgeois la reddition de cette place, mais il échoua et fut obligé de sortir précipitamment de la ville. Il prit, avec quelques hommes, possession de Tournay, en fit arrêter les magistrats et ordonna qu'ils fussent conduits à Paris. Seul au milieu d'une cour consternée, il osa avertir Louis XI de sa fin prochaine, et l'engagea à régler les affaires de la monarchie. Après la mort de son protecteur, cet homme, aux talents et au courage duquel il faut rendre justice, fut accusé de trahison par les ennemis que sa haute fortune lui avait faits, et pendu en 1484.

**Daïri**. On appelle ainsi l'empereur du Japon, qui est en même temps pontife suprême d'une des religions de cet empire. Cette religion est le *sinto* ou *sinsiou;* les deux autres sont le *boudhisme*, doctrine plus grossière et originaire de l'Inde, et le *siouto*, sorte de déisme philosophique de Confucius.

**Dais**, couverture ornée, faite dans l'ancienne forme des ciels de lit, et qu'on suspend au-dessus d'un maître-autel, d'une chaire à prêcher, d'un trône, de la place où siègent, dans les occasions solennelles, certains personnages éminents. — Il se dit aussi d'un poêle soutenu par 2 ou 4 colonnes, sous lequel on porte le Saint-Sacrement dans les processions, ou réservé aux réceptions des rois, des princes, etc., quand ils font une entrée solennelle.

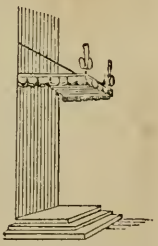
*Dais.*

**Dalayrac** (Nicolas), né à Murat en Languedoc le 13 juin 1753, était d'abord destiné au barreau; mais, sollicité par une vocation puissante, il obtint enfin de son père, subdélégué de la province, la permission de se livrer à l'étude de la musique, pour laquelle ses dispositions s'étaient révélées dès sa jeunesse. Il vint à Paris en 1774, servit dans les gardes-du-corps du comte d'Artois, et com-

posa des quatuors, des opéras-comiques et des romances, qui furent accueillis avec une grande faveur. En 1790, ruiné par une faillite et constitué seul héritier de son père au préjudice de son frère cadet, Dalayrac renonça généreusement au bénéfice du testament. Il fut nommé membre de l'Académie de Stockholm en 1798, et mourut à Paris le 27 novembre 1809.

**Dalécarlie**, ancienne province du royaume de Suède, qui forme aujourd'hui la préfecture ou *laen* de *Stora-Kopparberg*. Population, 124,000 habitants. C'est un pays montagneux, riche en mines de cuivre et de fer, dont les Dalécarliens portent les produits, pendant l'hiver, aux marchés de Drontheim. Ils se réunissent, pour faire ce voyage, en troupes de 300 à 400 hommes, montés sur des traîneaux. *Falun* ou *Fahlun*, capitale de la province située près des mines les plus importantes, contient 4,700 habitants, et renferme une école des mines, des manufactures de produits chimiques, des filatures de coton et de laine. C'est dans la Dalécarlie que Gustave *Wasa* (v.) se réfugia pour échapper à ses ennemis. Il resta caché comme ouvrier pendant quelque temps dans les mines de cette province, et n'en sortit que pour marcher à la conquête de ses états.

**D'Alembert** (v. *Alembert* [*d'*]).

**Dalila**, femme de la vallée de Sorec, qui vivait vers l'an du monde 2885; elle arracha à Samson le secret de sa force, puis le livra aux Philistins.

**Dalmatie**, province autrichienne divisée en 4 cercles, qui sont ceux de Zara, de Spalatro, de Raguse et de Cattaro; elle renferme un assez grand nombre de petites îles, dont quelques-unes inhabitées. Sa population générale était, en 1832, de 336,342 habitants. Elle contient 17 villes, 32 bourgs et 932 villages. Les capitales des cercles sont *Zara*, population 6,200 habitants; *Spalatro*, population 6,000 habitants; *Raguse*, population 7,000 habitants; *Cattaro*, population 3,000 habitants. Elles servent toutes de résidence à des évêques. La construction des navires est à peu près le seul genre d'industrie de ce pays. Son climat est très-varié : de grandes chaleurs y succèdent souvent à des froids très-intenses, et des pluies abondantes y tombent chaque année pendant six semaines de l'hiver. On trouve dans cette province d'épaisses et nombreuses forêts, des contrées marécageuses ou tout à fait incultes, plus particulièrement sur les rivages de la mer Adriatique. Conquise par Auguste, occupée par les Goths, la Dalmatie devint ensuite une province de l'empire d'Orient, puis un royaume indépendant; enfin, les Turcs et les Vénitiens se la partagèrent. C'est seulement depuis 1814 qu'elle est soumise à l'Autriche.

**Dalmatique.** On appelait autrefois ainsi une tunique à longues manches, inventée, dit-on, par les peuples de la Dalmatie. Lorsque les mœurs romaines se corrompirent, plusieurs empereurs ne craignirent pas de porter des vêtements barbares. *Caracalla* (v.) se couvrit de la *caracalle* gauloise, et les empereurs Commode et Héliogabale revêtirent des *dalmatiques*.— On nomme ainsi aujourd'hui une espèce de tunique ou de vêtement que portent sur leur aube les diacres, les sous-diacres et autres ecclésiastiques, quand ils servent à la messe le prêtre qui officie. L'introduction de cet usage est attribuée au pape Sylvestre, qui trouvait le *colobium* ou tunique à manches courtes un vêtement peu convenable pour les clercs. La dalmatique des diacres est originaire de l'Orient.

*Dalmatique.*

**Damas**, capitale de la Syrie, appelée *Damascus* par les Romains, et par les Orientaux *Demechk* ou *Cham-el-Dimich*, est située au pied oriental du Liban, à 33° de latitude nord, et à 34° 53' de longitude est; on évalue sa population à 150,000 habitants. Les passages des caravanes de la Mecque donnent une grande extension à son commerce. Cette ville était autrefois célèbre par sa manufacture de sabres.

**Damas.** On appelle ainsi des sabres qui se fabriquaient autrefois dans la ville de Damas, et qui étaient renommés par la qualité de leur trempe. On les fabriquait, dit-on, avec des bandes minces et alternatives d'acier et de fer; mais le procédé qu'on employait pour les obtenir a été perdu. — Le nom de *damas* désigne encore une étoffe de soie brochée à fleurs et à 2 envers; elle est mêlée de satin et de moire, et les parties qui sont de moire d'un côté, sont de satin de l'autre. L'Europe tirait autrefois cette étoffe des fabriques de la ville de Damas; mais dès le XIIIe siècle, Venise, Gênes et Lyon l'ont imitée avec succès. — Enfin les *prunes de Damas* sont ainsi appelées de ce que le plant en est venu originairement de la ville de Damas. Elles ont un goût exquis qui les distingue des autres espèces.

**Damascène** (saint Jean), naquit vers la fin du VIIe siècle. Sa qualité de chrétien n'empêcha pas les kalifes de Syrie de lui confier le gouvernement de Damas; dans ce poste élevé, il rendit de grands services aux peuples par ses lumières, et à la religion par son courage. L'empereur Léon, ayant publié un édit en faveur des iconoclastes, Jean Damascène protesta hautement, et écrivit plusieurs discours pour dénier le droit que s'arrogeait cet empereur de décider des points de doctrine. Son histoire a été obscurcie par des

traditions merveilleuses, et l'on ne sait pas précisément quelles raisons l'engagèrent à quitter son gouvernement; mais il est certain qu'il se retira dans la caverne de St-Sabas, près de Jérusalem. Du fond de sa solitude il continua néanmoins ses combats contre les hérésies, et mourut vers l'an 780.

**Damase Ier** (saint), monta, l'an 366, sur le trône pontifical, que lui disputa d'abord un anti-pape, nommé Ursin, soutenu par un parti assez nombreux à Rome. Après deux années de patience et de douceur, Damas triompha du schisme soulevé à cette occasion. Pendant son pontificat, plusieurs hérésies, survenues au sein de l'église, l'obligèrent à convoquer de nombreux conciles dirigés contre les ariens et les apollinaristes. Il apaisa aussi des schismes qui s'étaient élevés dans l'Orient, et mourut en 384. Un 2e pape, du nom de Damase, a occupé pendant 23 jours le trône pontifical, en 1048.

**Damasquiner**, c'est incruster de petits filets d'or ou d'argent dans du fer ou de l'acier; la *damasquinure* tire son nom et son origine de la ville de Damas. Cet art, connu des anciens, a été perfectionné par les modernes; et les Français, depuis le règne de Henri IV, ont surpassé les autres nations dans cette sorte de travail. On cite, parmi les ouvriers les plus célèbres en ce genre, *Corsinet*, mort à Paris en 1660. Aujourd'hui les armes damasquinées sont presque complétement passées de mode; elles n'ont plus de prix qu'aux yeux des antiquaires et des *collectionneurs* de curiosités.

**Damassé**, linge de table, ordinairement à fleurs ou à personnages: on l'appelle ainsi à cause de sa ressemblance avec l'étoffe de damas blanc. Le linge damassé fut d'abord fabriqué en Flandre vers le milieu du xve siècle; le plus remarquable était celui de Courtray, et cette ville n'a pas encore perdu sa réputation dans ce genre de fabrication. La Belgique, la Hollande et la France livrent aujourd'hui à la consommation de belles étoffes damassées.

**Dame**, titre exclusivement réservé autrefois à la femme d'un seigneur ou à celle qui possédait une seigneurie avec commandement et autorité sur ses vasseaux. Aujourd'hui ce titre s'applique à toutes les femmes, sans distinction: mais dans le temps de la féodalité, les simples bourgeoises ne pouvaient pas le recevoir; on ne leur donnait que le nom de *mademoiselle*. — Les *dames a carreau* étaient celles qui avaient le droit de porter un carreau de velours à l'église, et de faire tenir la queue de leur robe. Les reines et les princesses attachent à leur maison des *dames* de haut rang, qui prennent les titres de *dames d'honneur*, de *dames d'atour*, de *dames du lit*, ou, en général, de *dames du palais*. — On donne encore le titre de *dame* aux religieuses des abbayes et de certaines communautés, ainsi

qu'aux *chanoinesses* (v.). — Enfin, on applique ce nom aux femmes d'un rang supérieur dans l'antiquité, et l'on dit aussi bien les *dames romaines* que les matrones, en parlant des patriciennes.

**Dame-jeanne**, très-grosse bouteille de verre ou de grès qui sert à conserver ou à transporter du vin ou d'autres liqueurs.

**Dameret**, homme soigneux de sa personne, et dont les manières et la toilette décèlent une recherche et une prétention excusables seulement chez une femme. Rien n'est plus désagréable à voir qu'un *dameret*, si ce n'est peut-être une femme qui se pique d'avoir les façons, le courage et le laisser-aller d'un homme. Ce défaut d'harmonie entre les qualités d'un individu et la position que nos mœurs et nos lois lui assignent, choque à l'excès toute personne sensée, et c'est une grande maladresse de blesser les opinions et les habitudes d'une société, ces opinions fussent-elles, ce qui n'est pas ici le cas, des préjugés mal fondés.

**Dames** (jeu de), sorte de jeu qui se joue sur un échiquier ou un tableau marqué de carrés ou de cases blanches et noires, et avec des pièces rondes et plates en bois ou ivoire et appelées *pions*. La partie est finie lorsqu'un joueur a pris tous les pions de son adversaire. On dit qu'il *va à dame* lorsqu'il pousse un *pion* jusqu'aux dernières *cases* de celui contre qui il joue; ce pion alors est nommé *dame*. On désigne quelquefois les *pions* sous le nom de *dame*, et on donne alors celui de *dame damée* à la *dame* qui est arrivée à la dernière case. L'origine de ce jeu, qui semble être une simplification du jeu d'échecs, est restée inconnue.

**Dames** (paix des), traité signé, le 5 août 1529, à Cambrai, et qui avait pour objet d'adoucir les conditions imposées par Charles-Quint à François Ier dans le traité de Madrid. Pour arriver à ce but, Marguerite d'Autriche, douairière de Savoie, tante de l'empereur, et Louise, mère de François Ier, qui étaient liées par une vive amitié, se réunirent à Cambrai, dans 2 maisons contiguës, jointes par une communication, et eurent des conférences secrètes et intimes sur les affaires. Elles étaient affligées des guerres interminables dans lesquelles l'Espagne et la France s'étaient engagées, et dont les parties belligérantes désiraient vivement le terme. La plus entière bonne foi présida aux conférences tenues sans formalité par ces deux princesses, qui réussirent dans leur négociation. Par le traité de Cambrai, Charles-Quint s'engageait à différer l'exercice de ses prétendus droits sur la Bourgogne; François payait 2,000,000 d'écus pour la rançon de ses fils, restituait toutes les villes qui lui restaient dans le Milanais, cédait la Flandre et l'Artois, renonçait à toutes prétentions sur Naples, Milan et Gênes.

**Damiens** (Robert-François), né à Tieullay en 1715, tenta, au mois de janvier 1757, d'assassiner Louis XV. Selon quelques-uns il n'aurait voulu que rappeler au sentiment de ses devoirs ce roi qui commençait à les oublier. Cette conjecture n'est pas invraisemblable, car Damiens le frappa avec un canif et lui fit une blessure légère, tandis que l'instrument dont il se servit portait aussi une longue lame de couteau, avec laquelle il aurait pu lui donner un coup mortel. Arrêté à l'instant même par M. de Machaut, garde-des-sceaux, et M. le chevalier de Lamoignon, il fut torturé de toutes les manières, sans que les souffrances pussent lui arracher le nom d'aucun complice. Le parlement le condamna, le 28 mars, à être tenaillé et écartelé en place de Grève par 4 chevaux. Son supplice dura plus d'une heure, et il le subit avec un horrible courage.

**Damier,** échiquier, tablier sur lequel on joue aux *dames* (v.) et aux *échecs* (v.). — Ce nom a été donné encore à un oiseau du genre des *petrels*, originaire des côtes de l'Afrique, à une espèce de mollusque et à plusieurs plantes, dont une appartient à la famille des *liliacées*, et est aussi nommée *fritillaire méléagride*.

**Damiette,** ville d'Égypte, capitale d'une province ou nazirie du même nom, dans la Basse-Égypte et dans la région du Nil. Elle est située sur une langue de terre, entre le Nil et le lac Menzaleh, et renferme une population de 30,000 habitants. Son commerce consiste surtout en riz et autres denrées. La ville actuelle a été bâtie en 1260, à 8 kilomètres au nord de l'emplacement de l'ancienne Damiette ou *Thamiathis*, détruite par les croisades. La prospérité de Damiette date du gouvernement des khalifs. Les croisés s'en emparèrent l'an 1218. Reprise par les Arabes, elle tomba au pouvoir de saint Louis, qui la perdit bientôt, et elle resta depuis ce temps sous la domination musulmane.

**Damnation,** action de damner, de se damner ; c'est la punition des damnés. Les chrétiens savent que les hommes morts en état de péché mortel seront damnés par Dieu et condamnés à un supplice éternel. Tous les hommes, à quelque religion qu'ils appartiennent, ont cru à l'immortalité de l'âme et à la justice de Dieu. La conséquence de ces 2 dogmes doit être nécessairement la récompense des bons et la punition des méchants. Cette croyance repose aussi sur la notion de la liberté humaine, qui n'a jamais été effacée de l'esprit de l'homme, quelles qu'aient été d'ailleurs les erreurs de foi où il est tombé. Tout être raisonnable est libre de préférer le bien ou le mal, de pratiquer l'un ou de commettre l'autre : il s'ensuit qu'il se rend coupable en choisissant la voie mauvaise, et qu'il se rend digne de récompense en suivant la bonne. Dieu, qui est essentielle-

ment juste, ou qui, pour mieux dire, est la justice même, ne saurait s'empêcher de distribuer à chacun des peines ou des récompenses proportionnées à ses mérites. Les hommes qui font le mal introduisent le désordre dans ce monde et désobéissent à Dieu en même temps qu'ils marchent contre le but pour lequel ils ont été créés, c'est-à-dire contre l'ordre général qui est le bien. S'ils meurent sans avoir expié le désordre dont ils ont été la cause, celui-ci devenant dès lors irréparable, ils devront être privés pour l'éternité de la vue de Dieu, qui est l'ordre par excellence, et condamnés à l'horrible contemplation du désordre qu'ils ont enfanté. De même les justes auront pour récompense la contemplation de l'ordre éternel de Dieu, aux prescriptions duquel ils se seront conformés. Ainsi chacun fait sa peine selon l'importance de sa faute, et la liberté humaine a pour sanction la justice divine. C'est un article de foi dans l'église catholique que hors de cette église il n'y a pas de salut ; mais il doit être entendu avec cette restriction que les hommes peuvent encore se sauver et éviter la damnation si, n'ayant jamais été instruits ni pu l'être des vérités révélées de la religion, ils se sont conduits d'après les lumières de la raison naturelle, et conformés aux devoirs dont le sentiment ineffaçable est écrit dans le cœur de chacun.

**Damoclès,** courtisan et flatteur de Denys l'Ancien, tyran de Syracuse. Denys, dont il vantait sans cesse le bonheur et la puissance, lui accorda la faveur d'occuper sa place pendant un seul jour ; et lorsque Damoclès, assis au milieu de toute la pompe royale à un festin somptueux auquel il présidait, leva par hasard les yeux vers le ciel, il vit une épée nue suspendue sur sa tête par un crin de cheval. Effrayé du danger qu'il courait, il supplia Denys de l'éloigner de lui. « Voilà pourtant, lui répondit le tyran, l'image de cette vie que tu appelles heureuse. » On dit figurément d'un péril qui menace sans cesse que c'est une *épée de Damoclès.*

**Damoisel, damoiseau.** Ces deux mots, autrefois synonymes, désignaient un jeune gentilhomme qui n'était point reçu chevalier, et qui aspirait à l'être. C'est le diminutif de l'ancien mot *dom*, seigneur (en espagnol *dam*), comme *damoiselle* et *demoiselle* sont les diminutifs de *dame*. Les *damoiseaux* étaient attachés par leurs pères à la personne des hauts seigneurs dont ils étaient les vassaux pour remplir auprès d'eux les fonctions de *pages*, de *varlets* et d'*écuyers*. Ils passaient ensuite *chevaliers* lorsqu'on les jugeait en état de porter les armes. — Par *damoiseau* on désigne aujourd'hui un homme qui fait le beau, le galant auprès des femmes. Ce mot est à peu près synonyme de *dameret* (v.).

**Damon** et **Pythias,** dont les noms sont inséparables dans l'histoire, réalisèrent à Syracuse l'héroïque dévouement d'amitié que la fable avait attribué à Castor et à Pollux, à Oreste et à Pylade. Pythias, philosophe pythagoricien, ayant été condamné à mort par Denys-le-Jeune, tyran de Syracuse, vers l'an 400 av. J.-C., obtint de ce prince la faveur dernière d'aller mettre ordre à ses affaires avant de mourir, donnant pour gage de son retour exact son ami Damon, qui consentait à mourir pour lui dans le cas où il ne reviendrait pas. Le temps fixé expira, et Pythias n'était pas encore de retour. Déjà on conduisait Damon au supplice quand celui-ci parut, et fendant les flots de la foule émue accourut dégager sa promesse. Une lutte généreuse s'engagea alors entre les deux amis, dont chacun voulait mourir pour l'autre. Denys, touché d'une si rare vertu, leur fit grâce et pria même ces deux héros de l'amitié d'accepter la sienne.

**Dampierre** (Auguste-Henri-Marie Picot de), naquit à Paris le 19 août 1756. Il entra à 15 ans dans les gardes-françaises, devint, après avoir parcouru l'Angleterre et la Prusse, aide-de-camp du général Rochambeau, puis colonel du régiment des dragons de la colonelle-générale, où il eut quelque peine à rétablir la discipline et la subordination. Promu, en récompense de ses services, au grade de général, il se distingua particulièrement à la bataille de Jemmapes, et succéda dans le commandement de l'armée, quand *Dumouriez* (v.) passa à l'ennemi. — A peine eut-il rallié les troupes que ce dernier avait mal à propos éparpillées, qu'il se vit attaqué de tout côté par l'ennemi. Dampierre se disposait à le repousser vigoureusement, lorsqu'en se portant à l'avant-garde il fut atteint d'un boulet à la cuisse. Il mourut 2 jours après des suites de cette blessure. La convention lui décerna, le 10 mai 1793, les honneurs du Panthéon.

**Dan**, 5e fils de Jacob, et le 1er de Bala, servante de Rachel. Il fut le chef de la tribu de son nom, qui habitait entre la tribu de Juda et le pays des Philistins. Le célèbre *Samson* était originaire de cette tribu. — *Dan* était aussi le nom d'une ville située à l'extrémité septentrionale du pays d'Israël, dans la tribu de Nephtali.

**Danaé**, fille d'Acrisius, roi d'Argos, et d'Eurydice. Acrisius, averti par un oracle que le fils de Danaé lui arracherait le trône et la vie, la fit enfermer dans une tour d'airain. Jupiter, épris de cette princesse, se changea en pluie d'or et put ainsi s'introduire auprès d'elle. Il en eut un fils, nommé Persée, qui, en effet, tua Acrisius en lui montrant la tête de Méduse. Danaé vivait environ 1350 ans av. J.-C.

**Danaïdes.** Les anciens appelaient ainsi les 50 filles de Danaüs,

qui régnait sur l'Égypte conjointement avec son frere Égyptus. La fable rapporte que pour mettre un terme aux embûches que lui tendait son frère, Égyptus maria ses 50 fils aux 50 filles de Danaüs; mais celui-ci ayant appris de l'oracle qu'il serait tué par ses gendres, ordonna à ses filles d'égorger leurs maris la 1re nuit de leurs noces. Toutes, à l'exception d'Hypermnestre, obéirent à ces injonctions cruelles. En punition de leurs crimes, Jupiter les condamna, après leur mort, à remplir éternellement, dans le Tartare, un tonneau percé.—On raconte encore cette histoire de diverses manières. Eschyle, par exemple, prétend qu'elles refusèrent d'épouser leurs cousins, et qu'elles se refugièrent à Argos.

**Danaüs**, fils de Bélus, roi d'Égypte (v. *Danaïdes*).

**Dancourt** (Florent-Carton), naquit à Fontainebleau le 1er novembre 1661. Il fut élevé dans un collége de jésuites, et reçut les leçons du célèbre père de La Rue. Il se destinait d'abord au barreau, et fut reçu avocat en 1678; mais bientôt il s'éprit d'une comédienne nommée Thérèse Lenoir, l'épousa en 1680, et embrassa lui-même la profession dramatique, où il obtint de brillants succès. Dancourt cultiva aussi les lettres avec quelque distinction, et l'on a de lui plusieurs pièces qui ne sont pas sans mérite. Retiré du théâtre en 1718 pour n'y plus reparaître, il se livra avec assiduité aux exercices de religion jusqu'à sa mort arrivée le 6 décembre 1725.

**Dandolo**, famille aristocratique de Venise qui faisait remonter son origine jusqu'aux Romains, et qui a donné 4 doges à cette république. Le 1er, *Henri Dandolo*, né en 1115, fut élu en 1192, et quoique octogénaire prit part à la 4e croisade. Il se distingua au siége de Constantinople par son courage et par sa prudence. Lorsqu'en 1204, les croisés nommèrent un empereur d'Orient, cette dignité lui fut proposée, mais il la refusa, obligé, dit-on, de déférer en cette occasion à la volonté des Vénitiens, qui ne voulaient point voir leur doge revêtu d'une telle dignité. Baudoin, comte de Flandre, fut élu à sa place. Dandolo mourut à Constantinople le 1er juin 1205. — Le 2e, *Jean Dandolo*, fut doge de 1280 à 1289. Il eut une longue guerre à soutenir en Italie contre le patriarche d'Aquilée, qui s'était déclaré pour les habitants de Trieste dans leur révolte. — Le 3e, *François Dandolo*, élu en 1328, régna jusqu'en 1339. — Le 4e, *André Dandolo*, élu doge en 1342, à l'âge de 36 ans, écrivit une histoire de Venise; il mourut en 1354 de chagrin de voir la république en danger par la guerre qu'elle avait à soutenir contre le puissant roi de Hongrie, Louis d'Anjou.

**Dandy**, mot anglais introduit récemment dans notre langue pour désigner ce qu'on appelait autrefois *petit-maître, incroyable, mus-*

*cadin*, *élégant*, c'est-à-dire un homme qui se pique de suivre exactement toutes les modes, ou même de les imaginer et de donner le ton, qui aime à se faire remarquer par l'affectation de ses manières et la recherche de sa toilette. Le *dandysme*, c'est la qualité de *dandy*. Ce mot nous est venu d'Angleterre avec quelques mauvais côtés des mœurs anglaises, et l'on doit avouer qu'un pareil emprunt n'a pas été un grand profit pour le peuple qui avait autrefois le renom d'être le plus poli de la terre, et qui s'enorgueillissait d'imposer ses modes et ses usages à toutes les autres nations de l'Europe. Le peuple français était autrefois le mieux élevé, on peut le dire, parce qu'il était le meilleur, le plus généreux et le plus aimable; faut-il conclure qu'il a perdu ces qualités en perdant les manières excellentes qui en étaient jadis la manifestation? Non certes, et ce serait un peu trop se hâter; mais si elles n'ont pas complétement disparu, elles ont décru, on ne saurait en douter, et les modifications extérieures chez l'homme doivent toujours correspondre à quelques changements intérieurs de la pensée. Quoi qu'il en soit, toutes les personnes âgées qui ont pu voir encore vers son déclin la bonne société d'autrefois s'accordent à dire qu'on ne retrouve plus chez celle qui lui a succédé l'honnête galanterie, l'affabilité et la grâce des manières, la dignité de l'esprit qui faisaient autrefois le charme des rapports sociaux. Tout cela est remplacé trop souvent par des façons brusques et grossièrement originales, par un sans-gêne plein d'égoïsme, et par un verbiage sans esprit qui n'a pour objet qu'un sot étalage de fortune et de vie opulente. Le dandy est ridicule; la femme *dandy* (car il y a des dandys des deux sexes) est détestable.

**Danebrog** (ordre civil et militaire du). Le roi de Danemarck Waldemar II ayant envahi la Livonie, ses troupes perdirent leur étendard dans une bataille décisive, et frappées de terreur, manquant d'un signe de ralliement, fléchirent devant l'ennemi. Tout à coup un drapeau rouge chargé d'une croix blanche est déployé à la vue des soldats étonnés, qui sentent bientôt renaître leur courage; et les Livoniens attaqués avec une nouvelle ardeur ne tardent pas à fuir devant les armes victorieuses de Waldemar. C'est en mémoire de cette glorieuse journée et des prodiges de valeur qu'enfanta la réapparition du drapeau que fut institué l'ordre du *Danebrog*, ainsi appelé du nom même de l'étendard, lequel signifie *force des Danois*. Les che-

*Danebrog* (*ordre du*).

valiers de cet ordre en portent la décoration suspendue à un ruban blanc liseré de rouge.

**Danemarck**, royaume du nord de l'Europe, formé par le Jutland, le duché de Schleswig, le Holstein, le duché de Lauenbourg, les îles de Fionie, de Seeland, de Laaland et plusieurs autres îles de moindre importance. Il est situé entre les 25° 40' et 32° 52' de longitude ouest, entre les 53° 26' et 57° 44' 30" de latitude nord; et borné à l'est par la mer Baltique et l'Allemagne, à l'ouest par la mer du Nord, au nord par le Cattegat, et au sud par l'Allemagne et la mer Baltique. Sa population est de 1,937,150 habit., en Europe; ses possessions américaines, de l'Islande et du Groënland, contiennent 56,050 habitants; et ses établissements aux Antilles, en Afrique et en Asie, en renferment 129,000; ce qui élève à 2,122,000 la population totale du royaume. Le Danemarck, divisé en 10 diocèses, est un pays de plaines; ses plus hautes collines, dans le duché de Holstein, n'atteignent pas 350 mètres. Le sol est composé de sable et d'argile. Les différentes îles forment un grand nombre de détroits qui rendent la navigation difficile et dangereuse. Ce royaume contient peu de cours d'eau; mais il est arrosé par des golfes qui pénètrent à une grande distance dans les terres, et par des lacs nombreux; le Jutland en renferme 25, le Schleswig 1, le Holstein 3, l'île de Seeland 12, et leur superficie égale le 21e de l'étendue du pays tout entier. Le climat du Danemarck est froid et brumeux, son sol fertile, mais les forêts qui le couvraient autrefois ont en partie disparu; aussi le bois y est-il fort-cher; mais par une compensation providentielle, la tourbe y abonde, et il est peu de villages qui n'aient leur tourbière. L'industrie de ce pays, concentrée presque tout entière dans les villes de *Copenhague*, de *Neumunster* et d'*Altona* (v.), a peu d'importance. Il y existe des poteries, des tuileries et quelques usines où on travaille le cuivre. On y fabrique des cordes, des draps, du papier, des cotonnades et de la porcelaine, mais inférieurs aux produits de même espèce obtenus dans les pays étrangers; mais les Danois se livrent avec plus de succès à la pêche, à l'agriculture, à l'éducation des bestiaux et à la navigation. La capitale du Danemarck est *Copenhague* (v.). Le territoire qu'occupe aujourd'hui le Danemarck était habité dans l'antiquité par les *Cimbres* ou *Kimris*, les *Jutes* et les *Angles*. Les Ases s'y établirent au IVe siècle et y fondèrent un royaume à la suite d'Odin. C'est en 819 que le christianisme y fut introduit par le roi Harald. En 1014 un de ses souverains, nommé Suénon, débarqua en Angleterre et s'empara de cette île. En 1036, après la mort de Canut-le-Grand, la Norwége, réunie par lui à son empire, s'en empara de non-

veau. Pendant long-temps les rois de Danemarck eurent à lutter contre les envahissements de la noblesse et du clergé, et virent diminuer leur puissance. La grande reine Marguerite réussit un instant à réprimer ces envahissements, et conclut le traité d'union de Calmar en vertu duquel la Suède, la Norwége et le Danemarck, réunis sous son obéissance, ne devaient plus former qu'un seul royaume; mais ce traité portait atteinte à trop d'intérêts au dedans et au dehors pour être long-temps en vigueur : il n'eut d'autre résultat que de nombreuses luttes d'intérêts rivaux et de prétentions toujours soutenues les armes à la main. Les rois de Danemarck parvinrent enfin, en 1660, à détruire l'influence de la noblesse, et à s'emparer du pouvoir absolu. Ils abolirent en 1702 l'esclavage de la glèbe, et en 1788 toute espèce d'esclavage. Le Danemarck a joué pendant la révolution française et dans les guerres de l'empire un rôle qui n'a pas été sans importance. Depuis 1831 son gouvernement s'est modifié et s'est rapproché du gouvernement représentatif; mais les assemblées nationales ne sont que *consultatives* et se réunissent à huis-clos. Il y a en Danemarck 2 universités, à Copenhague et à Kiel. L'armée danoise sur le pied de paix est de 38,000 hommes.

**Dangeau** (Philippe de Courcillon, marquis de), naquit le 21 septembre 1638, et, après avoir fait ses premières armes sous M. de Turenne, alla servir l'Espagne dans sa guerre contre le Portugal. On lui offrit une position élevée à Madrid en récompense de ses services, mais Dangeau refusa ces offres brillantes, et revint à la cour de Louis XIV, à la personne duquel il était noblement dévoué. Grâce à son esprit, il obtint à cette cour si renommée les plus brillants succes, et se vit admis au jeu des reines qu'il charmait, par la facilité et le piquant de ses propos. Son habileté au reversis lui valut des gains considérables. Du jeu des reines, il passa au jeu du roi (c'était alors une époque importante dans la vie d'un gentilhomme de cour). Un jour qu'il demandait un logement dans le palais de Saint-Germain à Louis XIV, celui-ci s'engagea à le lui accorder, si pendant le jeu il composait 100 vers sur ce sujet. Le courtisan parut aussi distrait que d'habitude, et après la partie, récita les 100 vers et obtint son logement. Dangeau protégea Boileau, qui lui a dédié sa satire sur la noblesse. Colonel en 1665, aide-de-camp du roi en 1672, grand-maître des ordres royaux et militaires de Notre-Dame du Mont-Carmel et de St-Lazare de Jérusalem, qu'il chercha inutilement à relever; membre de l'Académie des sciences, et de l'Académie française, cet aimable courtisan réussit partout, et passa sa vie au milieu des titres et des honneurs. Il mourut le 9 septembre 1720. On a de lui de volumineux mémoires.

**Daniel**, l'un des 4 grands prophètes de la nation juive, vivait du temps de sa grande captivité, et était issu de la famille royale de Juda. Il justifia Suzanne et confondit ses accusateurs. Il expliqua les songes de Nabuchodonosor, interpréta les caractères mystérieux que le doigt de Dieu avait écrits dans la salle du festin de Balthazar, lui prédit sa ruine, et obtint la faveur de tous les princes sous la puissance desquels vécurent les Juifs, jusqu'à ce qu'enfin Cyrus les rendit à la liberté. La fortune de Daniel lui attira des inimitiés, et des courtisans le firent jeter dans une fosse aux lions, mais Dieu le préserva de ce danger par une intervention miraculeuse.

**Daniel** (Gabriel), né à Rome en 1649, entra comme novice en 1667 dans une maison de l'ordre des jésuites, prononça ses vœux en 1683, et occupa à Rome une chaire de théologie. Bientôt il fut attaché à la maison professe de Paris, et nommé historiographe par Louis XIV. Daniel publia, en 1713, une histoire de France en 3 vol. in-f°, qui eut un immense succès. Cet ouvrage a perdu beaucoup de sa réputation, et n'est plus au niveau de la critique historique fondée par les écrivains de la fin du dernier siècle et du commencement du nôtre.

**Danoises** (langue et littérature). La langue danoise appartient à la famille des langues indo-germaniques; elle s'est formée du bas allemand et de la vieille langue normande. Les premiers ouvrages littéraires qui furent composés dans cet idiome sont les chants des Scaldes, sortes de poésies propres au pays. L'introduction de la chevalerie en Danemarck peu de temps après sa conversion au christianisme favorisa le génie poétique du peuple; mais ce fut seulement vers le XVI^e siècle que la langue, en s'adoucissant et en se polissant, prit la forme que nous lui voyons encore aujourd'hui. Parmi les écrivains dont s'honore la littérature danoise, nous nommerons les historiens Sueno ou Suend (1188), et Saxon le grammairien, mort en 1204; les avant astronome Tycho Brahé, etc. On pourrait ajouter une longue liste d'hommes qui se sont distingués dans les sciences, dans les lettres et dans la poésie, et dont les lumières ont fait du Danemarck le pays de l'Europe où les classes moyennes et les classes inférieures sont peut-être le plus instruites.

**Danse**. A quelque antiquité que l'on remonte, sur quelque point de la terre que l'on porte ses regards, on trouve la danse en honneur chez les peuples les plus sauvages comme chez les plus civilisés. Cet art constitue un de nos plus vifs plaisirs. Cependant la danse n'a pas partout le même caractère et la même signification; chez les sauvages c'est un assemblage, le plus souvent, de gestes et de contorsions bizarres sans grâce et sans charme. Dans l'antiquité, la danse

faisait partie des cérémonies du culte, et figurait aux yeux les mystères, dont les sectes sacerdotales étaient les avares dépositaires. Les Égyptiens inventèrent la danse astronomique qui, par des mouvements variés, représentait le cours des astres. A mesure que l'influence du collége des prêtres s'éteignit, les significations de ces danses symboliques se perdit, et il ne resta plus qu'un assemblage de mouvements harmonieux ou violents, qui formaient un délassement ou un exercice salutaire. On attribuait chez les Grecs l'invention des danses diverses à Bacchus et à Pan. Les Curètes et les Corybantes avaient une danse particulière, à l'aide de laquelle ils s'animaient jusqu'à la fureur, afin d'appeler l'inspiration de la divinité qu'ils servaient. Les funérailles des rois à Athènes étaient suivies par une danse grave et solennelle; une troupe de jeunes garçons et de jeunes filles vêtues de longues robes blanches, portant des couronnes et des branches de cyprès, formaient des pas autour du cercueil; les prêtres marchaient lentement et en mesure, en chantant des vers à la louange du roi mort; et les vieilles femmes couvertes de manteaux noirs pleuraient en cadence, et faisaient les contorsions les plus outrées. Les danses des Lacédémoniens avaient surtout pour objet de développer les forces physiques des guerriers et même des femmes. Quelquefois elles prenaient aussi un caractère religieux. — Les Romains avaient des danses qui leur étaient communes avec les Grecs, celles des Bacchantes, celles des Curètes, et celles des prêtres du dieu Pan, dans les fêtes appelées *lupercales*. On en comptait encore plusieurs autres particulières, comme les danses des moissons, des vendanges, des noces et des festins qui toutes avaient leurs différentes physionomies. — On dansait aussi sur le théâtre chez les anciens, et les danses étaient de 3 espèces, la *tragique*, la *comique*, la *satyrique*. Pylade et Bathylle se firent à Rome, sous le règne d'Auguste, une grande célébrité comme danseurs. Chez les modernes, la danse théâtrale commença à reprendre quelque importance vers le siècle de la Renaissance. On donna à la cour des représentations magnifiques mêlées de ballets pour divertir Henri IV, Louis XIII, et surtout Louis XIV qui porta à l'excès la splendeur de ces sortes de spectacles, et qui ne dédaigna pas d'y figurer quelquefois. Il y a encore maintenant dans les différents pays de l'Europe, un grand nombre de danses vives, animées, dramatiques, la tarentelle en Italie, la cachucha, le boléro, le fandango en Espagne, les mazourkas dans le Nord, en Russie et en Pologne. En France, toutes celles qui avaient quelque caractère et quelques grâces, comme le menuet, la gavotte, ont disparu. Nous n'avons conservé que la walse, la contredanse, assemblage de mouvements

insipides et froids ; et dans quelques-unes de nos provinces, des danses nationales et pleines d'originalité, mais qui ne servent plus d'amusement qu'aux classes inférieures.

**Danse de St-Guy** (v. *Chorée*).

**Danseur de corde.** On appelle ainsi un homme qui danse sur une corde tendue en l'air, ou sur une corde lâche, avec ou sans balancier. — On fait remonter l'origine de la danse de corde à une haute antiquité (environ 1345 av. J.-C.), et les anciens l'exécutaient de 4 manières différentes. Les uns voltigeaient autour d'une corde, comme une roue autour de son essieu, et s'y tenaient suspendus par les pieds ou par le cou ; les autres y volaient de haut en bas appuyés sur l'estomac, ayant les bras et les jambes étendues. D'autres couraient sur une corde tendue en ligne droite, ou exécutaient sur cette corde des tours ou des sauts périlleux. — En France, les spectacles des *danseurs de corde* étaient déjà connus sous les rois de la 1re race. Si l'on croit les voyageurs, ces danseurs que nous appelons aussi *funambules* ne sont nulle part aussi souples et adroits que dans l'Orient.

**Dante Alighieri**, célèbre poète italien, naquit à Florence en 1265 et mourut en exil à *Ravenne* (v.) en 1321, après avoir traversé une des époques les plus orageuses et les plus fécondes en événements de l'histoire de sa patrie. Ce grand homme, musicien, poète, savant, philosophe, artiste, théologien et homme d'état à la fois, était issu de l'illustre famille des Cacciguida. Il était entré fort jeune chez les cordeliers ; mais il quitta leur couvent avant d'avoir prononcé ses vœux. Attaché d'abord, comme ses ancêtres, au parti guelfe, plus tard il se prononça pour la faction gibeline contre le pape, et fut persécuté par Boniface VIII, ainsi que par Charles de Valois, frère de Philippe-le-Bel. Nommé, en 1300, l'un des 8 prieurs de Florence, les accusations de ses ennemis le firent exiler de sa patrie comme coupable de fraude et d'extorsions dans l'exercice de ses fonctions. Il se réfugia alors à Venise, mais s'en fit encore exiler à cause de la causticité de son esprit qui ne respectait rien ; et il mena ensuite en France et en Allemagne une vie errante et misérable qu'il vint finir à Ravenne. — Le Dante s'est immortalisé par son attachement pour Béatrice et surtout par son poème de la *Divine Comédie* qui a fixé la langue italienne et qu'on admire comme un des chefs-d'œuvre de l'esprit humain.

**Danton** (Georges-Jacques), né à Arcis-sur-Aube le 28 octobre 1759. La révolution le trouva avocat aux conseils du roi. Dès les premiers mouvements il se prononça avec enthousiasme en faveur du nouvel état de choses ; et pendant la durée des deux premières

assemblées nationales où il ne siégea pas, il ne cessa pas de se livrer à des prédications révolutionnaires et furibondes. Vendu à la cour en même temps que Mirabeau, il n'en continua pas moins son œuvre de désorganisation et fut l'un de ceux qui provoquèrent les premières manifestations hostiles à la royauté. Cher à la populace, sur laquelle agissaient fortement les formes de son éloquence, sa taille athlétique, sa voix de stentor, son imagination énergique, il fonda le club des *cordeliers* (v.) qu'il poussa à tous les excès, fut député à la convention nationale et chargé ensuite du portefeuille de la justice. Ce fut lui qui dirigea les massacres du 2 septembre; et il partagea le pouvoir avec Marat et Robespierre. Lorsque ce dernier demanda à la convention le procès de Louis XVI : « Nous ne le jugerons pas, s'écria-t-il avec une horrible franchise, nous le tuerons. » Il s'était placé dans cette assemblée entre la Montagne et la Gironde, et servit quelque temps d'intermédiaire entre ces deux partis. On l'envoya en Belgique, où ses débauches lui acquirent une triste célébrité. De retour à Paris on le vit prendre part aux luttes furieuses de la convention, attaquant ou défendant tour à tour les mêmes hommes, faisant décréter le maximum et la loi des suspects. Quand il reparut à la convention, après être resté quelque temps éloigné des affaires, il suscita la révolte à la suite de laquelle périrent les Girondins. A l'époque de la mort de Marat, resté seul avec Robespierre, il fut bientôt obligé de se défendre contre lui. Mais la lutte n'était pas égale; le 24 mars 1794, les chefs de la commune et des cordeliers, ses plus fermes appuis, furent arrêtés, exécutés, et le 31 on se saisit de Danton lui-même pour le conduire le 4 avril devant le tribunal révolutionnaire. Condamné à mort le même jour, il fut exécuté le lendemain 5. La sauvage fermeté qu'il avait montrée pendant la durée de sa carrière révolutionnaire ne l'abandonna pas sur l'échafaud. Danton s'est peint tout entier dans ces mots qu'il prononça à la tribune et qui sont restés fameux : « Que faut-il pour vaincre? de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace. »

**Dantzig**, ville de Prusse, capitale de la régence de Dantzig divisée en 8 cercles et du cercle du même nom. Elle contient une population de 65,000 habitants. Son port, formé par l'embouchure de la Vistule, et qui était autrefois le centre d'un commerce considérable de grains, de bois et de chanvre, ne reçoit plus guère aujourd'hui que 500 bâtiments. Dantzig renferme des raffineries de sucre, des manufactures de vitriol, de draps, de galons, de maroquin et des distilleries d'*eau d'or* connue sous le nom d'*eau-de-vie de Dantzig*. On y compte 21 églises paroissiales dont 13 appartiennent aux évangéliques luthériens, 4 aux réformés et 4 aux catholiques.

Cette ville était déjà importante vers la fin du xe siècle. Depuis l'an 1310 elle fut gouvernée par des chevaliers de l'ordre Teutonique, mais elle s'affranchit en 1454 de la domination de cet ordre et se plaça sous la protection de la Pologne, pour tomber, à partir de 1772, sous l'influence de la Prusse, et devenir bientôt avec son territoire partie intégrante de ce royaume.

**Dantzig** (duc de) (v. *Lefèvre*).

**Danube.** Ce fleuve, le plus grand de l'Europe après le Volga, prend sa source dans la Forêt-Noire et va se jeter dans la mer Noire après un cours de plus de 3,220 kilomètres. Sa source est élevée de 664 mètres au-dessus du niveau de la mer et son cours se maintient encore à 315 mètres au-dessus de ce niveau à Ratisbonne, à 156 mètres à Vienne et à 70 mètres à Pesth. Parmi le petit nombre de rivières qu'il reçoit, aucune n'est considérable. Le Danube, qui est déjà le théâtre d'une importante navigation, est appelé à devenir un des plus puissants moyens de communication entre l'Europe et l'Asie, lorsque les souverains des états qu'il traverse l'auront rendu navigable dans tout son cours. Quand un canal ou un chemin de fer le reliera au Rhin, vaste projet qu'on s'occupe en ce moment de réaliser, il y aura communication directe entre la mer du Nord et la mer Noire.

**Daphné**, nymphe de Thessalie, fille de Pénée, fleuve et roi de ce pays. Selon la fable, Apollon, chassé de l'Olympe et errant dans la Thessalie, s'éprit de cette nymphe, qui lui préféra le berger Leucippe. Un jour qu'il la poursuivait sur le bord du Pénée, Daphné invoqua son père, qui la changea en laurier. Apollon, plein de douleur, prit un rameau de cet arbre, s'en fit une couronne et voulut que ses branches devinssent à l'avenir la récompense du génie et servissent d'insignes aux poètes et aux guerriers (Daphné en grec signifie *laurier*). On conserve ce nom à un genre de plantes de la famille des *thymélées* qui est subdivisé en plusieurs espèces.

**Daphnis**, fils de Mercure et berger dans l'île de Syracuse. Lorsqu'il était encore enfant, un essaim d'abeilles de l'Hybla vint se reposer auprès de lui et le nourrir de son miel. Il fut élevé par des nymphes, enseigna aux bergers de la Sicile l'art des vers et la poésie bucolique dont il était l'inventeur, adoucit leurs mœurs et fut chanté par les poètes, qui racontèrent diversement son histoire et ses malheurs. Théocrite en a fait le sujet de délicieuses idylles. Peut-être les fables que l'on raconte sur Daphnis et qui en font une véritable création poétique, cachent-elles quelques ressouvenirs de l'histoire d'un cultivateur sicilien qui exerça sur la civilisation de son pays une heureuse et durable influence.

**Dard**, arme de trait garnie par le bout d'une pointe de fer et qu'on lance avec la main. Cette arme était connue des anciens; quelques dards avaient le fer dentelé, d'autres portaient un fer à plusieurs crochets ou piquants. On en garnissait quelquefois de plumes la hampe ou le manche. Sous le nom générique de *dard* sont compris le *carreau*, l'*esclavine*, l'*espare*, le *gourgon*, le *gèse* des Gessates et l'*ansate* des Romains, qui avait une *anse* ou *poignée*. Les dards dif-

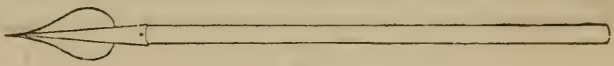

*Dard*

féraient des flèches en ce que, comme nous venons de le dire, on les lançait avec la main, tandis que les flèches recevaient leur impulsion d'un arc ou d'une arbalète.—On appelle encore *dard* l'aiguillon d'un insecte ou la langue d'un serpent; mais on ne doit donner ce nom qu'à une sorte de trait lancé en dehors par l'animal et laissé dans la plaie, comme le dard quadrangulaire que porte le limaçon et contenu dans une poche musculaire destinée à cet usage.

**Dardanelles** (détroit et châteaux des). Le détroit des Dardanelles sert de communication entre la mer de l'Archipel et la mer de Marmara et sépare la Turquie d'Asie de la Turquie d'Europe. Sa largeur moyenne est de 10 kilomètres environ et sa longueur de plus de 80. Ses rivages, admirablement cultivés, sont couverts d'oliviers, de vignes et de figuiers; quatre forts ou châteaux en défendent l'entrée. Les 2 premiers furent élevés par Mahomet II et les 2 autres par Mahomet IV. Ces châteaux n'ont plus aujourd'hui une grande utilité et ne sauraient empêcher une flotte de franchir le passage pour communiquer avec la mer Noire ou avec la Méditerranée; mais, par un esprit de jalousie dont on conçoit la cause, les puissances européennes sont convenues d'interdire réciproquement à leurs bâtiments de guerre le passage du détroit des Dardanelles, clef de l'empire ottoman, qui appartiendra au premier qui osera s'en saisir. Tout annonce que ce moment n'est pas loin, quelques précautions que prenne la diplomatie pour maintenir debout le cadavre politique qu'on appelle encore l'*empire ottoman*.

**Dardanie**. On appelait ainsi dans la haute antiquité une île voisine de la Thrace qui perdit bientôt ce nom pour prendre celui de Samothrace d'une petite contrée dans le N.-O. de l'Asie-Mineure, où fut depuis bâtie Troie, et qui reçut de cette ville le nom de Troade.

**Dardanus**, fils de Jupiter et d'Électre, princesse d'Arcadie ou d'Élide, et frère de Jasion. Il quitta son pays, laissa son pouvoir à un de ses fils, Dymas, qu'il avait eu de son mariage avec Chrysa, et alla

s'établir, avec de nombreux compagnons, dans l'île de Samé, à laquelle il donna son nom (v. *Dardanie*). Après quelques années, il abandonna cette colonie fondée par lui, traversa le détroit des Dardanelles, s'arrêta en Phrygie, où il épousa la fille de Teucer, aventurier crétois, fonda la ville de Dardane, imposa encore son nom à ce pays, et fut l'aïeul de Tros, fondateur de Troie.

**Darfour.** Ce pays, situé au centre de l'Afrique, et qu'on appelle encore *Four* ou *Dar-Four*, est peu connu des voyageurs. Les meilleurs renseignements nous viennent du sultan Mohammed Rello, souverain de ces contrées, et auteur d'un manuscrit arabe publié dans ces derniers temps. Le *Dar-Four* est la province la plus orientale du Takrour; il est borné à l'ouest par l'Ouadaï et le Beghar-my, au nord par le désert. Il renferme des forêts, des rivières et des champs propres à la culture. Les peuples qui l'habitent sont pasteurs, et se composent d'étrangers qui émigrent dans ces contrées ou de voyageurs qui s'y fixent pour un temps. On peut estimer sa population à 200,000 individus, qui font le commerce d'échange avec l'Arabie au moyen de caravanes de 200 à 300 chameaux et de 1,500 à 2,000 hommes. Les Darfouriens sont nègres, mais leur teinte noire n'est pas très-foncée; leurs cheveux sont courts et laineux : ils sont forts mais poltrons et voleurs, parlent la langue *berbère* (v.), comprennent l'arabe et professent la religion mahométane.

**Darien** (v. *Panama*).

**Darique**, monnaie d'or ou d'argent des anciens Perses. On prétend que les premières furent frappées par ordre de Darius le Mède. Les dariques d'or valaient à peu près 25 fr. de notre monnaie. On en conserve quelques pièces dans nos musées. Leur empreinte représente un archer agenouillé qui décoche une flèche.

**Darius.** Le 1er prince de ce nom, fils d'Hystaspe, naquit l'an 549 ou 550 av. J.-C. Il conspira, avec 7 autres seigneurs persans, contre Smerdis le Mage, successeur de Cambyse, et le tua. Les conjurés décidèrent ensuite qu'un gouvernement monarchique serait donné à la Perse, et que celui d'entre eux dont le cheval hennirait le premier au lever du soleil recevrait la couronne. L'écuyer de Darius ayant amené la veille le cheval de ce prince au lieu du rendez-vous avec une cavale, le coursier, ne l'y trouvant pas le lendemain, se mit à hennir. Déclaré roi, grâce à cette supercherie, Darius organisa le gouvernement de la Perse et le divisa en 20 satrapies. En 517 av. J.-C. les Babyloniens s'étant révoltés, il marcha contre eux, prit leur capitale grâce au dévouement de Zopire, qui s'était mutilé et était passé aux ennemis comme s'il avait eu à se plaindre des mauvais traitements de son maître. — Sa campagne contre les

Scythes fut moins heureuse, faute de pouvoir joindre des ennemis qui fuyaient toujours devant lui. On raconte que, dans le dessein sans doute de le détourner de cette guerre, ils lui avaient envoyé un présent symbolique, composé d'une souris, d'un oiseau et de 5 flèches. De retour dans son royaume, Darius, pour se venger des Grecs qui avaient soutenu les Ioniens révoltés en son absence, ordonna l'infructueuse expédition où Mardonius, son gendre, perdit un grand nombre d'hommes et plus de 300 vaisseaux. Atis, un de ses lieutenants, chargé de la continuer, fut vaincu à la bataille de Marathon, et Darius lui-même hésitait à envahir la Grèce, lorsqu'il mourut l'an 485 av. J.-C., léguant cette funeste entreprise à son successeur. — 2° *Darius II*, *Nothus*, fils d'Artaxercès Longuemain, fit périr ses 2 frères Socdianus et Arsès, et combattit contre les Mèdes et les Ioniens révoltés. L'histoire le dépeint comme un prince cruel. — 3° *Darius Codoman*, arrière-petit-fils du précédent. Ce malheureux prince voulait passer en Grèce et conquérir la Macédoine, lorsque Alexandre-le-Grand envahit ses états vers l'an 335 av. J.-C. La bataille du Granique ouvrit les portes de son empire à Alexandre. Darius, ayant refusé de confier au Grec Charidème le commandement de son armée, perdit son trône après les batailles d'Issus et d'Arbelles. Obligé de fuir, il fut fait prisonnier et tué par le satrape Bessus (330 av. J.-C.). Alexandre, en ennemi généreux, donna quelques larmes à sa mort.

**Darmstadt**, capitale du grand-duché de Hesse-Darmstadt et de la province de Starkenbourg. Population, 22,000 habitants. Son nom lui vient de la petite rivière de Darm, qui la traverse. Elle se divise en *vieille ville* et *nouvelle ville*. La première, triste et mal bâtie, ne renferme aucun monument; la seconde contient le palais grand-ducal, un musée, une galerie de tableaux, un cabinet d'histoire naturelle, un séminaire où se forment des instituteurs primaires, et une bibliothèque de 90,000 volumes.

**Darse**, en terme de marine, la partie intérieure d'un port, qu'on ferme avec une chaîne, et où l'on a coutume de retirer les petits bâtiments.

**Dartres**, maladie de la peau, qui tient à la mauvaise nature du sang, et qui se manifeste par des croûtes rouges et accompagnées de démangeaisons. Les dartres sont surtout fréquentes chez les enfants. On les combat par un régime hygiénique sévère, des dépuratifs, et des bains d'eau sulfureuse.

**D'Assoucy** (Charles Coypeau), naquit à Paris vers l'an 1604. Il cultiva les lettres, et fut un assez médiocre poète critiqué par Boileau; on ne lit plus guère ses *Métamorphoses d'Ovide* travesties

ni ses autres poésies burlesques. Il a écrit aussi des Mémoires mêlés de vers, dans lesquels il fait au public la triste confidence de sa vie vagabonde. Le jeu et l'inconduite furent les seules causes de sa misère; car son talent remarquable comme musicien lui valut successivement les bonnes grâces de Louis XIII, de *Madame Royale*, douairière de Savoie, et de Louis XIV. Il lui eût été facile, avec ces hautes protections, de se créer une position heureuse; mais, au lieu d'en profiter, il se les aliéna, ou les négligea par suite de l'inconstance et la légèreté de son caractère. La plus grande partie de sa vie se passa, pour ainsi dire, sur les grands chemins, à donner çà et là, en province, des concerts nomades, à écrire de mauvais vers, et quelquefois des vers satiriques, qui le firent détenir au château St-Ange à Rome, et au Châtelet à Paris. Deux années avant sa mort, arrivée en 1674, il était encore dans cette dernière prison, pour avoir offensé un personnage important, et c'est là qu'il composa ses Mémoires, sorte de roman comique qui contient évidemment plusieurs épisodes de son invention.

**Date,** indication du temps et du lieu où une lettre a été écrite, où un acte a été passé, etc. Ce mot vient du mot latin *data* qu'on mettait au bas des lettres, des ordonnances ou des autres actes, et qui signifiait *donnée le*..... Aujourd'hui la date contient ordinairement le millésime et la centaine de notre ère, à partir de la mort de J.-C., et le numéro du jour du mois. Mais il n'en était pas toujours ainsi dans le moyen âge : quelquefois on se contentait d'indiquer le règne auquel appartenait l'acte daté, ou l'année, ou seulement le mois, ou le jour. Il arrivait aussi, en Italie, que les jours de la première moitié du mois suivaient l'ordre direct des nombres, tandis que les jours de la seconde moitié suivaient un ordre rétrograde. Ainsi, par exemple, la formule *XV die restante januaria* signifiait le 17 janvier, c'est-à-dire le 15e jour à partir de la fin, le 15e des jours restants; et *XIV die restante* le 18, etc.—Le jour civil ne commençait pas aussi dans tous les pays à la même heure, et c'était là encore une cause de discordance dans les dates. Les premiers rois francs dataient les actes des années de leur règne et employaient divers titres et diverses formules; pendant la seconde race, on commença à se servir plus fréquemment de l'ère de l'incarnation, et à partir du xe siècle, l'année fut commencée le plus souvent le 1er janvier. Le même roi avait souvent plusieurs façons de dater les chartes et les actes signés par lui; sous la 3e race, Philippe 1er les datait de 5 façons différentes. Sous Charles VII l'ère chrétienne était déjà exclusivement employée.

**Daterie,** espèce de chancellerie établie en cour de Rome, et

d'où s'expédient divers actes de cette cour. On appelle encore ainsi l'office de *dataire*. Il y en a 3 : le *proto-dataire*, le *sous-dataire* et le *préfet des vacances*.

**Datif**. Il se dit, en termes de grammaire, dans les langues dont les noms et les adjectifs se déclinent, du cas qui sert principalement à marquer attribution. La forme qui, en français, répond au datif du latin et du grec ainsi que des autres langues qui admettent les déclinaisons, est constituée par la réunion de l'adjectif ou du substantif avec la préposition *à* : *Rendez à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu* (v. *Cas*).

**Dattier**, plante de la classe des *monocotylédones* (v.) et de la famille des *palmiers*. Il croît naturellement en Syrie, dans les Indes, en Perse, en Arabie et surtout en Afrique. On le trouve aussi en Amérique. Il se plaît surtout sous un ciel brûlant et dans les contrées sablonneuses où les autres végétaux nécessaires à la vie de l'homme refusent de croître. On trouve aussi quelques dattiers en Espagne, en Grèce et en Italie. Le dattier est, pour le pays dans lequel il croît, d'une admirable utilité. — Sa sève produit une liqueur abondante et nourrissante; le tronc est employé à la construction, l'écorce sert à fabriquer des nattes; le sommet du tronc supporte une espèce de chou très-savoureux, et enfin son fruit, appelé *datte*, contient une pulpe suave et mucilagineuse, qui est pour les peuples de l'Afrique un aliment agréable, substantiel et sain, et qui forme en même temps pour eux un objet important d'échange. Lorsque les dattes sont fraîches et bien mûres, le goût en est délieux. Le dattier s'élève jusqu'à 15 ou 20 mètres; il n'a, comme tous les arbres de la famille à laquelle il appartient, de feuilles qu'au sommet de sa tige.

*Dattiers.*

**Datura**, plante *dicotylédone* de la famille des solanées. On en compte environ 12 espèces, qui croissent dans les contrées chaudes de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique. Ses fleurs, ordinairement

régulières, ont généralement une odeur désagréable; sa tige est herbacée et renferme des propriétés vénéneuses d'une action puissante et rapide.

**Daubenton** (Louis-Jean-Marie) naquit à Montbar, le 29 mai 1716. Destiné d'abord à la prêtrise, il vint à Paris pour y étudier le théologie; mais un irrésistible entraînement le porta vers l'étude des sciences : la mort de son père le laissant libre de choisir une profession, il se fit recevoir médecin à Reims et alla exercer à Montbar. Buffon, son compatriote et son ancien camarade, nommé intendant du Jardin-du-Roi, se l'adjoignit, en 1742, comme collaborateur pour les recherches anatomiques que ses travaux lui rendaient nécessaires, et que la faiblesse de sa vue ne lui permettait pas de faire lui-même. Daubenton obtint la place de garde et conservateur du cabinet d'histoire naturelle, avança, par ses études, les progrès de cette science, mais cessa de prendre part à l'œuvre de Buffon lorsque celui-ci publia séparément ses propres travaux et et ceux de son collaborateur. Pendant la révolution, on le nomma professeur de minéralogie au Musée d'histoire naturelle. Créé sénateur en 1799, il mourut dans la même année d'une attaque d'apoplexie, à l'une des premières séances de cette assemblée. Madame Daubenton, sa femme, a écrit un roman qui a pour titre : *Zélie dans le désert*, et qui est aujourd'hui peu connu.

**Dauphin**, genre de mammifères de la famille des *cétacés*. Les dauphins sont les seuls animaux de cette famille dont les deux mâchoires soient garnies de dents. Leurs évents sont réunis dans un seul orifice situé sur le sommet de la tête. On en distingue plusieurs espèces, au nombre desquelles on compte le *marsouin*. Les dauphins sont en général de moyenne dimension. Ils remontent souvent à l'embouchure des fleuves; deux espèces même habitent les fleuves du Gange et de l'Orénoque. Le *cétacé* qu'on nomme *dauphin* est très-différent des dauphins que les peintres et les sculpteurs nous représentent; sa queue ne peut se redresser, sa tête n'est ni large ni aplatie, et il n'a ni lèvres pendantes, ni sourcils touffus au-dessus des yeux. Les dauphins se nourrissent de poissons et escortent les bâtiments, attirés qu'ils sont par les débris de cuisine jetés à la mer. Ils nagent avec une grande vitesse; quelquefois, piqués par des insectes qui leur sont particuliers, ils se plient en cercle et se raidissent par un mouvement violent qui les fait sauter au-dessus de la surface de la mer à une assez grande hauteur pour qu'ils puissent retomber sur le pont d'un navire.

**Dauphin**, titre que portaient les princes du Viennois et du Dauphiné, et qui avait passé aux fils aînés des rois de France, depuis

la réunion de cette dernière province au royaume. Cette réunion eut lieu par une cession qu'en fit, en 1349, le dauphin *Humbert aux blanches mains* à Charles, petit-fils de Philippe IV de Valois, dans une assemblée tenue le 16 juillet à Lyon, en présence des principaux seigneurs du Dauphiné, qu'il dégagea de leur serment. Une ordonnance de Philippe de Valois, rendue en 1356, statua que l'apanage du Dauphiné, avec le titre de dauphin, appartiendrait toujours au fils aîné du roi de France. L'histoire de France compte 25 dauphins; le premier fut Charles, fils du roi Jean, et le dernier, Antoine, duc d'Angoulême, qui prit ce titre en septembre 1824. L'épouse du *dauphin* était appelée *dauphine*.

**Dauphiné**, ancienne province du royaume de France, dont se sont formés les départements des Hautes-Alpes, de la Drôme et de l'Isère. Elle était bornée, à l'est, par les Alpes et le Piémont; à l'ouest, par le Rhône, le Lyonnais et le Vivarais; au sud, par la Provence, et au nord par la Bresse, et située entre 22° 20'–24° 40' de longitude est et 44° 10'–45° 50' de latitude nord. On la divisait en *haut Dauphiné*, qui comprenait le Grésivaudan, le Gapençois, le comté d'Embrun, le Briançonnais, le Royannez; et en *bas Dauphiné*, qui renfermait le Viennois, le Valentinois, le Diois et le Tricastin: elle avait pour capitale *Grenoble* (v.). Le Dauphiné était autrefois en partie habité par les Allobroges, peuple brave et puissant de la nation Celtique. Vers 313, les Bourguignons s'y établirent; mais ils furent vaincus par Clovis, qui réunit à la France cette province. Les Arabes l'occupèrent au VIII^e siècle, mais momentanément; car Charles-Martel l'eut bientôt reconquise. Elle fut englobée dans le second royaume de Bourgogne sous la 2^e race, et se partagea ensuite en petites seigneuries féodales dont la plus importante fut le comté d'Albon. Dès le IX^e siècle, ce comté était indépendant et gouverné souverainement par Guy ou Guignes. L'un de ses successeurs, Humbert II, après la mort de son fils unique, le céda, en 1349, à Charles, fils du roi Jean, moyennant 120,000 florins.

**David**, fils d'Isaï, de la tribu de Juda, devint roi des Juifs après Saül, et fut le 1^er prince de la dynastie des rois de Juda, de laquelle devait naître J.-C. Il était simple berger, lorsque, dans une guerre entre les Juifs et les Philistins, il osa accepter le défi du géant Goliath, qu'il tua, comme on sait, avec une fronde. L'esprit de Dieu s'étant retiré de Saül, ce roi fut saisi d'une noire mélancolie que David cherchait à calmer par les accords de sa harpe; Saül, loin de se montrer reconnaissant, jaloux de la gloire de David, le persécuta de mille manières, se jeta même un jour sur lui pour le tuer, et l'obligea à fuir dans les cavernes et à s'y tenir caché.

David avait été sacré roi par le grand-prêtre Samuel sur l'ordre de Dieu ; il succéda à Saül, et porta la monarchie des Juifs à son plus haut point de splendeur.

**David** (Jean-Louis), naquit à Paris en 1748. Il étudia d'abord l'architecture ; mais sa vocation bien décidée pour la peinture vainquit la répugnance de sa mère, et il put se livrer à cet art. Ses premiers pas furent marqués par des succès : il obtint le grand prix à 27 ans, et alla à Rome, où il fit de fortes études. A son retour à Paris, l'Académie de peinture l'appela dans son sein. Lorsque la révolution éclata, David en embrassa aussitôt les principes les plus absolus, et composa le tableau si célèbre du *Serment du jeu de paume*. Envoyé par la ville de Paris à la convention nationale, il vota la mort de Louis XVI, siégeant continuellement dans les rangs de la faction montagnarde, et fut 2 fois emprisonné après la révolution du 9 thermidor. Rendu à la liberté, il renonça à la politique, pour ne plus s'occuper désormais que de son art. Sous l'empire, il fut nommé 1er peintre de Napoléon ; les événements de 1815 le forcèrent à quitter la France, malgré les offres brillantes du roi de Prusse pour l'attirer à Berlin. Il se retira à Bruxelles, où il mourut en 1821. Ses principaux tableaux sont *les Sabines*, *les Horaces*, *Léonidas aux Thermopyles* et le portrait de *Bonaparte passant le mont St-Bernard*. David a fondé une école qui a long-temps gouverné l'art moderne, et qui joignait, à une grande pureté de dessin, à une étude profonde et consciencieuse de l'antique, à une composition noble et savante, cette rigueur académique, cette froideur, et souvent ce défaut de naturel dans la disposition des sujets, qui caractérisent tous les arts de la même époque.

**Davoust** (Louis-Nicolas), prince d'Eckmuhl, maréchal de France, naquit à Annoux, département de l'Yonne, en 1770. Issu d'une famille noble, et élevé à l'école de Brienne, il entra à 15 ans sous-lieutenant au régiment de Champagne-cavalerie. Envoyé à l'armée du nord, il servit, sous Dumouriez, comme chef de bataillon dans le régiment des volontaires de l'Yonne. Plus tard, il passa sous Moreau avec le grade de général de brigade, fit la campagne d'Égypte, revint en France en 1800, fut fait prisonnier par les Anglais malgré les traités, et rendu à la liberté, après un mois de séjour à Livourne. En 1802, Bonaparte le nomma commandant en chef des grenadiers de la garde du gouvernement, et le 19 mai 1804 il lui donna le bâton de maréchal de France. Davoust prit part à presque toutes les campagnes de l'empire, se distingua dans un grand nombre d'actions, à Eylau, à Wagram, etc., et fut chargé en 1812 d'une partie de l'administration de la Pologne, où on le soup-

çonna d'avoir voulu fonder un trône à son profit. Dans cette année même, 1812, il commanda le 1er corps de l'armée de Russie, quitta le service en 1814, fut nommé, le 1er mai 1815, ministre de la guerre; mais bientôt après la bataille de Waterloo, quand tout était perdu pour l'empire, il signa, le 3 juillet, la convention de St-Cloud, et abandonna son ancien maître. Rentré dans la vie privée sous la restauration, Davoust mourut le 4 juin 1823.

**Davy** (Humphry), naquit, le 17 décembre 1778, à Penzance, dans le comté de Cornouailles, et mourut à Genève le 29 mai 1829. Cet homme, célèbre dans les sciences, entra d'abord en apprentissage chez un pharmacien, et se livra avec ardeur à l'étude de la chimie; ses nombreuses et intéressantes expériences hâtèrent les progrès de cette science encore à son berceau. Nommé professeur de chimie à l'institution royale de Londres, Davy obtint de brillants succès dans la carrière du professorat. La société royale de Londres le choisit pour son président, et les principales académies de l'Europe voulurent le compter au nombre de leurs membres. Il mourut à Genève en revenant d'Italie, où les soins de sa santé, épuisée par les veilles, l'avaient conduit. Davy a laissé un grand nombre de travaux sur les alcalis, les feux volcaniques, les gaz, etc.; mais son plus beau titre de gloire est l'invention de la lampe *dite* de Davy, au moyen de laquelle les mineurs sont préservés des incendies si fréquents dans les galeries d'exploitation.

*Lampe de Davy.*

**Dax**, chef-lieu de sous-préfecture dans le département des Landes; population, 4,716 habitants. Cette ville, assez bien bâtie et entourée de vieilles murailles flanquées de tours, renferme une source renommée d'eaux thermales; ces eaux se réunissent dans un bassin de 6 à 8 mètres de profondeur, et, par les matinées fraîches, produisent une assez grande quantité de vapeurs pour en couvrir toute la ville. Dax fait un commerce immense d'excellents jambons et de liqueurs fines. Elle était autrefois la capitale de *Tarbelli*, et les Romains la nommèrent *Aquæ Augustæ* ou *Tarbellicæ* (eaux d'Auguste ou des Tarbelliens); c'est de là que lui vient son nom de *Dax*, qu'on écrit encore *Ags*. Dax passa successivement sous la domination des Goths, des Francs, des Arabes, et fut réunie à la France par Charles VII.

**Dazincourt** (Joseph-Jean-Baptiste-Albouis, *dit*), naquit à Marseille le 11 décembre 1747. Il fut placé par son père, négociant de cette ville, chez M. le maréchal de Richelieu, qu'il quitta bientôt pour monter sur le théâtre de Bruxelles, où il fut applaudi. En 1776 eurent lieu ses débuts au Théâtre-Français dans le rôle de

Crispin des *Folies amoureuses :* Dazincourt réussit, et créa bientôt le rôle célèbre de Figaro dans le *Mariage de Figaro.* En 1793, il refusa de fuir, et fut arrêté avec ses camarades. Nommé professeur au Conservatoire lorsqu'on créa cet établissement, il forma plusieurs acteurs distingués. En 1807, Napoléon le nomma directeur des spectacles de la cour. Dazincourt, dont la santé était déjà chancelante à cette époque, mourut le 25 mars 1809 au retour du voyage qu'il avait entrepris pour organiser la fameuse représentation d'Erfurth. Son jeu avait plus de finesse que de force.

**Dé**, petit morceau d'os ou d'ivoire de figure cubique ou à 6 faces marquées d'un à six points, et qui sert à jouer.

Le jeu de dés était anciennement connu des Grecs, auxquels on en attribue l'invention qui remonterait au siége de Troie; ils le jouaient en mettant 3 dés dans un cornet, et en les jetant sur une table. Celui qui amenait le nombre le plus fort, gagnait la partie; quelquefois aussi le joueur choisissait le coup qu'il voulait amener, et perdait s'il n'avait pas réussi. Le jeu des dés passa des Grecs aux Romains, qui s'y livraient avec frénésie, et hasardaient des sommes énormes sur les chances auxquelles il donne lieu. Il fut introduit en France vers le règne de Philippe-Auguste, et y eut pendant long-temps une grande faveur. — On appelle encore *dé*, en architecture, la partie du piédestal qui tient le milieu entre la base et la corniche; ce nom lui a été donné parce qu'ainsi que le dé elle a la figure d'un cube.

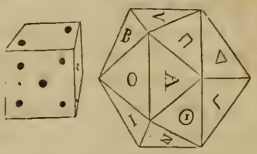

*Dés.*

**Débâcle**, rupture ordinairement subite de la glace qui couvrait une rivière, et qui se partage alors en glaçons dont la descente est plus ou moins rapide. Quelquefois les glaces charrient avec violence, causent de grands dégâts, détruisent tout ce qu'elles trouvent sur leur passage, renversant les ponts et les digues. Les hivers de 1608, de 1784 et de 1789 sont fameux par les désastres qu'ont produits les débâcles de différents fleuves. En 1831 la Seine, le Rhin, la Loire ont été aussi le théâtre de déplorables dévastations.

**Débandade** (à la), confusément et sans ordre. *Mettre tout à la débandade,* porter dans un lieu, dans une affaire le désordre et la confusion; *laisser tout à la débandade*, abandonner au hasard le soin de son bien, de ses affaires ou de celles dont on est chargé, comme si on en désespérait. Ces locutions sont familières.

**Débarcadère**, terme de marine emprunté de l'espagnol; c'est une espèce de cale, de jetée qui du rivage s'avance un peu dans la mer,

et sert à l'embarquement comme au débarquement. Par analogie on a donné ce nom aux points de départ et d'arrivée des chemins de fer.

**Débarquement**, action par laquelle on débarque des marchandises, des passagers, des troupes. Ce mot, dans les usages de la marine, s'applique plutôt aux personnes. Le mot de *déchargement* est réservé pour les marchandises qui constituent la *charge* du navire.

**Débats.** Ce mot est employé au pluriel, dans la langue judiciaire, pour indiquer la partie de l'instruction qui comprend la lecture de l'acte d'accusation, l'interrogatoire du prévenu, l'audition des témoins à charge et à décharge, les plaidoiries et le résumé du président. C'est au président de la cour d'assises qu'appartiennent la direction des débats et la police de la séance. Il doit rester impartial entre l'accusation et la défense, et, dans le résumé qui les termine, faire valoir avec un soin égal les arguments de l'une et les preuves apportées par l'autre.

**Débats parlementaires**, discussions des assemblées politiques. Les débats parlementaires, nés avec les gouvernements constitutionnels, ne sont pas, dans toutes les assemblées, dirigés de la même manière. En Angleterre, par exemple, aucune loi n'autorise leur publicité, et les particuliers ou les journalistes n'y sont admis que par simple tolérance. Le président, appelé *speaker*, ne peut ni parler ni voter. Les lois sont proposées soit par le gouvernement, soit par un membre de l'une ou l'autre chambre; elles deviennent ensuite l'objet de 3 lectures suivies chacune d'une discussion particulière, et ne sont adoptées qu'après la 3e. En Amérique, le président du congrès conserve le droit de voter, et la chambre est divisée en 24 ou 29 comités permanents chargés d'instruire et d'expédier les affaires. En France, la forme des débats parlementaires a souvent changé depuis l'introduction du gouvernement constitutionnel. Aujourd'hui le droit d'initiative appartient concurremment au gouvernement et aux chambres. Les lois proposées sont discutées dans les bureaux ou en comité secret; on nomme ensuite une commission de 9 membres pour étudier la matière et présenter à la chambre un projet définitif qui est adopté, rejeté ou modifié après une discussion publique.

FIN DU TOME TROISIÈME.

3

1829